



HAL
open science

**Entre fragmentation et interconnexion territoriale. La
gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés
rhône-alpins (réserves naturelles de Haute-Savoie, Parc
National des Ecrins, réserve naturelle des Gorges de
l'Ardèche)**

Alexandre Mignotte

► **To cite this version:**

Alexandre Mignotte. Entre fragmentation et interconnexion territoriale. La gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés rhône-alpins (réserves naturelles de Haute-Savoie, Parc National des Ecrins, réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche). Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2004. Français. NNT : . tel-00008732

HAL Id: tel-00008732

<https://theses.hal.science/tel-00008732>

Submitted on 9 Mar 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE JOSEPH FOURIER – GRENOBLE 1
SCIENCES & GEOGRAPHIE**

Institut de Géographie Alpine

LABORATOIRE PACTE – TERRITOIRES - UMR 5194
ED 454 – Sciences de la société, du politique et du territoire -

Thèse
pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE JOSEPH FOURIER

Discipline : géographie

Présentée et soutenue publiquement par

Alexandre MIGNOTTE

Le mercredi 27 octobre 2004

Entre fragmentation et interconnexion territoriale

**La gestion des réseaux de sentiers
en espaces naturels protégés rhône-alpins**

**(Réserves Naturelles de Haute-Savoie, Parc National des Ecrins,
Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche)**

Sous la direction de M. **Hervé GUMUCHIAN**
Professeur, Université Joseph Fourier, Grenoble 1

COMPOSITION DU JURY

Jean-Pierre AUGUSTIN

Professeur, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

Bernard DEBARBIEUX

Professeur, Université de Genève

Jean-Pierre FEUVRIER

Fédération Française de Randonnée Pédestre, Paris

Vincent PIVETEAU

Professeur, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Paris, Rapporteur

Franck SCHERRER

Professeur, Université Louis Lumière, Lyon 2, Rapporteur

Remerciements

Il est certainement dérisoire et frustrant de témoigner ici, brièvement et derrière un clavier, de sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Je tiens néanmoins à remercier Hervé Gumuchian et Bernard Debarbieux qui tous deux ont tenu un rôle fondamental et toujours enrichissant durant ces années de thèse, ainsi que les précédentes.

Je suis également très reconnaissant à Vincent Piveteau, Franck Scherrer, Jean-Pierre Augustin et Jean- Pierre Feuvrier d'avoir accepté de siéger dans ce jury de thèse.

Aussi, cette recherche n'aurait pu voir le jour sans les gestionnaires des réserves naturelles de Haute-Savoie, des Gorges de l'Ardèche et du Parc National des Ecrins, qui m'ont permis de travailler avec eux. J'adresserai ici une mention spéciale aux personnels d'Asters, et notamment à Juliette Vodinh et Laurent Delomez, envers qui mes remerciements sont des plus sincères et des plus amicaux.

Diverses personnes m'ont également permis, à leur manière, plus ou moins longtemps et intensément, d'"avancer" ces dernières années : je pense bien sûr aux membres du département de géographie sociale de l'UPMF, ainsi qu'à Myriam Wuyam, Georges Goyet, Philippe Bourdeau, Gilles Debizet, Martin Vanier, Olivier Soubeyran, Patrick Moquay, Isabelle Mauz.

Ma gratitude est encore plus forte pour celles et ceux qui m'ont ouvert bien plus que leur bureau. Merci beaucoup à Sonia et Pierre, à Manu.

Je ne voudrais ni ne pourrais aussi oublier les exceptionnels et indispensables secrétaires, comptable, et informaticiens du labo, à Grenoble comme au Pradel, Sandrine, Delphine, Samya, Brigitte, Sami et Christophe.

Et puis il y a tous ces amis qui m'ont entouré au fil des années, et pour certains depuis déjà bien longtemps : Nico, Christophe, Guillaume et Sophie, Perrine et Max, Marie et Thib, Perrine et Olivier, Béné, Olivier, Gilles et Pao, Seb, Duf, Fabien, Matthieu, Laurent, Sandrine, Enriquer, Sandrine, Thomas, Greg, Catherine, Gaët, tous mes amis québécois et grimpeurs ... et ceux que j'oublie forcément, mais par écrit seulement.

J'aurais aussi une mention très spéciale à attribuer aux compagnons de route, parfois chaotique, c'est-à-dire à tous les doctorants ou ex-doctorants du labo : Louis, Olivier, Céline, Marie, Jérôme, Coralie, Fatima, Maud, Anthony, Nassima, Damien, Aurélie, Laurent, Ludo, Sophie, Seb et Seb, Pascal, Nico, Monique, Edwige...

Mes pensées vont enfin, mais avant tout, à ceux qui ont toujours été auprès de moi, quelque soit la distance : Elisabeth, Jean-Marc, Nicolas ; et à celle sans qui rien n'en serait ainsi. Merci infiniment mademoiselle S. R.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	6
PARTIE 1. RESEAU ET TERRITOIRE : LECTURE SOCIO-GEOGRAPHIQUE D'UNE INTERACTION CONCEPTUELLE	27
1. Chapitre 1. Pour une approche du réseau comme forme socio-spatiale	30
2. Chapitre 2. De la nécessité du territoire et de l'acteur pour une "rétistique" géographique	85
3. Chapitre 3. Réseaux et territoires : interconnexion et interterritorialité	146
PARTIE 2. LES RESEAUX DE SENTIERS EN ESPACES NATURELS PROTEGES : ENJEUX, PRATIQUES ET GESTION	196
4. Chapitre 4. Les espaces naturels protégés : des territoires en évolution	198
5. Chapitre 5. Les réseaux de sentiers : une "nouvelle voie" pour les espaces naturels et ruraux	233
6. Chapitre 6. La gestion de réseaux de sentiers en espaces naturels protégés de montagne : réserves naturelles "Arve-Giffre" et Parc National des Ecrins	288
PARTIE 3. LA GESTION CONCERTEE : AJUSTER LES HETEROGENEITES POUR UNE INTERCONNEXION TERRITORIALE	351
7. Chapitre 7. Hétérogénéité des représentations et homologues de la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés : une question de légitimité(s)	353
8. Chapitre 8. La concertation comme nouvelle modalité d'action : sens et limites en environnement et pour les réseaux territoriaux	394
9. Chapitre 9. Gestion concertée de réseaux de sentiers en espaces protégés : vers l'interconnexion territoriale ?	439
CONCLUSION GENERALE	486
Bibliographie	497
Liste des sigles	522
Tables des matières	523
Tables	529
Annexes	532

Prolégomènes

Une thèse de doctorat vient-elle réellement parachever un parcours ?

Quelle question lorsque l'on fait des réseaux de sentiers son objet de recherche !

Il nous semble toutefois que ce manuscrit reprend bien un itinéraire... jalonné de variantes pittoresques comme il se doit.

Cet itinéraire naît d'une interrogation personnelle ayant lentement pris corps depuis la prise de conscience physique, avec nos pieds, d'une notion que nous avons entendu bien plus tard, sur les bancs de l'université : la différenciation spatiale. L'expérience presque quotidienne du passage de la ville à la campagne¹ nous a amené à nous interroger sur l'idée de nature et à éprouver très vite une forte dépendance envers celle-ci, ou plutôt envers un sentiment de nature. Notre curiosité s'est ensuite tournée vers le milieu géographique dont la symbolique naturelle semble aussi puissante que les forces qui l'ont faite sortir de terre : la montagne. Les espaces naturels protégés furent alors une de nos premières destinations et la source du questionnement suivant : ça veut dire quoi "protéger la nature" ?

A ce questionnement, qui nous semblait si naïf au départ, nous n'avons finalement toujours pas de réponse franche.

...Fin de parcours ?

Si l'on ne peut donc parler de fin, cette recherche s'inscrit néanmoins dans la continuité de travaux ayant appréhendé la diversité et la complexité des formes spatiales de protection de la nature à travers l'Arc Alpin². Cette hétérogénéité a rapidement soulevé le problème de l'inscription des espaces protégés dans les territoires ruraux de montagne et par extension le problème de leur acceptation et de leur appropriation par les populations locales.

Ce travail, réalisé au contact direct de gestionnaires d'espaces protégés, a révélé la subtilité et la difficulté d'une telle mission, appliquée à une aire géographique matériellement et précisément délimitée, en référence à un acte politico-administratif, mais bien social et culturel dans son origine et ses motivations.

La question du sens et de la forme de tels espaces s'est ensuite forgée, dans le cadre d'un mémoire de DEA³, autour du fonctionnement et de la symbolique de leur limite, expression même de leur existence. L'appréhension d'une telle problématique par un objet permettant de faire l'expérience physique et symbolique du franchissement de la limite, a dévoilé l'intérêt d'une réflexion sur les

¹ "Ma" campagne, à savoir la Côte d'Or, dans son étymologie historique, et son arrière-côte.

² MIGNOTTE A., 1998, *Les différents types d'espaces protégés dans l'Arc Alpin : élaboration d'une typologie des espaces protégés de l'Arc Alpin au service de la coordination entre les gestionnaires d'espaces protégés*, mémoire de maîtrise, géographie, UJF-Grenoble, 96p.

³ MIGNOTTE A., 1999, *Fonctions et significations des limites d'un parc national. Considérations générales et applications à la gestion des sentiers en Oisans et Valbonnais (Parc National des Ecrins)*, mémoire de DEA de géographie, UJF-Grenoble, 121p.

réseaux de sentiers, sur leurs rôles et statuts dans les territoires ruraux montagnards.

La mise en évidence d'une représentation spatiale ancrée sur la distinction entre un "dedans" et un "dehors", nous a conduit à poursuivre notre réflexion sur le sens de ces espaces protégés et sur la notion de nature, ainsi que sur la forme réseau. Appréhendé par son potentiel de connexion d'entités spatiales et sociales hétérogènes, le réseau est un objet de prise de conscience de l'altérité.

Témoins de valeurs et de stratégies multiples, les réseaux de sentiers, au fil de nos lectures, de nos rencontres et échanges, ont fait entrevoir puis rendre pertinente l'idée d'une mise en relations de territoires et d'individus que l'on a si souvent opposés et enfermés dans deux camps bien distincts et imperméables : les "protectionnistes", voire les "écologistes", et "les autres", ou encore les "locaux", sans que l'on ne sache bien, dans les deux cas, à qui l'on a à faire.

L'affirmation des réseaux de sentiers comme objet de recherche et de connaissances scientifiques dans le champ de l'aménagement du territoire est récente mais bien réelle. La pertinence de la construction de problématiques à partir de ceux-ci, en sciences sociales comme en sciences de la vie et de la terre, est illustrée par le programme de recherche interdisciplinaire au sein duquel s'est construite notre réflexion. Ce programme, dirigé par Bernard Debarbieux, et réalisé au laboratoire Territoires (ex-TEO), UMR 5194 de l'Université Joseph Fourier entre 1999 et 2003, s'est intitulé : "Les sentiers en espaces protégés de montagne en Ardèche et dans les Alpes du Nord – analyses des usages, des modes de gestion et des dynamiques écologiques. Connaissances des interactions entre systèmes écologiques et systèmes symboliques".

La participation active de gestionnaires d'espaces naturels protégés à ce programme montre également l'intérêt d'une problématique fondée sur les réseaux de sentiers dans une logique d'aide à la gestion ; problématique également validée par le Ministère en charge de l'Environnement⁴, à l'initiative du programme.

⁴ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, devenu en 2002 le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Introduction générale

Cadre théorique et enjeux de la recherche

Nos objets de recherche et de réflexion prennent place au croisement de trois phénomènes contemporains dont les enjeux sociaux, spatiaux, politiques, économiques, culturels, historiques, etc., en font désormais des sujets d'études pour de nombreuses sciences.

La géographie fournit une lecture de ces phénomènes respectant leurs multiples facettes, tout en privilégiant la recherche du sens de l'espace, par la compréhension des actions anthropiques sur celui-ci.

La dynamique des espaces ruraux : de l'agriculture à l'environnement

Sans supposé chronologique, le premier de ces phénomènes tient à ce que l'on désigne sous l'expression d'"évolution des fonctions des territoires ruraux". La Loi d'Orientation Agricole de 1999 souligne ce phénomène dès lors qu'elle énonce que "la politique agricole prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable". L'exposé des motifs du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux⁵ précise également que "le Gouvernement a souhaité engager une nouvelle dynamique au profit des espaces ruraux, qui prenne en compte les évolutions récentes et contrastées de ces territoires".

L'image d'une campagne nourricière ou campagne ressource, est la figure autour de laquelle a été principalement pensé et organisé l'espace rural jusqu'à maintenant⁶, essentiellement par le poids économique et social de l'agriculture. Or, il est admis désormais que l'agricole ne fait plus le rural⁷. L'étude prospective "Quelle France rurale pour 2020 ?"⁸, réalisée en 2003 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, est construite sur ce constat du changement de l'espace rural français. Celui-ci doit être regardé avec un œil neuf. Sa vocation initiale et principale de production agricole est désormais accompagnée d'une fonction résidentielle, d'une fonction récréative et touristique, et d'une fonction de nature ou environnementale. Alphandéry démontre⁹ ce glissement contemporain des campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement. Cette transformation se traduit par de nouveaux usages, renvoyant cette fois aux figures de campagne "paysage" : ressource en tant que cadre de vie (pour les loisirs, comme lieu de

⁵ Ce projet de loi, dit "projet de loi Gaymard", du nom de l'actuel ministre de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales, a été examiné à l'Assemblée Nationale à partir du 14 janvier 2004.

⁶ PERRIER-CORNET P., 2001, *La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse* ; in : Territoires 2020, Revue d'études et de prospectives, n°3, Datar-La Documentation Française, Paris, pp.61-74.

⁷ SCHMITT B., PERRIER-CORNET P., BLANC M., HILAL M. (dir.), 1998, *Les campagnes et leurs villes*. Contours et caractères, Insee, Paris, 203p.

⁸ DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Datar, Ministère de la fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire, Paris, 64p.

résidence) ; et de campagne "nature" : ressource "objective" en terme de diversité biologique et ressource "subjective" de part les externalités (repos, silence, etc.) auxquelles elle fait référence.

Si l'espace rural intéresse nos concitoyens, cet intérêt entraîne aussi des attentes nouvelles en termes d'aménagement ou de préservation des milieux¹⁰. La référence est ici implicite à ce que de nombreux auteurs¹¹ ont appréhendé comme un besoin social croissant de nature, voulue vierge de toute trace humaine. Nous rejetons par ailleurs l'idée d'un "retour à la nature", expression que l'on a pu voir citée ça et là. Un tel besoin de nature s'observait en effet déjà aux 17^e et 18^e siècles : "[...] plus la *techné* progresse, plus les poètes et les sentimentaux recherchent la nature inviolée¹²".

Nous retiendrons notamment deux traductions modernes de ce besoin, dont les conséquences socio-spatiales sont déterminantes dans la construction de notre réflexion.

On observe, d'une part, à partir des années 80, un engouement fort pour les loisirs et sports de plein air. La "marche" est la première activité pratiquée par les français (46% de la population française) selon une enquête menée en 2000 par l'Institut National des Sports et de l'Education Physique et le Ministère des Sports¹³. De nouvelles pratiques sportives, proclamées à présent "de pleine nature", voient également le jour et se diffusent dans les espaces naturels et ruraux¹⁴.

D'autre part, les espaces ruraux sont caractérisés par un important mouvement de mise en valeur de leurs éléments patrimoniaux¹⁵. Cette forte demande de nature se porte principalement sur les entités emblématiques et remarquables faisant l'objet de procédures de conservation, comme les espaces naturels protégés. Parce qu'ils symbolisent la nature "naturelle", ils figurent parmi les éléments les plus mobilisés par une diversité croissante d'individus et de structures. Ils sont ainsi particulièrement sujets à débats, à discussions, voire même à des remaniements touchant à leurs conditions d'usages et modes de gestion¹⁶. A cette mise en valeur du patrimoine existant s'accompagne une dynamique de patrimonialisation d'objet divers, dont sont soulignés les qualités

⁹ ALPHANDERY P., 2001, *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*, thèse de sociologie, Institut d'Etudes Politiques, Paris 2, 465p.

¹⁰ Projet de loi "Gaymard", 2003, p.1.

¹¹ Se reporter ici aux nombreuses productions des membres du "collectif sports", basé au Cermosem (antenne délocalisée du laboratoire Territoires-UMR 5194) et, de manière plus générale, aux travaux du Réseau des Chercheurs et Experts en Sports de Nature et de Montagne dont plusieurs sont consultables en ligne - <http://www.sportsnature.org>.

¹² CHAMUSSY H., 1995, *Nature, culture, espace, territoire. Concerto en concepts majeurs* ; in : *Montagnes Méditerranéennes* n°1, Cermosem-Le Pradel, Mirabel, p.17.

¹³ MIGNON P., LEFEVRE B., 2002, *Enquête Sports en France - 2000*, documents de travail et traitements secondaires, INSEP, Paris.

¹⁴ MAO P., 2003, *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces naturels ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports*, thèse de géographie, UJF-Grenoble, p.146.

¹⁵ ALPHANDERY P., PINTON F., 2003, *Territoire, agriculture et multifonctionnalité en Puisaye (France)* ; in : COLLECTIF, 2003, *La multifonctionnalité de l'activité agricole*, Actes du colloque de la SFER "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21-21/03/2002, Educagri éd./CIRAD, Dijon, pp.213-230.

¹⁶ RAYMOND R., 2002, *Natures mises en scènes dans un espace partagé. Les espaces de grandes cultures dans le Vexin Français*, communication au colloque de la Société française d'économie rurale : "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21 et 22 mars 2002, 19p.

esthétiques, paysagères, naturelles, historiques. Les réseaux de sentiers font partie de ces objets, et leur affirmation comme patrimoine doit beaucoup au travail de la Fédération Française de Randonnée Pédestre depuis maintenant près de trente ans.

Ces deux traductions de la requalification des espaces ruraux soulèvent le problème de l'adéquation entre conservation de la nature et développement économique. Ce problème se pose avec force acuité dans les espaces naturels protégés, surtout en zones de montagne du fait de leur fragilité tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Réseaux et territoires : interactions et interrogations

La notion de réseau est omniprésente, voire omnipotente¹⁷.

Cette affirmation de Musso pourrait fédérer les chercheurs de diverses disciplines, qui comme lui, ont contribué à l'ouvrage dirigé par Parrochia : "Penser les réseaux".

Objet multidimensionnel, mot fétiche, le réseau s'est imposé comme une forme de la pensée contemporaine avec l'explosion des techniques réticulaires, dont les développements les plus considérables depuis la seconde moitié du 20^e siècle sont liés aux domaines des transports et des télécommunications.

La notion de réseau interroge toutes les disciplines scientifiques, de la physique, à l'anthropologie, en passant bien entendu par la géographie. Bakis¹⁸, s'interrogeant sur cette montée en puissance du réseau dans nos sociétés contemporaines, souligne combien ces derniers interpellent évidemment les sciences sociales en terme de nouveaux usages, de réorganisations sociales, culturelles, spatiales, etc. Ainsi, parmi les nombreuses recherches sur les réseaux, celles relevant de l'approche spatiale (on comprendra ici de la géographie) correspondent à des implications stratégiques pour le territoire, l'économie et la société (gestion spatiale des villes notamment mais plus largement de tout type d'espaces et de lieux interconnectés ; contribution à la meilleure répartition des activités et des emplois ; management des entreprises ; articulations des usages privés et publics), avec toutes les incidences que l'on peut y voir, à différentes échelles, du local, jusqu'au monde considéré dans sa globalité, en passant pas les niveaux régionaux et infra-régionaux, étatiques ou continentaux. Nous concernant, il est d'ores et déjà possible d'évoquer la question de l'évolution potentielle de fonctions territoriales et des modalités d'exercice du pouvoir, en matière de gestion territoriale.

Le réseau amène en effet à interroger le sens et la forme du territoire. Cette double lecture du territoire nous conduit à concevoir celui-ci dans sa double dimension matérielle et idéelle. Il est

¹⁷ MUSSO P., 2001, *Génèse et critique de la notion de réseau* ; in : PARROCHIA D. (dir.), *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. milieux, Seyssel, p.194.

¹⁸ BAKIS H., 2001, *Les géographes et les réseaux de la communication électronique* ; in : PARROCHIA D. (dir), *op.cit.*, pp.67-70.

alors un lieu de médiation des activités humaines, qui se situe bien au-delà du seul rapport spatial. Suivant Gumuchian, le territoire est certes un enjeu politique, économique et social, mais il est aussi en même temps, utopie, idéologie¹⁹ et mythe. Dans un contexte global de libre circulation²⁰ - bien évidemment encadré et relatif sur certains points -, le réseau en s'affranchissant des limites politiques (frontières notamment) et symbolique (territorialités, appartenances) du territoire, ne fait que rendre celles-ci plus présentes. La facilité du déplacement, du franchissement, nous fait prendre conscience de notre voyage, de notre passage d'une situation à une autre, d'une position à une autre. Cette aisance n'induit pas, en revanche, ipso facto une même liberté de prendre part au contrôle du territoire "autre" et à ses logiques de fonctionnement. Disposer d'un libre accès physique au réseau, et même d'un pouvoir d'intervention sur un tronçon de réseau, ne signifie pas disposer d'un libre accès à la maîtrise de tous les territoires traversés par le réseau. Ces liens ambigus entre usages du réseau et maîtrise des territoires font intervenir ici la notion de légitimité²¹.

Et, si une telle corrélation, n'est pas de fait induite, le réseau permet néanmoins le transfert de pratiques et de représentations²² exogènes au territoire. En ce sens, la question clé est celle de l'articulation entre le virtuel et le réel²³. Ainsi, lorsqu'il est question de réseau et de territoire, réalité et métaphore sont en interface. Ces notions, dont la richesse est incontestable, sont à considérer au propre et au figuré qui se répondent l'un l'autre et font système²⁴.

Parce que sa fonction principale est de relier différents points, le réseau est profondément inscrit dans une dimension interrelationnelle. Il va alors de soi que son investissement induit un principe de convergence, que les protagonistes peuvent ou non mettre en application pour articuler des territoires, des intérêts, des stratégies hétérogènes. Cette possibilité nous amène alors à prendre en compte le rôle du réseau dans la dynamique du territoire, c'est-à-dire dans le système basé sur le triptyque territorialisation – déterritorialisation – reterritorialisation²⁵, nous rapprochant ainsi de

¹⁹ Pour l'auteur, l'idéologie est "un système d'idées, un ensemble structuré de représentations, de valeurs, de croyances". Nous précisons que l'idéologie en tant que système global d'interprétation du monde est orientée vers un but dans le sens où elle a pour fonction de donner des directives d'actions individuelles et collectives. Elle renvoie ainsi aux termes de normes, de valeurs, sur lesquels nous reviendrons dans ce travail ; cf.: GUMUCHIAN H., 1991, *Représentations et aménagement du territoire*, Economica, coll. Anthropos, Paris, 143p.

²⁰ Le titre premier de la Constitution de 1791 reconnaît à tout homme "la liberté d'aller, de rester, de partir". Cette liberté est un principe fondamental reconnu par les lois de la République, cf.: LE LOUARN P., 2002, *Le droit de la randonnée pédestre*, Victoire éditions, coll. Environnement, Paris, p.33.

²¹ LEVY J., 1994, *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 442p.

²² Définies comme des "créations sociales ou individuelles de schémas pertinents du réel", les représentations spatiales aident à comprendre l'organisation de l'espace en faisant référence à nos valeurs sociales et aux potentiels individuels ; cf. GUERIN J-P., 1989, *Géographie et représentations* ; in : ANDRE Y. et al., *Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école*, Economica, coll. Anthropos, Paris, p.4.

Nous reviendrons plus amplement sur ce terme dans le corps de notre démonstration.

²³ MUSSO P., CROZET Y., JOIGNAUX G., 2001, *Réseaux et territoires : la construction d'une problématique* ; in : Territoires 2020, Revue d'étude et de prospective, n°3, Datar-La Documentation Française, Paris, p.104.

²⁴ RAFFESTIN C., 1996, *Préface* ; in : OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Editions de l'Aube, coll. territoire. La Tour d'Aigues, p.5.

²⁵ Le "territoire est toujours en voie de déterritorialisation, au moins potentielle, en voie de passage à d'autres agencements, quitte à ce que l'autre agencement opère une reterritorialisation" ; cf. DELEUZE G., GUATARI F., 1980, *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie*, Les Editions de Minuit, Paris, 648p.

l'écogénèse territoriale de Raffestin²⁶ ou encore du procès territorial de Turco²⁷.

L'action concertée comme précepte d'une ère du consensus

En réponse au processus global de mondialisation qui tend à absorber l'individu dans la "masse", de nouvelles configurations socio-spatiales individuelles et collectives se font jour. Elles passent par une redéfinition et une réinscription des trajectoires socio-spatiales des individus dans un système spatial de proximité. Ainsi, les groupes et individus expriment le désir d'une réaffirmation de leur identité individuelle et collective et mettent en œuvre des stratégies visant à sa reconstitution. Ils interpellent pour cela des systèmes de valeurs et s'appuient sur des légitimités variés, construits à partir d'un groupe social mais aussi en référence à un espace ou des objets spécifiques. Ce faisant, ils revendiquent également un droit de maîtrise sociale sur tout ce qui concerne leurs modes de vie, de travail, et plus généralement tout ce qui touche à leur espace du vécu quotidien qu'ils entendent organiser et modeler selon leurs intérêts et leurs rapports au territoire.

La mise en scène de multiples légitimités d'action territoriale tend notamment à remettre en cause les règles et normes de fonctionnement du territoire, établis dans le cadre d'un acte politique et législatif. Ainsi, les liens prescrits entre les individus et les communautés reculent au profit des liens consentis. L'hétéronomie recule au profit de l'autonomie et se dessine ainsi la contractualisation de la société²⁸. Symbole de modernité, le contrat est perçu comme flexible, égalitaire, et émancipateur, par opposition aux pesanteurs de l'Etat, de l'Administration et de la loi, réputée rigide, unilatérale et asservissante. Par ce phénomène, se généralise le vocabulaire contractuel (charte, convention, etc.), qui se répand dans tous les domaines de la vie humaine, y compris dans la sphère publique. Apparaissent ainsi des termes et expressions comme celles de territorialisation des politiques publiques²⁹ ou encore d'institutionnalisation de l'action collective³⁰. Ce mouvement s'observe particulièrement dans le champ de l'environnement³¹, pour lequel la

²⁶ RAFFESTIN C., 1986, *Ecogénèse territoriale et territorialité*, in : AURIAC F, BRUNET R., (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Fondation Diderot, coll. Nouvelle Encyclopédie des sciences et techniques, Paris, pp.172-184.

²⁷ TURCO A., 1985, *Géographie, ordre symbolique et cycle de l'information*, in : GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., (dir.), *Les représentations en actes*, actes du colloque de Lescheraines, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp.71-83.

²⁸ SUPIOT A., 2001, *La contractualisation de la société*, in : Le courrier de l'environnement de l'Inra n°43, Paris, 7p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

²⁹ On se reportera ici entre autre aux travaux de : BEHAR D., 2000, *Les nouveaux territoires de l'action publique*, in : Territoires sous influence/1, L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, Paris, pp.83-102 ; DURAN P., THOENIG J-C., 1996, *L'Etat et la gestion publique territoriale*, in : Revue Française de Science Politique, vol.46, n°4, Presses de Sciences Po, Paris, pp.580-623 ; GERBAUX F., PAILLET A., 1999, *Développement local et gouvernance : enjeux et limites des recompositions territoriales* ; in : GERBAUX F. (dir.), *Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité*, éd. de l'Aube, Datar, coll. Société et Territoire, La Tour d'Aigues, pp.109-141.

³⁰ LUSTIGER-THALER H., MAHEU L., HAMEL P., 1998, *Enjeux institutionnels et action collective* ; in : Sociologie et sociétés, vol.XXX, n°1, Université de Montréal, Montréal, pp.173-188.

³¹ ALPHANDERY, 2001, *op. cit.*, 465p.

concertation est – à l'instar des autres champs de l'aménagement du territoire - érigée en véritable précepte des temps modernes. C'est ce que nous rappelle le titre d'une récente publication collective, associant universitaires (géographie, sociologie, agronomie, économie, sciences de gestion), ingénieurs et professionnels en environnement³².

La recherche de démarches dites "intégrée"³³, ou "synergique"³⁴, vise la conciliation de conceptions antithétiques de la nature, sur un territoire et entre des acteurs qui bien souvent s'ignorent ou se connaissent mal, comme c'est le cas dans le domaine de la protection de la nature. En ce sens, le fonctionnement des espaces naturels protégés à vocation de protection forte notamment³⁵, ne peut plus se concevoir de façon isolé, exclusif et discordant comme le suggère le rapport dressé sur les parcs nationaux français³⁶ et qui insiste sur le reproche d'extraterritorialité souvent prononcé à leur rencontre.

Produits d'actes politico-administratifs, ces îlots de nature protégée ne peuvent plus aujourd'hui continuer d'être coupés de l'homme et surtout, plus concrètement, du milieu local. Cette critique très générale s'installe dans une problématique relationnelle³⁷ qui se définit dans un rapport entre territoire politico-institutionnel et territoire socio-fonctionnel, et intrinsèquement entre les acteurs concernés.

Si l'on prend acte que la tendance suivie par l'Etat français n'est pas de "rayer de la carte" de tels espaces³⁸; ce qui ne résoudrait aucunement la problématique globale préservation – développement; il s'agit donc bien de débattre de l'articulation socio-spatiale de ces territoires protégés, gérés, réglementés, avec les territoires ruraux sur lesquels ils ont été surimposés.

A la croisée des chemins : les réseaux de sentiers

Les réseaux de sentiers nous permettent de relier les trois phénomènes rapidement présentés ci-dessus et de leur donner sens dans la problématique de l'articulation de territoires institutionnels et fonctionnels, en matière de protection de la nature.

³² Sociologies Pratiques, 2003, *Gérer l'environnement. Le temps de l'action concertée* n°7, APSE, Paris, 200p.

³³ MERMET L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, L'Harmattan, coll. Environnement, Paris, 201p.

³⁴ MILIAN J., LOUKIANOFF S., 2000, *Protection de la nature et durabilité. Eléments de réflexion sur les stratégies et les pratiques de conservation de la nature en France*; - in : Sud-Ouest Européen, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, n°7, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

³⁵ Il est ici fait référence aux zones centrales de parcs nationaux, réserves naturelles, réserves naturelles volontaires, arrêtés de protection de biotope, terrains acquis pas le Conservatoire du Littoral aux parcs nationaux, réserves naturelles; qui fin 1999, en France métropolitaine, couvraient une superficie totale d'environ 720 000 ha, soit 1,3% du territoire national.

³⁶ GIRAN J-P., 2003, *Les Parcs Nationaux. Une référence pour la France. Une chance pour ses territoires* – rapport au 1^{er} Ministre, La Documentation Française, Paris, 89p.

³⁷ RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris; cf. chapitre II "Eléments pour une problématique relationnelle", pp.25-43.

³⁸ En 2001, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, définissait les réserves naturelles comme "une priorité pour 2002" – cf. Les dépêche du MATE, n°14, 7 mai 2001. En dépit des actuelles restrictions budgétaires qui compromettent cette volonté, celle-ci est toujours de mise au sein du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Les réseaux de sentiers et de chemins constituent le maillage le plus fin de l'infrastructure des voies publiques. Plus encore, ils sont historiquement consubstantiels à la construction de nos espaces de vie en étant générateurs de mobilités spatiales et sociales, indispensables à tout procès territorial. L'interaction entre territoire et réseau est de fait intrinsèque. Cette interaction, en espace rural, s'est longtemps fondée sur des pratiques que l'on dit traditionnelles (agriculture, pastoralisme, sylviculture), ayant enregistré un déclin manifeste au cours des derniers siècles. Les réseaux de sentiers ont alors connu une période relative d'abandon social ayant abouti à la disparition de certains tronçons. Or, aujourd'hui, tant au niveau local qu'international, en milieu montagnard ou en plaine, à la campagne mais aussi à la ville, ils connaissent depuis quelques années un regain d'intérêt notable de la part d'institutions officielles, de collectivités, d'associations, etc.

L'évolution des fonctions et valeurs d'usages des réseaux de sentiers pose question sur les fondements de l'implicite interdépendance entre réseau et territoire. En effet, l'engouement lié au développement des nouvelles activités estivales et hivernales de pleine nature, à une aspiration sociale croissante de "vert", de "nature", fait des réseaux de sentiers une ressource touristique de premier ordre, principalement pour les espaces ruraux montagnards.

Les réseaux de sentiers ont parallèlement acquis une dimension patrimoniale et identitaire très forte. Or, le patrimoine des uns n'est pas forcément celui des autres et c'est entre les patrimonialisations officielles, souvent exogènes, et celles des communautés locales que les discordances sont les plus fréquentes³⁹.

Les enjeux économiques, politiques et culturels portés sur les sentiers tendent donc à se multiplier et sont de plus en plus mobilisés de part et d'autre des limites de l'espace protégé, parfois même sans distinction. Ceci n'est bien entendu pas sans poser problème dès lors que les conditions d'usages et de valorisations de cet objet sont subordonnées à un objectif principal de protection de la nature, dès qu'il est inscrit, en tout ou partie, à l'intérieur du périmètre d'un espace protégé. Un effet de cette diversification des enjeux est d'opacifier l'identification de l'espace naturel protégé, de son gestionnaire, de ses missions, par le nombre croissant de protagonistes revendiquant la légitimité d'interférer dans la gestion du réseau et de l'espace protégé.

Par la fonction de mise en connexion, propre à tout objet réticulaire, ils participent de la diffusion, du transfert d'intérêts territoriaux exogènes. Les réseaux de sentiers amènent donc à interroger le territoire "espace protégé", dans son sens et dans sa forme, comme nous l'avons sous-tendu dans un point précédent de cette introduction. Cette interrogation du territoire suscite certes une réflexion sur l'espace protégé lui-même (en tant que mode de pensée et de faire la nature protégée). Mais elle génère aussi et surtout une réflexion sur les relations de ce territoire avec le(s) territoire(s)

³⁹ CORMIER-SALEM M-C., ROUSSEL Ph., 2000, *Patrimoines naturels : la surenchère* ; in : La Recherche, n° spécial 333 "Biodiversité – L'Homme est-il l'ennemi des autres espèces ?", Paris, p.110.

contigu(s) eu égard à la dimension profondément interrelationnelle dans laquelle nous plonge toute recherche construite sur un objet réticulaire. Le réseau de sentier apparaît ainsi comme un élément fondamental de la structuration territoriale d'un espace protégé, en ce qu'il en façonne les échanges (concrets et abstraits) avec son entourage. Il est en conséquence nécessaire de l'intégrer dans une logique organisationnelle fondée sur une coopération de tous les acteurs impliqués, afin de définir une complémentarité des divers usages, représentations et objectifs associés à cet objet. C'est par une articulation des compétences, des expériences, des connaissances, des savoir-faire détenus par chacun des acteurs que se met en place une gestion homogène du réseau de sentiers d'un espace protégé, pouvant concourir à une gestion globale et cohérente de ce territoire, articulé au territoire fonctionnel sur lequel il a été institué.

Le réseau de sentiers nous plonge donc dans la dynamique territoriale évoquée plus haut qui révèle une vision organique du territoire : il naît, se développe, vacille, se reconstitue, ou peut se désagréger, perdre de sa substance dès lors qu'il n'échange plus⁴⁰.

Pour se garder d'une telle issue, il n'est pas surprenant de constater combien les réseaux de sentiers traversant les espaces protégés font désormais l'objet de procédures concertées en tout genre, que ce soit à propos de leur conception, de leur entretien, etc. Conscients du potentiel économique que représentent ces réseaux ainsi que de leur rôle dans la vie sociale et culturelle locale, les gestionnaires des espaces protégés mettent en place des stratégies de gestion globale et partenariale, dans un objectif de développement durable⁴¹ des territoires montagnards.

Trait d'union entre les hommes et les territoires, cet objet géographique peut paraître bien original, voire "farfelu" comme nous l'ont dit certains. Cela tient sans doute à sa longue et quasi-totale absence de travaux dans notre discipline ; comme dans les autres d'ailleurs.

Il ouvre toutefois la porte à des questionnements dont les résonances sociale, politique et culturelle, sont pour nous d'une réelle actualité.

⁴⁰ LAJARGE R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, thèse de géographie, UJF-Grenoble, pp.68-70.

⁴¹ Bien que très présente dans les formes d'expressions des nombreux acteurs rencontrés durant cette recherche, le choix a été fait, pour des raisons théoriques mais aussi pratiques, de ne pas faire de cette expression un thème central de travail, comme le sont en revanche les concepts de réseau, d'acteur ou de territoire.

Posture de recherche et problématique

Deux positionnements épistémologiques à partir desquels va se formuler la problématique de cette thèse de géographie sont à dégager des éléments de cadrage théorique et contextuel.

Les réseaux de sentiers : objet de connaissances scientifiques et de gestion pratique

Comparée à d'autres interventions sur le territoire, la gestion des sentiers dispose d'une forte spécificité. Celle-ci repose sur cinq constats :

- une intervention croisée de plusieurs collectivités territoriales de niveau différent ou équivalent qui nécessite une réelle négociation préalable ;
- une intervention plus ou moins bien articulée d'institutions et de structures ayant des compétences sur des espaces contigus, ce qui rend les politiques adoptées dans les deux types de zones difficilement ajustables ;
- des institutions et des structures de nature différente qui ont conçu leurs relations tantôt sur le mode conflictuel, tantôt sur le mode négocié ;
- un financement public qui reste sujet aux aléas des programmations budgétaires et,
- une pluralité d'acteurs qui tendent à prendre place dans le jeu des négociations concernant la gestion des réseaux de sentiers.

Chacun des points présentés ici laisse supposer la production de connaissances qui pour beaucoup font défaut, tant dans une optique scientifique de compréhension des mécanismes à l'œuvre, que dans une optique de gestion pratique.

Une approche sociétale

Les concepts et notions centrales de cette recherche : réseau, territoire, acteur, espace protégé, sont abordés non pas en eux-mêmes et pour eux-mêmes, comme des fétiches, mais dans leur statut d'objet sociétal, à la fois à l'origine de et travaillés par des dynamiques configurant et reconfigurant les groupes et les caractères de leur inscription dans un territoire⁴². Les différents objets géographiques sur lesquels porte notre réflexion sont donc envisagés comme des phénomènes socio-spatiaux en construction continue et en interrelation profonde.

Ainsi, l'objet réseau est appréhendé dans le cadre de ses interactions sociales et non sous l'angle de l'analyse spatiale⁴³.

⁴² LUSSAULT M., 1995, *L'objet environnemental dans l'action territoriale* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°1, Université Joseph Fourier, Mirabel, Le Pradel, pp.75-81.

⁴³ Le réseau est depuis longtemps un objet privilégié de l'analyse spatiale. Celle-ci cherche à en préciser la nature, la qualité et son incidence en terme de structuration spatiale par le recours aux mathématiques et à la statistique. L'analyse des réseaux constitue toujours une véritable orientation de recherches au sein de l'analyse spatiale. Diverses théories, comme la théorie des graphes, s'attachent notamment à la détermination de la cohérence mathématique des réseaux, à leur structure métrique et graphique.

Cette approche invite en conséquence à "prendre les acteurs au sérieux"⁴⁴ dont les actions et représentations influent sur les organisations socio-spatiales et leurs fonctionnements.

Enfin, cette approche sociétale exprime l'existence de rapports dialectiques multiformes entre divers ordres du réel, des plus concrets aux plus abstraits, et suppose que l'intelligibilité de l'espace social n'échappe ni à la "praxis", ni aux conditions d'existence d'individus socialisés, indissociables de leur vécu⁴⁵.

C'est à partir de ces deux positionnements, que notre trajectoire d'apprenti chercheur, nous a conduit à approfondir nos réflexions sur la thématique bipolaire réseau-territoire et ses "significations croisées"⁴⁶, ainsi que sur la thématique complexe du nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés⁴⁷, telle qu'évoquée par Lecomte.

La jonction des deux pôles de notre intérêt géographique, donne forme à la question principale de notre recherche, formulée d'abord dans sa version la plus théorique et conceptuelle :

En quoi et comment la confrontation des formes géographiques réseau et territoire, peut contribuer au développement de nouvelles modalités de fonctionnement et d'organisation du territoire ?

L'originalité d'un tel questionnement tient notamment à son application à une échelle micro ou locale (communale et intercommunale essentiel) en espace rural. Ainsi, appliquée aux objets de recherche qui sont les nôtres, cette problématique prend la formulation suivante :

La compréhension et l'évolution du système de gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés vers une logique d'action concertée, permettent-elles d'envisager un fonctionnement territorial co-construit intégrant des intérêts composites ?

⁴⁴ BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. NRF essais, Paris, 483p.

⁴⁵ DI MEO G., 1996, *A la recherche des territoires du quotidien*, in : DI MEO G., (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, coll. Géographie Sociale, Paris, p.42 ; voir également : DI MEO G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Economica, coll. Anthropos, Paris, 320p.

⁴⁶ En référence à l'ouvrage : OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*. Éditions de l'Aube, coll. territoire, La Tour d'Aigues, 280p.

⁴⁷ LECOMTE J., 1995, *Un nouveau regard sur la gestion des espaces protégés*, in : *Courrier de l'environnement de l'Inra* n°25, INRA, Paris, 3p. ; en ligne : <http://www.inra.fr>

Questionnements et hypothèses

La problématique exposée précédemment sous-tend des questionnements à partir desquels va se façonner notre réflexion et les hypothèses qui la fondent.

Questionnements de recherches

Quelle(s) incidence(s) liées aux réseaux de sentiers peut-on envisager à l'échelle de territoires ruraux protégés et non protégés ?

Comme nous l'avons signalé plus avant, des recherches sur le diptyque réseau – territoire ont déjà été réalisées. Elles ne concernent, pour la grande majorité d'entre elles, que des réseaux matériels renvoyant à des infrastructures, des équipements lourds (transports, télécommunications, distribution d'eau, traitement des déchets, etc.), appréhendés à des échelles macro (nationale et internationale le plus souvent) ; quand des échelles micro sont retenues, elles renvoient le plus souvent à des espaces urbains. Aussi, les conditions d'organisation et de fonctionnement de tels réseaux (surtout aux échelles macro) sont bien éloignées de celles propres aux réseaux qui nous concernent. En outre, les flux financiers et enjeux politiques associés aux grands réseaux techniques sont d'une ampleur telle, qu'ils brouillent toute idée de mise en parallèle des enjeux territoriaux liés à ces réseaux avec ceux liés aux réseaux de sentiers.

Ceci étant, il convient de prendre en compte le potentiel structurant inhérent à toute forme réticulaire, quelque soit son échelle, sa densité, son étendue spatiale, son "appareillage".

C'est ce que propose d'entreprendre cette recherche, dans un contexte socio-spatial original.

Les réseaux de sentiers et leur gestion, produits d'une dialectique "action – représentation", expriment-ils des rapports différenciés aux territoires selon les acteurs impliqués ?

Chaque acteur construit son rapport au territoire sur la base de systèmes de valeurs à partir desquels il définit sa ou ses légitimités d'action. Ces systèmes de valeurs orientent ses intentions et logiques d'interventions alors qu'elles participent à la production de représentations du territoire. Il est pour cela effectué un recours à divers référents socio-spatiaux qui, selon les auteurs, amènent à penser la représentation soit comme un modèle figuratif structurant et structuré autour d'un noyau central⁴⁸, soit comme un champ structuré de composants en interaction⁴⁹. Appréhendée comme le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel

⁴⁸ ABRIC J-C. (dir.), 1997, *Pratiques sociales et représentation*, PUF, Paris, p.19.

⁴⁹ DI GIACOMO JP., 1981, *Commentaires à propos de "l'analyse de similitude...de C. Flament"* ; in : Cahiers de psychologie cognitive, 1, pp.429-432 ; LE BOUEDEC G., 1984, *Contribution à la méthodologie d'étude des représentations sociales* ; in Cahiers de psychologie cognitive, n°4, pp.245-272.

il est confronté et lui attribue une signification spécifique⁵⁰, la représentation est, dans une approche comme dans l'autre, par ailleurs non exclusives, une réelle information sur le territoire et de ce fait un traducteur de rapports au territoire. La lecture des représentations actées et des systèmes de valeurs implicites peut mettre en lumière les conceptions, logiques d'action et légitimités d'intervention des divers acteurs sur les réseaux de sentiers en espaces naturels protégés.

Comment s'opèrent les actions concertées en matière de réseaux de sentiers et que signifient-elles en terme d'organisation et de fonctionnement des territoires ?

Les configurations, "règles", normes de gestion des réseaux de sentiers sont établies par la loi et théoriquement appliquées avec rigueur dans les espaces naturels protégés. La gestion de ces réseaux est pourtant parfois très vivement contestée et l'on observe des opérations sortant manifestement des modalités de gestion prescrites. Alors qu'il convient tout d'abord de comprendre pourquoi ces règles ne sont pas suivies, on constate d'une part que des modes d'actions informels reposant sur des logiques d'accord tacites et qui témoignent de la diversité des individus intervenants dans la "vie" du réseau de sentiers, se substituent aux normes légales. D'autre part des situations de conflits s'installent voire se pérennisent.

Dans les deux cas un recours à la concertation institutionnalisée, officialisée, se réalise en générant, sur les réseaux de sentiers et plus largement sur l'espace protégé, le développement d'une ingénierie de l'action collective, spécifique à des sites et cas précis. La notion de régulation⁵¹ traverse alors notre questionnement dès lors que l'on s'interroge sur le contrat, dont l'objet premier aujourd'hui n'est pas d'échanger des biens déterminés, ni de sceller une alliance entre égaux, mais d'organiser l'exercice du pouvoir.

Le passage d'une logique du conflit à une logique de collaboration, de l'informel à l'institutionnel, en matière de gestion des réseaux de sentiers et plus largement de gestion des espaces naturels protégés, pose question sur les façons de penser et de faire les territoires.

⁵⁰ ABRIC J-C., 1988, *Coopération, compétition et représentations sociales*, Del Val, Cousset, p.64.

⁵¹ La régulation passe par le déni de tout ce qui n'est pas la norme dominante préétablie et l'imposition plus ou moins coercitive, d'un ordre qu'on estime fondé en raison universelle. cf. LUSSAULT M., 1995, *op. cit.*, p.79.

On acceptera ici pour définition succincte de la régulation : les modes d'ajustements permanents d'une pluralité d'actions et de leurs effets, permettant d'assurer l'équilibre dynamique de systèmes instables ; cf. BAUBY P., 2002, *Quelle(s) régulation(s) des services publics ?* in : MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *Le territoire aménagé par les réseaux, Energie, transports et télécommunications*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, Datar, La Tour d'Aigues, p.141.

Hypothèse centrale

La problématique et les questionnements qui lui sont inhérents, sous tendent une hypothèse centrale à cette recherche.

Le réseau de sentiers constitue un espace de convergence d'enjeux et d'acteurs propice à une "organisation" (une co-opération, un agencement négocié) potentiellement génératrice d'une dynamique territoriale co-construite.

Hypothèses secondaires

Partant de l'hypothèse centrale, plusieurs hypothèses secondaires structurent notre réflexion.

- a) Le réseau de sentiers est un révélateur et un indicateur de la multiplicité d'acteurs (et donc d'enjeux, de représentations, ...) impliqués dans la vie des territoires ruraux montagnards, *in extenso* des réseaux de sentiers eux-mêmes et des espaces naturels protégés. Il est en cela un objet géographique pertinent pour l'analyse et la compréhension de phénomènes socio-spatiaux.
- b) Les enjeux multiples caractérisant les réseaux de sentiers et les différentes stratégies de mobilisation de cet objet interrogent ses modalités de gestion. Parce que ces réseaux sont intimement attachés à un territoire, c'est-à-dire à des hommes et donc à des activités, à du temps, à de l'espace, le sens et le fonctionnement des territoires concernés par ces réseaux sont également remis en cause.
- c) Cette remise en cause s'exprime par un développement de la concertation dans le cadre de procédures dites de régulation et d'institutionnalisation de l'action collective dans lesquelles le réseau de sentiers tient un rôle de médiation.
- d) Les phénomènes socio-spatiaux à l'œuvre figurent une dynamique de (re)territorialisation suscitant la définition et l'attribution du statut de bien commun aux objets à partir desquels elle se structure (réseau de sentiers, espaces naturels protégés, et nature notamment).

Méthodologie : une "écoute" du territoire

Écouter avant de codifier, laisser s'exprimer plutôt que de questionner, être attentif aux mots et aux signes autant qu'aux réponses formalisées⁵².

Comme le soulignent Pelletier et Vanier, sous la surface des territoires, il y a les acteurs qui les découpent, les façonnent, les organisent, les structurent⁵³ ; c'est-à-dire : qui les vivent. Une appréhension et une compréhension fines du territoire, des réseaux qui le parcourent, et des phénomènes qui les travaillent ne peuvent s'envisager sans une analyse du panel d'acteurs impliqués dans la vie de ces objets.

Notre démarche vise donc à identifier la diversité des acteurs impliqués dans la conception, l'aménagement et la gestion des réseaux de sentiers à l'échelle des espaces protégés retenus, et de mettre en évidence la pluralité de leurs logiques d'intervention.

Les représentations et systèmes de valeurs associés, compris comme des informations sur le territoire, ont également été recherchés. En effet, "comment éviter [...] de poser que l'une des clés d'interprétation de l'organisation spatiale passait par la lecture dans l'espace de l'idéologie de la société qui la produit, ou plus généralement de ses représentations mentales, de ses valeurs ?⁵⁴".

L'"écoute" des territoires que nous avons ambitionnée sous-tend une contextualisation forte des phénomènes analysés. Ce souci de contextualisation des interventions sur les sentiers s'est traduit par la réalisation de travaux portant systématiquement sur des actions en cours de réalisation, sur des procédures en place ou plus globalement sur le système de gestion d'un réseau de sentiers.

La lecture des systèmes de gestion, le positionnement des acteurs, et l'analyse des représentations du territoire et des réseaux ont été réalisés sur la base :

- de nombreuses observations in situ (réunions de travail, séances de négociation, interventions sur le terrain, etc.) ;
- de plusieurs sources d'informations produites tantôt dans le cadre d'opérations spécifiques, tantôt à la faveur d'un diagnostic global réalisé en partenariat avec les gestionnaires d'espaces protégés étudiés.

Toutes les informations collectées sont appréhendées comme des indices des représentations que chacun des acteurs se fait de son territoire, de la matérialité et des usages d'un réseau de sentier et

⁵² FREMONT A., 1977, *L'espace vécu et la notion de région*, communication prononcée à la conférence de l'université de Würzburg, 01/1977, tiré à part relié, Centre d'Etudes Régionales et d'Aménagement, Université de Caen, 18p.

⁵³ PELLETIER P., VANIER M., 1997, *Les ciseaux du géographe, coupures et coutures du territoire* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.72, n°3, p.163.

⁵⁴ RACINE J-B., 1990, *Valeurs et valorisations dans la pratique et l'interprétation humanistes de la géographie* ; in : BAILLY A. (dir.), *L'humanisme en géographie*, Economica, coll. Anthropos, Paris, pp.59-75.

des interventions concrètes réalisées sur ce réseau.

Les discours et matériels textuels et cartographiques ont constitué les principaux matériaux de notre travail.

Les divers discours tenus sur le territoire et ses acteurs informent sur les stratégies suivies par les individus interrogés et leurs représentations. Tous ces discours sont autant de médiateurs, lourdement chargés de sens, qui rendent possible une compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'espace. Des auteurs comme Guérin⁵⁵ et Gumuchian⁵⁶ ont démontré combien le recours à ce matériau permet d'envisager un éclairage nouveau de problématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de personnels des espaces naturels protégés (personnels administratif, technique, scientifique), d'élus locaux, de techniciens des conseils généraux, de représentants associatifs, de responsables touristiques, etc.

Les discours produits lors de réunions collectives ont de même fourni un matériau intéressant. Ils ont toutefois alimenté nos analyses dans une moindre mesure du fait d'une collecte plus délicate à réaliser.

Divers types de documents écrits ont également fourni un important matériau d'analyse pour cette recherche : documents de programmation, rapports d'étude ou de travaux, compte-rendu de réunion, documents de vulgarisation, documents de promotion touristique, etc.

Compte tenu du potentiel de prise de conscience de l'altérité, intrinsèque à l'objet réseau, l'ensemble de notre démarche est inscrite dans une perspective interactionniste se voulant à l'interface entre structuralisme holiste et individualisme méthodologique. Un tel positionnement est défini dans le travail de Guy Di Méo⁵⁷ :

"En somme si les structures sociales, renforcées et modifiées par leur procès spatial, conditionnent les structures de la subjectivité, celles-ci, à leur tour, s'autonomisent, créent de la variété et agissent en retour sur des structures sociales dont la stabilité et le poids, à certains moments, nous donnent l'illusion de leur objectivité. Or de telles structures n'ont pourtant rien d'immuable. Elles se construisent en permanence, s'actualisent dans l'espace et dans le temps".

Comme nous l'avons déjà signalé, l'échelle d'analyse privilégiée dans cette recherche est locale. L'enjeu de l'articulation des territoires institutionnels "espaces protégés" avec les territoires fonctionnels sur lesquels ils ont été créés, s'exprime principalement aux échelles départementale et

⁵⁵ GUERIN J-P., 1989, *L'aménagement de la montagne. Politiques, discours et production d'espaces* ; Ophrys, Gap, 467p.

⁵⁶ GUMUCHIAN H., 1991, *op.cit.*, 143p.

⁵⁷ DI MEO G. (dir.), 1996, *op. cit.* pp.40-41.

infra-départementale (communale et intercommunale). C'est à cette échelle locale du maillage administratif français que les difficultés de conciliation d'intérêts territoriaux hétérogènes sont les plus durement vécues, de même que c'est à cette échelle que se dessinent les formes de coopérations les plus innovantes.

Nous porterons toutefois attention aux phénomènes s'établissant à des échelles méso (régionale et nationale) et pouvant avoir des répercussions à l'échelle locale. Il est notamment fait allusion ici aux orientations définies dans le cadre de la politique publique de protection de la nature, menée par le Ministère en charge de l'environnement.

Enfin, signalons que les propos d'ordre théorique et méthodologique indiqués jusqu'alors, et ensuite dans le corps de notre démonstration, sont fournis pour délimiter un cadre scientifique d'exploration que l'on espère évocateur pour des chercheurs d'autres sciences humaines.

Aussi, rappelons que les théories ne sont que des représentations du réel, des grilles d'analyse du monde. Il convient par là même de conserver une distance critique envers celles-ci, afin de ne pas les transformer en véritables doctrines, alors qu'elles s'avèrent être pour nous des outils modifiables, interchangeables, améliorables, pour la lecture des procès territoriaux contemporains en espace rural montagnard, et plus spécialement à l'échelle des espaces naturels protégés.

Enfin et parce qu'il nous semble indispensable de lier toute recherche à une réalité sociale contemporaine, nous espérons que ce travail contribue à favoriser l'articulation des logiques et compétences d'intervention de tous les acteurs impliqués dans la gestion des sentiers d'un espace protégé, de manière à accroître la connaissance de ces infrastructures et la mise en place d'outils de gestion globale et concertée en leur sein.

C'est notamment en cela que ce travail souhaite participer à l'entreprise visant à dessiner un nouveau regard sur la protection de la nature, et ainsi apporter quelques éléments de réponse à une question d'actualité et essentielle pour les années à venir : quelle nature voulons-nous ?

Terrains d'étude

La requalification des espaces ruraux soulève le problème de l'adéquation entre préservation de l'environnement et développement économique. Cet enjeu fort de l'aménagement du territoire s'observe particulièrement en zone de montagne.

La fragilité économique des espaces montagnards, due principalement au déclin de l'agriculture, génère des évolutions importantes, dont la vitesse d'occurrence s'est accrue ces dernières années ou décennies. Il y a maintenant plus de dix ans, différents chercheurs ont mis en évidence plusieurs phénomènes qui nous apparaissent toujours d'actualité :

Gumuchian évoque une sectorisation, une segmentation de la montagne par la "superposition ou juxtaposition d'espaces de vie de plus en plus antinomiques" et se demande si l'on ne s'oriente pas "vers des espaces cloisonnés et de plus en plus monofonctionnels"⁵⁸ ;

Bozonnet parle de la montagne comme d'un milieu en situation "d'anomie contrôlée"⁵⁹ ;

Tauveron⁶⁰ souligne le risque de "banlieurisation", d'aliénation urbaine qui menace la montagne.

Dans une situation qui semble condamnée à l'équilibre instable⁶¹, le tourisme de randonnée est un secteur d'activité sur lequel misent désormais beaucoup de collectivités territoriales et d'acteurs locaux.

Le développement d'un produit touristique tel un réseau de sentiers apparaît en effet comme une source d'investissement rentable du fait de coûts de réalisation, certes très variables selon l'ampleur du projet, mais que l'on s'accordera à trouver limités en comparaison à des infrastructures industrielles ou à des équipements touristiques lourds comme pour les sports d'hiver.

Le développement de nouvelles activités hivernales comme la raquette procure de plus la possibilité d'une exploitation en toute saison du réseau de sentiers. Les espaces montagnards présentent par ailleurs une offre de sentiers particulièrement riche et diversifiée. Ils constituent en cela une destination majeure pour tout marcheur, du simple amateur dilettante au randonneur itinérant, en passant par l'alpiniste chevronné.

Le développement de la randonnée, comme des sports de pleine nature, s'inscrit dans le besoin social croissant de nature que nous avons signalé plus haut. Un tel besoin va faire des espaces naturels protégés des lieux de forte attractivité, parce qu'ils symbolisent la nature dans sa pureté

⁵⁸ GUMUCHIAN H., 1993, *Vers une montagne plurielle ?* ; in : Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n°11, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, p.195.

⁵⁹ BOZONNET J.P., 1989, *Le lieu de tous les extrêmes* ; in : Revue de Géographie Alpine t.LXVII, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, p.153.

⁶⁰ TAUVERON A., 1989, *Les Alpes du Nord au 3^e millénaire : une montagne sans montagnards ?* ; in : Revue de Géographie Alpine t.LXVII, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, p.168. L'auteur indique à ce propos combien il est symbolique que le plateau du Nord du Vercors fasse partie, depuis les Jeux Olympique de 1968, de la circonscription téléphonique de Grenoble, comme le reste de sa banlieue.

⁶¹ On pensera ici par exemple à l'alternance imprévisible des "hivers blancs" et "hiver verts" dont les incidences économiques, politiques, sociales, culturelles, etc., amènent nombre de communes à la recherche perpétuelle de nouvelles stratégies d'adaptation à un contexte physique extrêmement variable.

originelle d'une part, et parce qu'ils sont parcourus de réseaux de sentiers parmi les plus développés et les mieux entretenus d'autre part.

Le milieu montagnard est aussi régulièrement associé à une image de la nature vierge, sauvage, ce qui lui vaut, entre autre motif, d'être le milieu géographique à faire le plus l'objet de mesures de protection forte de la nature : cinq des sept parcs nationaux français sont en zone de montagne voire de haute-montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Cévennes, Pyrénées).

La nature protégée en montagne affiche donc particulièrement cette tension entre protection et développement, notamment par l'ambiguïté des enjeux que révèlent les nombreux réseaux de sentiers qui permettent d'en faire la découverte.

Notre recherche porte en conséquence sur des espaces naturels protégés de type "protectionniste". On entend par là essentiellement les deux plus anciennes formes spatiales de protection de la nature : les réserves naturelles et les parcs nationaux. Ces catégories d'espaces relèvent pour nous d'une même conception de la nature, d'une même intention de protection de la nature. C'est sur ce type d'espace protégé, créés dans une logique régaliennne, que les difficultés d'articulation avec leurs territoires d'insertion sont les plus fortes.

Nos sites d'études, répartis dans la région Rhône-Alpes, sont les suivants (cf. carte n°1) :

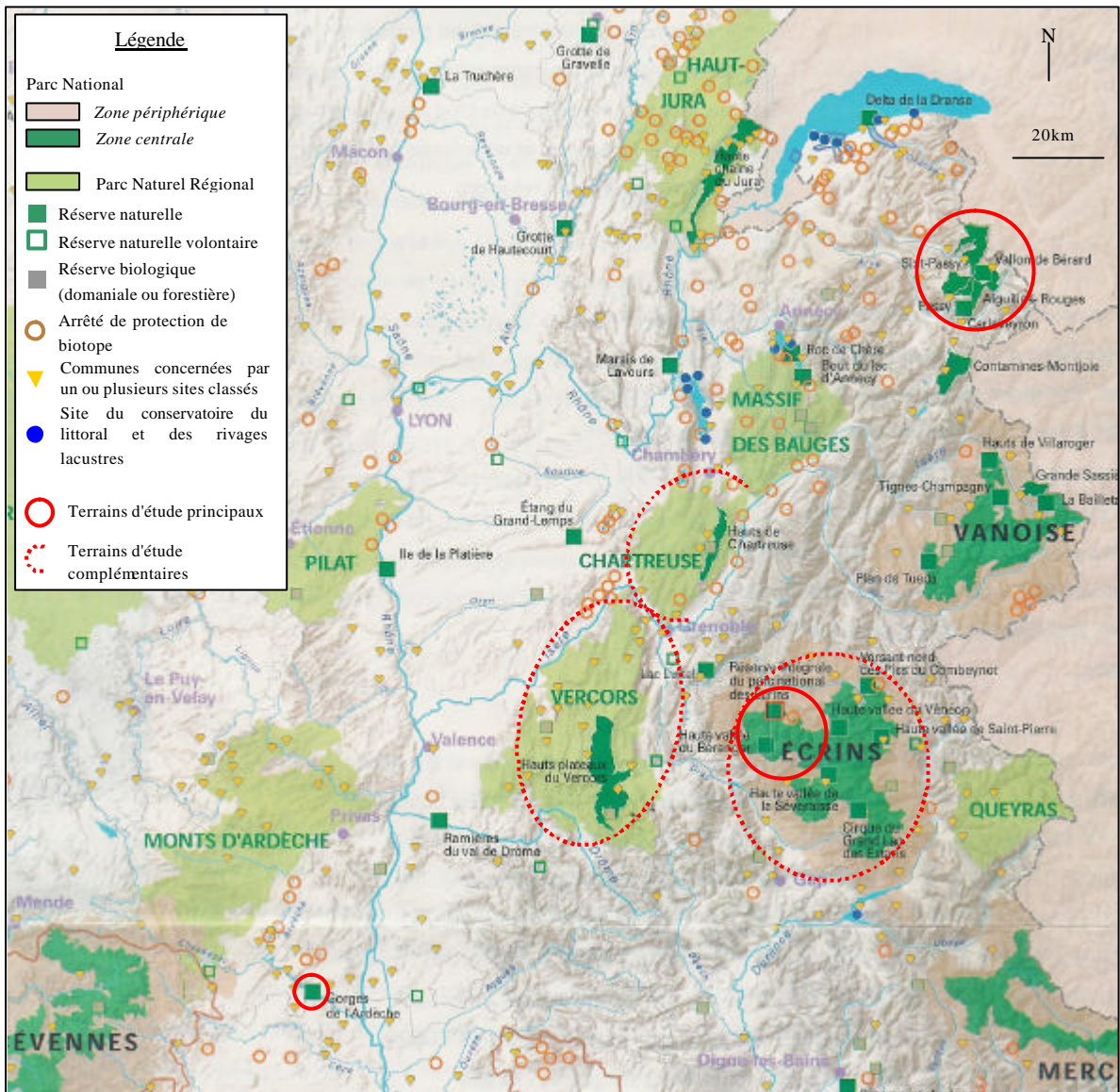
- les réserves naturelles du secteur Arve-Giffre (Haute-Savoie) ;
- la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche ;
- le parc national des Ecrins (secteurs de l'Oisans et du Valbonnais principalement).

A titre comparatif, des réflexions ont été conduites sur le Parc Naturel Régional du Vercors, en raison de sa longue expérience en matière de gestion de réseaux de sentiers, ainsi que par sa nature contractuelle, fondée sur le principe de libre adhésion des communes à une charte.

Le choix de ces espaces naturels comme terrains d'investigations sera explicité dans le corps de ce travail, mais il est possible de signaler ici, de façon très synthétique, qu'il répond à deux critères :

- l'un scientifique de part le souci de s'intéresser aux principaux statuts juridiques d'espaces naturels français (réserve naturelle, parc national et parc naturel régional dans une moindre mesure),
- et l'autre plus pragmatique lié à l'intérêt marqué des gestionnaires des espaces retenus pour cette problématique "territoire, acteurs, réseau de sentiers".

Carte n°1 : Localisation générale des terrains d'étude



(Mignotte, 2004 ; d'après : IFEN, 2001)

Nos recherches se sont également tournées sur des initiatives spécifiques et symboliques comme la Via Alpina (itinéraire transalpin traversant les huit pays signataires de la Convention Alpine) et les cinquante sentiers à thème développés par la structure transfrontalière de coopération internationale "Espace Mont-Blanc" ; sentiers sillonnant, par delà les frontières, Valais (Suisse), Haute-vallée de l'Arve (Haute-Savoie, France) et Val d'Aoste (Italie).

Parce qu'ils s'appliquent à l'échelle du département entier et en zone protégée comme partout ailleurs, les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de plusieurs départements rhône-alpins ont également retenu notre attention.

Plan de la recherche

Cette introduction, qui vient exposer la logique de construction de la problématique tend à préciser combien elle figure pour nous une (dé)marche, à l'image de toute notre recherche.

Notre problématique implique un processus d'explication d'un corps de concepts qui vont nous permettre d'appréhender différents phénomènes à l'œuvre à l'échelle des réseaux de sentiers des espaces naturels protégés de montagne.

La première partie vise en conséquence une liminaire et essentielle explicitation des bases de notre travail. Les chapitres un et deux auront pour objectifs de définir notre acceptation des concepts de réseau, d'acteur et de territoire, afin, dans le troisième chapitre, de fonder le cœur théorique de notre démonstration : le couple conceptuel réseau-territoire, entendu comme vecteur d'interconnexion de territoires hétérogènes.

Au regard des énoncés théoriques de la première partie, nous appliquerons dans la seconde partie nos réflexions au cas des réseaux de sentiers dans trois espaces naturels protégés de la Région Rhône-Alpes. Le chapitre quatre aura ainsi pour objectif de présenter le contexte actuel d'évolution de la conception de la protection de la nature en France ; évolution concourant principalement à mieux articuler les espaces protégés aux territoires ruraux sur lesquels ils ont été créés, délimités. Le chapitre cinq permettra alors de présenter les enjeux croissants et souvent contradictoires portant sur les réseaux de sentiers aujourd'hui, compte tenu d'un mouvement contemporain de requalification des espaces naturels et ruraux. Si les réseaux de sentiers s'affirment comme une ressource différemment convoitée selon de nombreux acteurs, il s'agira par le chapitre six, d'exposer l'organisation de la gestion de ces réseaux à l'échelle d'espaces protégés de montagne, avant de les voir véritablement comme une source d'articulation de territoires, et donc d'acteurs.

Enfin, la troisième partie cherchera explicitement à déterminer si le développement de modalités de gestion concertées des réseaux en espaces protégés, permet le passage d'une logique de fragmentation territoriale à une logique d'interconnexion territoriale. Le chapitre sept se consacrera ainsi à spécifier les différentes représentations des réseaux, et à préciser la question conflictuelle de la légitimité d'intervention des acteurs. Enfin, avant de procéder, dans le chapitre neuf, à l'observation de deux procédures concertées de gestion de réseaux de sentiers en espaces protégés, et par là-même de réinterroger l'hypothèse d'une interconnexion territoriale, le chapitre huit fournira une présentation détaillée de la notion de concertation, en matière d'environnement et de protection de la nature, à partir du sens qu'il lui est attribué en matière d'aménagement du territoire. Notre travail n'entend donc pas se présenter comme un témoignage mais bien comme un processus démonstratif et une "participation critique" à un débat géographique et socio-politique d'aménagement du territoire.

Partie 1

Réseau et territoire : lecture socio-géographique d'une interaction conceptuelle

Introduction de la première partie

"Dans la cité des chercheurs, les réseaux techniques restent encore rejetés dans les bas-fonds de la connaissance, véritable impensé urbanistique. Même repeints aux couleurs du high tech informatique, fils téléphoniques, systèmes d'assainissement, voirie, transports en commun, lignes électriques et autres canalisations ne semblent mériter qu'un regard condescendant, tout particulièrement en France où la chose technique motive peu les sciences sociales"⁶².

Si l'on peut rendre grâce, dès ces premières lignes, aux nombreux travaux de Jean-Marc Offner sur les réseaux techniques – qui nous ont grandement inspirés comme en témoignent les nombreuses références à l'auteur dans ce chapitre –, nous ne pouvons qu'abonder en son sens, et même surenchérir. Que devrions nous dire en effet sur les réseaux de sentiers qui figurent pourtant parmi les plus anciens (si ce n'est le plus ancien) réseaux techniques en France et même dans le monde ! Bien peu de choses ont été écrites sur les réseaux de sentiers, notamment sur leurs incidences socio-politiques, culturelles et surtout territoriales. En ce sens, Etcheverria en ouverture de sa thèse, a souligné la place réduite de l'objet chemin rural dans la discipline géographique⁶³. On rappellera dès lors que ce relatif vide scientifique semble concerner bien d'autres réseaux. Le sociologue américain Fischer fut par exemple très surpris de constater que personne, au début des années 90, n'avaient encore travaillé sur le rôle social d'un réseau pourtant essentiel à l'échelle de la société américaine, comme de tant d'autres : le réseau téléphonique⁶⁴. L'intérêt d'une pensée en terme de réseau et non en terme de segments, de tronçons (ou d'itinéraire à propos de sentier) tient justement à la prise en compte de son rôle social et territorial, c'est-à-dire au fait qu'il relie différents lieux, différents territoires, différents individus.

Dès lors, avant même d'explorer cet objet délaissé qu'est le réseau de sentiers (partie 2), la démarche hypothético-déductive qui est la nôtre, nous conduit en premier lieu à préciser l'itinéraire des notions et concepts employés pour cette recherche, et surtout à définir avec précaution mais application les fondements théoriques de notre problématique. Il ne s'agit toutefois pas d'une analyse approfondie de ces différents outils. Nous chercherons plus la mise en évidence de leur

⁶² OFFNER J.M., 2000 (c), *Réseaux et dynamiques urbaines* ; in : PAQUOT T. et al., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La découverte, Paris, p.137.

⁶³ ETCHEVERRIA O., 1999, *Les chemins ruraux et leur revalorisation touristique-culturelle. L'exemple du pays Basque*, thèse de géographie, Paris 1 Panthéon Sorbonne, p.13.

⁶⁴ "There was an incredible vacuum surrounding the telephone. When I say "nobody studied it", I mean nobody studied its social role"; cf. FISCHER C.S., 1992, *From technical networks to social networks – conversation avec Crews J., Flichy P., Lorrain D., Offner J-M.* ; in : Flux, n°9, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.47.

interdépendance, pour la problématique qui est la nôtre, en se référant à leurs conceptions et caractéristiques principales.

L'objectif de cette première partie est donc double. Il s'agit d'une part de clarifier une pluralité d'acceptations nuisant parfois à une bonne visibilité et utilisation des notions et concepts ; et d'autre part d'énoncer les apports théoriques et méthodologiques de nos appréhensions de ces notions et concepts, par rapport à notre problématique. Nous entendons en cela, tisser le fil d'Ariane de cette recherche par lequel prendront corps par la suite des réflexions davantage pratiques et appliquées.

Pour cela, il a été indispensable de procéder à une revue de la littérature produite sur les concepts et notions en question. Si la géographie a fourni l'essentiel de notre corpus pour le concept de territoire, nous avons procédé à des recours divers (sociologie, urbanisme, ingénierie des transports et des télécommunications) pour mieux définir ceux de réseau et d'acteur. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une thèse interdisciplinaire, nous sommes tout à fait conscient des risques liés à l'extrapolation de réflexions non géographiques dans le cadre de notre recherche. C'est donc avec précaution que nous nous sommes inspiré de ces productions, bien au fait, par exemple, de la difficulté à construire une réflexion théorique sur l'objet réseau, en vue de son application à des réseaux de sentiers, à partir de travaux portant sur des infrastructures réticulaires de grande ampleur (réseaux de transports, de télécommunications, etc.).

Néanmoins, la définition du réseau technique à laquelle aboutit le premier chapitre après avoir retracer l'histoire sociale et scientifique de celui-ci, nous conduit naturellement, au long du second chapitre, à mettre en évidence ses relations intrinsèques avec les concepts de territoire et d'acteur.

Le dernier chapitre vient alors approfondir la question du réseau territorial en touchant au cœur théorique de notre problématique, à savoir son potentiel d'interconnexion territoriale.

Certains pourront trouver cette première partie trop longue ou déconnectée de notre sujet. Il n'en est rien selon nous. En effet, ces approfondissements théoriques sur les termes de réseau, de territoire et d'acteur nous semblent indispensables pour tout simplement savoir "de quoi l'on parle". En outre, force est d'affirmer que ces développements nous sont apparus d'autant plus nécessaires que le réseau n'a jamais constitué, tout au long de notre formation en géographie (et nous entendons par là tous les lieux où cette formation a pu prendre corps), un réel objet de réflexion ni d'enseignement, à l'inverse de ce que sont les termes d'espace, de territoire, de paysage, etc. On pourrait alors trouver un troisième objectif didactique à cette première partie, qui par une posture volontaire, tendrait à pousser la nécessité d'une pensée du réseau comme objet territorial, pour la discipline géographique et son renouvellement.

Chapitre 1.

Pour une approche du réseau comme forme socio-spatiale

Le réseau est aujourd'hui partout et tout semble être ou faire réseau, au point que certains se demandent bien ce qui ne ferait pas "réseau"⁶⁵. Mais si l'on n'est pas apte à trouver l'objet-non-réseau, cela signifie-t-il que le concept de réseau recouvre n'importe quoi ?

Le terme de réseau révèle en effet une grande polysémie⁶⁶, tant dans ses sens communs que dans ses nombreux emplois par diverses disciplines scientifiques. Il est utilisé à propos de domaines aussi variés que le terrorisme, l'organisations de résistants, l'espionnage, etc., et bien sûr, surtout en France, à propos d'infrastructures, urbaines et de transports notamment. On parle alors souvent de réseaux techniques, à l'instar des réseaux de sentiers comme nous le verrons dans ce chapitre. Mais réduire le terme de réseau à cette seule acception serait fortement réductrice, tant son utilisation et sa conception par différentes disciplines se montrent variées.

La question évoquée ci-dessus, pour provocante qu'elle soit, n'en recouvre donc pas moins une forte dimension épistémologique et ouvre ainsi une véritable boîte de pandore conceptuelle et théorique.

Ce premier chapitre va donc délibérément procéder en un "décorticage" du mot réseau pour saisir son itinéraire pratique et scientifique, de ses racines jusqu'aujourd'hui. Cet éclairage historico-génétique liminaire, entend ainsi participer d'une entreprise visant à comprendre le sens du concept de réseau, afin d'en faire un objet et un outil de recherche pertinent, dans le cadre de notre problématique. La parabole réalisée sur les origines et usages du mot, sur ses partisans, son évolution, ses représentations, participent selon nous de la construction des mécanismes de fonctionnement et de pensées du réseau technique, de son affirmation comme nouvel et incontournable espace d'action et de réflexion. C'est donc partant de pérégrinations intellectuelles diverses et variées, témoignant en cela d'une forme d'universalité de la figure du réseau, que nous livrerons à l'issue du chapitre une définition - notre définition - du réseau technique, afin, d'emblée, de tracer le cap de nos travaux.

Plus largement, l'objectif de ce chapitre est également de montrer l'intérêt stratégique du réseau pour l'analyse en sciences sociales, dès lors qu'il permet de contourner, de dépasser les limites que posent des concepts liés à des références fixes comme celui de frontière par exemple.

⁶⁵ AMAR R., 1993, *Qu'est ce qui ne fait pas réseau ?*; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.56.

⁶⁶ DUPUY G., 1993, *Networks* ; in : Flux, n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.42.

1.1. Pour une approche liminaire du réseau : entre étymologie, épistémologie et génie

Le réseau, dans son émergence historique, va apparaître selon Guillaume, comme un récepteur épistémique, une sorte de condenseur des multiples approches des sciences fondamentales⁶⁷. Il convient donc de mettre à jour les origines socio-culturelles de ce terme, fondées sur une double signification organique et technique, qui va se révéler particulièrement propice à l'affirmation d'une pensée opératoire du réseau par l'intermédiaire d'un corps professionnel d'ingénieurs. En outre, la puissance de la figure du réseau dans notre conception du monde et des choses, ne peut être explorée sans prendre en compte sa dimension épistémologique. Celle-ci est fondamentale pour saisir les conditions d'apparition et de construction du réseau, et ce faisant, ses utilisations, appropriations, et évolutions passées, actuelles et futures.

1.1.1. Un signifiant originel organique et technique

L'histoire du réseau est toujours liée à une double référence fonctionnant en écho : l'organisme et la technique⁶⁸. Ainsi le concept se construit-il avec et contre les images du corps et de la technique.

En référence aux travaux de l'historien des techniques Guillaume⁶⁹, le mot réseau se construit au travers une longue filiation venant, d'une part des termes en vieux français de *resel* (12^{ème} s.), *réseuil* (15^{ème} s.) et *réseul* (16^{ème} s.) (voir le mot actuel *résille*), désignant une sorte de rets, de filet, dont les femmes, à la Renaissance, se coiffaient ou disposaient par-dessus leur chemise en guise de soutien-gorge, et d'autre part du latin "*retiolus*", diminutif de "*retis*", "*petit filet*", terme technique et populaire à la fois, mais *mal* fixé, peut-être emprunté au toscan. Le filet de l'Antiquité est quant à lui composé de fils régulièrement entrelacés, et servait à capturer certains animaux. La mythologie du fil et du tissage est de plus, à cette période, enrichie de l'imaginaire des formes de la nature, notamment des effets de réseau observés par la médecine d'Hippocrate sur le corps humain ou imaginés dans ses mouvements intérieurs cachés. On signalera également que le terme *rets* vient de l'indo-européen *ere*, qui signifie *séparé, qui a des intervalles*, alors que l'allemand *Netz* et l'anglais *Net*, viennent de *ned* : *le nœud*. Cette particularité sémantique révèle, d'emblée, tout le paradoxe d'un réseau inscrit dans la problématique duale "distance – différence", écartelé entre le connu et l'inconnu, entre un "ici", du "plein" et un "ailleurs", du "vide".

⁶⁷ GUILLERME A., 1997, *Réseau : genèse d'un mot* ; in : Cahiers de Médiologie n°3, Gallimard, Paris, p.15 ; et : GUILLERME A., 1988, *Genèse du concept de réseau. Territoire et génie en Europe de l'Ouest, 1760-1815*, Institut Français d'Urbanisme, Paris VIII, pp.7-8.

⁶⁸ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.195.

⁶⁹ GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.7.

Toujours selon Guillaume, le terme "réseau", énoncé comme tel, aurait été employé à partir du 17^e siècle par des tisserands et vanniers pour qualifier à la fois l'entrecroisement des fibres textiles ou de végétaux, et le périmètre d'une maille. Ce mot de réseau est en outre présent dans les dictionnaires de Furetière (1670), de Richelet (1680), de l'Académie (1694), où il décrit une sorte de tissu de fil ou de soie.

L'auteur souligne également que les ouvriers et ingénieurs en construction sont aussi des témoins de l'emploi du mot "rets", alors qu'ils vont s'inspirer, dans leurs techniques de réalisation, de la vannerie et de la draperie. L'emploi de trames, de tresses, de filets est donc très employé dans l'édification d'ouvrages d'art, en Europe comme ailleurs dans le monde, à l'exemple de ces ponts suspendus amérindiens, découverts dans le dernier tiers du 18^e siècle.

Aux 17^e et 18^e siècles, la médecine va également s'emparer métaphoriquement du réseau pour décrire puis pour rendre compte du fonctionnement de l'organisme humain. Diderot (1713-1784) nous rappelle que le corps se compose de multiples fils jetés de l'intérieur vers des points de sa surface constituant un "réseau qui se forme, s'accroît, s'étend". Bien que Descartes n'emploie pas le mot de réseau, il va comparer le corps humain à une machine faite de tuyaux, de fibres, d'artères, de petits filets, de boyaux, de conduits, de vaisseaux, "en sorte que le mouvement du sang dans le corps n'est qu'une circulation perpétuelle". Ce corps est en fait perçu comme une machine qu'il va même comparer aux grottes et jardins du Roi⁷⁰.

Dans la première moitié du 19^e siècle s'affermirait donc un concept de réseau appliqué à l'analyse de l'organisme humain. Empruntant pour la topologie à la définition textile originelle, il la complète par la dimension circulatoire. Non seulement le corps est tissu, filet reliant différents éléments en un tout, mais il est aussi et en même temps irrigué par un flux circulatoire, à la manière d'une machinerie hydraulique. Le réseau est à la fois ensemble de liens et machine circulatoire au service de la vie du corps de l'homme.

Ces éléments originels de définition du réseau soulignent son essence populaire, son signifiant avant tout organique mais aussi technique.

Le transfert, entre la fin du 18^e et la première moitié du 19^e siècle, de ce terme dans le champ de l'aménagement de l'espace (les mises en place des systèmes parisiens des conduites de distribution d'eau, des voies de communication, etc., en sont autant d'illustrations), a nécessité de la part des ingénieurs militaires, hydrauliciens et des travaux publics, un réel travail de conceptualisation et marque l'apparition de son sens moderne. Le signifié technique du réseau va être complété par un signifié scientifique ; à la culture populaire se joint une culture savante.

Mais ce signifié scientifique qui semble s'imposer à partir du 18^e siècle renvoie à une

⁷⁰ DESCARTES R., 1988, *Traité de l'Homme* ; in : *Œuvres philosophiques, 1618-1637*, éd. Ferdinand Alquié, Classiques Garnier, Paris, p.385.

considérable transformation de la vision du monde et des choses, qui va, à partir des thèses coperniciennes et galiléennes, se réaliser sur la base d'une pensée réticulaire et opératoire, et non plus ontologique.

1.1.2. Une nouvelle vision du monde : l'ouverture d'une ère de l'expansion réticulaire et de la technique

Ce paragraphe souhaite retracer et montrer l'importance de la figure du réseau dans la fondation d'une conception moderne du monde, et par là des sciences. Il nous a semblé en effet nécessaire de comprendre pourquoi et comment s'est construite une pensée des choses en relation, en raison notamment de ses implications épistémologiques et méthodologiques fondamentales.

Ce paragraphe a été rédigé à partir de l'ouvrage de Pascal FORGET et Gilles POLYCARPE, 1997, *Le réseau et l'infini. Essai d'anthropologie philosophique et stratégique* ; Institut de Stratégie Comparée, Economica, bibliothèque Stratégique, Paris, 178p.

Pour Forget et Polycarpe, c'est la science nouvelle, dont l'achèvement est à percevoir dans le règne de la Technique et l'appropriation réticulaire de la Terre, qui va être à l'origine de l'émergence puis de l'omniprésence contemporaine de la figure du réseau dans nos sociétés modernes.

L'émergence du réseau en tant que mode opératoire de l'appropriation technicienne de la Terre - permise par ailleurs par un relatif déclin du pouvoir spirituel de la Rome catholique -, est synonyme, selon les auteurs, d'une révolution philosophique, épistémologique et morale.

L'ouverture de l'ère de l'expansion réticulaire se produit à partir du 15^{ème} siècle.

La révolution réticulaire qui se met alors en place va rompre avec le savoir antique dont le projet est ontologique et non opératoire, dans le sens où l'appréhension de l'être des choses, se réalise via un discours de la pensée. Chez Aristote, savoir, c'est contempler le monde dans son essence éternelle, c'est être capable de lire ce que la pensée seule peut réaliser. Ainsi, il s'agit en quelque sorte de voir la substance du monde et non d'opérer sur le monde. De fait, la science antique n'a rien d'expérimental et de technique, elle est purement théorique et contemplative.

Or, comme le précise Forget et Polycarpe, nous ne pouvons pas aujourd'hui entendre cette science comme telle, habitués que nous sommes à un savoir objectiviste et opératoire qui procède d'un lien d'une toute autre nature entre l'homme et le monde.

Cette nouvelle vision du monde, de la nature, de l'homme et des choses, constitutive de la construction d'une science moderne, prend corps au travers de la révolution copernicienne⁷¹.

⁷¹ On notera ici, que dès le Moyen Age, les écrits des rabbins cabbalistes révélaient un monde compris dans sa totalité comme un système complexe d'interrelations ; voir : BAKIS, 1993, *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, PUF, coll. Que sais-je ? n°2801, Paris, p.103.

La nouvelle conception du monde que va établir l'astronome polonais est fondée sur l'idée que ce dernier est déchiffrable dans le sens où il se comporte comme un système régi par ses lois propres. Avec Copernic (1473-1543), la science n'a pas en vue la connaissance d'un ordre ontologique mais celle d'un ordre structurel. Il s'intéresse à la forme de l'univers plus qu'à son sens ; son but est de décrire la figure de l'univers, d'explicitier son écriture, et non pas de voir derrière son apparence le jeu des substances, genres ou espèces. Copernic va fonder les bases d'une pensée réticulaire, en décrivant la configuration de l'univers comme totalité de phénomènes dont le savant peut dessiner l'architecture relationnelle, c'est-à-dire l'organisation géométrique qui relie les objets observés entre eux. Dès lors, la science nouvelle va concevoir l'espace comme un tissu de relations entre les choses ; et parce que ces relations ne relèvent pas d'une essence intrinsèque aux choses, elles sont donc mesurables et ainsi explicatives de la configuration du monde, de la nature.

Dans la continuité de Copernic, l'astronome italien Galilée (1564-1642) va ériger les fondements d'une science opératoire en affirmant que l'accès à la compréhension de la nature ne peut procéder de l'expérience sensible, directe et commune, mais qu'il est nécessairement médié par l'expérimentation. En découvrant et en vérifiant par l'expérimentation les lois mathématiques qui constituent l'armature du réel, Galilée les établit comme normes de cohésion et de réitération de la mécanique universelle. Le monde chez Galilée est action, et non pensée et contemplation comme avec Aristote. La science galiléenne a ainsi pour projet la réticulation universelle et unifiante des corps. Une démonstration expérimentale, qu'elle soit réelle ou imaginaire, peut être interprétée comme une connexion entre des objets qui doivent livrer leur vérité sous forme d'effet. Sans cette connexion la nature reste muette et ne fournit aucune information. La connexion dévoile l'interaction qu'entretient sans cesse la nature entre ces phénomènes.

Au cours des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, les travaux de Copernic, Képler (1571-1630), Galilée, Leibniz (1646-1716), Newton (1642-1727) ou encore Descartes (1596-1650 – que nous retrouverons dans les paragraphes suivants) marquent le chant d'honneur d'un savoir antique qui se nourrissait du sens commun et du monde vécu pour se hisser au niveau de l'être des choses. Les valeurs du mouvement, du changement et de l'action vont se substituer aux vertus de l'ordre et de l'ancienneté. La science nouvelle s'érige comme savoir opératoire et expérimental, où l'observation exacte de phénomènes et leur réitération, sont les vecteurs de la connaissance.

Parce qu'il s'agit de déceler le jeu des relations, de traduire le monde en symboles mathématiques, et de pouvoir le reproduire par un arsenal d'instruments techniques, la figure du réseau s'impose comme un outil, comme un modèle d'appropriation et de compréhension de celui-ci.

Partant, l'homme va étendre ses recours au réseau pour s'ingénier à mettre en mouvement l'étendue terrestre. Le réseau se précise, se formalise, se concrétise.

1.1.3. Un réseau en voie de formalisation : l'œuvre des génies

Le réseau, dont nous avons souligné l'émergence comme technique d'appropriation du réel pour gagner la certitude et la pérennité du monde, des choses (par la répétition) va trouver, dans le domaine militaire, un de ses premiers champs de formalisations théorique et pratique.

Les 18^{ème} et 19^{ème} siècles marquent l'avènement d'une science et de techniques modernes de mesures des phénomènes. Le réseau va alors se définir comme une représentation, et donc un outil, essentiels pour transformer les rapports qu'entretiennent les objets entre eux. Les recours à cet outil vont, de fait, se faire de plus en plus nombreux dans le cadre d'une pensée et d'un aménagement de l'espace français qui se structure autour de différents corps d'ingénieurs.

1.1.3.1. *Le réseau comme dispositif de défense nationale*

A la charnière du 19^{ème} siècle, la question du tracé des routes est d'abord une préoccupation militaire : la conquête d'un territoire ne se fait pas au hasard et l'itinéraire choisi par l'armée peut jouer le premier rôle.

Par delà les métaphores originelles textiles ou organicistes, c'est d'abord en effet chez les militaires du génie que le réseau prend naissance⁷² et amorce sa "sortie" du corps.

A partir de 1732, de Cormontaigne conçoit un véritable système de défense composé de places fortes réparties sur des cercles concentriques selon une organisation permettant de résister aux attaques de l'ennemi. Fourcroy, un autre ingénieur militaire, complètera quelques années plus tard le dispositif par un ensemble de liaisons souterraines entre les places fortes. L'ensemble, qui reste toutefois fermé, est très hiérarchisé et codifié selon un modèle géométrique qui sera enseigné à l'École du génie de Mézières⁷³ dès sa création en 1748.

C'est près de cinquante ans plus tard, avec les Cent Jours⁷⁴, qu'apparaissent des projets d'articulation du système des fortifications avec les routes et les canaux à l'échelle du territoire national. Fortifications, routes, canaux, galeries souterraines seront combinés pour former un dispositif complexe de défense du territoire, dispositif dans lequel on n'hésitera plus à voir un réseau.

Dans cette période d'affirmation du réseau par le génie militaire, Bakis souligne notamment l'influence d'Achille-Nicolas Isnard (1759-1803), qu'il qualifie de précurseur de l'économie

⁷² OFFNER J-M., 1993 (a), *Le développement des réseaux techniques : un modèle générique* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.11.

⁷³ L'École royale de Mézières (Ardenne), est la première école française du génie militaire.

⁷⁴ Temps qui s'écoula entre le 20 mars 1815, jour du retour de Napoléon à Paris, et le 22 juin, date de sa seconde abdication, quatre jours après la défaite de Waterloo.

spatiale⁷⁵. Cet ingénieur géographe, officier d'artillerie, propose une organisation des réseaux de transports à l'échelle du pays, adaptée à la réalité du terrain et comprenant aussi pour la première fois la notion d'interconnexion de réseaux différents.

Comme le confirme le statut d'officier d'Isnard, les recours militaires au mot de réseau, via les compétences de géographes et de topographes, ont été nombreux à partir des années 1810-1820. Ils ont contribué à façonner l'acception contemporaine de ce terme. La minutieuse reconnaissance des réseaux de communications est en effet, pour Pierre Alexandre d'Allent (1772-1837), lui aussi ingénieur-géographe, une des recommandations principales qu'il énonce au Comité militaire du département de la guerre en l'an VII, dans le cadre de son *Essai de reconnaissance militaire* publié dans la revue des ingénieurs-géographes⁷⁶. Il met en évidence combien "les besoins de l'homme l'ont forcé d'étendre, sur la surface du globe un réseau de communication qui coupent, dans tous les sens, les chaînes de hauteurs, les plaines, les vallées et les eaux"⁷⁷.

La perspicacité de D'Allent et la force de sa démonstration vont faire de lui l'initiateur d'une géographie civile. Par ses travaux, le terme de réseau va qualifier la connexité d'un système linéaire homogène de communication, fait par l'homme et pour l'homme.

1.1.3.2. Une appropriation contrariée mais féconde du réseau par le génie civil

Conjointement à l'appropriation du réseau par le génie militaire, le terme va également s'intégrer dans les pensées et outils du génie civil.

Néanmoins cette adoption se révèle très progressive. En effet, le bien-fondé du terme "réseau" en matière de voies de communication ne fut longtemps pas le fait de la majorité des ingénieurs de la récente administration royale des Ponts et Chaussées, créée au milieu du 18^e siècle. Jusque vers 1840 où l'on considère que l'application du terme de réseau au domaine routier est acquise, une vision locale des infrastructures en construction - et qui vont constituer l'essentiel du futur réseau routier français -, domine en effet au sein de cette administration. Le principe essentiel de l'organisation du développement des infrastructures routières à l'époque repose sur la prépondérance de la capitale parisienne ; principe que l'on considère aujourd'hui insuffisant pour "faire réseau".

Cette absence du réseau dans la pensée et la pratique des ingénieurs routiers est, pour Dupuy, justifiée dans le contexte de l'époque :

"D'une part, le souci des travaux et des projets était d'essence locale et portait toujours sur des aspects ponctuels, sur des tronçons, sur des territoires précis. D'autre part, l'idée

⁷⁵ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.18.

⁷⁶ *Mémorial topographique et militaire* (1802), puis réédité en 1827 dans la revue des officiers du génie (*Mémorial du dépôt de la guerre*) ; voir BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.17.

⁷⁷ Cité dans GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.13.

*d'une circulation généralisée et même d'une complémentarité entre villes n'existe guère*⁷⁸.

De Monge⁷⁹ (dès 1781) à Dupin⁸⁰ (début 19^{ème} siècle), une théorie du réseau routier va se mettre en place et s'enrichir. La voie n'est plus simplement directe, comme c'est le cas pour la navigation marine. Les tourments du relief terrestre exigent de la route qu'elle se courbe en rocares, en arcs de cercle stratégiques dans les grandes plaines, qu'elle gravisse les montagnes en autant de zigs que de zags. La théorie de la route de Dupin fonde une nouvelle vision du territoire, construite sur l'interrelation d'éléments spatiaux : "grâce aux routes, l'ensemble des points de départ et l'ensemble des points d'arrivée sont connexes. Le système se comporte comme un réseau, archétype de la théorie des graphes"⁸¹.

1.1.3.3. De la ligne au réseau : évolution des pensées et pratiques du génie hydraulique

Les ingénieurs hydrauliciens vont également contribuer au développement de l'emploi du terme de réseau en abandonnant le vocabulaire initial lié aux "lignes" d'eau et "lignes" d'égout. La ligne d'eau transporte le liquide depuis sa source jusqu'au point de distribution à partir de conduites principales, secondaires, etc. La ligne d'égout évacue les eaux pluviales souillées de la rue vers la rivière. Ce principe très ancien est avant tout "machinique". La "ligne" montre symboliquement combien l'objectif est de desservir directement quelques lieux précis, par des dérivations indépendantes les unes des autres (fig. n°1). Les conduites ne constituent pas un ensemble, encore moins un réseau. Ce modèle est largement dominant à la fin du 18^{ème} siècle, lorsque la salubrité publique devient une problématique récurrente en espace urbain, relayée par le mouvement hygiéniste. Ce n'est qu'au cours du 20^{ème} siècle que l'on prend conscience de l'intérêt d'une desserte et d'un fonctionnement en réseau, compte tenu des coûts économiques et des problèmes techniques du modèle en "lignes". L'eau est destinée au plus grand nombre et le dessin hiérarchisé du réseau est calculé en fonction de besoins jugés nécessaires au niveau de différents terminaux. Par ces conceptions du réseau sont opposés un dessin de réseau "en arbre" et un dessin de réseau "maillé". Une cinquantaine d'années va être nécessaire pour que le terme de réseau soit adopté par les responsables des services des eaux et des égouts des grandes villes du 18^{ème} siècle.

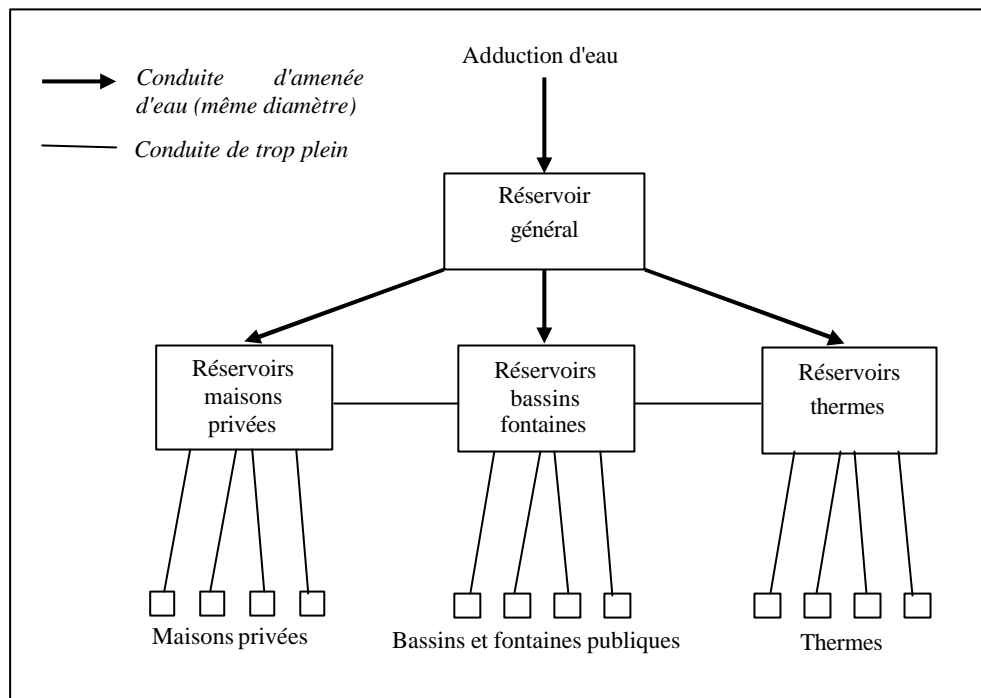
⁷⁸ DUPUY G., 2002, *Réseau (philosophie de l'organisation)* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 19, Paris, pp.875-882.

⁷⁹ L'œuvre considérable et d'une grande richesse de ce mathématicien de formation, a inspiré nombre d'applications techniques (fortifications notamment). Monge, bien que d'origine populaire, a enseigné à l'Ecole royale du génie militaire de Mézières entre 1770 et 1780, années durant lesquelles il développa une méthode générale de représentation géométrique connue depuis sous le nom de géométrie descriptive.

⁸⁰ Ingénieur du génie maritime et fils spirituel de Monge, il développe une théorie de la route dans les années 1810.

⁸¹ GUILLERME A., 1996, *Chemins, routes, autoroutes* ; in : Cahiers de Médiologie n°, Gallimard, Paris, p.118-119.

Figure n°1 : Le réseau de distribution d'eau des villes romaines



(Source : Dupuy, 1987(a))

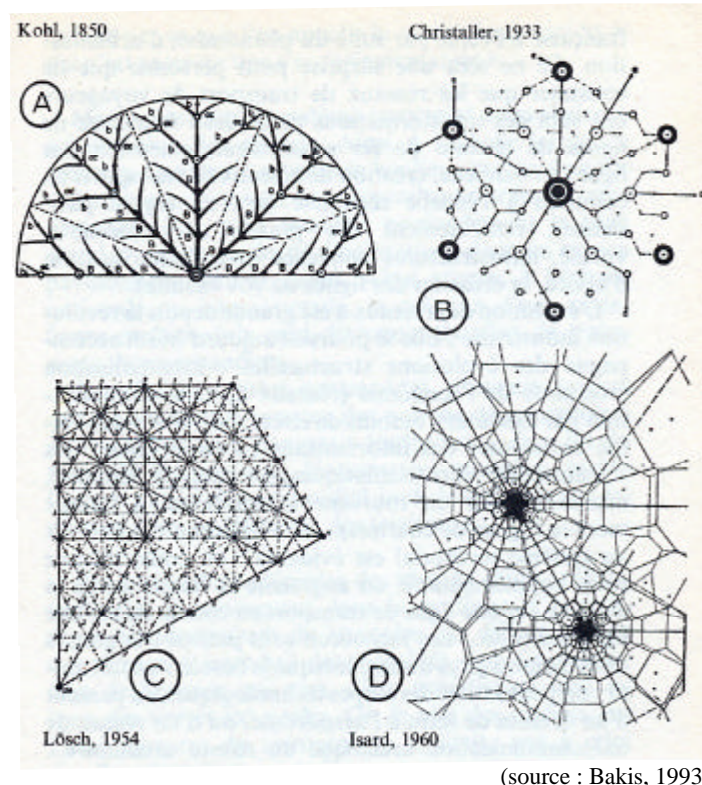
Aussi, signalons que les progrès et découvertes réalisés en cristallographie par l'abbé-académicien René-Just Haüy (1743-1822) vont pousser, dès la fin du 18^{ème}, à l'élaboration d'une science généralisée des formes et des réseaux. La figure n°2, tirée d'un ouvrage de Bakis, présente différents type de réseaux, dont une modélisation de réseau en arbre réalisée par Kohl en 1850.

Par les quelques exemples fournis ici, on voit comment, en raison d'une série d'innovations et d'évolutions dans les champs scientifique et technique, le réseau va peu à peu apparaître, comme une "re-présentation" applicable à différents domaines. Son abstraction croissante sous la Restauration (1814-1830) et pendant les décennies qui vont suivre, va en faire une catégorie de la pensée technologique française⁸². Conçu, réfléchi et même formalisé⁸³ dans certains cas, le réseau devient un modèle de rationalité. L'application de ce terme va, de là, devenir courante. Le réseau va permettre de matérialiser ainsi que de symboliser les réalisations anthropiques.

⁸² GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.9.

⁸³ Une des premières formalisations du réseau est certainement celle opérée par l'abbé La Caille, professeur de mathématiques, qui vers 1750 appelle réseau un assemblage de fils qui permet d'observer les étoiles avec une lunette astronomique (le réticule optique). Initiateur de la triangulation de l'espace en réseau par l'outil qu'il a conçu, il marque le début d'une phase de multiplication des représentations géométriques du territoire.

Figure n°2 : Conceptions et morphologie de réseaux de transport pour des systèmes théoriques de peuplement, selon différents auteurs



Alors que la notion de réseau se construisait, sans pour autant être réellement employée, un authentique réseau sillonnait déjà le territoire français. La poste, dont le principe était déjà mis en œuvre par les Celtes, fut très tôt (dès le 15^{ème} siècle), organisée comme un réseau étendu à l'ensemble du territoire national. Le système, consciencieusement réglementé, enregistra un réel développement sous Louis XI par la multiplication des relais, le rendant de plus en plus performant et de plus en plus utilisé. A la Révolution Française, le service était remarquable pour les conditions de l'époque, au point que l'on puisse parler de véritable "réseau postal" bien que l'expression n'était pas de mise à l'époque⁸⁴.

A l'issu de ce panorama génético-historique du réseau, l'objectivation de ce dernier comme matrice technique, infrastructure routière, de chemin de fer ou encore de télégraphie, suppose une modification régulière du rapport des sociétés à l'espace et au temps.

En ce sens, force est d'insister, dans le cadre de cette modification, sur le développement d'une appréhension des choses et du monde à une échelle qui, d'une part est fondamentalement opératoire et non plus sensible, et d'autre part qui n'est plus uniquement locale. De là va se construire une pensée de l'interaction. Les répercussions théoriques et méthodologiques de ce "changement de

⁸⁴ Voir l'article suivant sur la question des réseaux postaux : BERTHO LAVENIR C., 1996, *Le facteur national : la politique des réseaux postaux* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.31-41.

focale" figure peut-être comme une des principales conséquences de la révolution épistémologique exprimée par Forget et Polycarpe (cf. 1.1.2.).

Aussi, et sans sous-tendre aucunement une allusion rétrograde envers les gestionnaires d'espaces protégés, les élus et techniciens des collectivités locales et autres acteurs aujourd'hui impliqués dans la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels et ruraux, on peut penser qu'une vision "localiste" de l'infrastructure sentier a perduré, globalement, jusque dans les années 1980 avant que l'on voit se développer, là aussi progressivement, une réelle pensée du réseau en tant que telle, dépassant une réflexion (en terme économique, écologique, etc.) élaborée à l'échelle du tronçon, voire de l'itinéraire. Nous reviendrons sur cette question plus en détails dans la seconde partie de la recherche en soulignant la multiplication de procédures planifiées de gestion des sentiers, à l'échelle du réseau.

En somme, il est d'ores et déjà possible d'avancer que c'est le dépassement de cette vision localiste, motivée par diverses évolutions de la gestion des chemins et sentiers (en terme de communication, d'entretien, de qualité et de diversité de l'offre, etc.), qui consolide la nécessité d'une réflexion en terme de réseau, comme nous l'avons souligné en introduction de ce travail.

Les diverses formalisations du réseau révélées ci-dessus ont contribué à la construction d'une conception opératoire du réseau pour couvrir un territoire. Une telle pensée du réseau marque encore fortement l'acception commune de ce terme, par laquelle est régulièrement figuré un instrument de desserte et de maîtrise spatiale.

Au-delà des appropriations diverses dont nous avons fait état, le terme de réseau va être peu à peu marqué par un certain flou. Cette représentation du monde, au succès sans cesse grandissant, va être utilisée pour caractériser toutes sortes de situations, de phénomènes, d'objets (des flux, des lieux, des infrastructures, etc.).

1.2. L'affirmation du réseau comme nouvel espace d'action et de réflexion

Comment contrecarrer le philosophe Parrochia lorsqu'il évoque la nécessité presque impérieuse de nos sociétés contemporaines de vouloir voir des réseaux partout, de vouloir mettre des réseaux partout ?⁸⁵

Forget et Polycarpe évoquent à ce propos "l'infinie pulsation réticulaire qui frappe notre époque"⁸⁶ et parlent ainsi d'une "nécessité réticulaire" moderne.

⁸⁵ PARROCHIA D., 2001, *La rationalité réticulaire* ; in : PARROCHIA D. (dir.), *op.cit.*, p.8.

⁸⁶ FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.25.

Le réseau, au cours des deux derniers siècles, s'affirme comme un objet structuré, organisé, codifié et l'on constate qu'il est aujourd'hui cristallisateur de réflexions dans le monde des chercheurs, comme dans celui des aménageurs, des décideurs⁸⁷ ; et nous tenons à la préciser ici, dans le monde des gestionnaires d'espaces protégés, également.

1.2.1. Saint-Simon : le réseau comme utopie sociale organisatrice

Musso estime que l'inflation des emplois du terme réseau aujourd'hui est la double traduction de la puissance originelle du concept et de sa rapide dégradation commerciale contemporaine⁸⁸. En ce sens, les "restes" dont nous débattons désormais sont, selon lui, les miettes du banquet théorico-politique mené par Saint-Simon au début du 19^{ème} siècle.

Une fois la nature définie comme mécanique universelle, le modèle mis à jour, fondé sur un principe d'interrelation, va inspirer la volonté d'un monde conçu comme réseau productif de biens et de signes réitérables. C'est sur de telles bases que Saint-Simon et les saint-simoniens vont faire du réseau un concept opératoire à partir des années 1830, quand se développent les réseaux de chemins de fer et de distribution d'eau. L'influence de Saint-Simon dans les premières décennies du 19^e siècle est décisive dans l'affirmation et l'expansion de la représentation réticulaire.

Claude-Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825), s'inscrit dans un mouvement de contestation économique, sociale et politique qui durera jusqu'à l'instauration de la 2^{ème} République en 1848. Cet ingénieur polytechnicien, philosophe et économiste, né à Paris, va établir une véritable théorie sociale comportant des applications pratiques dans le cadre d'une œuvre par laquelle il décrit la construction d'un "système industriel et scientifique".

Saint-Simon, le plus souvent affiché comme un réformiste progressiste, va se faire le promoteur d'un organicisme positiviste en produisant la théorie d'une nouvelle vision bio-politique du réseau. Il oppose par celle-ci deux systèmes sociaux, l'un voué à la surveillance, le système féodal-militaire, et l'autre à la circulation généralisée des flux dans la société, le système industriel. Le passage d'un système social à l'autre se réalise dans une nouvelle pensée moderne du réseau. L'image du corps, particulièrement présente chez Saint-Simon, entérine l'idée d'un organisme-réseau que la circulation révèle.

Pour le polytechnicien, le réseau devient l'instrument du bien collectif. Système de communication généralisée fondé sur la connexité organisée, le réseau incarne la nouvelle utopie mobilisatrice du

⁸⁷ CURIEN N., 1993 (b), "Réseau" : du mot au concept ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.52.

⁸⁸ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.194. Musso fait notamment référence aux propos de Deleuze et Guattari : "Si les trois âges du concept sont l'encyclopédie, la pédagogie et la formation professionnelle commerciale, seul le second peut nous empêcher de tomber des sommets du premier dans le désastre absolu du troisième, désastre absolu pour la pensée, quels qu'en soient bien entendu les bénéfices sociaux du point de vue du capitalisme universel" ; in : DELEUZE G., GUATTARI F., 1991, *Qu'est ce que la philosophie ?* éd. de Minuit, coll. critique, Paris, p.17.

planificateur social qu'est Saint-Simon.

La nouvelle organisation sociale qu'il promeut dans son ouvrage *L'organisateur* (1820), a pour but de modifier le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et de changer les rapports sociaux en reconsidérant les droits de chacun. Le système industriel de Saint-Simon repose sur une loi historique de progression des sociétés. Il se fonde ainsi sur une théorie des trois états, dont les étapes successives doivent mener une société à maturation. La phase ultime : le système industriel et scientifique renvoie au régime industriel, précédé du régime métaphysique – transitoire – lui-même précédé du régime militaire et féodal.

Saint-Simon, qui envisage la classe industrielle comme universelle, énonce comme corollaire au système industriel et scientifique un renouvellement des institutions. C'est très certainement la première fois que les influences potentielles du réseau sur une organisation, une institution, sont exprimées aussi clairement. En effet, avec la logique de l'organisme-réseau, Saint-Simon dispose d'un outil permettant de penser toute forme de passage entre un système présent et un système futur, c'est-à-dire, en théorie, d'un outil pour la réalisation d'une transition sociale et politique.

Il va en ce sens s'intéresser particulièrement aux fluides et plus généralement à ce qui facilite la circulation, les échanges. Dès que la circulation est suspendue, la pathologie s'installe et se développe. Le corps, l'organisme, meurent quand la circulation des fluides cesse. Ainsi, pour assurer la pérennité de l'organisme-réseau et la transition d'un système à un autre, la solution est de favoriser la circulation de l'argent [du "*sang-argent*"] dans la société. Le passage du système féodal-bureaucratique au système industriel-démocratique se réalise par la libération et l'immédiation de la circulation de l'argent dans le corps de l'Etat. Ainsi, "l'institution, à savoir l'appareil d'Etat, peut être, tantôt un lieu d'exercice de la force – tel est le système féodal –, tantôt un lieu de circulation de l'argent, et voilà le système industriel"⁸⁹. Enfantin, disciple de Saint-Simon résumera cette théorie de la transition en prononçant une maxime devenue célèbre : "du gouvernement des hommes à l'administration des choses".

Ce double principe de la multiplicité des relations et de la circulation génère chez le philosophe et économiste – et surtout chez certains de ses disciples - les idées et les projets les plus grandioses, dès lors que l'on considère que tout peut être mis en relation avec tout et alors engendrer un mouvement de circulation des personnes, des biens, des capitaux, des idées, du savoir. Le réseau n'est plus ici seulement un concept opératoire. Il est le vecteur d'une philosophie et même d'une mystique de la communication généralisée. Le dernier ouvrage de Saint-Simon : *Le Nouveau Christianisme*, inaugure une idéologie techniciste et communicationnelle fondée sur le culte rendu aux réseaux matériels (techniques et financiers) et immatériels (cognitifs). Composé peu avant sa mort, il reste inachevé, et expose, de façon testamentaire, toute la doctrine du maître, que les disciples, constitués en "Eglise", tâcheront par la suite d'exécuter et de diffuser.

⁸⁹ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.207.

Un véritable culte du réseau va en effet voir le jour avec la transformation de la philosophie saint-simonienne en Eglise (certains parlerons même de secte⁹⁰), sous l'action de l'ingénieur et économiste Barthélémy Prosper Enfantin (dit le père Enfantin) (1796-1864) et du libéral Saint-Amand Bazard (1791-1832), un des fondateurs de la Charbonnerie française. Mais la vulgarisation de la doctrine du maître qui fait du réseau un objet de culte religieux va néanmoins affaiblir ce concept de réseau.

Ses disciples (Ferdinand de Lesseps, Emile Barrault, les frères Isaac et Emile Pereire, etc.) vont fortement insister sur cet objet comme facteur de cohésion sociale pour favoriser toute forme de développement industriel en permettant une pratique coopérative et solidaire. Dans une approche duale et complémentaire (industrialo-économique et religieuse), la pensée du réseau par les saint-simoniens prend corps en trois dimensions :

- la communion dans le cadre de leur Eglise ;
- l'association des frères dans leurs ateliers et séminaires de travail ;
- la communication dans leur politique industrielle.

Le réseau devient symbole de l'association universelle. Pour Musso, l'article de Michel Chevalier (1806-1879) : "Le système de la Méditerranée", paru dans le quotidien libéral *Le Globe* du 12 février 1832, et dont les réflexions portent sur les rapports entre Occident et Orient, atteste de l'idée d'un réseau opérateur symbolique d'une fusion de deux êtres en lutte ; fusion équivalente à l'Eucharistie. La communion de l'humanité est assurée par les réseaux de communication. Le réseau est alors bien plus qu'un outil ou un instrument de passage. Il est conçu à la fois comme une technique qui fait lien et comme un opérateur politico-moral qui fait sens⁹¹. Les saint-simoniens, bien au delà d'une perception des réseaux de communication comme médiateurs techniques de la transformation d'une société, voient en eux les générateurs de rapports sociaux, voire d'une révolution sociale.

On saisit bien ici toute la pertinence de l'emploi du terme de culte pour qualifier le rapport de ces érudits au réseau. Une telle foi n'est pas sans susciter des critiques :

- tout d'abord, cette apologie de la toute puissance du réseau laisse augurer une dérive techniciste et positiviste à laquelle se sont opposés différents philosophes ;
- une telle pensée déterministe du réseau tend à le considérer comme seul générateur d'effets fondamentaux et décisifs aussi bien au niveau politique que social ;
- enfin, en étant avant tout le vecteur du développement de la production, le réseau est l'instrument privilégié de l'instauration d'une organisation et d'une forte hiérarchisation sociale, recherchées par les saint-simoniens dans le cadre d'un modèle de société idéale,

⁹⁰ Si la nouveauté des idées du mouvement (féminisme notamment) et son esprit réformateur séduisent de nombreux intellectuels, militaires, économistes, etc., il souffre des exagérations de certains de ses membres les plus actifs, à l'image d'Enfantin, moralisateur sexuel et condamneur du mariage. Les tensions internes nuisent à la cohérence de l'Eglise et les plus raisonnables refusent de voir dans "l'abbé Enfantin", le "Christ des nations", par lequel revit Jésus.

⁹¹ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.206.

conforme à l'âge industriel et fondée sur la compétence et l'efficacité. Ainsi, en dépit des aspirations égalitaires, de communion sociale, portées par l'Eglise, la conception du réseau traduit paradoxalement une forme de capitalisme économique pouvant s'avérer très discriminante dès lors que l'on n'est pas "dans le réseau".

Malgré les convictions utopiques projetées sur le réseau par Saint-Simon et plus encore par ses disciples, ce courant de pensées va donner au réseau une charge positive en en faisant le symbole de la libre circulation et de la libre communication. L'idée que le réseau devient nécessaire et qu'il est réputé préférable au non-réseau, va se répandre en France, mais aussi dans tous les pays où les pensées de cette Eglise se sont exportées (Belgique, Allemagne, Algérie, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, etc.).

La doctrine a marqué le développement des principaux réseaux de transports du territoire français et reste en cela très puissante dans notre conception de ce dernier. En effet, après une période de troubles tant financiers que structureaux, et la condamnation de membres fondateurs de l'Eglise, plusieurs saint-simoniens ont participé à l'équipement et/ou à l'extension des infrastructures de transports ; Enfantin, par exemple patronna la fusion des lignes de chemin de fer qui, en 1852, formeront le Paris-Lyon-Méditerranée⁹².

Enfin, on notera, en référence directe avec notre problématique, que le réseau, dans la pensée saint-simonienne, est déjà mobilisé pour ses capacités à mettre en relation des objets, des lieux, mais surtout des individus et des organisations auparavant distinctes et isolées. En cela le réseau génère un développement, une évolution. Et l'on remarquera particulièrement à ce propos que l'efficacité de cette évolution est conditionnée par l'inscription du réseau dans un projet collectif, supposant une transformation des cadres de fonctionnement de l'action politico-institutionnelle.

Si la théorie de la transition de Saint-Simon n'a jamais vraiment trouvé d'application concrète, l'héritage intellectuel saint-simonien trouve des résonances évidentes dans les conceptions actuelles du réseau. Celles-ci sont fortement marquées par deux moments de l'évolution des techniques, intrinsèquement associés au réseau.

1.2.2. De l'industrie à l'information, deux révolutions pour un réseau

Les variations de la conception du réseau sont particulièrement liées aux évolutions techniques. La Révolution Industrielle va affirmer les vertus économiques de l'échange, du flux, de la mobilité, que Saint-Simon avait révélées. Ces vertus renvoient à autant de valeurs attribuées aux réseaux et

⁹² D'autres, à l'instar des frères Pereire vont s'investir dans une autre forme de mise en réseau des flux et de ressources : la finance et les banques. Ils fondèrent, avec le *Crédit Mobilier*, une grande banque de crédit qui finança le développement du réseau ferroviaire français et qui amorça la création de la *Compagnie Générale Transatlantique*.

qui sont aujourd'hui particulièrement puissantes dans la construction de notre rapport au monde et aux autres.

Le réseau, qui va devenir mécanisme autorégulé notamment grâce au piston et à la machine à vapeur, s'impose à la fin du 19^{ème} et dans les débuts du 20^{ème} siècles, à la fois comme machine circulatoire et comme instrument de territorialisation.

L'évolution des réseaux va en effet être rapide et importante à partir de la Révolution Industrielle. En 1850 le réseau ferroviaire français s'étendait sur 1 931kms ; en 1860, 4 100 ; en 1870, 17 400 ; en 1883, 23 600⁹³. La majorité des grands réseaux techniques français va ainsi enregistrer des courbes de croissance remarquables.

Comme nous l'avons signalé dans un paragraphe précédent (cf. 1.1.3.), le réseau, au 19^{ème} siècle, est marqué par la figure de l'ingénieur, pour lequel il évoque en premier lieu l'interconnexion spatiale d'équipements complémentaires coopérant entre eux pour transporter des flux de matières, d'énergie ou d'information, et pour les acheminer d'une origine vers une destination. Ce sont alors l'organisation physique du réseau et l'inscription dans l'espace qui apparaissent en premier⁹⁴.

Une telle appréhension prévaut toujours dans la conception actuelle du réseau technique.

Le terme de réseau est aussi intimement lié désormais au domaine des télécommunications. Il se présente aujourd'hui comme une technique auto-organisée, réalisée par l'ordinateur et qualifiée d'"intelligente". La cybernétique⁹⁵ recourt massivement à cette expression de réseaux d'intelligence artificielle par référence au système nerveux humain. Derrière le réseau moderne se profile ainsi la métaphore du cerveau humain, montrant de fait la pérennité de la métaphore organiciste originelle. Une telle corrélation entre cerveau humain et réseau a déjà été entreprise par Descartes au 17^{ème} siècle. Poussant plus encore cette appréhension bio-informatique du réseau, certains ont même été jusqu'à attribuer la capacité d'une vie autonome au réseau de télécommunication :

*"Les réseaux sont des êtres vivants, disposant de nombreux organes fonctionnels (transmission, commutation, accès) mettant en œuvre des technologies qui ont connu et vont connaître de nombreuses mutations"*⁹⁶.

Un tel triomphe du réseau-organisme n'est pas sans rappeler les prédications de l'abbé Enfantin, ce qui montre combien l'héritage saint-simonien apparaît nettement dans le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). De plus, les NTIC sont

⁹³ OFFNER J.-M., 1993 (a), *op. cit.*, p.12.

⁹⁴ CURIEN N., 1993 (b), *op. cit.*, p.53.

⁹⁵ La cybernétique est une science générale des organismes ou systèmes indépendante de la nature physique des organes qui les constituent. Elle se place à côté de la mathématique, ou de la philosophie, mais elle conserve cependant un objet spécifique : les organismes ; MOLES A., 2002, *Cybernétique et sciences sociales* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 6, Paris, pp.992-995.

⁹⁶ FENEYROL M., 1996, *Les télécommunications : réalités et virtualités. Un avenir pour le XXI^{ème} siècle*, Masson, Paris, coll. "CNET-ENST", p.68. ; cité par : MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.210.

considérées comme un instrument privilégié d'application d'une pensée libre-échangiste, à l'échelle internationale ; pensée sur laquelle s'est fondé le mouvement saint-simonien. Michel Chevalier, un des inspirateurs du traité du commerce de 1860 instaurant un libre échange entre la France et la Grande-Bretagne, montre bien l'influence de ce mouvement dans la conception bio-informatique moderne du réseau.

Les développements récents de ce domaine, permis entre autres par diverses innovations technologiques, ont donné une dimension planétaire au réseau avec, bien sûr, la mise en place et l'extension sans cesse croissante de l'Internet, ou *net*, contraction de *network* – réseau en anglais.

Réseau des réseaux, l'Internet incarne les valeurs très modernes d'instantanéité et d'ubiquité. Il figure sans doute parmi les réalisations récentes dont les conséquences culturelles, économiques, politiques, etc., ont le plus marqué nos sociétés contemporaines, au point que Manuel Castells, invoquant une ère de l'information, parle d'une société en réseaux dans le sens où ces derniers constituent "la nouvelle morphologie sociale de nos sociétés"⁹⁷.

On constate donc, depuis quelques décennies, un réinvestissement de la vieille métaphore du réseau par la notion d'information. Avec la *toile*⁹⁸, c'est l'image originelle, organiciste du réseau comme tissu, filet qui revient au-devant de la scène. Les mailles du *Net* s'étirant à travers tout le globe, constituent très certainement une des représentations actuelles les plus fortes du réseau – non sans être relativement angoissantes si la fiction d'Orwell venait à se faire rattraper par la réalité.

Ce nouveau règne de l'information nous invite à voir autrement le réseau. Notre appréhension de celui-ci se révèle très paradoxale dans le sens où le réseau présente une dimension organiciste primitive, mais révélée par le biais d'innovations et par une vision du monde, totalement inédites et très modernes voire même anticipatrices.

Le réseau en matière de télécommunications génère en effet toujours des liens multiples entre les éléments, hommes ou machines. Or, l'important n'est désormais tant plus la nature physique (eau, électricité, voies, matières quelconques) de ce qui est véhiculé ou communiqué que la capacité du réseau à véhiculer des données complexes et volumineuses. Ainsi, la nature des liens du réseau et de la communication qu'ils peuvent établir, est profondément différente de ce qui fondait jusque-là les utilisations du réseau comme représentation du monde, de l'espace. Seul semble importer le transfert d'une entité totalement abstraite : l'information. L'information s'apparente alors à un signal complexe transcrit dans un échantillonnage de *bits* propre à en gérer les différentes formes (textuelle, orale, visuelle) et états (statique ou dynamique : photographie ou vidéo). Le signal, qui peut s'exprimer selon différents modes, permet de combiner formes et états, tout en laissant la possibilité à chaque individu – disposant des compétences et outils adaptés – de modifier l'information détenue et reçue.

⁹⁷ CASTELLS M., 1998, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Fayard, Paris, p.43.

⁹⁸ On notera à ce sujet qu'une des appellations communes de l'Internet tient au terme anglais *web* qui renvoie à la toile d'araignée, au tissu.

L'information ainsi produite peut être transportée en grande quantité et très rapidement par des machines (processeurs, ordinateurs, etc.), généralement en vue de l'action. On imagine, de là, l'intérêt de penser en termes de réseaux la mise en relation d'automates, de processeurs, d'ordinateurs et plus généralement d'individus et de machines perçus comme émetteurs, récepteurs et processeurs d'informations.

Le rythme des innovations technologiques est tel qu'il ne semble pas y avoir de limites à la mise en réseau de l'information et, partant, à la nature de l'information mise en réseau. On se rapproche alors de l'utopie saint-simonienne du réseau, qui pourrait finalement quitter le domaine de l'illusoire, si, à en croire Guillaume, nous étions en proie à *L'empire des réseaux*⁹⁹.

Il nous semblait utile, par ce paragraphe, de mettre en évidence deux phénomènes décisifs dans la construction du réseau comme notion et comme objet matériel intimement ancré dans nos sociétés modernes. Ces deux phénomènes, dont le dernier est encore en cours, sont qualifiés de révolution, à l'échelle de nos sociétés contemporaines.

Pour autant, et toujours selon une attitude très saint-simonienne, particulièrement prégnante chez les théoriciens¹⁰⁰ de l'information et des réseaux immatériels de télécommunications modernes, peut-on vraiment envisager les réseaux comme moteur d'une révolution sociale voire politique¹⁰¹, sur la base notamment d'une remise en question de notre rapport à l'espace et au temps ?

L'omniprésence des réseaux dans nos sociétés modernes, et notamment des réseaux de télécommunications a suggéré le fait que la géographie serait aujourd'hui de moins en moins topographique et de plus en plus topologique, compte tenu d'une remise en cause de la géométrie euclidienne dans notre conception de la distance. Pour le géographe économiste suisse Gian Paolo Torricelli¹⁰², subtilement, un monde fait de lieux et de voisinages, d'espaces contigus et de distances à parcourir est en train de disparaître pour laisser la place à un monde discontinu fait de centres et de nœuds, de mailles et de réseaux, de temps toujours plus raccourcis, voire simultanés. Reprenant Virilio¹⁰³, il avance l'idée que, dans le réseau, l'ici et l'ailleurs tendent à perdre leur signification.

Si l'on s'accordera sur le fait que je me trouve, grâce aux réseaux modernes de télécommunications, plus proche de mon meilleur ami réalisant ses études à Barcelone que des mes voisins de palier, c'est tout de même commettre une erreur importante que de considérer que le rapport entre les lieux

⁹⁹ GUILLAUME M., 1999, *L'empire des réseaux*, Descartes & Cie, Paris, 157p.

¹⁰⁰ Norbert Wiener, considéré comme le père de la cybernétique moderne et auteur de l'ouvrage *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine* (1948), a parlé d'une seconde révolution industrielle pour caractériser l'apparition des machines à information.

¹⁰¹ Jacques Attali affirmait dans le quotidien Libération du 12 juin 1998 que "*le politique disparaîtra*" sous l'imposition directe, sans médiations, d'une science et d'une technique en réseaux.

¹⁰² TORRICELLI G-P., 1997, *Mouvements et réseaux : un "nouveau" monde ?* ; en ligne : <http://www.cyberato.org/colloques/iri97/torricel.htm>, p.1.

¹⁰³ VIRILIO P., 1997, *Un monde surexposé. Fin de l'histoire ou de la géographie ?* ; in : Le Monde Diplomatique, août 1997, Paris, p.17.

s'est, jusqu'à l'essor contemporain de ces réseaux, réduit à la géométrie euclidienne. Une des premières et ancestrales causes du caractère topologique de notre monde est tout simplement liée à la dénomination des lieux qui fait qu'ils peuvent être représentés là où ils ne se trouvent pas physiquement. Les cartes mentales, que certains trouvent fausses par manque de "métricité" objective, traduisent pourtant une réalité certaine qui est celle d'un territoire qui échappe depuis toujours à l'espace euclidien de la pure topographie. Comme le rappelle Augustin Berque, "notre espace est depuis toujours topologique [...]. Ne s'en aviser qu'aujourd'hui c'est voir midi à sa porte (ce qui du reste n'est qu'une preuve supplémentaire que l'écoumène est topologique !)"¹⁰⁴. Ainsi, la *Toile* n'est pour lui rien de plus, et rien de moins, que ce qui est la nature même de notre relation à l'étendue terrestre.

On ne peut alors que difficilement croire à la disparition des territoires et de leurs discontinuités constitutives (cf. chapitre 3), au profit d'une "société relationnelle"¹⁰⁵ et d'un méta-réseau comme figure nouvelle du pouvoir. Ceci quand bien même le mythe le plus puissant associé au réseau de télécommunications prétend qu'en abolissant les distances, ces réseaux tendraient à diminuer l'attractivité de certains pôles.

Selon les mêmes croyances, les réseaux de transports deviendraient moins nécessaires que les réseaux de communications immatérielles qui tendraient à se substituer aux premiers. Or, nous devons affirmer que c'est plutôt l'inverse qui se produit. En effet, l'immatériel n'a pas remplacé le matériel, et le développement des nouvelles technologies n'a fait que renforcer la dimension qui leur échappe : le contact direct. Les relations par la connexité ne sauraient se substituer aux liens rendus par la proximité spatiale. Des travaux ont notamment souligné que le lien physique renvoie à une modalité indépassable de la relation tant sociale qu'économique qui constitue le facteur efficace d'une coordination associée à des rapports de confiance¹⁰⁶.

De même, l'attraction des grandes villes par exemple n'a jamais été aussi forte, ni le besoin de déplacement physique aussi important, et donc, de réseaux matériels de transports.

Huygue¹⁰⁷ souligne par ailleurs que les grandes innovations qui ont permis pour partie la Renaissance (imprimerie, poudre, papier, boussole, etc.), l'exploration du monde et sa conquête, ne se seraient jamais produites sans des réseaux matériels de transport physique par voies routières ou maritimes.

Ainsi, si une révolution socio-politique est à l'œuvre aujourd'hui, peut-être ne faut-il pas voir dans le réseau sa raison ultime mais plus un outil, un vecteur parmi d'autres, d'une évolution sociale, connaissant par moment des phases d'accélération, de bouleversements plus rapides et intenses.

¹⁰⁴ BERQUE A., 1997, *Biosphère ou cybermonde ?* ; in : Cahiers de Médiologie, n°3, Eds Gallimard, Paris, p.79.

¹⁰⁵ BRESSAND A., DISTLER C., 1995, *La Planète relationnelle*, Essai, Flammarion, Paris, 289p.

¹⁰⁶ BELLET M., KIRAT T., LARGERON C. (dir.), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, Paris, 342p.

¹⁰⁷ HUYGHE F-B., 1996, *Le médium ambigu* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, p.63.

Cette prise de position sous-tend d'ores et déjà la question des effets liés au réseau ; question qui sera plus amplement reprise dans le chapitre dédié à l'interaction réseau-territoire (chapitre 3).

L'itinéraire de la notion de réseau que nous avons souhaité dessiner va très largement orienter les multiples acceptions scientifiques qui en sont faites aujourd'hui. C'est en effet après avoir désigné pendant près de vingt siècles un filet, un ouvrage formé d'un entrelacement régulier de fils ou de ficelles (dans son acception textile) que le réseau va pénétrer les rubriques des dictionnaires de nombreuses disciplines, telles l'anatomie, la physique, l'électricité, la thermodynamique, l'informatique, la géographie, la sociologie, etc.

1.2.3. Réseau et sciences humaines et sociales

Le réseau, comme notion ou concept¹⁰⁸ selon les auteurs, et non comme objet, émerge progressivement dans l'histoire récente en rendant compte d'une nouvelle organisation de l'espace. Il traduit bien certains types de rapports espace/temps/information/territoire caractéristiques des sociétés modernes¹⁰⁹.

Aussi, pour Torricelli, les scientifiques en s'intéressant de plus en plus au mouvement, vont pousser la notion même de réseau à envahir le discours et devenir ainsi une sorte de nouveau paradigme des sciences humaines et de la philosophie¹¹⁰. Si une telle affirmation n'est pas sans susciter réflexions, approbations ou controverse, il est pour nous trop tôt à ce stade de la recherche pour exprimer un avis construit et constructif.

Ceci étant, le réseau est effectivement un objet appréhendé par diverses disciplines et techniques, dans le champ des sciences humaines, des sciences de la vie et de la terre ou des sciences mathématiques et physiques. Rappelons toutefois, que l'emploi du terme de réseau est longtemps demeuré l'apanage des sciences et techniques mathématiques, soucieuses de calculer l'ampleur, la cohérence, l'étendue, etc. d'un objet avant tout concret, dont il s'agit d'analyser la métrique.

L'objectif des développements qui vont suivre est d'apporter un éclairage sur cette notion en fonction de l'appréhension qu'en ont diverses sciences humaines ; appréhensions qui ont été les plus pregnantes pour la construction de nos conceptions et usages du terme de réseau dans ce travail. De fait, la sélection des disciplines ici réalisée pourra paraître très incomplète ou arbitraire. Elle répond, pour nous, à un critère essentiel de pertinence des développements proposés par chacune de ces disciplines par rapport à notre problématique.

¹⁰⁸ Nous nous positionnerons sur ce point à l'issue de ce paragraphe.

¹⁰⁹ DUPUY G., 1988, *Réseaux territoriaux*, Paradigme, coll. Transports et communications, n°14, Caen, 286p.

¹¹⁰ TORRICELLI G-P., 1997, *op. cit.*, p.3.

On peut affirmer que l'arrivée de la notion de réseau dans les sciences humaines s'est faite par deux moyens :

- une évacuation de la métrique euclidienne au profit de métriques symboliques, abstraites, immatérielles (proximité entre individus dans un réseau social) concourant à s'intéresser à d'autres formes de réseaux que des réseaux techniques, physiques, biologiques ;
- l'appréhension des effets sociaux des réseaux techniques.

De manière assez récente, différentes sciences sociales ont donc intégré ce concept, depuis la psychologie interpersonnelle, à la sociologie en passant par l'économie, l'urbanisme, etc. Elles lui accordent une place de plus en plus importante dans leurs discours et dans leurs modes de raisonnements¹¹¹, au point que certains y voient un effet de mode, à l'instar du sociologue Degenne :

*"Les sciences sociales ont traité le terme de réseau comme elles avaient traité celui de structure dans les années 60, et celui de système dix ans plus tard. Cela signifie qu'elles en ont fait une mode, le mot réseau est employé dans des contextes divers, sans définition et pour signifier des choses différentes"*¹¹².

C'est donc en toute humilité, que nous allons tenter, nous aussi, de dresser un bref portrait du réseau au sein de quelques sciences sociales.

1.2.3.1. Réseau et histoire des techniques

L'histoire des réseaux, d'une manière générale, éclaire les modalités de construction des sociétés et cultures anciennes. La forme du réseau est la condition de tous déplacements et donc de tous échanges commerciaux, sociaux, culturels, etc. On note néanmoins un relatif désintérêt des historiens à l'égard des réseaux bien qu'un réel engouement de la part de quelques chercheurs pour une approche historique des réseaux semble émerger depuis quelques années. On a ainsi pu voir récemment une histoire française de l'électricité, des chemins de fer, des télécommunications ; des travaux du même ordre ont également été réalisés dans d'autres pays (essentiellement des pays dits développés, à l'exemple de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Australie).

Ces études ont plus précisément vu le jour dans le champ de l'histoire des techniques et technologies. En saisissant les objets techniques (dont les réseaux) comme des objets de pratiques qui structurent les relations et jeux de pouvoirs, l'histoire des techniques permet diverses réflexions sur les principes organisateurs des objets techniques anciens et leurs conséquences sur les objets

¹¹¹ CURIEN N., 1993 (b), *op. cit.*, p.52.

¹¹² DEGENNE A., 1993, *L'analyse des réseaux sociaux : bref panorama* ; in : Flux n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.48.

techniques contemporains¹¹³. L'histoire des techniques se présente comme une science originale, à l'interface avec la sociologie. La littérature sur le thème des réseaux est bien développée, notamment au sein d'une de ses extensions, l'"histoire du temps présent"¹¹⁴. Cette récente discipline s'intéresse en effet particulièrement aux réseaux techniques, dont les principaux développements ont à peine plus d'un siècle et demi et se poursuivent actuellement (cf. 1.1.3. et 1.2.).

Le développement d'approches "Science-Technologie-Société" encourage la réalisation de recherches à l'interface avec diverses sciences humaines, visant à produire une analyse de l'innovation¹¹⁵, des choix techniques, influencés par des considérations économiques, sociales, politiques, géographiques. Le travail de Flichy¹¹⁶ sur les histoires des transports ferroviaires et des télécommunications est représentatif de tels positionnements scientifiques.

Si notre recherche ne tient en rien d'un travail sur l'histoire des réseaux de sentiers dans les territoires ruraux de montagne, il est évident que le passé de ces réseaux (origines, conditions de créations, usages, etc.) influe aujourd'hui beaucoup sur leur configuration actuelle, sur leur gestion et sur les rapports (territorialités, représentations) qui sont entretenus avec cette infrastructure par les différents protagonistes que nous avons rencontrés. De fait, nous tâcherons d'apporter des éléments de contextualisation historique à notre démonstration, selon les sites et cas étudiés.

1.2.3.2. Réseau et économie

L'économie appréhende les réseaux comme des biens combinant l'usage d'une infrastructure et de services situés en aval. L'économie est peut-être la science sociale s'étant dernièrement la plus intéressée à l'objet réseau compte tenu de l'évolution rapide des technologies de l'information et de

¹¹³ On pourra sur cette discipline se reporter, par exemple, aux ouvrages suivants :

CARON F., 1973, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau : la compagnie du chemin de fer du Nord 1846-1937*, Mouton, Paris, 619p. - LEPETIT, B., 1983, *Chemins de terre et voies d'eau : 1740-1840*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris. - CARON F., CARDOT F., (dir.), 1991, *Histoire de l'électricité en France ; tome premier : 1881-1918*, Fayard, Paris. - MERGER M., CARRERAS A., GIUNTINI A. (dir.), 1995, *Les Réseaux européens transnationaux XIX^{ème}-XX^{ème} siècle : quels enjeux ?*, Ouest Editions, Nantes. - SALSBURY S., 1995, *Grands réseaux techniques, modèles de développement dans le temps: l'exemple des chemins de fer et de l'électricité* ; in : Flux n°22, Latts-Encp, Métropolis (éd.), Paris, 31-42.

¹¹⁴ L'Institut d'histoire du temps présent (IHTP - unité propre de recherche du CNRS - UPR 301), a été fondé en 1978, et inauguré en 1980. Héritier d'une histoire, qui remonte aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sa création s'inscrit surtout dans le renouveau, depuis une vingtaine d'années, de l'histoire contemporaine. L'histoire de la France et de l'Europe au XX^{ème} siècle constitue le cadre général de ses travaux, dans une perspective à la fois comparatiste et internationale. Il a par ailleurs une ambition plus large qui est d'approfondir la réflexion sur l'historiographie du passé proche. Parmi les nombreux axes de recherches de l'IHTP, celui propre aux transformations longues de la France et des sociétés européennes prend en compte les liens entre évolutions des techniques et des technologies, et des sociétés. On remarquera particulièrement, sur le sujet du réseau les recherches sur l'histoire de l'Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA), de l'informatique et des NTIC.

¹¹⁵ Bien qu'il ne s'agisse pas d'un travail historique, on citera ici sur la question de l'innovation en matière de réseau technique, la recherche doctorale menée par Gilles Debizet : DEBIZET G., 2004, *Déplacements urbains de personnes : de la planification des transports à la gestion durable de la mobilité. Mutations d'une expertise*, Thèse de géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 362p.

¹¹⁶ FLICHY P., 1991, *Une histoire de la communication moderne, espace public et vie privée*, La Découverte, Paris, 281p.

la communication. Elle aurait ainsi rattrapé un retard certain à en croire Noam, cité par Dupuy :

*"Among the social science disciplines, economists have probably paid the least attention to network"*¹¹⁷.

Une recherche pionnière¹¹⁸ en économie sur les effets spatiaux des réseaux, est certes publiée en 1972, mais elle ne semble guère faire d'adeptes pendant plusieurs décennies.

En revanche, on considère aujourd'hui que la valeur d'une entreprise est, entre autres, déterminée par la valeur du réseau dont elle fait partie. Nous évoluons donc vers une économie des réseaux¹¹⁹ qui vise l'analyse du fonctionnement des marchés et de la régulation dans les secteurs en réseau (télécommunications et électricité notamment) ainsi que l'étude de l'incidence des processus à l'œuvre sur l'émergence d'une "nouvelle économie".

Dans cette perspective, l'économiste attribue essentiellement au réseau l'idée d'intermédiation (économique) plus que d'interconnexion, ce qui le différencie du géographe¹²⁰. Selon Curien, les réseaux sont des objets technico-économiques complexes dont la fonction est de mettre en rapport des fournisseurs et des consommateurs de certains biens et services. Le réseau est la concrétisation de l'intermédiation économique, de l'allocation des ressources, que cette dernière soit le fait du marché ou d'une organisation hiérarchique. Le réseau se définit ainsi de manière générale comme un support d'intermédiation économique¹²¹.

Curien dévoile une structure interne stratifiée du réseau, qu'il conçoit par trois couches différentes :

- en amont, les infrastructures qui peuvent être matérielles ou immatérielles selon les réseaux (le réseau support);
- au centre, les services intermédiaires de contrôle-commande, dont la fonction est d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure et d'activer celle-ci en vue d'opérer l'intermédiation promise par le réseau (le réseau commande) ;
- en aval, les services finaux d'utilisation, dont la vocation est de fournir des prestations différenciées et adaptées aux différentes catégories de clientèle (le réseau services).

L'analogie avec l'informatique, proposée par l'auteur, rend cette stratification plus concrète : l'infrastructure serait le "hardware", les services intermédiaires seraient les systèmes d'exploitation, et les services finaux, les "software" ou logiciels d'applications.

¹¹⁷ NOAM E., 1991, *Network tipping and the tragedy of the common network : a theory for the formation and breakdown of public telecommunications systems* ; in: Communications et stratégies n°1 (first quarter) – cité par : DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.47.

¹¹⁸ DENNERY G, TIEN PHUC, 1972, *L'économie des télécommunications*, PUF, coll. SUP L'Economiste, Paris, 232p.

¹¹⁹ On pourra se reporter aux ouvrages suivants à propos d'une économie des réseaux : PENARD T., 2002, *Stratégies et concurrence dans la Net-Economie* ; in : BASLE M., PENARD T. (éd.), *eEurope : la société européenne de l'information en 2010*, Economica, Paris, 425p. ; ARTUS P., 2001, *La nouvelle économie*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 128p. ; CURIEN N., 2000, *L'économie des réseaux*. La Découverte, coll. Repères, Paris, 128p.

¹²⁰ En effet pour Dupuy, *"the basic principle of a network is, first and foremost, connection"* ; cf. DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.42. Cette divergence n'a en rien conduit à une opposition franche à en voir les travaux menés collectivement par Curien et Dupuy.

¹²¹ CURIEN N., 1993 (b), *op.cit.*, p.53.

Cette théorie des trois couches s'applique selon l'auteur de manière assez générale à toute activité de service. Bien que celle-ci nous éclaire dans toute appréhension d'un objet réticulaire, notre ambition n'est pas de la rendre opératoire dans le cadre de notre étude ; trois raisons à cela :

- tout d'abord comme le rappelle Curien lui-même, ses réflexions n'ont pas pour ambition d'établir un lien entre l'économie des réseaux et les recherches conduites sur les réseaux dans d'autres disciplines. Ainsi, il nous semble préférable de mener à bien notre recherche, en géographie, et de "défricher" la notion de réseau dans le cadre de notre problématique par diverses inspirations extra-disciplinaires (comme ici par exemple), avant que d'appréhender d'emblée celle-ci au travers de l'outil conceptuel et méthodologique qu'il propose ;
- ensuite, et en corollaire au premier point, notre approche du réseau prend corps dans une problématique territoriale, que nous n'envisageons pas en terme de "services". Ainsi, nous ne définissons pas le réseau comme support d'intermédiation économique dans la logique duale de l'offre et de la demande. C'est en ce qui nous concerne, davantage les rapports sociaux, culturels et politiques (via des pratiques et des représentations) établis avec un réseau, compris - comme objet territorial comme nous l'explicitons plus loin -, qui nous intéresse ;
- enfin, compte tenu de la maigre production scientifique sur les réseaux de sentiers, il nous est difficile d'assimiler à cette infrastructure un modèle de pensée établi sur des types de réseaux qui diffèrent en de nombreux points avec ceux dont il est question dans ce travail. Bien sûr, ces différences ne sont peut-être pas des contraintes à l'application du modèle de Curien. Mais comme l'a souligné l'économiste lui-même, repris par Offner¹²², il convient d'être en premier lieu prudent et d'éviter toute fusion hâtive de réflexions disciplinaires spécifiques. Cela même si ces réflexions apparaissent aussi séduisantes et qu'elles diffusent avec force, pour tout type de réseau technique et le notre notamment, un *a priori* d'efficacité tel que celui manifesté par le modèle de Curien.

Parmi d'autres modélisations du réseau fournies par l'économie des réseaux, celle proposée par Bressand¹²³ doit également être présentée. L'auteur définit le réseau par ses deux composantes : une infrastructure (un réseau technique) et une "info-structure" (règles, normes, droit facilitant les anticipations des acteurs) qui va permettre aux individus ayant accès au réseau d'établir entre certains d'entre eux des relations spécifiques génératrices de valeur.

Une telle appréhension se rapproche bien sûr de celle de N. Curien. Or, elle nous paraît cependant moins ambiguë dans le cadre d'une extrapolation à un réseau de sentiers. Elle permet en effet de prendre en compte la dimension technique du réseau (son existence physique), et, par

¹²² CURIEN N., 1993 (a), *Economie des services en réseau : principes et méthodes*, Communications et stratégie, IDATE n°10, 2^e trimestre, pp.13-30 – cité par OFFNER J.-M., 1993 (b), *Editorial : réseaux modes d'emploi* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.6.

¹²³ BRESSAND A., DISTLER C., NICOLAIDIS K.A., 1989, *Vers une économie des réseaux* ; in : Revue de Politique industrielle, n°3, Paris, pp.155-168.

l'identification de l'info-structure, de mettre en évidence les dimensions politiques, juridiques (en référence aux règles et normes qui en conditionnent l'usage, la gestion), mais aussi symboliques du réseau ; perspective bi-dimensionnelle qui nous rapproche fortement d'une appréhension territoriale du réseau conjuguant matériel et immatériel.

Une des incidences théoriques et méthodologiques majeures de l'économie des réseaux tient à ce qu'elle place la gestion des relations au centre de la création de valeur. Il devient alors nécessaire de connaître les relations entreprise/clients/fournisseurs/sous-traitants, quelque soit la distance qui les sépare. Cela suggère la construction de nouveaux outils d'analyse et de statistique. Ainsi, pour certains économistes, les archétypes sur lesquels repose notre compréhension de l'économie ne sont plus pertinents pour analyser la réalité. Des paradigmes fondamentaux comme ceux de l'usine et du marché peuvent être remis en cause (Bressand, *op. cit.*) quand Terrier¹²⁴ bât en brèche des concepts spatiaux couramment utilisés, tels que "région", "unité urbaine", "bassins d'emplois".

Ceci étant, et par une courte anticipation sur les développements qui vont suivre, il nous apparaît illusoire, tant en géographie qu'en économie de scander l'inutilité du territoire et en cela d'en prophétiser la mort.

On retiendra donc essentiellement de cette appréhension du réseau par l'économie la modélisation bi-dimensionnelle de Bressand et l'idée du réseau comme instrument technique de l'allocation des ressources. Le parallèle avec les réseaux de sentiers est manifeste en suggérant la question de l'accès à diverses ressources qui motivent la fréquentation du réseau : la "nature" en général, des paysages, pour la majorité des usagers, des falaises, des parois, des glaciers, pour les grimpeurs et alpinistes, des plantes pour les botanistes, des alpages pour les éleveurs, etc.

Un des principaux apports de l'économie dans notre recherche réside sans doute dans l'association réseau-ressource ; diptyque auquel nous ajouterons le territoire.

1.2.3.3. Réseau et sociologie

A la différence des autres sciences humaines dont le recours au réseau s'exerce en rapport avec des objets, la sociologie mobilise le terme de réseau pour faire référence à une société fonctionnant grâce à des liens de solidarité complexes, parfois cachés, à la base de comportements entraînant la production ou la reproduction de privilèges et d'inégalités. Pour Coenen-Huther, la notion de réseau, au sens de configuration de relations sociales, se trouve en cela au cœur du projet scientifique de la sociologie depuis qu'elle a émergé comme discipline autonome et

¹²⁴ TERRIER C., 1989, *Recherche d'un espace de référence pour l'économie régionale : d'un concept de territoire à un concept de réseau* ; in : Revue d'économie régionale et urbaine, n°3, ADICUEER, Poitiers, pp.549-555.

institutionnalisée¹²⁵.

On peut alors considérer que l'appropriation du réseau par la sociologie renvoie à la même racine épistémologique que celle de l'ensemble des sciences modernes. En effet, par la révolution épistémologique des 15^{ème} et 16^{ème} siècles (cf. 1.1.2.), la nature est apparue comme un immense laboratoire, dont la technique viendrait déchiffrer les zones d'ombre. De là, la transposition du réseau né dans une sphère d'étude naturelle, à une sphère d'étude sociale, peut apparaître logique pour un homme moderne, désireux de concevoir un monde mécanique. Ainsi, à la nature conçue comme système calculé et efficient de corps en mouvement interactif, peut répondre une humanité visée comme une organisation normative de mobiles connectés et productifs.

L'analyse des réseaux sociaux figure alors un procès moderne de construction scientifique. Il s'avère néanmoins très classique puisqu'il fait référence à une conception du monde sur laquelle se sont développées les sciences depuis maintenant cinq siècles. Signalons enfin, à propos de ces considérations épistémologiques, que nous ne nous aventurerons pas à tenter de comprendre pour quelles raisons une formalisation en réseau se développe si tardivement pour les sociétés, par rapport aux formalisations en réseau touchant des objets non-humains...

Le réseau, en sociologie, n'est pas compris comme une théorie, à la différence du génie civil qui érigea une théorie de la route et d'autres disciplines. Il est avant tout un outil pour comprendre les processus sociaux qui donnent un rôle décisif à l'individu. Bakis, en ce sens, estime que la notion de réseau de l'acteur social, traduit l'espace de l'action individuelle dans le monde réel¹²⁶. L'analyse des réseaux en sociologie est alors présentée par Coenen-Huther comme une lutte contre des dérives structuralistes :

"Depuis qu'il y a des sociologues qui s'emploient à montrer le poids des structures sur les conduites individuelles et sur les situations d'interaction, la sociologie doit affronter un danger récurrent de dérapage dans un sociologisme simpliste, impliquant la réification, voire la personnalisation de la société"¹²⁷.

Dès lors, il s'agit de fournir une représentation de la société qui dépasse l'antinomie apparente entre l'individu et la structure, pour rappeler que la société n'est qu'un ensemble d'individus, en dépit de la spécificité du social qui fait la raison d'être de la sociologie ; idée qu'exprime clairement Fischer en ces termes :

"The structure isn't everything. The individuals themselves can build the network. And I think that's very important. From this point of view, the structure is not something which is given at the outset and exist in itself"¹²⁸.

¹²⁵ COENEN-HUTHER J., 1993, *Analyse des réseaux et sociologie générale* ; in : Flux n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.33.

¹²⁶ BAKIS H., 1993, *op.cit.*, p.87.

¹²⁷ COENEN-HUTHER J., 1993, *op. cit.*, p.33.

¹²⁸ FISCHER C.S., 1992, *op. cit.*, p.47.

L'analyse des réseaux en sociologie se détache donc clairement d'un positionnement holiste, mais aussi d'un ancrage univoque dans des courants individualistes, pour s'intéresser à une problématique interactionniste construite entre l'individu et le collectif :

*"What is interesting in the idea of networks, is that in fact, the network simultaneously leaves room for individual initiative, for active subjects, who can act upon their world, and is at the same time a formalized construction, which is itself structuring"*¹²⁹.

A ce titre, dans la production sociologique des quarante dernières années, Norbert Elias est le plus cité pour évoquer un tel positionnement interactionniste fondé sur une conceptualisation de la société comme réseau. Dans un ouvrage de référence - *Was ist Soziologie ?*¹³⁰ - de 1970, Elias avance l'idée que la société est un conglomérat d'ensembles d'individus¹³¹ en interaction qui forment des configurations de relations sur une base d'interdépendance réciproque.

Selon Coenen-Huther, l'analyse des réseaux sociaux, qui découle des travaux d'Elias s'inspire de trois sources théoriques distinctes, antérieures au sociologue allemand :

- la sociologie formelle allemande, dont Georg Simmel (1858-1918) est la principale figure. Pour Georg Simmel, les interactions sont la trame des liens sociaux et de la vie en société. En ce sens, il ne s'intéresse pas à la société, ni à l'individu en tant que tel, mais à un niveau intermédiaire, qui résulte de leur interaction, et qu'il désigne par le concept de "formes sociales" ;
- l'anthropologie sociale britannique, incarnée notamment par Radcliffe Brown, qui dès 1940 va utiliser les termes de *network of social relations* pour appréhender des entités globales non observables directement, telles que culture, structure, institution, etc. Si le terme de réseau est utilisé de façon métaphorique par Brown, c'est à John Barnes que l'on concède les droits d'auteur sur le concept de *social network*, avec son étude d'une paroisse norvégienne, publiée en 1954¹³² ;
- la sociologie des organisations, qui s'amorce entre les deux guerres mondiales, à partir des travaux fondateurs de Peter Blau¹³³ (1955), va souligner l'importance des structures informelles qui coexistent, dans toute organisation, avec les structures formelles. Une réflexion en terme de réseau va s'avérer particulièrement adaptée pour l'étude de ces structures informelles, et surtout des dysfonctions qu'elles génèrent dans les organisations. Les travaux de Michel Crozier et Erhard Friedberg font ici référence¹³⁴.

A propos de la congruence entre l'analyse des réseaux sociaux et la sociologie des organisations,

¹²⁹ FISCHER C.S., 1992, *op. cit.*, p.49.

¹³⁰ ELIAS N., 1970, *Was ist Soziologie ?*, Juventa, Munchen, 207p.

¹³¹ Derrière une telle proposition, plus qu'une société conçue comme réseau, il s'agit d'une société de réseaux ou de réseau de réseaux.

¹³² BARNES J., 1954, *Class and Committees in a Norwegian Island Parish* ; in : *Human Relations*, vol.7, Avenel, pp.39-58.

¹³³ BLAU P., 1963, *The Dynamics of Bureaucracy : Study of Interpersonal Relations In Two Government Agencies*, University of Chicago Press, Chicago, 322p.

¹³⁴ CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, coll. Points, série Essais n°248, 500p. - FRIEDBERG, 1993, *Le pouvoir et la règle*, Seuil, Paris, 404p.

Judith Crews nous rappelle que le réseau en sociologie n'est pas synonyme d'organisation. Cette distinction est sans doute ce qui procure l'intérêt fondamental du réseau pour une analyse de la complexité des individus, de leurs actions, de leurs relations.

*"A network is to be clearly differentiated from an organization : the former implies links, however informal, between persons or groups, while the latter requires the existence of a planned structure as a function of standards or codes. It is precisely the imprecision, the uncertainty, the non-institutionalized and non-codified aspect of networks, which makes networks useful for describing indescribable complexity. It is within this complexity that social actors work out their strategy for action, in function to uncertainty, adversity, risk and randomness"*¹³⁵.

A noter que nous reviendrons sur cette perspective interactionniste, façonnée notamment par Elias, et qui accorde un rôle fondamental au concept de réseau (dans son acception sociologique), lorsque nous préciserons l'appréhension de la notion d'acteur dans nos travaux (chapitre 2).

La sociologie anglo-américaine des années 70 va beaucoup s'inspirer des différents travaux évoqués ci-dessus pour élaborer des concepts et des techniques spécifiques. L'analyse sociologique des réseaux est en conséquence particulièrement développée dans les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada notamment) au point que le terme "network" ait également le statut de verbe dans la langue anglaise :

*"The word "network" has been turned into a verb "to network", that is to say, to "make connections" among people. There is a very popular term in the US, to say "I'm networking", which means, "I'm making connections, I'm getting to know people"*¹³⁶.

Ainsi, pour Fischer, il en résulte une différence dans l'appréhension courante du terme réseau en France qui réfère, non à des individus en relations – comme le suggère le mot networks dans son appréhension anglo-saxonne courante -, mais qui traduit davantage "a concrete meaning", faisant référence à des infrastructures "road networks, and rail networks, electronic network, and so on".

La notion de réseau est aujourd'hui devenue un outil opératoire pour la recherche sociologique dans différents champs : famille, entreprise, politique, diffusion des innovations, culture, etc. Elle révèle bien l'importance spécifique des rapports sociaux quotidiens, à côté du rôle de contrôle social institutionnalisé sur l'espace (Etats, entreprises). Ce contrôle perd en quelque sorte son statut de déterminant exclusif pour laisser place à d'autres facteurs.

¹³⁵ CREWS J., 1993, *Sociology vs networks* ; in : Flux n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.55.

¹³⁶ FISCHER C.S., 1992, *op.cit.*, p.47.

L'approche sociologique adoptée au travers de l'idée de réseau est dite structurale¹³⁷. Elle part de l'observation de relations ou de l'absence de relations entre les membres d'un ensemble social pour déterminer un réseau social. La théorie des graphes, qui s'affirme dans les années soixante va permettre de formaliser les relations entre individus. L'ouvrage de Claude Flament *Théorie des graphes et structure sociale*¹³⁸, publié en 1965, va donner le coup d'envoi à un courant de modélisation des réseaux sociaux toujours très vivace.

Si le concept de réseau en sociologie est employé pour décrire et comprendre la structure sociale d'une entité, d'un groupe, quelques sociologues s'intéressent également aux réseaux techniques, matériels et à leurs incidences sociologiques. Leurs travaux portent notamment sur les réseaux des NTIC et les évolutions sociales qu'ils peuvent générer. Au sein de leurs réflexions, une des questions les plus intéressantes qu'ils soulèvent, est sans conteste pour un géographe, celle de la redéfinition voire de la pertinence du local¹³⁹, et plus largement de l'évolution des rapports espace/société. Cette question rejoint complètement les débats portant sur une remise en cause de la distance euclidienne et sur une "topologisation" croissante de l'espace géographique. Nous reviendrons par la suite sur ces débats, déjà abordés au point 1.2.2., qui interrogent le concept de territoire et vont même à prétendre sa disparition.

Enfin, en dépit de racines finalement solides, et d'une apparente reconnaissance de la validité de l'analyse des réseaux sociaux (aux vues de géographes), on s'étonne de propos très insistants voire militants, énoncés par différents auteurs auxquels nous avons fait référence dans ce paragraphe, à l'exemple de Coenen-Huther, pour qui il s'agit de conférer une fécondité théorique indiscutable à l'analyse des réseaux afin de lui faire dépasser le stade de la description de plus en plus raffinée¹⁴⁰.

Si l'appréhension du réseau par la sociologie nous est pertinente pour comprendre les stratégies de gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés, il nous est indispensable d'explorer la nature du recours au réseau, par des disciplines qui à la différence de la sociologie, de l'histoire des techniques et de l'économie, sont construites sur des axiomatiques spatiales.

¹³⁷ "Mêlant le travail d'élaboration conceptuelle et formelle avec l'analyse de données concrètes, l'analyse des réseaux sociaux est donc très loin d'un discours général sur les faits sociaux. C'est, au contraire, une contribution au courant structuraliste dans les sciences sociales, courant vivant mais jamais dominant compte tenu, peut-être de son abord a priori difficile" ; cf. DEGENNE A., 1993, *op. cit.*, p.51.

On pourra ici se reporter aux ouvrages de synthèse suivants :

WELLMAN B, BERKOWITZ S.D., 1988, *Social structures : a network approach*, Cambridge university press, Cambridge, 513p. ; LAZEGA E., 1998, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, PUF, coll. Que sais-je ? Paris, 127p. ; DEGENNE A., FORSE M., 1994, *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Armand Colin, coll. U, série Sociologie, Paris, 288p.

¹³⁸ FLAMENT C., 1965, *Théorie des graphes et structure sociale*, Mouton-Gauthier Villars, Paris, 166p.

¹³⁹ MELLA A., 1992, *Sociologie du territoire : alternatives au postmodernisme* ; in : Flux, n°8, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.5-16.

¹⁴⁰ COENEN- HUTHER J., 1993, *op. cit.*, p.38.

1.2.3.4. Réseau et urbanisme

Les travaux en urbanisme sont potentiellement riches d'apports pour la construction de notre réflexion ; comme la géographie, ils intègrent une dimension spatiale. De plus, la montée en force des réseaux dans nos sociétés modernes se réalise particulièrement dans les villes.

L'urbanisme et l'architecture des réseaux interrogent les relations entre formes urbaines et réseaux techniques de communications. La rationalisation des circulations urbaines par les réseaux de voiries est observable dans un plan de ville conçu par Léonard de Vinci mais c'est avec d'autres architectes ou ingénieurs comme Haussmann et Cerda, dans la seconde moitié du 19^e siècle que commencent à se formalisées et être expérimentées des relations nouvelles entre la mobilité ou les circulations, la ville et l'architecture.

En effet, en dehors de précurseurs comme l'espagnol I. Cerda (1816-1876), l'autrichien O. Wagner (1841-1918), l'américain F.L. Wright (1867-1959), il faut attendre la seconde moitié du 20^{ème} siècle pour que l'on s'intéresse réellement à cette notion. C'est notamment l'avènement de l'automobile après la 2^{ème} Guerre Mondiale qui amènera à concevoir l'ensemble de la voirie circulaire comme un véritable réseau technique urbain spécialisé. Le lien avec l'histoire des techniques est ici prépondérant et les travaux de l'historien américain Joël Tarr ont montré comment en un siècle et demi, la grande ville occidentale est passée en 150 ans, selon son expression, du statut de pedestrian city à celui de networked city¹⁴¹.

Gabriel Dupuy, dans un ouvrage qui fait toujours référence, rappelle également combien l'intérêt de l'urbanisme pour le réseau est difficile et tardif :

"Comment expliquer que, sauf exceptions, la pensée réticulaire ne parvient pas à s'approprier (ni même à s'articuler à) la vision réticulaire qui, peu à peu, s'impose aussi bien à des économistes qu'à des sociologues, à des philosophes qu'à des ingénieurs, à des architectes, voire à l'homme de la rue ?"¹⁴².

Selon l'auteur, l'incompréhension du réseau par l'urbaniste ne date pas d'aujourd'hui, d'autant que les quelques avant-gardistes qui se référèrent au concept moderne de réseau pour repenser la ville ont été, du moins pour cette part de leur œuvre, ignorés, oubliés ou marginalisés. Les approches

¹⁴¹ TARR A. J., DUPUY G., 1988, *Technology and the rise of the Networked City in Europe and America*, Temple University Press, Philadelphia, 360p.

On pourra également se reporter aux deux articles suivants, disponibles en ligne à l'adresse : http://www.hss.cmu.edu/departments/history/faculty/Joel_Tarr.html

TARR J. A., 2001, *Urban History and Environmental History in the United States : Complementary and Overlapping Fields* ; in BERNHARDT C. (ed.), *Environmental Problems in European Cities of the 19th and 20th Century*, Waxmann, Muenster, New York/Muenchen/Berlin, pp.25-39.

STINE J. K., TARR J. A., 1998, *At the Intersection of Histories : Technology and the Environment* ; in: *Technology and Culture* n° 39, The Johns Hopkins University Press, pp.601-640.

¹⁴² DUPUY G., 1991, *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Colin, Paris, p.10.

fournies par certains se révèlent pourtant toujours très pertinentes, à l'image de la définition du réseau donnée en 1969 par K.J. Kansky : "ensemble de lieux géographiques interconnectés dans un système par un nombre de liens"¹⁴³. De même, deux ans plus tôt, G.H. de Radkowski écrivait : "dans cet espace-réseau, dont les mailles sont constituées par l'ensemble des voies de communications (...) s'inscrit notre réalité urbaine"¹⁴⁴.

Aujourd'hui, qui ne partagerait pas l'idée que les réseaux de communications figurent parmi les objets symboliques de la ville moderne ? Le réseau devient en effet, un objet majeur de la compréhension de l'évolution de la ville, comme en témoignent les expressions de "villes des réseaux" ou "Métapolis". Jacques Theys, responsable du centre de prospective et de veille scientifique du Ministère de l'Équipement, affirmait récemment, en préambule d'une note revendiquant l'indispensable articulation de la forme urbaine et des flux qui la parcourent "qu'il n'y a pas de conception de la ville qui puisse s'abstraire d'une conception de la mobilité – et inversement"¹⁴⁵.

Pourtant l'urbanisme semble encore avoir du mal à prendre la mesure du changement qui a affecté la ville et l'a fait devenir pour la plupart de ses habitants et de ses activités, dans la vie de tous les jours, la cité des réseaux. Pour Dupuy, cette incompréhension est à lire dans une conception de l'urbanisme fondamentalement aréolaire par laquelle les réseaux sont au mieux marginaux dans la mission des urbanistes :

*"Le fossé s'est approfondi entre une réalité urbaine de plus en plus fondée sur une territorialité réticulaire et un urbanisme marqué par une conception aréolaire de l'espace des villes"*¹⁴⁶.

Dadognet¹⁴⁷, par une analyse plus globale et théorique, nous permet de rappeler sur ce point, que la sphère – bien que modèle architectural incomparable – ne peut, dans son essence même, que nous isoler, nous étreindre et même nous contraindre.

Le parallèle avec une politique de protection de la nature fonctionnaliste et procédant par "zones" ne peut être occulté. Ainsi, le réseau de sentiers, comme le suggère notre hypothèse principale, pourrait s'envisager comme un instrument "d'ouverture" de territoires plus ou moins clos, permettant ainsi l'articulation et la coopération. Il s'agit en cela de placer le réseau au cœur du territoire.

Cette question de la vision et de l'appréhension territoriale du réseau sera l'objet du dernier chapitre de cette première partie théorique de notre recherche. Elle nous rapproche en même temps de notre

¹⁴³ K.J. KANSKY, 1969, *The structure of Transportation Networks*, Dep. of Geography, Univ. Of Chicago, Research paper n°84, Chicago, 158p. – cité par : BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.22.

¹⁴⁴ RADKOWSKI G. H. (de), 1967 - cité par DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.7.

¹⁴⁵ THEYS J., Présentation, p.5.; in : WACHTER S., 2003, *La forme et le flux. Figures urbaines et architecturales de la mobilité*, Note n°18 - série Equipement, Centre de Prospective et de Veille Scientifique, Ministère de l'Équipement, Paris, 68p. – note disponible en ligne : http://www.equipement.gouv.fr/recherche/publications/accueil_publications.htm

¹⁴⁶ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.57.

¹⁴⁷ DADOGNET F., 1996, *Route, anti-route et méta-route* ; in : Cahiers de Médiologie, Gallimard, Paris, p.21.

discipline, qui elle aussi recourt au réseau dans une conception fondamentalement spatiale.

1.2.3.5. Réseau et géographie humaine

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de prétendre faire ici une synthèse exhaustive de l'appréhension du terme de réseau en géographie. Nous entendons davantage mettre en lumière les réflexions et usages de ce terme ayant contribué à façonner notre connaissance, dans le champ de la géographie humaine.

Ainsi, signalons tout d'abord que notre approche du réseau se distingue de celle réalisée par une branche de la géographie qui est très certainement la première à avoir développé une importante réflexion sur le réseau, compris comme un objet de recherche déterminant : il s'agit de l'analyse spatiale. Brunet définit l'analyse spatiale comme un ensemble de méthodes mathématiques et statistiques visant à préciser la nature, la qualité, la quantité attachée aux lieux et aux relations qu'ils entretiennent – l'ensemble constituant l'espace –, en étudiant simultanément attributs et localisations¹⁴⁸.

Le paradigme d'une géographie tournée vers l'étude des effets de la distance sur l'ordre spatial s'impose dans les années cinquante et soixante au sein d'un corps de géographes américains dont Ullman, Garrison, Morill et Berry figurent parmi les plus dynamiques. Influencés par les travaux pionniers de l'allemand Christaller et par les nouvelles théories d'une économie spatiale qui connaît un nouvel essor, ces géographes vont mettre au point des démarches de recherche nouvelles, largement fondées sur des outils théoriques et méthodologiques issus des "sciences dures".

Dans l'esprit de la révolution épistémologique du 15^{ème} siècle, le réseau, pour l'analyse spatiale, figure un modèle d'explication du monde. Les nombreux travaux mathématiques élaborés sur cet objet depuis sa découverte sont décisifs dans la construction de la discipline. Les travaux de Chorley¹⁴⁹, Hagget, Bunge et Burton ainsi que du suédois Hägerstrand, font école en Europe et contribuent fortement à la construction de ce que l'on nommera la *nouvelle géographie*.

Nous ne stigmatiserons pas l'opposition fautive et stérile entre une géographie quantitative et une autre qualitative ; opposition construite sur la critique d'une dérive positiviste de cette nouvelle géographie et notamment de l'analyse spatiale. Toutefois, le projet scientifique de l'analyse spatiale et les outils¹⁵⁰ dont elle fait usage (la théorie des graphes notamment ; voir encadré suivant) ne sont pas à même d'appréhender les dimensions sociale et territoriale du réseau. Parler "réseau" par

¹⁴⁸ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *Analyse spatiale* ; in : *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française, coll. Dynamique du territoire, (3^e éd.), Montpellier-Paris, p.32.

¹⁴⁹ L'ouvrage ici mentionné reste une référence de l'analyse spatiale : HAGGETT P., CHORLEY R.J., 1969, *Networks Analysis in Geography*, Arnold, London, 348p.

¹⁵⁰ Peuvent être indiqués ici : la théorie des lieux centraux, l'analyse de l'effet de diffusion, les modèles de maillages des réseaux (triangle équilatéral, hexagone), ainsi que des modèles gravitaires et la théorie des graphes.

l'intermédiaire de la théorie des graphes consiste pour Offner à projeter un puissant dessin de nœuds et de lignes et à regarder le monde par ses points et ses flèches. Les représentations graphiques et calculs mathématiques produits ne sauraient selon lui constituer une problématique¹⁵¹. Aussi, les formalisations issues de l'analyse spatiale nécessitent des recherches complémentaires car elles ne fournissent que des indications théorique et technique et ne considèrent pas l'utilisation sociale effective des réseaux, ni la charge subjective sous-tendus dans leurs usages. L'encadré n°1 fournit un rapide éclairage sur la place du réseau dans l'analyse spatiale, via la théorie des graphes.

A l'instar d'autres sciences humaines et sociales, la géographie ne s'est véritablement intéressée que tardivement au réseau. Il est alors fréquent de voir cette discipline réduite à une géographie des étendues plutôt qu'à ce qu'elle a toujours été : une géographie des relations. Hérodote, en son temps, décrivait déjà le réseau postal perse et ses relais¹⁵².

L'objet premier de la géographie est l'espace ; c'est le paradigme sur lequel repose la discipline, et les concepts et notions principaux de la géographie sont en effet principalement aréolaires (territoire, paysage, milieu, etc.), à l'image de l'urbanisme. Les processus enseignés affectent l'espace – généralement sous-tendu continu - sur toute sa surface.

Il y a cependant à réfléchir sur cette conception fondamentalement aréolaire de l'espace. Pour M. de Certeau, il y a "espace" dès lors que l'on prend en compte des vecteurs de direction, des quantités de vitesse et la variable temps : "l'espace est un croisement de mobiles". Sa définition de l'espace est donc proche de celle du réseau¹⁵³.

C'est dans cet esprit que la géographie, intègre peu à peu le réseau dans ses réflexions. Si nous ne pouvons que saluer cette intégration – à parfaire – on s'interrogera sur un si long silence à propos du réseau. En effet, parce qu'il renvoie à des flux, le réseau est pourtant à la base de l'étude de l'espace physique (réseaux de fleuves et rivières, courants marins, aériens, etc.), objet d'analyse privilégié d'une géographie dite classique.

En considérant les éléments génético-historiques mentionnés plus avant et les réflexions de M-C. Robic¹⁵⁴, la pleine adoption du terme réseau pour les transports et infrastructures urbaines se réalise vers la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. L'expression de réseau de villes et la notion de centralité sont explorées à cette période. Les travaux de Lalanne¹⁵⁵, dans les années 1860, vont faire de cet ingénieur des Ponts et Chaussées le précurseur de l'analyse spatiale, et vont inspirer Christaller et Reclus.

¹⁵¹ OFFNER J-M., 1993 (b), *op.cit.*, p.5.

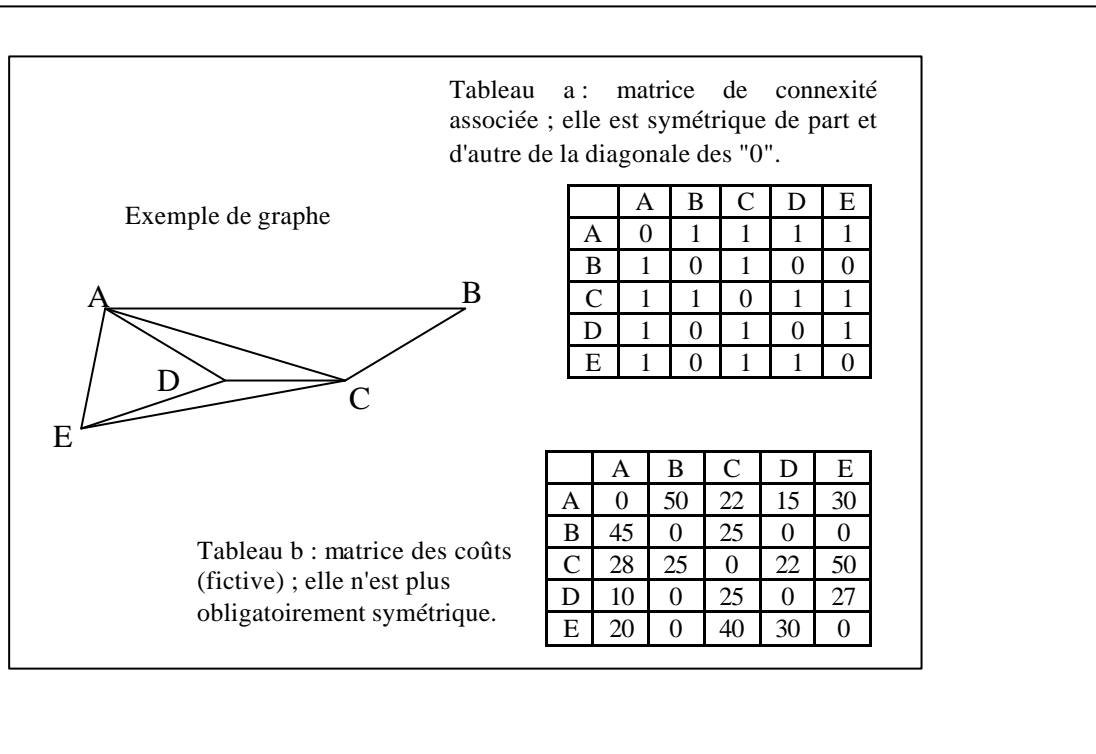
¹⁵² BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.37.

¹⁵³ CERTEAU (de) M., 1980, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, U.G.E., coll. 10-18, Paris, 374p.

¹⁵⁴ ROBIC M-C., 1982, *Cent ans avant Christaller, une théorie des lieux centraux* ; in : *L'Espace géographique*, n°1, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.5-12.

¹⁵⁵ Lalanne fait parvenir à l'Académie des Sciences le premier essai de configuration théorique du réseau de chemin de fer français en 1863.

Encadré n°1 : Analyse spatiale, réseau et théorie des graphes



L'analyse spatiale repose sur l'étude des processus d'interaction dans l'espace géographique : l'étude des mouvements conduit à l'examen des réseaux et à leurs nœuds puis à leur organisation hiérarchique et finalement à l'espace qu'ils intègrent. Le réseau est donc au cœur de l'analyse spatiale.

Les réseaux ont longtemps été étudiés à l'aide de la théorie des graphes. Dans un réseau, la topologie étudie ses composantes : les tronçons (appelés liens ou arêtes), les nœuds (points de raccordement de différents tronçons d'un réseau). Le graphe est une figure géométrique qui ne tient compte ni des distances entre les nœuds, ni des différences d'angles entre les tronçons. Un graphe non valué et sa matrice de connectivité associée, permettent d'étudier les relations entre les nœuds du réseau et leur positionnement dans le réseau. Un graphe valué tiendra compte des distances si, dans la matrice qui lui est associée, chaque lien possède une valeur représentant la distance. De manière générale un graphe valué permet une meilleure modélisation qu'un graphe non valué. Le graphe simplifie le réseau et les indices produits ne donnent qu'une idée grossière de la réalité mais restent valables.

Parce que l'information est compacte et précise, la topologie vectorielle des graphes permet de traiter les problèmes de déplacements et de distances sur les réseaux par des calculs sur les matrices associées. Le problème du représentant de commerce à la recherche du plus court chemin (les liens sont valués) est un "cas d'école" pour la théorie des graphes. Il s'agit de rechercher l'itinéraire le plus court avec des contraintes, comme par exemple, l'obligation de passer par tel(s) ou tel(s) point(s) du réseau puis revenir au point de départ.

On comprend que, pour calculer l'accessibilité de toute région à un centre, la théorie des graphes oblige à calculer autant d'itinéraires du moindre coût (le temps) que d'itinéraires entre la ville centre et chaque point du réseau. Il serait donc fastidieux d'employer la théorie des graphes pour établir une carte d'accessibilité.

(Mignotte A., 2004)

Par la suite, des sujets plus abstraits renvoyant à des flux d'individus ou de matières vont être peu à peu appréhendés, jusqu'à penser une organisation en réseaux de l'espace social.

Pierre Georges, figure de la géographie française, déclarait en 1970, la notion de réseau "éminemment géographique"¹⁵⁶. Elle couvre pour lui au moins trois sens dans cette discipline :

- la polarisation de points d'attraction et de diffusion : on parle de réseaux urbains pour décrire l'armature des villes ;
- la projection abstraite d'un maillage de l'espace : dans la cartographie du globe, on parle de "réseau constitué des méridiens et des parallèles" ;
- la projection concrète de lignes de relations ou de liaisons sur l'espace géographique ; rentrent dans cette catégorie les réseaux hydrographiques, les réseaux techniques variés (même sans la présence matérielle de segments comme dans le cas des réseaux de télécommunications hertziennes).

Mis à part les travaux réalisés dans le champ de l'analyse spatiale, de telles affirmations ont eu un écho limité ces dernières décennies. Le réseau fut à l'origine de débats théoriques intéressants, mais succinctement et récemment évoqués. On citera par exemple les échanges entre Brunet et Riquet en 1987¹⁵⁷, dans deux numéros successifs de la revue *L'espace Géographique* ; sans doute une des revues scientifiques géographiques les plus riches sur la question du réseau. *L'espace Géographique* s'est en effet construite autour du paradigme de l'analyse spatiale, dont nous avons souligné l'intérêt pionnier pour le réseau dans la discipline géographique.

La géographie humaine ne travaille véritablement et activement l'idée d'un espace tissé de réseaux que depuis une quinzaine d'années. Roger Brunet, soulignait en 1990 combien l'espace géographique est ponctué, nervuré, zoné et rompu, fait de lieux espacés, strié par les chemins qui relient des points. Cet espace géographique est également fait de zones accolées qui se dessinent autour des points et de part et d'autre des axes qui les relient¹⁵⁸.

L'influence de l'analyse spatiale transparait évidemment dans de tels propos. Les nombreux et riches travaux de l'auteur ont fortement contribué à la construction et au développement de l'analyse spatiale en France dans le cadre de la Maison de la Géographie de Montpellier. Toutefois, l'approche plus globale du réseau, proposée par Brunet dans un ouvrage issu d'une imposante collection, marque selon nous une réelle volonté de prise en compte du réseau par la géographie dans son ensemble, et donc par la géographie humaine. De même, on notera qu'en 1988, Pinchemel, là aussi dans un important ouvrage de synthèse¹⁵⁹, estimait que l'élément le plus

¹⁵⁶ GEORGE P. (dir.), 1970, *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, p.366.

¹⁵⁷ RIQUET P., 1987, *Le plexage de l'espace* ; in : *L'Espace Géographique*, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, p.215. - BRUNET R., 1987, *Ce qu'implique le plexage* ; in : *L'Espace Géographique*, n°4, Doin éd., Paris, p.308. - RIQUET P., 1987, *Le plexage s'innervé* ; in : *L'Espace Géographique*, n°4, Doin éd., Paris, p.309.

¹⁵⁸ BRUNET R., 1990, *Le déchiffrement du monde* ; in : BRUNET R. (dir.), *Géographie Universelle, Mondes Nouveaux*, Hachette-Reclus, Montpellier-Paris, p.86.

¹⁵⁹ PINCHEMEL P., PINCHEMEL G., 1988, *La face de la terre : éléments de géographie*, Armand Colin, Paris, 519p.

symbolique de l'organisation humaine de l'espace sur terre, était l'intersection, le croisement. Selon l'auteur, c'est sur la base de croisements, de points d'intersections que se sont organisés et structurés des regroupements humains, desquels ont émergé les formes d'utilisation de l'espace spécifique, à l'image des villes notamment. Ainsi, depuis le début des années quatre vingt dix, le questionnement du réseau s'est principalement réalisé par le dynamisme de groupes de recherche successifs¹⁶⁰. Les travaux et ouvrages produits portent notamment sur l'entrelacement croissant des réseaux techniques¹⁶¹ et des territoires, afin de déterminer les incidences sur nos comportements spatiaux, les évolutions potentielles de nos représentations socio-spatiales. En effet, le constat du développement et de l'extension des réseaux de toutes sortes, de l'augmentation de la mobilité des Français de près de 50% en vingt ans, ne sont que quelques exemples traduisant une réelle transformation de nos façons de vivre et de façonner nos territoires.

Le réseau tend donc à s'affirmer comme un objet central de la pensée géographique. Une telle affirmation, si elle semble faire l'unanimité des géographes, n'entraîne pourtant pas encore un foisonnement de recherches et de travaux sur cet objet. Peut-être un aggiornamento de la boîte à outils du géographe est-il encore nécessaire ?¹⁶² Torricelli, réfléchissant sur les méthodes de représentations d'objets géographiques, et notamment des réseaux émet trois hypothèses¹⁶³ :

- la géographie (et avec les sciences humaines) ne disposerait pas de modèles adaptés à la représentation des réseaux ;
- la géographie serait encore trop marquée par les représentations cartographiques issues de la Renaissance, qui "ont fait leurs preuves" (et que les satellites nous renvoient tous les jours) pour représenter les territoires des Etats et leurs frontières ;
- représenter des réseaux est difficile car l'information manque, ou mieux, si elle existe, elle est difficilement accessible. En d'autres mots, l'information relationnelle (sur l'entité et la nature des relations entre les nœuds d'un réseau) est un enjeu de pouvoir (comme toute information géographique pouvait l'être autrefois) car elle véhicule un contenu stratégique, susceptible de permettre le contrôle du territoire.

Nous partageons dans l'ensemble les hypothèses de Torricelli et souscrivons notamment à l'idée que l'information relationnelle est un enjeu de pouvoir ; les données produites dans le cadre d'études de la fréquentation pédestre des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés est un est

¹⁶⁰ On retiendra notamment le Groupe d'Etude et de Mobilisation "Réseaux et Territoires", créé en 1991 à la demande du 1^{er} ministre et auquel participait entre autres R. Brunet ; le groupement de recherches "Réseaux" du CNRS, fondé par G. Dupuy et dirigé par J-M. Offner, comprenant un groupe de travail pluridisciplinaire "Territorialité et Réseaux" ; le groupe de prospective "Réseaux, services et usages", présidé par P. Musso, créé à l'initiative de la Datar et dont les travaux ont débuté en février 2002.

¹⁶¹ On entendra de manière succincte pour l'instant par réseau technique, un réseau formalisé par un ensemble de points et de lignes, inscrits matériellement dans l'espace. Nous reviendrons plus amplement sur une définition du réseau technique au point 1.3.

¹⁶² OFFNER J-M., 2000 (a), *Pour une géographie des interdépendances* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, p.217.

¹⁶³ TORRICELLI G-P., 1997, *op.cit.*, p.2.

très bon exemple, comme nous le verrons par la suite.

Si nous espérons contribuer par cette recherche à rendre caduques ces hypothèses, il est toutefois difficile de nous définir comme géographe des réseaux. Par ailleurs, qu'est ce qu'un géographe des réseaux ? De tels spécimens existent-ils réellement ? Bien qu'il nous semble quelque peu futile de vouloir caractériser un "géographe des réseaux", une telle définition peut renseigner sur la nature de l'appréhension du réseau et les ambitions scientifiques portées sur ce dernier. Parmi les ouvrages consultés, seul Bakis¹⁶⁴ tente d'en dresser le portrait :

"Il décrit et analyse les structures, leurs usages (descriptions des liens et nœuds, établissement d'indices, connaissances des conditions d'accès et de branchement), la densité et l'intégration des réseaux, et permet aussi d'apprécier des disparités régionales et les inégalités de développement à travers le monde".

Nous ne trouvons guère de points d'accroche avec une telle définition qui se focalise sur une échelle d'appréhension macro du réseau, qui manque de précision sur le terme d'"intégration" (est-ce l'idée d'intégration territoriale ?) et, partant, néglige sans doute l'idée de pouvoir dont nous avons mentionné l'importance ci-dessus. On pourrait à la rigueur se rapprocher davantage de la seconde partie de sa définition, qui met plus l'accent sur l'appropriation sociale du réseau :

"Il démontre en particulier la hiérarchie des réseaux (polarisation, dépendance, effets de bordure, dispositions de cette hiérarchie dans l'espace, identification d'espaces et sous-espaces) et les relations avec l'utilisation qu'en fait la société (indications quantitatives et qualitatives sur les flux)...".

Il est essentiel pour nous, dans le cadre de recherches en géographie humaine de comprendre (et non de décrire) le réseau dans son rapport à l'espace (forcément vécu puisqu'il est sillonné, parcouru par les réseaux) et ce faisant ses rôles social et politique, au travers de l'analyse de ses pratiques, de sa gestion, de ses représentations. Nous rejoignons finalement Bakis, quant à l'objectif à atteindre :

"C'est la compréhension de la relation réseau(x)/territoire que visera donc à atteindre le géographe".

Un dernier bémol tout de même : il nous semble encore plus pertinent de conjuguer le terme de territoire au pluriel pour saisir toute la dimension interrelationnelle du réseau.

Le réseau est donc bien un terme géographique. Il renvoie directement à des concepts centraux de la discipline, comme les concepts de territoire et donc d'acteur, que nous allons explorer dans les chapitres suivants. Préalablement, nous souhaitons tenter de répondre à une question délicate : le réseau est-il un concept, ou doit-on seulement parler de notion ?

¹⁶⁴ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.72.

Au gré des pages précédentes, nous avons en effet pu être amené à parler du réseau comme un mot, un terme, une représentation (du monde, de la nature), une notion ou un concept. L'emploi des mots de représentation, de notion ou concept s'est réalisé dans le cadre de références à des auteurs ou de positionnements disciplinaires, de manière à conserver leur appréhension du réseau. Nous avons personnellement essayé de garder jusqu'ici la plus grande neutralité sur ce mot en parlant le plus souvent de "terme" ou d'"idée".

Les avis sont donc partagés sur cette question. Pour le philosophe Parrochia, le mot réseau, en dépit de l'idéologie qu'il véhicule, est un concept scientifique¹⁶⁵. Les divers travaux réalisés depuis le 18^{ème} siècle nous ont appris, selon l'auteur, que la nature à différentes échelles était réticulaire.

Mais le fait qu'il soit partagé et utilisé par différentes disciplines et différents corps professionnels en fait-il pour autant un concept ? Pour Curien, il est encore à ce stade une notion intersectorielle et interdisciplinaire¹⁶⁶. A l'instar de termes comme ceux de complexité ou système, il semble plus judicieux de ne pas construire d'emblée une théorie unitaire du réseau l'affirmant comme concept pour les sciences humaines. En revanche, comme le propose l'économiste des réseaux, il est préférable d'engager dans différents secteurs et au sein de diverses disciplines, des travaux tout d'abord spécifiques et dont la confrontation permettra par la suite d'identifier des invariants pour ensuite élaborer un concept de portée plus générale.

La précaution de Curien nous semble salutaire. S'il nous paraît abusif de parler de concept pour les sciences humaines, peut-on déjà l'envisager comme tel en géographie ?

L'usage du terme de concept est aujourd'hui très répandu et tend à en galvauder la signification. Afin d'éviter certains abus, seulement lexicaux dans le meilleur des cas, nous avons souhaité cerner le sens attribué au mot de concept par les géographes. Le tour d'horizon effectué à l'intérieur d'ouvrages géographiques¹⁶⁷ de synthèse et aux vertus pédagogiques indéniables, nous renseigne tout d'abord sur l'inexistence d'une définition universelle du concept. Il n'est donc pas fixe, ni immuable, il est adaptable et évolutif. Cet aspect est évoqué avec plus ou moins de force dans les définitions fournies dans l'encadré n°2.

Trois termes dominant dans ces définitions et nous amènent à concevoir – le plus simplement - le concept comme une représentation abstraite qui permet de saisir la réalité. C'est dans l'antagonisme apparent entre l'abstrait et le réel que réside sa subtilité, tant dans sa définition que son utilisation. L'exactitude du concept tient en la réalité de sa figuration de l'abstrait. La réalité étant en perpétuelle construction, on comprend donc qu'il ne puisse exister de concept "fini".

¹⁶⁵ PARROCHIA D., 2001, *op. cit.*, p.8.

¹⁶⁶ CURIEN N., 1993 (b), *op. cit.*, p.52.

¹⁶⁷ Les ouvrages ou articles en question sont :

1) BAILLY A., BEGUIN H., 1991, *Introduction à la géographie humaine*, Masson géographie, 3^e édition, Paris, p.26.

2) BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op.cit.*, p.120.

3) ANDRE Y., 1993, *Didactique de la géographie*, in : BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris. p.343.

4) GUMUCHIAN H., MAROIS C., 1998, *Manuel d'initiation à la recherche en géographie*, Université de Montréal – IGA-UJF, Grenoble, p.56.

De même, le concept n'est donc pas concret - sinon il rentre dans un certain immobilisme -, mais bien réel. Cette exigence de réel se retrouve dans le devenir permanent du concept qui s'élabore en fonction des idéologies sociales et de l'évolution des sociétés. Le concept ne peut s'acquitter de son rôle de représentation de la réalité, condition de son existence même. Ce rôle ne peut s'effectuer sans une certaine précision ou adéquation avec le réel représenté. Si ces caractères sont absents, on préférera employer le terme de notion.

Encadré n°2 : Le concept en géographie

- 1) "Le concept est une représentation mentale abstraite de la réalité à partir de laquelle la connaissance s'opère." (Bailly A., Béguin H., 1991) ;
- 2) "Représentation générale de nature abstraite, clairement définie et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder ses hypothèses. *De con-capere : saisir l'ensemble.*" (Brunet R., Ferras R., Théry H., 1993) ;
- 3) "Un concept est une représentation abstraite, mentale et transférable qui permet de construire des systèmes explicatifs de la réalité." (André Y., 1992) ;
- 4) "Il s'agit de termes qui ont un sens construit et univoque dans le cadre d'un champ scientifique ou d'une théorie donnée. Le concept est une abstraction qui représente une réalité plus ou moins vaste." (Gumuchian H., Marois C., 1998) ;

Par ailleurs, nous pensons que le concept doit recouvrir une acception scientifique reconnue ou tout du moins établie et valide, mais l'idée d'une consensualité à son encontre ne nous semble pas être une nécessité si sa pertinence scientifique est avérée. De plus, cette consensualité est fragile si l'on considère que le concept se construit dans les problématiques scientifiques et leurs évolutions. C'est par la problématique que le concept, abstraction "valide" du réel, va se définir (ou non). Il est en même temps ce sur quoi la problématique s'appuie.

Partant de ces remarques et des réflexions menées jusqu'alors, il nous semble justifié de parler du réseau comme un concept géographique. Nous avons largement souligné combien celui-ci était une représentation permettant de saisir une réalité spatiale faite de points et de lignes. L'adéquation de la figure mentale que propose le réseau avec une matérialité spatiale existante est véritable, et c'est notamment ce qui fait que le réseau est considéré comme un concept par les principaux "géographes des réseaux" et plus globalement par la grande majorité des géographes s'étant intéressés à ce dernier : Raffestin l'apprehende comme tel dans l'ouvrage "Pour une géographie du pouvoir" et le réaffirme en préface d'un ouvrage collectif décisif : "réseau (et territoire) sont devenus à n'en pas douter des concepts transdisciplinaires" ; Dupuy nous en convainc dans l'ensemble de sa production, de même qu'Offner (en dépit de remarques dont nous ferons part plus loin), pour ne citer que ces trois auteurs.

Nous n'irons toutefois pas, à la différence de Raffestin, à prétendre que le réseau est un concept transdisciplinaire, dont le statut ferait l'unanimité pour toutes les sciences humaines et sociales.

Mais le réseau constitue bien pour nous un concept central de la géographie, et nous espérons, par ce travail en confirmer l'intérêt. C'est à partir de cette considération qu'il s'agit à présent de mieux cerner l'idée de "réseau technique", expression la plus couramment employée pour désigner les réseaux disposant d'une inscription spatiale évidente.

1.3. Vers une définition du réseau technique

Le réseau que l'on dit aujourd'hui technique (entre autres), est le fruit d'une longue évolution que nous avons rappelée au point 1.2. Le réseau technique, tel que nous entendons l'appréhender, est également le produit d'une succession de représentations interagissant les unes avec les autres. Nous avons affaire, avec le réseau, à une figure à forte charge symbolique, une image prégnante¹⁶⁸. Les représentations du réseau de sentiers inhérentes aux discours des personnes interrogées au cours de cette recherche sont présentées dans la seconde partie du manuscrit. Elles font référence, en grande partie, à trois représentations théoriques principales du réseau qui ont pris corps au fil de la construction et de l'appréhension du concept par la société, par différentes sciences, par le pouvoir politique.

Ainsi, pour s'acheminer vers une définition du réseau technique, soulignant sa dimension interrelationnelle fondamentale - notamment pour notre problématique -, il convient de préciser les différentes représentations constitutives du concept de réseau, et de l'objet réseau technique.

1.3.1. Représentations symboliques et idéologie moderne du réseau technique

Dans la continuité des propos énoncés aux paragraphes précédents, la symbolique du réseau technique se construit dans le double référent des images du corps et de la machine. C'est au croisement de ces représentations et de leurs évolutions que le concept et l'imaginaire du réseau se forgent depuis son émergence, jusqu'à l'usage que nous en aurons ici ainsi que dans la manière dont les individus rencontrés nous en ont témoigné.

Nous nous inspirerons notamment des travaux de Musso¹⁶⁹ qui, dans une approche diachronique, distingue trois moments généalogiques de constructions de représentations du réseau.

¹⁶⁸ SFEZ L., 2001, *Le réseau : du concept initial aux technologies de l'esprit contemporaines* ; in : PARROCHIA D. (dir), *op. cit.*, p.93.

¹⁶⁹ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, pp.195-217.

1.3.1.1. Une représentation organique dominante

La représentation originelle du réseau, qui reste prépondérante est d'ordre "biométabolique". Elle se construit depuis la mythologie antique jusqu'à Descartes. La symbolique du réseau est associée au tissu et au filet, images qui renvoient, comme on l'a vu, aux origines du concept :

"Le filet enserme les solides et laisse passer les fluides, il couvre le corps et le laisse respirer, il le cache et le révèle à la fois. Le tissu est à la fois utilitaire et décoratif, il a une fonction d'usage et il est un art à forte charge symbolique"¹⁷⁰.

Construire un réseau, c'est-à-dire entrelacer des fils, est en effet une des activités les plus anciennes de l'humanité. Le tissu et le mouvement du métier à tisser, sont par ailleurs, selon Durand, constitutifs de la mythologie du réseau dans la plupart des civilisations :

"Il existe également une surdétermination bénéfique du tissu. Certes, le tissu comme le fil est d'abord le lien, mais il est aussi liaison rassurante, il est symbole de continuité, surdéterminé dans l'inconscient collectif par la technique circulaire ou rythmique de sa production. Le tissu est ce qui s'oppose à la discontinuité, à la déchirure comme à la rupture. La trame est ce qui sous-tend"¹⁷¹.

Il apparaît ici que la symbolique organique "unificatrice" du réseau est universelle et intemporelle. Celle-ci est en effet particulièrement efficace dans le constat que nous faisons d'un rapprochement d'acteurs et de structures hétérogènes, autour précisément de l'objet réseau de sentiers. En ce sens, toute rupture du réseau paraît arbitraire dès lors que celui-ci incarne l'image de la continuité. On comprend notamment par là l'expression de réticences et de critiques par les acteurs des réseaux de sentiers en espaces ruraux montagnards lorsque les sentiers dont ils ont la charge pénètrent un espace naturel protégé. Il s'agit là d'un même réseau, mais dont une discontinuité, artificielle et arbitraire, va en modifier le fonctionnement et la nature. Outre un bouleversement politique et technique des modes de gestion du réseau, c'est aussi un bouleversement anthropologique de la représentation de ce dernier qui est opérée avec l'interférence d'un objet linéaire : une frontière, qui rompt la continuité intrinsèque du réseau pour en faire deux "sous-réseaux" distincts.

Cette symbolique organique du réseau, toujours très puissante aujourd'hui, tant en terme de réseaux de sentiers que de réseaux informatiques, est également due à la médecine d'Hippocrate où "toutes les veines communiquent et s'écoulent les unes dans les autres"¹⁷².

La représentation organique du réseau est particulièrement prégnante chez Descartes, alors qu'il compare le corps humain à une machine hydraulique (cf. 1.1.1.). L'analogie organisme-réseau va devenir particulièrement efficace avec la découverte de la circulation sanguine en 1628 par le

¹⁷⁰ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.196.

¹⁷¹ DURAND G., 1984, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, Paris, 10^e édition, p.369.

¹⁷² HIPPOCRATE, *Les lieux dans les hommes*, Les Belles Lettres, G. Budé, tome XIII, pp.37-39-42 ; cité par MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.197.

médecin anglais William Harvey. La circulation et la figure du cercle deviennent les référents de la vision de l'organisme-réseau. Si la discontinuité dans le réseau induit un bouleversement anthropologique, on voit par cet angle d'approche que toute rupture ou interruption du réseau – c'est-à-dire du mécanisme circulatoire – a la mort pour conséquence.

Concernant notre objet, la référence implicite ou explicite à cette représentation organique et circulatoire est incontournable. Elle est évidente par exemple dans l'expression faisant du réseau de sentiers du Parc National des Ecrins (PNE), les "veines du parc"¹⁷³.

1.3.1.2. Une représentation technico-politique opératoire

Aux 18^e et 19^e siècles, s'opère la fusion entre l'organique et le politique. Le réseau devient un objet technique en même temps qu'il s'impose comme une technique de régulation et de transformation socio-politique. Cette idée, particulièrement présente chez les saint-simoniens (cf. 1.2.1.), fait du réseau un symbole de circulation et de continuité, appliquée au monde de l'industrie, de la finance, à la politique. L'apologie du réseau stigmatise son contraire, c'est-à-dire la panne, l'arrêt, la crise, la saturation, le bouchon, le court-circuit, et finalement la mort ; comme dans une pensée du corps humain, le réseau représente une entité technique et/ou politique en vie. Une fois de plus, cette symbolique du réseau nous éclaire sur les tensions mais aussi les procédures de partenariats entre acteurs que nous observons aujourd'hui au niveau des réseaux de sentiers. Par ailleurs, maintenir, développer un réseau de sentiers en "pleine santé" est synonyme de vitalité pour les communes rurales touristiques de montagne. Une forme de concurrence se développe même, sur la base de la qualité (entretien, balisage, etc.) et de la longueur d'un réseau de sentiers pour prétendre à un plus fort dynamisme social, économique et politique.

1.3.1.3. Le réseau moderne ou l'utopie bio-informatique planétaire

L'invention de l'ordinateur dans la seconde moitié du 20^e siècle, attise une troisième phase bio-informatique d'appréhension du réseau, qui démarre au début de ce siècle.

L'utopie contemporaine des réseaux de communication trouve ses racines dans la pensée religieuse saint-simonienne, que nous avons abordée au point 1.2.1. Les apôtres de l'Eglise saint-simonienne identifient le développement des réseaux à une révolution politique. Le réseau est un symbole fort de communion, d'association universelle comme le sous-tendent les réflexions de Michel Chevalier en 1832 sur les relations entre Orient et Occident au niveau de la Méditerranée (cf. 1.2.1.). Selon lui, le passage de la domination à la communion ne peut se réaliser qu'avec le développement des réseaux de communication qui permettent le "passage", et le "dépassement" de la lutte. Chevalier

¹⁷³ Chef de secteur du Parc, entretien, été 2001.

va ainsi transformer le réseau en objet-symbole par lequel un objet technique produit par lui-même du changement social.

Une telle image est particulièrement puissante dans la représentation actuelle des réseaux sous l'effet du développement des réseaux de télécommunications et d'une série d'innovations récentes dans le champ de l'informatique et du traitement du signal.

Le réseau devient synonyme d'auto-organisation et symbole d'égalité, ce qui constitue la représentation dominante des internautes. Il devient alors inutile de penser de nouvelles utopies sociales. L'utopie technique réticulaire et plus encore l'utopie technologique bio-informatique est moteur du changement social. Une telle fétichisation du réseau met au jour un paradoxe fondamental révélé par Musso. En effet, alors que Saint-Simon forgea ce concept pour penser le changement social, il est devenu un moyen de ne plus y penser. En cela, le réseau est passé du stade de percept à celui de concept, avant de s'imposer à nous comme précepte.

La représentation dorénavant dominante du réseau, est fondée sur l'image du modernisme, du temps présent, de l'instant, et se construit principalement à partir du réseau de télécommunications. Ces derniers prônent ubiquité, instantanéité, immédiateté des relations dans le temps et dans l'espace. En cela, les réseaux bio-informatiques semblent s'affranchir du passé comme du présent pour ouvrir la porte d'un futur technologique :

"Le réseau apparaît comme la cathédrale contemporaine du Futur technologique. Puisant à la mythologie fondatrice du fil que désigne le destin, le réseau, passage cristallisé, indique toujours le sens, non plus celui de la verticalité de la flèche de la cathédrale tendue vers le supra-naturel, mais celui de l'interconnexion et de la liaison se développant sans limite, en réseaux de réseaux, en métaréseaux"¹⁷⁴.

On se rapproche alors d'un réseau planétaire (informatique), incarnant l'utopie technicienne annonciatrice de mondes nouveaux, et pourquoi pas d'"êtres nouveaux"... Tel est le point de vue techno-scientiste de Joël de Rosnay :

"Par l'intermédiaire des réseaux mondiaux interconnectés, privés, publics, commerciaux, militaires, réseaux de réseaux, ou réseaux locaux, se tissent irréversiblement les mailles d'une nouvelle forme de cerveau collectif. Cerveau hybride, biologique et électronique (et bientôt biotique)"¹⁷⁵.

Ainsi, l'idéal planétaire serait construit de réseaux aux fonctionnalités et capacités infinies, où toute limitation, toute nécessité de changer de moyen de locomotion, tout ralentissement, serait évacué pour ne pas provoquer anxiété, énervement et autres "baisses de régime".

Mais cette conception moderne du réseau ne trouve pas de transcriptions uniquement dans le

¹⁷⁴ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.216.

¹⁷⁵ ROSNAY (de) J., 1995, *L'homme symbiotique. Regards sur le troisième millénaire*, Seuil, Paris, p.166.

champ des télécommunications, de l'informatique. Sur la base de travaux urbanistiques, Dupuy¹⁷⁶ souligne trois dimensions principales qui caractérisent la signification moderne des réseaux :

- une dimension topologique ;
- une dimension cinétique (vitesse de déplacement d'un point à un autre, redéfinition des rapports temps/espace) ; il s'agit là d'un caractère peu prégnant pour les réseaux de sentiers qui connaissent pourtant une réelle "modernité", cette dimension est peu présente et surtout peu souhaitée comme le confirment les enquêtes de fréquentation que nous avons menées ces dernières années¹⁷⁷ ;
- une dimension adaptative (le réseau devrait, idéalement, pouvoir s'adapter à tout moment aux besoins de nouvelles liaisons, pour autant qu'elles sont voulues, choisies, par les acteurs ; adaptativité spatiale, adaptativité temporelle).

Ces dimensions modernes du réseau et qui sont le terreau de dénominations métaphoriques voire prophétiques de celui-ci, ne sont pas si récentes qu'il n'y paraît. En effet, Offner¹⁷⁸ rappelle que dès 1911, Norman Angell, dans son ouvrage *The Great Illusion* (W. Heinenmann, Londres), mettait en évidence combien les services en réseaux (poste, télégraphie) avaient rendus interdépendantes des capitales européennes, compte tenu de la rapidité des échanges, de l'instantanéité de la diffusion des informations. Plus encore, Offner cite les propos de M. Edmond About, énoncés aux visiteurs de l'Exposition Universelle de Paris en 1867, et qui renvoient très bien aux valeurs contemporaines du réseau :

"[...] les grandes villes, dans l'état actuel de la civilisation, ne sont que des agglomérations d'hommes pressés ; qu'on y vienne pour produire, pour échanger, pour jouir, pour paraître, on est talonné par le temps, on ne supporte ni délai ni obstacle ; l'impatience universelle y cote au plus haut prix les gîtes les plus facilement accessibles, ceux qui sont comme on dit près de tout... Une rue droite, large et bien roulante rapproche et met pour ainsi dire en contact deux points qui nous semblaient distants d'une lieue".

Par cette représentation moderne et bio-informatique, le réseau se fait porteur d'une idéologie libertaire dont les traductions dans notre quotidien sont indéniables, surtout dans les grands médias d'informations. Il convient néanmoins de rester lucide face à cet objet, non pas du troisième

¹⁷⁶ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.82.

¹⁷⁷ Plusieurs enquêtes de fréquentation pédestre ont été réalisées entre l'été 2000 et l'été 2002 sur les sites suivants : réserve naturelle des Aiguilles Rouges et de Passy, réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, Parc National des Ecrins (site de l'Alpe de Villar d'Arène, secteur briançonnais). Ces enquêtes ont associé des mesures de comptage des usagers des réseaux à l'aide de matériels automatiques, des questionnaires sur leurs pratiques, motivations et profil, ainsi qu'un outil méthodologique type "carnet de bord" pour retranscrire (à l'aide d'un outil cartographique dynamique) dans le temps et dans l'espace, l'itinéraire parcouru dans le réseau considéré. Ces études montrent que la vitesse de parcours n'est pas une demande, ni une motivation des usagers des réseaux de sentiers. Ces derniers ne construisent par exemple que très rarement leur itinéraire en fonction du plus court chemin possible ; voir par exemple : FRANCHINI S., MIGNOTTE A., 2003, *Etude de la fréquentation pédestre et de ses impacts sur le milieu naturel dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours : site BI' Basse Ardèche Urgonienne. Rapport final*, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Mirabel, Le Pradel, 136p.

¹⁷⁸ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.218

millénaire, mais des trois millénaires.

1.3.1.4. L'idéologie d'un réseau libérateur : de la nécessité d'un regard critique

Le réseau répond à des représentations certes organiques, techniques, technologiques mais aussi idéologiques. Bakis souligne en ce sens que l'idéologie n'est jamais très éloignée des discours sur la technologie, et les discours sur les "réseaux" sont dans une large mesure des discours sur la technologie¹⁷⁹.

Parmi les notions positivement connotées dans le cadre de représentations du réseau, l'auteur mentionne celle de service public (nous reviendrons plus amplement sur cette notion dans la troisième partie du manuscrit) qui permet de fusionner deux approches :

- une approche technique du réseau, liée aux infrastructures et qui concerne l'aménagement et la gestion du territoire ;
- une approche symbolique marquée par l'idée d'une "condensation" des rapports sociaux par des pratiques sur un même support et l'usage de référents éthiques comme l'intérêt général, le lien social.

Ces notions et référents nous ont été mentionnés à plusieurs reprises lors d'entretiens avec différents acteurs de la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés, c'est-à-dire avec des protagonistes disposant d'une approche technique du réseau et s'inscrivant dans une mission d'aménagement du territoire (protection de la nature, développement local principalement). Aussi, le réseau fait l'objet de représentations soulignant son potentiel de cohérence sociale, de solidarité. Les réseaux techniques sont en effet souvent présentés comme un support indispensable et libérateur, effaçant les barrières sociales et politiques dans une sorte de consensus. Ils renvoient ainsi à l'idée d'une émancipation sociale, libérant ses usagers et artisans des contraintes de la "centralité" et plus globalement de l'autorité, de par son libre accès. Par cette représentation, le réseau est par essence "ouvert", connecté à d'autres réseaux et donc à d'autres ensembles, systèmes, territoires. L'approche philosophique de la route apportée par Dadognet, et dans laquelle on peut voir une symbolique du réseau, souligne explicitement la dimension libératrice de celui-ci :

"Jadis, la sphère ou la seule circonférence l'ont emporté, moins à cause d'un enfermement protecteur, que par l'absence "d'un commencement et d'une fin", parce qu'elles sont justement, "images de l'éternité", ou de l'indéfini. La route – elle aussi "sans commencement ni fin" – saura justement détrôner le circulaire : elle nous sauvera de la "claustration" et de son immobilisme. Elle ne nous emprisonne plus"¹⁸⁰.

Cette représentation est illustrée par la figure du "bus liberté" mise en évidence dans les travaux de

¹⁷⁹ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.10.

¹⁸⁰ DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.21.

chercheurs¹⁸¹ du Centre de Recherches sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain (CRESSON), basé à Grenoble. Le bus liberté est une figure qui naît d'une comparaison entre une situation présente et une situation imaginée sans le réseau. Le réseau apparaît comme la clé d'accès à la ville ; tout comme dans notre cas où le réseau de sentiers apparaît comme la clé d'entrée à la nature. Par ce réseau libérateur, "facilitateur", certaines personnes choisissent leur logement en fonction d'un réseau de transports en commun, comme d'autres choisissent leur destination de vacances en fonction de la qualité et de la densité du réseau de sentiers de randonnées. Globalement, les projets de densification du réseau jouent sur cette dimension car toute augmentation de l'offre participe de cette figure de la liberté, de l'autonomie, contre laquelle, on ne peut "rationnellement" (pour ses défenseurs) s'opposer.

Cette représentation du réseau est mobilisée par divers protagonistes de la gestion des réseaux de sentiers en espaces rural de montagne pour insister sur l'inadaptation du modèle zonal de protection de la nature dans un objectif de gestion cohérente de réseau ; on notera toutefois que l'accès à un réseau n'est jamais totalement libre, il est conditionné soit par une réglementation comme dans le cas des espaces protégés, soit par un coût, soit par des normes et codes sociaux qui en contraignent l'accès à certains individus. Les travaux du Cresson soulèvent alors la figure du bus obligatoire. L'obligation du bus se réalise pour certains individus dont la situation sociale et économique ne permet pas de déplacement en automobile. Le poids du regard d'autrui sur la vérité d'un statut que la fréquentation du bus avoue, joue beaucoup dans la construction de cette figure contraignante. Mais pour reprendre nos propos précédents, si le réseau renvoie toujours à son contraire, le bus obligatoire n'existe aussi que par son contraire, prédominant, le bus liberté.

Toutes ces représentations du réseau sont constitutives de son acceptation par tout individu, qu'il mobilise selon ses intérêts. Aussi, comme toute représentation, il ne faut oublier qu'elles comportent leur lot de contradictions, d'omissions du réel, comme par exemple dans le cas de la pérennisation voire de l'aggravation d'une situation de conflit (absence de consensus, incohérence) à propos d'un réseau même. La mobilisation et l'instrumentalisation d'une représentation du réseau de sentiers comme outil de cohésion sociale viennent alors masquer la réalité des rapports sociaux, parfois de façon délibérée.

Aussi, l'idéologie d'un réseau libérateur, porte l'idée que sans le réseau, on perd quelque chose, on est moins libre. Mais le revers de la pièce révèle une dépendance quasi vitale aux réseaux. A en croire cette idéologie, nous sommes libres grâce aux réseaux, mais n'est ce pas plutôt les réseaux qui sont libres de nous, après nous avoir si bien enchaîner à eux ?

¹⁸¹Les recherches menées par Grégoire Chelkoff, Jean-Paul Thibaud et Henri Torgue, sont synthétisées dans le chapitre 4. Territoires urbains et espaces publics, d'une récente contribution coordonnée par Jean-François Augoyard : AUGOYARD J-F., 2003, *Usages et résonances de la notion de territoire au CRESSON*, pp. 53-83 ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), *Le territoire en sciences sociales. Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, CNRS-MSH Alpes, Grenoble, 245p.

C'est notamment sur ce credo que sont prononcées les remarques les plus acerbes de certains auteurs, à l'instar de Forget et Polycarpe, qui prononcent une condamnation sans appel aux dérives des réseaux modernes. Une courte sélection de leurs critiques philosophiques à l'idéologie moderne du réseau et à son expansion est fournie dans l'encadré n°3 en page suivante.

Au final, par delà toutes les représentations du réseau, on est en droit de relativiser la toute puissance de cet objet, en laquelle croient différents scientifiques, politiques, aménageurs, ingénieurs. En cela, il convient de se demander, comme le suggère Offner¹⁸², si le réseau s'achemine vers le statut de concept ou s'il se présente davantage comme "un sac à métaphores". En effet, le réseau, liaison technique, est une véritable réserve de métaphores dont on use et abuse¹⁸³ pour repenser l'espace-temps, donc le lien social, et annoncer, comme nous l'avons indiqué plus haut, la venue de mondes nouveaux.

Cette interrogation est partagée par Musso, qui exprime quant à lui une position moins circonspecte et donc plus tranchée :

*"La notion de réseau a volé en éclats avec sa vulgarisation et sa commercialisation : nous en avons recueilli la polysémie. Cette surcharge de désignation a pour effet une perte de l'unité du concept au profit d'une équivalence indéfinie entre ses différentes composantes. Plus le concept se délite, plus le terme est convoqué ou invoqué dans les discours et représentations contemporains. Le concept de réseau, dévalué en pensée s'est survalorisé en métaphores. Les images sont redevenues envahissantes"*¹⁸⁴.

Encadré n°3 : Eléments de critiques philosophiques à l'expansion de l'idéologie moderne du réseau

- Le sujet occidental *décree* le monde et lui substitue le plan horizontal de ses machineries industrielles et digitales. Le réseau est le médium nécessaire de la vie travaillée, à peine pour celui qui ne s'inscrit pas d'être exclu dans le vide. A mesure que le matérialisme technicien s'empare de la Terre, il appelle tous les réseaux possibles à la surface de la planète décharmée, et voue l'homme, mobile parmi les mobiles, à errer, enchaîné, dans le treillis de leur labyrinthe. Oublieux des étoiles, hantés par le vide, le sujet appartient désormais au jeu sans mesure des réseaux. (p. 68)
- L'ère industrielle établit le triomphe radical du mobile sur le stable, du flux sur le patrimoine. Elle se déploie selon une spirale irrésistible. L'homme moderne vit le règne des processus machinaux qui effacent ceux de la nature. (p.71)
- Vivre ou plutôt survivre, signifie maintenant de s'inscrire activement dans les flux de production et de consommation, vectorisé par l'organisation réticulaire. (p.74)

FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *Le réseau et l'infini. Essai d'anthropologie philosophique et stratégique* ; Institut de Stratégie Comparée, Economica, bibliothèque Stratégique, Paris, 178p.

¹⁸² OFFNER J-M., 2000 (b), *Entretien avec Jean-Marc Offner. Les Réseaux sont-ils un concept ou un sac à métaphores ?* ; in : Sciences Humaines, n°104 - avril, Auxerre, p.28.

¹⁸³ C'est ce qu'avance Judith Crews en référence au titre de la communication de Paul Beaud, prononcée en conclusion d'un séminaire de sociologie portant sur le réseau en 1992 à Yverdon-les-Bains (Suisse) ; cf. CREWS J., 1993, *op. cit.*, p.56.

¹⁸⁴ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.212.

Ces critiques, qui nous paraissent pour le moins intéressantes et même pertinentes, ne nous feront tout de même pas revenir sur notre position : le réseau est bien un concept géographique, dont notre consommation, se réalise, comme il se doit, en toute modération. Ainsi, bien que notre recherche voit dans le réseau de sentiers, à la fois un objet d'étude et d'analyse du fonctionnement des espaces protégés, et à la fois un objet par lequel peut s'envisager une évolution des logiques territoriales à une échelle locale, nous ne souscrivons pas à une pensée utopiste qui ferait de cet objet comme du concept, la solution de tous les maux de notre société moderne, et par là même la clé suprême d'un futur altruiste et vertueux ou règnerait l'égalité entre tous les hommes, et tous les territoires.

1.3.2. Un réseau technique pour réduire les intervalles du monde

Il est couramment admis, en géographie et même plus généralement, de parler de réseau technique pour désigner tous les réseaux disposant d'un ancrage spatial évident. On parle en effet de réseaux techniques urbains à propos des réseaux de transport, d'énergie, de communications, d'eau et d'assainissement, etc.

Pour Dupuy, l'appellation de réseau technique renvoie à l'opération technique qui fait passer un réseau transactionnel¹⁸⁵ (un réseau projet) au réseau réel, final, matérialisé dans l'espace. Ce serait pour cette raison que l'expression de réseau technique s'est imposée aussi facilement en France¹⁸⁶. L'auteur souligne toutefois que cette expression ne peut être adoptée qu'à condition de reconnaître que le sens de l'opération n'est jamais purement technique, mais relève aussi et surtout de contraintes techniques, économiques et politiques.

On notera en revanche que l'expression d'"infrastructural network" est plus communément usitée aux Etats-Unis. Elle témoigne en outre du fait que les discours actuels sur les réseaux portent essentiellement sur des équipements d'infrastructures de grande ampleur, au point que certains auteurs parlent même de "grands réseaux techniques" à l'image de Salisbury.

Ainsi, peut-on parler de réseau technique à propos de¹⁸⁷ réseaux de sentiers ? Cette infrastructure¹⁸⁸ doit-elle être plus "importante", plus "lourde", plus "grande", plus "étendue", plus "je ne sais quoi" pour être considéré comme un réseau technique ?

Deux réponses pour affirmer le statut de réseau technique pour un réseau de sentiers :

- tout d'abord les réseaux de sentiers sont peut-être la plus importante, la plus grande, la plus

¹⁸⁵ L'idée de réseau de projets transactionnels est issue des travaux de C. Raffestin.

¹⁸⁶ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.112.

¹⁸⁷ SALSBURY S., 1995, *op. cit.*, pp.31-42.

¹⁸⁸ Les infrastructures sont l'ensemble des ouvrages publics servant aux activités d'un pays, d'un lieu, principalement dans le domaine de la circulation des biens et des personnes. BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.278.

étendue de toutes les infrastructures de transport en France (comme dans bien d'autres pays) si on la considère l'échelle du territoire national ;

- ensuite, un réseau de sentiers implique à un ouvrage dont la réalisation, comme tout réseau technique, nécessite un savoir, un savoir-faire, des outils et matériaux.

Si l'on sait identifier les réseaux techniques, il convient de les définir le plus simplement possible. Par une abstraction complète, le réseau technique est d'abord une trame de points (ou sommets) et de liens (ou arcs, liaisons, chemins) : il est formé de plusieurs points reliés entre eux par plusieurs ramifications (à un instant donné). Il est l'agencement d'ensemble, à un moment donné, pour une période donnée, d'une pluralité de points reliés entre eux par une pluralité de ramifications ; ces deux éléments fondamentaux étant inscrits dans l'espace. On affirmera alors que le réseau technique est une structure d'interconnexion instable, composée d'éléments en interaction, et dont la variabilité obéit à quelques règles de fonctionnement¹⁸⁹.

Par une approche mettant davantage en relief le versant social du réseau technique, on le considérera également comme un mode spécifique d'organisation spatiale, évoluant au gré des transformations sociales, culturelles, économiques, politiques.

A l'instar de nombreux autres objets, la définition du réseau technique peut se réaliser au travers de sa (ses) fonction(s). Celle du réseau technique est incontestable ; elle est à l'origine même de la naissance du terme de réseau : mettre en relation. En effet, associant un ensemble de points à l'ensemble des lignes qui peuvent être établies entre les points, un réseau technique suggère immédiatement l'idée de relation :

*"A network in fact postulates the existence of ponctual locations within geographical space, and it is the function of network to connect them"*¹⁹⁰.

L'ingénieur D'Allent soulignait déjà au 19^e siècle cette fonction intrinsèque d'un réseau qui crée des connections en transcendant les limites tant physiques que politiques ou administratives :

*"Les routes principales unissent les capitales des états entre elles, et avec les villes les plus considérables de l'intérieur, des frontières ou des côtes ; ces routes se dirigent, comme autant de rayons, du centre de chaque état à sa circonférence"*¹⁹¹.

Aussi, comme le soulignent Forget et Polycarpe¹⁹², l'imprimerie apparaît-elle comme l'une des premières entreprises réticulaires – sans doute avec les fabriques d'armement militaire et naval -, puisqu'elle vise à opérer un flux d'objets et à franchir abstraitement les intervalles géographiques et culturels qui séparent les hommes. C'est également ce qu'entreprit l'Angleterre à partir du 16^{ème}

¹⁸⁹ MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.214.

¹⁹⁰ DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.42.

¹⁹¹ Cité dans GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.13.

¹⁹² FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.68.

siècle lorsqu'elle décida d'orienter son existence vers la mer. Alors que les Anglais percevaient jusqu'alors leur île comme un lambeau de territoire détaché du continent, ils jugèrent par la suite tout continent comme un point de projection de leurs forces. Le monde anglais se mit à penser en terme de bases, de voies de communication. L'Angleterre opéra en cela une véritable révolution de l'espace pour s'ériger en puissance mondiale. Elle sut ainsi penser la mer et constituer l'océan comme instrument de domination en orientant toute son activité politique, sociale, industrielle et technique, vers la conquête de l'espace océanique. Pour les mêmes auteurs, c'est en opérant ce divorce entre la terre et la mer, en créant la mer comme espace politique et culturel, que l'Angleterre a engendré les prémisses d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'utilitarisme, l'obligation du libre-échange, la paix (et la domination) par le commerce. On différencie donc par cet exemple deux sous-ensembles (points et chemins) au réseau, dont la combinaison permet la relation. Si la symbolique du mouvement du réseau est forte (idée de liberté d'échange, de déplacement, évoquée précédemment), elle n'est pas pour autant marquée dans l'espace par des lignes, et notamment des points (des lieux) qui sont positionnés, situés, à un moment donné. En ce sens, Chesnais¹⁹³, qui considère les nœuds du réseau technique comme des lieux, indique que ces points sont dotés d'une signification particulière. Nous rajouterons que les lignes reliant ces lieux sont elles aussi dotées d'une signification, d'un sens particulier. Nous verrons en effet plus loin que l'appropriation et la qualification des "chemins" (qui participent d'un octroi de sens au réseau) d'un réseau de sentiers est manifeste lorsqu'il est mobilisé pour servir des objectifs particuliers (de protection de la nature notamment).

La qualité première d'un réseau est alors celle de la position, car il doit répondre à des intentions situées. Cette caractéristique positionnelle est définie en référence à un ensemble de lieux dans l'espace, mais aussi de manière relative, c'est-à-dire en fonction de chaque lieu par rapport à tous les autres. Les lignes établies entre les points du réseau sont des voies de circulation terrestre. Ainsi, les sentiers constitués en réseau, peuvent être vus comme forme statique (une construction, une structure continue, un ouvrage qui perdure, une concrétisation) ou comme un facteur dynamique (un itinéraire projeté ou mémorisé, une possibilité de mouvement, une circulation). Ainsi, à l'image de la route pour Dadognet, le sentier peut être vu comme un vecteur d'assemblage entre des opposés en ce sens qu'il est à la fois "la solidité terrestre (vous pouvez poser vos pieds ici, sans crainte : le sol a été préparé à les recevoir) et le mouvement, l'ailleurs (le non-stationnement) – une sorte de matérialité qui pousse à la mouvance"¹⁹⁴.

Un réseau technique est donc utilisé pour l'exploitation des disponibilités de relations entre des points situés, par une combinaison complexe d'interactions. Ces dernières sont régies par différents systèmes (socio-politique, économique, culturel, etc.), qui donnent significations aux nœuds et aux

¹⁹³ CHESNAIS M., 1991, *Réseaux en évolution – 1. Représentation systémique des réseaux dans leur environnement*, Paradigme, Caen, coll. Transports et communication, titre 21, p.11.

¹⁹⁴ DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.22.

lignes ; systèmes avec lesquels le réseau est lui-même en relation. Ainsi, la finalité d'un réseau, est avant tout celle qu'on lui prête. L'exploitation des disponibilités de relation passe par la matérialisation d'actions dans le réseau ; actions dont la motivation relève du fonctionnement d'un ou de plusieurs systèmes, c'est-à-dire de stratégies, d'intentionnalités établies certes en rapport direct avec le réseau mais aussi en rapport direct avec le territoire dans lequel il s'insère. En ce sens, la conception du réseau technique défendue par Chesnais, sous-tend une inscription forte de celui-ci dans un espace pratiqué, qualifié, nommé, c'est-à-dire un territoire, mu par des acteurs. Nous explorerons dans les chapitres suivants cette imbrication réseau-territoire, et, de fait, les traductions des systèmes socio-économiques, politiques, culturels locaux, dans la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés de montagne.

Cette détermination fonctionnelle du réseau technique nous a conduit, par l'idée d'intentions, de stratégies, aux significations non fonctionnelles des réseaux de déplacements.

L'influence des représentations dans les choix de mobilités et donc d'usages des réseaux par les individus ne doit pas être négligée puisqu'elles sont constitutives du sens du réseau technique. La réduction des intervalles du monde qu'opère le réseau n'est donc pas "anonyme", ni soumise à un donné réticulaire intangible, lui-même enchâssé dans une entité spatiale donnée, immobile, que l'on prendrait à peine en compte.

Des sociologues et des géographes soulignent ce versant symbolique du réseau technique et de ses usages dans des travaux récents ; versant que l'on a peut-être tendance à négliger alors qu'il fonctionne en écho avec le versant "technique", *omni-présent* au point d'en définir une catégorie sémantique. Ce versant symbolique du réseau est mis en évidence dans un renouveau – encore isolé – de l'expertise transport. On citera par exemple le travail de recherche doctorale réalisé par Jérôme Petit, sur les logiques de mobilités individuelles dans la Haute-Vallée de l'Arve¹⁹⁵. Cette recherche repose sur l'hypothèse fondamentale que tout individu n'est pas supposé se déplacer dans un espace homogène et donné, au périmètre défini, en empruntant tel ou tel mode de transport, sur la base d'une rationalité purement technique, financière, ou encore politique et juridique.

Le réseau technique (de sentiers en ce qui nous concerne) se définit donc également par un imaginaire, des valeurs, des représentations, qui transparaissent dans les usages de celui-ci, et qui peuvent être extérieures à sa matérialité même, à son versant physique, technique.

Si le réseau technique "est" pour assurer l'expérience concrète de la relation grâce à une matérialité faite de points joints par un lacis de lignes, son versant symbolique vient nous rappeler que ce réseau, certes technique, ne peut être que social, c'est-à-dire qu'il ne prend sens que par l'intérêt que

¹⁹⁵ PETIT J., 2002, *L'expert, l'usager, l'acteur et la planification des déplacements. La mobilité à l'intersection de l'expertise scientifique, de l'expérience des usagers et des stratégies territoriales des acteurs de l'aménagement : étude sur la vallée de Chamoni*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble 1, 278p.

des individus portent à se rapprocher ou à s'éloigner les uns des autres.

1.3.3. Réseau et altérité : du passage physique au lien social

La relation produite par le réseau n'est pas réduite à l'échange matériel. Elle est co-extensive et co-fondatrice de tout rapport social¹⁹⁶. C'est bien cette dimension sociale de la relation qui nous intéresse ici. En effet, parce que le réseau induit la relation, il contribue à la construction du rapport social. L'illustration de Huyghe, rappelant qu'avant de se transmettre, les idées se transportent aussi à dos ou à tête d'homme, est en cela très pertinente. Les discours, les idées, les idéologies, les représentations suivent des parcours, des trajets plus ou moins chaotiques ; "ils ne passent pas d'un cerveau à l'autre mais par des objets, des trajets, des communautés qui les diffusent et qui les reçoivent"¹⁹⁷.

De fait, la route, le chemin, le sentier apparaissent comme les premiers médiateurs naturel ou, du moins matériel, par où se réalisent tous les échanges, autant les hommes que les marchandises. Liens physiques, ils assurent aussi le lien social. On notera que cette double appréhension du réseau n'est pas sans évoquer la conception bi-dimensionnelle du réseau proposée par l'économiste Bressand (une infrastructure et une "info-structure" ; cf. 1.2.3.2.).

Même lorsque rien ne transite par eux, ils sont déjà des "communications", des voies. Par ces réseaux, véritables médiums, s'établissent alors des *connexions*, c'est-à-dire la liaison entre deux zones, où l'espace composé par cette liaison produit un mouvement d'ensemble homogène. Une connexion technique s'apparente donc à une mise en rapport productive de mobiles.

Le mouvement et la production qu'implique la connexion, ne peuvent se réaliser que si celle-ci est activée, utilisée, pour lancer un flux, un échange. La connexion doit posséder une effectivité permanente et stable, car elle est la condition a priori de toute productivité. Il s'opère alors une *commutation*, c'est-à-dire l'activation physique du mouvement réel d'un mobile entre deux points nodaux, ou autrement dit : l'événement concret de la production d'objets, de signes, de représentations, de mouvements.

Cette commutation "physique", présente, à l'image du réseau technique, un second versant : une commutation symbolique, suggérée dans la phrase précédente par l'idée d'une production de signes, de représentations. L'activation de la connexion génère en effet un échange d'idées, de conceptions des espaces traversés et de bien d'autres choses ; des voies se doublent de voix. C'est en cela que nous parlons d'une commutation symbolique, concomitante à toute commutation physique. Ainsi,

¹⁹⁶ RAFFESTIN C., 1980, *op.cit.*, p.27.

¹⁹⁷ HUYGHE F-B., 1996, *Le médium ambigu* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, p.60.

lorsque pour la philosophe Anne Cauquelin, le réseau est "un lien invisible des lieux visibles"¹⁹⁸, nous comprendrons que ce lien invisible renvoie à ce cheminement d'idées entre des *lieux-hommes* visibles, grâce à une infrastructure ; elle est bien visible dans le cas des réseaux de sentiers. La fonction générale de "passage" du réseau est donc toute autant matérielle qu'immatérielle ; réelle qu'idéelle.

Là encore, il ne faut pas voir dans l'explosion moderne des réseaux de toutes sortes (et notamment de télécommunications) la raison d'une prise de conscience de cette dualité du passage, intrinsèque au réseau. Descartes, en associant réseau et cerveau¹⁹⁹, mettait en évidence la double relation opérée par le réseau :

- l'une est immatérielle ou de réflexion, et s'exerce entre le cerveau et la glande pinéale placée au centre du réseau (lui-même au centre du cerveau) ;
- l'autre est matérielle et relie tout le reste du corps, à travers les filets qui se distribuent partout dans le corps.

Pour le philosophe, le réseau est comme une couronne tissée faite de petits tuyaux qui d'un côté recueillent les esprits et, d'un autre les dispersent dans le reste du cerveau et du corps. L'image d'un tel réseau figure une entité qui "capte" ou "absorbe" et qui "exhale" ou "redistribue". Dans la même idée, Seguin, dans un rapport en médecine animale fait à l'Académie des Sciences en 1792 en médecine animale, identifiait la peau à un corps réticulaire²⁰⁰. La peau-réseau fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur. Pour l'anatomiste Bichat, la peau est "cette limite sensitive" qui "lie l'existence à celle de tout ce qui l'entoure"²⁰¹. Cette représentation du réseau est, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette recherche, mobilisée par les gestionnaires d'espaces protégés lorsqu'ils font du réseau de sentiers un outil d'aide à la gestion de l'espace protégé.

Par ailleurs, la relation, matérielle comme immatérielle, n'est pas uniquement bilatérale. La plupart du temps, les relations sont multilatérales, comme nous le verrons dans la partie 2 de cette recherche. En effet, en matière de réseaux de sentiers la facilité serait d'envisager des relations bilatérales entre d'une part les aménageurs-concepteurs (l'offre) et de l'autre les utilisateurs (la demande). De même, en matière d'espaces protégés met-on trop souvent en scène la relation (ou la non-relation, qui est une forme de relation) entre les gestionnaires et les populations locales ;

¹⁹⁸ CAUQUELIN A., 1988, *Concept pour un passage* ; in : Quaderni, n°3, hiver 1987-1988, *Images et imaginaires des réseaux*, CREDAP, Paris X-Dauphine, pp.31-40.

¹⁹⁹ Pour Descartes, le réseau est une partie du cerveau, un tissu très dense à l'intérieur d'un tissu plus vaste. Le réseau est la partie centrale du cerveau en forme de U, constituée comme un tissu aux mailles resserrées, au centre de laquelle se trouve la glande pinéale d'où sortent les esprits. Cf. MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.198.

²⁰⁰ Extrait d'un rapport fait à l'Académie des Sciences d'un mémoire de M. Seguin sur les vaisseaux absorbants et exhalants ; in : La Médecine éclairée par les sciences physiques, 1792, tome 3, p.233 ; cité par : REY R., 1992, *La transmission du savoir médical* ; in : AZOUVI F. (dir.), *L'institution de la raison. La révolution culturelle des idéologues*, éditions de l'EHESS, Librairie philosophique Jean Vrin, coll. Contextes, Paris, p.137.

²⁰¹ BICHAT X., 1801, *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, tome 3, Paris, p.640 ; cité par REY R., 1992, *op. cit.* p.145.

diptyque dont on connaît les déclinaisons péjoratives et erronées ("étrangers" vs "locaux", "pro" vs "anti", etc.).

Concernant notre sujet, nous ne pourrions concevoir une relation binaire, ni même une série de relations binaires. La problématique des interactions réseau-territoire en matière de sentiers en espaces protégés suppose des relations entre tous les acteurs concernés par ces objets. L'ensemble de ces acteurs en interaction, mus selon des codes, de règles socio-politiques et culturels spécifiques et évolutifs, délimite le champ opératoire de la relation. L'orientation théorique dont il est question tient d'une appréhension interactionniste de l'individu (cf. chapitre 2 ; 2.3.2.).

La synthèse de ces développements se réalise dans la dernière définition - et selon nous la plus exacte - du réseau technique que nous avançons ici sur la base des réflexions de Forget et Polycarpe²⁰² : le réseau technique (et par extension le réseau de sentiers) peut être interprété comme un système de connexions productrices, effectrices et distributrices, par lequel vont naître, circuler et être évalués des flux matériels et immatériels.

Soulignons enfin, s'il en était encore besoin que c'est dans cette acception physique et symbolique du réseau technique et du lien qu'il permet, que prend corps la problématique de cette recherche, et le sens de l'objet central de ce travail : le réseau de sentiers.

²⁰² FORGET G., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.175.

Conclusion du chapitre 1

A l'issue d'un tour d'horizon historico-génétique du réseau, force est de reconnaître la puissance de ce terme. Issu d'une métaphore banale caractérisant une description topologique, il s'est progressivement enrichi de l'idée de circulation de fluides et plus récemment de la notion d'information. Ainsi, compte tenu des réflexions exposées jusqu'ici, deux formes générales de réseau peuvent être distinguées :

- d'une part un mode de raisonnement, c'est-à-dire un concept et une "technologie de l'esprit"²⁰³, étroitement associés. Cette technologie de l'esprit traduit une nouvelle forme de raisonnement du monde ;
- d'autre part, un mode d'aménagement de l'espace-temps, c'est-à-dire une matrice technique et la symbolique qu'elle comprend.

Ainsi, alors que le concept de réseau ne figure qu'un effet de mode pour certains, il se présente pour nous comme un outil fondamental pour l'étude des relations des sociétés à l'espace.

En ce sens, rappelons que l'exploration liminaire du réseau menée dans ce premier chapitre se montre bien essentielle et des plus judicieuse, car elle nous plonge directement dans le cœur de notre problématique, c'est-à-dire dans la question de la mise en relation d'entités hétérogènes.

La définition du réseau technique ici fournie passe par une reconnaissance de la différence, de l'"autre", et constitue par ailleurs la base de notre travail. De là, bien que notre réseau soit particulier et original, on considérera, qu'il est l'objet de phénomènes similaires aux réseaux dont on parle et que l'on utilise quotidiennement : les réseaux de télécommunications et les réseaux de transports principalement. Le cheminement qui nous a amené à cette définition, a montré à plusieurs reprises, que le fonctionnement du réseau ne peut être saisi par la seule connaissance nue de ses éléments. Il relève de l'inscription du réseau dans un environnement où s'exercent des forces qui engendrent le mouvement, l'échange.

Parce qu'il figure en cela l'expression d'un système d'action²⁰⁴, les développements de ce premier chapitre ont de fait suggéré combien les notions d'acteur et de territoire sont intimement liées au réseau.

²⁰³ SFEZ L., 2001, *op.cit.*, pp.93-113.

²⁰⁴ OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *op. cit.*, p.65.

Chapitre 2.

De la nécessité du territoire et de l'acteur pour une "rétistique" géographique

Faire du réseau une clé de lecture des phénomènes socio-spatiaux, suppose une interrogation de certains outils théoriques de la géographie, c'est-à-dire des notions et concepts dont les interdépendances avec celui de réseau sont les plus évidentes.

C'est par cet exercice que se réalise une rétistique géographique, c'est-à-dire une forme de gymnastique scientifique travaillant à une réelle pensée du réseau dans le champ de cette discipline. L'objectif n'est évidemment pas de rayer de la carte intellectuelle les axiomes surfaciques, aréolaires, mais de faire une place plus importante à une pensée réticulaire. C'est en ce sens que l'on comprendra l'expression de rétistique, tirée des travaux de Dupuy²⁰⁵, et qui traduit l'orientation de ce chapitre, et plus globalement de cette recherche.

Il s'agit donc d'envisager le réseau dans une dimension purement géographique, c'est-à-dire par rapport au sens socio-spatial de cet objet.

Parce qu'il permet la mise en relation d'entités distinctes, nous verrons comment le réseau technique ne peut être dissocié du concept d'espace géographique, compris comme le produit d'interactions complexes. Condition à de nombreuses pratiques, le réseau dispose en outre d'un potentiel d'organisation spatiale qui met en scène la question du pouvoir.

Considérant de plus sa double dimension symbolique et physique, le caractère stratégique du réseau est manifeste parce qu'il suppose un potentiel d'interférence plus ou moins fort dans les mécanismes de construction de nos rapports à l'espace et à l'autre.

Le réseau figure donc un outil par lequel se créent des matérialités et des imaginaires spatiaux, localisés, portant réflexion quant au concept de territoire. Si l'on peut dès cette introduction énoncer celui-ci comme un construit dynamique associant "action" et "représentation", nous verrons alors comment se tisse un lien évident entre réseau, territoire et acteur, dès lors que ce dernier est inscrit dans une conception interactionniste.

Des références à des cas concrets, observés au niveau des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés, vont illustrer cette explicitation des outils théoriques nécessaires à notre démonstration

²⁰⁵ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.107.

2.1. Composer au fil du réseau : de l'espace au territoire

L'objectif ici est moins de procéder à une relecture de l'espace en géographie que de montrer comment la question du réseau est généralement absente de toute pensée théorique de l'espace, alors que les deux sont intimement dépendants l'un de l'autre.

La réseau crée et traduit notre relation à l'espace ; relation qui nous révèle, qui nous façonne aussi. Cette relation soulève alors une dimension spatiale organisationnelle du réseau qui va s'exprimer notamment dans le cadre d'un rapport dialectique entre l'acteur et l'espace.

Nous allons ici particulièrement faire en sorte, dès que cela est possible, d'illustrer ces propos théoriques par différents exemples d'opérations d'aménagement concernant des réseaux de sentiers, et le plus souvent en espace naturel protégé.

2.1.1. L'espace géographique, produit d'interactions complexes

Il n'est pas de géographie sans espace. L'espace est un mot vital de la géographie²⁰⁶ ; un concept indissociable de la discipline pour Di Méo²⁰⁷. Mais plus encore, "sans spécificité des espaces, il n'y a pas de science géographique. L'affirmation de spécificités spatiales semble un axiome indispensable à l'élaboration même d'une théorie géographique. S'il n'existait pas de spécificités spatiales, l'espace serait isotrope"²⁰⁸. Or l'espace géographique est hétérogène, c'est une évidence²⁰⁹.

Peut-être est-ce pour cette grande hétérogénéité que celui-ci fait figure d'impensé de la discipline géographique. Concept ardu, difficile à cerner, l'espace a souvent donné lieu à des définitions tautologiques. A ce propos, Lévy et Lussault pointent une relative nonchalance des géographes sur cette question, couplée à une désinvolture courante des autres sciences sociales envers ce concept, suscitant moult appréhensions métaphoriques²¹⁰. Selon les auteurs, il résulte de cette faible loquacité une acception globale et rassurante de l'expression d'"espace géographique" comme "un ensemble cognitif stable, clair, s'imposant à tous".

En explicitant de ce concept, les deux auteurs en proposent deux définitions complémentaires qu'ils approfondissent par la suite :

A. Une des dimensions de la société, correspondant à l'ensemble des relations que la distance établit entre différentes réalités.

B. Objet social défini par sa dimension spatiale. Un espace se caractérise au minimum par

²⁰⁶ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.193.

²⁰⁷ DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan-Université, coll. Fac. géographie, Paris, p.15.

²⁰⁸ CHAMUSSY H., 1989, *A propos de la spécificité des espaces de montagne* ; in : *Revue de Géographie Alpine*, tome LXVII, Grenoble, p.244.

²⁰⁹ GAY J-C., 1995, *Les discontinuités spatiales*, Economica, coll. Géo Poche, Paris, p.5.

²¹⁰ LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, p.325.

trois attributs : la métrique, l'échelle, la substance. Une réalité spatiale est souvent hybride, à la fois matérielle, immatérielle et idéale.

Il n'est pas ici question de reprendre en profondeur leurs réflexions, bien qu'elles paraissent fort stimulantes. Il s'agit davantage de souligner dans les propos suivants comment ces deux angles de vue de l'espace, et plus généralement toute pensée de l'espace géographique, soulèvent nécessairement la question du réseau – entendu comme objet géographique disposant d'une matérialité (cf. chapitre 1) -, dès lors que celle-ci met en évidence l'importance de relations entre des objets, des individus, séparés par des intervalles à la fois physiques et symboliques.

2.1.1.1. Vers un espace des interrelations : une question de distances

Si les premiers géographes, dès l'Antiquité, s'intéressèrent à l'espace terrestre, l'émergence du concept d'espace géographique est relativement récente. Non utilisé aux débuts des années soixante, il est aujourd'hui, selon l'expression de Dauphiné, le "concept roi de notre science"²¹¹.

Il est construit à partir d'un objet réel et concret : l'espace terrestre. Cet espace terrestre est dans l'absolu "donné", de par une double dimension physique et écologique, qui conditionne l'organisation et l'existence de l'espace géographique. A cette première conception de l'espace, s'oppose celle d'un espace compris comme relation entre les corps.

➤ Un réceptacle indépendant des corps

C'est aux premières heures de la géographie, par la cartographie et la cosmographie, que naît un espace. Il s'agit d'un espace conçu comme un cadre de référence dans lequel le géographe localise les objets dont il parle à l'aide de différents systèmes : symboliques, religieux (signes du zodiaque, carte en T et en O par exemple) ou plus tard mathématiques (coordonnées avec méridiens et parallèles). Cet espace support permet de situer tout point, tout élément du globe. Le support est distinct du corps qui le parcourt et amène à la conception d'un espace unique, commun à tous les corps et indépendants de leurs mouvements²¹². Le choix d'une telle distinction entre un support et les corps sur lesquels ils se meuvent induit l'existence d'un espace unique.

Cette distinction va notamment être reprise par Descartes qui va établir le modèle d'un espace indéfini (l'étendue), conçu sur le modèle de l'espace géométrique euclidien (longueur, largeur, hauteur), dissocié, en pensée, des corps (la substance matérielle). Inspirée par les pensées de

²¹¹ DAUPHINE A., 2004, *Espace terrestre et espace géographique* ; in : BAILLY A. et al., 2004, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, p.52.

²¹² REGNAULD H., 1998, *L'espace, une vue de l'esprit ?* Les Presses Universitaires de Rennes, coll. Espace et Territoires, Rennes, p.52.

Socrate, cette conception suppose de plus une séparation des idées et de la réalité. La théorie cartésienne introduit en effet une rupture entre l'homme et son "milieu". Les idées n'interfèrent pas sur l'étendue, de même que l'étendue n'agit pas sur la pensée, sur les idées. Ainsi, dans cette conception de l'espace, l'expérience, implicitement sensible, semble sans rapport avec l'espace comme le souligne Pradeau :

*"Lorsqu'il est transporté depuis la philosophie naturelle à des fins philosophiques générales, l'espace reste le parent pauvre du couple physique fondamental [temps – espace]. Il ne sert alors qu'à désigner l'extériorité physique, l'extension géométrique, ou à évoquer des limites et des situations géographiques, sans jamais être défini comme le cadre ou la matière ou le support d'une expérience ou d'une détermination particulière"*²¹³.

Il s'agit de l'espace dit "absolu", vide de tout corps, infini et immuable. Cette idée d'un espace "réceptacle indépendant de la matière", doté d'un système commun de référence, est issue principalement de la physique classique, de Galilée à Newton.

Kant, dont on sait l'intérêt pour des problématiques spatiales et plus spécialement pour la géographie, va définir l'espace (et le temps) comme forme pure de l'intuition dont la matière est fournie par la sensation. L'espace est là encore absolu ; il est une catégorie sans substance²¹⁴.

Ce puissant dualisme espace-matière se forge durant des époques où la pensée scientifique du réseau est au mieux embryonnaire et où la reconnaissance du réseau comme objet spatial est limitée à quelques corps d'ingénieurs au sein desquels elle peine à se réaliser. En cela, le réseau, dans cette conception de l'espace absolu peut apparaître comme un corps indépendant de son support. Mais nous serions tenter d'avancé que la pensée du réseau, en tant que réalité physique inscrite dans le sol, n'existe pas. Des distances et des voies existent entre des lieux mais elles sont comme subalternes à toute conception de l'espace dès lors que les lieux – et donc la matière – sont eux-mêmes séparés de cet espace infini.

Une telle conception de l'espace a fortement influencé la pensée géographique, qui pourtant n'a intégré le réseau dans ses réflexions que très récemment (cf.1.2.3.5.). Ainsi pour la géographie classique (avant la rupture épistémologique des années soixante), l'espace n'est qu'un cadre en-soi, un substrat intangible, permettant la localisation de l'objet géographique et du phénomène que le géographe analyse. Toutes les propriétés de ce phénomène le caractérisent de manière non spatiale et n'entrent pas dans la conception d'espace absolu. Elles ne sont qu'attributs spécifiques interprétés par des connaissances considérées comme "aspatiales", relevant de la démographie, de l'histoire ou de la botanique par exemple. Sous cet angle, l'espace, contenant, fait de points et de distances,

²¹³ PRADEAU J-F., 1996, *Des conceptions de l'espace* ; in : Espaces Temps Les cahiers, *Penser/figurer. L'espace comme langage dans les sciences sociales*, n°62-63, Paris, p. 52.

²¹⁴ Au sens philosophique général c'est à dire chez Aristote par exemple, la substance est ce qui existe en soi, ou encore pour Kant "le substrat de tout réel, c'est à dire de tout ce qui appartient à l'existence des choses" ; in : KANT E.; 1954, *La raison pure – extraits de la critique*, (1788), P.U.F., Paris, 235p.

pourvoyeur de surfaces, convient bien pour répondre à l'omniprésente question géographique : où ?²¹⁵.

En ce sens, la géographie classique est, pour Lévy et Lussault, ancrée dans une conception de l'espace à la fois absolue (c'est la fonction de l'espace physique, appelé "conditions géographiques") et positionnelle (les "pays" ou les "régions" sont pour l'essentiel, sinon indépendants les uns des autres, du moins situés dans un espace bien plus qu'ils ne le génèrent)²¹⁶. Elle renvoie à une des quatre approches de l'espace que les auteurs synthétisent dans le tableau suivant.

Tableau n°1 : La catégorie d'espace : quatre approches

	Positionnel	Relationnel
Absolu	De Platon à Newton "géographie classique"	Berkeley "géographie culturelle"
Relatif	Descartes "analyse spatiale"	Leibniz "géographie, science sociale de l'espace"

(Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003)

Cette conception de l'espace laisse donc bien peu de place au réseau, qui figure peut-être comme un des objets géographiques interrogeant le plus cette approche classique de l'espace géographique.

Aussi, on soulignera qu'une telle conception de l'espace, affirmant l'existence d'un substrat intangible déterminant la répartition et même la nature des objets va être largement critiquée²¹⁷ ; ceci n'empêche toutefois pas de souligner que l'espace reste pour une part matérielle, et que celle-ci leste la société du poids des choses dans la variété de leurs agencements spatiaux.

Enfin, si la géographie classique répond aussi au "quoi?", dans l'analyse aspatialisée du phénomène géographique, il est apparu que le concept d'espace absolu ne permettait pas de répondre au "comment ?", c'est à dire de faire le lien entre l'espace et le phénomène ; entre l'étendue et la matière. Ce lien entraîne une pensée du réseau dans la conception d'un espace relatif.

➤ L'espace rapport entre les corps

Par l'idée d'un espace absolu, l'espace est l'étendue dans laquelle se déroulent les activités humaines, ce qui revient à poser l'espace préexistant à celles-ci. C'est donc introduire une dichotomie entre la société et l'espace et s'interdire de penser leurs interactions, se réalisant

²¹⁵ BAILLY A., BÉGUIN H., 1991, *op. cit.*, p.59.

²¹⁶ "L'approche positionnelle définit un système de positions indépendant de la nature des objets concernés, qui subissent de part leur caractéristiques de masse (Newton) ou de formes (Descartes) leur localisation dans le système" ; in : LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *op. cit.*, p.327-328.

²¹⁷ Au-delà d'une critique ciblée sur la géographie classique, Di Méo, par exemple, met en évidence une telle attitude dans la pensée de Kant, qui a vastement influencé la construction de la pensée géographique classique : "Il y a donc chez Kant, bien antérieurement il est vrai à la rédaction de *La critique de la raison pure*, une incontestable tendance à conférer au cadre géographique un rôle de tuteur de l'action humaine. Il le considère comme un facteur déterminant des manières de vivre qu'adoptent les Hommes dans leurs cadres régionaux" ; in : DI MEO, 1998, *op. cit.*, p.27.

notamment, comme nous allons le voir, par l'intermédiaire du réseau technique.

L'espace, comme "contenant", n'est pas en-soi porteur de sens. On remarque en effet souvent que la cause d'un phénomène est distante d'où il est observé. Il est à ce propos possible de penser que la cause du PNE – comme de tout espace protégé compris comme des objets géographiques²¹⁸ – se situe justement en dehors de ses limites, c'est à dire là où une nature jugée remarquable se fait de plus en plus rare, selon des critères sociaux, culturels et politiques contemporains.

Aussi, il semble vide de sens de caractériser un espace sans prendre en compte sa substance, son "contenu". Les attributs de l'étendue ne sont pas aspatiaux et participent au contraire à la définition de l'espace. Il y a une détermination réciproque entre les phénomènes et l'espace. Il s'agit en ce sens d'un espace dit "relatif", sous-entendu un espace qui dépend dans sa réalité même des objets qui s'y trouvent, et qui s'élabore dans la relation, ou plutôt l'interdépendance permanente, entre ces objets. De fait, la métaphore contenu/contenant perd de sa pertinence.

L'espace n'est pas un "en soi" qui fixe la place de chaque chose. Il se présente ici comme une multitude de spatialités indissociables et dont les interactions ne sont pas prédéterminées, réfutant ainsi l'idée que soient séparés les corps en mouvement et leur support étendu. Pradeau souligne d'ailleurs l'importance du mouvement des corps dans une telle conception de l'espace et rappelle, en outre, que cette dernière peut se lire dans la physique platonicienne²¹⁹. Pour Platon, comme pour le philosophe et mathématicien allemand Leibniz, le lieu²²⁰ n'est pas indépendant de la nature élémentaire des corps mus, il lui est tout au contraire parfaitement relatif : un corps est quelque part (situation) selon sa composition et sa configuration élémentaire. C'est une des raisons pour lesquelles il n'est pas possible de concevoir un espace homogène, isomorphe et déjà orienté, indépendant ou séparé des corps qui s'y trouvent ou qui s'y meuvent.

²¹⁸ Ce positionnement sera explicité dans le chapitre 4.

²¹⁹ PRADEAU J-F., 1996, *op. cit.*, p.55.

²²⁰ Suivant Lussault on comprendra le lieu comme "la plus petite unité spatiale complexe". Pour l'auteur, c'est l'unité "la plus petite parce qu'elle constitue l'espace de base de la vie sociale ; complexe parce qu'elle résulte déjà d'une combinatoire de principes spatiaux élémentaires – ce qui ne signifie pas nécessairement simples". Aussi, en faisant intervenir la notion de "limite configurante", Lussault suppose une entité dont la réalité sensible et palpable surgit de sa clôture, où le lieu forme alors "un ensemble discret – au sens des mathématiques – et aisément discrétisable". Le lieu se définit donc principalement par sa brève continuité, par la contiguïté des points et des tissus qui le composent de manière que "la possibilité doit toujours exister de pouvoir contrôler physiquement le lieu par la marche brève ou le déplacement rapide et/ou la vue – [...] C'est-à-dire que ne doit pas s'affirmer un effet d'échelle et d'espacement suffisamment marqué qui brise le lieu et le mue en aire". Clos, alors que le territoire dans une conception géographique et non politique est rétif au bornage, le lieu est animé par le principe de co-présence d'êtres et de choses, porteurs d'un sens spatial particulier ; il est alors également emblématique, symbolique. On retiendra sur ce point que le sens spatial inhérent au lieu, autrement dit sa spatialité symbolique, fait de celui-ci une triple figure de rhétorique du territoire, comme le souligne Debarbieux. On pourra donc se reporter aux ouvrages et articles suivants : LUSSAULT M., 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, Diplôme d'HDR en géographie, Université François Rabelais, Tours, vol.1, cf. "du bon usage des lieux" pp.79-86; DEBARBIEUX B., 1995 (b), *Le lieu, fragment et symbole du territoire* ; in : *Espaces et Sociétés* n°82-83, L'Harmattan, Paris, pp.13-35 ; DEBARBIEUX B., 1995 (a), *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique* ; in : *L'Espace Géographique* n°2 t.24, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.97-112.

Une des caractéristiques intrinsèques de l'espace relatif est donc le mouvement, ce que Joseph exprime très bien au travers d'une lecture de notre quotidien :

"Qu'un individu fasse les cents pas sur un quai de métro, ou qu'il tourne en rond dans sa salle de séjour à trois heures du matin parce qu'il est insomniaque, ou encore qu'il arpente le trottoir devant un cinéma en attendant son amie, ses pratiques ont ceci en commun qu'elles sont le fait de corps en mouvement(s) dans un espace physique et sensible, plus ou moins exposé aux regards d'un public, d'un espace plus ou moins congestionné ou plus ou moins équipé pour occuper le temps d'attente"²²¹.

De là, en avançant l'espace comme le produit de lieux en mouvement, l'image comme la réalité du réseau sont incontournables dans une pensée de l'espace. Nous avons en effet souligné plus avant que la fonction première du réseau était justement de permettre le mouvement, la circulation entre des objets, des corps, des lieux. Le réseau, figure en cela le "statique" (une position, un lieu) et le "dynamique" (le mouvement, la relation, le déplacement) (cf. 1.3.2.). L'espace-mouvement se construit dans les relations entre des lieux ; relations matériellement permises par le réseau. Le réseau entre donc pleinement dans la construction de l'espace comme objet (matériel et idéal) mais aussi comme concept.

Si l'espace renvoie aux relations qui existent entre les corps, il convient de rappeler que ces corps comme les relations qui les caractérisent sont ordonnés. Nous rejoignons ici Leibniz, pour qui l'espace est un ordre général des choses ; il est l'ordre des coexistences²²². Cet ordre des coexistences met l'accent sur la situation des corps par rapport aux autres et donc sur la distance qui les sépare. La distance figure ainsi le rapport qu'entretiennent des choses coexistantes ; elle n'est pas hors des choses mais dans le corps comme une affection individuelle, et participe alors de la définition de chaque chose. Par là même, l'idée qu'un espace n'est pas autre chose qu'un ensemble de rapports entre les corps est retenue, à la condition d'admettre que ces rapports sont réels. Dans cette perspective, selon Pradeau, une distance, celle par exemple d'un transport, est une réalité de même nature que les objets qu'elle distance et éloigne²²³. La distance suppose donc la réalité d'un parcours et donc de l'objet permettant ce parcours : un chemin, une ligne, partie prenante le plus souvent d'un réseau compte tenu de la multiplicité des corps dans l'espace.

La distance est ainsi appréhendable et interprétable par l'intermédiaire du réseau qui permet d'en prendre connaissance, matériellement comme subjectivement. Par exemple, la définition du lac Blanc dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (Haute-Savoie) se réalise au travers de sa position par rapport à d'autres lieux-objets (sommets environnants, gare de départ et d'arrivée du

²²¹ JOSEPH I., 2000, *Décrire l'espace des interactions* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *op. cit.*, p.50.

²²² ROBINET A., 1991, *Correspondance Leibniz – Clarke*, PUF, Bibliothèque de philosophie contemporaine, 2^{ème} éd., Paris, p.42.

²²³ PRADEAU J-F., 1996, *op. cit.*, p.57.

télécabine de la Flégère, de l'Index, lacs des Chezerys, col des Montets, etc.). Les distances, plus ou moins grandes et de divers registres (temporel, métrique, altitudinal en référence à la dénivelée, écologique pour figurer la distance entre des milieux ou paysages différents de l'étage forestier à l'étage alpin par exemple, etc.), séparant ce lieu des autres, participent de la construction de sa réalité physique comme de sa symbolique. L'appréhension de ces distances et l'intériorisation de celles-ci, se réalise notamment par le réseau, dans une expérience physique concrète ou imaginée via divers médias (récits du parcours, cartes, photographies, etc.). Marcher plusieurs heures et gravir tant de mètres en dénivelée, faire l'expérience d'une disparition croissante de la végétation ligneuse, d'un sol dont le substrat terreux disparaît au profit de la pierre, etc., sont autant de distances indiquant une différenciation entre les corps. Le réseau de sentiers, même si celui-ci n'est pas forcément évoqué, intégré, dans la qualification d'un espace géographique et des lieux et relations inter-lieux qui le composent, participe à sa construction-définition, dès lors que la distance est parcourue à travers lui.

L'idée d'un ordre des coexistences s'exprime ensuite par le fait que la nature et/ou l'importance des distances vont faire varier la sélection des lieux selon des choix sociaux et individuels. Pour le reciter, le lac Blanc, dans la réserve des Aiguilles Rouges, s'avère un lieu particulièrement structurant dans les logiques de fréquentation de l'espace protégé²²⁴, pour la raison que certaines distances sont réduites (temps, métrique et dénivelée principalement) par rapport à un lieu de départ X (souvent bas dans la vallée) du fait d'un équipement mécanique (télécabine) et d'un réseau de sentiers confortable (sentiers larges, balisages de qualité, etc., permettant une progression rapide et en sécurité). A l'inverse, d'autres sont grandes, à l'exemple de la distance paysagère depuis le fond de vallée, qui permet, en outre, de faire l'expérience de la haute-montagne (neige fréquente à proximité du lac même en été, faune et flore spécifiques, température plus froide, dominance de l'élément minéral, coexistence avec des alpinistes, etc.) souvent recherchée par les touristes. Cette distance paysagère, et donc la relation entre le lieu lac Blanc et par exemple le lieu Chamonix, est d'autant plus efficace qu'elle se réalise par l'observation visuelle du massif du Mont-Blanc et des glaciers qui en parcourent le versant nord-ouest, comme le montre le cliché ci-dessous.

En revanche, les distances que l'on pourrait qualifier de kinesthésiques (métrique, dénivelée, temps) qui séparent Chamonix des lacs Noirs, en versant nord-ouest du massif des Aiguilles Rouges, sont vécues comme grandes par l'intermédiaire du réseau de sentiers, d'où une fréquentation moindre de ce lieu par les usagers du réseau. De même, la distance paysagère entre moyenne montagne forestière et haute montagne glaciaire est immense puisque la vue du massif du Mont-Blanc est impossible depuis les lacs Noirs.

²²⁴ On pourra sur cette question se reporter à l'article suivant : CHARDONNEL S., MIGNOTTE A., 2001, *L'observation qualitative et quantitative de la randonnée pédestre en espaces protégés. Une combinaison méthodologique : questionnaire, comptage, analyse spatio-temporelle*, Laboratoire Territoires, IGA-UJF, Grenoble 1, 15p. - A paraître : Actes du colloque "L'observation des sports de nature", Valence, 29-30/11/2001, Presses Universitaires du Sport ; article disponible en ligne : <http://www.sportsnature.org>

C'est donc bien par l'intermédiaire d'un réseau exprimant les distances qualifiant des corps (lieux, points, sites, etc.) et leurs interrelations, que s'ordonne la coexistence des choses et que se construit l'espace relatif. Cette conception est aujourd'hui la plus développée en géographie et dans les sciences sociales contemporaines. L'espace n'est alors que la vérité d'un rapport (l'exactitude d'une distance) appréhendé par le réseau, et non une réalité absolue.

Cliché n°1 : Le lac Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges) face au massif du Mont-Blanc : l'expérience de la haute-montagne



(Mignotte A., 2000)

Enfin, on considère que l'espace est relatif également parce qu'il se définit dans une relation avec d'autres espaces, eux aussi par conséquent, relatifs et produits des relations ordonnées entre des corps, à l'échelle considérée. Ces relations inter-espaces, transformant des espaces en corps d'un espace conçu à une échelle supérieure²²⁵, sont là aussi permises par l'existence de réseaux techniques. Selon les propos de Regnauld, "un corps est quelque part selon sa composition et sa configuration élémentaire"²²⁶. Le "quelque part" se construit et s'individualise dans la relation qui met à jour la différence entre les corps. L'espace est donc relatif par son contenu et in-extenso parce qu'il nécessite pour exister en lui-même au moins un autre espace relatif. En effet, à l'instar de chaque lieu ou individu, qui construit son identité par différenciation d'un autre lieu, tout espace

²²⁵ Cette perspective de réflexion met à jour des questions d'emboîtements spatiaux, de jeux d'échelles, sur lesquelles nous ne pouvons ici nous attarder et que nous pourrions synthétiser au travers d'une approche systémique de l'espace, fondamentalement transcalaire.

²²⁶ REGNAULD H., 1998, *op. cit.*, p.55.

conçu comme corps d'un espace englobant, se définit par rapport aux espaces avec lesquels il est en relation. Dans le champ de la géographie, l'espace apparaît donc comme inévitablement fragmenté et discontinu, compte tenu de la diversité des corps et phénomènes – physiques et/ou humains – qui le constituent.

Cette approche théorique d'un espace relatif imprègne la ligne d'action annoncée actuellement par divers gestionnaires d'espaces protégés qui recherchent une meilleure articulation de l'espace protégé avec les espaces alentours. Cette articulation se réaliserait dans un ajustement des relations (matérielles et symboliques) entre des corps, propres à chacun de ces espaces ; articulation pour laquelle le réseau de sentiers jouerait un rôle prépondérant.

Cette conception d'un espace relatif, inspirée des travaux de Leibniz, est celle d'une géographie appréhendée comme science sociale de l'espace (cf. tableau n°1) selon Lévy et Lussault ; appréhension de la géographie que nous partageons volontiers.

Par cette approche, les réalités spatialisées organisent l'espace par des relations qui se définissent dans sa mise en mouvement. La fragmentation spatiale et les relations inter-espaces dont nous avons ici fait mention, sont ordonnées par les sociétés humaines, à travers leurs pratiques de divers objets spatiaux, dont les réseaux techniques.

2.1.1.2. Réseau et organisation sociale de pratiques dans l'espace

L'espace, comme jeu de relations ordonnées, soulève l'idée de choix manifestés par des individus et des groupes envers des objets variés, selon des critères multiples (historique, économique, culturel, etc.). Une dynamique sociale anime donc l'espace en fonction de stratégies fondées sur des pratiques de nombreux objets donnant corps à cet espace. Les hommes produisent l'espace géographique et s'y inscrivent.

La conception d'un espace relatif, mais aussi relationnelle²²⁷, présente celui-ci comme un véhicule pour parcourir l'ensemble des faits sociaux. De fait, pour Lévy et Lussault, l'expression "socio-spatiale" est pléonastique puisque toute la société (donc le social) est intrinsèquement dans l'espace²²⁸. Nous continuerons néanmoins à employer cette expression par la suite pour souligner notre positionnement théorique qui définit l'espace comme sociétal de part en part, tout comme la société est spatiale de bout en bout, mais pas exclusivement (car elle est tout autant temporelle, sociale, politique, etc.). Nous rejoignons alors Brunet qui caractérise l'espace géographique comme une organisation sociale élémentaire et nécessaire :

²²⁷ "(...) le point de vue relationnel s'intéresse à la relation que les opérateurs spatiaux entretiennent les uns avec les autres, en fonction d'une logique précise (...) ou d'un nombre indéterminé de logiques qui les animent" ; in : LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *op. cit.*, p.327.

²²⁸ LÉVY J., LUSSAULT M. (dir), 2003, *op. cit.*, p.328.

"Ce qui ne (me) semble pas toujours perçu, c'est qu'aucune société, aucun groupe social n'existe (...) sans espaces"²²⁹.

L'espace géographique, que nous avons énoncé comme hétérogène (cf. 2.1.1.), l'est avant tout par l'hétérogénéité de ses utilisations sociales. Totalité d'espaces relatifs, il résulte de l'action des sociétés humaines. Il n'a de cohérence que par les pratiques humaines qui le définissent et l'organisent. Brunet fournit une définition qui abonde en ce sens :

"L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction au sens large : non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations"²³⁰.

Lévy et Lussault poussent encore davantage la réflexion en proposant ce qu'ils nomment une "méga-théorie" par laquelle l'espace est une composante multidimensionnelle de la société. Ils parlent également de l'espace comme d'une "dimension multidimensionnelle", pour signifier que l'espace entre en entier dans la société qui niche en entier dans l'espace.

Partant de l'imbrication théorique et pratique entre espace (relatif) et réseau (cf. 2.1.1.1.), ce dernier nous paraît lui aussi fondamentalement sociétal. L'idée que le réseau entre en entier dans la société et la société niche en entier dans le réseau puisqu'elle niche dans l'espace, semble justifiée. Elle est pourtant particulièrement absente des réflexions de la plupart des géographes sur l'espace.

La conception d'un espace comme produit de l'action sociale renvoie à la notion d'espace vécu, particulièrement développée par Frémont²³¹ dès les années soixante-dix, ainsi que par Di Méo, entre autres. Ces deux auteurs, comme bien d'autres, font à ce propos référence à l'ensemble des lieux fréquentés par un individu ou un groupe social. Or, leur attitude envers l'objet réseau est le plus souvent ambiguë voire même contradictoire. Il n'est pas fait mention explicitement du réseau. Frémont, à propos de travaux accomplis dans l'agglomération parisienne dans les années 70, souligne les structures des "quartiers vécus collectifs" dans lesquelles interviennent ""des voies" qui sont des rues et des cheminements, des "limites" ou "barrières", des "nœuds" et enfin des "points de repère"". On retrouve ici en partie les éléments structurants de l'espace vécu perçu tel que Kevin Lynch les a mentionné dans son ouvrage *The image of the city : paths, edges, districts, nodes, landmarks*²³². Di Méo parle quant à lui de couloirs de circulation entre lieux attractifs, qui

²²⁹ BRUNET R (dir.), 1990, *Espaces produits* ; in : BRUNET R. (dir.), *op. cit.*, p. 36.

²³⁰ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.194.

²³¹ Frémont parlait d'espace vécu, dès 1968, dans les dernières pages de sa thèse sur l'élevage en Normandie; cette notion a été évoquée selon lui pour la première fois en France en 1967, dans la thèse de Gallais sur le Delta intérieur du Niger. On pourra ici se reporter à : FREMONT A., 1977, *L'espace vécu et la notion de région*, communication prononcée à la conférence de l'université de Würzburg, 01/1977, tiré à part relié, Centre d'Etudes Régionales et d'Aménagement, Université de Caen, p.2. et à : FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, PUF, coll. SUP, le Géographe, Paris, 223p.

²³² LYNCH K., 1960, *The image of the city*, MIT Press, Cambridge – traduit en 1969, *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 222p.

tout deux définissent l'aire des pratiques spatiales. Ceci étant, comment appréhende-t-il, dans une pensée de l'espace, le rôle et l'importance de ces segments et nœuds de réseaux (routes et autoroutes, lignes de métro, gares²³³) ? Il les qualifie de "non lieux" en référence aux travaux de Augé²³⁴. Le géographe palois, à l'image de son collègue caennais, souligne pourtant l'existence de distances physiques entre les lieux fréquentés ; distances supposant le déplacement des hommes à l'aide d'infrastructures spécifiques, participant par conséquent à la construction de l'espace vécu. A l'exception de Lévy et Lussault qui voient dans le réseau une espèce d'espace²³⁵ (tout comme l'aire, le lieu et le territoire), la place et le rôle de ces réseaux ne sont jamais clairement énoncés. Il s'agit alors de les deviner, de les supposer dans une lecture en filigrane de propos tel celui-ci :

*"Les hommes produisent et reproduisent ainsi les cadres de leur vie en fonction de leurs capacités techniques, en fonction aussi des architectures, des jeux de rapports socio-spatiaux qui les caractérisent, ainsi que des itinéraires, des parcours quotidiens et routiniers que ces positions à la fois sociales et spatiales induisent"*²³⁶.

L'affirmation d'une dimension spatiale dans la société, se construisant entre autre par le réseau technique, découle d'un constat empirique : celui du rôle fondamental de l'espace dans la vie des hommes, qui résulte du fait qu'il y a des distances entre les objets. Face à ces distances et aux problèmes et problématiques qu'elles soulèvent, les individus et groupes sociaux élaborent des stratégies, des actes, des idéologies, des technologies, des savoirs. L'espace construit et reconstruit est gorgé de sens par ses producteurs qui y projettent de la pensée. Ils inscrivent, gravent dans l'espace les signes de mondes & valeurs auxquels ils adhèrent, de manière explicite ou non, consciente ou pas, dans le cadre de pratiques quotidiennes.

La double dimension matérielle et idéale du réseau, qui souligne les commutations physique et symbolique générées par celui-ci (cf. 1.3.2.), se retrouve ici, appliquée à son double, l'espace :

*"Tout phénomène sociétal – et donc tout objet spatial – procède d'une dialogique complexe entre la sphère idéale dans son infinie variété (la sphère des idées, des pensées, des langages) et la sphère matérielle dans sa diversité de substances, d'objets et d'agencements"*²³⁷.

Parce qu'ils sont indissociables, ces deux sphères sont communes à l'espace comme au réseau. L'homme n'échappe en effet jamais à la dimension physique de l'espace et se heurte ainsi aux rugosités de l'espace physique. Toutefois, ce rapport de l'homme à l'espace "concret" est un

²³³ DI MEO G., 1998, *op. cit.*, p.30.

²³⁴ AUGÉ M., 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. La librairie du 20^e siècle, Paris, 159p.

²³⁵ LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *op. cit.*, p.332.

²³⁶ DI MEO G., 2000, *Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ?* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *op. cit.*, p.37.

²³⁷ LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *op. cit.*, p.331.

processus culturel, une information de la matière par la sémiosphère²³⁸. Consubstantiellement à sa dimension matérielle, l'espace tout comme le réseau, est doté d'une dimension idéale, qui ne se révèle ni plus "légère", ni plus "structurelle" que celle de la matérialité :

*"Il existe une tension dynamique entre idéalité(s) et matérialité(s), dont la reconnaissance permet de réfuter à la fois la réduction matérialiste et la connaissance tronquée de l'espace qu'elle soutient, et la dérive du pur idéalisme, qui permet de mettre en place une analyse qui prenne en compte le jeu interactif des deux sphères"*²³⁹.

Produit quotidien de l'activité sociale, l'espace influence les conditions même de sa reproduction et in-extenso de la reproduction sociale. Il peut ainsi être théoriquement conçu comme une totalité d'ajustements spatiaux perpétuels des systèmes sociaux. Il répond à des règles d'organisation et de différenciation propres à chacun de ces systèmes sociaux. En cela, il est polymorphe, complexe, différencié, maillé, réticulé.

Les sociétés dans leurs rapports à l'espace concourent en effet à la production d'espaces structurés selon des organisations, des stratégies, définies par exemple dans des politiques publiques spécifiques comme celle de préservation de l'environnement. Tout espace serait en conséquence une construction socio-culturelle et politique issue du (ou des) pouvoir(s) s'exerçant sur celui-ci. Les espaces naturels protégés français représentent chacun l'espace d'exercice d'un pouvoir particulier (une maille), et ensemble un système d'organisation du territoire national: un maillage propre à la politique publique qui les a fait naître.

Le maillage de l'espace est issu de la volonté des hommes d'organiser mentalement et fonctionnellement l'hétérogénéité de leurs pratiques. Le maillage²⁴⁰ en tant que principe de partition opératoire et socialisée de l'espace est l'ensemble des limites qui situent les lieux dans les mailles²⁴¹. Assemblage de mailles, le maillage est un système aréolaire d'organisation du territoire. On peut par exemple signaler le maillage communal, dont les mailles sont les communes, et un maillage parc national dont le PNE est une maille.

Le problème sous-jacent ici, et sur lequel nous reviendrons notamment dans le chapitre trois, tient en l'articulation de ces maillages. D'un point de vue théorique, il nous semble pour cette question qu'une réelle prise en compte du réseau dans la conception de l'espace constitue un préalable indispensable à toute entreprise pratique d'articulation. C'est en cela que nous plaçons, suivant

²³⁸ Définie comme mécanisme de sémiotisation, c'est-à-dire de mise en signes selon Raffestin ; cf. RAFFESTIN C., 1986, *op. cit.*, pp.172-184.

²³⁹ LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *op. cit.*, p.331.

²⁴⁰ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p. 312. Un débat se tient toujours sur la définition et l'emploi des termes de maillage, treillage, pavage, quadrillage... Il oppose notamment d'éminents géographes (Brunet vs Pinchemel). Nous avons pour notre part préféré la conception de Brunet, qui privilégie le maillage au treillage. Se reporter à ce sujet à l'article de BAUDELLE G., 1997, *Quadrillage, treillage, maillage : discussion* ; in : L'Espace Géographique, n°2, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp. 79-81.

²⁴¹ Nous retenons pour ce terme la définition fournie par Brunet et al. dans les *Mots de la Géographie* en p.314 : "Espace délimité, base d'un découpage du territoire pour l'appropriation ou pour la gestion".

Dupuy, pour une "rétistique" de l'espace géographique.

Enfin, cette conception de l'espace relatif et relationnel, comme organisation sociale de pratiques par des réseaux, renvoie à des approches de la sociologie et de l'écologie urbaines selon lesquelles "l'espace n'est ni une enveloppe ni le vide dans lequel prend place un drame ou une intrigue. C'est un milieu *plein* dans lequel l'activité d'adaptation et de coopération des individus ou des collectifs trouve ses ressources"²⁴². Mais on notera surtout à propos de ces approches initiées à l'université de Chicago après la première guerre mondiale, qu'elles ont toutes deux influencé la pensée urbanistique dans les années soixante. Celle-ci, certes de façon marginale, a alors vu certains auteurs investir pleinement l'objet réseau dans leur pensée de l'espace urbain (cf. 1.2.3.4.).

Cet "espace-réseau", *plein* de matérialités comme de symboliques, objet de pratiques, de stratégies et de choix, nous amène à l'analyser en prenant en compte ses acteurs et en cernant leurs agissements sur, par et pour l'espace ainsi que les effets politiques sociaux, spatiaux, de ces actes.

Le recours au concept de territoire apparaît dès lors nécessaire.

2.1.2. Du territoire, pour une approche dynamique entre forme et sens

Dans le champ de la géographie, le territoire se construit et se définit entre un pôle matériel et un pôle idéal, dans un processus de socialisation de l'espace. Il permet de mettre en parallèle divers questionnements sur la société et l'espace.

Nous n'avons pas pour ambition de faire un exposé théorique exhaustif sur le territoire en géographie et plus largement dans les sciences sociales²⁴³. On pourra pour cela se reporter à de nombreux ouvrages, et notamment à l'un des plus récents, rédigé collectivement par des chercheurs grenoblois de différentes sciences sociales²⁴⁴. Ceci étant, il nous semble nécessaire de préciser ici notre appréhension de ce terme, aussi crucial dans la définition de notre problématique que celui de réseau, avant de réfléchir à l'articulation de ces deux concepts ; tâche que nous accomplirons dans

²⁴² JOSEPH I., 2000, *op. cit.*, p.52.

²⁴³ Si le territoire est travaillé par diverses sciences sociales, Alphanéry et Bergues rappellent qu'il "ne figure pas parmi les notions communes aux sciences de la nature et aux sciences sociales (nature, environnement, paysage, patrimoine, système, etc.) explorées en 1992 par les auteurs d'un ouvrage pionnier, *Les passeurs de frontières*, ouvrage dirigé par M. Jollivet. Si nous nous accordons sur ce fait, nous devons préciser qu'il est en passe d'être obsolète en considérant notre expérience de recherche, partagée avec des écologues, des biologistes ainsi que des gestionnaires et techniciens d'espaces protégés, souvent formés aux sciences de la nature. Une telle pluridisciplinarité s'exprime également au sein de l'équipe du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (Territoires – UJF) dont le concept de territoire est un objet central des séminaires de recherches qui s'y déroulent. Certes, du chemin, essentiellement théorique, reste à parcourir mais il est indéniable que ce concept constitue de plus en plus une plateforme intellectuelle de réflexions et d'échanges entre individus tenant des sciences sociales et des sciences de la nature.

²⁴⁴ Par le témoignage d'une tradition de recherches sur le territoire au sein de divers établissements scientifiques grenoblois, cet ouvrage retrace la construction du concept de territoire (qui n'en n'est pas un pour certains auteurs), en géographie, ainsi qu'en sciences politiques, en urbanisme, en architecture, en économie, en sociologie. Le territoire représente en effet un des rares concepts à avoir pris une posture "charnière" dans une logique interdisciplinaire ; cf. BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), 2003, *Le territoire en sciences sociales. Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, CNRS-MSH Alpes, Grenoble, 245p.

le chapitre suivant qui viendra clore cette première partie théorique. Signalons aussi que notre perplexité quant à l'usage croissant et parfois très étonnant voire ambigu du mot de territoire par les différents individus rencontrés durant nos travaux, nous a particulièrement motivé pour définir le concept de territoire.

Il convient en premier lieu de souligner, à l'instar de nombreux auteurs, la grande polysémie²⁴⁵ du terme de territoire qui témoigne de son réinvestissement récent par la géographie et plus largement par les sciences sociales, dont il deviendrait un point de rencontre²⁴⁶. Loin d'être le signe d'un retour aux théories du changement social des trente glorieuses, et sans commune mesure avec une lecture géopolitique de l'espace dont l'école française s'est méfiée jusque dans les années soixante-dix, la polyphonie de sens²⁴⁷ qui caractérise le territoire souligne aujourd'hui sa bonne santé. Pour Alphandéry, celle-ci est liée sans doute au fait que le territoire "évoque, et semble dans le même temps, comme réconcilier la différenciation des individus et leur association, la sédentarité et la mobilité, les singularités locales et la mise en réseau, le passé et l'avenir"²⁴⁸.

Le succès de ce concept s'observe notamment en géographie au point que celle-ci se voit fréquemment définie comme la science du territoire depuis les années quatre-vingt. Ainsi, et suivant en cela Gumuchian²⁴⁹, on le considérera, pour la discipline géographique, comme un concept opératoire rendant compte de la complexité de la réalité dans une démarche de socialisation de l'espace. En cela, il "renvoie tout autant aux aspects formels (distribution dans l'espace et matérialités naturelles et construites, découpages politiques, juridiques, administratifs) qu'aux aspects liés au sens de ces formes : idéologies spatiales²⁵⁰, représentations, systèmes de valeurs"²⁵¹.

²⁴⁵ On soulignera également que cette polysémie s'exprime également au niveau international. Vanier rappelle sur ce point qu'en Amérique du Nord, le mot a gardé son sens éthologique d'une part, ou politico-institutionnel d'autre part, et n'a pas pris la dimension du rapport social à l'espace qui est désormais la sienne en France. Au Japon, le mot contient toujours l'idée de domination, mais pas celle d'espace de vie qui est davantage portée par le concept de communauté ; cf. : VANIER M., 1997, *De l'industrie au territoire. Parcours, positions et perspectives de recherches*, Diplôme d'HDR en géographie, Université Louis Lumière, Lyon, p.196.

²⁴⁶ DOUILLET A.-C., 2003, *Le "territoire" en science politique au regard des autres sciences sociales* ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), 2003, *op. cit.*, pp.207-225 ; voir notamment sur ce point pp.214-223.

²⁴⁷ MARIE M., 1993, *Territoire, centre et marge, identité et altérité* ; in : Flux n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.41.

²⁴⁸ ALPHANDÉRY P., BERGUES M., 2004, *Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, p.11.

²⁴⁹ GUMUCHIAN H., 2003, *Entre forme et sens : le territoire comme objet géographique soumis à l'observation* ; in : 2^{ème} Entretiens du Pradel, septembre 2002, Académie d'agriculture de France, Paris, tiré à part, p.1.

²⁵⁰ Avant de développer davantage ce thème au point 2.3.2.3., on adoptera ici la définition fournie par la géographe canadienne Anne Gilbert qui appréhende l'idéologie spatiale comme un "système d'idées et de jugements, organisé et autonome, qui sert à décrire, expliquer ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité dans l'espace". Pour Anne Gilbert, l'idéologie spatiale contribue à orienter l'action sociale des groupes territorialisés qui la partagent et structure le système de représentations qui s'établit entre un groupe et l'espace. Cf. GILBERT A., 1985, *L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie* ; in : L'espace géographique, tome 14, n°4, Reclus-Montpellier, Doin Eds, Paris, pp.57-66.

²⁵¹ Nous reviendrons par la suite sur la notion de valeur, que nous définirons ainsi dans un premier temps : "La valeur correspond au désirable et à l'importance subjective que l'on attribue aux choses" ; cf. BAILLY A., SCARIATI R., 2004, *L'humanisme en géographie*, in : BAILLY A. et al., BAILLY A. et al., 2004, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, p.214. On indiquera également que l'idée de système de valeurs est à

C'est sous cet angle que nous allons appréhender le territoire, c'est-à-dire comme une réalité bifaciale²⁵² présentant une double nature objective et subjective, et générée à partir de l'espace²⁵³.

Afin de la rendre plus vivante et appliquée, nous allons expliciter notre acception du concept de territoire à travers différents exemples, et notamment des références au PNE. En effet, s'orientant vers une stratégie plus articulée et participative, le modèle de protection stricte du PNE semble chercher un second souffle en se tournant vers le milieu local par le biais de diverses procédures.

Soulignons surtout que dans cette opération, le terme de "territoire" apparaît comme un véritable sésame, une solution pour donner au PNE une "existence sociale locale". L'espace protégé est particulièrement prolix quant à l'utilisation du terme de territoire ; notamment dans son journal. Cette instrumentalisation est mise en évidence par différents chercheurs dont Vanier qui rappelle que la création des pays, définis comme des territoires de projet au titre de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire de 1995, s'apparente à une entreprise de territorialisation du pouvoir régional dans lequel le mot même de territoire fait figure d'arme stratégique²⁵⁴. Ce phénomène sous-tend notamment la dimension politique de l'idéologie territoriale dont témoignent des telles initiatives. En ce sens, pour Di Méo, "la communication territoriale offre un matériau abondant et novateur (...). Elle s'avère un moyen efficace de recréer, sur les décombres des anciennes territorialités domestiques, une nouvelle conscience, beaucoup plus virtuelle et abstraites cette fois, de l'unité socio-spatiale (perdue ?) des groupes humains²⁵⁵".

Dans une intention stratégique sans doute moins intense, une même mobilisation de ce "mot-mana" peut également se lire dans la nouvelle appellation de la structure de gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie, suite à sa fusion en 2000 avec le Conservatoire de la Nature Haut-Savoyarde ; auparavant "Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement" (APEGE), la structure s'intitule désormais "Agir pour la Sauvegarde des Territoires et Espèces Remarquables et Sensibles" (ASTERS).

A ce propos, Piolle soulignait déjà en 1990 que le terme de territoire et plus largement le qualificatif de "local" ou encore la référence à une grande échelle – le pays, le quartier, la ville moyenne – sont fréquemment utilisés dans le discours institutionnel, politique, aménagiste, social, militant et même scientifique²⁵⁶. Cette tendance est en outre à rapprocher d'une évolution générale

rapprocher d'une part au fait que cette notion est le plus souvent utilisée au pluriel pour correspondre à la complexité de l'individu, et d'autre part pour souligner que plusieurs valeurs propres à l'individu fonctionnent dans une logique d'interaction pour motiver l'action ; ce qui ne veut pas dire que différentes valeurs propres à un même individu ne puissent pas être antagonistes.

²⁵² HUSSY Ch., 2002, *La territorialité, éléments pour une approche écogénétique* ; in : HUSSY Ch. (dir.), *La territorialité : une théorie à construire*. Colloque du 28/09/2001 en hommage à Claude Raffestin, Cahiers géographiques n°4, Université de Genève, département de géographie, Genève, p.46.

²⁵³ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.129.

²⁵⁴ VANIER M., 1995, *La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques* ; in : Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, p.98.

²⁵⁵ DI MEO G., 1998, *op. cit.*, p.245.

²⁵⁶ PIOLLE X., 1990, *Mobilité, identités, territoires* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.65, n°3, Lyon, p.149.

des modalités d'exercice du pouvoir, s'exprimant par une territorialisation des politiques publiques et l'institutionnalisation de l'action collective.

2.1.2.1. Des matérialités du territoire : une question de pouvoir

La conception du monde de Jürgen Habermas²⁵⁷ fournit une assise théorique à une conception du territoire qui, mêlant espace et société, se fonde sur trois composantes confondues :

- le monde objectif, à dominante d'éléments concrets et matériels, forgeant des "entités sur lesquelles des énoncés vrais sont possibles" ;
- le monde social, c'est-à-dire "l'ensemble des relations interpersonnelles fondées sur des règles légitimes" ;
- le monde subjectif formé des événements vécus.

L'agencement de ces trois composantes suppose la consubstantialité des mondes concrets, matériels, et des représentations et des valeurs qu'ils induisent.

Nous traiterons principalement dans ce paragraphe de la dimension matérielle du territoire, qui le rapproche du concept d'espace visé précédemment. Or, ces deux termes ne sont pas synonymes si l'on accepte que l'espace préexiste au territoire. En ce sens pour Raffestin, "l'espace est la "prison originelle", le territoire est la prison que les hommes se donnent"²⁵⁸. Le territoire est alors à la fois environnement et dimension intrinsèque de la société ; produit de la société et agent de sa reproduction.

S'il est un produit, il l'est à partir de réalités géographiques, matérielles et concrètes (dimension objective), ce qui exclut une interprétation subjectiviste extrême et exclusive du territoire qui ferait de celui-ci un unique produit de notre activité cognitive. L'acceptation du terme de matérialité que nous retenons ici est très large et suggère toute forme de réel. Dans ce cas, le territoire est d'abord un "espace physique", spécifié par différents attributs²⁵⁹.

C'est précisément ce que l'on peut lire derrière l'expression "Territoire des Ecrins"²⁶⁰, employée désormais fréquemment par l'établissement pour signifier "le territoire du PNE". Il s'agit d'un espace :

- naturel ;
- délimité et marqué ;
- soumis à une réglementation spécifique ;

²⁵⁷ HABERMAS J., 1987, *La théorie de l'agir communicationnel. Tome 2 Critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard, Paris, vol.2, 480p.

²⁵⁸ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.129.

²⁵⁹ Bien que le vocabulaire soit similaire, on se gardera de considérer le territoire comme "l'espace absolu", présenté au paragraphe 2.1.1.1. "Il est essentiel de bien comprendre que l'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire" ; in : RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.* p.129.

²⁶⁰ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1995, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°2, 11/1995, PNE, Gap, p.1.

- sans habitants ni infrastructures (ou presque – à noter que cet attribut de zone non habitée est revenu quasi systématiquement dans les entretiens avec les élus et personnels du PNE pour caractériser la zone centrale (ZC), c'est pourquoi nous le faisons figurer).

Le terme de territoire, tel que mobilisé par le PNE, renvoie principalement à une matérialité naturelle. Le territoire exprime ainsi généralement une aire particulière et/ou cohérente d'un point de vue géomorphologique, climatique ou autre. En ce sens pour Le Berre, un territoire présente des propriétés naturelles, liées aux effets de sa localisation à un endroit précis de la planète²⁶¹.

L'aire considérée est donc limitée par des formes plus ou moins marquées mais toujours identifiées. Le PNE, sur ce point, doit sa localisation aux montagnes qu'il enserme. Mais cette matérialité naturelle ne peut, en outre, être dissociée d'un processus socio-politique d'organisation spatiale. Le PNE, produit d'une politique publique, fournit là un très bon exemple, d'autant que ses limites (donc le territoire) sont moins naturelles que le fruit de compromis avec les sociétés de chasse des vallées concernées par le projet entre les années 50 et 70. En effet, suite à une procédure de consultation informelle initiée par le préfet des Hautes-Alpes pour apaiser les tensions et critiques, le parc ferra l'objet, en 1972, d'une sensible réduction de sa surface qui passe de 108 000ha (avant projet) à 91 800ha. C'est le résultat de laborieuses négociations visant à garantir à toutes les communes du parc le maintien d'un territoire de chasse²⁶². De plus si l'on identifie souvent le PNE par les vallées qui le configurent - pour le rendre sans doute plus "naturel" -, il serait peut-être plus juste d'affirmer que ce sont plus des panneaux que des vallées qui l'identifient, en montrant la limite. Quand un personnel du PNE lance : "Pourquoi ici et pas là-bas ? Le chamois lui, il ne lit pas les panneaux", c'est bien de la primauté du politique dont il est question, et les frontières dites naturelles sont alors humainement arbitraires²⁶³.

Le concept de territoire, entendu comme objet politique, suppose donc à une matérialité toute aussi décisive dans son processus de construction-identification que les matérialités physiques, naturelles, à partir desquelles se structure la conscience politique du territoire à venir. Le territoire est constitutif du politique²⁶⁴ dans la mesure où il définit l'étendue spatiale de la compétence et de la légitimité à agir d'une autorité publique.

Cette appréhension du territoire nous rapproche de sa dimension juridico-politique originelle. Produit de la science politique, le territoire est très souvent perçu sous son caractère institutionnel.

²⁶¹ LE BERRE M., 1993, *Territoires* ; in : BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de Géographie, Economica*, Paris, p.645.

²⁶² ZUANON JP., 1995, *Chronique d'un "parc oublié". Du parc de La Bérarde (1913) au parc national des Ecrins (1973)*, Revue de Géographie Alpine, coll. Ascendances, n° hors série, Grenoble, p.119.

²⁶³ Ce même argumentaire est énoncé par Odon Vallet, qui parcourant la crête des Alpes du Haut-Tyrol à la Basse-Provence souligne que le caractère national du Parc du Mercantour est un artifice : "les chamois et les bouquetins ne s'embarassent guère de passeports pour changer de versant" lorsqu'ils franchissent l'arête-frontière ; cf. VALLET O., 1996, *Sur la crête des nations* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.34-37.

²⁶⁴ DURAN P., THOENIG JC., 1996, *op. cit.*, p.583.

Il est sous cet angle le lieu de l'autorité, de la souveraineté, de la légitimité, du contrôle sur les personnes. Sa construction est le résultat du long travail des administrations centrales²⁶⁵. De fait, tout au long du 19^e et jusque tard dans le 20^{ème}, le mot territoire a été presque exclusivement associé à une conception juridique ou politique de la maîtrise de l'espace terrestre²⁶⁶, qui reste puissante aujourd'hui.

Dans le cadre de notre recherche, on retiendra de fait que s'interroger sur le territoire c'est donc bien s'interroger sur l'autorité et le pouvoir, dans leurs rapports à l'espace. Pour Regnaud, "«espace», en tant que mot représente (donc) bien un pouvoir, celui de distinguer un pouvoir d'autre²⁶⁷". L'espace n'est pas sans pouvoir et le pouvoir n'existe que par son assise spatiale - *l'espace du pouvoir se confond dans l'espace de pouvoirs*. On peut penser en ce sens que plus la source du pouvoir est puissante, plus l'affectation de l'espace est forte et suppose ainsi qu'il lui serait plus fastidieux de s'adapter à l'évolution, aux variations conjoncturelles.

La notion de pouvoir joue donc un rôle fondamental dans la structuration spatiale en ce qu'elle modèle et qualifie l'espace, et ainsi construit du territoire. Le territoire est un espace du pouvoir et de pouvoirs.

Nous n'avons pas jugé nécessaire jusqu'ici d'éclaircir le terme de pouvoir, malgré diverses évocations antérieures. Notre ambition n'est en aucun cas de procéder à une analyse politique détaillée d'un tel terme (ce qui justifierait sans doute bien plus d'une thèse !) mais il s'agit à présent d'essayer d'en cerner les contours bien qu'il figure sans doute une des notions les plus protéiformes de notre langue. D'une certaine manière on peut considérer le pouvoir comme une immanence ; il est partout, en chacun de nous et notamment entre chacun de nous, et en cela, il est profondément ancré dans l'espace. Une telle acception du pouvoir est corrélative d'un mouvement de "retour du sujet" qui vit l'affirmation de la notion d'acteur en sociologie et plus largement dans les sciences sociales, dont la géographie²⁶⁸. Cette acception du pouvoir remet notamment en cause l'idée forgée depuis l'émergence de l'Etat moderne jusqu'aux années soixante, d'un Etat comme seul dépositaire ou source du pouvoir. Il s'agit là, comme le dit Raffestin, en référence aux travaux de Foucault, du pouvoir avec une majuscule et qui résume l'histoire de notre assimilation à un ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens à un Etat donné. Marqué d'une majuscule, le pouvoir postule "comme données initiales, la souveraineté de l'Etat, la forme de la loi ou l'unité globale d'une domination"²⁶⁹.

²⁶⁵ ALLIES P., 1980, *L'invention du territoire*, Presses Universitaires de Grenoble, coll. Critique du droit, Grenoble, 188p.

²⁶⁶ DEBARBIEUX B., 2003, *Le territoire en géographie et en géographie grenobloise* ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B., (dir.), *op. cit.*, p.36.

²⁶⁷ REGNAULD H., 1998, *op. cit.*, p.87.

²⁶⁸ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.11.

²⁶⁹ FOUCAULT M., 1976, *Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, p.121. – cité par : RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.44.

Par une conception plus vaste de la notion de pouvoir, diverses théories ou définitions ont évolué ou simplement vu le jour, mais "dans tous les cas on retrouve l'idée essentielle d'une "force" orientée tantôt vers le maintien d'un état des choses, tantôt vers le changement"²⁷⁰.

Duran nous permet d'affiner le sens du mot pouvoir par distinction envers deux autres notions essentielles dans une pensée du territoire : celles d'autorité et de légitimité. Pour l'auteur, le pouvoir désigne une capacité à agir tandis que l'autorité renvoie à une position et définit une légitimité²⁷¹. On comprendra ici que si tout le monde dispose de pouvoirs, tout le monde ne dispose pas d'une même légitimité à l'exercer. Cette distinction va se révéler particulièrement utile dans la suite de notre recherche afin de discerner les stratégies de gestion des réseaux de sentiers portées par différents acteurs analysés. Pour notre part, afin d'éviter le flou sémantique propre au terme de pouvoir et pour conserver un vocable de consonances juridiques et politiques, nous parlerons (dans la partie suivante) de compétence d'intervention pour spécifier les "pouvoirs" des acteurs en matière de réseaux de sentiers.

La politique publique de protection de la nature exprime une compétence de l'Etat et traduit son autorité dans ce domaine. Que la compétence s'exerce sur le territoire national ou seulement sur certaines parties, comme c'est le cas pour les parcs nationaux, sa répartition spatiale engendre un maillage particulier du territoire national. Par extrapolation, chaque politique publique et plus largement chaque acte politique, en vue de son application, définit un maillage spécifique du territoire français. De tradition jacobine toujours très marquée, l'organisation territoriale française est à ce sujet régulièrement montrée en exemple pour la succession d'échelles de ses maillages et sa densité²⁷². De fait, dans une lecture politique et sectorisée du territoire français, on peut concevoir celui-ci comme une superposition de maillages spécifiques, où chaque maillage représente un système d'organisation d'un territoire. Selon leur répartition, des mailles identifient alors chacune une unité spatiale d'exercice d'autorité(s) et de compétence(s). Une telle organisation génère toute une catégorie de discontinuités spatiales de nature purement administrative et concrètement matérialisée dans l'espace - dont la limite de la maille PNE est une illustration :

*"Délimiter c'est donc momentanément isoler ou abstraire ou encore et aussi manifester un pouvoir dans une aire précise. Le dessin d'une maille ou d'un ensemble de mailles est la conséquence d'un rapport à l'espace et par conséquent la forme la plus élémentaire de la production d'un territoire"*²⁷³.

²⁷⁰ RAFFESTIN C., BARAMPAMA A., 2004, *Espace et pouvoir*, in : BAILLY A. et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, p.68.

²⁷¹ DURAN P., 1999, *Penser l'action publique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 212p.

²⁷² SCHERRER F., VANIER M., 1995, *Les nouvelles mailles du pouvoir local* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, p. 91.

²⁷³ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, pp.138-139.

En somme, il y aurait alors redondance à évoquer le terme de territoire pour un parc national. La maille PNE (à l'image des autres mailles du maillage "parc national français") constitue une unité spatiale – administrative - d'exercice d'une compétence précise de l'Etat sur un espace ; espace pouvant lui-même déjà constituer le tout ou la partie d'une maille d'une autre politique, d'un autre maillage. La souveraineté du parc des Ecrins se définit par le qualificatif d'un espace comme "National" ; c'est un espace "classé "parc national""²⁷⁴. Le territoire alors identifié est un espace borné et contrôlé par une autorité, selon l'expression de Lévy²⁷⁵.

Enfin, soulignons que la création de nouvelles mailles entraîne nécessairement une modification de l'organisation spatiale et de l'exercice des compétences :

*"La création d'un Parc National (...) change considérablement le système local et produit à elle seule de l'espace"*²⁷⁶.

Cette modification a pu amener à penser une "dissolution" de la maille en place (la maille communale) dans la maille (d'Etat) PNE, puisque toute intervention émanant de l'autorité communale, dans la maille PNE, est soumise à autorisation du directeur du parc. Si la superposition d'un nouveau maillage à un maillage existant génère ici une organisation territoriale différente, le terme de dissolution semble toutefois abusif et veut encore moins dire disparition. Toutes les mailles restent en effet en place, ce qui nous éloigne par ailleurs de la problématique des recompositions territoriales, mais traduit une certaine complexité territoriale (cf. 3.3.1.).

Recoupant la dimension politique du territoire comme génératrice de matérialités, une autre forme de réel territorial repose sur les différentes activités humaines qui caractérisent et structurent l'espace en fonction des besoins de la société. Pour les satisfaire, l'homme exerce alors une sélection sur des objets (corps de l'espace) qui en fin de compte, donne au territoire sa physionomie, faite de diversité. Si l'on considère la protection de la nature comme un besoin social, alors s'opèrent une sélection spatiale (l'Oisans par exemple pour le PNE et originellement le Haut-Vénéon²⁷⁷), et la réalisation d'actions qui concourent à la structuration de l'espace (études scientifiques, sensibilisation environnementale, etc.).

La physionomie qui prend forme se manifeste alors en termes de nœuds, limites, réseaux, aires. Le PNE est sujet en tout point à cette mécanique territoriale. Aussi cette physionomie sous-tend l'existence du territoire comme "action-organisation". Les activités humaines sont inscrites dans une logique organisationnelle et fonctionnelle : le territoire français s'organise en territoires dont certains ont pour fonction la protection de la nature. Nous pensons ainsi que ces activités peuvent

²⁷⁴ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1999, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°10 été 1999, PNE, Gap, p.1.

²⁷⁵ LEVY J., 1999, *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, p.122.

²⁷⁶ BRUNET R., 1990, *Jeux et enjeux de l'espace* ; in : BRUNET R. (dir.), *op. cit.*, p.50.

²⁷⁷ ZUANON J-P., 1995, *op. cit.*, p.56.

être considérées comme des matérialités dans le sens où elles révèlent un réel spatial (le PNE).

Le territoire transcrit donc une matérialité sociale organisationnelle. Suivant cette idée, le territoire PNE est l'organisation d'activités spécifiques (de protection de la nature) sur un espace précis pour répondre à une demande sociale.

Pour revenir à la conception du monde proposée par Habermas, aux matérialités concrètes d'un monde objectif se joint une dimension subjective issue des pratiques de chacun, s'exprimant au travers de représentations spatiales.

2.1.2.2. Représentation et territoire : discourir l'espace

"Si l'espace est une réalité physique, le territoire est sa face cachée"²⁷⁸.

Un territoire objectivé uniquement par sa fonction et par sa forme ne le rend pas pour autant prégnant. Il faut appréhender sa dimension sensible, les critères qualitatifs constitutifs de celui-ci²⁷⁹. A l'instar d'Halbwachs, on s'accorde alors sur le fait que le territoire se manifeste "dans des formes matérielles, souvent de nature symbolique ou emblématique"²⁸⁰.

Le territoire vu sous cet angle révélerait une dimension idéelle aussi importante que les matérialités structurantes évoquées plus haut. De fait, la complexité majeure du territoire n'est-elle pas à voir tout spécialement dans l'articulation de ses composantes matérielles et idéelles, et dans son existence tant à l'échelle de l'individu que du groupe ?

Cette composante symbolique du territoire s'appréhende par les représentations spatiales (connaissances, attitudes, valeurs, idéologies) des individus, qui leur servent à la fois à comprendre et à justifier leurs positions et leurs stratégies, et à agir.

A la fois constituants mentaux et contenus de pensée, les représentations sociales sont à la base de notre vie psychique et nous y faisons constamment et spontanément appel pour nous repérer dans notre environnement tant physique, qu'humain et social. Ainsi, elles se rencontrent dans un grand nombre de mécanismes régulant et régissant la vie des groupes. Elles interviennent dans la production et la mise en circulation des savoirs quotidiens sociaux et individuels. A ce titre, elles permettent d'interroger sous un angle particulier des objets géographiques tels que le réseau, le territoire, la nature ou l'espace protégé, et occupent une place de premier ordre au sein des processus de médiations sociales impliqués dans la mise en œuvre d'une dynamique de gestion concertée. De fait, la notion de représentation présente un intérêt certain pour ce travail et mérite

²⁷⁸ SAUVIN T., 1998, *L'assise territoriale du développement durable* ; in : Natures, Sciences, Sociétés, n°2, vol. 6, Elsevier, Paris, p.55.

²⁷⁹ AUGOYARD J-F. (coord.), 2003, *op. cit.*, p.68.

²⁸⁰ HALBWACHS M., 1952, *Les cadres sociaux de la mémoire*, PUF, bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, 298p.

approfondissement dans le champ de la géographie afin de préciser le sens du concept de territoire pour cette recherche.

➤ La notion de représentation sociale

Située à l'interface du psychologique et du social, de l'individuel et du collectif, de l'imaginaire et du discursif, objet de nombreuses réflexions dans diverses disciplines scientifiques telles que la psychologie, la sociologie, ou la géographie, la notion de représentation sociale constitue une clé d'analyse privilégiée dans la compréhension de la manière dont chaque société, et chaque individu, appréhendent le monde, et la place qu'ils y tiennent.

La notion de représentation sociale est héritée, entre autres réflexions scientifiques, de la Phénoménologie de Husserl²⁸¹ ou Merleau Ponty, présentée au début du siècle. Durkheim fut quant à lui le premier à définir les croyances, valeurs, attitudes, opinions, images, etc. (en tant qu'éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs) comme des productions mentales sociales relevant d'une étude de "l'idéation collective"²⁸². Après une éclipse de près d'un demi-siècle²⁸³, Moscovici, dans les années soixante, va contribuer fortement au développement de cette notion dans le champ de la psychologie sociale²⁸⁴, qui trouvera par la suite un écho dans l'ensemble des sciences sociales.

Le concept de représentation sous-tend l'impossibilité de l'appréhension d'un réel objectif. Ainsi, représenter ou se représenter un objet de quelque nature qu'il soit (un réseau de sentiers ou un espace protégé par exemples) correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet : c'est produire à l'aide de ses facultés cérébrales et cognitives, une image de cet objet.

En soulignant qu'il n'y a pas de représentation sans objet, on s'exclut bien ici de toute dérive subjectiviste pour rappeler que l'espace ainsi que le territoire (objets et sources de représentations) ne peuvent se départir d'un réel objectif :

"De toutes manières, même si le sens lui est largement attribué par la société, l'espace

²⁸¹ L'idée fondamentale de Husserl, fondateur de la Phénoménologie, est celle d'intentionnalité par laquelle "toute conscience est conscience de quelque chose". Il s'oppose notamment à l'*a priori* Kantien, en tant que structure antérieure dont nous n'avons aucune certitude. Pour Husserl, la chose en soi n'appartient pas à la certitude immédiate que nous avons du monde. Ce qui est donné à la conscience - le phénomène, c'est à dire ce qui apparaît chez Husserl et non la chose en soi de Kant - n'est accessible que par la constitution du sens, par la conscience, elle-même. La méthode phénoménologique se rapproche d'une description réflexive du donné du phénomène, de la manière dont il entre dans l'expérience. La phénoménalité - produit de la conscience intentionnelle - se définit dans la perception. (Husserl E., 1950, *Idees directrices pour une phénoménologie pure*, (1913), Gallimard, coll. Tel, Paris, 570p.).

²⁸² JODELET D., 1989, *Représentations sociales : un domaine en expansion* ; in : JODELET D. (dir.), *Les représentations sociales*, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, p.36.

²⁸³ Jean PIAGET en 1926 publia : *La représentation du monde chez l'enfant*, Alcan, Paris, 424p. ; vingt deux années plus tard il publia avec INHELDER B. : *La représentation de l'espace chez l'enfant*, PUF, Paris, 581p.

²⁸⁴ S. Moscovici est l'auteur de nombreuses publications sur le thème des représentations sociales ; nous citons ici celle qui est considérée comme initiatrice du réinvestissement de la notion dans les sciences sociales : MOSCOVICI S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, PUF, coll. Bibliothèque de psychanalyse et de psychologie clinique, Paris, 650p.

*porte des signes qui l'impliquent indépendamment de nous, en tant que matérialité*²⁸⁵.

La représentation donne à voir l'objet perçu, en tient lieu, est à sa place ; elle le rend présent quand il est lointain ou absent. Elle est le représentant mental de l'objet qu'elle restitue symboliquement par un processus interprétatif de codification subjective.

La représentation présente des caractères constructif et créatif. Elle est re-construction et interprétation de l'objet, et expression du sujet. Parce que chaque individu perçoit de manière différente son environnement selon sa propre sensibilité, selon son vécu et ses références socioculturelles, il est un filtre de la réalité qu'il perçoit et toute représentation porte la marque du sujet et de son activité.

A cette réflexion sur la représentation se joint intrinsèquement la question de l'auteur de celle-ci et de l'appréhension de l'objet considéré. L'interaction profonde entre représentation et action (l'activité du sujet) est ici mise à jour.

Elle nous permet de suggérer déjà le rôle stratégique de la représentation dans la conduite de l'action et dans les comportements de l'acteur (individuel ou collectif) dès lors qu'elle se présente comme un révélateur des différents sens que les acteurs attribuent à l'espace, au territoire, à un réseau ou tout autre objet, géographique ou non.

Aussi, parce que le sujet n'est que par les autres (ce qui ne veut pas dire qu'il n'est qu'un produit de la structure, sans autonomie sociale), la production de représentations procède d'une construction collective (le collectif faisant ici référence à un groupe, culturellement, socialement et idéologiquement défini et identifiable) et l'on parle ainsi le plus souvent de représentation sociale. Telle que la définit Jodelet, la représentation sociale "est une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social"²⁸⁶. Nous souhaitons bien souligner ici que la participation de l'individu à cette élaboration sociale est indéniable. Chaque individu incorpore, s'attribue des représentations qui lui sont diffusées et qu'il modèle et (re)diffuse également selon son vécu. C'est dans cette dynamique perpétuelle de représentations individuelles (sans être moins "sociales") que se construisent des formes de connaissances spécifiques à divers objets.

Enfin, la représentation n'est pas l'image d'un objet vrai mais la "vraie" image d'un objet. Il s'agit de la reconstruction d'un objet qui entretient avec la réalité intrinsèque de cet objet un décalage inévitable que l'on peut appeler distorsion, par rapport à cette réalité intrinsèque. Cette production d'une image déformée ou décalée, c'est-à-dire subjective, d'un réel objectif, ne semble a priori pas poser de problème à l'individu dans la compréhension du monde dans lequel il évolue puisqu'il le conçoit selon son propre système représentationnel. Toutefois, ce décalage par rapport au réel objectif peut conduire à une interprétation totalement erronée de la réalité d'autrui, construite sur un

²⁸⁵ DI MÉO G., 1991, *op. cit.* p.158.

²⁸⁶ JODELET D., 1989, *op. cit.* p.36.

autre système représentationnel. Or, ce sont précisément ces distorsions qui génèrent des conflits d'appropriation et d'usages d'objets géographiques, notamment lorsque des intérêts multiples sont projetés sur ces derniers, à l'image des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés.

➤ **Les représentations en géographie : discourir le sens de l'espace**

L'espace, qu'il soit "naturel", de "détente" ou encore "non-fumeur", en tant que production sociale organisée, est avant tout qualifié, de manière explicite ou implicite, et cela même s'il ne s'accompagne d'aucun qualificatif. Nous rejoignons donc Guérin qui en introduction au colloque de Lescheraines en 1985, postulait que l'espace n'a pas de sens en lui-même²⁸⁷. A l'occasion de cette manifestation, qui constitua un moment fort dans l'affirmation de ce que certains ont désigné improprement comme "une géographie des représentations"²⁸⁸, le géographe grenoblois soulevait un enjeu de recherche propre au sens des objets géographiques ; sens indissociable de la forme de ces objets. Posant l'hypothèse de "constructions imaginaires ou imaginées de l'espace"²⁸⁹, la représentation permet de structurer l'idéalité spatiale et donne ainsi du sens à l'espace. C'est bien cette interrogation conjointe du sens et de la forme des objets géographiques qu'ambitionne une pensée des représentations sociales dans cette discipline. Après s'être déterminée sur la base d'une analyse behavioriste issue de la psychologie²⁹⁰, c'est d'ailleurs à partir de 1985, pour Gumuchian, que le concept de représentation spatiale s'inscrit définitivement dans l'arsenal théorique de la géographie²⁹¹. En articulant les dimensions idéale et matérielle des objets géographiques, il offre un moyen de dépasser les analyses morphologiques et fonctionnelles classiques. Selon Gumuchian²⁹², la prise en compte des représentations en géographie constitue ainsi une manière autre d'aborder les rapports individu/société/espace.

Définies comme des "créations sociales ou individuelles de schémas pertinents du réel"²⁹³, les représentations spatiales aident à comprendre l'organisation de l'espace en faisant référence à nos valeurs sociales et aux potentiels individuels. L'activité humaine est donc condition structurante de

²⁸⁷ GUERIN J.-P., 1985, *Introduction au colloque "Les représentations en actes"* ; in : GUERIN J.-P., GUMUCHIAN H., *op.cit.*, p.5.

²⁸⁸ COPETA C., 1985, *La géographie des représentations : quelques remarques...* ; in : GUERIN J.-P., GUMUCHIAN H., *op. cit.*, pp. 13-18.

²⁸⁹ BAILLY A., 1993, *Les représentations en géographie* ; in : BAILLY A. ; FERRAS R. ; PUMAIN D. (dir.), *op. cit.*, p.395.

²⁹⁰ Les travaux élaborés dans le cadre d'un courant de la psychologie s'intéressant spécifiquement au processus de perception de l'espace (psychologie spatiale) ont abondamment nourri la réflexion sur les représentations en géographie à partir des années soixante-dix. On se reportera sur ce point à l'ouvrage collectif suivant auquel Lynch et Piaget (entre autres) ont contribué : FLÜCKIGER M., KLAUE K. (dir.), 1991, *La perception de l'environnement. Textes de bases en psychologie*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 278p.

²⁹¹ GUMUCHIAN H., 2003, *op. cit.*, p.2.

²⁹² GUMUCHIAN H., 1985, *Les représentations en géographie et la recherche "opérationnelle". L'isolement dans les communes rurales d'altitude de la région Rhône-Alpes* ; in : GUERIN J.-P., GUMUCHIAN H. (dir.), *op. cit.*, p.166.

²⁹³ GUERIN J.-P., 1989, *Géographie et représentations* ; in : ANDRE Y. et al., *Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école*, Anthropos, Economica, Paris, p.4.

l'espace par les réalisations concrètes qu'elle génère ainsi que par les représentations qui en découlent. Elle détermine ainsi une fonctionnalité (des usages) et une symbolique (des représentations) à l'espace. Cette symbolique de l'espace figure le principe de sémiotisation par lequel se construit le territoire selon Raffestin. En tant que "réordination de l'espace", le territoire peut être considéré comme l'espace informé par la sémiosphère, c'est-à-dire l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société. C'est par ce rôle signifiant des représentations que Gumuchian et al. voient le territoire en tant que scène où se jouent les représentations en actes²⁹⁴.

Les représentations s'articulent autour de certaines composantes spatiales mises en évidence par les travaux de Lynch en 1960²⁹⁵, puis par les analyses de la représentation de l'espace urbain de Bailly²⁹⁶. On remarquera particulièrement dans les analyses de Lynch que les voies et les nœuds sont des éléments structurants dans la construction d'images de notre environnement. De même, pour Bailly, les "axes structurants" sont identifiés comme des composantes de l'espace participant à la signification sociale et à la culture du lieu, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n°2 : Structures et significations spatiales

Structures de l'espace (espace concret, perçu par l'homme)	Signification sociale et culture du lieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axes structurants ▪ Relations d'axes ▪ Repères ▪ Limites physiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnées symboliques ▪ Limites culturelles, historiques, symboliques ▪ Images et représentations symboliques et/ou fonctionnelles ▪ Traits symboliques (marqueurs) ▪ Aires territoriales (lieux)

(Bailly A., 1992)

Pour ce qui nous concerne, cela signifie que les réseaux de sentiers sont des objets déterminants dans la sémiotisation de l'espace. En effet, le réseau, comme nous l'avons signalé précédemment, par les voies qu'il dessine et s'entrecoupent en des nœuds, permet l'expérience de la limite et donc des aires ou zones qu'il traverse. Cet octroi de sens à l'espace par le réseau, contribue activement à la définition et au fonctionnement du territoire. L'exemple des portes du PNE, situées à l'entrée du réseau parcourant l'espace protégé, illustre et valide notre propos.

Les "portes" du PNE constituent de bons repères de structuration du territoire "parc national" en étant très chargées en significations symboliques. A noter, en outre que le PNE fait la différence entre les "grandes portes du parc" qui correspondent aux sites les plus fréquentés²⁹⁷ et les "hameaux

²⁹⁴ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthopos, coll. Géographie, Paris, p.2.

²⁹⁵ LYNCH K., 1960, *op. cit.*, 222p. On trouvera également une synthèse française de ses travaux par la référence suivante : LYNCH K., 1991, *Images collectives de la cité*; in : FLÜCKIGER M., KLAUE K. (dir.), *op. cit.*, pp. 93-103.

²⁹⁶ BAILLY A., 1975, *L'organisation urbaine, modèles et théories*, Centre de Recherche et d'Urbanisme, Paris. 272p.

²⁹⁷ Ces sites sont : Col du Lautaret, Ailefroide-Pré de Mme. Carle, Haut Vénéon-La Bérarde, Haute Séveraisse-Gioberney. Les trois derniers sont en proximité immédiate de la zone centrale et d'accès assez difficile.

portes d'entrée"²⁹⁸ tel Bourg d'Arud sur la commune de Vénosc (Vallée du Vénéon, Isère).

Une porte du Parc consiste concrètement en l'aménagement d'un lieu (aplanissement du sol, pavage) qui devient propice à l'arrêt et à l'installation matérielle de panneaux. Ces derniers dispensent des informations de nature géographique et réglementaire, ainsi que sur le réseau de sentiers étendu de l'autre côté de cette porte – ce qui sous-tend bien entendu qu'il y a autre chose de l'autre côté, dans la continuité du sentier. La porte s'apparente en cela à un nœud de réseau, mais dont la spécificité est d'être un nœud-jonction²⁹⁹ avec le réseau situé au-delà de la limite du parc. La fonction de la porte, inhérente à sa position sur un réseau "double", est donc de marquer clairement l'existence d'une maille spatiale particulière et gérée d'une manière toute aussi particulière (le territoire PNE). Par cette fonctionnalité, la porte de parc est un lieu spécifique qui se charge d'une symbolique forte. Elle peut être vue comme un élément supplémentaire renforçant le caractère hermétique de l'espace protégé : "on entre par là".

Mais bien plus, la porte de parc engage une expérience personnelle pour qui la franchit. Elle ouvre le parc et par l'information qu'elle offre, laisse entrevoir et imaginer tout le parc en un point, en un lieu : celui où je suis et qui me permet l'accès au réseau desservant le territoire protégé. Ainsi, la porte cristallise ou plutôt condense le parc mais sans en réduire la diversité. Nous suivons là l'analyse de Debarbieux : la porte en tant que lieu symbolique s'apparente à une synecdoque. Dans notre cas, la partie suggère le tout. La porte a la capacité de matérialiser l'immatériel, d'être le signe visible d'une réalité invisible³⁰⁰. La porte amène à voir le beau qui est au-delà. Elle invite à être passée et surtout en rendant visible et perceptible le dedans, parce qu'elle est sur le réseau, elle transperce la maille. La porte de parc, par l'expérience personnelle qu'elle provoque, contribue à la sublimation de la symbolique de barrière contenue dans la limite du PNE. La limite représente davantage le signe annonciateur de l'épanouissement que l'on souhaite trouver derrière. Elle n'arrête ni même ne freine. Elle pousse à la découverte. Il semble évident pour cela que la porte "donne à voir" et ne signale pas simplement et brutalement la présence du parc national. Le PNE l'a bien compris et s'investit actuellement beaucoup sur ces lieux où symbolique et fonctionnalité sont étroitement mêlés. Cet exemple démontre l'intimité de la relation lieu – limite – réseau – territoire, tout en énonçant clairement l'imbrication entre des composantes matérielles et idéelles.

Nous avons, par cet exemple, chercher à lire les représentations d'un territoire telles que diffusées au travers d'aménagements, d'actions sur l'espace. Les relations aux objets géographiques (réseau, territoire, etc.) sont codifiées par des signes, contenus certes dans des actions, mais également dans des discours, des textes, des images, qui leur donnent sens. Ces supports de communication, et notamment les discours produits sur les objets géographiques constituent donc un des matériaux

²⁹⁸ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998(a), *Programme d'Aménagement 1999-2003*, PNE, Gap, p.76.

²⁹⁹ Le lien avec le terme d'interconnexion – explicité dans le chapitre 3 – est d'ores et déjà mis en lumière.

³⁰⁰ DEBARBIEUX B., 1995 (a), *op. cit.*, p.108.

premiers de déterminations des représentations projetées sur ces objets. Les travaux de Jodelet à ce propos ont relevé l'importance primordiale de la communication dans les phénomènes représentatifs³⁰¹. La communication est vectrice du langage, lui-même porteur de représentations. En corollaire, les recherches menées par différents linguistes³⁰², et notamment Lorenza Mondada³⁰³, ont très bien montré l'intérêt de l'étude du discours pour la lecture des représentations du monde ; intérêt validé par Raffestin, qui voit dans le discours un élément médiateur du rapport homme/espace. Soulignons alors que l'espace en tant que tel est rarement l'objet de discours ; le territoire en revanche en est souvent au cœur. Le discours ne contribue pas alors seulement à la structuration et à la communication des représentations spatiales, il peut être un véritable outil de construction territoriale. Le discours sur le territoire, par les représentations qu'il véhicule, présente deux dimensions essentielles : l'une est descriptive et l'autre est normative³⁰⁴ (dite aussi évaluative) dans le sens où, marquée par des composantes sociales, affectives, idéologiques, cette seconde dimension est orientée vers le jugement et édicte des règles de conduites, des attitudes à adopter envers l'objet représenté et discours. Le potentiel stratégique du discours et intrinsèquement de la représentation du territoire ou de tout autre objet géographique est ici révélé, et renvoie directement à des questions propres à des processus décisionnels et actionnels.

Par exemple, le territoire PNE est objet et vecteur de représentations explicites. Son déterminant naturel est exprimé au travers de discours visant à amplifier et magnifier ce caractère dès lors qu'ils énoncent une nature qualifiée de "sauvage", "à l'état brut", "intacte" ou encore "vierge". La représentation d'une nature comme "première", présente avant l'homme et donc plus légitime à "vivre selon ses lois", est sous-tendue par ces discours de manière à justifier la présence de l'établissement PNE ainsi que les matérialités et normes qu'il met en place (limite, règles d'usages de l'espace et du réseaux de sentiers, etc.).

Rapidement illustré ici, cet aspect sera développé davantage dans la suite du chapitre. Par ailleurs, les éléments méthodologiques de recueil et de déterminations des représentations des réseaux de sentiers et des espaces protégés étudiés seront précisés dans la deuxième partie de la recherche.

Les représentations spatiales, faisant référence aux mécanismes symboliques, mythologiques et idéologiques de sémantisation de l'espace, participent à la création et plus simplement à l'existence des territoires. Analysé sous l'angle des représentations, le territoire se montre comme l'expression symbolique d'un lien socio-spatial. La représentation attachée au Valbonnais (Isère) construite sur

³⁰¹ JODELET D., 1989, *op. cit.*, p.49.

³⁰² On citera notamment ici l'ouvrage collectif suivant : DUBOIS D., 1997, *Catégorisation et cognition : de la perception au discours*, éd. Kimé, Paris, 318p.

³⁰³ Parmi les riches et nombreuses productions de cet auteur : MONDADA L., 1998, *De l'analyse des représentations à l'analyse des activités descriptives en contexte* ; in : Cahiers de praxématique, Linguistique et représentation(s), n°31, Praxiling, Université Paul Valéry, Montpellier, pp.127-148.

³⁰⁴ ABRIC J-C., 1997, *Les représentations sociales, aspects théoriques* ; in : ABRIC J-C. (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, p.23.

un paysage forestier et sur une activité sylvicole autrefois prospère, traduit ce lien social au territoire. Toutefois, force est de constater que cette représentation s'efface ou plutôt se modifie du fait d'une évolution des rapports à l'espace. En effet, si la symbolique forestière du territoire perdure, la représentation d'un territoire vivant de la sylviculture tend à disparaître ; celui-ci n'ayant pu résister à la concurrence internationale.

Cette remarque montre qu'il est déterminant de ne pas négliger la dimension temporelle dans laquelle se construisent et évoluent les représentations spatiales, et in-extenso les territoires :

"L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire et de la norme pour exister comme territoire"³⁰⁵.

Le territoire se montre alors comme une entreprise ardue, de longue haleine, prenant corps "à petit feu" dans l'inconscient collectif et ses pratiques.

A ce niveau de notre démonstration, il s'agit de préciser notre acception définitive du territoire.

2.1.2.3. Le territoire : une subtile et mouvante dialectique

Le territoire n'est pas un espace, mais la relation, le rapport qui existe entre l'homme, la société, l'espace ; comme le présente Di Méo, en 1991, le long d'un ouvrage au titre éponyme.

Piveteau souligne quant à lui les dimensions idéale et temporelle de cette relation ; dimensions que nous avons évoqué par la notion de représentation :

"La mémoire sémiotise l'espace et l'espace stabilise la mémoire ; et la synthèse mouvante de ces deux temps compénétrés, c'est le territoire"³⁰⁶.

Aussi, la mise en parallèle de l'art et du territoire fournie par Poche confirme notre appréhension du territoire comme construction subjective d'un réel objectif :

"L'art comme le territoire sont donc à l'articulation entre connaissance sensible, monde de l'immédiateté (quotidien) et organisation sociale de l'intersubjectivité : l'un comme l'autre mettent en jeu le rapport au réel"³⁰⁷.

Le territoire résulte donc selon nous d'une subtile alchimie socio-spatiale non reproductible à l'identique en raison de son profond ancrage temporel, occasionnant dans chaque relation homme-espace une dialectique spécifique, mouvante, en recherche permanente d'équilibre :

"Il ne faudrait pas imaginer que ces deux espaces se déploient indépendamment l'un de l'autre et que leur interaction soit contingente. La relation entre spatialité symbolique et espace géographique devrait plutôt être conçue comme un ajustement interactif, la structure narrative de l'un et fonctionnelle de l'autre devant se combiner dans un construit

³⁰⁵ MARIE M., 1982, *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Librairie des Méridiens, Paris, 176p.

³⁰⁶ PIVETEAU J-L., 1995, *Temps du territoire. Continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace*, éd. Zoé, coll. Histoire/Paysages, Carouge-Genève, 260p.

³⁰⁷ POCHE B., 1992, *Esthétique et Territoire – Présentation* ; in : *Espaces et sociétés*, n°69, L'Harmattan, Paris, p.7.

*cohérent*³⁰⁸.

Ce construit, de nature et à vocation sociale, ne devient cohérent qu'autour des représentations qui permettent cette relation dialectique matériel/idéal, condition de structuration du territoire.

La mise en relief de l'interdépendance matériel/idéal nous permet d'insister sur la nécessaire appréhension dynamique du territoire et tendrait à suggérer l'introduction de celui-ci dans une perspective systémique. C'est ce que réalise Le Berre en inscrivant le territoire dans un système autopoïétique, c'est à dire en auto-production.

*"Un système est autopoïétique lorsqu'il est capable, du fait des interactions existantes entre ses composants, de fonctionner dans son environnement en maintenant sa structure : celle-ci en assure le fonctionnement ; le fonctionnement en maintient la structure"*³⁰⁹.

Si nous acceptons une telle appréhension systémique et dynamique du territoire, nous souhaitons néanmoins préciser que le système – le territoire – est davantage que la somme des éléments qui le composent, du fait de l'existence d'interactions entre ces éléments ; interactions qui présentent elles aussi, chacune un sens, une valeur. Nous prétendons par là que parce que le territoire regroupe et associe des lieux par les réseaux, il confère un sens collectif plus affirmé que celui qui découle de la seule pratique des lieux. Nous souscrivons à l'idée d'hétérotopie, définie par Michel Foucault comme l'organisation globale de lieux, trouvant leur véritable signification sociale du fait de leur agencement³¹⁰. Le territoire est alors le produit de deux espaces, l'un géographique, structuré par les principes de contiguïté et de connexité et l'autre symbolique construit à l'aide de représentations du réel.

Partant de ces éclairages théoriques, le territoire s'affirme selon Gumuchian³¹¹ comme un objet à triple entrée, rappelant les trois trames du système complexe énoncé par Rigaldiès et Chappoz³¹² :

- une entrée de l'ordre des pratiques et des usages (trame de nature socio-économique) ;
- une entrée de l'ordre des représentations (trame de nature géo-historique et géo-symbolique) ;
- une entrée de l'ordre de la prise de décision et de l'action (trame de nature institutionnelle).

Ces trois trames fonctionnent de concert et c'est justement par la variabilité et les spécificités de chacune d'entre elles que prennent corps les ambiguïtés internes aux territoires et les difficultés d'articulation de différents territoires.

Parce qu'elles se situent à la base des pratiques sociales et montrent un caractère stratégique pour la conduite de l'action, les représentations façonnent et communiquent le territoire. L'hypothèse de

³⁰⁸ DEBARBIEUX B., 1995(a), *op. cit.*, p.110.

³⁰⁹ LE BERRE M., 1992, *op. cit.*, p. 634.

³¹⁰ FOUCAULT M., 1961, *Folie et déraison : histoire de la folie à l'âge classique*, Plon, Paris, 672p. ; et : FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 318p. ; cité par DI MEO G., 1998, *op. cit.*, p.48.

³¹¹ GUMUCHIAN H., 1991, *op. cit.*, 143p.

³¹² RIGALDIÈS B., CHAPPOZ Y., 1996, *Le projet de territoire*, éd. du Papyrus, coll. Les Guides Actelus, p.27.

représentations communes et co-construites affirme indéniablement leur caractère stratégique dans l'optique d'une meilleure articulation de territoires.

2.2. De l'intérêt territorial stratégique de la représentation

Les représentations, en tant que systèmes d'interprétations régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent donc les conduites et les communications sociales. Elles vont servir à faire circuler le sens dans le social³¹³ et permettent ainsi à un groupe d'élaborer des référents communs auxquels peuvent s'identifier chaque individu qui le compose. Il apparaîtrait alors que la représentation n'est donc pas un simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante³¹⁴.

Dans une perspective géographique, les représentations questionnent les modes de régulation et d'organisation des objets sur lesquels elles portent. En ce sens, elles interviendraient sur le sens (la symbolique) et les usages (la fonctionnalité) d'un territoire ou d'un réseau. Elles interviendraient par exemple dans la conception et l'élaboration de politiques publiques (pourquoi veut-on intervenir sur cet espace, comment ?) ou dans l'émergence de nouvelles formes de gestion des réseaux et des territoires.

2.2.1. La représentation comme information territoriale : vers une mise en forme d'un intérêt partagé

Agir revient à connaître, à s'informer et à savoir s'adapter à un contexte. Une mobilisation de l'information est nécessaire pour l'action. Elle est une garantie d'adaptation et d'innovation.

Partant de ces remarques, et alors que nous avons souligné précédemment l'implication de la représentation socio-spatiale dans la définition-construction des objets géographiques, nous insisterons sur l'intérêt stratégique de celle-ci en l'inscrivant dans le paradigme de l'information. La représentation sociale se présente en cela comme un type d'information sur différents objets, dont le territoire ou le réseau. De fait, la question qui nous anime participe d'une réflexion globale sur la dynamique des territoires et peut être formulée ainsi :

"Quelle appréhension de représentations socio-spatiales hétérogènes pour la construction d'un intérêt territorial partagé ?"

Dans le cadre d'une opération d'aménagement comme la réalisation d'un schéma de la randonnée à une échelle intercommunale - concernant notamment des espaces protégés et impliquant différents acteurs (dans leurs statuts, échelles d'action, compétences, etc.) -, la difficulté tient à enclencher un

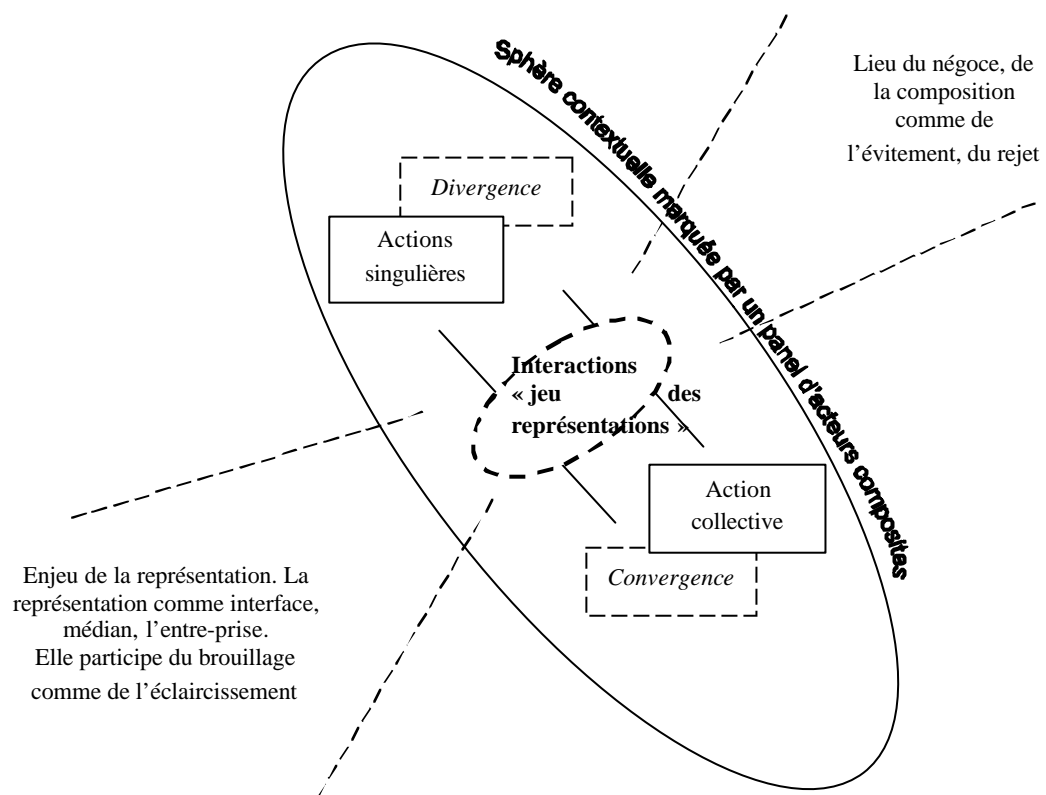
³¹³ MANNONI P., 2001, *Les représentations sociales*, PUF, coll. Que sais-je ? n°3329, 2^e éd., Paris, p.73.

³¹⁴ ABRIC J-C., 1997, *op. cit.*, p.13.

processus de construction collective et concertée de l'action envisagée, qui permette de dépasser la situation hétérogène initiale marquée par des relations inter-acteurs instables (en qualité et en fréquence) et une offre de randonnée disparate. Aussi, en supposant un "jeu des représentations", c'est-à-dire un processus de négociation-(re)construction des représentations du réseau et des territoires concernés, telles que mises en scène par une diversité d'acteurs, ce questionnement pourrait se formuler également de la sorte :

"Comment construire de l'ordre dans du désordre, dans du bruit ?" (où le désordre n'est qu'un enchevêtrement d'ordres)³¹⁵. La figure n°3 suggère une interprétation graphique de cette question.

Figure n°3 : Jeu des représentations et construction d'un intérêt collectif



Mignotte A, 2001

La représentation – du réseau comme du territoire - est de prime abord avancée comme un "matériau" de la construction territoriale. On s'accordera pour cela sur l'interaction fondamentale entre action et représentation. Régine Teulier-Bourguin pour qui les représentations sont médiations

³¹⁵ Soulignons que la mise en scène du diptyque ordre/désordre pour ce questionnement n'induit aucune finalité particulière, ni ne souhaite figer deux situations bien distinctes l'une de l'autre. Au contraire, comme nous le verrons par la suite, la réalité des situations observées témoignent plus d'un "entre-deux", d'un "équilibre instable".

de l'action stratégique, propose de voir ces deux termes comme un modèle en écho :

"L'action et l'évolution des représentations sont des processus constructivistes, concomitants et en interrelation. Nous proposons de les voir comme des modèles en écho [...]. L'écho est le processus de résonance entre les deux qui fait que l'un et l'autre se font évoluer mutuellement par l'information qu'ils se renvoient"³¹⁶.

La représentation est en ce sens un matériau mais elle est aussi un outil. Parce qu'elle modèle, façonne l'objet sur lequel elle porte, elle peut être "stratégiquement" mobilisée, instrumentalisée et ainsi modifiée, rejetée ou acceptée en vue de servir un intérêt particulier. C'est ce que nous suggérons dans l'idée de "jeu des représentations" où se dessine, parfois inconsciemment, une réelle stratégie dans l'entrechoquement des représentations. Dans le terme de territoire, de plus en plus mobilisé dans divers projets d'aménagements, ce sont donc bien les représentations dont il est porteur qui sont instrumentalisées pour servir les intérêts de ces opérations.

De là, se pose le problème du passage du matériau à l'outil ; c'est-à-dire comment se mettent en place des "jeux" au niveau des représentations, traduisant des processus de négociation, de composition ou d'opposition voire de rejet ? Ce questionnement, inscrit dans le champ de l'action, fait se confronter intérêts individuels et intérêt commun. En effet, des représentations différentes, qui sont un outil au niveau de l'acteur individuel (par une attitude potentiellement stratégique en vue de satisfaire des intérêts spécifiques), peuvent-elles être un outil de l'action collective ?

Appliqué au territoire ou à un réseau, la question est alors de savoir si, et comment le cas échéant, une entreprise territoriale, suggérant une multiplicité d'acteurs, peut stratégiquement (c'est-à-dire sur la base d'objectifs définis) mobiliser un "corpus" de représentations hétérogènes pour en faire un outil d'une dynamique territoriale. La représentation du territoire et du réseau serait par là à concevoir comme une information (elle informe et met en forme) territoriale co-construite, à l'image de son reflet : l'action, que l'on inscrit beaucoup plus couramment dans une dynamique collective, participative.

Autrement dit, à l'instar de l'action, peut-on définir un projet collectif autour de la représentation du territoire, ou serons-nous toujours confrontés à une hétérogénéité brouillant d'une part la lecture du territoire, et d'autre part la possibilité de co-construction de celui-ci, le laissant alors "aux mains" des acteurs les plus entreprenants ?

Une telle réflexion s'exprime dans le paradigme interdisciplinaire de l'information et en interroge l'essence même : comment est produite l'information ? Ouvrant un champ de recherches infini, nous laisserons cette problématique de côté pour appuyer deux postulats fondamentaux :

- la représentation socio-spatiale constitue un type d'information territoriale ;
- la représentation contribue à la compréhension du territoire dans son organisation et, peut-être surtout, dans ses modalités de construction.

³¹⁶ TEULIER-BOURGINE R., 1997, *Les représentations : médiations de l'action stratégique* ; in : AVENIER M.-J. (coord.), *La stratégie "chemin faisant"*, Economica, coll. Stratégies et organisations, Paris, p.112.

La théorie de l'information développée par Shannon en 1994, fournit par ailleurs une assise théorique supplémentaire à nos propos. Elle permet notamment de donner davantage de sens au terme d'"information", tel que nous l'employons ici.

Selon le modèle de Shannon, l'information qui circule entre un émetteur et un récepteur peut être mesurée quantitativement. Une information traduit une réduction d'incertitude : plus je possède d'informations sur une chose, plus je réduis mon incertitude sur elle (on voit là entre autres comment est instrumentalisée l'information comme vecteur/outil de connaissances) et, ainsi, je peux ensuite (potentiellement et selon mes choix) traduire cette information dans un processus d'action. Le bruit qui vient parasiter un message réduit l'information et augmente l'incertitude. Le bruit est envisagé comme le contraire de l'information. Toute information peut être considérée comme un facteur d'ordre dans un système dans la mesure où il en réduit l'incertitude.

Par cette théorie, l'idée que la représentation est une information nous amène à avancer que la représentation peut être considérée comme un facteur d'ordre dans un système complexe, dans la mesure où elle en réduit l'incertitude, en accroît la connaissance. Par la représentation individuelle et collective d'un ou plusieurs objets, nous pouvons appréhender les processus d'organisation d'un système complexe. Reprenant alors notre conception du territoire comme un système complexe³¹⁷ en mouvement permanent (cf. 2.1.2.2.), il est alors possible de soutenir que sa représentation aide à le comprendre dans son organisation, et intrinsèquement dans ses modalités de construction.

La représentation est information, et l'information plus qu'un fait, est conçue d'abord comme un processus, une action (un "faire") :

- action de donner ou de recevoir une forme ;
- action de porter à connaissance, de faire savoir.

La représentation est ainsi une action (un processus subjectif modélisant, informant) sur l'action, autant qu'une information issue de l'action.

Fort de ces éclairages sur le terme d'information, on comprendra mieux alors, dans l'interaction action-représentation, que la représentation est soit une donnée dont se nourrit l'action, soit une information de l'action. On retrouve par là même le questionnement transversal de la transformation de la donnée en information. On pourrait déjà ici avancer que l'information est une donnée à laquelle a été conféré du sens en fonction d'objectifs assignés à l'objet sur lequel elle porte. L'information est ainsi une donnée appropriée et qualifiée en vue d'être mobilisée dans le cadre d'un projet, d'une opération. Il est à ce moment nécessaire de prendre en compte les fonctions potentiellement assignées aux représentations. En effet, la mobilisation stratégique (intentionnelle) de la représentation s'opère selon ses différentes fonctions.

³¹⁷ On entendra ici par système "une construction de l'esprit agençant propositions, principes et conclusions qui forment un corps de doctrine, ou une construction théorique qui rend compte d'un vaste ensemble de phénomènes" ; cf. DIEBOLT S., *Le petit lexique des termes de la complexité* ; constitué à partir des travaux de Jean-William Lapierre et Jean-Louis Le Moigne) – consultable en ligne <http://www.mcxapc.org/static.php?file=lexique.htm&menuID=lexique>

2.2.2. Fonctions et structuration de la représentation pour "jouer" du territoire

Abric identifie quatre fonctions principales à la représentation³¹⁸. En fournissant le plus souvent une illustration pratique du jeu de ces fonctions, nous nous attacherons à révéler leur place dans diverses entreprises de gestion territoriale dans des espaces naturels et ruraux faisant ou non l'objet de mesures de protection.

1) Fonction de savoir

La représentation permet de comprendre et d'expliquer la réalité. Elle facilite, voire est la condition nécessaire à la communication sociale. Elle définit le cadre de référence commun qui permet l'échange social, la transmission, la diffusion du savoir, de connaissances.

Elle dispose là d'un caractère stratégique notoire. Ses définition et mobilisation peuvent se faire de manière concertée et collective, c'est-à-dire par une prise en compte de l'hétérogénéité sociale, ou de manière beaucoup plus autocratique et exclusive. Les types de communication sociale produits peuvent ainsi être fondés sur un principe d'échanges mutuels et en cela complètement évolutifs, ou unilatéraux et rigides. Aussi, le cadre de référence qui permet la transmission, l'échange (à l'échelle d'une société comme d'un groupe d'acteurs impliqués par telle ou telle action), peut se construire sur une logique d'inclusion comme d'exclusion des individualités, bien que ce cadre soit dit "commun" parce qu'il concerne à la base un collectif. Il est par exemple fréquent de voir, derrière les positionnements antagonistes d'acteurs sur les modalités d'usages d'espaces protégés ou de réseaux de sentiers, la confrontation de cadres de références particuliers du paradigme environnemental, et par là de représentations spécifiques de l'espace protégé ou du réseau. Cette fonction de savoir soulève donc le problème de la ou des représentations dominantes ou majoritaires, qui installent l'échange social, permettent la communication et de fait orientent l'action. Cette fonction est fondamentale dans l'instauration d'une dynamique territoriale participative.

2) Fonction identitaire

La représentation définit l'identité et permet la sauvegarde de la spécificité des groupes. En cela, elle contribue à l'élaboration d'une identité sociale. Jouer sur la représentation c'est donc produire, diffuser voire imposer une identité. Le problème se pose lorsque la représentation dominante brouille voire même rejette l'identité d'un individu ou d'un groupe social.

Un tel brouillage identitaire se retrouve dans des formules très en vogue aujourd'hui, notamment dans la sphère de la nouvelle économie et plus généralement du libéralisme

³¹⁸ ABRIC J.-C., 1997, *op. cit.*, cf. pp.15 à 18.

économique, fondés sur l'idéologie de la réussite individuelle. Les expressions "sois libre", "sois toi-même", suggèrent en effet une contradiction intrinsèque dès lors que la liberté ne s'acquiert que par la volonté, la permission (voire même l'obligation) de l'autre. La situation de confiance qu'il est possible de ressentir et la position de force dans laquelle une telle liberté m'installe, ne sont en fait qu'illusoire et habilement contrôlées. D'une certaine manière, ma personnalité, ma totale latitude d'action (et donc d'inaction) et de choix, c'est-à-dire mon identité au sein du groupe, m'échappent. La représentation de notre environnement (professionnel, familial, etc.) est construite et pilotée par l'autre, et peut ainsi servir des intérêts spécifiques et potentiellement opposés aux nôtres et que l'on contribue pourtant à défendre.

Sans aller jusqu'à la perversion que l'on peut observer dans le secteur de l'industrie ou des nouvelles technologies, une telle instrumentalisation de la fonction identitaire de la représentation peut s'opérer dans le cadre de procédures territoriales contractuelles et dites participatives. Celles-ci tendent (parfois faussement) à promouvoir un sentiment de liberté d'expression et d'égalité de chacune des parties dans la démarche collective, au profit d'une "supra-identité" commune tenant plus de l'amalgame ou de la dilution que d'une réelle composition fédératrice. L'identité d'acteurs du territoire se révélera ainsi en discordance avec la représentation de celui-ci alors qu'ils auront participé à sa construction.

3) Fonction d'orientation

La représentation guide les comportements et les pratiques. Les représentations constituent un guide pour l'action. Pour ce qui nous concerne, la représentation territoriale détermine la démarche, les types de relations à établir pour la réalisation de l'action et ce parfois indépendamment de la réalité objective de la tâche à accomplir. Par exemple, on peut tout à fait, en fonction d'une représentation de tel individu ou de tel groupe d'acteurs, privilégier une démarche d'évitement total de ceux-ci alors qu'ils sont directement concernés par le sujet de la démarche. L'idée est que la représentation (de soi, de l'autre, du groupe, etc.) influe sur le comportement ; elle enclenche un système d'anticipation. La représentation d'une situation détermine les processus, les interactions et préfigure ainsi les modalités de l'action, voire son issue. Parce qu'elle les guide, la représentation est prescriptive de comportements ou de pratiques obligés. Ainsi, en promouvant une représentation territoriale fondée sur la concertation, la cohésion sociale, l'idée de démocratie participative (via des réunions publiques par exemple), il est difficile, pour les acteurs impliqués dans ces processus, de s'élever contre ce territoire, son fonctionnement, car sa construction et son état sont le fruit de tous.

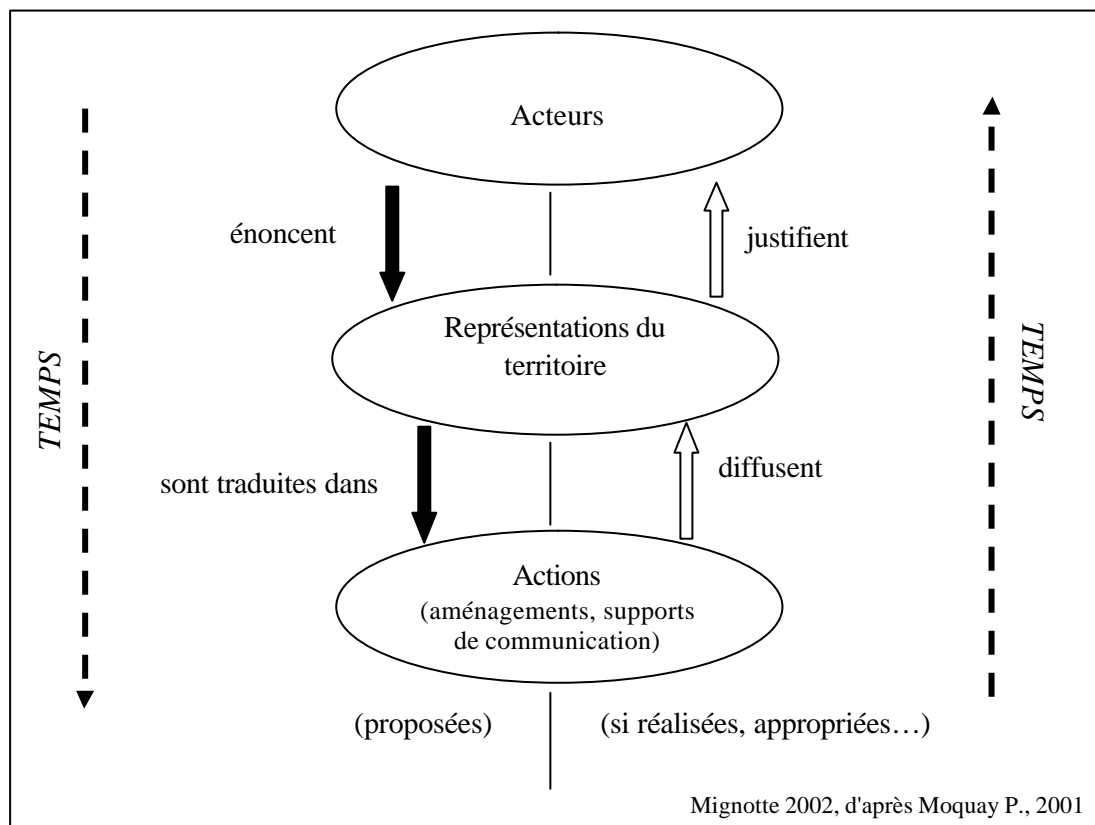
4) Fonction justificatrice

La représentation permet, a posteriori, de justifier une prise de position, des comportements, ainsi qu'un positionnement d'acteur. A la différence d'Abric nous estimons que cette fonction

peut intervenir autant en amont qu'en aval de l'action. La non prise en compte des demandes exprimées par un acteur par exemple, peut être justifiée par cette même représentation, ou par la façon (parfois "cavalière") dont la demande a été avancée. Aussi, énoncer la représentation d'un acteur comme étant "à risque" (c'est-à-dire dans la contestation du projet, de la démarche) procède d'une légitimation de l'énonciateur – qui, pour lui, n'est par essence pas "à risque" puisqu'il se différencie par ce moyen de l'individu en question - et de sa décision.

La figure n°4, tout en rappelant l'inscription temporelle forte du territoire de par sa dynamique constitutive partagée entre action et représentation, suggère les différentes fonctions de la représentation. Ces fonctions s'expriment la plupart du temps à différents niveaux à la fois.

Figure n°4 : Représentation, temps et territoire : le jeu des trois sens



Les phases d'énonciation et de traduction en actes des représentations, comme les phases suivant leur appropriation peuvent chacune mettre en relief toutes les fonctions de la représentation. La prépondérance de telle ou telle fonction de la représentation selon les moments est liée au déroulement et aux objectifs du projet, ainsi qu'aux intentions du ou des acteurs énonçant les représentations.

La structuration, l'organisation de la représentation participent également de son intérêt territorial stratégique. Nous nous référerons en cela à la théorie du noyau central, développée dès 1961 par Moscovici à partir des travaux de psychologues sociaux du début du siècle, puis reprise par de nombreux auteurs.

Pour Abric³¹⁹ ou encore Flament³²⁰, la représentation est en effet organisée autour d'un noyau central. Il est l'élément fondamental car c'est lui qui détermine à la fois la signification et l'organisation de la représentation. Ces auteurs défendent l'idée d'une organisation centralisée, issue d'un *processus d'objectivation* qui sous-tend une sélection, un tri de quelques éléments concrets pour définir un *modèle figuratif* structurant. C'est à partir de ce modèle que s'échafaude une *logique* de pensée et d'action. Le modèle figuratif devient par la suite *contenu actif*, servant à diriger la conduite et à donner un sens aux événements. Les autres éléments de la représentation sont catégorisés, interprétés en fonction de la nature du noyau central.

L'intérêt stratégique de ce noyau central et du processus d'objectivation sont donc hypothétiquement manifestes dès lors qu'ils interviennent directement dans la structuration et l'octroi de sens à la représentation. Leur identification et compréhension permettraient d'appréhender voire de jouer sur le modèle figuratif d'un territoire par exemple.

Nous allons tenter d'appliquer cette théorie du noyau central au Charmant Som, montagne située dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Chartreuse (PNRC). En proximité de Grenoble, très facile d'accès en voiture, offrant du sommet une vue panoramique sur les montagnes environnantes après seulement quelques minutes de marche confortable, ce site est l'objet de divers débats quant à sa fréquentation et sa gestion.

La représentation du site par les principaux acteurs de sa gestion (PNRC, ONF – Office National des Forêts-, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – DDAF-, élus), nous conduit à suggérer l'idée d'un modèle figuratif construit sur l'image de la "plage" de station balnéaire. Quels sont les principaux éléments "concrets" définissant ce modèle ? (les termes en italique et entre guillemets ont été énoncés en cours de réunions ; ils ont par ailleurs été régulièrement prononcés lors de discussions avec les acteurs mentionnés ci-dessus) :

- un aménagement : un parking, symbole urbain, intimement associé à la voiture, il est un "abcès", une "gangrène" ;
- une saison : l'été, notamment les mois de juillet et août. La temporalité de la fréquentation du Charmant Som est prépondérante. Par les discours produits, cette montagne ne semble exister qu'en été ;
- un profil d'individu : "le français moyen" que l'on nomme également non sans ironie le "touriste de base", voire pire ;

³¹⁹ ABRIC J.-C., 1997, *op. cit.*, p.21.

³²⁰ FLAMENT C., 1989, *Structure et dynamique des représentations sociales* ; in : JODELET D. (dir.), *op. cit.*, p.207.

- un volume d'individus : appréhendé avec difficulté mais de toute façon "*bien trop important*" et de fait "*insupportable*", ... pour l'équilibre du site bien entendu.

Il y aurait aussi bien d'autres éléments constitutifs du noyau central de la représentation du Charmant Som : des sentiers bien sûr, mais aussi la fromagerie, une activité économique traditionnelle, des vaches, des alpages, le paysage, etc. Ces éléments sont des composants "périphériques", qualifiés en fonction du noyau central, qui ne semble que les définir dans un inévitable mouvement d'altération. Le modèle figuratif du site va, lui, stigmatiser un fait pour produire une représentation globale fondée sur l'image de la "plage".

Par cette représentation du Charmant Som, les acteurs de sa gestion appuient le désir d'un déplacement du parking bien en contrebas de la montagne, ce qui signifierait la fermeture (pour les touristes au moins) de la route menant aux alpages d'altitude. L'objectif intrinsèque est d'aboutir à la modification de la fréquentation du site pour que celle-ci se rapproche (dans ses composantes et modalités de pratiques) de celle d'autres montagnes du massif comme la Grande Sure, Chamechaude ou le Grand Som. Ces sites sont fréquentés essentiellement par un public de randonneurs, connaissant la montagne et "*donc*" (dit-on souvent) respectueux de l'environnement.

Mais ce que nous avançons comme les principaux éléments du noyau central de la représentation du Charmant Som sont pour nous décontextualisés de la "vie globale", à l'année, de cette montagne. Aussi et surtout, leur sélection répond selon nous moins à des objectifs de gestion environnementale qu'à une certaine conception de la montagne préservée et de la place de l'homme en son sein. Si nous sommes bien d'accord pour admettre qu'objectifs de gestion et conception de la montagne protégée vont de pair, il est souvent évident de constater de forts décalages entre les justifications d'ordres écologique et idéologique d'une intervention en espace protégé. Bien que l'on se trouve dans un espace naturel, les velléités et peut-être les choix d'interventions, ne sont pas justifiés par des caractéristiques écologiques, voire même économiques mais sur des valeurs d'engagement, d'efforts, sur une vision de la montagne garante de la "*vraie nature*" et qui "*se mérite*". Il faut comprendre par là que l'on ne peut appréhender la montagne comme n'importe quel autre espace ; il est impensable d'y apporter des objets stéréotypiques et presque dégradants comme un parasol ou une glacière et surtout il est choquant pour un "*vrai randonneur*" de côtoyer tous ces "*touristes*" qui n'ont pas dépensé une goutte de sueur pour profiter du site. Leur place n'est pas ici, ou alors pas comme ça. Nos propos peuvent paraître acerbes mais ils sont révélateurs d'un réel état d'esprit. Ceci étant, nous ne nions évidemment pas le fait qu'un problème de fréquentation ("*massive*") du site existe en pleine saison, et ce faisant un problème de stationnement des véhicules au niveau de l'alpage. Aussi, nous ne souhaitons en aucun cas juger une telle représentation de la montagne ; la question n'est pas là. Il s'agit juste de mettre à jour un processus et la place des représentations dans celui-ci. Une telle représentation est par ailleurs répandue dans bien d'autres espaces naturels montagnards français (protégés ou non) et constitue peut-être finalement un rempart contre une dérive touristique aménagiste.

Toutefois, si nous devons émettre un avis personnel sur l'exemple traité, il nous semblerait plus opportun de s'attaquer à la vraie question de gestion globale et durable du site, à savoir : qu'est-ce que l'on veut vraiment faire de ce site ? , plutôt que de le réduire à une fréquentation dessinant une image de la montagne en contradiction avec les valeurs propres aux acteurs locaux. D'une manière générale, on voit bien ici que la représentation, l'image du site et d'un milieu, plus que leur "réalité" écologique et économique, conditionnent leur gestion. Cet exemple nous ramène par ailleurs aux différentes fonctions de la représentation. La représentation de la montagne par les acteurs, oriente et justifie leurs positionnements, leurs comportements ; elle définit également l'identité d'un groupe qui "connaît" la montagne, qui "sait" ce qu'elle ne doit pas être et qui par conséquent renforce sa légitimité d'expression et d'intervention sur celle-ci.

Au final, il est pour nous indéniable que la représentation territoriale est, à part entière, une information sur le territoire. Son intérêt stratégique a été mis en évidence.

Les fonctions des représentations nous interpellent directement en ce qui concerne la question de la justification des prises de position et d'action des individus ou des groupes. Cette justification conditionne la légitimité d'un acteur ou d'une catégorie d'acteurs, non seulement à produire un discours sur le territoire et l'environnement, mais également à intervenir, en termes d'actions et de pratiques, sur un espace donné. Il reste donc à envisager théoriquement et pratiquement, des processus de mobilisation de cette information dans le cadre d'une stratégie collective et concertée de construction territoriale. C'est ce à quoi nous tenterons de répondre dans la troisième partie de ce travail. Avant cela, les références faites par les représentations aux questions d'identité et d'appartenance groupale, de mentalités et de pratiques sociales, concernent directement la notion de territorialité.

2.2.3. La territorialité : une affaire personnelle...entre autre(s)

Le territoire est une construction sociale, sorte de chantier permanent soumis aux représentations de ses ouvriers, elles-mêmes fruits des rapports qu'ils entretiennent à l'espace. Le sens de ce rapport social à l'espace – dans une dimension individuelle ou collective des relations aux matérialités – est en cela constitutif du territoire. Il est exprimé au travers du terme de territorialité.

Raffestin³²¹ est certainement un des auteurs les plus féconds sur la territorialité. Son œuvre a toujours souligné l'importance de la construction d'une véritable théorie de la territorialité pour permettre à la géographie d'être autre chose qu'une "médecine légale" de l'espace. C'est dans l'esprit de ce "défi de la territorialité", exploré dans les recherches malheureusement inachevées de

³²¹ On se reportera notamment ici à la remarquable publication réalisée en hommage au géographe suisse pour son accès à l'honorariat : HUSSY Ch. (dir.), 2002, *op. cit.*, 269p.

Jocelyne Hussy³²², que nous précisons ici notre appréhension de cette notion – paradigme pour Raffestin – pour ensuite en comprendre l'intérêt dans une problématique territoriale relationnelle.

Une des définitions de la territorialité les plus reprises fut énoncée en 1986 par Raffestin et voit celle-ci comme "l'ensemble des relations que les groupes, et par conséquent les sujets qui y appartiennent, entretiennent avec l'extériorité et l'altérité à l'aide de médiateurs dans la perspective d'atteindre la plus grande autonomie possible, compatible avec les ressources du système"³²³ [territorial]. La territorialité reflète ainsi la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général ; l'auteur l'exprime alors de la sorte : T → S H r E. Si la territorialité est la "somme" des relations entretenues par un sujet avec son environnement, il ne s'agit pas d'une somme au sens mathématique mais d'une totalité de relations bio-sociales en interactions³²⁴. On se rapproche ici de l'hétérotopie de Foucault que nous avons mentionnée précédemment (cf. 2.1.2.3.). Pour Raffestin, tout réside dans le processus d'échanges et/ou de communications. La territorialité apparaît donc comme constituée de relations médiatisées, symétriques ou dissymétriques, avec l'extériorité.

Un détour par d'autres auteurs nous est indispensable. Di Méo, dans la lignée de Raffestin, conçoit par exemple la territorialité comme un rapport à la fois personnel et social au monde :

*"Finalement le rapport au territoire peut se ramener à deux rapports étroitement mêlés, l'un se définissant plutôt par le "je", l'autre relevant plutôt de la logique du "nous" et de l'intersubjectivité"*³²⁵.

De là, une forme d'idéalité individuelle traduit une "géographicité"³²⁶ de l'homme, très influencée par les situations psychiques. En revanche, un rapport collectif à l'espace définit un processus de territorialité, qui inversement, traduit une appropriation de l'espace par le groupe et valide la démarche d'identification et de construction territoriale. C'est dans ce registre qu'une politique publique peut devenir territorialisante ou tout du moins territorialisée, comme la politique de protection de la nature.

On comprendra alors par appropriation :

- d'une part une prise de possession d'une étendue de terrain qui crée un maillage et donc les limites, les frontières ; il s'effectue un marquage ;
- d'autre part une affectation de l'espace à une action ou une production déterminée. En ce sens l'appropriation crée la spécialisation, la division, et ainsi la démarche d'identification.

³²² On lira avec attention une partie des recherches doctorales de J. Hussy dans l'ouvrage publié en hommage à Raffestin : HUSSY J., *Le défi de la territorialité* (extrait) ; in : HUSSY Ch. (dir.), 2002, *op. cit.*, pp.217-262.

³²³ RAFFESTIN C., 1986, *op. cit.*, pp. 172-184.

³²⁴ RAFFESTIN C. 1980, *op. cit.*, p.145.

³²⁵ DI MEO G., 1991, *l'Homme, la Société, l'Espace*, Economica, coll. Anthropos, Paris, p.145.

³²⁶ Référence faite ici aux travaux précurseurs d'Eric Dardel : DARDEL E., 1990, *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*, eds. du CTHS, Paris - à partir du texte de 1952 édité aux PUF, Paris, 199p.

Le territoire PNE, par exemple, est la conséquence d'une volonté sociale de conservation de la nature. Cette volonté sociale s'est concrétisée par une politique publique permettant d'effectuer une opération d'appropriation de l'espace. L'affectation spécifique de protection de la nature à l'espace PNE ont suscité une partition (un découpage) et un marquage spéciaux et précis. Ce processus d'appropriation–maillage définit la fonctionnalité du territoire, dépendante d'une construction symbolique comme nous l'avons déjà précisé.

Ceci étant, nous éloignerons cette problématique de l'appropriation spatiale d'un registre biologique auquel réfère Le Berre dans sa définition du territoire :

*"Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux"*³²⁷.

Cette dimension éthologique du territoire fait figurer le parc national comme une niche, un refuge, une sécurité, une garantie contre les erreurs d'un avenir incertain – conception par ailleurs présente lors de la mise en place de ces territoires³²⁸. Mais surtout, cette définition du territoire et les rapports à l'espace qu'elle suggère, laissent supposer que tout groupe social peut s'approprier un espace et ainsi créer du territoire.

Pour Brunet, en revanche, la territorialité est un phénomène endogène :

*"[...] il faut qu'il y ait quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là) et d'appropriation (c'est à moi, c'est ma terre ou mon domaine)"*³²⁹.

On touche ici un point où se matérialise une des critiques majeures exprimées à l'encontre des espaces protégés : ils sont créés "à distance", de manière exogène.

Nous reviendrons dans la seconde partie de cette recherche sur ce sentiment exprimé par les individus réticents aux espaces protégés. Mais deux autres questions se doivent néanmoins d'être soulevées : les espaces protégés sont-ils véritablement exogènes ? Et surtout que peut-on vraiment entendre dans ce reproche d'extra-territorialité³³⁰ ? La question n'est peut-être pas tant véritablement celle de l'origine que du sens du territoire et de la manière "de faire le territoire", ainsi que celle du temps. Les deux référentiels que sont les sentiments d'appartenance ("je suis de là") et d'appropriation ("c'est à moi, c'est ma terre ou mon domaine"), suggèrent indiscutablement une dimension temporelle forte du territoire. Comme le souligne très justement Sagnes, *"après tout, "être de quelque part", n'est-ce pas essentiellement une affaire de patience ?"*³³¹.

Ainsi, bien que la notion de territorialité demeure peu aisée à définir puisqu'elle tend à réunir des aspects contradictoires (le local et la global, le sociétal et l'individuel, le privé et le public, le

³²⁷ LE BERRE M., 1992, *op. cit.*, p.622.

³²⁸ Au début de leur existence les parcs nationaux représentaient un réel espoir. Claude Lachaux, en 1980 écrivait : "Les parcs nationaux ne sont pas la panacée mais ils constituent certainement l'un des éléments de la solution au problème posé par la survie de l'humanité" ; in : LACHAUX C., 1980, *Les Parcs Nationaux*, PUF, coll. Que sais-je ? n°1827, Paris, p.8.

³²⁹ BRUNET R. et al., 1993, *op. cit.*, p.480.

³³⁰ GIRAN J-P., 2003, *op. cit.*, p.12.

³³¹ SAGNES S., 2004, *Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, p.35.

matériel et l'idéal, l'objectif et le subjectif), nous en proposerons une acception soulignant ses dimensions collective et le principe d'interrelationnalité autour de laquelle elle se construit – à l'image de Raffestin – couplée à une approche plus cognitive, subjective, comme on la retrouve dans les travaux de Debarbieux³³².

La territorialité figure donc selon nous la représentation d'une réalité socio-spatiale (pratiquée donc qualifiée, appropriée) mobile et évolutive, concourant à la production d'un système de relations en adéquation avec les ressources et besoins vécus de l'individu, du groupe et du système.

On retiendra alors principalement pour notre recherche que la territorialité est indissociable des notions d'identité et d'altérité, comme tous les auteurs évoqués dans ce paragraphe l'ont rappelé.

Pour Di Méo, la relation territoriale paraît, dans bien des cas, comme un facteur de consolidation, voire de transformations des identités sociales que l'on peut qualifier, dès lors, de socio-spatiales. L'identité est alors un phénomène social de reconnaissance individuelle et collective, qui se construit dans la durée³³³. Ce faisant, le sentiment d'appartenance en appelle effectivement à la notion d'identité territoriale, définie comme la facette existentielle du territoire en ce qu'elle exprime notamment un mode de comportement au sein de l'entité spatiale. Inspiré par Bourdieu, c'est ce que Tizon avance lorsqu'il envisage "la territorialité comme la dimension spatiale de l'habitus, c'est-à-dire un sens, voire une sensation (plutôt qu'une conscience) consistant en une aisance à se mouvoir, à agir, à envisager par la pensée, une portion contiguë de l'espace"³³⁴.

Comme le suggère Gallais³³⁵, la territorialité générerait alors chez l'individu (seul ou en groupe) une "sécurité réelle et affective (...), dans un espace ressenti comme différent des autres, car c'est à l'intérieur de ses limites que se joue l'essentiel des relations sociales". Le territoire est alors "interconnaissance en action" comme l'indique Giddens³³⁶, et produit une "sécurité ontologique". Renée Rochefort³³⁷ livre en ce sens l'idée d'une "prise de possession intime des lieux".

Le territoire participe donc de la construction identitaire du groupe social spatialisé qui le façonne, et ainsi il porte en lui cette notion d'affirmation identitaire – potentiellement dangereuse en cas de dérive nationaliste ou "localiste".

Ce sentiment identitaire s'exerce par un mouvement dialectique entre l'acteur et l'espace :

³³² "La territorialité revient à un acte de cognition par lequel un acteur social établit un système de liens avec des lieux investis de valeurs et de fonctions ; (c'est) une construction sociale de la réalité (représentation) qui fonctionne sur un mode égocentré, c'est-à-dire (qu'il) trouve sa cohérence dans la logique de fonctionnement, d'identification de l'acteur social" ; DEBARBIEUX B., 1991, note pour le groupe de travail "Territorialité des réseaux", Grenoble ; cité par : TIZON, 1996, *Qu'est ce que le territoire ?* ; in : DI MEO G. (dir.), *op.cit.*, pp.27-28.

³³³ Di Méo fonde sa définition de l'identité sur les apports de la psychologie culturelle qui voit l'identité comme "la dynamique évolutive par laquelle l'acteur social donne sens à son être en reliant le passé, le présent et l'avenir", VINSONNEAU G., 1997, *Culture et comportement*, Armand Colin, Paris, 192p ; cité par DI MEO G., 2002, *L'identité : médiation essentielle du rapport espace/société* ; in : Géocarrefour, Revue de géographie de Lyon, vol.77, n°2, Lyon, p.175.

³³⁴ TIZON P., 1996, *Qu'est ce que le territoire ?* ; in : DI MEO G. (dir.), *op.cit.*, p.29.

³³⁵ GALLAIS J., FRÉMONT A., 1982, *Espaces vécus et civilisations*, éd. du CNRS, Paris, 106p.

³³⁶ GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration* ; PUF, coll. Sociologies, Paris, 472p.

³³⁷ ROCHEFORT R., 1982, *Le territoire et le référentiel habitant, de quelques préalables* ; in : Géopoint, Groupe Dupont, Avignon, pp.257-261.

"La pratique spatiale d'une société secrète son espace ; elle le pose et le suppose, dans une interaction dialectique : elle le produit lentement et sûrement en le dominant et en se l'appropriant"³³⁸.

L'importance de l'autre dans la construction de la territorialité traverse l'ensemble des réflexions à son sujet. Avant de s'exprimer par l'attachement à un lieu particulier, la territorialité est d'abord rapport entre les hommes³³⁹. La territorialité n'est pas un simple lien avec l'espace, c'est toujours un rapport, même s'il est différé, avec les autres acteurs. Ainsi, la relation avec le territoire est triangulaire en ce sens qu'elle est une relation qui médiatise ensuite les rapports avec les hommes, avec les autres. Elle est consubstantielle de tous les rapports et on pourrait dire qu'elle est en quelque sorte la "face vécue" de la "face agie" du pouvoir³⁴⁰.

On comprend bien, par cette notion de territorialité, comment peuvent prendre corps les oppositions aux espaces naturels protégés, considérés comme un élément perturbateur des relations sociales locales. Les espaces protégés effritent cette "sécurité réelle et affective" et peuvent amener à contraindre les processus d'interconnaissance en actions, dès lors que l'on se focalise sur les pratiques traditionnelles qui, pour certaines, vont faire l'objet de réglementations voire même être interdites dans certaines zones.

C'est autour de ces notions d'appartenance, d'appropriation qu'est mise en scène l'opposition endogène/allogène ; celle-ci est le plus souvent réalisée par une mobilisation du sentiment de territorialité dans une optique d'affirmation identitaire.

Si l'on se rapproche encore du cas du PNE, on remarquera qu'aucune des personnes rencontrées ne s'est jamais identifiée ou revendiquée "des Ecrins", sinon sur un unique plan institutionnel. C'est par ailleurs bien ce que veulent dire les panneaux installés à l'entrée de certaines communes sur lesquels on peut lire "Commune du Parc National des Ecrins" (cf. cliché n°2).

Pour le maire de la commune du Périer (Valbonnais), ces panneaux signifient pour les élus qui ont accepté leur installation, une reconnaissance du Territoire Ecrins par une reconnaissance de l'institution PNE³⁴¹. Ensuite, pour savoir s'il existe un Territoire Ecrins pour la population locale, cet élu convie aimablement quiconque à revenir sur sa commune après la période de la chasse pour y vérifier si ces panneaux n'auront pas été malencontreusement pris pour des chamois. C'est dans cette composante identitaire que tient la plupart du temps le principal enjeu de l'appropriation des espaces naturels protégés. Elle peut devenir un puissant outil de mobilisation sociale et politique, comme on peut en présager avec le recours important des espaces protégés au le terme de territoire.

³³⁸ LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V. (dir.), 2001, *Représentations spatiales et développement territorial*, Hermès Sciences, Paris, p.427.

³³⁹ RONCAYOLO M., 1990, *La ville et ses territoires*, Gallimard, Folio, Paris, 278p.

³⁴⁰ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, pp.144-145.

³⁴¹ Entretien.

Cliché n°2 : Signalisation d'une proximité du PNE et identification territoriale

(MignotteA., 1999)

Parce que le territoire tient une place prépondérante dans la conception du “Soi” et de “l'Autre”, dans la conception de l'altérité d'une manière générale, il est d'abord selon nous un lien avant d'être une frontière : il réunit ceux qui partagent le même sentiment, ceux qui seraient des "acteurs" du territoire et par là même des acteurs territorialisés.

2.3. Un acteur territorialisé en prise avec le réseau

De nombreux auteurs s'accordent aujourd'hui sur le fait que l'acteur spatial individuel tend de plus en plus à imposer sa subjectivité dans le débat public. Son émergence lente et constante en fait "le plus petit opérateur du monde"³⁴². Dans un mouvement d'évolution globale des modalités de prise de décision qui voit fleurir les termes de partenariat, négociation, consensus, contractualisation ou encore gouvernance, l'omniprésence des acteurs, leur multiplication et l'obligation qui leur est faite de parvenir à l'action est manifeste.

Or, bien que mise à toutes les sauces, et donc présente dans toutes les bouches, la notion d'acteur bénéficie rarement de précisions théoriques quant au sens qui lui est accordé, en dehors de la sociologie, discipline dans laquelle elle se forge et sur laquelle repose en majeure partie notre propos. Cette absence réflexive mêlée d'omniprésence discursive, conduit Gumuchian, Grasset,

³⁴² DEBARBIEUX B., FOURNY M-C., VANIER M., 2001, *La prospective est représentation* ; in : Territoires 2020. Revue d'études et de prospectives, n°3, Datar – La Documentation Française, Paris, p.29.

Lajarge et Roux, à figurer les "acteurs" comme des "oubliés du territoire"³⁴³.

Nous développerons ici la notion d'acteur territorialisé en précisant les bases sociologiques sur lesquelles elle repose ainsi qu'en soulignant la place qu'y occupe le réseau.

2.3.1. Du "sujet agissant" à l'acteur territorialisé

L'espace est mis en mouvement par les actions de l'homme. Prendre en compte les acteurs dans une analyse du territoire et de son fonctionnement tend à privilégier une entrée par l'échelle micro ou par le particulier et le singulier. Une telle clé de lecture des dynamiques du territoire permet ensuite une compréhension globale des phénomènes géographiques.

Signalons tout d'abord, une forme d'action très répandue et pourtant négligée : l'inaction – ne pas agir. Considérer l'inaction comme une forme d'action induit que tout individu peut être acteur. La différence réside intrinsèquement selon nous dans la capacité de l'individu ou du groupe à émerger en tant qu'acteur "actif" (participant), et ce dans diverses sphères spatialisées : économique, sociale, culturelle, politique, etc.

Considérant l'homme comme "sujet pensant, individu social et acteur agissant"³⁴⁴, il est essentiel de voir le diptyque forme-processus comme indissociablement lié et intégré au principe général de "système d'action". C'est-à-dire que ce sont les acteurs qui réalisent le passage de l'un à l'autre ; la forme étant le réel spatial comme support de l'action, le processus étant l'action inscrite dans cet espace. Le "sujet agissant" devient acteur territorialisé opérant au sein de systèmes d'actions concrets lorsqu'il se trouve en situation d'action dans un cadre spatial et temporel. Ces systèmes d'action permettent de construire la décision et de transformer collectivement des objets spatiaux.

Le rôle de l'acteur territorialisé, "pivot de ces liens fondamentaux entre action et territoire"³⁴⁵, est plus ou moins variable au sein du système d'action et les déterminants pratiques de ses modes d'agir sont le fruit de normes, organisations et logiques institutionnelles, sur lesquelles il peut intervenir, ou dont il peut en partie s'extraire. En dépit du poids de la fonction sociale, de la catégorie professionnelle à laquelle il appartient, chaque acteur adopte ses propres comportements qui peuvent le conduire à endosser d'autres rôles, notamment vis-à-vis des autres acteurs dans un contexte territorial particulier. Un jeu d'interdépendances entre acteurs est donc permanent. Ces interrelations évoluent avec le contexte et le temps, et selon diverses échelles spatiales. On est donc bien obligé d'admettre, dès lors que l'on considère que le projet s'inscrit dans une dynamique

³⁴³ En référence à l'ouvrage collectif : GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthropos, coll. Géographie, Paris, 185p.

³⁴⁴ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.24.

³⁴⁵ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.92.

temporelle évolutive, que chaque acteur peut endosser plusieurs statuts. L'acteur est ainsi par définition "multicasquette" et "multiterritorialisé", de par divers rôles et modes d'être, de par diverses inscriptions territoriales et modes d'agir sur le territoire. C'est notamment ce qui amène Gumuchian et al. à rapprocher leur conception de l'acteur des problématiques du "soi multiple" travaillées par John Elster³⁴⁶.

Nos travaux nous ont conduit à solliciter des acteurs aux rôles, statuts et positionnements multiples envers un réseau de sentiers et les territoires que ce dernier franchi. On citera par exemple un acteur de la gestion d'un espace protégé et du développement du réseau de sentiers de cet espace, également très impliqué dans une association locale d'insertion professionnelle. Les travaux accomplis par cette association dans le cadre de "chantiers", visent notamment l'entretien d'espaces naturels et ruraux. Ils concernent régulièrement l'entretien de réseaux de sentiers.

On réalise bien par cet exemple qu'en fonction de la sphère dans laquelle il s'inscrit, tout acteur va disposer d'un rôle précis (ce qui ne l'empêche pas d'être évolutif) dans le système d'action. Ainsi, l'Etat, à travers son rôle central de régulation et de rationalisation de l'action publique dans la logique de l'intérêt collectif, organise et coordonne, à l'échelle nationale, un développement dit aujourd'hui durable, passant par la promotion d'une gestion davantage concertée des espaces naturels protégés.

L'objet territoire se construit par les acteurs. Dans le même temps, ceux-ci font intrinsèquement partie de ce même territoire : il s'agit d'un véritable processus de co-construction inscrit dans la durée. Ainsi, il n'est de territoire sans acteurs, qu'ils soient physiquement présents ou non. Toute construction territoriale est l'objet d'intentions, de discours, d'actions, de la part d'acteurs qui existent, se positionnent, se mobilisent, et qui développent des stratégies pour parvenir à leurs fins. Les acteurs peuvent être directement ou indirectement concernés par l'action dans des contextes et des temporalités spécifiques. Il ne s'agit donc pas de considérer les acteurs en tant que tels, complètement indépendants et déconnectés du territoire, mais bien de les envisager dans un contexte de production territoriale. Le couple acteur/territoire est donc en interaction permanente, dans un entrelac qu'il importe de décrypter.

Gumuchian et al. formalisent alors les caractéristiques de l'acteur territorialisé en huit points³⁴⁷ :

- tout homme et/ou femme peut être acteur ; les statuts, fonctions, mandats ne sont pas des différences fondamentales ;
- tout acteur est doté d'une personnalité (composante psychique) et d'une individualité (constitution propre) qui ne se dissolvent pas dans l'action et qui structurent les expériences individuelles ;

³⁴⁶ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.72.

³⁴⁷ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.33-34.

- tout acteur a une compétence territoriale ; si elle n'est pas juridique ou politique, elle est géographique, c'est-à-dire spatiale, sociale, et culturelle ;
- le sujet agissant devient acteur territorialisé lorsqu'il se trouve en situation d'action ;
- la situation d'action se définit comme un cadre spatial et temporel, une modalité concrète de rencontre et d'échange, un contexte d'accomplissement d'une liberté ontologique et donc d'exercice d'une liberté d'agir ;
- l'acteur territorialisé opère au sein de systèmes d'action concrets qui sont évolutifs et perméables les uns aux autres, qui permettent de construire la décision et de transformer collectivement les objets spatiaux ;
- l'acteur territorialisé négocie continuellement sa place par des jeux de pouvoir ; ceux-ci provoquent des interactions efficaces car situées spatialement et temporellement.

Une telle conception de l'acteur territorialisé suppose une appréhension de l'acteur qu'il s'agit de déterminer davantage tant elle se démarque des théories sociologiques classiques.

2.3.2. Vers un acteur singulier - pluriel

Notre conception de l'acteur se construit dans une perspective sociologique interactionniste, ce qui suppose de lire le lien social à travers les individus, c'est-à-dire de retrouver dans tout homme une synthèse individualisée de la société³⁴⁸.

2.3.2.1. Les limites des théories sociologiques classiques

Suite aux propos antérieurs sur le territoire, il est nécessaire de placer l'acteur au centre de l'analyse des processus de territorialisation et de construction des territoires. Différentes approches empruntées à divers courants théoriques de la sociologie peuvent être privilégiées pour savoir à quel type d'acteur se référer dans la perspective d'une compréhension du territoire et de ses évolutions. La question est de savoir si l'on doit préférer de considérer l'acteur individuel (l'habitant, le citoyen, l'acteur économique privé, etc.) qui agirait avant tout dans le sens de son intérêt personnel, ou l'acteur collectif c'est-à-dire les individus organisés en groupes formels.

➤ L'approche holistique

Pour Durkheim, les faits sociaux sont des manières d'être, d'agir, de penser, extérieures à l'individu,

³⁴⁸ Selon l'expression de F. Ferracotti, reprise par M. MAFFESOLI, 1985, *La connaissance ordinaire – Précis de sociologie compréhensive*, Librairie des Méridiens, Paris, p.221.

car ils fonctionnent indépendamment de lui et de sa conscience. L'individu devient acteur lorsqu'il agit dans les différentes fonctions de l'existence. Ces fonctions (d'époux (de), de père/mère, de citoyen(e), de salarié(e), etc.) sont déterminées par des schémas de pensée, des normes de comportements établis par la société jusqu'à devenir des habitudes non contraignantes, puisque totalement assimilées. Ces comportements ne se construisent pas individuellement, mais collectivement, par le biais de schémas mentaux. Ces derniers sont induits par les courants de pensées, les normes éducatives, morales, juridiques, économiques, qui sont transmis par les générations antérieures, et dictent nos actes multiples, indépendamment de notre conscience et de notre volonté. Ainsi les tendances internes de l'individu traduisent des "faits sociaux" qui s'imposent et s'imprègnent progressivement. A la nuance essentielle que les faits sociaux ont une existence propre, ils existent sans être pour autant appliqués systématiquement par chaque individu (exemple du suicide qui n'agit pas avec la même intensité selon les catégories professionnelles, culturelles, à tous les âges, etc.). L'organisation spatiale et les pratiques sont rendues obligatoires par les faits sociaux. L'analyse promue par ce type d'approche ne se fait pas en considérant l'accumulation des parties formant un tout, mais au contraire à partir d'un tout qui s'impose à l'individu. Les faits sociaux représentent des règles qui déterminent les comportements humains. En ce sens, l'approche holistique est intéressante car elle tisse une relation déterministe entre les comportements individuels et les schèmes de représentations collectives. Ceci permet d'objectiver les manières de penser, puisqu'elles sont considérées indépendamment de toutes contraintes internes à l'individu, et ainsi d'interpréter les comportements. Cette relation s'inscrit dans une règle épistémologique qui impose de ne pas approcher la vie sociale en tant que réalité, mais de l'expliquer par l'intermédiaire de "réalités phénoménales" qui expriment cette vie sociale.

La limite de cette approche est que le déterminisme est à sens unique (du groupe à l'individu) ; selon cette règle théorique, on ne peut opérer un retour des parties vers le groupe. En outre, le fait d'aborder les faits sociaux comme indépendants et déterminants des comportements, les positionne au sommet d'une hiérarchie, ce qui oblige à les considérer comme dominants. Or, cette tendance ne rejoint pas notre problématique qui présuppose que les sociétés ont fait des choix conformes à leurs besoins (par exemple celui de créer des espaces naturels protégés ou encore de participer davantage au débat public) et que l'interprétation de ces choix peut participer à la compréhension des comportements sociaux.

Ainsi, retenir l'approche holistique pour une lecture des dynamiques et processus de la territorialisation reviendrait à circonscrire les acteurs dans des catégories finies du type acteur public/acteur privé, acteur social/acteur politique ou économique, etc.

Selon cette approche, les dynamiques à l'œuvre animant et remodelant sans cesse les territoires sont à lire dans la confrontation de logiques et de stratégies d'acteurs organisés en groupes formels selon leur mode de fonctionnement, leurs rôles et statuts établis dans le système social, et les objectifs communs qu'ils poursuivent. Seulement, une telle conception de l'acteur, qui ne l'appréhenderait

qu'au travers des logiques et interactions du groupe formel auquel il appartient, n'apparaît pas suffisante pour une compréhension fine du jeu des acteurs à une échelle micro, celle du local. A cette échelle les interactions et stratégies élaborées par les acteurs, souvent plus impliqués qu'aux échelles macro car directement concernés dans leur vécu quotidien, reflètent également la mise en tension et la confrontation des intérêts individuels des acteurs, et non pas uniquement ceux de leurs groupes de référence. Un autre type d'approche est donc à rechercher pour tenter d'aborder la complexité des processus territoriaux.

➤ L'approche individualiste

A cette première théorie, on peut confronter celle de l'individualisme méthodologique dont Aron et Boudon sont deux des principaux représentants.

La société peut se comprendre en faisant l'agrégat d'individus. Ceux-ci agissent dans des contextes structurels et institutionnels présentant des contraintes. L'apport essentiel de l'individualisme méthodologique réside dans la prise en compte subjective des acteurs.

Ceci suggère donc de considérer que l'acteur n'agit pas en fonction du groupe social auquel il appartient, ni même selon le rôle qu'il y joue, mais bien en fonction de ses valeurs et représentations, de son histoire et de son vécu personnel, de la satisfaction de son propre intérêt, de sa rationalité immédiate, et ce au sein de rôles assignés par la société. A l'inverse de l'approche holistique, les groupes sociaux ou collectifs ne représentent pas une entité significative, voire prescriptive, dès lors que l'acteur y négocie sa marge de liberté et le pouvoir qu'il lui sera possible d'acquérir en contrôlant lui-même son système d'action. L'acteur développe ses propres logiques d'action en interdépendance avec les autres acteurs et, en ce sens, il influe sur le système au sein de son organisation sociale. Toutefois, parce que chaque individu agit selon une rationalité limitée³⁴⁹ à ce qu'il entrevoit, les résultats de ses actions sont aléatoires et incertains. Cette part d'incertitude sera alors comblée par des influences interpersonnelles, des sortes de connaissances historiques et sociales, qui, à différents niveaux structurels vont représenter une accumulation d'interactions de stratégies individuelles. C'est le concept de "logique de situation" à partir duquel la multiplication de ces logiques individuelles aboutit à des déterminismes structurels. Par ailleurs, l'acteur n'a pas conscience des conséquences de ses stratégies sur les autres.

Le principe de l'individualisme méthodologique consiste à lire les phénomènes sociaux à travers la combinaison des activités individuelles. L'investigation individuelle passe par la reconstitution des objectifs poursuivis par les acteurs.

Dans cette approche, la préférence accordée aux acteurs pour leurs choix stratégiques permet de comprendre les actions individuelles en les reliant à des critères subjectifs de valeurs et d'intérêts

³⁴⁹ BOUDON R., 1979, *La logique du social*, Hachette, coll. L'Esprit critique, Paris, pp.272-283.

multiples. L'attention portée au caractère aléatoire des résultats d'intentions individuelles, en raison des interactions dues à la confrontation des multiples intentions, permet également de considérer des déterminismes partiels des structures sociales qui vont agir en retour par le biais des relations interpersonnelles, pour guider l'individu dans ses choix. Nous ne sommes pas dans une situation de déterminisme stricte et absolu, mais plutôt dans une situation de plusieurs déterminismes partiels générés par la multiplicité des intentions. L'ensemble de l'action collective n'est appréhendé qu'au travers des actions de l'individu en les reliant à des critères subjectifs de valeurs, d'intérêts et de stratégies propres à chacun. Le collectif n'intervient alors que pour conditionner les actions humaines. A l'inverse de la théorie précédente, l'acteur est ici considéré dans ses logiques propres. La principale limite de l'approche individualiste tient au fait que l'on ne peut se contenter, dans l'analyse des faits sociologiques, de la multiplicité de calculs plus ou moins rationnels. En effet, dans certaines situations, les individus peuvent préférer se référer à des représentations collectives répondant à des convictions idéologiques, plutôt qu'à une rationalité objective personnelle. On ne saurait se limiter à une telle vision pour expliquer les dynamiques des territoires car l'individu-acteur s'inscrit également dans des dynamiques de groupes formels, de structures, d'organisations, de réseaux socioprofessionnels, ayant eux aussi leurs logiques propres.

Si l'on ne peut donc se satisfaire de l'une ou l'autre de ces deux théories, c'est en soulignant un aspect ou une tendance d'évolution de celles-ci que l'on voit se dessiner une autre approche de l'acteur. L'évolution de l'approche holistique suscitée par exemple par Touraine (lui-même empreint d'une démarche holistique), va ouvrir le champ de la sociologie de l'action et en même temps initier un "retour de l'acteur"³⁵⁰. Pour lui, l'acteur au sein d'un groupe social formel³⁵¹ s'oppose à l'acteur d'un groupe "opposé", et participe en cela aux mouvements sociaux et à "l'action conflictuelle collective (...) pour le contrôle social des orientations culturelles de leur collectivité"³⁵². Sa théorie de l'action pose l'acteur comme sujet historique par qui la dynamique sociale advient. L'acteur s'exprime dans les mouvements sociaux qui traduisent les préoccupations sociétales et individuelles émergentes à un moment donné de l'histoire de la collectivité. Il s'agit par conséquent de considérer l'acteur comme un sujet dont le "travail d'acteur" (son action), n'a de sens qu'au travers de ses interactions avec les autres sujets et les systèmes sociaux. Ainsi, "le sens de la conduite des acteurs (...) n'est nulle part ailleurs que dans les relations entre des systèmes et des sujets"³⁵³.

Boudon quant à lui a cherché à se défendre d'un individualisme atomique qui nierait l'existence de toute structure. En prenant comme point de départ l'analyse des actions individuelles, il est pour lui nécessaire de s'intéresser au produit de leur juxtaposition. Comme nous l'avons signalé, la logique

³⁵⁰ TOURAINE A., 1994, *Le retour de l'acteur*, Fayard, coll. Livre de poche, Paris, 349p.

³⁵¹ Touraine parle à ce propos "d'agent de classe", où la notion de classe ne se construit pas uniquement sur la base de critères économiques.

³⁵² TOURAINE A., 1977, *Crise et conflit : lutte étudiante*, Cordes, Paris, p.5.

³⁵³ TOURAINE A., 1994, *op. cit.*, p.184.

de situation de Boudon se construit par une multiplication et un entrecroisement des logiques individuelles.

On voit donc bien ici qu'une autre conception de l'acteur se profile, centrée en effet sur la question de l'interaction, de la juxtaposition des individus, des expériences. La rencontre possible entre ces deux écoles théoriques s'effectue dans une approche interactionniste de l'acteur.

2.3.2.2. Une approche interactionniste de l'acteur : de la nécessité du réseau

A l'instar de Lussault nous n'encourageons pas au maintien du dualisme holisme/individualisme qu'il qualifie d'antagonisme épistémologique stérile :

"Disons le tout net – pour que les choses ne souffrent pas d'ambiguïté et pour éviter toute tergiversation : je réfute le dualisme classique individu/société. J'entends par dualisme l'idée que toute théorie devrait choisir un des deux termes antagonistes et se placer dans un des deux camps, radicalement opposés pour les siècles des siècles, ad libitum : à ma gauche, la position qui affirme l'hégémonie des structures sociales, et qui réduit l'acteur à l'agent agi par ; à ma droite, celle qui proclame la souveraineté absolue de la personne, maîtresse d'elle-même et des choses, son émancipation des contraintes sociales, et qui parfois, belle hypostase, dresse l'individu en Sujet"³⁵⁴.

On considérera alors que la connaissance personnelle se construit dans l'interaction permanente – et donc dynamique - entre l'environnement sociétal et l'individu ; aucun ne dominant l'autre, chacun inclus dans l'autre. Il n'y a pas duel mais duo singulier-pluriel³⁵⁵ par lequel l'individu et le social sont chacun pour l'autre une ressource. Ce dialogique nous rapproche des travaux d'Elias et notamment de la thèse qu'il expose dans un ouvrage au titre éloquent : *La Société des individus*³⁵⁶.

On peut dès lors avancer l'idée d'une troisième théorie sociologique rendant à l'acteur toute son individualité tout en le considérant en situation d'interaction avec le système social. C'est le cas du constructivisme interactionniste de Goffman, qui prend en considération l'acteur comme un individu en situation d'action ; ses stratégies répondent à une adaptation à son environnement social et s'inscrivent dans les limites et possibles permis par cet environnement. Une telle théorie trouve son fondement dans le fait que les situations d'interaction entre acteurs sont toujours multiples et difficilement appréhendables de par la grande variété des situations observables.

L'entrée la plus pertinente pour une description des phénomènes sociaux se situe alors dans l'étude de la structure des expériences individuelles. L'acteur est donc considéré dans sa dimension

³⁵⁴ LUSSAULT M, 2000, *Action(s)!* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, p.11-12.

³⁵⁵ LUSSAULT M., 2000, *op. cit.*, p.13.

³⁵⁶ ELIAS N., 1991, *La société des individus*, Fayard Pocket, coll. Agora, Paris, 310p. Voir notamment le chapitre 1 "La société des individus", rédigé par l'auteur en 1939, pp.33-108.

plurielle et selon une posture idiosyncrasique, c'est-à-dire qui prend en compte les réactions individuelles propres à chaque homme.

Selon cette conception, l'acteur a pour objectif la stabilité et le bon déroulement de l'action collective afin de pouvoir y développer ses stratégies d'action propres dans un système social en interaction. Il doit alors pouvoir prévoir ce que son comportement est susceptible d'induire sur les comportements des autres acteurs. Les comportements, donc les acteurs, sont en interaction permanente au sein du système social. En ce sens, "la construction de l'action collective est inhérente à la structure sociale et à l'intériorisation des rites d'interaction que cette structure impose aux individus"³⁵⁷. L'expérience individuelle de l'acteur lui permet alors de s'adapter aux situations d'interaction, sachant que ses actions sont constamment remaniées par les conséquences mêmes qu'elles induisent. L'acteur tel que nous l'entendons dans le cadre de notre recherche est bien celui-ci : un "acteur pluriel" doté d'une personnalité complexe, de représentations sociales évoluant au fil des interactions, et d'une grande capacité d'adaptation suggérant in fine des stratégies évolutives et mouvantes. Lussault parle en ce sens de la multirationalité des acteurs, par reconnaissance du "caractère fragmenté du "sujet" moderne" faisant de celui-ci une "entité polyédrique".

Rejoignant Gumuchian et al., cette troisième théorie est celle qui semble le mieux satisfaire une lecture du territoire et des processus qui le façonnent et le remodèlent sans cesse. Si l'acteur appartient toujours, de près ou de loin, à un groupe social, il est aussi mû par des intentionnalités propres selon son expérience vécue, ses valeurs, ses intérêts :

*"L'homme, appartenant à un groupe, éprouve le besoin de jouer un rôle dans l'action de ce groupe pour personnaliser son action vis-à-vis de celle des autres membres du groupe"*³⁵⁸.

L'enjeu de l'analyse des processus territoriaux à l'œuvre au niveau local réside par conséquent dans la prise en compte simultanée des systèmes sociaux en présence et des acteurs, en tant qu'individus particuliers et pluriels, qui composent ces systèmes.

C'est là une des premières leçons de la sociologie urbaine pour laquelle ce n'est pas le rapport d'une population à son territoire qu'il s'agit d'étudier, mais le rapport de deux populations entre elles sur le même territoire³⁵⁹, faisant ainsi prendre corps au concept de compétition pour l'espace. L'espace, qu'il soit urbain ou surtout protégé, dans notre cas, est un espace de disputes et de contestation, comme l'exprime Goffman dans ses travaux de micro-écologie. Ainsi, les situations de rencontres sont le terrain d'analyse des rapports à l'espace (territorialités) et des formes de l'accord sur le

³⁵⁷ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.22.

³⁵⁸ I.C.G., 1971, *Vers une gestion participative. A la recherche d'une convergence des intérêts de l'homme et de l'entreprise*, Hachette, coll. "Hommes et Entreprise", Club I.C.G., Paris, p. 36.

³⁵⁹ Dès la présentation du premier cours d'écologie urbaine par Robert Park et Roderick Mc Kenzie en 1924 à Chicago, sociologie urbaine va être conduite à voir la ville non seulement comme mosaïque de territoires, mais comme un agencement de population d'origines différentes dans un même milieu et dans un même système d'activités.

"sens" de celui-ci. Autrement dit, l'univers des rencontres est un monde d'apparences concertées, c'est une chorégraphie plus qu'un défilé de simulacres célibataires et l'espace de l'action ne peut se décrire que comme un espace problématique, fait d'explorations et de transactions, de justifications et de réparations³⁶⁰.

L'attention portée dans ce travail sur les représentations spatiales et les discours qui les véhiculent nous portent également à une prise en compte de l'acteur dans sa relation avec les autres.

C'est également ce que suggère cette citation de Jodelet – certes longue mais essentielle dans le cadre de notre problématique relationnelle - pour qui la production de représentation est l'objet d'un acteur pluriel, pris dans un va et vient entre le "je" de l'individualisme et un "nous" structuraliste :

"Nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons des représentations. Et, de même que face à ce monde d'objets, de personnes, d'évènements ou d'idées, nous ne sommes pas (seulement) équipés d'automatismes, de même ne sommes nous pas isolés dans un vide social : ce monde nous le partageons avec les autres, nous nous appuyons sur eux – parfois dans la convergence, parfois dans le conflit -, pour le comprendre, le gérer ou l'affronter. C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre"³⁶¹.

Les représentations sont médiatisées par le discours et se construisent dans une logique interactionnelle. Cette logique interactionnelle met en évidence d'une part l'importance de l'acteur, mais aussi une conception de l'acteur en relation avec d'autres. Ainsi, chaque individu est à la fois acteur individuel et acteur d'un groupe social puisqu'il est inscrit au sein de celui-ci avec lequel il communique et dans lequel naissent les construits collectifs, ensuite réapproprié individuellement, puis re-négocié collectivement, etc. Les versions du monde s'élaborent ainsi dans une logique discursive interactionnelle³⁶² et le langage devient action si, à en croire Bourdieu, tout discours tenu contribue à produire ce qu'il est censé décrire³⁶³.

³⁶⁰ JOSEPH I., 2000, *op. cit.*, pp.52-53.

³⁶¹ JODELET, 1989, *op. cit.* p.31.

³⁶² MONDADA L., 2000, *La construction du savoir dans les discussions scientifiques. Apports de la linguistique interactionnelle et de l'analyse conversationnelle à la sociologie des sciences* ; in : Revue suisse de sociologie, vol.26, n°3, Société Suisse de Sociologie, Seismo, Zürich, p.618.

³⁶³ BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 244p.

Les acteurs dont il est question dans cette recherche sont les personnes, les associations, les institutions et, bien que plus exceptionnellement, les entreprises, qui interviennent sur le réseau de sentiers en terme de création, d'entretien, de modification, de balisage et de signalétique. Les plus importants d'entre eux, dont la présentation sera développée plus loin, ont des compétences de type territorial : ce sont les propriétaires dont le statut confère des droits sur une ou plusieurs parcelles ; ce sont des collectivités territoriales auxquelles les lois de la République confèrent des compétences sur leur territoire administratif ; ce sont des administrations comme l'ONF qui ont pour mission de gérer des périmètres forestiers domaniaux ou concédés par les propriétaires ; ce sont les gestionnaires d'espaces protégés dont l'existence est subordonnée à la reconnaissance officielle d'un espace d'exercice et dont les compétences, variables, d'une situation à l'autre, sont circonscrites au sein de cet espace.

Pour cette raison, ces acteurs peuvent être dits "territoriaux" : leur compétence et leur légitimité à agir sont en grande partie conditionnées par l'existence d'une étendue sur laquelle des droits leur ont été reconnus. Si chacun répond à des stratégies qui lui sont propres, leur application, leur efficacité ne peuvent être soustraites d'une dynamique collective au sein de laquelle chaque acteur est influant en raison d'une logique de situation faisant qu'il est, selon des temporalités et des motivations spécifiques, "en prise" avec l'objet considéré par l'action, à savoir le réseau.

Le réseau d'un point de vue pratique comme théorique construit le lien entre les acteurs. Forget et Polycarpe font en ce sens du réseau (technique) un outil de médiation, l'outil de notre rapport au monde³⁶⁴. Ils l'inscrivent alors intrinsèquement dans une conception interactionniste de l'acteur. Le réseau renseigne sur l'action si l'on considère que notre rapport au monde se définit dans l'action. Le réseau est action et l'acteur est de fait en prise perpétuelle avec le réseau. Il y a donc interdépendance entre acteur et réseau : l'acteur existe par sa rencontre avec l'autre, permise par le réseau ; et le réseau est produit de l'action donc des acteurs.

Ce sont ces interdépendances–interactions qui définissent l'idée de configuration sociale dynamique énoncée par Elias, dépassant l'antagonisme sociologique fondamental dont nous avons fait état au point précédent. Elias, dont nous avons signalé au point 1.2.3.3. le rôle dans la construction d'une analyse sociologique des réseaux (sociaux), figurait l'intérêt du concept de configuration sociale dynamique par une métaphore réticulaire :

"Que l'on songe par exemple, pour appréhender cette forme de corrélation, à la structure dont est issue la notion d'entrecroisement, un système réticulaire. Un filet est fait de multiples fils reliés entre eux. Toutefois, ni l'ensemble du réseau ni la forme qu'y prend chacun des différents fils ne s'expliquent à partir d'un seul de ces fils, ni de tous les différents fils eux-mêmes ; ils s'expliquent uniquement par leur association, leur relation

³⁶⁴ FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.21.

*entre eux. Cette relation crée un champ de force dont l'ordre se communique à chacun des fils et se communique de façon plus ou moins différente selon la position et la fonction de chaque fil dans l'ensemble du filet. La forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble du réseau. Et pourtant ce filet n'est rien d'autre que la réunion de différents fils ; et en même temps chaque fil forme à l'intérieur de ce tout une unité en soi ; il y occupe une place particulière et prend une forme spécifique*³⁶⁵.

Le réseau pose donc en lui-même la question de l'interaction sociale. En outre, il apparaît bien par ces références à Forget et Polycarpe, et à Elias, qu'on ne saurait concevoir de lien entre une approche interactionniste de l'acteur et le réseau, uniquement dans une réflexion d'ordre sociologique, propre aux réseaux sociaux.

Nous suivons en cela Bassand et Galland, pour affirmer que les réseaux de sentiers ne résultent pas que de déterminismes techniques et physiques :

*" (...) ils sont aussi – et surtout – le fruit de décisions humaines, sociales et politiques, ils sont le résultat d'une longue négociation entre les différents acteurs sociaux. Et ces différents réseaux sont, par conséquence, "architecturés" selon les valeurs et les intérêts des acteurs qui les construisent, les contrôlent, les utilisent, les transforment*³⁶⁶.

Ainsi, le réseau technique est le fruit de décisions prises au sein d'un réseau social, et sa matérialisation physique, spatiale, va par la suite permettre le mouvement, l'échange, là encore l'interaction, que l'on peut qualifier ici de géographique. Le réseau technique se présente alors essentiellement comme "une commodité effective ou potentielle dans le déplacement d'un produit objectif ou subjectif"³⁶⁷. Il est un outil d'intermédiation pour des acteurs territorialisés³⁶⁸.

Par ailleurs, la territorialité humaine que nous avons évoquée comme l'ensemble des relations entretenues par l'homme, en tant qu'il appartient à une société, avec l'extériorité et l'altérité, ne peut se façonner sans l'aide de médiateurs ou d'instruments³⁶⁹. Pour Boursier-Mougenot et Ollivier-Trigalo³⁷⁰, les réseaux, les nœuds (points de concentration) et les mailles (territoires parcourus) en sont les principaux instruments. Selon ces auteurs, ces invariants se combinent pour former un système territorial dont le but est d'assurer la régulation des rapports entre la société et son espace, ce qui suppose notamment le contrôle de tous les types de ressources.

Enfin, sur la question de l'acteur, signalons également qu'en matière de réseau technique, la notion d'opérateur est fréquemment mentionnée. Définie le plus simplement comme "acteur de la

³⁶⁵ ELIAS N., 1991, *op. cit.*, pp.70-71.

³⁶⁶ BASSAND M., GALLIAND B., 1993, *Avant-propos : dynamique des réseaux et société* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis éd., Paris, p.9.

³⁶⁷ MAESTRE C.J., 1979, *A propos de la notion de réseau*, Cahiers du LAMSADE, université de Paris Dauphine, n°29, 52p. – cité par CHESNAIS M., 1991, *op. cit.*, p.18.

³⁶⁸ OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *op. cit.*, p.59.

³⁶⁹ RAFFESTIN C., 1987, *Repère pour une théorie de la territorialité humaine*; in : Cahier du Groupe Réseaux, n°7, Latts, Noisy-le Grand.

³⁷⁰ BOURSIER-MOUGENOT I., OLLIVIER-TRIGALO, 1993, *La territorialité du réseau SNCF* ; in : Flux n°12, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.19-20.

coordination"³⁷¹, Dupuy en donne une définition plus complète :

*"This may be the "Company" [...], upon which the networks depends. But more generally, the operator can be defined by a set of rules and actors capable of maintaining and working the system over time"*³⁷².

Nous renoncerons pour notre part à l'emploi de ce terme d'opérateur afin de ne pas induire de confusions dans la compréhension d'une notion qui nous semble spécifique à un langage ingénierial et économique. Elle est de plus particulièrement marquée par des usages liés aux grands réseaux de transports, de communication, etc., dont les conditions et échelles de gestion, de fonctionnement, d'usages, ne sont guère comparables à celles des réseaux de sentiers. Ceci étant, le terme d'opérateur est également mobilisé par des chercheurs en sciences humaines, à l'exemple de Lussault, qui parle d'opérateur pour désigner quelqu'un qui met en place ou qui participe à une procédure codifiée, sans cesser pour autant d'être en même temps un individu intentionnel. L'opérateur se distingue de l'agent, qui lui joue le jeu d'un instrument agi du fonctionnement d'une structure³⁷³. On le voit, au travers de ces exemples, le terme d'opérateur renvoie à diverses disciplines, à diverses problématiques et objets, à divers enjeux épistémologiques, c'est pourquoi nous préférons l'usage du terme d'acteur, auquel nous associerons celui de protagoniste. La différenciation d'implication des acteurs par rapport à un objet, à une action sera mentionnée à partir de son statut, de ses compétences d'intervention envers ceux-ci, ainsi que par rapport à sa logique d'action. Les enjeux portés sur les réseaux sont en effet nombreux et répondent à des stratégies qui se modifient, se restructurent. S'il est nécessaire de s'enquérir des acteurs impliqués dans la vie des réseaux de sentiers, il convient de préciser, en dernier point à ce chapitre, le sens et la portée des termes de stratégie et d'idéologie dans une perspective territoriale.

2.3.2.3. Stratégie et idéologie territoriales : la mobilisation des savoirs par l'acteur

L'acteur, par ses représentations spatiales, ses pratiques quotidiennes de l'espace, le discours de justification qu'il produit quant aux pratiques qu'il développe sur cet espace, se construit une territorialité propre dans une relation dynamique et temporelle au territoire.

L'acteur se constitue en cela comme le vecteur d'idéologies socio-spatiales, notamment au travers d'un objet médiateur fort : le discours. Le discours construit et déconstruit le territoire ; il témoigne du sens accordé aux objets, y compris au territoire ; c'est "l'outil" privilégié de l'acteur territorialisé³⁷⁴. Aussi, bien que les intentions énoncées puissent être différentes voire contraires au discours d'intention, le discours territorialisant est marqué par une double fonction :

³⁷¹ OFFNER J.-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *op. cit.*, p.59.

³⁷² DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.43.

³⁷³ LUSSAULT M., 2000, *op. cit.*, p.20.

³⁷⁴ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.85.

- affecter un sens au territoire, à la matérialité qui le constitue ;
- inscrire cette matérialité dans une idéologie particulière.

L'intérêt d'un travail sur les représentations du territoire et du réseau est de fait avéré car la fonction majeure de l'idéologie spatiale est "de définir la relation spécifique qui s'établit entre l'Homme, la société et l'espace"³⁷⁵. Pour Gilbert, l'idéologie spatiale correspond à la conscience qu'a le groupe de l'espace, de son identification à certains lieux ; cette conscience étant implicite ou explicite.

De là, pour Di Méo, cette idéologie est forcément territoriale car "l'espace auquel le groupe s'identifie et qu'il s'approprie, qu'il réifie, auquel il confère du sens par le médium de l'idéologie (...), c'est bien le territoire"³⁷⁶. L'idéologie territoriale fait partie de l'instance idéologique de la formation socio-spatiale. Ce sont elles qui gouvernent le rapport imaginaire et actif des sociétés aux espaces qu'elles territorialisent. Ce sont elles qui médiatisent les rapports sociaux et augmentent leur charge identitaire, tout en leur conférant une dimension territoriale.

Composée d'image et de discours, l'idéologie territoriale tend vers l'action. En effet, l'idéologie prônée et traduite en actes va développer sa propre production de concepts, d'images, de discours. Par sa répétition, elle devient une représentation objectivée, naturalisée, fétichisée du territoire et son but est alors d'assurer la pérennité du système territorial voire d'en favoriser la reproduction.

Ces idéologies territoriales reposent sur des bases géographiques. Elles tirent leur contenu sémantique des lieux de mémoires, de chaînes symboliques d'objets patrimoniaux, des pratiques spatiales et de leurs routines, des références paysagères qu'elles contribuent à produire. Le cas de la gestion de la fréquentation touristique du Charmant Som que nous avons évoqué au point 2.2.2., montre comment l'idéologie territoriale se nourrit de représentations d'objets géographiques et sociaux (la montagne, la nature, le touriste) pour produire et diffuser une autre représentation, jugée conforme à une conception du système territorial "parc naturel régional".

Dans la Haute-Vallée de l'Arve et notamment pour les réserves naturelles, l'objet géographique mythique est le Mont-Blanc. Les discours comme les actes se construisent autour de ce référent (que l'on peut assimiler à un noyau central de représentation ; cf. 2.2.2.), qu'il soit adopté et valorisé, que l'on cherche à s'en approcher et à s'y identifier (comme c'est le cas pour la commune de Chamonix et des autres communes de la vallée par exemple), ou au contraire que l'on cherche à s'en détacher pour montrer qu'il y a autre chose dans la vallée que ce sommet. Le Mont-Blanc est alors symbole de tout et son contraire. Il est le symbole de la montagne dans toute sa splendeur ; le symbole d'une nature grandiose et divine. Mais il est aussi symbole de tourisme, de fréquentation, d'aménagement et il semble indissociable de la ville de Chamonix dont on reproche l'affluence en haute-saison touristique, la pollution, les encombrements routiers (même si ceux-ci sont très concentrés dans le temps).

³⁷⁵ GILBERT A., 1985, *op. cit.*, pp.57-66.

³⁷⁶ DI MEO G., 1998, *op. cit.*, p.237.

Finalement, qu'on s'en éloigne ou s'en rapproche, il sert de point d'ancrage aux idéologies territoriales. Son succès est peut-être dû, en outre, au fait qu'il épouse particulièrement les contradictions des acteurs locaux. Pour illustration, le dossier de présentation du Schéma de Développement Durable de l'Espace Mont-Blanc présente une photographie de la célèbre montagne en première page ; cette photographie étant par ailleurs prise depuis le Lac des Chézerys, situé face au Mont-Blanc certes, mais aussi et surtout dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges ; valorisation et protection de la nature se télescopent dans l'usage d'un même symbole.

Les idéologies territoriales présentent un rôle identitaire fondamental et l'on peut penser en cela qu'elles sont destinées à dépasser les différenciations et les contradictions du territoire. L'enjeu d'une idéologie territoriale à l'échelle de cette vallée et du massif Arve-Giffre serait en ce sens de construire une identité partagée par les différents acteurs du territoire.

Parce qu'elle tend vers l'action, l'idéologie territoriale se décline dans le cadre d'une stratégie.

Comme le rappelle justement Raffestin, toute stratégie n'est d'abord qu'une pensée, qu'un discours ou un graphisme qui synthétise les questions "comment", "pourquoi" et "quand"³⁷⁷.

Le terme de stratégie est aujourd'hui très courant. Au-delà de son acception militaire, il est compris dans le cadre de la théorie des jeux comme "une description complète de la manière dont on se comportera en présence de chaque circonstance possible"³⁷⁸. Pour l'auteur, la stratégie décrit la combinaison d'une série d'éléments ou moyens à engager pour parvenir à atteindre un objectif. La stratégie figure ainsi la concrétisation et le résultat d'un plan, d'un projet ou d'un programme visant des finalités diverses (destruction ou contrôle essentiellement selon l'auteur). Les moyens sont engagés pour parvenir au but, c'est-à-dire pour contrôler des enjeux territoriaux.

La stratégie d'action territoriale et plus largement la participation de l'acteur aux dynamiques du territoire vont ensuite être intrinsèquement liées à la capacité de l'acteur à mobiliser des savoirs pour l'exercice d'un pouvoir d'action³⁷⁹ répondant aux valeurs et visions du territoire inhérentes à son idéologie. Selon Gagnon, la production et la diffusion de savoirs locaux, l'expression de pouvoirs locaux (qui résident dans la contestation, la négociation, et la participation des acteurs), constituent, avec l'identité et la viabilité des anthroposystèmes des facteurs essentiels de la maîtrise sociale des territoires :

"La reconnaissance de l'importance du savoir local dans la gestion du territoire et de ses ressources permet une reconstitution du territoire qui prend en compte les spécificités du

³⁷⁷ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.184.

³⁷⁸ DAVIS M. D., 1973, *La théorie des jeux*, Armand Colin, Paris, p.23 ; cité par RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.35.

³⁷⁹ STEHR N., 2000, *Le savoir en tant que pouvoir d'action* ; in : *Sociologie et sociétés*, vol. XXXII, n°1, Université de Montréal, Montréal, pp.157-170. L'auteur souligne par ailleurs que la définition du savoir comme pouvoir d'action fait nettement ressortir que la réalisation matérielle et l'application du savoir sont tributaires de conditions sociales, économiques et intellectuelles précises ou intégrales dans le contexte de celles-ci.

*lieu, les capacités d'intégration et d'adaptation de chaque communauté*³⁸⁰.

L'intégration et le partage des savoirs aux différentes étapes de la prise de décision, légitiment et renforcent le pouvoir des acteurs. Ce n'est plus un seul type d'acteurs qui détient le savoir et l'on s'oriente vers la mise en place d'une autre conception de l'exercice du pouvoir local.

Les pouvoirs locaux sont aujourd'hui renforcés par le principe de co-responsabilité qui prend forme dans l'instauration d'espaces de discussions, de négociations, y compris aux échelles nationale et internationale. Intégrer et reconnaître l'existence d'un savoir, va plus loin que le fait de légitimer les acteurs. La production et la diffusion du savoir permettent, en effet, une maîtrise au moins symbolique du territoire. Or, cette maîtrise du territoire est la résultante de la confrontation de diverses forces sociales qui peuvent se rencontrer notamment dans des espaces de négociation. Mais la maîtrise sociale du territoire ne saurait être, selon un principe démocratique, le fait d'un seul acteur ou type d'acteur. En produisant et en reconnaissant l'existence du savoir par une mise en présence des diverses forces sociales, on confère un pouvoir aux différents acteurs locaux.

La mobilisation des savoirs dans une dimension territoriale est donc toujours le fait d'interactions entre acteurs, par lesquelles chacun va jouer de ses savoirs, de leur partage, en corrélation avec l'idéologie qui est la sienne. La démarche est bien en tout point stratégique.

La géographie s'occupe de penser ces stratégies, ces actes, ces savoirs, ces idéologies et leurs contextes de construction et d'actualisation, et non point seulement de constater l'existence de distances entre les objets géographiques et les individus. C'est dans la compréhension de ces distances socio-spatiales que réside l'enjeu majeur du territoire et par conséquent celui de la compréhension de la société qui le génère, le fait vivre.

³⁸⁰ GAGNON C., 1994, *La recomposition des territoires. Développement local viable : récits et pratiques d'acteurs sociaux dans une région québécoise*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, 271p.

Conclusion du chapitre 2

Partant d'un espace géographique relatif et relationnel, réfutant la séparation des corps en mouvements de leur support étendu, le territoire se présente comme le résultat mobile d'un processus d'appropriation et de qualification, par un jeu permanent entre action et représentation.

En ce sens, pour Gumuchian et al., s'il y a territoire, c'est d'abord le territoire de quelqu'un ou pour quelqu'un. Il est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes ; l'acteur y est donc omniprésent³⁸¹. Par ce chapitre, il est apparu que cette interaction acteur-territoire reposait fortement sur le rôle et le sens du réseau. On ne peut en effet évincer le réseau d'une pensée de l'acteur territorialisé, lorsque celui-ci est vu comme un individu qui se construit par interrelations avec autrui, c'est-à-dire selon une conception sociologique sortant des théories classiques dissociant approche holistique et approche individualiste. Cet acteur singulier-pluriel se construit dans un dialogue permanent entre rationalité individuelle et rationalité collective. Le réseau, d'un point de vue physique comme symbolique forge en cela le lien nécessaire à l'existence sociale de l'acteur.

En outre, parce qu'il est la condition nécessaire de nos relations à l'espace et aux autres, le réseau est un instrument par lequel s'élaborent les territorialités. Le réseau est donc loin de ne dépendre que de contingences techniques et physiques. Les représentations dont il est l'objet, combinées à celles du territoire, se présentent comme des matériaux de la construction territoriale dans le sens où les fonctions de ces représentations agissent sur les orientations des comportements et des pratiques des sujets, de même que sur la justification des prises de position et des actions.

La question des représentations, et plus largement l'interpénétration entre les dimensions matérielles et idéelles des objets géographiques observés, va de fait occuper une place centrale tout au long de notre étude, notamment dans l'instauration de procédures de gestion des réseaux de sentiers, que l'on souhaite de plus en plus concertées. En effet, outre le fait qu'elles permettent de comprendre et de révéler les stratégies des acteurs, l'existence de conflits, c'est en intervenant directement sur le système représentationnel d'un individu ou d'un groupe d'acteurs, en le modulant et en l'enrichissant d'autres représentations, c'est-à-dire d'autres façons de concevoir le territoire, le réseau, et d'aborder, par exemple, la question de la protection de la nature, que la définition des réseaux de sentiers comme objet commun, collectivement construit sera envisageable.

Enfin, si nos propos se sont attachés à présenter les bases théoriques d'une interdépendance profonde entre les concepts de réseau et de territoire en géographie, il s'agit à présent d'en préciser les modalités et le sens.

³⁸¹ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.32.

Chapitre 3.

Réseaux et territoires : interconnexion et interterritorialité

Le concept de territoire est resté longtemps hermétique à une pensée du réseau. Toutefois, nous avons vu précédemment que les territoires ont besoin de réseaux pour fonctionner, pour se régénérer, pour exister. L'organisation sociale et spatiale repose sur des réseaux physiques et d'informations. Or, bien que l'on sache cartographier des flux de diverses natures, il est particulièrement délicat de rendre compte des interdépendances que les réseaux établissent entre les territoires. L'objectif général de ce chapitre est d'apporter des éléments de réponses et de réflexions à cette question, à partir de la situation des réseaux de sentiers en espaces protégés. Pour cela, il convient de comprendre les interactions fondamentales entre ces termes et objets, leurs spécificités et leurs complémentarités, afin de voir en quoi celles-ci peuvent interroger une dynamique territoriale.

Ainsi, nous examinerons dans un premier temps la pertinence de jugements visant à opposer fondamentalement le réseau au territoire, et plus encore à faire du réseau un vecteur de déterritorialisation. Si une conception fonctionnaliste et zonale de l'espace qui reste encore très puissante aujourd'hui, paraît bien être contrariée par une intégration du réseau dans la conception du territoire et de l'action territorialisée, que penser des prédictions affirmant une mort du territoire contre une toute puissance du réseau ?

Là encore, on peut penser que la géographie doit faire l'aggiornamento de sa boîte à outils afin de mieux comprendre la multitudes des agencements spatiaux générés par les réseaux. Nous verrons alors comment l'imbrication entre aréolaire et réticulaire peut, d'une part être éclairée par un recours aux notions de système et plus précisément de système territorial, et d'autre part permettre d'avancer l'idée d'un réseau technique territorial. De là, il s'agit bien de questionner le sens de cette interdépendance, et en cela le principe selon lequel les réseaux "structureraient" les territoires.

Enfin, parce que la territorialité "passe" (dans tous les sens du terme) par les réseaux, et que ces derniers effritent la force des zonages, des limites, ils semblent mettre en exergue les différences, et par là même les identités, propres aux territoires qu'ils traversent. Il s'agira donc enfin de souligner ce potentiel de différenciation inhérent au réseau, mais aussi de voir comment il pourrait constituer également un moteur de rapprochement, d'articulation entre des entités distinctes, dès lors qu'il est appréhendé comme une composante directe de leur dynamique constante.

3.1. Réseau vs territoire : un "vrai-faux" duel

Le couple conceptuel réseau – territoire semble irrémédiablement inscrit dans une logique d'opposition selon de nombreux auteurs, à l'exemple de Dupuy :

*"The discontinuity of points is in opposition to the spatial contiguity of closed forms, such as zones or regions, with clearly delineated boundaries, differentiating an inside from an outside. From this point of view, reticularity is opposed to the areal, just as discontinuous is opposed to continuous"*³⁸².

Pour Guillaume, "les réseaux font violence aux territoires"³⁸³. Hygues estime que la route est "l'anti-village"³⁸⁴. Pour Lussault, le territoire s'impose comme une aire délimitée, affectée d'une idéologie territoriale et qui renvoie à un principe de continuité. Le réseau, quant à lui, se caractérise comme l'opposé. Espace de la discontinuité, il substitue la connexité à la contiguïté. Par ailleurs, alors que la notion de limite est inhérente au territoire, elle tient de l'aporie lorsqu'on l'envisage pour le réseau³⁸⁵. Le problème de la vision de l'espace ainsi que celui des rapports entre réseau et territoire se dessinent ici.

3.1.1. La prédominance d'une vision fonctionnaliste de l'espace ou l'apologie du zonage

La remise en cause d'une conception et d'une représentation aréolaire et fonctionnaliste de l'espace est forte en urbanisme et l'on comprend pourquoi. On sera plus suspicieux sur un tel phénomène en milieu rural et dans le champ de la protection de l'environnement, où les réseaux semblent moins présents et influents, absents des discours et réflexions. Mais en est-il vraiment de la sorte ? Quand bien même les milieux ruraux ou naturels seraient moins "touchés" que la ville par ce phénomène réticulaire, il convient de se demander jusqu'à quand. De fait, il nous semble pertinent et justifié de nous baser sur les réflexions (par ailleurs les seules) élaborées sur la ville pour envisager le développement de ce phénomène réticulaire en milieu rural. L'intensité semble moins forte, et alors ? Et de plus est-ce vraiment le cas ? Faut-il parler de "grands" réseaux pour connaître des transformations socio-spatiales marquantes ? Un problème d'échelle intervient ici mais, si l'on se place au niveau de l'individu et si l'on retient l'échelle locale (en milieu urbain ou rural), peut-on vraiment dire que l'on est "plus" ou "moins" concerné par le phénomène réticulaire ? Les conséquences ne sont sans doute pas de même nature. Par ailleurs, comme l'on ne s'est jusqu'ici guère inquiété de ce phénomène réticulaire en milieu rural, comment peut-on le juger ? Ceci étant

³⁸² DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.42.

³⁸³ GUILLAUME M., 1999, *op. cit.*, 157p.

³⁸⁴ HUYGHE F-B., 1996, *op. cit.*, p.57.

³⁸⁵ LUSSAULT M., 1996, *op.cit.*, p.94.

les seuls outils intellectuels dont nous disposons ont été façonnés sur des cas urbains ou à de petites échelles géographiques, sur la base de "grands" réseaux de communications ou de télécommunications. Nous allons donc recourir aux réflexions réseau-territoire élaborées dans le champ de l'urbanisme notamment - sujet d'une politique publique présentant bien des similitudes avec celle de la protection de la nature -, pour explorer la cause de l'opposition de ce deux concepts.

Ce sont donc ici deux modes antagonistes de penser et de représenter le monde qui s'expriment : la surface et le réseau. Dematteis³⁸⁶ par exemple, va confronter les métonymies de la conception aréolaire aux métaphores de la conception réticulaire. La distinction de ces deux modes de penser et de voir le monde est nécessaire, mais les figer dans l'opposition est stérile. Or, la problématique réseau – territoire est fondamentale en géographie comme pour les autres sciences humaines. Pourtant, peu de chercheurs l'abordent de front. En effet, la littérature sur ce point n'est pas à vrai dire absente, mais elle a paru moins riche que pour d'autres problématiques ou concepts et notions comme ceux de territoire, de ville, d'environnement, et plus encore de développement durable.

Remarquons que ce relatif silence scientifique s'est traduit dans notre travail par une réelle perplexité par rapport à ce diptyque conceptuel, ce qui nous a conduit à une relative errance intellectuelle avant de débusquer et ciseler véritablement la profonde question géographique que nous semblent poser aujourd'hui les sentiers en espaces naturels protégés de montagne.

Pourquoi une telle perplexité ? Sans doute parce que dans une attitude scientifique européenne très cartésienne – et qui se traduit dans notre logique d'acquisition et d'enseignement des connaissances et méthodes - n'avons-nous pas l'habitude de penser les choses dans une interaction profonde en raison d'un souci très analytique qui procède par isolement, par un "épluchage" du singulier. Une pensée transversale, une pensée du pluriel, ne furent donc pas des plus aisées à adopter.

Nous recoupons sur ce point l'idée d'un *aggiornamento* de la boîte à outils du géographe, évoquée sur la base des travaux de Torricelli (cf. 1.2.3.5.). Si l'on reprend par ailleurs les trois hypothèses avancées par cet auteur pour expliquer la difficulté du géographe à penser le réseau, la prédominance d'une pensée en terme de surface, plus rassurante, plus facile à représenter, apparaît clairement. Les territoires, les lieux, les régions évoquent l'enracinement et la fixité, la spécificité et la différence, la délimitation ou la hiérarchie. En revanche, Torricelli évoque le monde plus inquiétant des réseaux, plus difficile à fixer sur une carte, puisqu'il s'agit de flux en mouvement, évoquant l'instabilité, l'indifférence, l'indétermination.

Pour Offner, le discours savant se démarque à peine du sens commun, dans une curieuse rhétorique schizophrénique : d'un côté, les réseaux techniques ne seraient que (sale) affaire d'ingénieurs et de financiers, objet scientifiquement incertain à problématisation limitée, n'intéressant que d'indécrottables technophiles ; d'un autre côté, ces infrastructures constitueraient (en dernière

³⁸⁶ DEMATTEIS G., 1994, *Global and local geo-graphies* ; in : FARINELLI F., OLSSON G., REICHERT D., (eds), *Limits of representation*, Accedo, Munich, p.203.

instance !) la variable explicative des mutations économiques, sociales et territoriales de nos sociétés : le tuyau, démiurge souterrain³⁸⁷ ... Pourtant, toujours selon le même auteur, les relations entre les réseaux et les territoires devraient mobiliser bien des experts : les géographes et les économistes spatiaux, pour lesquels distance et interdépendance sont des mots clés ; les sociologues, friands d'interaction, de sociabilité et d'urbanité ; les aménageurs, en quête de boîtes à outils renouvelées face aux injonctions contemporaines de gouvernance.

Cette critique soulève bien entendu le problème d'une conception fonctionnaliste de l'espace qui peine à prendre en compte le phénomène réticulaire, à l'exemple des réseaux de sentiers dans les espaces naturels protégés. La logique spatiale de la politique de protection de la nature en France est en effet fonctionnaliste. Elle se rapproche en cela de l'urbanisme "classique", dont la pratique la plus courante passe par la délimitation stricte d'aires affectées à un type de construction, d'activités ; on parle alors de zonage. En principe la fonction circulatoire est elle aussi zonée et séparée de l'ensemble urbain dans lequel elle s'insère. On notera par ailleurs que l'apogée de cette approche fonctionnaliste de l'urbanisme (création des ZAC par exemple) a lieu entre les années 50 et 70, période durant laquelle se structure et se met en place la politique de protection de la nature en France. A l'instar de Claude Lacour au sujet de l'urbanisme, on pourrait penser que le problème de la politique de protection de la nature réside dans son incapacité fondamentale à prendre en compte des territoires, autres que ceux qui sont homomorphes aux zones qu'il définit :

"On découpe ainsi le territoire en fonctions et en lieux de problèmes dont on pose qu'on peut les résoudre spécifiquement et que, de surcroît, cette addition d'opérations donne une politique homogène et cohérente. La fonctionnalisation et le zonage deviennent les maîtres-mots qui se substituent au territoire, tout en lui donnant un contenu, une réalité, bref, une existence... La démarche veut que tout puisse être analysé en terme de fonction-zonages, les deux éléments se confortant mutuellement"³⁸⁸.

L'urbanisme progressiste, véritable doctrine urbanistique, est une affaire de spécialistes et s'est professionnalisée. De la même manière, la protection de la nature et notamment la gestion des espaces protégés sont aujourd'hui affaires de professionnels. On peut d'ailleurs voir l'origine de cette professionnalisation au milieu du 19^e siècle lorsque la gestion des milieux naturels et ruraux tombe dans la main d'un corps d'Etat (les forestiers). Les promulgations de lois pour lutter contre la déforestation peuvent également être considérées comme les premières traductions juridiques d'une doctrine de la nature.

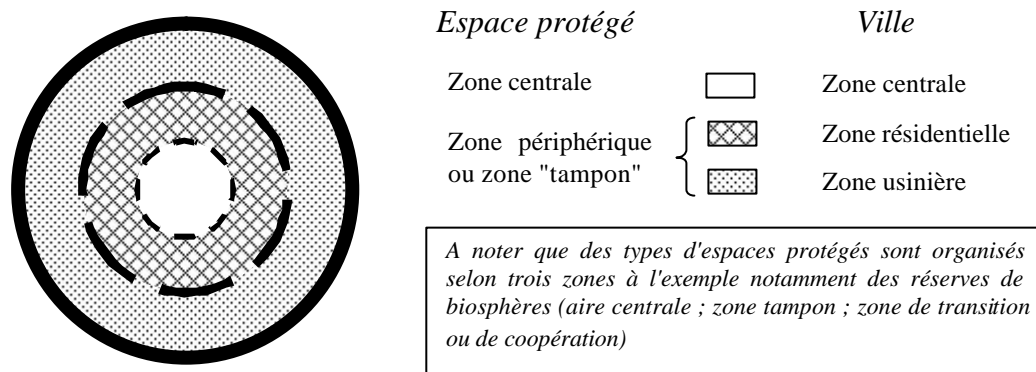
³⁸⁷ OFFNER J-M., 2000 (c), *op. cit.*, p.137.

³⁸⁸ LACOUR C., 1985, *De l'aménagement du territoire au développement des territoires. Essai de théorisation sur une notion vague : le territoire* ; in : Région et aménagement du territoire, mélanges offerts au Doyen Lajugie par ses collègues, ses élèves, ses amis, Brière, Bordeaux ; cité par DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.62.

On trouvera donc une réelle similitude entre la ville progressiste du début du 20^e siècle, marquée par un fonctionnalisme étroit, et les espaces naturels protégés à vocation de protection forte. La ville progressiste se caractérise en effet par des traits que l'on peut retrouver dans la conception de la protection de la nature développée et traduite spatialement en France à partir des années 60.

La résonance avec le zonage fonctionnel des espaces protégés est évidente. Zoner c'est délimiter ; c'est donc momentanément isoler ou abstraire, ou encore et aussi manifester un pouvoir dans une aire précise, à l'instar de l'Etat français et des gestionnaires délégués dans les espaces naturels protégés. La représentation schématique du territoire de la ville vu par l'urbaniste est en ce sens très proche de la configuration géographique d'un espace protégé, comme l'indique la figure n°5.

Figure n°5 : Le territoire de la ville vu par l'urbanisme et l'espace naturel protégé : l'art du zonage



A noter que des types d'espaces protégés sont organisés selon trois zones à l'exemple notamment des réserves de biosphères (aire centrale ; zone tampon ; zone de transition ou de coopération)

Mignotte, 2003, d'après Dupuy, 1991

Par ce schéma, la forme des zones dessinées importe peu. L'essentiel est dans l'existence des limites imposées à la ville comme à l'espace protégé, et aux grandes fonctions auxquelles elles renvoient. Cette vision du territoire relègue les réseaux dans une fonction subalterne d'outil circulatoire. La perméabilité des limites, assurée par des "canaux" (sentiers pour l'espace protégé ; route, voie ferrée, etc. pour la ville), est relativement restreinte. Ainsi, le principe du zonage désigne pour chacune des limites qu'il sous-tend, un dedans et un dehors.

Aujourd'hui les spécialistes de l'urbanisme des réseaux n'hésitent pas à critiquer la technique du zonage en indiquant qu'elle a conduit à un complet contresens territorial, qui, privilégiant le maillage, a exclu le réseau comme structure territoriale³⁸⁹. Dans notre cas, il serait exagéré de parler de complet contresens territorial en matière de réseaux de sentiers et d'espaces protégés. Toutefois, les critiques d'extraterritorialité proférées contre les espaces protégés nous rapprochent de cette idée. Il serait pourtant erroné d'évoquer une exclusion du réseau ; on parlerait davantage d'un oubli, ou plutôt d'une non prise en compte de celui-ci comme structure territoriale.

³⁸⁹ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.80.

Les réseaux de sentiers ont longtemps été pris en main dans les espaces protégés en fonction du zonage de l'espace et non dans une logique d'interaction avec ce dernier. C'est-à-dire que si des espaces protégés se sont intéressés très tôt à leur réseau, comme le PNE par exemple, il était conçu à l'échelle de la maille PNE, sans réflexion réelle avec l'ensemble territorial global dans lequel il s'insérait. Ce n'est que plus récemment que le Parc a travaillé sur la relation de son réseau avec "l'extérieur". La conception et le développement de "portes" du parc sont un exemple de cette évolution. Elles traduisent un intérêt pour les nœuds, les relations entre différents réseaux, entre différents territoires.

Dans l'urbanisme progressiste, l'accent est toujours mis sur l'habitat beaucoup plus que sur les relations et les communications. En matière de protection de la nature, si les recherches naturalistes et suivis divers de populations végétales et animales prennent de plus en plus en compte les logiques de déplacement, de diffusion, de migration des espèces et individus, force est de constater qu'elles se sont longtemps bornées à répertorier et à compter – plus qu'à comprendre – les populations présentes dans l'enceinte de l'espace protégé, c'est-à-dire à évaluer la richesse de celui-ci. Ces recherches se sont ainsi longuement focalisées autour des termes de "station" ou de "niche", qui, sans rejeter leurs pertinences écologique et éthologique, ne permettent seules d'appréhender les dynamiques de ces populations et de leurs territoires.

D'une manière plus large on pensera ici à la vision essentiellement "statique" d'une protection de la nature qui s'apparente à une "muséification" de la nature, privilégiant une approche "fixiste" et très analytique. De fait, une conception dynamique de la nature, c'est-à-dire inscrite dans le temps et sujette à des logiques d'évolutions pluriscalaires (locales comme globales), est trop peu présente.

La ville progressiste est conçue pour une efficacité sans fin selon un modèle de reproduction et non d'évolution. De même, pour les espaces protégés, ils sont envisagés comme stables voire intemporels. Le modèle est reproductible – on l'a reproduit de nombreuses fois en France et à travers le monde - et l'on continue d'ailleurs à le reproduire sur le même modèle ; c'est le cas par exemple des réserves naturelles récemment créées.

Des parcs nationaux dits de "nouvelle génération" sont toutefois à l'état de projet. On pensera alors que le modèle est en cours d'évolution. Or, s'inscrire dans une vision évolutive de la protection de la nature est encore difficile. C'est pourtant ce que vivent au quotidien les gestionnaires des espaces naturels protégés que nous avons rencontrés. Beaucoup souhaiteraient penser et agir autrement, mais les principes, règlements, structures (au sens large) du modèle espace protégé ne le permettent pas ou peu, et dans ce cas laborieusement.

Enfin, la marque, l'instrument par excellence de cette conception fonctionnaliste de l'espace (en urbanisme comme pour protection de la nature) reste le "plan" ou le schéma. Par ces termes, il

s'agit implicitement ou explicitement de représenter l'espace sous forme d'un partage de zones disposant chacune de caractéristiques et de fonctions propres. La ville a donné lieu à l'élaboration de différents modèles de planification spatiale qui ont forgé une pensée planificatrice globale de l'aménagement du territoire en France. Celle-ci s'est par la suite appliquée dans de nombreux domaines, dont la politique de protection de la nature assez récemment. Les plans de gestion des réserves naturelles, procédant par détermination d'objectifs selon des zones spécifiques, ont fait leur apparition au milieu des années quatre vingt dix. Une des plus récentes applications de cette pensée planificatrice au sein des espaces protégés concerne par ailleurs les réseaux de sentiers. Nous reviendrons évidemment sur ces aspects dans la suite de nos travaux, mais signalons déjà ici que pour ces réseaux, comme dans le cas d'une planification d'un système réticulé³⁹⁰ en général, le réseau est la plupart du temps différencié selon les zones qu'il traverse, clairement indiquées, et qui déterminent ses logiques de gestion et de fonctionnement. S'il se profile ici une interrelation entre réseau et territoire, une approche zonale de l'espace écrase toujours une réflexion portant sur un objet réticulaire. C'est précisément la situation des espaces protégés s'orientant vers une prise en main des réseaux de sentiers et de leur gestion, tout en étant, par essence, pris dans une logique aréolaire et fonctionnaliste.

Il y aurait donc, non seulement décalage mais antinomie profonde entre réseau et territoire. Les topologies propres aux figures du cercle et de la résille, pour reprendre Beauchard³⁹¹, semblent vouées à la confrontation perpétuelle.

La conception de la protection de la nature, tend ainsi à imposer sa propre territorialité, aréolaire selon Berque, maillée selon Raffestin, qui s'exprime en terme de zones juxtaposées, de frontières, de surfaces. Pour Dupuy³⁹², une telle représentation s'oppose à la mutation fonctionnelle et sémiologique induite par le développement des réseaux dans la ville ; il en va de même pour les réseaux de sentiers qui font l'objet d'un important (ré)investissement social, économique, culturel et politique en milieu naturel et rural, par les gestionnaires d'espaces protégés comme par de nombreux autres acteurs (cf. chapitre 5).

Il convient donc de ne pas rester braqué sur les représentations données comme antagonistes du territoire et du réseau (fixité vs mobilité), pour les dépasser et voir, notamment dans le réseau, l'idée de changement (permise par le mouvement), du choix entre plusieurs possibles, pour reprendre Torricelli. Ainsi, concernant le champ d'application de nos réflexions, il s'agit pour tous les acteurs concernés, de ne pas atteindre un degré d'immobilisme intellectuel et pratique absolu,

³⁹⁰ On notera d'ailleurs une contradiction sémantique intéressante dans l'association de cette conception planificatrice, "zoniste" et fonctionnaliste, avec l'objet et le concept réseau dans les "schémas de la randonnée" ou encore "schéma de sentiers" dont se dotent les espaces naturels protégés aujourd'hui.

³⁹¹ BEAUCHARD J., 1999, *La bataille du territoire. Mutations spatiales et aménagement du territoire*, L'Harmattan, coll. Administration et Aménagement du Territoire, Paris p.17.

³⁹² DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.66.

qui se fonderait sur deux représentations associées :

- l'une fixiste, construite sur un objet aréolaire (le territoire espace protégé) et renforcée par la présence d'une réglementation dont l'objectif vise la conservation, le maintien en l'état ;
- l'autre, statique, bien que fondée sur le réseau de sentiers car ce dernier est inscrit dans le périmètre du territoire protégé.

Mais avant d'avancer notre réflexion dans cette direction, force est de reconnaître que l'antagonisme réseau – territoire repose sur une autre hypothèse, fondée sur une représentation moderne du réseau (cf. 1.3.1.2). Le développement croissant des réseaux de communications et plus encore de télécommunications, amène certains à penser une mort du territoire, dès lors que les notions d'ubiquité et d'instantanéité - sur lesquelles repose cette représentation moderne du réseau -, seraient synonymes d'une abolition des distances. Une telle hypothèse paraît éloignée de notre réflexion en raison du peu de similitudes existant entre notre réseau d'étude et les réseaux autoroutiers par exemple. Il nous semble toutefois que la question posée par cette hypothèse n'est pas sans résonance avec notre sujet parce qu'elle renvoie à la question du rapport à l'espace, à la territorialité. De plus, cette hypothèse concourt au divorce du réseau et du territoire que nous souhaitons abolir, sinon fortement modérer.

3.1.2. Le réseau, un "serial territorial killer" ?

Depuis plus d'un siècle, les réseaux de communications et de télécommunications ont recomposé la ville et plus largement nos espaces de vie. Il semble alors que les nœuds comptent autant que les zones, les connexions autant ou plus que les frontières, le temps, autant ou plus que l'espace. L'instantanéité d'un "branchement" avec l'autre bout du monde interroge en effet sur le sens du terme de métrique et aurait de quoi donner le vertige à Euclide lui-même. Cette nouvelle "composition" du monde oriente sans conteste nos pratiques quotidiennes. Mais elle donne aussi un sens social global à la notion de réseau, qui tendrait à évacuer toute pensée aréolaire, et ainsi remettre en cause l'existence du territoire, qui, subverti au réseau deviendrait un "territoire-réseau".

La géographie selon Bakis, a connu une évolution l'éloignant de principes de réflexion qu'il juge traditionnels. D'une approche aréolaire, la géographie serait maintenant celle des réseaux, du fait du développement d'une nouvelle pratique de l'espace ayant pour support des territoires en réseaux et non plus l'espace continu. Ainsi la géographie consisterait aujourd'hui en une topologie des relations, sur un espace discontinu en archipel, dont la localisation des différents nœuds serait indifférente. La banalisation des territoires en réseau est liée à l'importance contemporaine de la circulation de flux immatériels ainsi qu'à la variété et à la rapidité de ces flux. C'est selon lui "une

véritable révolution silencieuse qui est en train de s'opérer³⁹³. L'idée d'une organisation en territoires en réseaux est désormais très employée. Par cette idée, chaque individu est le centre d'un territoire en réseau très particulier, unique et à nul autre pareil.

La prise en compte de l'incidence territoriale des réseaux est ici maximale. Alors que l'on parlait d'opposition au point précédent, on peut croire ici que le réseau ressort vainqueur du duel. Ainsi a-t-on pu voir avancer une "fin des territoires" ou encore l'idée de la fin du territoire jacobin³⁹⁴, au profit de la multiplication de territoires en réseaux ou encore de territoire archipel³⁹⁵, faisant du réseau le principe organisateur des territoires, l'instaurant comme métrique dominante. L'essai de Maquart souligne en ce sens le triomphe des "territoires-réseaux", ceux d'une logique marchande qui supprime les "territoires-mosaïques" de la France paysanne et les "territoires-pyramides" de l'Etat.

Huyghe souligne l'ambiguïté d'une pensée du "village global digital" et d'un discours sur le grand réseau communicationnel. Ils tendent selon lui à rompre avec l'essence même du réseau (la "route", le lien et le principe de relation), et leur finalité profonde se rapproche plus en somme d'une fin du monde que d'une (simple) fin du territoire :

"Plaidant la thèse d'une triple dématérialisation des supports, de l'économie et de l'activité humaine, jouant les bits contre les atomes, la problématique des possibilités contre la logique du contrôle, l'explosion de la communication globale, incontrôlable et non localisable contre les enfermements et les enracinements, les nouvelles technologies (hyperchoix, opérabilité constante, création continue, interconnexion généralisée, accessibilité multipliée, etc.), contre les vieilles idées et les anciennes frontières, cette rhétorique conclut à la fin des médiations, au rapprochement de tous avec tous, quand ce n'est à la fusion mystique des intelligences. Le règne des choses, en l'occurrence des nouvelles technologies par nature bonnes (intelligentes, diversifiantes, démocratiques, universelles, etc.), se traduit dans cette prophétie par une libération des contraintes à la fois de la rareté, de l'espace et du temps. Tout ce qui fait délai, obstacle ou détour est réputé condamné par un mouvement général et au premier rang le territoire et son complément/remède la route. Chacun partout et nulle part, toujours mobile, toujours relié, une conscience élargie aux limites de la planète mais des passions restreintes au branchement tribal (les communautés d'intérêt ou de mode de vie) : le tableau maintenant bien connu s'appuie sur un dossier technique (la révolution numérique, la convergence des

³⁹³ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.88.

³⁹⁴ C'est l'idée défendue par Maquart et Balligand dans leur ouvrage : "La fin du territoire jacobin", 1990, A. Michel, Paris., 221p. J. Lévy s'est également interrogé sur ce thème de la pertinence contemporaine du concept de territoire dans le cadre d'un long article paru en 1991 : *A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ?* ; in : *Espaces Temps*, n°51-52, pp.102-142.

³⁹⁵ VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, PUF, Paris, 262p.

appareils de traitement, de stockage et de diffusion de l'information, etc.) et sur l'espérance de l'accessibilité totale. Mais cela repose aussi sur les vieux fantasmes de toutes les utopies : se libérer du temps qui attend à la perfection géométrique des modèles, se libérer de l'espace qui limite les pouvoirs de l'idéal. Les utopistes détestent les routes parce qu'elles mènent ailleurs"³⁹⁶.

S'il n'y a plus de territoire, s'il n'y a plus qu'un "super-espace" où tout est dans tout, tout est relié à tout, - la "Pantopie" de Huyghe – alors, en effet, il n'y a même plus besoin de réseau si l'on considère que sa fonction même est de rejoindre des points qui par essence sont différents. Tout est identique, alors pourquoi relier, et relier quoi ? La mort du territoire ne peut être qu'une mort du réseau. Comme le rappelle Dupuy, on ne relie pas "l'unique" :

"These locations are a priori all different from one another. City A is not equal to city B. The set of locations forms a heterogeneous whole, and from this heterogeneity arises the need for the links and the relationships provided by the network. If all the points were strictly identical, they would have nothing to exchange, and linking them together would be meaningless. The network would not need to exist"³⁹⁷.

En ce qui nous concerne, c'est bien parce que les réseaux de sentiers relient des lieux, des territoires aux caractéristiques propres qu'ils existent et prennent de plus en plus de valeurs.

S'il semble légitime de s'interroger sur l'actualité du concept de territoire face à celui de réseau, il nous semble en revanche prophétique d'évoquer une "mort" du territoire. En effet, le potentiel criminel du réseau est à relativiser pour plusieurs raisons.

- Le rôle primordial joué par les réseaux sur la définition des territoires tourne au mythe lorsque l'on avance l'idée d'une causalité linéaire, qui prend corps dans le terme d'"effets" des réseaux sur les territoires. On peut voir dans l'idée d'une fin du territoire, le paroxysme de la théorie des effets structurants du réseau sur le territoire ; théorie largement dénoncée par Offner et sur laquelle nous reviendrons au point suivant (cf. 1.3.3.).
- L'idée d'une fin des territoires repose sur un universalisme des réseaux qui reste bien théorique. En effet, il n'y a pas d'égalité territoriale de traitement face aux réseaux. C'est par exemple en matière de télécommunications, domaine où l'on a le plus vanté le potentiel anisotropique du réseau, que l'on a réalisé que les contingences matérielles, physiques, territoriales, subsistent et conditionnent l'accès au réseau ainsi que l'efficacité du réseau. Les réseaux traduisent et révèlent largement l'organisation spatiale préexistante³⁹⁸. Comme le dit Garnier :

"Si on est trop obnubilé par l'action despatialisante et délocalisante des nouveaux médias,

³⁹⁶ HUYGHE F-B., 1996, *op. cit.*, p.65.

³⁹⁷ DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.42.

³⁹⁸ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.59.

*on finira par oublier que les forces sociales, si elles spatialisent de façon inégale les lieux de travail, de résidence, de formation ou de loisirs, spatialisent de façon toute aussi inégale les réseaux de communications*³⁹⁹.

Ainsi, la nature, la qualité et la quantité des services en réseaux ne sont pas identiques en tout point, ce qui bat en brèche la conception universalisante des réseaux sur laquelle repose l'idée d'une fin des territoires ou d'une hypothétique déterritorialisation.

- Le territoire que l'on "exécute" est ici principalement le territoire du politique, c'est-à-dire un territoire qui définit l'étendue spatiale de la compétence et de la légitimité à agir d'une autorité publique ; c'est-à-dire la circonscription administrative principalement :

*"Dans un univers où tout se vit en réseaux entremêlés, les pouvoirs publics quels qu'ils soient, comme les partis politiques, sont restés cramponnés à des territoires finis, bornés par des frontières. Ce phénomène est particulièrement net et puissant en France, pays de l'Europe qui avait poussé le plus loin l'intégration entre pouvoir central et territoire clos"*⁴⁰⁰.

Or, le concept de territoire ne peut être réduit à cette seule approche juridico-politique (cf. 2.1.2.), d'autant qu'il "n'est pas" le territoire de nos pratiques spatialisées. Néanmoins, la question fondamentale posée par Maquart n'est pas sans intérêt pour notre problématique. Face à la montée en puissance des réseaux, il se demande comment penser à neuf l'action publique. Dans notre cas, c'est bien l'émergence de l'infrastructure réseau comme composante territoriale à part entière (dans une approche socio-culturelle) qui vient butter contre une logique territoriale institutionnelle basée sur des territoires clos, bornés, et dans lesquels s'exerce indirectement le pouvoir de l'Etat ou de ses représentants.

Ainsi, et c'est là où nous ne souscrivons pas en plein à cet auteur, plutôt que de prédire la mort du territoire, fût-il jacobin, la question qu'il conviendrait davantage de poser est celle de l'adéquation des territoires du politique avec les territoires du quotidien (en référence à l'ouvrage de Di Méo), au sein desquels les réseaux jouent un rôle déterminant. La nuance est certes ténue mais d'importance, et l'on rejoint clairement ici la problématique centrale de notre recherche.

Cette prétendue "fin du territoire" pose également une question d'échelle. Pour Beauchard, le modèle réticulaire n'offre aucune alternative au modèle aréolaire. Le territoire s'effacerait devant la prééminence de l'échange et de la relation, et le réseau condamnerait le territoire par réduction d'échelle⁴⁰¹. Or, cette réflexion s'illustre principalement à une échelle macro. Beauchard prend d'ailleurs pour exemple les réseaux de transports internationaux. A l'échelle locale, la prise en compte accrue de l'importance d'un réseau de sentiers ne semble en rien condamner le territoire mais au contraire "révéler" celui-ci en le traversant donc en offrant la

³⁹⁹ GARNIER J-P., 1988, *L'espace médiatique ou l'utopie médiatisée* ; in : *Espaces et Sociétés*, n°50, p.15.

⁴⁰⁰ MAQUART D., 1992, *Réseaux et territoires du politique – entretien avec Jouve B. et Offner J-M.* ; in : *Flux* n°8, Latts-Enpc, Métropolis éd., Paris, p.40.

⁴⁰¹ BEAUCHARD J., 1999, *op. cit.*, pp.22-23, 34.

possibilité de le connaître⁴⁰². Plus que l'objet géographique réseau, c'est selon nous la vitesse qui peut condamner le territoire ; c'est par ailleurs sur ce point que repose la critique de "l'effet tunnel" émise contre les autoroutes et lignes ferroviaires à grande vitesse.

Il semble donc difficile de croire au dépassement d'une configuration spatiale fondée sur une logique "centrale" au profit d'une logique "nodale" toute puissante. L'existence même de réseaux implique une hétérogénéité de l'espace que Raffestin établit par l'existence de nodosités territoriales⁴⁰³, c'est-à-dire de points ou nœuds spatiaux qui, parce qu'ils sont l'expression de tout ego individuel ou collectif, témoignent de l'hétérogénéité de l'espace. De la sorte, pour Dupuy, "behind the notion of network must be noted the assertion of discontinuity and heterogeneity"⁴⁰⁴. La relation implique altérité (cf. chapitre 1). De fait, pas de lien sans lieux, sans territoires, sans "étrangers" donc sans "indigènes"⁴⁰⁵.

La connexion, quand bien même elle serait universelle, ne saurait se substituer totalement à la proximité (contiguïté et concentration) comme dispositif territorial de gestion de la distance. Les métriques coexistent, moins concurrentes que complémentaires. L'annulation des disparités spatiales (l'égalité des espaces) est un mythe. Il y aura toujours une différenciation spatiale ; cette différenciation est intrinsèque aux concepts de territoire et de réseau et indispensable à la géographie.

Le réseau, véhicule des relations à distance via la connexité, diffère bien évidemment du territoire, support continu des liens de la proximité. Toutefois, il s'agit de ne pas tomber dans le fantasme de la dématérialisation. Les réseaux techniques aménagent les territoires mais ne les déménagent pas. Réseaux et territoires se superposent et s'hybrident⁴⁰⁶ et le territoire reste une "terre-histoire"⁴⁰⁷.

Enfin, face à cette pensée de territoires-réseaux, de sociétés en archipels, tendant à privilégier une certaine échelle de vision du monde, nous préférons, à l'instar d'Offner⁴⁰⁸ l'idée d'un territoire mille-feuilles, d'une superposition sur un même espace de territoires plus ou moins bien interconnectés entre eux, fonctionnant sur des métriques et à des échelles différentes, mais surtout pour notre recherche, selon des logiques et des objectifs différents.

⁴⁰² Nous anticipons ici très légèrement sur la question du réseau de sentiers comme patrimoine territorial que nous développerons dans la deuxième partie.

⁴⁰³ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.140-141.

⁴⁰⁴ DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.42.

⁴⁰⁵ On se reportera ici aux travaux stimulants de Marié sur la place des figures de l'étranger et de l'indigène dans une réflexion sur le territoire et sur le réseau ; cf.: MARIE M., 1993, *op.cit.*, pp.41-46 ; MARIE M., 2004, *L'anthropologue et ses territoires* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, pp.89-96.

⁴⁰⁶ MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *op. cit.*, p.5.

⁴⁰⁷ MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2001, *op. cit.*, p.113.

⁴⁰⁸ OFFNER J-M., 2000 (a), *op.cit.*, p.228.

3.2. De l'interdépendance entre aréolaire et réticulaire

L'affirmation d'une pensée du territoire ainsi que d'une logique d'action territoriale par le réseau n'est donc pas génératrice d'un effacement du territoire. L'idée n'est alors pas de "jeter le territoire" mais bien de mieux le comprendre. Il convient donc de dépasser l'unique vision antagoniste de ces deux termes et objets pour davantage souligner la forte imbrication de l'aréolaire et du réticulaire, dont témoigne par exemple Lussault en évoquant le phénomène de conjonction territoire/réseau⁴⁰⁹. La validité de ce couple est indispensable à la pensée géographique tout comme pour les sciences humaines en général. En mettant de côté la supposée perte de consistance de la dimension territoriale, "la voie est ouverte vers une recherche théorique et empirique, tendant à découvrir les nouvelles règles du jeu qui définissent les rapports espace et société dans les sociétés postindustrielles"⁴¹⁰.

3.2.1. Une approche systémique du réseau pour rejoindre le territoire

Hippocrate figure parmi les premières théoriciens de l'interdépendance entre réseau et territoire lorsque celui-ci avance que "les unes [les veines] s'abouchent avec elles-mêmes, les autres sont en communication par les veinules partant des veines qui nourrissent les chairs"⁴¹¹.

3.2.1.1. Réseau et système : une distinction nécessaire

Partant de la représentation organiciste du réseau évoquée ci-dessus, bon nombre de théoriciens et praticiens ont été amenés à comparer, voire à assimiler, le réseau à un système⁴¹². De la même manière, pour le territoire, nombreux sont les auteurs voyant celui-ci comme un système complexe, à l'instar de Rigaldiès et Chappoz (cf. 2.1.2.3). Nous allons ici voir en quoi une appréhension du réseau dans une logique systémique – et non la fusion des deux termes - va nous conduire à faire du réseau un composant du système territorial.

La confusion, ou plutôt l'interpénétration des termes de réseau et territoire ne semblent pas poser problème à certains auteurs. Salsbury par exemple définit le réseau à partir d'une définition du

⁴⁰⁹ LUSSAULT M., 1996, *op. cit.*, p.99.

⁴¹⁰ MELLA A., 1992, *op. cit.*, p.10.

⁴¹¹ HIPPOCRATE, *Les lieux dans les hommes*, Les Belles Lettres, G. Budé, tome XIII, pp.37-39-42 ; cité par MUSSO P., 2001, *op. cit.*, p.197.

⁴¹² Pour exemple, rappelons la définition du réseau technique de Forget et Polycarpe (cf. 1.3.3.) : le réseau technique (et par extension le réseau de sentiers) peut être interprété comme un système de connexions productrices, effectrices et distributrices, par lequel vont naître, circuler et être évalués des flux matériels et immatériels.

système tirée du Webster's Dictionary⁴¹³. Kaijser emploie l'expression "infrastructural system" pour parler des réseaux techniques. L'auteur précise ainsi son positionnement sémantique et théorique :

*"With the term infrastructural system I mean a socio-technical system with an infrastructural function. Examples are transport systems, communication systems, energy systems, water and sewage systems, etc."*⁴¹⁴.

On voit ici une similarité évidente entre les expressions réseaux techniques et "infrastructural systems", qui n'est pas sans générer des interrogations car l'auteur parle ensuite de "networks" sans en préciser le sens... Faut-il pour autant en déduire qu'il s'agit de la même chose ?

A l'instar de Chesnais⁴¹⁵, nous ne souscrivons pas à une assimilation entre réseau et système, ne serait-ce que pour conserver une existence et pertinence à chacun de ces termes⁴¹⁶. En revanche leur mise en rapport par une approche systémique du réseau, soulève un intérêt certain pour entériner l'interdépendance de celui-ci avec le territoire. Il convient avant tout de cerner notre appréhension du système.

Celui-ci peut être vu plutôt de façon structurelle comme un ensemble d'éléments en interaction⁴¹⁷, ou plutôt de façon fonctionnelle comme une entité en relation limitée avec un environnement. Nous mettrons plus l'accent sur ce second angle d'approche. Tout système suppose son environnement, des sous-systèmes et des relations entre tous ces éléments (c'est là où nous retrouvons la première approche du système, consubstantielle à la seconde). Donc, proposer une représentation systémique du réseau amène à penser celui-ci, dans une perspective géographique, comme le résultat de l'exercice spatial d'un ou plusieurs systèmes (sociaux, politiques, culturels, économiques, etc.), qu'il contribue en même temps à construire en les mettant en relation. Un réseau technique (de sentiers, de communications, etc.) n'est donc pas une abstraction isolée, mais le résultat de la combinaison des interactions développées entre plusieurs systèmes, ou plutôt si l'on préfère d'un "méta-système"⁴¹⁸. Le réseau n'est pas un système, mais l'expression spatiale du fonctionnement des sociétés sur la terre, en somme, d'une diversité de systèmes.

⁴¹³ SALSURY S., 1995, *op. cit.*, p.31.

⁴¹⁴ KAIJSER A., 1993, *A research approach for understanding the development of infrastructural systems* ; in : Flux, n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.53. Arne Kaijser est professeur associée d'Histoire des Technologies à l'Institut Royal de Technologie de Stockholm, en Suède, ce qui nous rappelle les propos énoncés dans le chapitre f' soulignant l'intérêt actuel marqué par de nombreuses sciences humaines, et notamment l'histoire des techniques et technologies, pour l'objet réseau.

⁴¹⁵ Un des objectifs de l'ouvrage de Chesnais est de qualifier sans les confondre les termes de réseau et de système ; cf. CHESNAIS M., 1991, *op.cit.*, 166p.

⁴¹⁶ Et par là même entretenir la diversité de la langue française, sans chauvinisme aucun ni militantisme indirect pour une quelconque "exception culturelle".

⁴¹⁷ Ce qui renvoie à la définition la plus communément admise et que l'on retrouve par exemple chez De Rosnay pour qui "un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but" ; cf. ROSNAY (de) J., 1975, *Le macroscopie. Vers une vision globale*, Le Seuil, coll. Points Essais, Paris, p.101.

⁴¹⁸ CHESNAIS M., 1991, *op. cit.*, p.10.

3.2.1.2. *Le réseau : composante dynamique du système territorial*

Parce qu'ils sont spatialement inscrits, les systèmes (socio-économiques, politiques, etc.) évoqués sur la base des travaux de Chesnais, figurent les composantes du territoire, que l'on comprendra comme le "méta-système".

Ce territoire "méta-système", ou système complexe, multi-facettes (cf. 2.1.2.3.), fait intervenir différentes dimensions sociétales qui génèrent le réseau parce qu'elles ne prennent sens que par lui. La dynamique qui se compose renvoie directement au système territorial⁴¹⁹ tel que défini par Raffestin et qu'il résume par le tableau ci-dessous.

Tableau n°3 : Le système territorial

		Systèmes de visées et d'actions. Connaissances et pratiques			
		Economiques	Politiques	Sociaux	Culturels
Eléments de l'espace	Surfaces	Maillages	ibid	ibid	Ibid
	Points	Nœuds	Ibid	Ibid	Ibid
	lignes	Réseaux	Ibid	Ibid	ibid

(Raffestin, 1980)

Le réseau est donc indissociable du système territorial, sans quoi il n'y a pas de système territorial. Par ailleurs, lorsque Chesnais énonce : "sans système, le réseau est inerte", nous comprendrons : sans territoire pas de réseau.

C'est en outre sur ce principe que se construit l'argumentaire de Marié et Gariépy dans un ouvrage riche de contributions variées, et au sein duquel le couple réseau-territoire prend une posture charnière. Pour ces auteurs, le réseau ne peut être dissocié de son environnement (physique, culturel, social, etc., - on retrouve ici les "systèmes" de Chesnais) et donc du territoire dans lequel il agit et dont il fait partie. De fait, la relation entre le réseau - objet technique - et son "environnement" est forte ; elle est régulatrice et permet les conditions de son fonctionnement. Le réseau s'associe donc à d'autres objets et crée son "milieu associé" :

*"Comme une voûte qui n'est stable que lorsqu'elle est achevée, cet objet remplissant une fonction de relation ne se maintient et n'est cohérent qu'après qu'il existe ; il crée de lui-même son milieu associé et est réellement individualisé en lui"*⁴²⁰.

Cette notion de "milieu associé" met au premier plan les interactions de l'homme et de son milieu, et souligne l'activité de médiation sociale du réseau technique. Ces réflexions ont un intérêt certain par rapport à notre problématique (enjeu global d'articulation de territoires via des réseaux de

⁴¹⁹ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.* ; cf. Troisième partie, ch.II – Le système territorial, pp.135-143.

⁴²⁰ SIMONDON, 1958 (rééd. 1989), *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, coll. L'invention philosophique, Paris, p.57.

sentiers) si l'on considère le "milieu associé" comme une production socio-spatiale issue d'activités humaines, liées à l'objet technique, et à l'espace "support" qui devient "milieu associé".

Foncièrement dynamique, le jeu incessant entre réseau technique et milieu associé, qui offre un parallèle évident avec le "système territorial" tel qu'il est présenté par Raffestin, montre les capacités d'adaptation réciproques de chacun des objets. Marié, dans le cadre de travaux portant sur des ouvrages hydrauliques provençaux⁴²¹, a mis en évidence les effets d'adaptation réciproque, envisagés sur une longue période, entre réseau et territoire : le premier va conditionner le second (pratiques, usages) et, en retour, le territoire "endogénéise" progressivement le réseau et produit en lui des transformations. En ce qui nous concerne, l'adaptation conjointe dont il serait question à propos des réseaux de sentiers, tient en une évolution de ses modalités de gestion, à l'échelle de territoires de montagnes au sein desquels s'opère depuis plusieurs années une évolution du rapport à la nature protégée.

Par ailleurs, on trouvera un écho certain à cette dynamique "réseau - système territorial" dans le concept d'"agencement spatial" proposé par Lussault⁴²² ; concept qui subsume trois "espèces d'espaces" : le lieu/site, le territoire, le réseau. Ces entités ne sont pas considérées par l'auteur comme des entités qui possèderaient intrinsèquement leur autonomie et leurs logiques, et recèleraient une essence spatiale particulière – ce qui autoriseraient une approche surplombante de nature à les comprendre intégralement pour elles-mêmes. Elles sont davantage des combinaisons hybrides de formes, d'objets, de choses, de personnes, des dispositifs agencés par les acteurs dans, par et pour leurs pratiques. Elles sont de ce fait variables, labiles, ouvertes à tous les vents et mouvements de l'usage social.

L'analyse du réseau permet d'accéder à l'organisation de cette expression relationnelle que manifeste le système territorial, et donc aide à révéler le système territorial dans son fonctionnement. Autrement dit, lorsqu'il est question de réseau et de territoire, réalité et métaphore sont en interface. Ces notions, dont la richesse est incontestable, sont à considérer au propre et au figuré qui se répondent l'un l'autre et font système⁴²³.

Une telle approche systémique du réseau (ou l'on met l'accent sur une perspective fonctionnelle du système) vient appuyer notre problématique construite sur le potentiel de mise en relation de territoires par une infrastructure réticulaire.

Aussi, bien qu'il est pour nous inutile et même illogique de confondre réseau et système, nous pourrions être amené à employer le terme de systèmes de sentiers lorsque nous souhaiterons mettre en évidence les éléments constitutifs du réseau, à savoir les tronçons de sentiers, le balisage, les

⁴²¹ MARIE M., 1984, *Pour une anthropologie des grands ouvrages hydrauliques* ; in : Les Annales de la recherche urbaine, n°21, Dunod, Paris, pp.5-35.

⁴²² LUSSAULT M., 1996, *op. cit.*, p.100.

⁴²³ RAFFESTIN C., 1996, *Préface* ; in : OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), *op.cit.*, p.5.

points d'arrêts et embranchements, les portes d'entrées du réseau, etc., c'est-à-dire tout un ensemble d'éléments mis en cohérence de manière à faire système. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail, la mobilisation différenciée du réseau par l'intermédiaire de représentations variées de celui-ci, engendre la hiérarchisation du système de sentiers (par des interventions particulières sur ses composantes) selon des intérêts et objectifs spécifiques. Cette hiérarchisation du système de sentiers, en mettant en avant tel ou tel composant, produit une information déterminante dans la construction de relations entre les territoires traversés.

Les réseaux ne sont donc pas neutres. Ils rendent possibles la création ou le renforcement d'interdépendances entre des lieux, et, par extension, entre des territoires ; ces lieux et territoires connectés peuvent alors être considérés comme appartenant à un même territoire.

Au final, en considérant que c'est par les réseaux que les territoires font système, les réseaux s'affirment comme un élément fort d'organisation territoriale.

3.2.2. Pour un réseau technique territorial

Il est indispensable de comprendre la signification des réseaux en tant qu'organisation de la relation d'une société avec ses territoires. Celle-ci suggère la question du rôle - et en cela du pouvoir - d'un objet réticulaire dans une dynamique territoriale.

3.2.2.1. Réseau technique et organisation du territoire

Evoquer le potentiel d'organisation du réseau suscite une première référence incontournable au "chaos"⁴²⁴. Par rapport à une situation chaotique, le réseau organise. Il distingue des points singuliers, des éléments différenciables, des lieux divers. Le réseau est d'abord organisation des différences, des intervalles (cf. 1.3.2.), et crée des liens entre ce qu'il a différencié. Dans le domaine des sciences sociales, on opposera l'organisation en réseau à l'atomisation. Le réseau fait émerger de l'anonymat des entités (individus, territoires, etc.) plus ou moins isolées et qui ont entre elles certaines affinités. Ces entités deviendront des relais vers d'autres. Le réseau se constitue ainsi, réorganisant sur une base collective l'offre et la demande atomistiques.

Mais si le réseau est organisateur par rapport au chaos, à l'éclatement, il s'opposerait en principe à toute structure ; sur ce point Saint-Simon – auteur de "L'organisateur", opposait à juste titre un fluide et un solide. La structure, même abstraite, tend à solidifier alors que le réseau n'agit, ne joue son rôle, que s'il comporte suffisamment de fluidité, de flexibilité. On peut envisager ici une des raisons pour lesquelles les espaces protégés – structures institutionnelles, en cours d'évolution –

⁴²⁴ DUPUY G., 2002, *op.cit.*, pp.875-882.

n'ont que tardivement pris en main la question des réseaux de sentiers et de leur gestion.

Ce potentiel d'organisation est déterminé en fonction de choix, de priorités, d'objectifs. On retrouve ici une définition structurelle du système (ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but) par laquelle tout système comporte un ou plusieurs objectifs ou fonctions qui gouvernent son comportement. Un système territorial présente donc divers objectifs spécifiques à ses composants ; par exemple le territoire PNE a pour objectif principal la protection de la nature.

En faisant l'hypothèse que le territoire du massif Arve-Giffre représente un système territorial dynamique et cohérent, l'objectif de protection de la nature y est bien sûr présent mais il se conjugue à d'autres, et notamment à celui du développement économique et social.

Le réseau, comme les autres composants du système territorial, met en évidence l'existence de ces objectifs territoriaux différents car il participe à leur accomplissement. L'idée d'un système territorial organisé (en partie) par le réseau suppose donc qu'une ou plusieurs fonctions soient spécifiées pour ce système ; ce que Dupuy souligne ainsi :

"Just as the points of a network are not only abstract nodes from graph theory, but also geographical locations, the routes or lines of a network are not just edges which "fix (or determine) figures with irregular shapes", according to the words of Lalanne. The edges, or lines are meant to produce inter-actions or trans-actions between locations. Here it is a question of exchanging goods, services, or informations"⁴²⁵.

Les objectifs projetés au niveau du réseau correspondent à ceux projetés sur le territoire. C'est pourquoi, toujours selon Dupuy, "le réseau, contrairement au système, n'est pas en lui-même hiérarchique. Il intervient dans l'organisation d'un système hiérarchique"⁴²⁶.

Le fait qu'un sentier soit balisé ou non, entretenu ou non, autorisé ou non aux véhicules à moteur, relève de décisions prises dans le cadre de principes de déplacement associés à ce sentier, eux-mêmes en interaction avec le système "espaces protégés" qu'il traverse le cas échéant, et avec les systèmes socio-économique et politique locaux. Le réseau de sentiers connecte ainsi un ensemble de systèmes, dont l'organisation ("l'ordre" d'importance) est variable dans le temps et dans l'espace. Un sentier peut à un moment faire l'objet d'une valorisation importante (balisage, aménagement, promotion sous diverses formes) lorsque le système socio-économique est "dominant" sur l'espace concerné ; et à un autre moment faire l'objet d'un relatif abandon par une logique de diminution des flux des visiteurs lorsque le système "gestion-protection de la nature" est mis en avant. La difficulté est alors de trouver un équilibre, là aussi dans le temps et dans l'espace, dans la prise en compte de ces systèmes (leur place les uns par rapport aux autres), c'est-à-dire de travailler à une interaction-interdépendance de ces systèmes, à l'échelle d'un système territorial. On ne peut en effet concevoir qu'un système soit perpétuellement dominant, quelle que soit son essence.

⁴²⁵ DUPUY G., 1993, *op. cit.*, p.43.

⁴²⁶ DUPUY G., 1985, *op. cit.*, p.85.

Ainsi, pour raisonner juste en matière de réseau, c'est une géographie des interdépendances qu'il convient de mobiliser, où les lieux ne possèdent pas de valeur intrinsèque mais "font système"⁴²⁷ ; c'est dans l'interaction que les objets prennent sens, qu'ils acquièrent de la valeur.

Objet moteur du système territorial, composante indissociable du territoire, le réseau technique vient s'orner de l'adjectif territorial. Si une telle expression de réseau technique territorial peut paraître en soi redondante pour certains, elle présente pour nous une ampleur épistémologique indéniable tant elle marque une rupture avec la pensée dichotomique présentée plus haut (cf. 3.1.). Si les publications affichant explicitement une telle posture se développent aujourd'hui, rares sont celles qui avant 1990, exploraient le nouveau champ théorique proposé par cette notion de réseau technique territorial⁴²⁸.

Pourtant, l'histoire montre aisément que réseau et territoire sont toujours allés de pair. Guillaume⁴²⁹ avance que la première théorie d'aménagement du territoire est consubstantielle à une pensée de la notion de réseau. A travers l'histoire des infrastructures routières et vicinales françaises, il résume les liens forts et permanents que ces réseaux entretiennent avec les territoires qu'ils sillonnent :

"Entre 1750 et 1850, la construction des routes sert de vecteur à la diffusion de la presse, de la mode parisienne, de l'esprit des Lumières, en un mot, de l'opinion publique dans les villes de province. Elles ont la noblesse et la puissance de l'État qui les a engendrées. Entre 1835 et 1914, la vicinalité porte, elle, dans le moindre hameau les marques de l'État, de l'esprit public, de la patrie. Ses chemins collent à la glèbe dont ils sont sortis. Ils épousent le relief, traversent à gué les rivières ou les chevauchent par ponceaux, empruntent des pistes parfois bimillénaires. Revêtus de cailloux et de pierres, fondus dans le paysage, ils changent de consistance, de couleur, avec la nature du sol affleurant. Leur silence, leur "nature", leur popularité, leur nonchalance, les font aimer des peintres et des poètes du second XIX^{ème} siècle. L'autoroute, dernière-née des infrastructures viaires, a d'emblée des relents de mondialisation ; elle est « performante » et confortable"⁴³⁰.

Le parcours historico-épistémologique tracé au premier chapitre, montre comment le réseau s'est affirmé, au cours des siècles, et notamment à partir du 19^e siècle, comme un principe d'aménagement qui met en rapport des possibilités techniques et la desserte d'un territoire⁴³¹. Ceci étant, il n'y a guère plus de deux siècles que l'on a commencé à penser une organisation du territoire

⁴²⁷ OFFNER J.-M., 2000 (c), *op. cit.*, p.139.

⁴²⁸ Nous avons déjà plusieurs fois cité des ouvrages ou articles, principalement signés par Dupuy et Raffestin, qui nous ont, s'il est utile de le rappeler, largement inspiré dans cette recherche. On mentionnera également ces deux articles de Dupuy : DUPUY G., 1987(a), *Les réseaux techniques sont-ils des réseaux territoriaux ?* ; in : L'Espace Géographique, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.175-184 ; DUPUY G., 1987(b), *Vers une théorie territoriale des réseaux : une application aux transports urbains* ; in : Annales de Géographie, n°538, Armand-Colin, Paris, pp.658-679.

⁴²⁹ GUILLERME A., 1988, *op. cit.*, p.19-20.

⁴³⁰ GUILLERME A., 1996, *op. cit.*, p.128.

⁴³¹ DUPUY G., 1985, *op.cit.*, p.6.

en terme de réseau⁴³². En dehors des précurseurs évoqués au chapitre premier (les architectes et urbanistes Cerda, Rouge, etc.), qui affirmaient l'importance d'une unité des réseaux (voirie, distribution commerciale, ferroviaire, etc.) dans la pensée de la ville, la pratique planificatrice française de l'aménagement du territoire (comme celle de l'Angleterre ou des Etats-Unis) tendait à les séparer, tout en n'envisageant que modestement leurs profondes interactions territoriales. Il faudra rassembler des études historiques comparatives pour que cette prise de conscience ait lieu au moins aux États-Unis et en France dans les années 1980. Elle sera à l'origine des travaux du groupe "Réseaux" sur les réseaux territoriaux⁴³³.

Bien qu'il s'agisse de souligner le rôle du réseau par rapport au territoire, rappelons que le rapport est dialectique et non unidirectionnel. Les pratiques d'aménagement du territoire, et notamment d'urbanisme, rappellent pour l'administration des citoyens, l'importance des territoires municipaux et départementaux, selon des principes d'équité et d'égalité. Les réseaux garantissent ces mêmes principes à l'exemple de la *lifeline* (numéro téléphonique de secours d'urgence) prévue par la législation des Etats-Unis. Un accès minimal au réseau de téléphone est prévu pour tous, même en cas de désabonnement, de coupure de ligne. Comme le rappelle Dupuy, "au fond, le droit, vient reconnaître a posteriori la réalité territoriale d'un réseau dont nul ne peut être exclu"⁴³⁴.

En ce sens, et comme nous le verrons par la suite, la gestion des réseaux de sentiers à l'échelle de la France se réalise dans le cadre des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), pour assurer une offre de sentiers et chemins de qualité sur tout le territoire national. Cette politique est fondée sur le maillage départemental et sur des structures inter-communales. Il n'est donc pas question de nier l'existence et l'importance du territoire, d'une forme socio-spatiale aréolaire.

3.2.2.2. *De l'imbrication du réseau et du territoire*

Les réseaux techniques contribuent à modeler l'enveloppe spatio-temporelle qu'est tout territoire. Cette transformation pose donc implicitement la question d'un pouvoir de transformation, d'évolution d'une organisation, car toute relation (intrinsèque au réseau) implique un jeu de pouvoir. Toute relation dans son contenu est politique, car elle intéresse et concerne réellement ou virtuellement tout être appartenant à la collectivité ou à une collectivité donnée. Ainsi, la circulation est spectacle du pouvoir, puisque la circulation au sens de Raffestin, est visible par les flux d'hommes et de biens qu'elle mobilise, par les infrastructures qu'elle suppose⁴³⁵.

⁴³² DUPUY G. (dir.), 1988, *op.cit.*, p.13.

⁴³³ DUPUY G., 2002, *op. cit.*, pp.875-882.

⁴³⁴ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.47.

⁴³⁵ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.183.

Le pouvoir, pour lequel nous avons suggéré l'idée d'immanence entre les individus (cf. 2.1.2.1.), est conçu sous la deuxième modalité que Raffestin voit en celui-ci. Si la première est liée au pouvoir "marqué d'une majuscule", la seconde, qu'il juge plus insidieuse, est présente partout et montre un pouvoir qui "profite de toutes les fissures sociales pour s'infiltrer jusqu'au cœur de l'Homme"⁴³⁶. Ce pouvoir est consubstantiel de toutes les relations, de tout processus d'échange ou de communication.

Partant de ce principe, des auteurs⁴³⁷ rejoignent Raffestin dans l'idée que contrôler les réseaux, c'est contrôler les hommes et c'est leur imposer un ordre nouveau qui se substituera à l'ancien :

"Ce n'est pas un décalque territorial, c'est une reproduction territoriale qui n'a pu avoir lieu que par la mise en place d'un système de circulation [un réseau technique pour Raffestin]"⁴³⁸.

De fait, par le biais de la connaissance des réseaux, il est possible de savoir comment une société assure le contrôle de l'espace qu'elle occupe⁴³⁹. Les routes cévenoles par exemple, ont été améliorées et multipliées afin que l'armée royale puisse mieux pourchasser les Protestants. Les Romains, peu après la conquête des Gaules par César, ont mis en place un réseau paneuropéen de routes pour permettre le déplacement rapide des légions d'une garnison à l'autre, pour circonscrire d'éventuelles révoltes. Le réseau se présente alors comme un révélateur de logiques territoriales qu'il contribue en même temps à façonner. L'intérêt d'une analyse de la gestion des réseaux de sentiers est donc pertinente pour mieux comprendre les logiques territoriales propres aux espaces naturels protégés et aux territoires dans lesquels ils s'insèrent, et ainsi pour lire les points d'achoppement entre ces derniers.

Les notions de contrôle, de maîtrise de l'espace, à propos du réseau, renvoient à des débats de stratégies politique et territoriale dont les exemples sont illimités. Comme le résume Broc, "pas routes sans Empires, pas d'Empires sans routes"⁴⁴⁰.

L'espace de l'ingénieur-géographe d'Allent est à ce titre arachnoïdien, sillonné par les réseaux⁴⁴¹. Le gouvernement placé dans la capitale, contrôle tout, comme bientôt les préfetures dans les chefs-lieux départementaux. On se rappellera aussi que la couverture cartographique de la France par Cassini, commencée en 1744 et achevée en 1780, est fondée sur le procédé de triangulation de l'espace élaboré par l'abbé La Caille au milieu du 17^e siècle et son réticule optique⁴⁴².

⁴³⁶ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.45.

⁴³⁷ Voir par exemple la troisième hypothèse de Torricelli pour expliquer la faiblesse théorique du réseau en géographie ; cf. 1.2.3.5., p.72.

⁴³⁸ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.195.

⁴³⁹ DOLLFUS O., 1971, *L'analyse géographique*, PUF, coll. Que sais-je ? n°1456, Paris, p.62.

⁴⁴⁰ BROC N., 1996, *Géographie, les grandes lignes* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, p.41. On pourra sur ce point se reporter à l'article de C. Bertho-Lavenir (1996) sur la politique des réseaux postaux et dans lequel elle rappelle que "lorsque les empires s'écroulent, les réseaux postaux disparaissent et ils ne se rebâtissent qu'en même temps que se reconstruisent les pouvoirs", p.32.

⁴⁴¹ GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.14.

⁴⁴² Le réticule optique est un instrument se présentant sous la forme de lunettes dans lesquelles est inséré un réseau de fils orthogonaux, permettant, à l'origine, d'observer et de comptabiliser les étoiles. Le réseau (du réticule) va par la suite servir aux ingénieurs topographes à fixer des points de mire pour leurs relevés.

L'outil employé, auquel l'abbé attribua le terme de réseau, est donc à l'origine de la première cartographie française, commanditée par Louis XV dans un souci stratégique de connaissance et de maîtrise du territoire. La configuration des départements français par les révolutionnaires en 1790 répond quant à elle à une exigence fonctionnelle liée à un souci de contrôle du territoire. Les dimensions des nouvelles circonscriptions sont déterminées de manière à ce que l'on puisse se rendre du chef-lieu en n'importe quel point du département en moins d'une journée de cheval.

Le contrôle du territoire, gage de souveraineté, est donc une fonction importante du réseau. Le télégraphe des frères Chappe, mis en service à partir de 1793, matérialise le territoire de la nation française. Il permet au pouvoir central de contrôler ses frontières et de commander ses armées. Permettant des communications rapides entre Paris et les grandes villes françaises, il rapproche le centre de la périphérie et assoit, d'une certaine manière, le pouvoir central en province, garant de l'identité de la nation. Pour Musso, le télégraphe de Chappe était en cela le parangon du contrôle politico-militaire par l'Etat de la nation française⁴⁴³. En ce sens, selon Bakis, le contrôle territorial est mis en œuvre par les Etats, et le réseau technique, bras séculier de l'Etat, renforce le quadrillage administratif⁴⁴⁴. Ce pouvoir lié au réseau n'est toutefois pas l'apanage de l'Etat seul ; les cheminots, contrôleurs aériens ou routiers en grève l'ont également bien compris et savent le mobiliser.

L'intitulé et les contributions de l'ouvrage dirigé par Marié et Gariépy - "Ces réseaux qui nous gouvernent" - sont sans ambiguïté sur le pouvoir des réseaux dans l'organisation et dans la construction de nos sociétés modernes et de leurs territoires. Rappelons aussi que l'Internet a d'abord été élaboré pour l'armée américaine, tout comme la technique du Global Positioning System (GPS).

Ceci étant, et dans la droite ligne de l'interaction permanente réseau-territoire, cette action du réseau est rarement univoque (cf. 3.2.2.1). En effet, il s'instaure une forme de compromis entre l'Etat et la société dès lors que l'infrastructure laisse passer les informations pour le développement de l'économie marchande, et plus globalement pour l'échange et la communication.

Cette interaction est de plus dynamique car temporellement inscrite. Numa Broc nous rappelle qu'un tracé qui correspond aux nécessités d'une époque peut, à une autre époque, perdre toute valeur⁴⁴⁵. Dans un vieux pays comme la France, on peut reconnaître nettement les chemins différents qui correspondent aux différents stades de la circulation. Ainsi, le long de la Côte bourguignonne, distingue-t-on le vieux chemin médiéval à flanc de coteau ; la route des diligences au pied de la pente ; la route nationale, la voie ferrée et l'autoroute, enfin, dans la plaine. Ces réseaux différents, dont certains sont aujourd'hui le lieu d'usages nouveaux (le vieux chemin médiéval est particulièrement apprécié des randonneurs, qu'ils soient à vélo, à pieds ou à cheval), témoignent de nouveaux rapports au territoire.

⁴⁴³ MUSSO P., 1992, cité par BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.12.

⁴⁴⁴ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.110.

⁴⁴⁵ BROC N., 1996, *op.cit.*, p.45.

L'évolution des usages et des enjeux portés sur les réseaux de sentiers est à l'origine de leur réinvestissement par de nombreux acteurs. Nous verrons par la suite qu'ils font l'objet de divers projets d'interventions qui témoignent de rapports spécifiques au territoire, le plus souvent très différents des types de rapports induits par les usages initiaux de ces sentiers (en général agricoles, pastoraux, cynégétique).

L'évolution engendrée par les réseaux à propos des territoires se transcrit également dans l'organisation du travail des acteurs. C'est en ce qui nous concerne dans l'organisation du travail des gestionnaires d'espaces protégés, et plus largement des acteurs locaux, que les préoccupations territoriales réticulaires (liées aux réseaux de sentiers) prennent une place centrale.

Enfin, soulignons que le pouvoir des réseaux est également lié à l'information géographique dont ils témoignent et qu'ils génèrent. A partir de la troisième hypothèse de Torricelli⁴⁴⁶, il nous apparaît que toute information géographique (ou de quelque autre nature) présente, toujours aujourd'hui (et non pas seulement autrefois comme le dit l'auteur), un intérêt stratégique dès lors qu'elle peut être mobilisée à des fins diverses. Cela se vérifie pleinement à propos d'information relationnelle, liée à un réseau. L'information produite par exemple dans le cadre d'une enquête de fréquentation d'un réseau de sentiers en espaces protégés est en ce sens doublement stratégique et présente un enjeu de pouvoir certain au niveau du territoire :

- le premier objectif stratégique de ce type d'information et donc de procédures, est de conditionner, d'influer les choix et techniques de gestion du réseau de manière à favoriser la mission première des espaces protégés, qui est de préserver les richesses écologiques du territoire délimité ;
- le second objectif, sans doute le plus important mais le moins énoncé comme tel, est de disposer d'une information stratégique en terme de dialogue et de négociation avec les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements principalement). Ceci d'une part pour justifier du poids économique, social, culturel, de l'espace protégé dans les territoires communaux et du département, et d'autre part pour justifier de l'existence réelle de flux parfois considérables de visiteurs (surtout lorsqu'ils se concentrent en certains itinéraires et lieux). La nécessité d'une réglementation pour préserver les spécificités biologiques et paysagères est ainsi apportée (tout du moins recherchée), de même que la légitimité de l'espace protégé.

Le rapport entre réseau et territoire est donc dialectique. Le réseau technique permet le fonctionnement du système territorial, le solidarise ; il est en cela un réseau territorial. Celui-ci ne

⁴⁴⁶ "Représenter des réseaux est difficile car l'information manque, ou mieux, si elle existe elle est difficilement accessible. En d'autres mots, l'information relationnelle (sur l'entité et la nature des relations entre les nœuds d'un réseau) est un enjeu de pouvoir (comme toute information géographique pouvait l'être autrefois) car elle véhicule un contenu stratégique, susceptible de permettre le contrôle du territoire" ; cf. 1.2.3.5.

recèle pas de caractéristiques intrinsèques d'émergence et d'évolution, ce qui nous pousse alors à éclaircir la nature des liens entre réseau et territoire. Si le pouvoir des réseaux s'exprime souvent par l'idée de structuration des territoires, que signifie cette expression et qu'en est-il dans le cadre de notre problématique ?

3.2.2.3. *Effets structurants et/ou congruence ?*

Alors que nous avons souligné le pouvoir des réseaux en matière d'organisation territoriale, il est fréquemment fait allusion à ce propos aux "effets structurants" des réseaux sur les territoires, à la rhétorique de l'impact, de l'"effet induit".

Que penser d'une telle expression dans notre cas alors qu'elle est fortement remise en cause par divers auteurs ?

D'un point de vue sémantique tout d'abord, le terme d'effet est défini le plus couramment comme le résultat d'une action, ce qui est produit, par une cause, par quelque chose⁴⁴⁷. Nous avons précédemment mentionné l'action du réseau en terme d'organisation du territoire ; le réseau produit quelque chose qui se répercute sur le territoire. Le terme de structurant (qui détermine ou opère une structure) renvoie directement à celui de structure, définit comme la manière dont les différentes parties d'un ensemble, concret ou abstrait, sont disposées entre elles et sont solidaires, et ne prennent sens que par rapport à l'ensemble. Brunet, Théry et Ferras parlent de la structure comme de l'arrangement des constituants d'un objet, d'une organisation⁴⁴⁸.

Par une première approche très littérale, on pourrait faire nôtre cette expression d'effets structurants des réseaux sur les territoires, puisqu'elle paraît correspondre aux propos énoncés aux points précédents. Des remarques et précisions doivent néanmoins être apportées sur la base de diverses critiques, qui sans vouloir nier les transformations à l'œuvre en matière d'organisation spatiale, souhaitent dépasser le mythe récurrent de rapports déterministes entre réseaux et société, entre réseaux et territoires.

Pour Offner et Pumain, on ne peut nier les effets du réseau sur le territoire⁴⁴⁹. Mais on ne peut repérer que des concordances, et non des causalités directes, entre la présence d'une infrastructure nouvelle⁴⁵⁰ et le développement de l'espace concerné.

Selon Claïsse et Duchier⁴⁵¹, cités par les auteurs :

"La rhétorique des effets structurants appartient à un paradigme scientifique bien connu dont

⁴⁴⁷ Le Petit Robert, 2004, éd. Dictionnaires Le Robert, Paris.

⁴⁴⁸ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.468.

⁴⁴⁹ OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *op.cit.* p.50.

⁴⁵⁰ Nous considérerons, dans notre cas, qu'un réseau de sentiers est "nouveau", certes lorsqu'il s'agit d'un nouveau tracé – ce qui est somme toute rare, surtout en espaces protégés -, mais surtout dès lors qu'il fait l'objet d'une attention spécifique auparavant absente, pouvant donner lieu à diverses actions (entretien, valorisation, promotion, signalétique, etc.).

⁴⁵¹ CLAISSE G., DUCHIER D., 1993, *Des observatoires des effets TGV : réflexions méthodologiques*, 6^e entretiens du centre Jacques Cartier sur *Villes et TGV*, Lyon, 5-11 décembre 1993 ; cités par : OFFNER J-M., PUMAIN D., 1996, *op.cit.* pp.50-51.

les principales composantes sont : le déterminisme technique, la métaphore mécanique, un système de causalité linéaire, le modèle économique de rationalité pure, le positivisme...

- *Le déterminisme technique consiste à transférer sans précaution les avantages d'un système technique à la société qui l'utilise et à en induire de profondes transformations économiques et sociales, alors que tout système technique est d'abord une production sociale qui s'insère dans la société, plus qu'il ne la transforme.*
- *La métaphore mécanique qui s'articule sur un système de causalité linéaire tient lieu de démonstration : puisque les régions les plus dynamiques sont les mieux desservies, toute amélioration de la desserte d'une région entraînera son développement économique.*
- *Le modèle économique de rationalité pure et ses développements dans les domaines de l'économie spatiale et de la localisation des activités tiennent lieu de légitimation et d'interprétation théorique des mécanismes économiques qui sont ainsi mobilisés.*
- *Le positivisme donne un sens politique et idéologique à ces effets structurants tout en permettant de se désintéresser de la question des effets structurants."*

La première source de critique tient en effet au paradigme de causalité⁴⁵² qui n'a cessé d'accompagner le développement des infrastructures de communication et de transport depuis la révolution industrielle. Offner, à l'instar de divers auteurs⁴⁵³, remet en cause l'idée d'effets structurants en tant que formalisation d'un rapport causal entre transformation du réseau et mutation territoriale. Il va même jusqu'à parler d'une double mystification : scientifique et politique ; et pointe du doigt le discours enthousiaste porté sur un effet présenté comme bénéfique et même salubre, lui octroyant ainsi un réel succès⁴⁵⁴. Or, les effets des réseaux sur le territoire ne sont pas forcément positifs. En restant dans le champ de la protection de la nature, il est admis que le réseau induit une fréquentation, qui, mal gérée, peut générer par ses comportements des impacts dommageables aux milieux écologiques fragiles qu'elle traverse.

De même, l'"effet tunnel" bien connu dans les analyses en matière de transports, s'est révélé être un des premiers arguments instrumentalisés par des élus locaux ne souhaitant pas le passage du tracé d'une autoroute ou d'une voie de chemin de fer à grande vitesse sur leur commune. Si cet effet tunnel est bien réel pour des réseaux à grande vitesse, il serait audacieux de l'envisager pour des réseaux techniques moins importants, comme les réseaux de sentiers. Toutefois, nous avons entendu à plusieurs reprises durant nos entretiens, avec des élus locaux notamment, un regret émis

⁴⁵² OFFNER J.M., 1993 (c), *Les "effets structurants" du transport : mythe politique, mystification scientifique* ; in : L'espace géographique, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, p.234.

⁴⁵³ Se reporter par exemple à l'article suivant : DREWE E., JOIGNAUX G., 2002, *Réseaux et territoires : retour sur quelques mythes* ; in : MUSSO P., CROZET Y., JOIGNAUX G., *op.cit.*, pp.35-55 ; ainsi qu'aux articles et ouvrages des mêmes auteurs.

⁴⁵⁴ La rhétorique des "effets" des réseaux est en effet très consensuelle et trouve généralement bonne presse dans les médias, à l'exemple de ces très récents articles publiés dans l'édition du 26 juin 2004 du quotidien Le Monde : "Grâce à un échangeur, Caussade va passer du chapeau de paille au pétrole" ; "Des chercheurs étudient l'impact des autoroutes sur l'environnement".

à l'encontre des flux de randonneurs (ou autres types d'usagers du réseau dans une optique de loisirs) qui, certes pouvaient traverser les bourgs et villages, mais sans forcément consommer de services sur place. Les retombées économiques au niveau de la commune sont alors très limitées, surtout dans les communes les plus petites, ne présentant qu'une offre réduite de sentiers. Les effets négatifs de ces flux sont alors facilement amplifiés et stigmatisés, et la figure du "touriste"⁴⁵⁵ dans tout ce qu'elle peut comporter de péjoratif intervient alors dans les discussions.

Quoi qu'il en soit, il est tout de même rare de constater le refus d'un ou plusieurs acteurs à l'encontre du tracé d'un sentier rattachant la commune à un réseau. Le rapport "coût/bénéfices" d'une telle opération est globalement considéré comme avantageux, au moins au départ, c'est-à-dire avant que la réalité des coûts d'entretien du réseau (en tout ou partie) ne se fasse jour pour les collectivités chargées de cet entretien.

Aussi, s'il y a un effet "structurant" des réseaux sur les territoires, il n'est pas à concevoir dans l'espoir d'établir une indifférenciation spatiale, comme on pu le croire certaines petites collectivités locales avec les réseaux de télécommunications. De la même manière, si toutes (au moins la grande majorité) les communes de France disposent d'un réseau de sentiers (quelque soit son étendue), elles ne sont pas pour autant plus "égales" les unes par rapport aux autres. Elles disposent toutes d'un potentiel qu'il revient d'activer avec justesse et intelligence, mais rien n'est acquis de fait. Ainsi, avoir sur son territoire un grand réseau de sentiers ne garantit aucune retombée importante et immédiate. Le paradoxe de cette prétendue indifférenciation spatiale se traduit par exemple pour les territoires sans réseau de sentiers. Que se passe-t-il pour eux ? Sont-ils condamnés à sombrer, à disparaître, à mourir ? On voit ici que le mythe des effets structurants fait croire à des réseaux qui dualiseraient irrémédiablement l'espace au profit des seules zones "branchées"⁴⁵⁶, les autres étant comme sacrifiées. On ne peut donc croire à la toute puissance structurante des réseaux. Pour Bakis, la mise en place d'une infrastructure trace les linéaments d'une politique d'aménagement de l'espace, elle ne saurait la remplacer⁴⁵⁷.

Cet effet structurant tend notamment à porter des vertus économiques au développement d'un réseau. Or, c'est un masque de langage employé pour couvrir des décisions émanant du système économique et du système politique. Ainsi pour Chesnais⁴⁵⁸, ce n'est pas tant le réseau qui "structure", ce sont les décisions prises qui vont modifier les logiques de fonctionnements du territoire en vue de tel ou tel type de développement, jugé plus durable, plus performant, etc. Le réseau ne serait donc ici qu'un objet comme tant d'autres, ne disposant pas plus de qualités qu'un autre, pour avoir des effets sur le territoire.

⁴⁵⁵ Parfois pressenti comme d'origine parisienne ; facteur aggravant pour certains acteurs qui y voient, encore, une marque de "la capitale", supplémentaire à celle attribuée aux espaces protégés.

⁴⁵⁶ OFFNER J-M, 2000 (c), *op. cit.*, p.139.

⁴⁵⁷ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.67.

⁴⁵⁸ CHESNAIS M., 1991, *op. cit.*, p.17.

Nous adhérons à cette réflexion, en soulignant tout de même que certains objets, plus que d'autres, peuvent, selon le moment, susciter davantage de décisions, de réactions, de changements au niveau d'un territoire. C'est ce que nous pensons lorsqu'un objet se voit porteur d'enjeux nouveaux, qu'il s'affirme comme une ressource territoriale (cf. chapitre 5) à l'image des réseaux de sentiers en espaces naturels et ruraux de montagnes.

Quoi qu'il en soit, on s'accordera sur ce point : le réseau, en soi, n'est rien, ne fait rien, tant qu'il n'est pas inscrit dans une dynamique d'actions et donc de décisions.

Le mouvement, l'effet – s'il fallait conserver ce mot - est donc avant tout d'origine socio-culturelle et politique. Il procède d'une interaction entre la société et les objets géographiques qu'elle se construit. Nous souscrivons à l'idée que connecter les choses, c'est les lier par un rapport fonctionnel qui assure d'un résultat, mais il s'agit de ne pas tomber dans la dérive qui veut que le réseau soit responsable de tout⁴⁵⁹.

On considérera alors que réseau et territoire évoluent conjointement. Pour Mella il s'agit d'effet combiné⁴⁶⁰ ; Offner⁴⁶¹ quant à lui parle de congruence, d'interrelation, de causalité circulaire, de synergie, de co-occurrence voire de corrélation. Cette congruence se traduit d'une manière générale dans tous les champs de l'aménagement du territoire et, pour ce qui nous concerne, dans celui de l'environnement et de la protection de la nature.

L'émergence du réseau accompagne une évolution territoriale plus qu'elle ne la provoque. En effet, l'arrivée du chemin de fer dans les villes françaises au 19^{ème} n'a fait, au mieux, qu'encourager des tendances socio-économiques préexistantes à l'exemple d'une dynamique démographique déjà forte. Il en est de même de l'arrivée d'un mode de transport collectif performant sur l'urbanisation d'une ville. Le cas de Grenoble est sur ce point exemplaire. Le développement d'une troisième ligne de tramway n'est qu'un projet urbain parmi d'autres, s'insérant dans une vaste entreprise de requalification urbaine autour des notions fétiches de développement durable, de durabilité.

Une situation de croissance et d'amélioration de l'offre en matière de sentiers de randonnée comme en matière de transports collectifs va renforcer la transformation de rapports au territoire en matière de déplacements, de territorialités ; tendances déjà à l'œuvre avant le développement de l'offre, puisque que l'offre doit venir s'ajuster à ces tendances.

Le réseau est une composante active d'organisation du système territorial, en même temps qu'il s'adapte à celui-ci, c'est-à-dire à des faits sociaux territorialisés. En ce qui nous concerne, l'adaptation est structurelle dans le sens où la gestion du réseau va pouvoir entraîner une intervention sur la matérialité du réseau entier (mise en place d'une nouvelle signalétique par exemple) ou seulement d'un de ses tronçons (édification d'un muret pour éviter la divagation lors de

⁴⁵⁹ FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.44.

⁴⁶⁰ MELLA A., 1992, *op. cit.*, p.9.

⁴⁶¹ OFFNER J-M., 1993 (a), *op. cit.*, p.16.

la traversée d'une zone fragile au piétinement). Cette adaptation renvoie à un fait social s'inscrivant dans une demande de nature "vierge", préservée ; demande territorialisée dans le périmètre de l'espace protégé.

On ne peut donc procurer un effet unilatéral et structurant du réseau technique sur le territoire. En revanche, il nous semble possible de prêter un potentiel de structuration du réseau en matière d'acteurs et d'action collective. Ainsi, les interdépendances dont parle Offner, et que les réseaux concrétisent, sont certes d'ordre spatial parce qu'elles sont géographiques, mais aussi d'ordres politique, social et culturel. Par ailleurs, si l'auteur réfute le déterminisme causal des effets structurants du réseau sur les territoires, il concourt néanmoins à penser le rôle d'accompagnement du réseau dans la structuration du territoire :

"La connexité (être en relation) s'ajoute – voire s'impose – à la contiguïté (être à côté) comme principe de structuration du territoire"⁴⁶².

L'introduction du n°3 des Cahiers de Médiologie⁴⁶³ pose avec justesse le débat dans lequel s'inscrit la problématique des interactions réseaux–territoires et soulève la question de la "structuration" :

"Appartenir à une nation, c'est avoir des lieux, des images et des mots en commun. Mais la «communauté imaginée», de territoire et de langue, qu'est une nation vivante ne peut se comprendre en dehors des réseaux techniques qui structurent l'espace, l'imaginaire et la mémoire des hommes. Ces réseaux évoluent. Ce qu'ils ont construit hier, ils peuvent, en changeant de nature, le déconstruire aujourd'hui, tout en instaurant de nouveaux partages entre public et privé. A nouveaux réseaux, nations nouvelles".

En ce qui nous concerne, sans poser le débat au niveau des nations, nous serions tenté de réécrire ainsi la dernière phrase de cette citation : "A nouveaux réseaux, nouveaux territoires".

En effet, pour les sentiers, c'est bien de nouveaux réseaux dont il s'agit tant leurs usages et logiques de gestion ont pu changer depuis leurs origines. Ces nouveaux réseaux sont autant de clés de lecture que de composants de "nouveaux" territoires.

Sans la mentionner explicitement, les auteurs se rapprochent de l'hypothèse des effets structurants des réseaux sur les territoires. Mais, comme nous l'entendons également, la structuration dont nous parlons est tout autant voire davantage socio-culturelle et politique que matérielle, physique ou encore économique, au moins dans un premier temps.

Tout en tenant compte des réserves énoncées jusqu'ici, soulignons que réfléchir aux effets structurants des réseaux de sentiers sur des territoires montagnards, conduit à une préoccupation éminemment contemporaine de l'aménagement du territoire de ce début de siècle, si l'on considère

⁴⁶² OFFNER J.-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.227.

⁴⁶³ DEBRAY R. (dir.), 1997, *Ouverture* ; in : Cahiers de Médiologie, n°3, Gallimard, Paris, p.5.

que le rôle de l'aménagement du territoire doit être repensé dans l'optique de sa "mise en réseau"⁴⁶⁴. De même si l'aménagement du territoire vise à adapter le territoire aux activités, à partir du moment où les activités sont extrêmement liées au réseau, alors toute problématique réseau-territoire, est au cœur de la mission centrale de l'aménagement du territoire, tel que conçu aujourd'hui.

Enfin, si l'on conserve l'idée d'une structuration des territoires par les réseaux, il n'y a pas de réactions directes, mécanistes entre réseaux et territoires. En réalité ces interactions comprennent un haut degré de complexité et, donc, d'incertitude. Outre le fait que cette affirmation à elle seule légitime un des questionnements de cette recherche (le réseau de sentiers peut-il ou non être envisagé comme le vecteur d'une organisation territoriale ?), elle sous-tend l'importance de processus de médiation, liés à l'action de diverses organisations, à la mise en place de procédures, etc., qui constituent les objets sur lesquels doit porter toute analyse inscrite dans la problématique réseau-territoire. Elle justifie aussi le fait que la prise de conscience des effets potentiels du réseau sur le territoire, nécessite l'élaboration de modes adaptés d'organisation et de gestion de ces objets. La structuration des territoires par les réseaux s'opère ainsi dans le cadre d'une intermédiation entre différents acteurs, entre diverses organisations socio-spatiales. Nous rejoignons alors Dupuy qui emploie fréquemment l'expression de recombinaison territoriale⁴⁶⁵ à partir du réseau, pour traiter de ce thème des effets, et qui renvoie surtout pour notre recherche à l'enjeu d'articulation territoriale.

3.3. Articuler les territoires hétérogènes : vers une "interterritorialité" ?

En se rapprochant d'une conception systémique du territoire, on considérera que tout ensemble spatial organisé constitue un système composé d'éléments liés entre eux et intégrés à un système d'ordre de grandeur supérieur : de là se dessine une organisation en ensembles de systèmes et de sous-systèmes emboîtés. Or, ces emboîtements "coïncent" parfois. Les interconnexions sont quelquefois difficiles à établir, notamment entre des territoires que l'on dit institutionnels ou fonctionnels. Nous souhaitons souligner dans cette section l'intérêt du réseau pour favoriser cette interconnexion, et son potentiel de création d'une territorialité partagée : d'une interterritorialité. Précisons que nous ne souhaitons pas inscrire nos réflexions dans une problématique de recomposition territoriale – fortement marquée par les procédures de regroupement communal – mais d'articulation de territoires. Nos propos ne traitent pas d'un chantier de (re)découpage des mailles territoriales, qui nous semble en outre contribuer à rendre les champs socio-spatiaux de

⁴⁶⁴ DREWE E., JOIGNAUX G., 2002, *op. cit.*, p.37.

⁴⁶⁵ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, voir par exemple p.53.

moins en moins lisibles et, du coup, perturber les rapports de la société à l'espace. L'intérêt est de jouer sur les articulations entre les différents territoires et entre les différentes échelles du territoire, plutôt que de fabriquer arbitrairement de nouvelles mailles institutionnelles, si l'on veut dépasser les blocages que rencontrent aujourd'hui les politiques publiques (à l'exemple de celle consacrée à la protection de la nature) comme les initiatives locales en matière d'aménagement.

3.3.1. Entre territoire institutionnel et territoire fonctionnel

Alphandéry et Bergues distinguent deux principales perspectives au concept de territoire⁴⁶⁶ :

- la première renvoie aux cadres liés à l'action publique et à la représentation politique. Les territoires y sont souvent issus du maillage historique, forgés à des fins de gestion et d'administration locales ;
- la seconde envisage le territoire de façon plus diffuse et moins institutionnalisée. Il recouvre diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales.

La première perspective fait référence à une conception du territoire proche de celle des sciences-politiques et par laquelle le territoire exprime en premier lieu l'aire d'exercice d'un pouvoir. Analysé à l'échelle d'un pays, le concept est proche de ceux de patrie et de nation. Comme notion juridique, le territoire renvoie en fait à l'existence de l'Etat⁴⁶⁷.

La seconde perspective correspond davantage à la conception du territoire que nous partageons dans cette recherche et qui se trouve plus largement admise en géographie humaine.

Plus concrètement, et toujours à partir de ces deux approches, voit-on distingués deux types de territoires :

- l'un serait donc celui du politique, et l'on parle alors de territoire institutionnel ou juridico-administratif pour Gumuchian et al.⁴⁶⁸ par exemple ; Raffestin évoque sur ce point un "système institutionnel" comme un "espace abstrait"⁴⁶⁹ ;
- l'autre serait social, culturel, c'est-à-dire le territoire du quotidien, produit de nos pratiques dont la spatialité ne concerne pas exclusivement à des contingences inhérentes aux limites d'une circonscriptions administrative, politique.

L'individu ferait donc perpétuellement l'expérience de ces deux types de territoires qu'il tenterait de faire se conjuguer tant bien que mal selon ses choix, selon son parcours. Pour notre part, et en dépit des biais inhérents à ces termes, nous emploierons les expressions de territoire institutionnel et de

⁴⁶⁶ ALPHANDÉRY P., BERGUES M., 2004, *op. cit.*, p.5.

⁴⁶⁷ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.480.

⁴⁶⁸ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.41.

⁴⁶⁹ RAFFESTIN C., 1980, *op.cit.*, p.144.

territoire fonctionnel, que nous définissons de la façon suivante :

- territoire fonctionnel: le territoire comme un "tout", produit de l'interaction permanente d'éléments hétérogènes dans le cadre d'une logique sociale globale voulue localement rationnelle ;
- territoire institutionnel: le territoire comme expression spatiale procédurale et normée du pouvoir de l'institution, dans le cadre d'une logique politico-administrative spécifique.

On remarquera que cette dualité d'approche du territoire est inscrite comme base de réflexion à l'ouvrage collectif "Réseaux et territoires"⁴⁷⁰, publié en 1996.

Les organisations spatialisées qui résultent de l'exercice du pouvoir institutionnel sous toutes ses formes : de l'Etat aux collectivités locales, des appareils idéologiques publics ou parapublics (écoles, administrations, églises, etc.) aux organisations économiques et sociales privées (entreprises, syndicats, associations), affichent des vertus territorialisantes notoires⁴⁷¹, notamment lorsqu'elles s'enracinent par la délimitation d'une frontière, d'un périmètre clairement marqué, à l'exemple des espaces naturels protégés. Selon Raffestin, institutions publiques ou privées procèdent en cela, vis-à-vis des citoyens et entre elles, d'une forme d'imposition de territorialité⁴⁷².

On touche ici à un problème récurrent de l'aménagement du territoire – notamment français – qui est celui de l'inadaptation des territoires institutionnels aux territoires fonctionnels, se traduisant par une recherche des "territoires cohérents"⁴⁷³. Les pouvoirs dont disposent les institutions, découpent, maillent des territoires dont les limites et prescriptions d'usage (le cas échéant) peuvent générer des querelles, à l'image du conflit ayant opposé la commune de Saint-Christophe en Oisans et le Parc National des Ecrins en 1995⁴⁷⁴. On s'aperçoit ici qu'une entité spatiale juridico-administrative comme le PNE, affichant une réglementation stricte à vocation protectionniste, centrée sur des composantes naturelles, figure une pierre d'achoppement avec un territoire conçu comme "une réalité historique issue de pratiques et de connaissances que les sociétés se donnent de leur environnement"⁴⁷⁵.

⁴⁷⁰ Dans cet ouvrage rédigé sous la direction d'Offner et Pumain (1996, *op. cit.*, p.29), il est entendu par territoire institutionnel : "une aire bornée qui définit et délimite une communauté sur laquelle s'exerce un pouvoir politique chargé de missions de contrôle et d'allocation. L'Etat mais aussi les collectivités locales que sont le département et la commune constituent à ce dernier titre des territoires institutionnels". Ensuite, il est fait mention d'"espaces", et non de territoires fonctionnels, sans explication concluante sur à cette différence. Ces espaces "pour leur part appartiennent moins à l'ordre de l'être que du faire, du citoyen que du consommateur, de l'usager ou du travailleur : découpages spatiaux formés par les zones d'influence de toutes sortes, déterminés par les divers flux socio-économiques pertinents".

⁴⁷¹ DI MEO G., 1998, *op. cit.*, p.248.

⁴⁷² RAFFESTIN C., 1980, *op.cit.*, p.153.

⁴⁷³ Ce thème est largement débattu depuis plusieurs années dans diverses revues scientifiques, à l'exemple du numéro 254 de la revue *Projet* (juin 1998), intitulé "la dynamique des territoires". On peut lire, dans le dossier "la recherche d'une pertinence politique" une contribution de J-L Guigou, ex-délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, au titre éloquent : "produire des territoires cohérents" (pp.95-102).

⁴⁷⁴ Nous évoquerons plus en détail cet épisode dans la partie suivante de cette recherche.

⁴⁷⁵ HUSSY Ch., 1997, *Simulation géographique des phénomènes de disjonction* ; in : *Le Globe, Revue de la Société de Géographie de Genève et du Département de Géographie de Genève*, t.137, *Etre et devenir des frontières, Actes du colloque de Genève, 18-19/09/1997*, Genève, p.205.

La difficulté de cette adéquation trouve écho dans des champs autres que la politique environnementale française. Il en est par exemple de même dans le domaine de la Justice, comme le souligne Commaille à l'occasion d'une recherche sur la "carte judiciaire" française⁴⁷⁶. L'auteur met en évidence une contestation de la distribution actuelle de l'exercice de la fonction de justice dans l'espace français, par rapport aux évolutions démographique et économique du pays, et aux modalités d'exercice de cette fonction. Il souligne alors une désadaptation progressive des territoires institutionnalisés de la Justice face à ce que Biarez définit comme l'expérience sociale vécue par les populations⁴⁷⁷. Délimitations et frontières sont longtemps allées de pair avec la forme dominante du territoire. De la commune à l'arrondissement, de la province à l'Etat, la notion de limite était fondatrice de l'entité territoriale. Or, de nouveaux territoires sont apparus ou se sont développés avec l'évolution des modes de vie, depuis l'exode rural et la Révolution Industrielle. D'une manière générale, on stigmatise régulièrement, et parfois vertement⁴⁷⁸, les dysfonctionnements des mailles du système administratif et la nécessité de rechercher un meilleur ajustement de celles-ci aux territoires vécus. Une telle problématique est explorée – de manière plus globale - sous l'angle de la complexité territoriale. Pour Debarbieux et Vanier, l'idée d'une complexité territoriale désigne l'ensemble des processus qui, dans les domaines politiques, économiques et sociaux, conduisent d'une part, à une démultiplication et une imbrication des espaces de références, et d'autre part, à une différenciation des temporalités et des territorialités en fonction desquelles les pratiques sociales et spatiales sont vécues et structurées⁴⁷⁹.

La problématique de la complexité territoriale repose fondamentalement selon nous sur une question d'échelles que l'on peut illustrer ici succinctement en référence aux deux dimensions symétriques de l'espace selon Bachelard⁴⁸⁰. Le philosophe distingue déjà la dimension du local, c'est-à-dire l'espace le plus étroit, celui de l'"habiter" au sens de Heidegger⁴⁸¹. Il s'agit là pour Bachelard de notre "maison", de "notre coin du monde" dans lequel nous nous inscrivons chaque jour un peu plus. C'est pour l'auteur "notre premier univers", une forme de cosmos personnel. Ensuite, l'homme conçoit spontanément l'immensité comme un de ses rapports immédiats à l'espace. Ainsi, "l'immensité est en nous". Entre ces deux données immédiates de la conscience humaine dans son rapport au monde, entre l'habiter et l'immensité, se fragmentent les échelles territoriales que construit au gré du temps, l'ordre social dans ses formes politiques, économiques et

⁴⁷⁶ COMMAILLE J., 1999, *La déstabilisation des territoires de justice* ; in : Droit et Société, n°42-43, pp.239-264 ; voir également : COMMAILLE J., 2000, *Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire*, PUF, Paris, 291p.

⁴⁷⁷ BIAREZ S., 1994, *Politiques publiques et transports urbains : comparaisons européennes* ; in : NEMERY J-C., WACHTER S. (dir.), *Gouverner les territoires*, éd. de l'Aube, coll. Aube Recherche, La Tour d'Aigues, p.178.

⁴⁷⁸ Louis Maurel parle en effet de l'archaïsme du découpage administratif français ; RIVOIRE M., AVOCAT Ch., MAUREL L., LEFEVRE Ch., 1995, *La recomposition territoriale en questions : positions d'acteurs* ; in : Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, p.165.

⁴⁷⁹ DEBARBIEUX B., VANIER M. (dir.), 2002, *Repenser l'espace*, in : DEBARBIEUX B., VANIER M. (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, éd. de l'Aube, coll. Mondes en cours, série Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues cit., p.14.

⁴⁸⁰ BACHELARD, 1998, *La poétique de l'espace*, PUF, coll. Quadrige, 7^e éd., Paris, 214p.

⁴⁸¹ HEIDEGGER M., 1958, *Essais et conférence*, Gallimard, Paris, 349p.

culturelles. On comprendra donc par là que la règle fondamentale qui engendra des territoires bornés - espaces de base de la culture administrative -, et dont la juxtaposition permet une partition du territoire, est défiée par la complexification des espaces fonctionnels actuels articulant différentes métriques et la diversification des espaces vécus⁴⁸².

Bien que des passerelles évidentes se dessinent entre la thématique de la complexité territoriale telle que développée par Vanier et Debarbieux, et la problématique qui est la nôtre dans cette recherche, nous n'aborderons pas ce champ de réflexion de manière à ne pas "disloquer" nos travaux dans de trop nombreux outils et approches conceptuels, et aussi pour ménager l'intérêt de cette thématique pour des recherches futures sur le couple réseau-territoire.

On retiendra plus spécifiquement dans les débats prononcés autour de cette complexité territoriale, que l'idée n'est pas de rechercher l'adéquation ultime entre territoire fonctionnel et territoire institutionnel, mais d'envisager la construction de la légitimité politique en référence aux formes nouvelles de territorialités qui animent la société⁴⁸³. Les réseaux de sentiers, parcourant des territoires fonctionnels et des territoires institutionnels (les espaces naturels et ruraux) se présentent selon nous comme des objets à partir desquels pourrait se construire une forme d'adéquation.

La recherche d'un "optimum dimensionnel", du "bon territoire" tient en effet de la quête du Graal pour Lefèvre⁴⁸⁴, et la cohérence relève du mythe pour Garat⁴⁸⁵. Avec l'émergence de l'acteur spatial individuel et la démultiplication des points de vue singuliers, légitimes et pertinents, avec l'émancipation des acteurs économiques des cadres de l'espace politique, avec les diversifications des réseaux et des usages fonctionnels de l'espace, la définition des espaces pertinents gagne en complexité. Il nous paraît alors impossible et même inutile de vouloir absolument trancher entre l'une ou l'autre forme de territoire. Toute tentative de reconnaissance d'un "métaterritoire" qui satisferait les aspirations pratiques et les représentations d'une société localisée (par ailleurs difficile à cerner) est vouée à l'échec, du fait que chaque individu appartient à des territoires différents. Le territoire fonctionnel se développe plus vite et dans des configurations beaucoup plus souples et volatiles que le territoire institutionnel, ce qui amène Lefèvre à avancer que l'inadaptation est de fait structurelle. Les territoires fonctionnels sont en effet très éclatés, peu lisibles et leur identification relève largement de l'appréciation de seuils statistiques⁴⁸⁶.

Par exemple, concernant notre recherche, comment définir le territoire fonctionnel dans lequel vient s'insérer le PNE, ou sur lequel se sont créées les réserves naturelles de Haute-Savoie ? Une analyse de la carte des "territoires vécus : organisation territoriale de l'emploi et des services",

⁴⁸² DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C., VANIER M., 2001, *op. cit.*, p.31.

⁴⁸³ DEBARBIEUX B., VANIER M. (dir.), 2002, *op. cit.*, p.19.

⁴⁸⁴ RIVOIRE M., AVOCAT Ch., MAUREL L., LÉFEVRE Ch., 1995, *op. cit.*, p.166.

⁴⁸⁵ "Penser l'espace en termes de cohérence territoriale est une vue de l'esprit, un idéal tout autant qu'un mythe, pris au sens de représentation symbolique qui influence la vie sociale, qui fait vivre nombre de chercheurs, d'élus, de "travailleurs territoriaux". Le mythe de la cohérence territoriale n'a pas perdu de sa vigueur : il envahit le monde politique et administratif" ; cf. GARAT I., 2003, *Le mythe de la cohérence territoriale*, texte tiré de la communication prononcée au colloque "Territoires institutionnels, territoires fonctionnels", Mâcon, 22 et 23 septembre 2003, p.4.

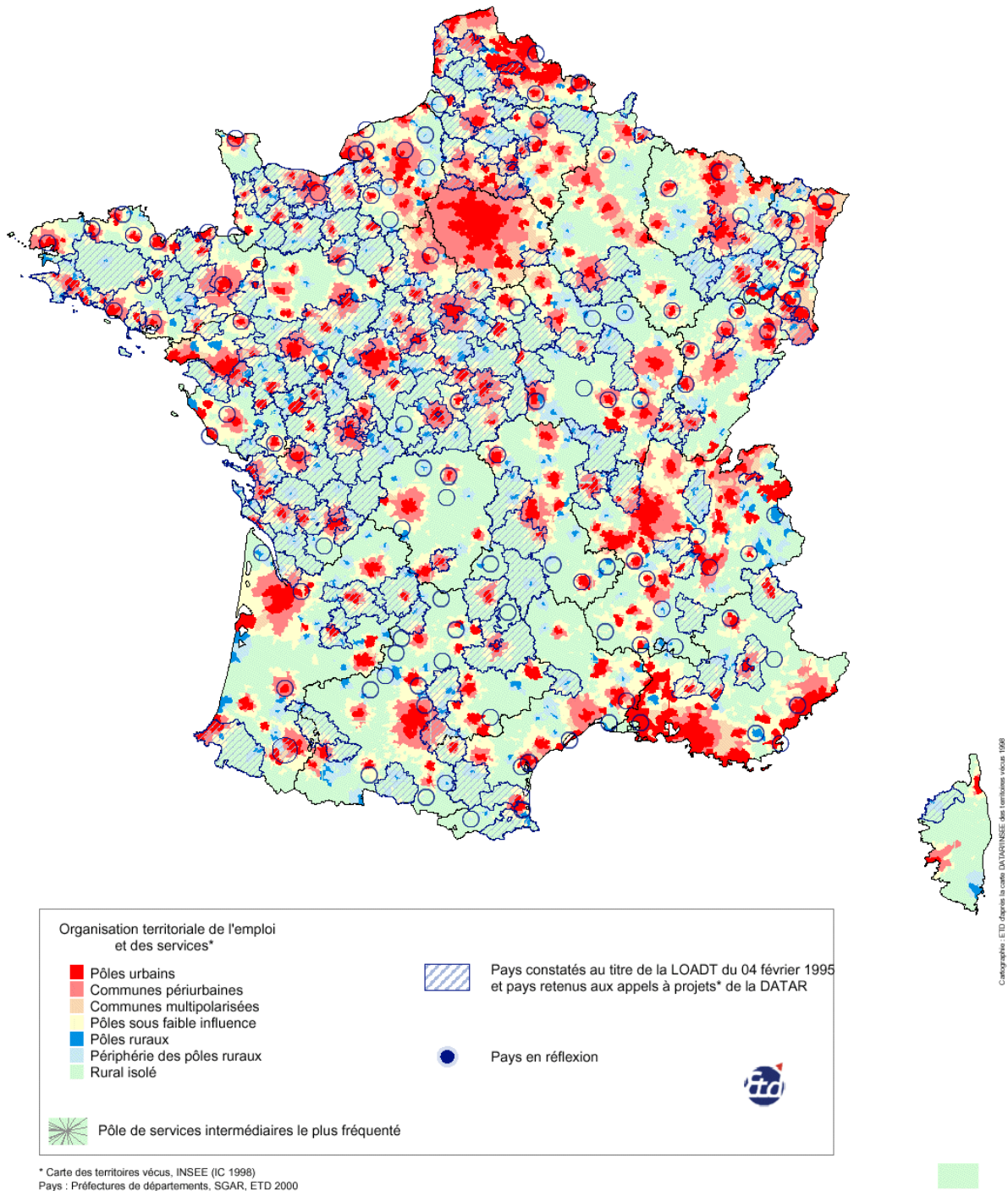
⁴⁸⁶ VANIER M., 1995, *op. cit.*, p.95.

proposée en 1998 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) pourrait servir de base. L'échelle nationale de cette représentation peut toutefois constituer une limite pour son application à des réflexions élaborées à une échelle locale. Ensuite, la logique de construction de cette carte – définir un zonage statistique distinguant les espaces à dominante urbaine ou rurale, basé sur les pôles d'emplois et les migrations domicile-travail -, la rend bien délicate à projeter dans la problématique (qui plus est chimérique) de l'optimum dimensionnel du territoire. La validité de ces seuils et leur récente modification nous conforte dans une attitude de grande prudence envers cette représentation du territoire national⁴⁸⁷, dont on devine sans mal les enjeux politiques stratégiques qu'elle recèle en terme d'aménagement du territoire, de développement économique, etc. La définition d'un territoire fonctionnel est pour nous théoriquement impossible et sa réalisation ne peut être qu'arbitraire. La plupart du temps, elle se réalise d'ailleurs dans une référence explicite ou implicite à un découpage administratif : la maille communale ou intercommunale comme c'est le cas par exemple pour les "nouveaux territoires". C'est ce que l'on peut observer pour les "pays" (au sens de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire de 1995) alors que la loi précise qu'ils doivent être caractérisés par une "cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale". Ils ne doivent normalement pas être tributaires des grands découpages administratifs ou politiques (région, département, arrondissement, cantons), mais se constituer autour de nouvelles solidarités territoriales, naturelles ou fonctionnelles, de manière à exprimer "une communauté d'intérêts" et sceller "le cas échéant des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural". S'ils respectent le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, districts, etc.), beaucoup respectent les découpages cantonaux, départementaux et régionaux comme le montre la carte n°2.

Ainsi, la délimitation du territoire fonctionnel "massif Arve-Giffre" par exemple, ne peut être qu'une illusion, une vue de l'esprit. Les territoires fonctionnels vivent en décalage constant avec les territoires institutionnels, parce que le territoire ne repose pas uniquement sur le dialogue de la fonction et de l'institution mais se nourrit également de représentations, d'idéologies territoriales passées et présentes, etc. En ce sens, Lefèvre, rappelle que la vie n'est pas que du "fonctionnel", n'est pas que la juxtaposition de services fournis à la population. Elle est également faite (et peut-être surtout) de relations sociales s'exerçant sur un territoire et ce territoire n'a de pertinence et de légitimité que tant qu'il permet à ces relations de s'entretenir et de se développer.

⁴⁸⁷ VANIER M., 2003, *Territoires vécus... de la nostalgie* ; in : Mappemonde, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, p.48.

Carte n°2 : Pays et territoires vécus



(Source et réalisation : ETD, 1999, d'après la carte Datar/Insee "territoires vécus" 1998)

Les territoires fonctionnels "massif Arve Giffre" ou "Ecrins", sur lesquels nous serons amenés à réfléchir par la suite, prendront ainsi pour marques d'identification les limites communales voire départementales le cas échéant. Cela pour la raison essentielle que la contestation des territoires

institutionnels "espaces protégés" est certes le fait de particuliers, de locaux (et pas seulement d'ailleurs) mais aussi et surtout d'organisations spatialisées qui résultent de l'exercice du pouvoir institutionnel sous toutes ses formes. En effet, les tensions avec les espaces protégés s'expriment avec diverses associations, avec des collectivités locales, etc., qui disposent d'un périmètre d'exercice de compétences (un "territoire institutionnel") très souvent fondé sur une maille administrative, et qui relaient souvent les critiques et plaintes d'individus, de particuliers.

On observe donc une collusion entre institutionnel et fonctionnel dans tout territoire. Le débat institutionnel / fonctionnel en matière de territoire pourrait ainsi paraître "creux". Nous ne le pensons pas car il repose sur des réalités avérées (notre territoire vécu n'est pas le territoire de la commune, et le territoire de l'espace protégé n'est pas non plus le territoire communal) et il constitue surtout la base d'une réflexion sur la question de la légitimité politique, socio-culturelle et économique de toute organisation territoriale. C'est autour de cette question de la légitimité que peuvent s'envisager des pistes d'interconnexions entre territoires hétérogènes (qu'ils soient fonctionnels ou institutionnels), entre intérêts territoriaux divergents.

3.3.2. Le réseau, vecteur d'interconnexion de territoires

Pour Gumuchian et *al.*, les territoires juridico-administratifs (institutionnels) doivent s'adapter aux nouveaux horizons du quotidien. Cette adaptation passe par des "solidarités et des espaces politiques correspondant à nos territoires vécus"⁴⁸⁸. On comprendra en ce sens qu'un territoire pourra être d'autant plus valide socialement que le territoire des acteurs micro-sociaux (individuels ou collectifs) retrouvera le plus possible (dans le vécu quotidien et l'imaginaire) le territoire des institutions de toutes sortes. Il s'agirait en cela de faire s'articuler la fonctionnalité et le caractère institutionnel d'un territoire.

Certes, mais comme nous l'avons souligné au point précédent, nous ne préférons pas limiter le sujet de l'interconnexion de territoires à l'ambigu diptyque institutionnel – fonctionnel, même si nous continuerons de faire référence à celui-ci. Le problème de fond, comme nous l'avons souligné au point précédent, touche à une question de légitimités et de compétences d'intervention sur divers objets, entre territoires – et donc acteurs – institutionnels, et plus largement entre les territoires que les individus et groupes veulent bien reconnaître comme tels. Cette difficile relation nous semble toutefois envisageable par l'intermédiaire d'un objet commun aux différents territoires : le réseau, que l'on abordera comme un outil de médiation matérielle et idéale entre territoires hétérogènes. La question des réseaux, de la mobilité, concourt de la sorte à faire vivre, en les renouvelant, les

⁴⁸⁸ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., *op. cit.*, p.43 ; en référence à VIARD J., 1994, *La société d'archipels ou les territoires du village global*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, p.107.

concepts de territoire et de découpage. Il ne s'agit pas, comme nous l'avons déjà dit, d'en finir avec le territoire, bien au contraire. C'est en revanche dans des notions telles "transfrontaliarité", "mobilité", "multiappartenances" et notamment "interterritorialité" (cf. 3.3.3.), que l'on pourra renouveler la question des découpages territoriaux et dépasser d'une certaine manière le débat propre à leur inadaptation chronique.

Ainsi, notre recherche, rejoint pleinement une des trois hypothèses de recherches proposées par Vanier⁴⁸⁹ – dans lesquelles il voit des options de perspectives -, à savoir que : "demain n'est pas et ne sera pas "la fin des territoires", mais il se pourrait que le rôle de ceux-ci soit moins dans le pavage, la partition de l'espace qu'ils réalisent, que dans les interfaces, les connexions qu'ils favoriseront". Ces connexions, réalisées au travers du réseau, génèrent des interfaces entre des territoires contigus et donc entre des acteurs. Ainsi passe-t-on du découpage territorial comme partition, au découpage territorial comme organisation des interfaces⁴⁹⁰. La pertinence des territoires institués va alors devoir accepter le pluriel, ajoute Vanier. Alors que dans sa forme traditionnelle, le politique implique bornage et exhaustivité - les élus "représentent" un territoire, avec tout ce qui le construit⁴⁹¹ -, le réseau, mis en avant par cette nouvelle approche du territoire, sélectionne en revanche les éléments qui le composent et s'affranchit des limites. Il pose ainsi la question de l'interaction et de la différenciation spatiale ; question s'exprimant dans la réalité des interconnexions.

Cette évolution de la pensée territoriale, schématisée dans la figure n°6, consacre l'idée d'un réseau extrinsèque, vecteur d'interconnexion de territoires hétérogènes, car intrinsèquement tourné vers l'extérieur⁴⁹². S'inspirant de Dadognet, on estimera alors que le sentier (pris dans un réseau), à l'image de la route, dépasse le lieu et le territoire puisqu'il en relie plusieurs. Il est ainsi le type même de "la relation", ainsi que du mouvement ou du passage⁴⁹³.

Notre acception du terme d'interconnexion, appliqué à des territoires différents, repose sur la définition de celui-ci en matière de réseau. L'interconnexion, telle que définie dans la revue *Transports*, "implique au moins deux réseaux, deux exploitations, deux territoires différents qui vont se combiner, s'interpénétrer, peut-être fusionner. Elle suppose une mise en relation des infrastructures. Elle amène à une imbrication des modes d'exploitation"⁴⁹⁴.

⁴⁸⁹ VANIER M., 2002, *op. cit.*, p.79.

⁴⁹⁰ La signification la plus courante de l'interface est une limite commune à deux ensembles ou appareils. On comprendra par extension que le caractère commun aux deux ensembles peut se construire sur autre chose qu'une limite.

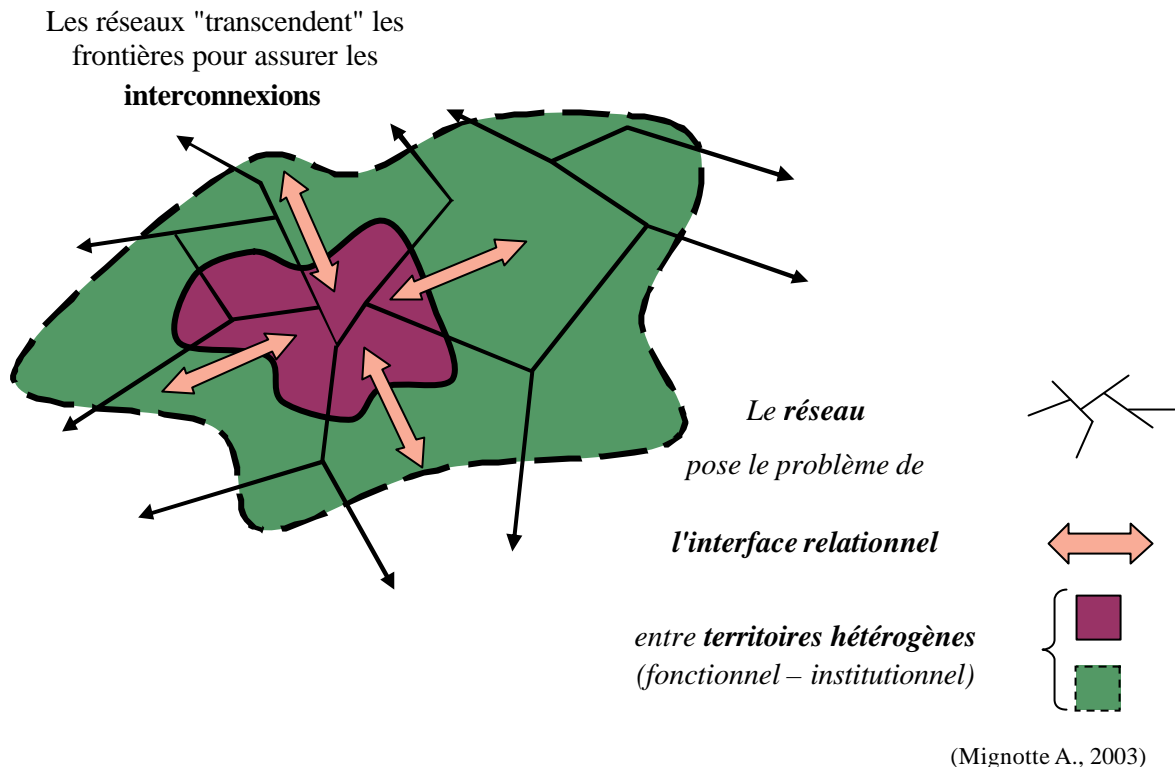
⁴⁹¹ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.230.

⁴⁹² On notera que cette problématique relationnelle du réseau se trouvait déjà dans le domaine de la médecine dès les 17^e et 18^e siècles (cf. 1.1.4.) où le réseau absorbe et exhale, assure le lien entre l'intérieur et l'extérieur.

⁴⁹³ DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.22.

⁴⁹⁴ REVUE TRANSPORTS, 1988, *La tribune des Transports et Société : les interconnexions. Transport et société* ; in : *Transports*, n°331, Paris, p.430.

Figure n°6 : Réseaux et interconnexions de territoires hétérogènes : le territoire par ses interfaces



Bien sûr, on ne peut parler de totale mise en continuité de réseaux de sentiers, ni d'homogénéisation complète des normes d'usages des réseaux de sentiers parcourant divers territoires, mais des initiatives comme l'installation d'une signalétique commune à plusieurs réseaux semblent procéder de cette logique d'interconnexion. D'une manière générale nous appréhenderons donc l'interconnexion comme une mise en commun, une dynamique de rapprochement entre des réseaux hétérogènes, et donc entre des territoires hétérogènes du fait de leur consubstantialité au réseau (cf.3.2.2.). Ce rapprochement peut être technique, organisationnel, institutionnel, et même idéologique : un rapprochement de représentations territoriales divergentes par exemple.

Margail précise que deux principaux modes d'interconnexion sont à spécifier⁴⁹⁵ :

- une interconnexion "par les nœuds" ;
- une interconnexion "par les flux" ou "par les arcs" (selon que l'on préfère mettre l'accent sur le fonctionnement et l'exploitation du nouveau réseau construit par interconnexion ou que l'on veuille faire référence à la théorie des graphes).

Le premier implique exclusivement un rapprochement physique de deux réseaux au niveau d'un nœud, lieu d'échange entre ces réseaux et lieu d'interface entre les réseaux et le territoire. Le cas des

⁴⁹⁵ MARGAIL F., 1996 *De la correspondance à l'interopérabilité : les mots de l'interconnexion* ; in : Flux, n°25, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris., p.34.

portes de parc ou de réserves nous semblent correspondre à ce type d'interconnexion : c'est le lieu où se réalise l'adaptation entre deux réseaux, l'un au dehors de l'espace protégé, l'autre au-dedans. Des consignes d'utilisation du réseau dans l'espace protégé sont fournies et l'on pourrait considérer ce moment, à l'instar des réflexions élaborées dans le champ des transports comme une forme de correspondance faisant que les individus vont devoir le cas échéant changer de mode de déplacement ainsi que changer de mode de comportement.

Le second type d'interconnexion peut être considéré comme une forme plus aboutie du premier dans la mesure où il nécessite une mise en relation d'infrastructure (il existe donc aussi des nœuds). Moyennant des arrangements organisationnels, techniques, économiques, etc., un service direct est mis en place, qui emprunte indifféremment les réseaux supports articulés. Là encore, certaines procédures en développement ou récemment développées, à l'exemple du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche, pourraient s'apparenter à ce type d'interconnexion. Partant de divers réseaux plus ou moins bien reliés, il s'est agi de mettre ces derniers en correspondance par des arrangements techniques (balisage unique, normalisation de l'entretien), organisationnels (définition d'un porteur de projet, d'un maître-d'œuvre, d'un gestionnaire délégué, etc.), économiques (définition d'une politique globale de valorisation du produit voyant par exemple la production et la réactualisation d'un topo-guide).

L'extrapolation de tous ces termes aux réseaux de sentiers peut paraître forcée, ou incongrue. Ils nous semblent pourtant d'une portée conceptuelle inévitable pour tenter de formaliser les phénomènes que nous observons à l'échelle de territoires naturels et ruraux montagnards. Leur intérêt – et c'est le cas pour tout concept ou notion adopté dans toute recherche – ne dépend par ailleurs que de la justesse de son acception au regard de la problématique explorée. A ce propos, et bien que le terme reste flou et tienne avant tout au vocabulaire de la technocratie européenne, l'étape ultérieure à l'interconnexion consiste en l'interopérabilité – que nous considérerons en quelque sorte comme son résultat. Cette dernière est essentiellement référée à une recherche d'optimisation du fonctionnement et de l'exploitation des réseaux irriguant un territoire. Si le terme d'interopérabilité peut ici paraître présomptueux, son intérêt réside en ce qu'il sous-tend un changement d'échelle initiant la définition d'une "collectivité" de territoires, et donc une approche pluraliste du territoire, vu d'abord par le potentiel d'interconnexion inhérent à ses interfaces.

Il ne s'agit donc pas de repousser ou de gommer des limites territoriales au profit de nouvelles mailles que l'on penserait plus "adaptées", mais de considérer ces limites entre territoires comme l'enjeu même de coopérations ; des limites qui, par le biais des réseaux, fonctionneraient comme des membranes plutôt que comme des frontières, trop souvent mal vécues. L'interconnexion que nous envisageons tient donc plus d'un dialogue que d'une fusion, somme toute impossible et qui ne constituerait pas forcément la solution (de plus improbable) de tous les maux du territoire⁴⁹⁶.

⁴⁹⁶ Cette réflexion ressort nettement des conclusions du colloque "Territoires institutionnels, territoires fonctionnels" qui s'est tenu à Mâcon les 25 et 26 septembre 2003.

L'objectif est plus de savoir gérer une complexité, de générer et d'entretenir le dialogue des territoires et donc des individus. Ainsi, au lieu de nous égarer dans le culte des territoires finis⁴⁹⁷, considérons plutôt des territoires ouverts, définis par des repères symboliques partagés sans toutefois moduler avec précision les représentations de l'espace que nous parcourons.

L'interconnexion apparaît dès lors non comme un événement mais bien comme un processus d'intégration de réseaux et d'articulation de territoires d'échelles différentes. Plus largement, ce dialogue des territoires renvoie à des questions de démocratie participative, de gouvernance, de concertation. Pour que ce dialogue s'instaure, il doit porter sur un objet commun, à l'exemple du réseau. En ce qui nous concerne, le réseau de sentiers est lieu d'incarnation de la multi-appartenances aux territoires qu'il traverse. Dès lors qu'il n'est pas géré en conséquence, il participe d'une dynamique de dislocation spatiale issue de revendications d'appartenances multiples aux territoires. Sans vouloir fondre une diversité de sentiments d'appartenance dans un "bouillon de culture" identitaire, l'idée d'un sentiment d'interterritorialité, construit notamment autour du réseau de sentiers, figure le versant idéal d'une interconnexion territoriale, dont la réalisation pourrait se lire dans le développement d'une gestion concertée de ce réseau⁴⁹⁸.

3.3.3. La recherche d'une interterritorialité : réseau et écogénèse territoriale

Les réseaux techniques participent de nouvelles implications sociales et de nouvelles territorialités. Nous avons précédemment vu que le concept de réseau était opératoire pour analyser les rapports de l'homme à l'espace. L'idée que la spécificité du mode d'organisation en réseau compte autant, sinon plus, que les quadrillages administratifs, que les frontières territoriales classiques, que les lois physiques ou économiques particulières qui régissent la communication et la circulation de tel ou tel flux, est désormais admise. En ce sens, la combinaison de divers modes de production territoriale au sein desquels le réseau tient une place grandissante, conduit à une évolution des systèmes territoriaux, à une forme de remise en cause des logiques antérieures de fonctionnement territorial par laquelle peut émerger un sentiment d'interterritorialité dans une dynamique de (re)territorialisation.

⁴⁹⁷ DI MEO G., 1995, *Les nouvelles contradictions du territoire* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.70, n°2, p.171.

⁴⁹⁸ MIGNOTTE A., 2002, *Vers une gestion concertée et participative des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés*, Revue de Géographie Alpine n°2-t.90, Grenoble, pp.45-59.

3.3.3.1. *S'acheminer vers l'interterritorialité*

La construction d'une interterritorialité – d'une territorialité partagée par des individus de plusieurs territoires – à partir du réseau (entre autres), nous conduit dans un premier temps à envisager la question d'une territorialité du réseau⁴⁹⁹ ou encore d'une territorialité réticulaire.

Pour Dekindt, le réseau est un mouvement de lignes matérielles ou immatérielles. Ces lignes ne découpent pas, comme le font des parties de territoires, mais en sont un⁵⁰⁰. La conscience sociale des réseaux aujourd'hui n'est plus essentiellement celle de l'organisation d'aires extérieures à eux, par exemple de desserte d'une ville, mais une conscience du réseau pour lui-même comme on l'observe au niveau des espaces naturels et ruraux. De fait, pour Dekindt, le réseau est devenu un territoire en soi, un espace de l'action, si l'on conçoit le territoire comme un système d'action et de représentation socio-spatialisé. A ce territoire réticulaire se conjugue une territorialité, elle aussi réticulaire, qualifiée de complexe par Dupuy, car constituée par une multitude d'acteurs rendus solidaires par des réseaux techniques infrastructurels⁵⁰¹. Les réseaux techniques mettent d'ailleurs la plupart du temps en relation des gens déjà liés par des fréquentations, des habitudes, des images mentales partagées, des contrats ou des cadres institutionnels. A ce titre, dans les exemples de réticulation territoriale fournis par Dupuy, il apparaît clairement que l'entreprise relève pour beaucoup d'une articulation entre acteurs de réseaux, entre les logiques des acteurs concernés :

*"En articulant les différents niveaux d'opérateurs de réseaux autour de logiques économiques fortes qui dynamisent ses lieux d'intervention, elle [G. Dubois-Taine, initiatrice du projet en question] veut réaliser "la ville interstitielle", ou du moins un "bout de ville". L'articulation consiste effectivement à gérer au mieux les demandes d'implantations d'activités et d'accès aux grands axes routiers dans un sens qui concilie les comportements réels des citoyens et les impératifs des opérateurs des réseaux techniques"*⁵⁰².

Cette territorialité réticulaire (réticulité ?), engendrée par le caractère massif de la montée des réseaux – et pas seulement en milieu urbain comme nous le défendons dans ce travail - ne saurait signifier pour autant que toute autre forme de territorialité ait du même coup disparu. Les maillages de Raffestin, les espaces aréolaires de Berque, n'ont pas perdu toute pertinence. Des acteurs sociaux, économiques, les utilisent pour produire des territoires qu'ils maîtrisent, où ils vivent. Ce qu'il nous paraît en revanche indispensable de souligner, c'est la transgression des zonages et des

⁴⁹⁹ On se reportera par exemple sur ce point à l'article suivant : BOURSIER-MOUGENOT I., OLLIVIER-TRIGALO, 1993, *op.cit.*, pp.19-28.

⁵⁰⁰ DEKINDT J., 1986, *Notes sur la sociabilité des réseaux, Actions et recherches sociales*, n°4 ; cité par DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.49.

⁵⁰¹ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.57.

⁵⁰² DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.168.

barrières induite par cette territorialité réticulaire. Parce que la territorialité se construit par rapport à l'autre (cf.2.2.3.), la rencontre de l'autre nécessite un mouvement ; c'est ce que Piolle⁵⁰³ appréhende avec la notion de mobilité, dans laquelle il voit le franchissement de limites socialement signifiantes. A ce propos, on soulignera qu'il est des franchissements sans importance, mais celui d'une limite porteuse de sens pour les populations concernées est plus qu'une distance parcourue : il a d'abord une dimension sociale où il trouve à la fois signification et explication.

L'intérêt pratique et symbolique du réseau prend ici tout son sens. En permettant la mobilité, et déjà même parce qu'il "est" physiquement dans des territoires différents, il génère de l'identité qui s'exprime dans une territorialité réticulaire indissociable de ces territoires traversés. Dans un phénomène de rupture/ouverture, passer de l'ici à l'ailleurs est une occasion de créer des co-présences nouvelles, avec tout ce qu'elles offrent comme perspectives de lien social nouveau, d'appartenances multiples. Suivant en cela Raffestin, "les hommes ou les biens qui circulent sont porteurs d'une information et par conséquent ils "communiquent" quelque chose"⁵⁰⁴, ils partagent un sentiment à partir duquel une expérience commune peut être envisagée. C'est par le franchissement des limites que se construit leur identité réciproque tout comme peut se construire une identité collective. Celle-ci, malgré une fragmentation des territoires et un décalage entre leurs instances idéelles et matérielles, va faire qu'ils se maintiennent en tant que faisceaux de rapports dialectiques entre "leur espace social conscientisé" et l'institution politique qui les régit ou les projets qui les animent⁵⁰⁵. On retrouve ici la bi-polarité institutionnelle-fonctionnelle propre à tout territoire, qui lorsqu'elle est combinée, plutôt qu'écartelée, constitue le ferment d'une identité qui se révèle un facteur très favorable à l'aménagement et au développement selon Di Méo.

On peut alors envisager l'idée d'interterritorialité ou de partage de territorialités. On verra dans cette notion d'interterritorialité la recherche d'une territorialité humaine positive, au sens où l'expose Dematteis, c'est-à-dire "un ensemble de rapports avec l'altérité et l'extériorité qui ne visent pas seulement à exercer un contrôle sur un territoire avec l'exclusion des autres, mais qui au contraire cherche à interagir et à coopérer avec les autres pour donner "prises" sur les ressources potentielles d'un territoire-milieu"⁵⁰⁶.

Vecteur de cette interterritorialité, l'intérêt du réseau de sentiers pour la construction de l'action collective à l'échelle de plusieurs territoires est manifeste. Offner abonde en ce sens lorsqu'il avance que les réseaux renforcent matériellement et symboliquement le sentiment d'appartenance à un même territoire, à condition que le maillage soit suffisamment fin⁵⁰⁷, ce qui est particulièrement le

⁵⁰³ "Le mouvement, tel que nous pouvons l'observer dans sa diversité est donc franchissement" ; PIOLLE X., 1990, *op. cit.*, p.150.

⁵⁰⁴ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.181.

⁵⁰⁵ DI MEO G., 1995, *op. cit.*, p.175.

⁵⁰⁶ DEMATTEIS G., 2002, *La territorialité active : un retour obligé à la biosphère ?* ; in : HUSSY Ch. (dir.), *op.cit.*, p.21.

⁵⁰⁷ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.226.

cas pour le "capillaire" des sentiers. Le réseau figure alors un fait social majeur qui interroge les structures spatiales et sociales (les territoires et territorialités, les identités). Il s'affirmerait ainsi comme un signifiant territorial approprié et intégré à l'existence sociale locale, et non ancré dans une sorte de mécanique indifférenciée et imposée. Pour cela, comme le rappelle Sénécal⁵⁰⁸, "il faut des valeurs, des choses, un je ne sais quoi de partageable pour que s'accomplisse la territorialité".

La situation n'est donc pas figée dans le conflit et l'opposition en matière de gestion de sentiers en espaces naturels protégés, et plus largement en matière de protection de la nature. Elle ne l'a d'ailleurs jamais été totalement, à l'inverse des affirmations des plus farouches opposants aux espaces protégés (les plus fervents partisans tendent également vers cette caricature), se refusant d'envisager les passerelles entre leur idéologie territoriale et celle véhiculée par les espaces protégés, qui font parfois office de véritables exutoires locaux.

C'est donc dans ce "je ne sais quoi de partageable" que l'on pourrait espérer voir se construire, à partir du réseau, une nouvelle figure de l'être collectif⁵⁰⁹, commune aux gestionnaires d'espaces protégés, ainsi qu'aux acteurs locaux, de manière à ce que chacun ne s'enferme pas dans un réseau particulier, dans un territoire particulier. Nous rejoignons de fait pleinement Bakis, qui dans une réflexion en matière d'aménagement du territoire, préconise d'intégrer une culture de réseau à la culture générale [on comprendra ici du territoire], ce qui permettrait probablement d'éviter que la pratique de divers réseaux ne conduise à un effritement progressif de l'indispensable cohésion sociale aux niveaux locaux et régionaux⁵¹⁰.

Enfin, bien que l'on voit dans l'interterritorialité un moteur de l'interconnexion, rappelons qu'un peu de territorialité crée de la sociabilité et de la solidarité, beaucoup de territorialité les assassine⁵¹¹. Nous ne tenons donc pas cette territorialité partagée comme objectif ultime, comme l'accomplissement parfait, la symbiose absolue. Cela tient tout autant du mythe que la quête du "territoire pertinent" (cf. 3.3.1.). L'interterritorialité telle que nous la concevons est davantage malléable, évolutive, contextuelle, ponctuelle, partielle et sans doute même parfois partielle. A l'instar de l'interconnexion, elle est un processus plus qu'un fait établi, car toutes deux présentent pour fondements des objets vivants, c'est-à-dire socialement animés : le territoire et le réseau. Ce qui nous intéresse alors c'est de voir en quoi cette interterritorialité contribue à une dynamique territoriale et en cela à une forme de (re)production territoriale.

⁵⁰⁸ SENEAL G., 1992, *Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ?*, Annales de géographie, n°563, Armand Colin, Paris, pp.28-42.

⁵⁰⁹ BEAUCHARD J., 2002, *Synthèse 1. Le génie du territoire : entre génie civil et génie des lieux* ; in : DEBARBIEUX B., VANIER M., *op. cit.*, p.255.

⁵¹⁰ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.122.

⁵¹¹ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, p.481.

3.3.3.2. Réseau et production du territoire : un recours au processus TDR

Pour Raffestin, un nouveau médium, que l'on définira comme un générateur et un support de relation société-espace, à l'exemple du réseau, peut conduire à l'émergence d'une nouvelle civilisation⁵¹². Il ajoute que médium est porteur d'une possible restructuration du pouvoir... et donc potentiellement du territoire selon nous.

Comme nous l'avons déjà mentionné, mailles et réseau, loin de s'affronter, se complètent, se fortifient mutuellement. Partant, le réseau, en tant que vecteur d'interterritorialité jouerait un rôle décisif en terme de production territoriale. C'est ce que sous-tend Scherrer, en montrant comment la constitution du réseau d'assainissement de la région lyonnaise, conjointe à la conduite et à la gestion du projet lyonnais d'agglomération, renforça plutôt qu'elle n'affaiblit l'intercommunalité et la création de nouveaux territoires :

*"Comme dans d'autres villes françaises et européennes, l'histoire de l'intercommunalité ou de la supracommunalité à Lyon est étroitement associée à celle des services urbains organisés en réseau : alimentation en eau, transports collectifs, électricité, assainissement"*⁵¹³.

Il ne s'agit bien entendu pas pour nous d'envisager la création d'un nouveau territoire de compétence à l'exemple de la Communauté Urbaine de Lyon, à l'échelle de territoires (dont des espaces protégés) souhaitant s'engager dans une interconnexion de réseaux de sentiers, et par là de leurs territoires. Mais les réflexions de Scherrer rappellent que le lien entre territoire et réseau est fondé sur un processus de territorialisation et même le plus souvent de re-territorialisation par (re)découverte du lieu. C'est en outre ce qu'a réalisé Rousseau, qui, redoutant par-dessus tout l'endoctrinement ou la tyrannie (le Contrat social lutte contre les souverainetés indues et illégitimes), n'a cessé de cheminer par monts et par vaux, pour échapper aux normes et (re)découvrir le monde de lui-même :

*"Voyager à pied, c'est voyager comme Thalès, Platon ou Pythagore. J'ai peine à comprendre comment un philosophe peut se résoudre à voyager autrement et s'arracher à l'examen des richesses qu'il foule aux pieds et que la terre prodigue à sa vue [...]. Vos philosophes de ruelles étudient l'histoire naturelle dans des cabinets, ils ont des colifichets, ils savent des noms et n'ont aucune idée de la nature"*⁵¹⁴.

Cette re-découverte du territoire peut de prime abord être technique et révéler en même temps des enjeux socio-culturels, et de fait symboliques. Le goudronnage et le bitumage du réseau routier français par exemple, ont entraîné une reterritorialisation des espaces traversés de par l'expression

⁵¹² RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.191.

⁵¹³ SCHERRER F., 1995, *Genèse et métamorphose d'un territoire d'agglomération urbaine : de Lyon au Grand Lyon* ; in : Géocarrefour, Revue de géographie de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, p.105.

⁵¹⁴ ROUSSEAU J.J., 1996, *L'Emile, Profession de foi du vicaire savoyard*, Flammarion coll. GF, Paris, 636p. ; cité par DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.21.

de nouveaux usages, de nouveaux enjeux⁵¹⁵.

Pour notre part, on avancera que les procédures en cours de développement au niveau des réseaux de sentiers, tant par leurs dimensions techniques (homogénéisation de l'entretien, de la signalétique par exemple), qu'organisationnelles (mise en place de procédures concertées, contractuelles de la gestion), se réfèrent à de nouveaux usages des réseaux et donc à de nouveaux enjeux, certes pour ces réseaux, mais aussi pour les territoires qu'ils parcourent.

Une telle dynamique nous rapproche du concept d'agencement spatial de Lussault (cf. p.3.2.1.2.) et plus encore du processus d'écogénèse territoriale de Raffestin qui repose sur le triptyque : territorialisation – déterritorialisation – reterritorialisation.

Pour Lajarge, ce processus explique la dynamique propre du territoire (du système territorial). Partant des travaux de Raffestin⁵¹⁶, il ne sépare ces trois pôles que dans un souci d'explication théorique⁵¹⁷.

- La territorialisation est ce qui procède de la tenue en cohérence de toutes les composantes qui font territoire. Elle assure la continuité, la stabilité du système, elle résiste contre les pressions entropiques [relatives à l'instauration du désordre] et rassemble toutes les boucles de rétroactions négatives dans un but principal. On considérera que tous les territoires auxquels nous avons affaire connaissent une situation comme celle-ci. C'est le cas par exemple des espaces protégés qui œuvrent pour assurer la stabilité de leur système face, par exemple, aux reproches d'extra-territorialité qui leurs sont opposés.
- La déterritorialisation, est ce qui procède de la désagrégation du système, de son éparpillement en de multiples sources d'énergie ou d'information. Les "informations" qu'envoient les déterritorialisations viennent remplir la sémiosphère à partir de laquelle se crée toute nouvelle reterritorialisation. La déterritorialisalion est en ce cas consubstantielle à toute territorialisation, mais son "efficacité" est variable dans le sens ou l'intensité et/ou la fréquence des "informations" vont pouvoir amener une reterritorialisation. Le reproche d'extraterritorialité mentionné ci-dessus figure une information déterritorialisante dont la puissance, la répétition, tout comme la nature de l'émetteur de l'information peuvent engendrer une reterritorialisation.
- La reterritorialisation est ce qui procède du mouvement centrifuge partant de formes, actes, principes construits pour bâtir autre chose, "à côté". Rendue visible par sa proximité, la reterritoria lisation vient chahuter le système et l'oblige à s'adapter à cette nouvelle configuration.

Soulignons fortement ici encore que l'hypothèse d'un tel processus pour notre travail - et

⁵¹⁵ GUILLERME A., 1996, *op. cit.*, p.126.

⁵¹⁶ RAFFESTIN C., 1986, *op. cit.*, pp.172-184.

⁵¹⁷ LAJARGE R., 2000, *op.cit.* , pp.68-69.

notamment celle d'une reterritorialisation -, ne signifie pas la construction d'une nouvelle maille, mais davantage une nouvelle et collective sémiotisation d'un système territorial commun à divers acteurs, par agencements de signifiants socio-spatiaux tant idéels que matériels, au sein desquels les réseaux figurent en bonne place. Il s'agit bien ici de ce "mouvement centrifuge" partant d'actes, de formes (le réseau), de principes.

L'interconnexion n'induit pas une nouvelle limite mais la construction d'un nouveau sens territorial, coexistant et cohabitant avec les idéologies antérieures, sans pour autant s'y imposer⁵¹⁸. Il s'agit là aussi de cet "à côté", bien visible car très proche et qui génère une modification du système, sans pour autant l'annihiler puisqu'il est son origine.

La métaphore du réseau comme outil et objet d'une couture territoriale apparaît en cela très expressive. Elle est par ailleurs fortement empruntée dans le cadre de projets de réseaux sentiers transnationaux à l'exemple de la Via Alpina, qui parcourt les Alpes d'Est en Ouest par différents itinéraires interconnectés⁵¹⁹, ainsi que pour le réseau des cinquante sentiers à thème développés par la structure de coopération internationale "Espace Mont-Blanc" (cf. parties suivantes).

La reterritorialisation et l'interterritorialité dont nous faisons l'hypothèse sur la base de nouvelles procédures de gestion des réseaux de sentiers, impliquent une autre relation aux territoires et aux réseaux. Il s'agit alors de penser l'évolution de la conception et des dispositifs de la régulation⁵²⁰ des territoires et des réseaux qui les parcourent. Une telle conséquence (évolution des conceptions et modes d'action), liée à la confrontation-articulation de formes réticulaires et aréolaires, nous rapproche de notions comme celles de concertation, de contractualisation, de gouvernance territoriale ou encore d'institutionnalisation de l'action collective⁵²¹.

Comme nous le soulignons précédemment, un réseau territorial n'est rien tant qu'il n'est pas "activé", tant qu'il n'y a pas commutation. Cette commutation s'opère concrètement par l'usage de l'infrastructure réseau. Mais si l'objectif tient en l'interconnexion territoriale, en la recherche d'une interterritorialité, on avancera que la mise en place de procédures de concertation peut participer de cette commutation. En ce sens, on considérera plus largement qu'une nouvelle régulation de l'action spatialisée, et plus spécifiquement des rapports socio-spatiaux au réseau territorial, constituent un levier de reterritorialisation. C'est ce que l'on peut comprendre chez Dupuy, pour qui "le réseau ne régule pas ses frontières à l'environnement mais participe à la régulation des frontières du système"⁵²². Réguler les frontières du système, c'est toucher au sens du système et ainsi s'inscrire

⁵¹⁸ On retrouve par ailleurs la notion d'hétérotopie telle que développée par Foucault où le tout est plus la somme des unités, mais aussi où les unités ne disparaissent pas à jamais dans le tout, conservant aussi leur existence propre.

⁵¹⁹ La Via Alpina est un itinéraire transalpin international traversant les 8 pays signataires de la Convention Alpine (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Suisse, Slovénie). 4 autres itinéraires, transfrontaliers également, lui sont associés.

⁵²⁰ On comprendra le plus simplement ici par "réguler", le fait d'assurer la constance d'un phénomène, d'un état, d'une situation.

⁵²¹ Ces notions seront explicitées dans la troisième partie de notre recherche.

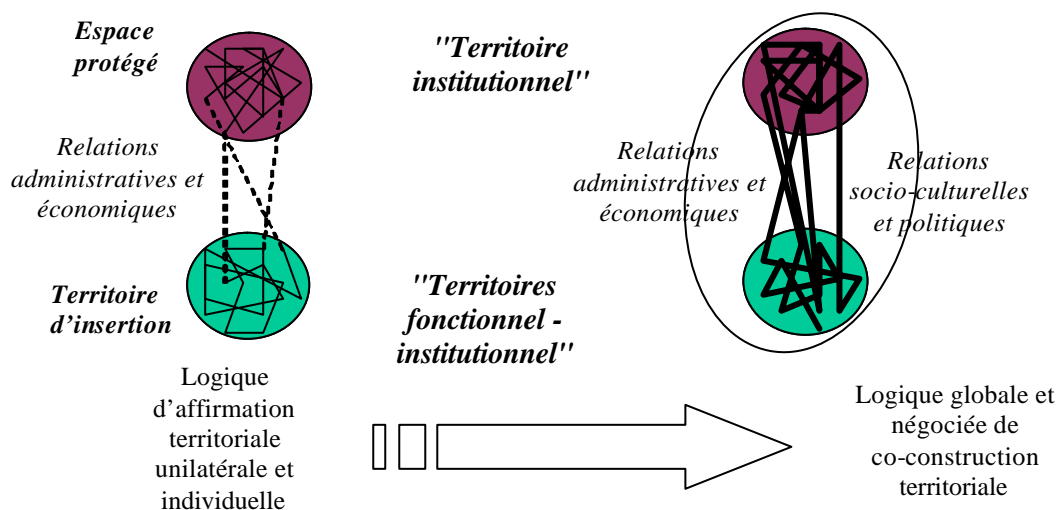
⁵²² DUPUY G., 1985, *op. cit.*, p.85.

dans une dynamique de déterritorialisation-reterritorialisation.

La modification des organisations, des territoires, est en effet toujours opérée par la médiation des organisations, par des stratégies et des régulations. Ainsi chaque acteur ou organisation dispose (potentiellement) d'une stratégie pour l'articulation du réseau et du territoire visant la satisfaction de ses intentions⁵²³. L'intérêt d'une procédure concertée peut être perçue dans la combinaison des intentions propres à chaque acteur. On tendrait ainsi vers une structure collective de combinaison des stratégies individuelles, pour une régulation de l'action collective. Cette régulation de l'action collective, s'opérant au niveau des réseaux de sentiers et de leur gestion, pourrait traiter aussi bien de la définition des nœuds du réseau, de leur différenciation, que des tronçons, des connexions qui se réduisent ou se multiplient, que des objectifs assignés au réseau et ses conditions d'usages.

Ainsi, l'instauration de modalités de gestion concertée des réseaux de sentiers en espace protégé, en construisant un sentiment d'inter-territorialité, favoriserait le dépassement d'une logique d'affirmation territoriale unilatérale et individuelle (dynamique de fragmentation), à une logique globale et négociée de co-construction territoriale (dynamique d'interconnexions). La figure n°7 illustre cette transition, cette évolution des dynamiques territoriales. Les terminologies de territoire institutionnel et territoire fonctionnel - dont nous avons mentionné les limites -, ont été conservées pour souligner la distinction entre les entités concernées par notre problématique.

Figure n°7 : Une évolution des logiques de production territoriale : de la fragmentation à l'interconnexion



Mignotte A, 2003

Finalement, par rapport à des formes socio-spatiales plus classiques, le réseau apparaît comme un mode d'organisation intrinsèquement coopératif, adaptatif et évolutif, impliquant de nouveaux

⁵²³ MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *op. cit.*, p.12.

rappports collectifs entre acteurs (s'il en comporte) et de nouveaux rapports à l'espace et au temps. Aussi, parce qu'il nous permet d'aborder la question des relations entre territoire fonctionnel et territoire institutionnel – et plus largement de l'interconnexion territoriale –, il nous conduit à considérer l'institution (l'espace protégé notamment ainsi que les collectivités locales pour notre recherche) comme un projet et non plus comme un aboutissement de l'action publique⁵²⁴.

Travailler le réseau, c'est travailler les interfaces ; c'est accepter l'autre, la découverte, la création.

Enfin, avec l'humilité et la prudence dont nous avons souhaité faire preuve depuis le début de cette première partie théorique, on mentionnera le parallèle entre ce phénomène et la thèse de l'innovation territoriale contemporaine :

*"L'innovation territoriale contemporaine se focalise sur les modalités partenariales de définition de territoires de mobilisation qui restent cependant étroitement bornés et étrangers les uns aux autres et où règne la confusion des genres. Elle doit dorénavant se déployer sur les modalités d'articulations, d'association, de complémentarité et de régulation politique des dynamiques territoriales"*⁵²⁵.

Ainsi, en dépit du contexte de recherche relativement inédit de nos travaux (réseaux de sentiers, espaces naturels et ruraux de montagnes, échelle d'analyse locale, champs de la politique de protection de la nature), un tel parallèle met en lumière la proximité de nos réflexions avec les principaux questionnements actuels de l'aménagement du territoire, et ce faisant leur intérêt socio-politique global.

⁵²⁴ RIVOIRE M., AVOCAT Ch., MAUREL L., LEFEVRE Ch., 1995, *op. cit.*, p.166.

⁵²⁵ GERBAUX F., GIRAUT F., 2000, *Introduction* ; in : *L'innovation territoriale, références, formes et enjeux*, Revue de Géographie Alpine, tome 88 n°1, Grenoble, pp.14-15.

Conclusion du chapitre 3

Conçu dans une interaction profonde avec le territoire, le réseau en soulève le paradoxe, à savoir sa stabilité installée dans les notions d'identité, de terroirs, de sol, et son instabilité intrinsèque par la mise en évidence de ses marges, du tiers, de l'autre, de l'étranger. C'est en ce sens que l'on peut penser que le réseau ne s'accorde pas d'une vision fonctionnaliste de l'espace et qu'il exacerbe l'hétérogénéité entre territoire fonctionnel et territoire institutionnel. La prise en compte du réseau dans la dynamique, le fonctionnement d'un territoire oblige en effet à placer ce dernier dans une situation de déséquilibre, de mouvement permanent, ainsi qu'à prendre en compte son versant idéal, subjectif. L'insertion du réseau dans une logique territoriale fondée sur la stabilité (spatiale, politique, juridique) provoque alors une forme de "crise" du modèle en place, de sa conception structurante, à l'exemple du modèle institutionnel de protection de la nature.

Mais il apparaît justement que c'est dans ce paradoxe entre labilité et permanence⁵²⁶ que l'imbrication des deux concepts permet de conjuguer les notions d'enracinement, d'appropriation, de limite, associées au territoire, à celle de translation, transfert, passage, propres au réseau. Ce dernier souligne ainsi la nature perpétuellement évolutive, la dynamique continue d'un territoire en construction permanente grâce aux interconnexions qu'il sait ménager avec ses voisins. Composante indispensable du système territorial dont il rend les éléments solidaires, le réseau technique peut alors lui-même être qualifié de "territorial", et devient vecteur d'interconnexion territoriale dès lors que le territoire n'est pas conçu comme une entité bornée et close, imperméable, et univoque. Il apparaît donc en outre que l'on ne peut envisager de relations directes, mécanistes entre réseau et territoire. L'interaction entre ces deux objets géographiques s'exprime en termes de congruence, d'effets combinés, plutôt qu'en termes d'effets structurants des réseaux sur les territoires, traduisant une forme exagérée de déterminisme causal d'une dimension réticulaire supposée toute puissante, sur une dimension aréolaire vide de sens et de contenu.

Enfin, cette imbrication conceptuelle, loin d'entraîner l'obsolescence d'un territoire qui perdrait peu à peu de sa matérialité sensible pour s'abstraire en représentations mentales et se disloquer entre des appartenances multiples, suppose davantage une forme d'enrichissement théorique et pratique de ce concept. C'est pourquoi, intégrer pleinement les réseaux de sentiers dans la gestion de territoires protégés entraîne bien selon nous un renouvellement de leur fonctionnement et de leur conception, et non leur dissolution dans un "méta-système", répondant à une logique exclusive de développement économique.

⁵²⁶ OFFNER J-M., 1993 (b), *op. cit.*, p.6.

Conclusion de la partie 1

Cette première partie avait pour ambition d'une part de clarifier une pluralité d'acceptations pouvant contraindre la compréhension et la juste utilisation de notions et concepts ; et d'autre part d'énoncer les apports théoriques et méthodologiques propres à une pensée conjointe du réseau et du territoire, au regard de notre problématique.

Nous avons pour cela commencé par une lecture du concept de réseau, et notamment de son histoire sociale et culturelle, technique, et scientifique. Il est alors apparu que le réseau technique a pris beaucoup de significations différentes au cours des siècles et qu'il ne peut être conçu que dans une unique approche opératoire. Il révèle en effet des problèmes sociaux de fonds s'exprimant en terme de valeurs, de normes, d'identité, etc., dès lors qu'il est appréhendé comme un objet d'intermédiation physique et symbolique.

Ainsi, parmi les trois caractéristiques spatiales qu'il est possible de lui attribuer, il ne convient pas tant de prendre en compte dans le réseau sa structure ou les flux qui le parcourent, mais les interventions constantes de divers acteurs dont il est l'objet, et qui en conditionnent la morphologie, les usages, et surtout son rôle au sein des territoires qu'il traverse. Le réseau technique, compris comme mode spécifique d'organisation du territoire, est de fait indispensable à ce dernier. Forme matérielle et idéale de l'organisation sociale de l'espace, le réseau devient alors le reflet de pratiques et d'identités individuelles et collectives, s'exprimant au travers de territorialités spécifiques et multiples. Il fournit en ce sens une congruence remarquable entre individualisme et holisme, entre acteurs et institutions, supposant une prise en considération de l'altérité, d'intérêts, et de diverses représentations particulièrement stratégiques de par leur influence sur l'action.

Poser l'imbrication fondamentale entre réseau et territoire entraîne la prise en compte d'éléments que les disciplines ont plutôt tendance à séparer : l'identité, la mémoire – éléments de la stabilité ; et le changement, la mobilité – éléments du mouvement. Plus encore, une réflexion en terme de réseau territorial, conduit à une reconsidération des modalités théoriques et pratiques de la politique de protection de la nature qui, traditionnellement, est conçue de façon "zonale". L'enjeu pour un réseau de sentiers, est alors de participer à la dynamique d'un système territorial global, et en cela de contribuer au passage d'une logique de fragmentation territoriale (institutionnel *vs* fonctionnel) à une logique d'interconnexion territoriale, pour la recherche d'un sentiment d'interterritorialité. Pour ce faire, il s'agit de saisir le rôle et la place de ces réseaux dans les espaces naturels et ruraux aujourd'hui, pour mieux appréhender leurs modalités de gestion en espaces protégés.

Partie 2

Les réseaux de sentiers en espaces naturels protégés : enjeux, pratiques et gestion

Introduction de la partie 2

Les réseaux techniques apparaissent comme un outil de lecture et de gestion de l'espace, et plus particulièrement comme une forme d'identification et de construction territoriale. Il s'agit donc bien de s'interroger sur les processus, et non de considérer le réseau et le territoire dans une forme d'interrelation léthargique. Le réseau technique territorial est un instrument produit par des acteurs et il est reproduit d'une manière variable en fonction de projets politiques et économiques évolutifs. C'est cette création stratégique et dynamique du réseau que nous allons explorer et tenter d'explicitier, sur l'exemple des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés de montagne.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser les circonstances de mise en place de la politique française de protection de la nature. Ceci, d'une part pour déterminer les implicites symboliques et pratiques propres aux espaces protégés de statut réglementaire, et d'autre part pour s'interroger sur l'évolution actuelle d'une conception de la gestion de l'environnement, dont le principe fondamental dissociant Homme et Nature est vivement remis en cause.

En outre, signalons dès à présent que nous définirons le terme de gestion, pour cette recherche, en référence aux travaux de Roux, c'est-à-dire comme la combinaison de pratiques, de décisions et stratégies d'acteurs et de règles⁵²⁷.

C'est partant de la compréhension d'un modèle en cours de transformation, qu'il conviendra d'explicitier le rôle des réseaux de sentiers dans ces territoires institutionnels, mais avant tout à l'échelle des espaces naturels et ruraux de France. Le mouvement de requalification des espaces ruraux tend en effet à promouvoir de nouveaux usages du territoire et de ses ressources, et notamment des réseaux de sentiers. Ces derniers font ainsi l'objet d'une politique de planification conçue à l'échelle nationale, et appliquée à l'échelle départementale.

De là, suite à une présentation des caractéristiques générales des terrains d'études retenus et de la méthodologie de production et de traitement des informations, il s'agira de souligner le rôle des réseaux de sentiers par rapport aux principaux objectifs assignés aux espaces protégés. Nous pourrons ensuite procéder à l'analyse détaillée de l'organisation de la gestion des réseaux de sentiers dans deux espaces protégés de montagne de la Région Rhône-Alpes.

⁵²⁷ ROUX E., 1999, *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Des logiques d'acteurs différenciées*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 373p.

Chapitre 4. Les espaces naturels protégés : des territoires en évolution

De nature réglementaire, les espaces protégés sont créés, dit-on, en dehors des réalités locales. Ils semblent alors recouvrir pleinement la problématique de l'hétérogénéité territoriale, dissociant – de façon réductrice mais synthétique - des territoires dits fonctionnels et d'autres, dit institutionnels.

Fruits d'une politique publique dont les prémices sont à retrouver dans des initiatives vieilles d'un siècle et demi au moins, ils placent au cœur de leur action un objet, par essence, universel : la nature. Or, comme tout construit social⁵²⁸, la nature des uns n'est pas celle des autres. De fait, parce que ces espaces sont réglementés, gérés, pour la pérennité d'une nature voulue vierge des nuisances anthropiques, ils témoignent d'une nature conçue indépendamment de l'homme et de ses pratiques. Aujourd'hui, les critiques énoncées contre ces territoires trouvent un appui scientifique dans une évolution de la pensée de l'environnement ainsi que de l'écologie. L'Etat affirme de plus en plus les espaces protégés comme des moteurs d'un développement local durable, nécessitant ainsi un rapprochement de ces territoires avec les dynamiques des territoires ruraux.

Le fondement de notre interrogation envers ces espaces procède alors d'une réelle curiosité scientifique, c'est-à-dire d'une ambition de comprendre ; comprendre pourquoi protéger la nature est si laborieux quand tout le monde, depuis toujours, semble s'accorder sur son impérieuse nécessité. "C'est une question de bon sens", comme il est de bon ton de dire. Alors, comme tout le monde, cherchons le bon sens⁵²⁹ !

Cette mise au point effectuée, ajoutons que nos propos vont reposer sur les productions de quelques-uns des auteurs qui nous paraissent avoir posé les regards les plus pertinents sur le modèle français d'espace protégé, sur le sens de la protection de la nature telle qu'elle a politiquement et socialement été mise en place ; il s'agit par exemple de Kalaora, Larrère ou Viard. Nous n'allons pas procéder à une histoire de la protection de la nature en France. Plusieurs articles et ouvrages ont été consacrés à ce sujet⁵³⁰. Nous entendons seulement, dans l'esprit de notre problématique, souligner l'hétérogénéité territoriale induite par ce type d'espace.

⁵²⁸ LARRERE R., 1994, *L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°22, Paris, 7p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

⁵²⁹ Si les très académiques canons de la thèse ne devaient pas trop en souffrir, alors serions-nous tentés d'ajouter, par une inspiration totalement assumée, que le bon sens, c'est comme le sucre dans le lait chaud : plus on le cherche, moins on le trouve. Qu'on me pardonne cette remarque, qui ne témoigne d'aucune désespérance existentielle - typique du doctorant en fin de vie parait-il -, mais plus de l'humilité dont doit faire preuve, selon nous, toute recherche scientifique.

⁵³⁰ On citera juste ici, tant la bibliographie est vaste : CADORET A. (dir.), 1985, *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, coll. Alternatives Paysannes, Paris, 245p ; et : LEFEUVRE J-C., 1990, *De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel* ; in : JEUDY H-P., (dir.), *Patrimoine en folie*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France, cahier 5, Paris, pp.29-75.

4.1. Protection de la nature et production exogène de territoires institutionnels

Pour Viard, la politique française de protection de la nature est basée, depuis ses origines, sur la défense face à des agressions.

*"De la Révolution à la guerre, on arrive aux méfaits du tourisme : l'Etat protège toujours le territoire de l'irresponsabilité de ses sujets. L'intérêt scientifique ou culturel de telles créations n'est que secondaire. [...] La nature comme témoin de l'œuvre du Créateur offert au futur est ici absente : les parcs français sont des outils d'aménagements désenchantés"*⁵³¹.

Le décor est planté. La protection de la nature pose – impose même à en croire l'auteur – inmanquablement la figure de l'Etat, de l'institution.

4.1.1. Une mission d'intérêt public : l'Etat protecteur

A la lecture de Gerbaux⁵³², c'est au courant des 18^{ème} et 19^{ème} siècles que se généralisent les discours sur les dangers enregistrés par la nature montagnarde et indirectement aussi par les sociétés qui l'occupent, aboutissant en 1860⁵³³ au vote d'une loi pour le reboisement et la protection des sols. Considérée comme une des premières interventions publiques en la matière⁵³⁴, on remarquera par ailleurs qu'elle va s'appliquer surtout au milieu montagnard, considéré comme une "zone fragile". A plusieurs reprises en effet des crues exceptionnelles (1840, 1846, 1847) de la Loire, de la Saône, du Rhône, dévastent les plaines et l'on explique ces catastrophes par une activité torrentielle importante en montagne, due à une forte érosion causée par le surpâturage. Le montagnard, plus spécialement l'éleveur et par lui la figure de l'agriculteur, considéré comme le "gestionnaire" historique et traditionnel de la nature et de ses ressources, sont montrés du doigt. Au nom de l'intérêt collectif de la nation, l'Etat doit se substituer aux mauvais gestionnaires⁵³⁵ et le reboisement permet de substituer à un bricolage technique, une politique globale de domestication de la nature.

De telles mesures, poussées par l'administration des Eaux et Forêts – et surtout un corps réuni

⁵³¹ VIARD J., 1990, *Le tiers espace – essai sur la nature*, coll. Analyse institutionnelle, Méridiens Klincksieck, Paris, p.105.

⁵³² GERBAUX F., 1994, *La montagne en politique*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris, 170p.

⁵³³ Suivront les lois de 1864 et de 1882.

⁵³⁴ Différentes mesures de réglementation des usages de la nature, montagnarde notamment, ont déjà été initiées, mais de façon très localisées : interdiction de coupe de bois pour "résister aux avalanches et autres inconvénients", prononcée en Oisans en 1348 (le Dauphiné sera rattaché à la couronne de France en 1349) ; limitation du pâturage des chèvres et moutons dans les bois du Trièves dès le 14^{ème} siècle. Aussi, au 18^{ème} siècle, le duc de Savoie Victor Amédée II, par ses Royales Constitutions et pour la défense contre les torrents, va rattacher au domaine royal la propriété de tous les fleuves et torrents.

⁵³⁵ ZUANON J.-P., 1995, *op. cit.*, p.21.

autour des théories de Rauch et Surel⁵³⁶ -, renvoient à une conception étatiste, centralisatrice et universaliste de la protection des zones de montagnes, dont les tenants cherchent à préserver l'espace-nature par le contrôle des populations montagnardes, voire leur exclusion, au moyen de la nationalisation du sol. Cette conception préfigure, selon Kalaora et Savoye, la politique de protection de la nature à des fins écologiques et scientifiques⁵³⁷.

Par une forme de mise à l'écart de l'agriculteur, ces procédures contribuent à faire disparaître l'image d'un paysage paysan et accompagnent ainsi un mouvement d'esthétisation de la nature initié par de récentes associations touristiques d'origine urbaine, comme le Club Alpin Français (créé en 1874), la Société des Touristes Dauphinois (fondée en 1875). Le Touring Club de France (créé en 1890) va sur ce point être particulièrement actif. Se dotant en 1906 d'une commission "pelouses et forêts" largement ouverte aux forestiers, il va coupler la dimension esthétique de la nature à des réflexions d'ordres économique et agronomique, qu'il entend diffuser largement. Ce sera chose faite par la publication en 1906 du "Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles", suivi en 1911 du "Manuel de l'eau", dont le cinquième et dernier chapitre s'intitule "gloire à l'eau comme à l'arbre". Ces deux manuels vont être largement distribués⁵³⁸.

A partir de la fin du 19^{ème} siècle, la forêt "ressource" et "protection contre les risques naturels" devient donc davantage défendue pour son intérêt paysager et artistique. Elle devient patrimoine culturel national. C'est de plus avec l'apport d'une nébuleuse intellectuelle incluant érudits, artistes, poètes et écrivains (Hugo, Lamartine, Zola, Chateaubriand, etc.) que la protection de la nature va passer du champ politique au champ esthétique. Les références artistiques vont se révéler essentielles pour asseoir la nécessité de la protection. La nature est présentée comme un spectacle que l'art nous fait découvrir. On constate sur ce point que l'art en tant que "mouvement rénovateur", est bien affiché comme le vecteur de la modernité, du changement. C'est par lui que notre relation à la nature se transforme pour passer de l'admiration à l'amour. L'art porte et renforce le courant protectionniste, que l'on inscrit dans une véritable dynamique globale d'évolution de la société : on donne à voir une culture du goût artistique qui s'améliore⁵³⁹ ; on vante un bien-être croissant⁵⁴⁰. Enfin, la croissance économique est, dit-on, réelle, et directement profitable à la société au travers d'une démocratisation du tourisme. Tout semble s'harmoniser sans problèmes et découler d'une évolution de la société : la magnification du "beau" se joint à l'œuvre

⁵³⁶ Rappelons que d'autres courants de pensée existaient parmi les forestiers, notamment celui de l'Ecole de Le Play, plus soucieux des populations locales, moins autoritaires et pour lesquels l'œuvre de restauration des terrains de montagne n'était pas "seulement un problème de restauration des sols montagneux". Ce groupe accordait un contenu économique et social à la protection, et souhaitait maintenir les populations sur leur sol, pour les amener à "réaliser l'équilibre le meilleur entre leurs intérêts et les impératifs de gestion du sol". Ce courant ne sera pas dominant et c'est la protection étatiste qui va l'emporter ; cf. VEYRET Y. (dir.), 2001, *Les montagnes. Discours et enjeux géographiques*, Sedes, coll. Dossiers des images économiques du Monde, n°28, Paris, p.108.

⁵³⁷ KALAORA B., SAVOYE A., 1985, *La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes* ; in : CADORET A. (dir.), *op. cit.*, p.7.

⁵³⁸ ZUANON J.-P., 1995, *op. cit.*, pp.50-51.

⁵³⁹ Ce qui sous entendrait que les opposants au courant protectionniste accusaient un décalage culturel déplorable.

⁵⁴⁰ Soulignons que le thème de la qualité de la vie sera omniprésent dans les intitulés des premiers ministères français en charge de la protection de la nature.

nationale de sécurité publique pour édifier les bases d'une politique de protection de la nature :

*"Ainsi, on va voir la protection de la forêt dans sa version étatiste et abstraite, rencontrer la protection esthétiste de la nature (spécialement en montagne) alors en train de naître comme mouvement"*⁵⁴¹.

Mais le problème se pose si l'on remet au premier plan l'origine urbaine de cette pensée, liée avant tout à une transformation des logiques économiques, à une mutation des systèmes de production. Ces phénomènes resteront longtemps étrangers aux populations rurales, pourtant premières à affronter les conséquences de la mise en place d'une politique de protection de la nature.

Pour Kalaora, c'est alors à l'Etat que revient le monopole de la protection. Sa mission d'utilité publique est le préalable à toute action civilisatrice d'une société industrielle qui s'accommode mal, dans son désir de domestication de la nature, des résistances que celle-ci lui oppose. Il commande le changement de la destination et de l'utilisation de l'espace au nom de l'intérêt supérieur de la nation. Or, en cela, il produit une nouvelle représentation du paysage qui apparaît, non plus comme témoin de relations et de pratiques sociales et économiques, mais un paysage abstrait et déterritorialisé. Il s'agit donc clairement d'une dynamique de déterritorialisation, qui parce qu'elle est consubstantielle à toute territorialisation opère en même temps une production de territoire ; il s'agit d'un territoire de l'Etat, un territoire institutionnel dont les usages sont en décalage avec le territoire fonctionnel sur lequel il vient se surimposer, à la manière d'une couche géologique. C'est un processus d'institutionnalisation d'un discours scientifique et protectionniste, de normes et de règles, qui débouche sur la création de parcs ou de réserves. Une telle dissociation entre le territoire de l'espace protégé et les "autres" territoires, notamment les territoires vécus, est par ailleurs reprise ou suggérée sous différentes formes. Mao par exemple évoque l'ambivalence entre développement économique régional et protection de l'environnement au sujet des Gorges de l'Ardèche, classées réserve naturelle depuis 1980⁵⁴². De même, dans une synthèse des formes de développements et des logiques d'actions présentes dans les Gorges de l'Ardèche de 1900 à nos jours, il oppose, de 1980 à aujourd'hui, la logique républicaine et réglementaire de la réserve naturelle, à une logique entrepreneuriale locale dont la rationalité vise la valorisation d'une ressource touristique dans le cadre d'une stratégie commerciale.

4.1.2. "Homme–Nature" ; "pro–anti" ; "endo–exo" ;...une culture du binaire ?

La critique du caractère exclusif d'une attitude protectionniste, fait directement référence aux propos de Delbos et Jorion pour qui voient dans les réserves et parcs, un usage social de la nature

⁵⁴¹ KALAORA B., SAVOYE A., 1985, *op. cit.*, p.10.

⁵⁴² MAO P., 2003, *op. cit.*, pp.583-608.

par certains hommes, à l'exclusion de certains autres⁵⁴³. Les discours et pratiques engendrés par les espaces protégés, dont les créations vont se multiplier à partir du début du 20^{ème} siècle et plus encore après-guerre, entrent en conflit avec les discours et pratiques des populations locales, qui confrontées à la précarité économique, vivent l'appropriation au nom de la protection écologique comme quelque chose d'aussi illégitime que l'appropriation aristocratique des siècles passés⁵⁴⁴.

Pour Viard, que les motifs invoqués soient artistiques, économiques ou autres, la conséquence est identique : le manant doit toujours être tenu à distance de la forêt, mais les raisons en sont changées. D'une manière générale, la protection française est pour lui "restaauratrice, nationaliste, rentabilisatrice". Son enjeu est de "relire le territoire collectif au travers des bases socio-économiques de la modernité"⁵⁴⁵. Cela suppose que toute activité ne s'inscrivant pas dans les valeurs d'une certaine modernité, est jugée contraire à un processus social de réhabilitation de l'espace, s'appuyant sur un travail de création artistique, sur une esthétique du beau. Des frontières sont tracées entre la nature et le "reste", au profit d'une naturalité bien difficile à définir⁵⁴⁶.

La réappropriation d'un espace ancien, le plus souvent rural, semble ainsi motivée par des exigences économiques liées à l'émergence d'un nouveau contexte social dont les ancrages urbains sont de plus en plus puissants. L'art invente une relation émotive aux lieux qui participe à une refonctionnalisation de ces espaces. On peut lire en cela le passage d'un système économique et de valeurs socio-culturelles "traditionnelles" à un système économique et des valeurs socio-culturelles "modernes". Ce passage pourrait ainsi se traduire par une marchandisation croissante d'immatérialités, par une imbrication de plus en plus forte entre l'économique (ici le tourisme) et le symbolique (ici une esthétique de la nature).

En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le développement d'une politique de protection de la nature, se réalise concomitamment à celui du tourisme, au départ réservé à l'élite. Cette élite urbaine, tirant sa fortune des progrès de l'industrialisation, revendique la protection de la beauté comme un investissement désormais rentable grâce au tourisme. L'idée que les espaces protégés et plus largement la pensée écologiste demeurent des soucis d'urbains, trouve ici une légitimation historique de taille. Des travaux récents, abordant l'épineuse question de la gestion-protection des grands prédateurs comme l'ours ou le loup dans les montagnes françaises, ont mis en lumière l'attitude de "locaux" – notamment lorsqu'ils se regroupent dans le cadre d'une structure de défense des "libertés locales"⁵⁴⁷ – envers les responsables de programmes de protection de ces animaux

⁵⁴³ DELBOS G., JORION P., 1988, *La nature ou le réel forclos* ; in : CADORET A., *Chasser le naturel...*, EHESS, cahiers des études rurales n°5, Paris, p.16.

⁵⁴⁴ PICON B., 1994, *Le faste et le merveilleux, l'humilité et la mélancolie. Deux discours fondateurs de la protection de la nature dans les deltas du Guadalquivir et du Rhône (1840-1910)* ; in : Strates, n°8, Ladyss, Paris, p.41.

⁵⁴⁵ VIARD J., 1990, *op. cit.* p.98.

⁵⁴⁶ LECOMTE J., 1999, *Réflexions sur la naturalité* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°37, Paris, 5p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

⁵⁴⁷ On voit ici qu'une argumentation territoriale au départ d'ordre fonctionnelle, s'institutionnalise dès lors qu'une structure représentative est créée. Nous rejoignons donc nos propos précédents (cf. 3.3.1.) par lesquels nous précisons qu'on ne peut concevoir une séparation nette et immuable entre des territoires fonctionnels et institutionnels ; les deux logiques s'interpénètrent au gré des logiques d'acteurs et de leurs initiatives.

ainsi que les mouvements environnementaux. Ces derniers sont relégués au rôle d'urbains extrémistes et ignorants des "réalités locales", masquant sous leur discours écologique leurs visées réelles, à savoir le renforcement du centralisme "parisien" ou "bruxellois"⁵⁴⁸.

C'est dans la même logique que l'allochtonie des espaces protégés semble avoir de tout temps été critiquée, car perçue comme une forme d'ingérence de l'Etat central en province. Yves Bétolaud, responsable de la création des parcs nationaux en France de 1960 à 1971, affirmait lui-même que "la création d'un parc national entraîne une immixtion de l'Etat dans les affaires locales" et se révèle une "entreprise difficile", suscitant des "inquiétudes tant chez les propriétaires fonciers (...) qu'en ce qui concerne les agriculteurs souvent en difficultés", car "le concept de parc ne fait historiquement pas partie ni de la culture, ni de l'imaginaire des français"⁵⁴⁹.

De telles remarques sont aujourd'hui énoncées sans ménagement par les institutions elles-mêmes, comme on peut le lire dans le rapport d'information adressé au Sénat par le sénateur Amoudry sur le bilan de la politique "Montagne" française. A propos des différents axes d'interventions de l'Etat en montagne, il évoque :

"Des initiatives environnementalistes, telles la réintégration de grands prédateurs, prises sans concertation avec les responsables locaux et au mépris des activités ancestrales, comme le pastoralisme, avivent le sentiment que les "grandes" décisions concernant la montagne relèvent d'un processus centralisé, voire "colonial"⁵⁵⁰.

Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que les espaces protégés n'ont vu leur création qu'au profit de négociations politiques et stratégiques ou foncières et financières, à l'exemple de la Vanoise et du PNE. Picon indique à ce sujet que le retard de création du parc naturel régional de Camargue de 1968 à 1973, est liée à la résistance des propriétaires locaux de grandes exploitations, hostiles à la mise en place d'un projet émanant des sphères politiques parisiennes, qui ne pouvait qu'entraver leur logique d'agriculteurs modernistes. Ils bloquèrent ainsi le projet jusqu'à ce que le Ministre de l'Environnement leur ait garanti la majorité des sièges au Conseil d'Administration (CA) du parc⁵⁵¹.

⁵⁴⁸ MERMET L., 2001, *L'institution patrimoniale du Haut-Béarn : gestion intégrée de l'environnement ou réaction anti-environnementale ?*; in : Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, n°21, Paris, p.18 ; voir également : BENHAMMOU F., 2003, *Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagnes* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°48, Paris, pp.5-12.

⁵⁴⁹ BETOLAUD Y., 1997, *La création des Parcs nationaux en France* ; in : Actes du colloque de Florac, 1^{er}, 2, 3/05/1997. Sur les traces d'Edouard Alfred Martel, "Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés ? Evolution des regards, solidarités et coopérations sur nos territoires", Parc National des Cévennes, Florac. p.21.

⁵⁵⁰ On notera l'emploi du terme de réintégration qui n'est pas sans raviver la polémique à propos du retour du loup dans les Alpes. Parmi les divers travaux réalisés sur cet épineux dossier on pourra se reporter aux travaux de Mauz : MAUZ L., 2002, *Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*, Thèse de l'ENGREF, Paris, 511p.; et, dans une approche plus politique, au rapport Amoudry : AMOUDRY J-P., 2003, *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information (1) chargée de dresser un bilan de la politique de la montagne et en particulier de l'application de la loi du 9 janvier 1985, de son avenir, et de ses nécessaires adaptations*, Rapport au Sénat n°15, session ordinaire 2002-2003, tome 1, p.29.

⁵⁵¹ PICON B., 1994, *op. cit.*, p.42.

La création des parcs nationaux va marquer un tournant dans la politique de protection de la nature. Ils vont témoigner d'une attitude très dirigiste de l'Etat. En effet en 1957, une modification de la loi de 1930 va légitimer les prescriptions d'usages, voire de droits de propriétés, de parcelles classées en réserve naturelle, au nom d'intérêt scientifiques.

C'est à la fin des années cinquante que s'affirme l'ère gaullienne de la protection régalienn⁵⁵². Il est à ce moment entériné que la protection de la nature, comme le reste, incombe en premier ressort à l'Etat, garant de l'intégrité du territoire, plutôt qu'aux associations de scientifiques et naturalistes⁵⁵³.

La loi de 1960 sur les parcs nationaux est alors votée. La mise en défends de la nature est officiellement reconnue d'utilité publique et certaines portions du territoire national sont placées sous la protection de l'Etat, qui en assure la gestion et la pérennité, avec l'aide du personnel des structures créées pour la cause⁵⁵⁴. Le principe sous-tendu par cette loi, au regard de ses bases idéologiques et philosophiques, énonce la sauvegarde d'une nature sans l'homme comme nécessaire à la survie de la société. Une conception très sacralisée de la nature prend forme, dont les racines sont, en partie, à chercher du côté de la religion judéo-chrétienne et des Ecritures Saintes⁵⁵⁵. Elle va se matérialiser par la délimitation de véritables sanctuaires d'une nature idéalisée.

Les sénateurs de l'époque vont exprimer cette même vénération d'une nature sans l'homme :

"La nature préservée du danger de dégradation, pourra se développer dans toute sa spontanéité. Ces parcs pourront même devenir de véritables musées d'histoire naturelle tout en conservant leur rôle de villégiature privilégiée" (séance du 20/06/1960).

Le parc est comme un condensé, une métaphore de la nature d'avant l'homme. L'interprétation de Delbos et Jorion de cette conception de la nature met en exergue toute la vision du monde et de "l'être au monde" qui se dégage de tels propos, de telles procédures :

"Parce que le travail humain pourtant indispensable ne s'inscrit pas au cœur de la machine, mais à côté, il ne peut plus être lu comme partie constitutive du procès de reproduction de la nature comme Nature. Il ne peut plus apparaître comme le fondement essentiel du processus de fabrication du parc ou de la réserve. L'Homme ainsi relégué dans les coulisses, s'efface de la Représentation, et la Nature peut être présentée comme ce qui n'a pas besoin de lui pour vivre et croître, autrement dit, pour se manifester dans le

⁵⁵² CANS R., 1994, *Les trois âges de la politique française de l'environnement* ; in : Aménagement et Nature, n°116, Paris, p.23.

⁵⁵³ La réserve des Sept-Iles, en Bretagne était gérée par la Ligue Nationale de Protection des Oiseaux et la réserve de Camargue par la Société Nationale de Protection de la Nature.

⁵⁵⁴ On considérera également que si la loi de 1960 force le trait entre des territoires hétérogènes par leurs statuts, fonctions, symboliques, etc., c'est dans la logique d'une société technicienne qui se développe à partir du Moyen Age en marquant une claire rupture entre l'homme et la nature. La démarche procède ainsi à l'image de Descartes pour qui la nature n'est qu'un simple matériau dont l'homme peut se rendre "maître et possesseur" ; expression ayant inspiré le titre d'un dense ouvrage collectif sur la question des rapports homme –nature : "maîtres et protecteurs de la nature" ; cf. DESCARTES R., 1988, *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, Bordas, coll. Univers des Lettres, Paris, p.59. ; ROGER A., GUERY F. (dir.), 1991, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Champ Vallon, coll. Milieux, Seyssel, 329p.

⁵⁵⁵ PETIT S., 1997, *Christianisme et nature, une histoire ambiguë* ; in : *Courrier de l'Environnement de l'Inra*, Paris, n°31, Paris, 4p., disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

monde des phénomènes, les seuls à être observés. Elle s'identifie sans accroc à une représentation de la Nature comme "monde sans hommes"⁵⁵⁶.

La mise à l'écart d'activités traditionnelles (agriculture, chasse, etc.) dans les parcs nationaux paraît ainsi logique. Pourtant, à en croire Larrère, l'objectif des parcs nationaux à la française était quelque peu différent. Les activités anthropiques ne devaient pas être négligées, grâce notamment à une loi qui devait assurer une complémentarité entre protection et développement par la création d'une zone périphérique à une zone centrale vouée entièrement à la protection stricte :

"A la différence des parcs américains qui préservent la wilderness – une nature où l'homme n'est qu'un visiteur temporaire - et proscrivent les activités productives, les "parcs à la française" entendent ainsi d'entrée de jeu, associer développement économique et protection de la nature. Mais cette loi, par bien des aspects, est "en avance sur son temps". Elle intervient dans une conjoncture économique, sociale et politique qui lui est largement hostile. Elle doit être appliquée dans un contexte scientifique qui ne permet pas encore d'envisager une conciliation entre la protection de la nature et les activités humaines"⁵⁵⁷.

Les tensions s'installent alors et perdurent entre une profession agricole récemment convertie au productivisme, une administration forestière plus préoccupée du cubage de bois produit et de l'approvisionnement des industries papetières, que d'équilibres écologiques, des chasseurs résistant aux contraintes que l'on voudrait leur imposer, et les protecteurs de la nature, en retour, très hostiles à la chasse, très critiques à l'égard de la foresterie, et bien plus proches de la conception américaine de la préservation de la nature sauvage que de la recherche d'une conciliation entre activités humaines et protection.

4.1.3. Des critiques récurrentes... l'émergence d'un changement ?

Toutefois, notre propos n'est pas d'affirmer un Etat tout puissant, seul créateur des espaces protégés que nous connaissons aujourd'hui et d'une politique qui aurait été énoncée mais sûrement, planifiée et mûrie dans ses services, dans des bureaux. Comme le rappelle Mauz dans ses travaux sur le Parc National de la Vanoise⁵⁵⁸, l'histoire est plus complexe, plus riche aussi. Elle doit plus au hasard qu'à la nécessité, elle est marquée par plus d'opportunisme que de calcul stratégique. On affirmera alors que si la politique de protection de la nature est une affaire de l'Etat, elle est également l'œuvre d'hommes et de passions.

⁵⁵⁶ DELBOS G., JORION P., 1988, *op. cit.* p.17.

⁵⁵⁷ LARRERE R., 2003, *De la protection de la nature à la co-gestion de la biodiversité*, Discours prononcé lors de la conférence pour les trente ans du parc national des Ecrins, 13p.

⁵⁵⁸ MAUZ I., 2002, *Comment est née la conception française des parcs nationaux ?* ; in : Revue de Géographie Alpine tome 90, n°2, Grenoble, p.33.

Mais si cette remarque est des plus importantes, il n'empêche que les espaces protégés ne viennent à exister en tant que tels que par un acte institutionnel et juridique, à savoir un décret de création le plus souvent, s'articulant à un texte de loi, et c'est alors, selon la formule de Zuanon, que l'administration prend le relais⁵⁵⁹. L'hétérogénéité territoriale reste bien présente, concrètement vécue.

Or, à présent, une "soustraction" spatiale au nom d'intérêts biologiques et écologiques, se fait de plus en plus pesante. Les critiques prononcées à son encontre sont anciennes, comme on l'a vu ci-dessus, mais il est à noter qu'elles n'ont pas été le fait que de populations locales mécontentes.

Les débats qui se tinrent à l'Assemblée Nationale ainsi qu'au Sénat avant l'adoption de la loi de protection de la nature de 1976⁵⁶⁰ (pour ses différents amendements notamment) sont sur ce point des plus intéressants. Nous en fournissons ici quelques extraits, sur la base de l'article de Boussard⁵⁶¹, d'autant que certains propos mirent clairement le doigt sur la question de l'articulation des territoires administratifs avec les territoires ruraux, "fonctionnels", de même qu'ils appuyèrent parfois lourdement la dichotomie entre des "locaux qui ne souhaitent que vivre en paix au pays" et les "étrangers défenseurs d'une nature qui leur est inconnue". Les quelques passages des débats ici mentionnés mettent en scène différents sentiments que nous avons volontairement caricaturé, conformément à l'attitude des orateurs cités.

Pour l'auteur, les réticences s'expriment globalement contre ce que certains n'hésiteraient pas à appeler les "caprices" des citoyens, et la protection des ruraux est souhaitée pour que l'on ne crée pas des réserves qui deviendraient "artificielles" à force d'être "naturelles" et dans lesquelles un berger serait plus une statue qu'un homme. Boussard identifie deux principaux types de critiques.

- Il y a d'une part un type de critiques construit sur la caricature du "berger... indien" :

Claude Labbé, président du groupe UDR, député des Haut-de-Seine – la fin du monde ? :

"On peut sauver les fleurs les plus rares de la flore alpestre ou les aigles royaux, créer des parcs où tout est interdit alors que sitôt franchi le périmètre préservé, tout est permis, mais si nous nous arrêtons à cela, ce serait, au bout du chemin, l'aveu d'une certaine impuissance à concevoir un monde où la vie domine au lieu d'être subordonnée. Nous pourrions dans quelques décennies aller voir des bergers, parqués comme les derniers indiens dans leurs réserves, "protégés", survivants des anciennes populations rurales, mais que sera alors notre monde ?".

Louis Mexandeau, député socialiste de Caen – une ambiguïté sémantique :

"La notion même de "protection de la nature" est ambiguë, voire inacceptable parce

⁵⁵⁹ ZUANON J.-P., 1995, *op. cit.*, p.116.

⁵⁶⁰ Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

⁵⁶¹ BOUSSARD L., 1997, *Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976* ; in : Rurality, n°1, Varia ; disponible en ligne : <http://rurality.revues.org>. L'auteur a procédé en une relecture des projets de loi, des divers rapports ainsi que des débats parlementaires publiés au Journal Officiel des 23 et 28 avril 1976 ; débats liés aux séances de discussion en première lecture du projet de loi (22 et 27 avril 1976).

qu'elle a un caractère défensif. Ce n'est pas son respect, sa défense, sa protection qui assureront la promotion de la nature, mais une action offensive et permanente".

Adrien Zeller, député centriste du Bas-Rhin- précurseur ? :

"Je ne suis pas certain que cette conception de la nature soit vraiment la bonne. [...] Une autre conception devrait être retenue, celle de la trame verte, d'un véritable réseau de vie, d'un espace naturel survivant et encerclant les zones urbanisées".

Virgile Barel, membre du parti communiste français – homme et nature, même combat... ? :

"Est-ce reconnaître que dans notre pays, sauf en haute montagne, n'existe plus de vraie nature, la nature sauvage, je dirai la nature vraiment naturelle ? [...] Pour nous le milieu naturel comprend aussi les hommes ; son équilibre inclut certaines activités humaines, elles mêmes parties prenantes".

On remarquera comment la représentation de la montagne, et notamment de la haute montagne, est indissociable de l'image de la nature vierge, vénérée et enviée, même s'il est supposé que celle-ci n'existe plus vraiment, qu'elle ne peut être totalement "naturelle".

- On trouve d'autre part un type de critiques visant la défense d'une "France rurale... victime" :

E. Hamel, député républicain indépendant du Rhône – un panégyrique, louanges à l'agriculteur ! ;

"Dans ce domaine il faut réfléchir pour que la paysannerie puisse accomplir sa tâche de maintien de l'activité agricole sans être gênée par des réglementations d'inspirations citadines égoïstes, qui lui apparaissent parfois comme de véritables entraves dans l'exercice de la mission si noble des agriculteurs, jardiniers de la France, gardiens du terroir, protecteurs de la nature".

Gabriel de Poulpiquet, député UDR du Finistère, vice-président du conseil régional de Bretagne – chacun chez soi, touche pas à mon pouvoir... touche pas à mon territoire ! :

"Entendez-vous, Monsieur le ministre, laisser à l'administration toute liberté pour décider des monuments à classer, des sites à protéger et de leurs contours ? [...] Quelle place ferez-vous aux maires, aux municipalités, aux organisations cynégétiques dans l'élaboration de décisions que votre administrations sera amenée à prendre ?".

Guy Petit, sénateur indépendant des Basses-Pyrénées – l'Etat dictateur !

"Celles-ci [les collectivités locales] en ont assez d'être constamment surveillées, brimées, culpabilisées, car voilà où on en arrive".

Les réactions envers les espaces protégés ont été également le fait de scientifiques et philosophes qui ont souligné le caractère trop exclusif de ce modèle et le manque de vision à long terme ayant prévalu lors de leur constitution. Un colloque organisé en 1983 par l'association de journalistes

écrivains pour la nature et l'écologie⁵⁶², posait la question suivante : faut-il supprimer les parcs nationaux ? La réponse de Terrasson était sans équivoque : oui bien sur ! Le concept de nature protégée est pour lui "une hérésie", un "instrument de l'apartheid de la nature", car l'idée de parc renforce l'idéologie qu'il avait pensé combattre :

"L'idée que l'homme et la nature sont incompatibles, qu'il faut donc les séparer, est la grande locomotive qui entraîne tous les comportements de destruction"⁵⁶³.

L'idée n'est bien évidemment pas de prendre au pied de la lettre de tels propos dont le caractère délibérément provocateur n'échappera à personne⁵⁶⁴. Mais ils témoignent néanmoins de la récurrence d'une interrogation profonde sur la façon même de faire et de penser la protection de la nature. Plutôt que de penser de manière fonctionnaliste et sectorielle, Terrasson évoque déjà les termes de concertation, d'information, de compétences "horizontales", d'une pensée de la nature qui associerait les sciences humaines et économiques à celles de la nature, en somme, de changement culturel.

Aujourd'hui, la crainte de certains députés de 1976 envers une totale désertification des campagnes par un effet aggravant des espaces protégés est oubliée, de même que celle d'une nature ravagée en dehors des limites de ces espaces. Vingt huit années après l'adoption de la loi de 1976, vingt et une année après le texte de Terrasson, les choses ont en effet changé, doucement, ce qui est peut être préférable à une *tabula rasa*, brusque et violente, qui elle en revanche pourrait assécher les esprits et les caisses – déjà peu pourvues – de la protection de la nature.

Les méthodes évoluent, surtout depuis quelques années comme nous le verrons plus concrètement à propos des réseaux de sentiers. Il conviendrait ainsi de modérer les propos de Viard pour qui, "comme si de glissements en glissements, la nature vierge, ou à recréer vierge s'imposait, au détriment souvent de projets explicites des acteurs"⁵⁶⁵.

Pour les mentalités, l'entreprise est plus ardue, plus délicate. On constatera par exemple que les conseils scientifiques des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles sont encore majoritairement constitués de naturalistes⁵⁶⁶ ; la familiarité de nombreux espaces protégés aux approches de type sciences humaines, est sur ce point à améliorer.

Une évolution est toutefois en marche. Si elle ne peut prétendre à la résolution de tous les maux du

⁵⁶² Ce colloque, tenu à l'université Paris 8 les 10, 11 et 12 février 1983, avait pour comité d'organisation : P. Pellerin (président), C.M. Vadrot (secrétaire général), J. Carlier (relation presse), M. Barrière, A. Bué, P. Civet, M. Nifle, P. Pfeffer, J-P. Raffin, J-F Terrasson, H. Viaux, A. Reille.

⁵⁶³ TERRASSON J-F., 1983, *Faut-il supprimer les parcs nationaux ? Oui, bien sûr !...*; in : *Faut-il supprimer les parcs nationaux*, colloque de Paris, 10-11-12/02/1983, Presses universitaires de Vincennes, St Denis, pp.28-30.

⁵⁶⁴ L'auteur termine son propos en affirmant que la relégation de la nature dans les parcs nationaux annonce pour l'avenir les Zones d'Emotions Programmées, les Aires d'Instincts Authentiques Epanouis, et les Parcours Fléchés de Libération Sexuelle.

⁵⁶⁵ VIARD J., 1990, *op. cit.*, p.107.

⁵⁶⁶ PESEUX J-Y., 2000, *Etat des lieux des conseils scientifiques des Parcs Naturels Régionaux*; in : Actes du séminaire de travail sur les conseils scientifiques des Parcs Naturels Régionaux de France, PNR Loire-Anjou-Touraine, Abbaye Royale de Fontevraud, 17 mars 2000, Parcs Naturels Régionaux de France, Paris, p.18.

territoire ou encore à la découverte de l'improbable "bonne taille" du territoire (cf. 3.3.1.), elle suggère un affermissement des liens entre les espaces protégés et leurs territoires d'insertion.

4.2. Une évolution globale de la gestion de l'environnement⁵⁶⁷

La compréhension de l'évolution en cours en matière de protection de la nature nécessite un regard plus large sur le terme d'environnement, ses usages, ses différentes instrumentalisation, qui témoignent de la conception d'une plus vaste politique de gestion, dans laquelle s'insère la protection de la nature. Aussi, dans la logique de notre problématique, centrée sur une analyse de la dynamique des territoires, nous allons proposer une mise en perspective des acceptions de la notion d'environnement, au regard de processus de construction de territoire.

Le terme d'environnement est en effet largement mobilisé par les acteurs (politiques, institutionnels, associatifs, socioprofessionnels, etc.) pour la mise en oeuvre d'actions territoriales et plus largement pour la construction de territoires de projets et/ou de projets de territoires. L'environnement est à considérer ici comme un révélateur des processus socio-spatiaux en cours. Cette mobilisation, cette appropriation de l'environnement n'est pas neutre. En effet, ce terme n'a pas la même signification et la même portée lorsqu'il est associé à l'existence d'un Parc National ou lorsqu'il est associé à la mise en place d'un Parc Naturel Régional.

La notion d'environnement revêt un caractère résolument polysémique : l'environnement peut être indifféremment, en tant qu'objet, "espèce", "paysage", "espace", etc. En terme d'échelle spatiale, il renvoie selon l'objet considéré tant à des échelles micro locales (pour une espèce floristique par exemple), qu'à des échelles méso (concernant le paysage) ou macro. Aux objets, sont associées des qualités, des propriétés (remarquables, rares, exceptionnels, fragiles, etc.). Ces qualités s'inscrivent dans un contexte sociétal donné ; leurs définitions, leurs mises en avant correspondent à des formes d'appropriation et trouvent in fine des traductions opératoires sous la forme de modalités de gestion, prescriptions, normes, cadres d'action, etc. à l'exemple des espaces protégés.

Dans l'esprit des travaux conduits par Jollivet⁵⁶⁸, l'objectif est donc de "questionner" la notion d'environnement, afin, notamment de rendre compte de son caractère évolutif.

En admettant que les programmes de recherches sont le reflet des préoccupations de la société et des évolutions, nous allons pour cela procéder à une relecture de ces derniers en déclinant les sens

⁵⁶⁷ Ces réflexions ont été communiquées lors d'un colloque. Elles ont fait l'objet d'un article rédigé en collaboration avec E. Roux : MIGNOTTE A., ROUX E., 2002, *Gestion de l'environnement et construction des territoires : application aux espaces méditerranéens*, Actes du colloque "Environnement et identité en Méditerranée", Université Pascal Paoli, Corte, 3-4-5 juillet 2002, tome 1, pp.303-319.

⁵⁶⁸ JOLLIVET M., (dir.), 1992, *Sciences de la nature. Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Editions, 590p.

attribués au terme d'environnement et les problématiques associées. Nous proposerons alors une typologie des conceptions et modalités de gestion en matière d'environnement, soulignant le positionnement des espaces protégés dans celle-ci. Cette typologie s'appuie sur l'analyse de quelques politiques publiques, de procédures qui traduisent l'évolution, la portée (législative, réglementaire, incitative, etc.) et le caractère opératoire (modalités de l'action) de la notion d'environnement.

4.2.1. De la connaissance des milieux naturels à la gestion des territoires : une relecture des orientations de programmes de recherche

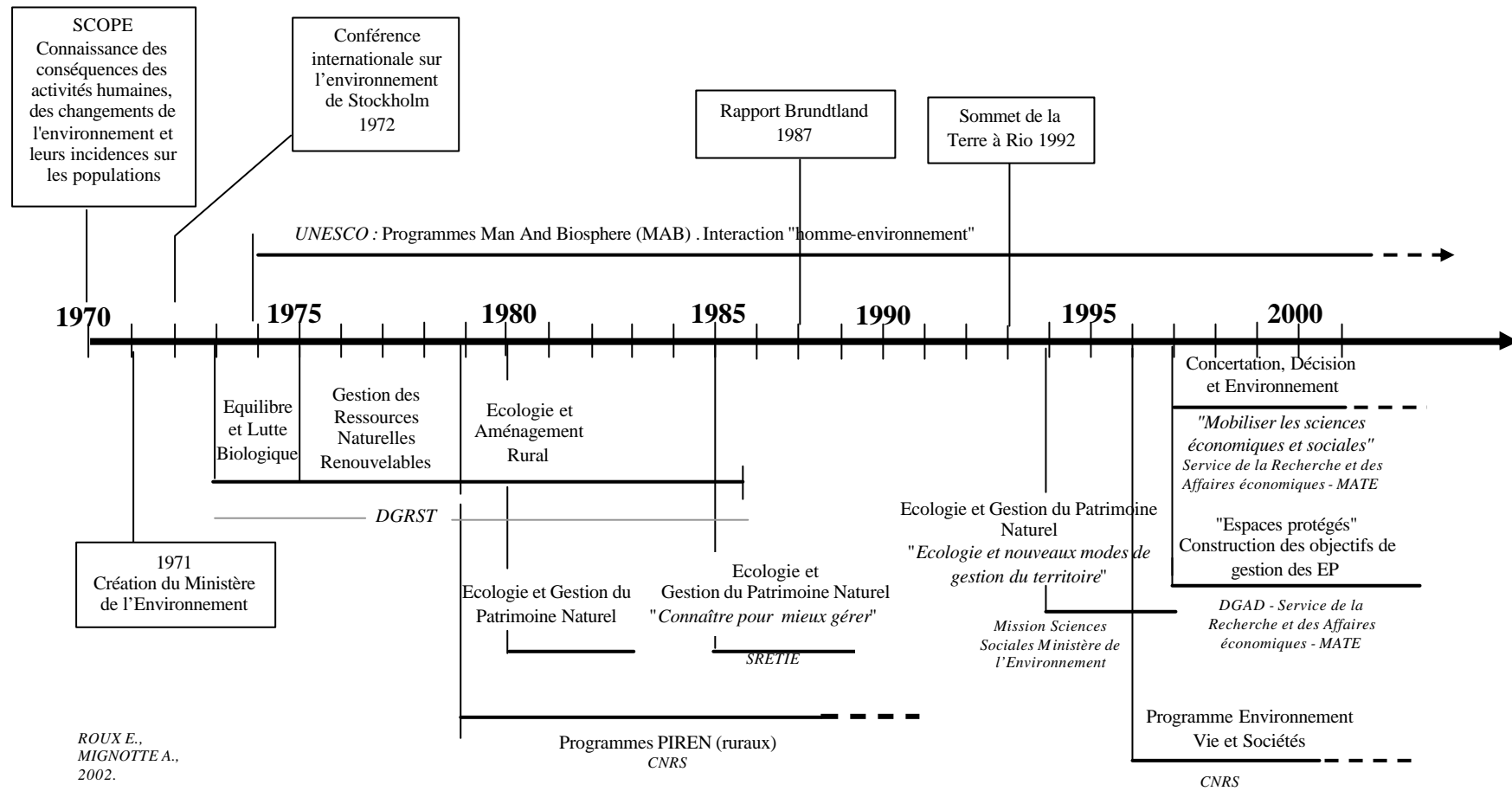
A des échelles nationales comme supra-nationales, les recherches en matière d'environnement montrent l'évolution de la conception de l'environnement.

La figure n°8 en suggère une synthèse chronologique au travers d'une sélection - forcément réduite - de programmes de recherche menés sur le thème de l'environnement ces trente dernières années.

Face à la montée de préoccupations environnementales à l'échelle planétaire depuis la Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm (1972), la communauté scientifique s'est consacrée à la fois à la connaissance des écosystèmes, de leurs équilibres, de leurs évolutions et à l'étude de l'impact des activités humaines sur l'environnement (1972, Programme des Nations Unies pour l'Environnement -PNUE- ; 1969, création du "Special Committee On Problems of the Environment" - SCOPE). Peu à peu les programmes prennent pour objectif le suivi de l'avancement des connaissances portant sur les conséquences des activités humaines, les changements de l'environnement et leurs incidences sur les populations, leur santé et leur bien-être⁵⁶⁹. Dans le même temps, l'Unesco propose en 1971, puis lance en 1974, les programmes "Man and Biosphere" (MAB). Ces programmes vont regrouper biologistes, écologistes, géographes, sociologues, économistes, et se préoccupent des interactions existantes entre l'homme et son environnement. En quelques années, le spectre des travaux portant d'abord sur les milieux naturels à l'initiative d'écologues et de biologistes, s'est ainsi rapidement élargi pour s'intéresser aux interrelations hommes-milieux.

⁵⁶⁹ BARNAUD G., LEFEUVRE J.-C., 1992, *L'écologie, avec ou sans l'homme ?* ; in : JOLLIVET M. (dir.), *op. cit.*, p.85.

Figure n°8 : Programmes de recherches et environnement – de 1970 à nos jours



En France, c'est au milieu des années 70, et sous l'égide de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), du Ministère de l'Environnement et du CNRS notamment, que l'environnement s'affirme comme une préoccupation majeure par de différents programmes (programmes du comité "Equilibre et Luttés Biologiques" - ELB, 1972-1975). Les travaux portent alors principalement sur l'étude des écosystèmes. Le terme de "gestion" est employé en 1976 pour la première fois de manière explicite (comité "Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables" - GRNR, 1976-1979).

Dès la fin de la décennie 70, s'opèrent les premières intégrations des sciences de la vie et des sciences humaines (Programmes Interdisciplinaires de Recherche Environnement - PIREN). Ces recherches visent à définir les règles d'une gestion de l'environnement qui intègrent ou qui s'associent à des préoccupations d'aménagement, de développement économique et de protection de la nature. Il est alors proposé de mettre en place un observatoire (PIREN Causses-Cévennes) afin de définir des propositions de gestion écologique satisfaisante du milieu⁵⁷⁰. Cette perspective sera reprise dans le programme de recherche "connaître pour mieux gérer" (1985-1989)⁵⁷¹ du comité "Ecologie et Gestion du Patrimoine Naturel" (EGPN - SRETIE).

Les programmes récents vont maintenir l'idée des observatoires pour l'environnement⁵⁷² et confirmer l'évolution de la conception de l'environnement comme objet de recherche. Dans le Programme Environnement, Vie et Sociétés (PEVS) lancé par le CNRS en 1998, l'environnement est celui des sociétés humaines et se définit comme un ensemble de systèmes naturels ou artificialisés dans lesquels l'homme intervient ou est intervenu soit en les exploitant, soit en les aménageant. Ces systèmes, appelés anthroposystèmes, sont caractérisés par un ensemble de composantes physiques, chimiques, géologiques, biologiques, écologiques et humaines en interaction, qui évoluent à des échelles de temps et d'espace très variées.

Dès lors, le champ des recherches sur l'environnement correspond à un ensemble de questions émanant de la société. Les recherches sur les anthroposystèmes ont ainsi pour objectif d'éclairer les citoyens, les politiques et les techniciens sur les décisions à prendre en matière d'usage des milieux et de leurs ressources, et de proposer aux gestionnaires des scénarios prédictifs pour étayer leurs décisions.

En ce sens, les recherches qui sont menées dans le domaine de l'environnement sont pour

⁵⁷⁰ JOLLIVET M., 1981, *PIREN, Programme Causses-Cévennes, Rapport d'activité, septembre 1981*, Groupe de Recherches Sociologiques, CNRS, Nanterre, p.13.

⁵⁷¹ Ce programme fait suite à un programme de quatre ans (1980-1983) organisé alors en quatre thèmes : critères écologiques de l'aménagement, impacts des activités humaines en zone rurale, valorisation de la biomasse, conservation génétique des populations et des biocénoses.

⁵⁷² LUMMAUX J-C., 2001, *Les services d'observation opérationnels pour l'environnement (OOE) et leur liens avec les systèmes d'observations de recherche pour l'environnement (ORE)*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement - mission "observatoire de l'environnement", Paris, 16p.

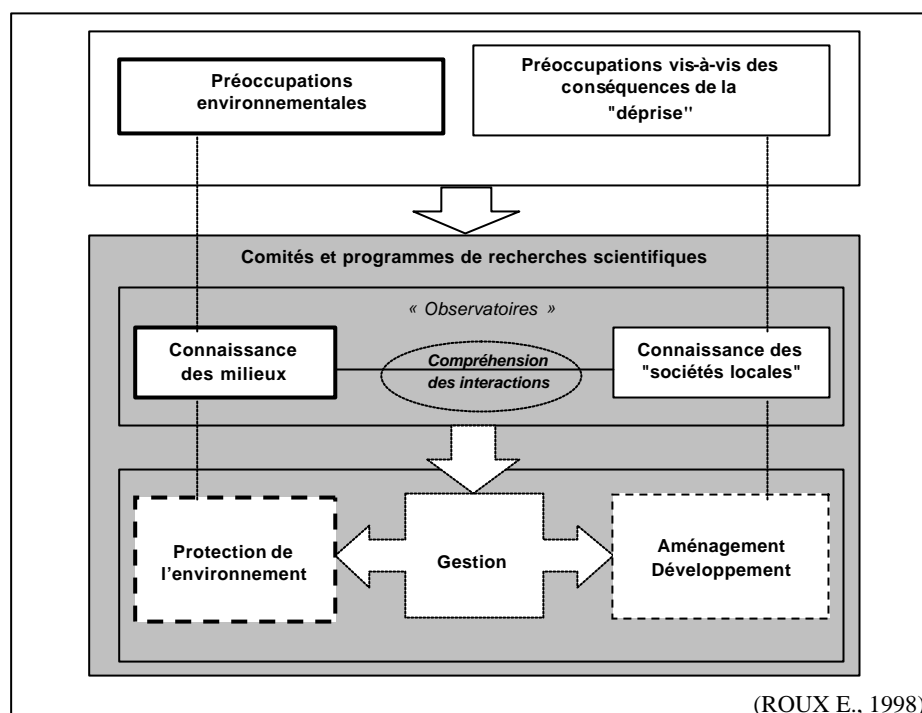
l'essentiel des recherches tournées vers l'action. Cette évolution est confirmée d'une part dans le programme "Concertation, décision, environnement", lancé en 1999 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), et d'autre part dans le programme "Gestion des espaces protégés", au sein duquel nous avons réalisé cette recherche doctorale. La collaboration des gestionnaires d'espaces protégés était très vivement souhaitée par le Ministère ; si l'implication des gestionnaires a été variable selon les espaces protégés, tous se sont montrés intéressés par l'approche développée par ce programme.

La relecture du contenu de quelques programmes de recherches permet d'en dégager certains enseignements.

- Si les premiers travaux ont privilégié en premier lieu une entrée essentiellement écologique, ceux-ci ont progressivement évolué vers la compréhension des relations hommes-milieus. Ils ne sont pas directement consacrés à la question de l'environnement mais plus largement à celle de l'espace naturel et rural dans différentes dimensions : écologiques, économiques et sociales. Les préoccupations environnementales exprimées de manière diffuse au sein de la société ont contribué au déploiement et à l'extension de "l'écologie". Cette évolution va engendrer des questionnements sur l'équilibre des milieux naturels et les conditions de leur préservation, protection puis gestion. Les observatoires créés s'accompagnent d'une recherche des modalités de gestion afin de trouver des voies d'aménagement ou de développement pour les zones naturelles et rurales menacées d'abandon et/ou vouées à protéger des espèces, des biotopes, des espaces considérés comme rares et/ou fragiles.
- Par environnement, il faut d'abord comprendre "milieux naturels". Tour à tour, au gré de l'évolution des approches disciplinaires, les référents ou objets de la gestion ont changé ou évolué. Les "milieux" ont été considérés, par exemple, comme des ressources à gérer, puis comme des patrimoines, à l'exemple des stratégies élaborées dans les espaces protégés. D'autres termes plus spécifiques sont venus progressivement supplanter ou se juxtaposer aux précédents : ce sont les paysages, les espaces puis les territoires qui sont devenus objets de recherches pour l'élaboration de modes de gestion plus efficaces, et ce dans des perspectives d'orientations des politiques publiques.

Les objectifs des comités scientifiques et des programmes de recherche mettent en exergue les préoccupations institutionnelles relatives à l'environnement, et de façon plus globale à l'évolution de l'espace naturel et rural. D'une recherche concernant l'environnement, on s'est orienté vers une recherche visant à la gestion des territoires, intégrant de la protection de l'environnement, de l'aménagement et du développement (figure n°9).

Figure n°9 : Contexte scientifique d'émergence de la notion de gestion.



La gestion correspond au point de rencontre "où se confrontent des objectifs de développement et d'aménagement et ceux qui ont trait à la conservation de la nature ou à la qualité de l'environnement"⁵⁷³. Il n'en reste pas moins que les traductions législatives, réglementaires ou les procédures territorialisées qui mobilisent la notion d'environnement, revêtent des caractères différenciés selon qu'elles affichent des objectifs de conservation, de gestion, de développement. Au-delà de la façon même dont est compris le terme environnement, c'est aussi en terme d'échelles d'interventions, de types d'acteurs que peuvent être déclinées les conceptions opératoires de la gestion de l'environnement.

4.2.2. Conceptions de la gestion de l'environnement et processus de construction de territoire : proposition d'une grille de lecture

Considérant la gestion de l'environnement dans une dynamique de construction de territoire, nous admettons que celle-ci revêt différentes formes et s'applique selon diverses modalités qui se surimposent dans le temps et l'espace. Il s'agit donc d'un processus en cours, qui se nourrit de dispositifs institutionnels en place, d'expériences et d'actions antérieures. A partir des acceptions de l'environnement⁵⁷⁴, de la gestion et de leur traduction opérationnelle, une grille de lecture

⁵⁷³ GODARD O., HUBERT B., HUMBERT G., 1992, *Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d'analyse* ; in : JOLLIVET M. (dir.), *op. cit.*, p.325.

⁵⁷⁴ Voir notamment les travaux de Lascoumes sur les représentations sociales de l'environnement : LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir*, éd. La Découverte, coll. Textes à l'appui/série écologie et société, Paris, pp.49-59.

permet de catégoriser les principaux types de dispositifs, leurs référents spatiaux et les logiques d'acteurs inhérentes à chacun d'entre eux.

Trois conceptions de la gestion sont dégagées : une conception "conservationniste", une conception "fonctionnelle", une conception "progressiste". La première renvoie à des modes d'intervention qui relèvent de l'aménagement du territoire, la seconde relève davantage du développement, la dernière enfin renvoie à un mode de développement territorial.

a) Une conception "conservationniste" de la gestion

Il est possible tout d'abord de distinguer une conception "conservationniste" de la gestion de l'environnement. Cette conception s'applique directement aux espaces faisant l'objet de mesures de protection réglementaires⁵⁷⁵ et dont la vocation est une préservation stricte des milieux naturels. Cette conception nécessite l'inventaire et la délimitation des espaces à protéger au regard de critères élaborés en dehors du cadre local ou régional. L'enjeu de la gestion repose sur la conservation d'un bien collectif détaché des usages locaux. Cette vision "éco-centrée" de la gestion de l'environnement s'applique sur des sites ponctuels, des espaces bornés selon des logiques sectorielles. Les réserves naturelles (RN), parcs nationaux (zones centrales - ZC), arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB), les sites classés (SC), figurent parmi les entités spatiales les plus connues de cette catégorie. Ces types d'espaces sont gérés par les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales départementales (acteurs dits parfois "a-territoriaux", ce qui ne vaut qu'à une échelle et un contexte donnés) qui délèguent éventuellement la gestion courante à des collectivités : groupements communaux ou associations. C'est donc essentiellement dans le cadre du maillage politico-administratif que se spatialisent les instruments de la gestion "conservationniste" de l'environnement. Cette conception de la gestion de l'environnement revêt un fort caractère institutionnel et repose sur des limites et des réglementations, et sur les propriétés du milieu.

b) Une conception "fonctionnelle" de la gestion

La seconde catégorie correspond à une conception "fonctionnelle" de la gestion. Elle est déléguée par la Communauté Européenne ("a-territoriale" - idem) aux exploitants agricoles (acteurs territorialisés). Elle est inféodée à l'existence de mesures européennes soutenant certains types de productions et/ou d'espaces. Ces mesures permettent, notamment par les mécanismes de compensation économique de la Politique Agricole Commune, de maintenir l'activité agricole au

⁵⁷⁵ IFEN, 2000, *Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux, Projet de rapport sur l'état du patrimoine naturel et ses perspectives de conservation et de mise en valeur*, Ifen, Orléans, pp.54-57.

sein d'espaces défavorisés⁵⁷⁶. On peut citer par exemple la Prime au Maintien de Systèmes d'Elevages Extensifs (PMSEE), la Prime Compensatrice Ovine (PCO) ou encore l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN). Dans ce cas, l'enjeu de la gestion est initialement lié au maintien de l'activité économique et des pratiques sur l'espace, et secondairement voué à l'entretien des paysages ruraux, à la préservation de l'environnement, lui-même ressource indispensable au maintien des activités. L'intérêt des acteurs de terrain et notamment des agriculteurs envers ces procédures est quasi exclusivement motivé par une logique économique individuelle. Le lien au territoire est ici relativement faible, d'autant que les agriculteurs utilisent avec peu de marges de manœuvre des dispositifs exogènes de rang communautaire.

Cette gestion fonctionnelle acquiert un réel ancrage territorial lorsqu'elle tient davantage compte de l'ensemble des caractéristiques locales c'est-à-dire lorsqu'elle dépasse le périmètre de la seule exploitation agricole et s'intègre à un projet de territoire. Les mesures développées prennent alors souvent une nature contractuelle à l'exemple des anciens Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). On se rapproche aussi d'actions menées par des Parc Naturels Régionaux (PNR) ou par les Parcs Nationaux en zone périphérique.

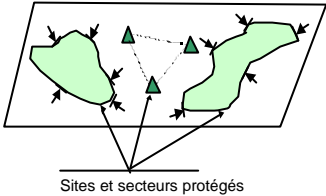
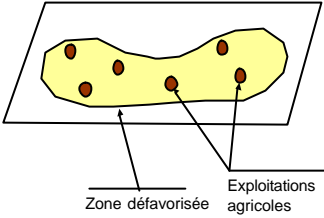
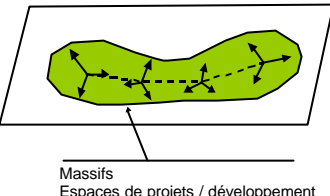
c) Une conception "progressiste" de la gestion de l'environnement

La conception "progressiste" de la gestion de l'environnement s'insère dans un processus de développement territorialisé en opérant une gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles et humaines, des initiatives locales. Elle s'appuie sur une gestion autochtone territorialisée de processus globaux. Ce type de gestion de l'environnement induit une interaction territoire-environnement dépassant l'unique approche écologique de l'environnement pour en promouvoir une conception en terme de diversité socio-naturelle. Il s'agit alors en quelque sorte d'une vision "anthropocentrée" de la gestion qui s'applique sur des espaces homogènes (présentés comme tels) définis par leurs caractéristiques environnementales, et de taille suffisante pour porter un projet intégré et contractualisé de développement. Citons en particulier les massifs ou périmètres de projets qui transcendent souvent les limites départementales tels que les PNR, les "Pays" (au sens de la loi d'orientation et d'Aménagement du Territoire de 1995), les territoires des groupes d'action locale (GAL) de l'initiative communautaire LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), les espaces supracommunaux de contractualisation avec la Région (Contrats Globaux de Développement en Région Rhône-Alpes - CGDRA ; Programme Massif des Alpes du sud, contrats d'objectifs et contrats de zone touristique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur), les territoires d'applications des opérations locales agro-environnementales (OPL).

⁵⁷⁶ DIMANCHE M., 1998, *Les enjeux en matière de gestion de l'espace en zone sèche méditerranéenne : l'exemple des zones montagne-élevage du Languedoc-Roussillon* ; in : Montagnes Méditerranéennes, Mirabel, n°7, p. 40.

Les acteurs engagés sont localement impliqués en terme d'action, de "fonction" et reconnus pour leurs aptitudes à répondre aux attentes des pouvoirs publics et des organismes professionnels agricoles chargés de la mise en place des opérations. Ils utilisent des dispositifs de rangs supérieurs (régionaux, nationaux ou européens) pour mettre en place des projets de territoire. La gestion de l'environnement est une composante d'actions plus larges et consacrées au développement du tourisme, à la réhabilitation d'espaces agricoles à intérêts paysagers ou environnementaux, au soutien aux activités traditionnelles et principalement à l'agriculture, etc.

Tableau n°4 : Synthèse des trois types de gestion de l'environnement

Conceptions de la gestion	Conservationniste	Fonctionnelle	Progressiste
Objectif	Protection des milieux, du patrimoine	Soutien de l'activité agricole Occupation de l'espace	Développement, projets de territoire
Logique	Conservation du bien extirpé des usages locaux	Fonctionnelle et maintien d'une dynamique socio-culturelle et économique locale par une occupation de l'espace	Développement intégré basé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Configuration spatiale	Ponctuelle  Sites et secteurs protégés	Zonale  Zone défavorisée Exploitations agricoles	Territoriale  Massifs Espaces de projets / développement
Acteurs	Administratifs, politiques	Institutions Exploitations agricoles	Politiques, institutionnels, socio-économiques, associations, organismes professionnels agricoles, ...
Ancrage territorial	Faible : acteurs plutôt a-territorialisés. Légitimité de l'espace et de la gestion fondée sur un décret administratif	Faible : acteurs institutionnels (communauté européenne, Etat) a-territorialisés et acteurs locaux dans une logique économique individuelle	Potentiellement fort par l'implication d'acteurs plutôt territorialisés et d'interventions négociées dans le cadre d'un projet collectif
Exemples de procédures concernées	PN (ZC), RN, SC, APPB	PMSEE, ICHN, PCO, etc.	PNR, OPL, GAL LEADER, Pays...
Nature de la procédure	Réglementaire	Réglementaire (critères d'attribution des aides)	Contractuelle

(Mignotte A., Roux E., 2002)

La notion de gestion de l'environnement recouvre ainsi différentes acceptions qui se traduisent dans une multiplicité d'outils et dispositifs.

Ceci étant, comme toute typologie⁵⁷⁷, sa vocation principale est d'être dépassée, de constituer un point de départ pour aller plus loin. L'intérêt de sa construction réside dans sa déconstruction. C'est également ce que suppose l'évolution des espaces protégés dont la logique conservationniste viendrait s'articuler à une logique progressiste de gestion de l'environnement, sans pour autant se fondre en elle, car elle garderait son objectif premier. Les critiques dont nous avons fait état plus haut (cf. 4.1.) poussent à une forme de révision de la conception conservationniste qui trouve mal sa place dans de pareilles "cases".

⁵⁷⁷ L'outil est par essence réducteur, voire enfermant ; cf. MIGNOTTE A., ROUX E., 2002, *op. cit.*, voir notamment pp.314-316 "La rupture d'un diptyque trop exclusif".

4.2.3. Un nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés ?

Le titre de cette section reprend exactement celui d'un article de Lecomte⁵⁷⁸, à la différence près que nous avons souhaité le tourner sous une forme interrogative.

Il nous paraît en effet hâtif d'entériner cette nouveauté, bien que des phénomènes témoignent du souhait d'un nouveau regard à porter, d'une évolution de la conception conservacionniste de gestion de l'environnement qui caractérise les espaces protégés.

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) et Mountain Wilderness (MW) semblent partager notre circonspection. Le titre d'une table ronde organisée par leur soin en novembre 2003 prend lui aussi une forme interrogative :

*"Quel avenir pour les parcs nationaux ?"*⁵⁷⁹.

Alors que l'on constate un léger essoufflement des procédures liées à la conception fonctionnelle de la gestion de l'environnement (arrêt des CTE par exemple), notre typologie tend à exacerber la dualité progressiste – conservacionniste. Or, l'évolution des structures réglementaires de conservation de l'environnement révèle les limites d'une telle dichotomie.

Le recours à la notion de territoire se révèle incontournable pour la plupart des structures appliquant une conception conservacionniste de la gestion de l'environnement dans leur quête du "local" (cf. 2.1.2.). Appréhendé comme une organisation dynamique, le territoire est susceptible de renforcer le lien social, de produire de la confiance, de sécuriser les agents économiques et, en ce sens, de contribuer à l'émergence d'un développement durable⁵⁸⁰, expression également très présente dans les discours des gestionnaires d'espaces protégés. Le vocabulaire employé se ressemble de plus en plus entre parcs naturels régionaux, réserves naturelles et parcs nationaux. M. Sommier, actuel directeur du PNE et ancien directeur du PNR des Bauges, a ainsi affirmé, lors de sa communication à la conférence internationale sur les espaces protégés européens, que "l'avenir des parcs nationaux français étaient peut-être vers une formule de type PNR". Cette phrase, "coupée au montage", puisqu'elle n'apparaît pas dans les actes de cette conférence (les communications y sont synthétisées), s'inscrit directement dans les réflexions actuellement menées sur la construction d'un véritable statut aux zones périphériques des parcs nationaux. Elle est en cela très révélatrice de la teneur d'une intervention intitulée : *"Les parcs nationaux alpins français : comment allier protection patrimoniale forte et appui au développement économique ?"*⁵⁸¹.

⁵⁷⁸ LECOMTE J., 1995, *op.cit.*, 3p.

⁵⁷⁹ Cette table ronde s'est déroulée le 28 novembre 2003, les actes sont disponibles en ligne : <http://www.cipra.org>

⁵⁸⁰ SAUVIN T., 1998, *op.cit.*, p.55.

⁵⁸¹ SOMMIER M., 2002, *Les parcs nationaux alpins française : comment allier protection patrimoniale forte et appui au développement économique ?* ; in : PLASSMANN G., BRANCAZ E. (coord.), 2002, *Les espaces protégés des montagnes européennes – lieu de vie, d'accueil et d'échange. Documents de conférence*, Chambéry, 13-16 novembre 2002, Les dossiers du Réseau Alpin, Montaneau, Réseau Alpin des Espaces Protégés, Gap, pp.94-97.

On ne peut toutefois retenir désormais une seule et unique acception de la gestion de l'environnement, qui serait principalement d'inspiration progressiste.

Dans le sens de cette évolution en marche, l'allocution de Larrère prononcée pour les trente ans du PNE évoque une "nouvelle donne" par le passage d'une protection de la nature à une co-gestion de la biodiversité. Un des motifs invoqués tient notamment en une évolution de la pensée de l'écologie ; discipline qui selon l'auteur s'est construite sur l'exclusion de l'homme⁵⁸².

Les parcs français ont été conçus selon l'écologie de leur temps - c'est à dire l'écologie écosystémique des frères Odum, qui n'est pas sans rappeler les travaux de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Rauch, auteur en 1802 de "L'Harmonie hydrovégétale et météorologique". Dans cette utopie forestière, la nature est présentée comme un tout, cohérent et reproductible, un système. Elle doit être pensée comme une construction rationnelle dont l'ordre est préétabli. Elle est Harmonie et son équilibre ne dépend pas de l'homme, qui n'apporte que désordre, perturbations des cycles.

En 1953, Eugene et Howard Odum publient *Fundamentals of ecology*⁵⁸³, qui sera la référence des écologues jusqu'au milieu des années 80. A partir du concept d'écosystème, né sous la plume de Tansley en 1935⁵⁸⁴, ce premier véritable traité d'écologie⁵⁸⁵, focalise l'attention des écologues sur les mécanismes de régulation et de contrôle qui assurent une certaine homéostasie à l'écosystème : cela conduit nécessairement à concevoir les activités humaines comme perturbatrices des équilibres écologiques. La justification théorique d'une mise à l'écart de l'homme est explicitée par Larrère :

"Si la théorie des successions qui se poursuivent jusqu'au stade ultime du climax, pose que la productivité des biocénoses qui se succèdent sur le même biotope tend à diminuer jusqu'à devenir nulle, elle considère également que la diversité spécifique augmente jusqu'à atteindre une utilisation optimale des ressources du milieu. Elle pose alors l'équivalence entre diversité et stabilité. Il s'ensuit qu'en limitant l'impact des activités humaines, on œuvre pour la stabilité et la diversité des écosystèmes. L'écologie des années 60 et 70, invite donc à protéger de l'activité et de la présence humaines, les milieux qui demeureraient encore sauvages⁵⁸⁶".

Prisonnière des équilibres, marquée par un certain immobilisme, la gestion des parcs va être guidée par ce "principe de naturalité".

L'écologie moderne réfute désormais l'attitude d'exclusion de l'homme et des sociétés de l'analyse de la nature et de ses dynamiques. La nature est en effet façonnée par l'homme depuis toujours, si bien que tout écosystème porte la marque de l'utilisation qui en a été faite. On ne peut alors

⁵⁸² LARRERE R., 1991, *L'écologie ou l'exclusion du geste de l'homme*; in : ROGER A., GUERY F. (dir.), *op. cit.*, p.173.

⁵⁸³ ODUM E.P., 1953, *Fundamentals of Ecology*, Saunders, Philadelphia, 3e éd., 374p.

⁵⁸⁴ TANSLEY A.G., 1935, *The use and abuse of vegetational concepts and terms* ; in : Ecology, n°16; cité par : LARRERE R., 1991, *op. cit.*, pp.184-185.

⁵⁸⁵ LAMOTTE M., DUVIGNEAUD D., 2002, *Ecosystèmes*; in : Encyclopaedia Universalis, corpus 7., Paris, pp.902-908.

⁵⁸⁶ LARRERE R., 2003, *op. cit.*, p.4.

comprendre les fonctionnements ou dysfonctionnements de l'écosystème étudié sans connaître l'histoire de sa mise en valeur. Il semble donc vain de vouloir atteindre un état de référence, désir dont la conséquence est le blocage de l'évolution d'un milieu. La remise en cause de "l'application simpliste de la notion de climax"⁵⁸⁷ pousse Lecomte à partir "à la recherche de la nature" ; une nature trop longtemps éloignée de l'homme.

Les scientifiques tendent ainsi à adopter une conception dynamique de l'écologie et intègrent les perturbations comme éléments de cette dynamique, comme facteurs de structuration des communautés biotiques. On admet désormais que les systèmes écologiques sont hétérogènes (dans l'espace) et variables (dans le temps). La plus ou moins grande richesse spécifique, comme la structure des mosaïques d'écosystèmes, résultent donc d'un processus historique où s'articulent perturbations naturelles et perturbations d'origine humaine. Cela conduit à transformer la manière de concevoir les activités humaines, car les perturbations causées par les pratiques anthropiques ne sont alors pas nécessairement plus défavorables que les perturbations naturelles. Si la nature a une histoire, si elle co-évolue avec les sociétés humaines, on ne peut plus considérer l'homme comme le grand perturbateur des équilibres naturels⁵⁸⁸. On doit intégrer les activités et les constructions humaines dans le champ de l'écologie.

Parallèlement à cette évolution épistémologique, l'écologie - cette science d'observation, héritière du regard naturaliste des Temps modernes - s'affirme comme une science pour l'action. Le développement de l'écologie du paysage, de l'écologie des perturbations, de la biologie de la conservation, donne naissance aux pratiques de génie écologique (restauration des milieux, réintroduction d'espèces, etc.). L'écologie ne se contente plus de décrire les mécanismes naturels, elle a pour ambition d'aider à gérer la nature.

Une telle conception dynamique de la discipline modifie les objectifs traditionnels de la protection (préservation d'une nature vierge ou sauvage ; développement spontané des dynamiques naturelles) dès lors que la perspective de restauration du climax est abandonnée. Il s'agit, soit de maintenir le régime de perturbations générateur de l'état présent, soit d'infléchir, d'initier ou d'entraver, bref de piloter des dynamiques écologiques, afin d'aboutir à un état que l'on a de bonnes raisons de juger préférable à la situation actuelle (ou à ce vers quoi elle tendrait sans intervention humaine)⁵⁸⁹.

Aussi, une des hypothèses fondamentales que l'écologie contemporaine tente de valider, est que la diversité biologique aurait un rôle essentiel et positif sur les capacités d'adaptation des systèmes écologiques. On pourrait donc distinguer les bonnes des mauvaises perturbations, les bonnes des

⁵⁸⁷ LECOMTE J., 2002, *A la recherche de la nature* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, Paris, n°45 ; disponible en ligne, 5p. : <http://www.inra.fr>

⁵⁸⁸ LARRERE C., LARRERE R., 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Aubier, coll. Alto, Paris, 355p.

⁵⁸⁹ LARRERE R., 2003, *op. cit.*, p.6.

mauvaises façons d'utiliser et d'habiter la nature, par leurs conséquences sur la diversité biologique. La préservation de cette biodiversité, indispensable à la "bonne santé" des écosystèmes, implique le maintien de pratiques et s'accorde donc mal avec la mise sous cloche d'une nature dite sauvage et voulue primitive.

En prenant – une fois de plus ! – l'usage du terme de territoire comme un "indicateur" d'un processus en cours, il évoque ce changement de la pensée de l'écologie, qui voit d'un autre œil la place de l'homme dans la nature. Le rapport d'activités 2001 de l'association gestionnaire des réserves naturelle de Haute-Savoie est en cela éloquent. Son introduction vient notamment expliquer le sens de l'acronyme ASTERS qui marque le changement de nom de l'association en raison de sa fusion, l'été 2000, avec le Conservatoire de la Nature Haut-Savoyarde :

"Son nom [ASTERS] résume à lui seul son programme : "Agir pour la Sauvegarde des territoires et des Espèces Remarquables ou Sensibles" :

- **Agir** car c'est la dynamique qui nous anime,
- **Sauvegarder** car la protection est notre métier, notre conviction,
- **Les Territoires**, parce que l'homme y est présent, qu'il les a façonnés,
- **Les Espèces** parce qu'elles fondent la diversité,
- **Remarquables ou Sensibles** car si le rare est précieux, le plus ordinaire nous est souvent plus proche, est aussi source de beauté, de richesse et de contemplation ; il peut être menacé et mérite aussi notre attention⁵⁹⁰.

Finalement, comme le résume très bien Antoine, la Nature ne se protège pas, elle se gère⁵⁹¹.

Depuis 1991, il est ainsi fait obligation aux gestionnaires des réserves naturelles, par leur Ministère de tutelle, d'élaborer des plans de gestion conçus comme un bilan synthétique des connaissances existantes sur les réserves, et qui permettent d'aboutir à un plan de travail opérationnel sur cinq ans répondant aux objectifs de conservation du patrimoine⁵⁹².

S'inquiétant davantage de l'intérêt des pratiques anthropiques dans leur mission de préservation de la biodiversité, les espaces protégés sont amenés à composer de plus en plus avec différents acteurs, du touriste à l' élu local, du naturaliste au chasseur.

Ce type de discours est aujourd'hui de plus en plus diffusé, y compris dans les médias d'informations grands publics. Des articles parus très récemment dans le quotidien *Le Monde*, à l'occasion de la conférence de l'Organisation des Nations Unies sur la biodiversité (fin février 2004

⁵⁹⁰ ASTERS, 2002, *Rapport d'activité 2001*, Pringy, p.2.

⁵⁹¹ ANTOINE S., 1994, *Nature, environnement et développement durable* ; in : °Aménagement et Nature, n°116, Paris, p.17.

⁵⁹² Extrait du Plan de Gestion 2001-2005 de la Réserve Naturelle de Passy (Haute-Savoie).

à Kuala Lumpur - Malaisie) exposent cette évolution de pensée. L'interview de Rosenzweig dans un article au titre sans détour : *"Il faut partager l'espace avec les autres espèces"*, est à ce propos des plus explicites⁵⁹³. L'auteur, biologiste de la conservation, plaide pour une "écologie de la réconciliation" de l'homme et de la nature, pour une protection de la nature "gagnant-gagnant" (d'où le titre de son ouvrage⁵⁹⁴). L'argument d'une contribution des activités humaines à l'entretien, et même à l'augmentation de la biodiversité, est clairement exprimé.

Dans un autre article, l'association des populations locales est exposée comme un des "nouveaux défis pour les sanctuaires de la nature" :

*"Comment inclure les populations locales ? La création de parcs ou de réserves s'est d'abord faite en excluant les populations locales, à qui était dénié l'usage traditionnel de ces zones. Cette approche, injuste en soi, conduit de surcroît à l'échec de la préservation des sites, voire à des conflits allant jusqu'à la violence physique. La nécessité d'associer les autochtones s'est donc imposée, avec la recherche de méthodes permettant un usage durable des produits de la réserve"*⁵⁹⁵.

Parce que la conception de la protection de la nature influe sur les représentations et modes de gestion du réseau de sentiers parcourant l'espace protégé (cf. chapitres 6 et 7), indirectement (quoique) mais sûrement, l'évolution de la pensée de l'écologie recoupe explicitement notre questionnement en matière d'interconnexion de territoires hétérogènes et d'interterritorialité.

L'idée d'une cogestion de la biodiversité, telle qu'énoncée par Larrère rejoint en outre parfaitement l'orientation suivie aujourd'hui par l'Etat en matière de protection de la nature :

*"Le concept de protection/développement et de partage de l'espace a atteint ses limites (aujourd'hui 30% du territoire montagnard fait l'objet de protection réglementaire contre 6% au niveau national). Les approches contractuelles de cogestion pour des objectifs précis doivent se développer et sont à encourager"*⁵⁹⁶.

Bien qu'énoncés par un gouvernement précédent, ces propos concordent avec l'attitude du gouvernement actuel, ainsi qu'avec celle du Président de la République, qui lors d'un discours prononcé à Avranches en mars 2002, avançait la nécessité d'une "écologie humaniste" :

"Tout est une question de volonté, placée au service d'une philosophie pour l'homme : l'écologie humaniste. Une écologie qui reconnaît la place centrale de l'homme sur la planète, et l'étendue de ses responsabilités. [...] Il s'agit d'inventer un nouveau mode de

⁵⁹³ Le Monde, édition du 13 février 2004 : " Il faut partager l'espace avec les autres espèces".

⁵⁹⁴ ROSENZWEIG M. L., 2003, *Win-Win Ecology : How the Earth's Species Can Survive in the Midst of Human Enterprise*, Oxford University Press, 224p.

⁵⁹⁵ Le Monde, édition du 13 février 2004 : "De nouveaux défis pour les sanctuaires de la nature".

⁵⁹⁶ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, juillet 2001, *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux*, p.78.

*développement, un nouvel art de vivre où la qualité l'emporte sur la quantité, où l'environnement, l'économie et le social sont placés sur un pied d'égalité*⁵⁹⁷.

Pour J. Chirac, le temps est venu d'une "écologie concrète", d'une écologie qui cherche à améliorer notre quotidien, car "l'heure n'est plus à la prise de conscience. L'heure est à l'action".

Au-delà de la dimension "politicienne" propre à tout discours de ce type, on retrouve clairement l'orientation des recherches lancées dans le cadre des nouveaux programmes engagés dans le domaine de l'environnement (des recherches tournées vers l'action ; cf. 4.2.1.).

De même, le gouvernement s'est engagé dans une réflexion sur la pertinence de la loi de 1960 sur les parcs nationaux, compte tenu d'une évolution socio-politique globale (décentralisation, développement du tourisme sous de multiples formes, apparition de la notion de développement durable, augmentation de la population urbaine, etc.). Le rapport du sénateur Giran sur les parcs nationaux, adressé au premier ministre durant l'été 2003, fait le bilan d'une critique sévère du fonctionnement des parcs nationaux. Pour y remédier, quatre orientations sont proposées⁵⁹⁸ :

- allier le national et le local ;
- allier protection et développement durable ;
- allier réglementation et contrat ;
- allier tradition et évolution.

Nous ne nous attarderons pas ici sur la rhétorique de l'alliance, omniprésente dans les trois quarts d'un rapport qui a suscité par ailleurs de nombreuses réactions et discussions, auxquelles ont participé des gestionnaires, des représentants associatifs, des "pionniers" des parcs nationaux, etc. La table ronde CIPRA – MW constitue une des plus intéressantes contributions aux débats menés sur ce rapport. Signalons simplement pour l'instant que nous avons pu montrer, à l'échelle des espaces méditerranéens français, que le développement des procédures contractuelles de gestion-protection de la nature se fait dans des proportions et à un rythme plus soutenus que ceux des mesures réglementaires⁵⁹⁹.

4.3. Une approche dynamique de l'espace protégé : le cas des réserves naturelles de Haute-Savoie

Afin de saisir concrètement le sens et l'état de l'évolution annoncée de la gestion des espaces protégés, nous avons souhaité interroger ceux qui, sur le terrain, "font" la protection de la nature,

⁵⁹⁷ Discours prononcé par J. Chirac à Avranches le 18 mars 2002 sur la politique et les engagements de l'Etat en matière d'environnement, 18p. ; disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr>

⁵⁹⁸ GIRAN J-P., 2003, *op. cit.*, pp.19-22.

⁵⁹⁹ MIGNOTTE A., ROUX E., 2002, *op. cit.*, pp.311-314.

appliquent et font appliquer la réglementation, observent et suivent les milieux naturels : les agents techniques des espaces protégés, c'est-à-dire les gardes et les animateurs. Cette exploration a concerné les personnels de l'ensemble des réserves naturelles de Haute-Savoie et a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs avec tous les individus, interrogés durant le printemps 2000.

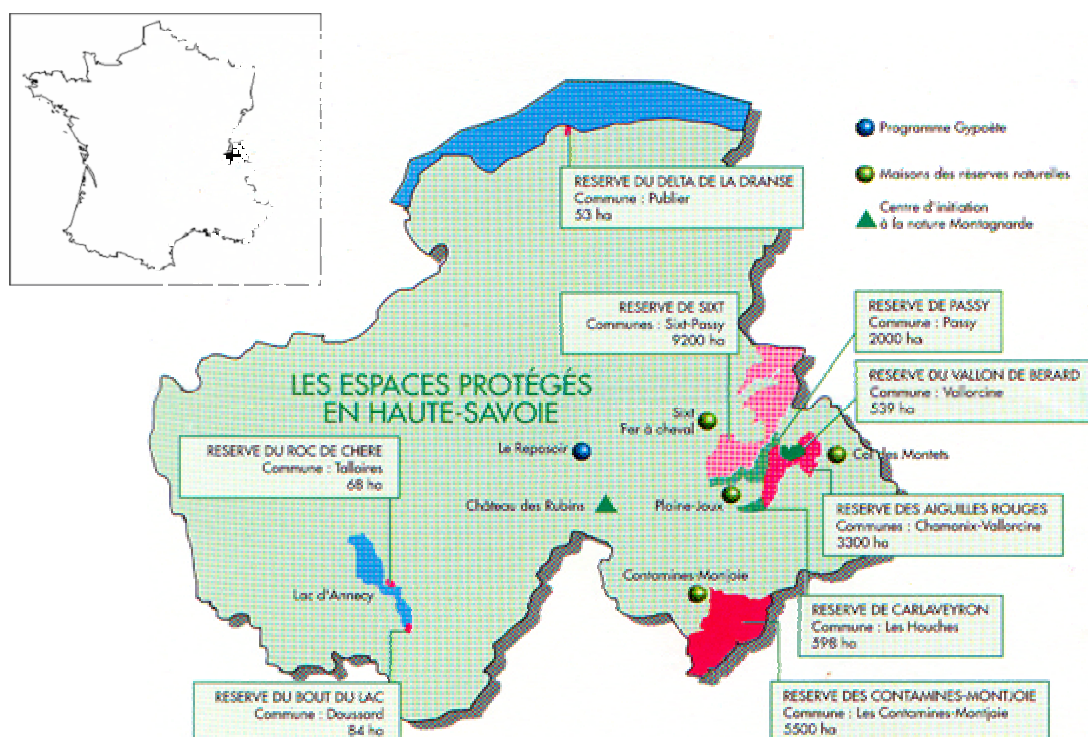
Sur la base des éléments fournis en introduction, nous préciserons davantage dans le chapitre 6 la situation de nos terrains d'études – dont font partie les réserves de Haute-Savoie –, ainsi que la méthodologie globale de nos investigations sur les différents terrains.

Toutefois, quelques éléments de cadrage doivent être ici fournis pour éclaircir notre démonstration.

Territoire d'étude : les réserves naturelles de Haute-Savoie

Le département de la Haute Savoie compte six réserves naturelles de montagne dans le massif Arve-Giffre et les Contamines-Montjoie (soit 21 000 ha environ), et trois réserves sur les bords des lacs Léman et d'Annecy (205 ha).

Carte n°3 : Localisation des réserves naturelles de Haute-Savoie



(source : ASTERS, 2001)

L'Etat a confié la gestion des réserves à l'association ASTERS par convention. Les réserves ont été créées entre 1974 et 1992. Leurs superficies varient de 53 ha (RN du Delta de la Dranse) à 9 200 ha (RN de Sixt-Passy).

Population enquêtée : les gardes et animateurs des réserves

Les agents techniques des réserves sont quotidiennement au contact physique avec la nature protégée et ses usages par la diversité des individus qui fréquentent ces espaces. Leurs connaissances objectives et subjectives des espaces protégés, leur expérience concrète de la gestion-protection de la nature, font de ces personnes des "mines" d'information d'une grande richesse, encore trop peu explorée. On signalera sur ce point que tous les agents enquêtés se sont prêtés avec plaisir et attention aux discussions, réjouis de faire partager leur expérience, leurs sentiments, et de constater que l'on s'intéresse de près à leur "vécu", source d'informations et de connaissances sur la nature. Ces individus – tant dans leurs positions parfois radicales que par leur capacité de remise en cause – sont déterminants pour toute entreprise de protection de la nature et de compréhension de celle-ci. Ils apparaissent de plus comme les médiateurs au quotidien des différentes pratiques et représentations de l'espace protégé. D'un côté, ils appliquent et font respecter une politique imposée par l'administration centrale, et de l'autre, en tant qu'agent de terrain, ils gèrent au quotidien les tensions avec les différents usagers de l'espace, et donc du réseau de sentiers. Pour le directeur des réserves naturelles de Haute-Savoie, également enquêté dans le cadre de cette étude, les "gardes ne sont plus du tout simplement des gardes qui font des observations scientifiques et du PV, ça devient des agents locaux de développement"⁶⁰⁰. Ils sont de plus en plus sollicités par les collectivités locales pour une aide directe à divers travaux, services ou corvées locales, ainsi que pour livrer conseil sur des projets et initiatives variés. En somme, ils sont sur la brèche ; ils vivent la frontière, l'hétérogénéité territoriale au plus près.

Au total, six gardes et neuf animateurs ont été interviewés entre une et deux heures chacun.

Contexte d'enquête, démarche, objectifs

Cette campagne d'enquêtes par entretiens a pris corps dans le cadre d'une étude sollicitée par la commission "fréquentation" du comité scientifique des réserves naturelles. Cette étude s'est inscrite dans une démarche globale de construction d'un observatoire des réserves. L'opportunité de cette étude nous a permis de recueillir un matériau conséquent sur la perception qu'ont les agents techniques des réserves, de leur gestion, de leur évolution.

Nous ne disposons donc pas d'un matériau similaire sur d'autres terrains.

Les entretiens, tous enregistrés, ont fait l'objet d'analyse thématique manuelle des champs discursifs abordés par les enquêtés. Cette analyse, spécifique aux objectifs intrinsèques à cette étude, n'est en conséquence pas détaillée ici ; elle est présentée en détail dans les rapports produits à l'issue de ce travail, et de manière synthétique dans les articles publiés à ce propos⁶⁰¹.

⁶⁰⁰ Directeur d'Asters ; entretien.

⁶⁰¹ MIGNOTTE A., 2001, *Le milieu naturel : pression et indicateurs. Consultation des gardes et animateurs des réserves naturelles de Haute-Savoie*, Asters-Laboratoire TEO, CNRS-UJF, Grenoble, 46p.
MIGNOTTE A., 2002, *Construction d'un observatoire des réserves naturelles de Haute-Savoie. Désignation d'indicateurs de la fréquentation*, Asters-Laboratoire TEO, CNRS-UJF, Grenoble, 82p.

En dépit des orientations particulières de cette étude, le choix de l'entretien semi-directif, s'est avéré judicieux, car, en tant que situation sociale de rencontre et d'échange, fait de parole plus que simple prélèvement d'informations, il a permis le recueil d'un discours abondant de nombreux aspects de la protection de la nature et plus spécifiquement des réserves naturelles.

Les formalisations ici proposées de la perception de l'objet réserve naturelle et de son évolution, sont donc issues de l'information globale collectée dans le cadre de ce travail.

En outre, par contact avec des agents techniques d'autres espaces protégés, ces analyses nous paraissent correspondre à une tendance commune aux espaces marqués par une conception conservationniste de la gestion de l'environnement.

4.3.1. De l'importance du temps : la prise en compte d'un décalage

Pour comprendre l'idée de nature développée dans les espaces naturels protégés, et la conception de leur gestion, nous avons cherché à savoir comment les agents technique définissaient la réserve naturelle, c'est à dire comment ils répondaient à la question : "pour vous, une réserve naturelle, c'est quoi ?".

Dans la diversité des propos émis en réponse à cette question, quatre constantes se dégagent :

- la réserve naturelle correspond à un espace, une zone précise, délimitée ;
- trois caractéristiques (biophysiques, juridico-administratives, anthropiques) la composent et interagissent entre elles ;
- la réserve naturelle est inscrite dans le temps, elle évolue ;
- à ces trois constantes se joint l'idée d'"approche globale", clairement exprimée et fréquemment associée au terme de "système".

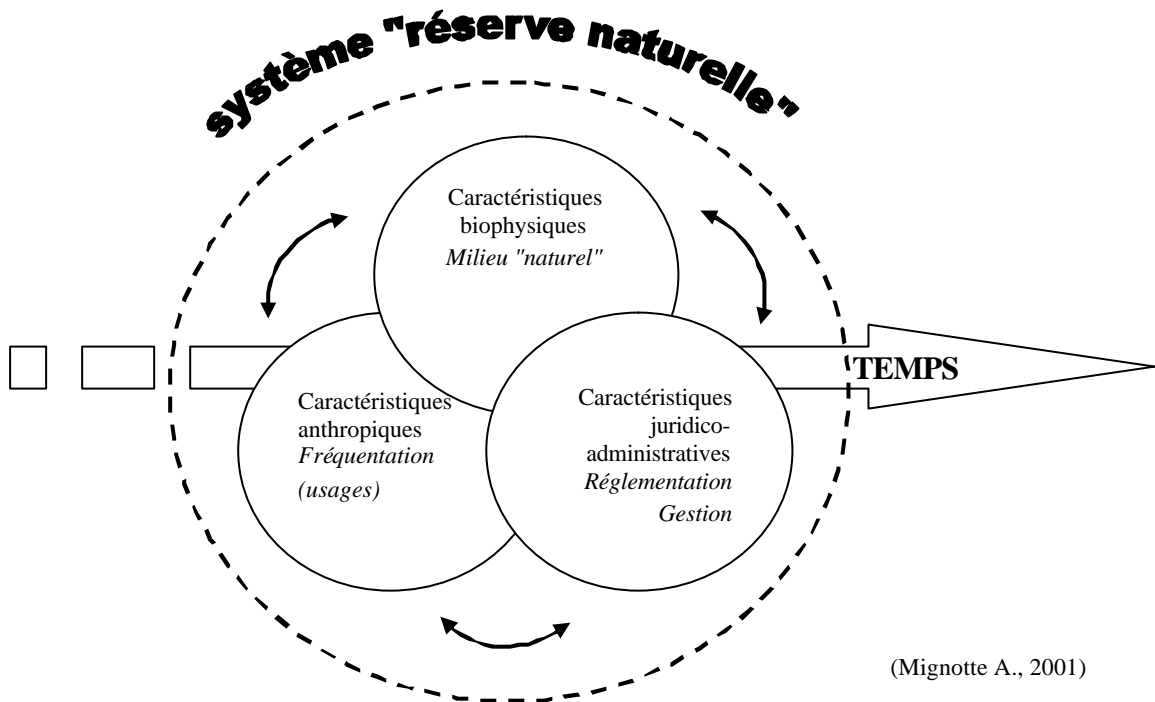
Cette conception de la réserve naturelle, telle que définie par les personnes enquêtées se révèle très théorique (fig. n°10). Si l'on comprend que les trois composantes sont en interaction, le fonctionnement de ce prétendu système est concrètement et très profondément inscrit dans une forme de "dynamique du déséquilibre", rejoignant en cela les propos de Larrère pour qui "l'avenir est au déséquilibre"⁶⁰² en matière d'écologie, et intrinsèquement, rajouterions-nous, de protection de la nature.

Nous n'entendons pas par cette expression une quelconque situation d'échec ou d'inactivité du "système". Au contraire, pour les gardes et animateurs, au-delà de leur mission première de préservation des milieux, les espaces naturels protégés sont le lieu d'impulsion d'une véritable dynamique territoriale. Les réserves – en tant que structure - et les personnels techniques eux-

⁶⁰² LARRERE R., 1991, *op. cit.*, p.190.

mêmes, font de plus en plus l'objet de sollicitations pour des projets variés. De même, les divers usages socio-culturels des réserves naturelles sont reconnus comme contribuant à façonner l'identité et les paysages de ces espaces.

Figure n°10 : La réserve naturelle comme un système global tripartite : la vision des agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie



Un problème de taille naît en conséquence de la difficulté à concilier sur un même espace, des pratiques et intentionnalités parfois divergentes, d'où cette idée de déséquilibre, évoquée par les acteurs rencontrés.

Il est par ailleurs très positif, selon nous, que les gestionnaires et agents techniques d'espaces protégés soient pleinement conscients de cette dynamique du déséquilibre. Cette prise de conscience les amène à s'interroger sur leurs modes de "penser et de faire l'espace naturel protégé", c'est-à-dire leur conception de la gestion de l'environnement, pour faire suite aux points précédents (cf. 4.2.2.). Plusieurs d'entre eux regrettent de ne pas avoir entrepris cette démarche réflexive plus tôt, ce qui témoigne, en outre, de la force de la pensée odumienne de l'écologie et de ses conséquences en terme de relations homme - nature⁶⁰³.

⁶⁰³ Remarquons néanmoins que plusieurs des enquêtés se sont montrés critiques envers la notion de climax, et partant, envers cette conception de l'écologie : "En fait, si tu regardes bien, on protège la nature dans l'idée d'un espèce d'état idéal à retrouver... mais moi, comme n'importe qui en plus, on en sait quoi de cet état idéal, vraiment ? Moi je sais comment c'était il y a trente ans parce que j'ai grandi ici, je vis ici ... mais c'est tout. Et ça sert à quoi que je dise que c'était mieux il y a trente ans ? Oui, d'accord il y avait moins de monde, moins de voitures... C'était comme il y a trente ans quoi ... voilà... On est pas là pour refaire le monde, mais pour vivre avec !" – extrait d'entretien.

La remise en cause, le retour sur soi ne sont pas des tâches faciles ni forcément très agréables mais elles sont, pour les personnes rencontrées, indispensables à la bonne marche de ces espaces, à leur pérennité. Elles s'avèrent être pour eux, les meilleurs appuis au développement de la concertation, de l'action collective. Elles motivent ainsi une forme d'évolution des réserves naturelles.

La vision dynamique de ces réserves, dont nous ont fait part les gardes et animateurs ainsi que le directeur de l'association gestionnaire, s'appuie sur la mise en exergue d'un "avant" : une situation que l'on qualifiera de traditionnelle (*"c'était comme ça"*), ou héritée ; et d'un "aujourd'hui" prospectif : une situation contemporaine (*"maintenant, va falloir revoir nos méthodes"*⁶⁰⁴).

L'inscription dans le temps de cette conception de la réserve naturelle permet de mettre à jour, en partie, les motifs et modalités du déséquilibre. Il devient possible d'observer comment certains composants évoluent plus vite que d'autres, ou selon des trajectoires différentes voire opposées. On relèvera par ailleurs que la référence systématique dans les discours des enquêtés à une situation antérieure, à un "avant réserve", l'est également dans ceux des habitants ou d'autres acteurs locaux (élus, membres d'associations, d'organismes divers, etc.).

Une situation traditionnelle

L'utilisation de l'espace naturel et son accès répondaient à des logiques coutumières, intimement liées à des pratiques traditionnelles fondées sur une relation au territoire édictée au cours des temps. La vocation de l'espace naturel est de fournir des biens de consommation. Il est espace de production, de travail ; territoire de vie, et non "espace protégé" au sens d'une construction territoriale juridico-administrative. Il est le lieu de l'alpage, terrain de chasse, etc.

Une situation contemporaine

Le passage à la situation contemporaine, où l'on observe l'existence d'espaces protégés, s'effectue par le développement de textes de lois visant la conservation des sites et paysages.

La référence à la limite et à un acte juridico-administratif est forte dans la qualification de cette situation contemporaine. Le décret de création de la réserve naturelle, qui fixe sa réglementation et sa mission première (la protection du milieu naturel), fait office d'acte de naissance. Il y a production de territoire par un changement de fonctionnalité de l'espace.

La fréquentation touristique, susceptible de porter atteinte au milieu naturel, doit être réglementée principalement parce que son intensité se montre spatialement très variable :

*"Y a des endroits où tu verras jamais personne... tant mieux hein tu me diras ?... mais là haut [évoquant un site panoramique très fréquenté] si on ne faisait rien..."*⁶⁰⁵.

⁶⁰⁴ Extrait d'entretien.

⁶⁰⁵ Extrait d'entretien.

Dans les divers énoncés, deux points sont à remarquer à propos des activités traditionnelles :

- d'une part, la grande précaution avec lesquelles il fait état de ces activités. Bien que reconnues parfois dommageables au milieu naturel, elles tiennent de l'histoire montagnarde, de la situation héritée. Ces activités ont façonné une bonne partie des paysages aujourd'hui protégés. C'est plus un mouvement de modernisation des pratiques (mécanisation, grands troupeaux, etc.) qui est montré du doigt et rejeté de l'espace protégé, plutôt que les pratiques en elles-mêmes⁶⁰⁶ ;
- d'autre part, ces activités sont interdites ou réglementées. Le rappel implicite au caractère institutionnel et réglementaire de la réserve est clair.

D'une manière générale, les activités auxquelles il fut principalement fait allusion, s'exercent dans le cadre d'un loisir et dans l'optique d'un ressourcement, de la quête d'une forme de paix intérieure par une "immersion" dans la nature. Les activités touristiques semblent alors être désormais les principales à définir les caractéristiques anthropiques des réserves naturelles, ce qui amène une très forte valorisation de ces activités au détriment parfois des activités traditionnelles. De telles remarques ont été formulées par des enquêtés exprimant un sentiment de contradiction dans le fait de devoir réglementer, et surtout interdire parfois, des activités qu'ils considèrent pourtant comme constitutives de l'image de la montagne. Si une focalisation sur l'activité touristique semble légitime, ils regrettent que l'on n'associe pas davantage les stratégies de gestion de cette fréquentation avec les activités traditionnelles :

"Pour la fréquentation des zones d'estive, la question n'est pas de parquer les bêtes, surtout ici. Le terrain ne s'y prête pas, c'est beaucoup de moutons... Mais je suis sûr qu'on pourrait mieux combiner ça [le pastoralisme] avec les randonneurs. Pour l'instant on manque encore de données, de connaissances sur les impacts de l'activité, la charge de pâturage, sur la gestion des alpages, les stades végétaux... C'est déjà bien ... même si parfois on fait pas mal au feeling... Dans l'ensemble on parle plutôt bien avec les éleveurs. Mais ils ont leurs habitudes. C'est normal aussi. Mais quand on pourra vraiment leur expliquer, pour qu'ils comprennent qu'agir de telle manière avec ses bêtes, les mettre ici à tel moment, etc., non seulement c'est mieux pour la santé des bêtes, le lait, mais en plus c'est bien pour nous parce que les alpages sont entretenus correctement, dans la logique de la dynamique des pelouses, tout ça, ... et en plus, en fonction des flux ! Alors là ce sera bon... Y a des coins, dans le Jura je crois, ... ou en Suisse(?), où au départ des chemins t'as des panneaux qui t'expliquent que tel itinéraire traverse un alpage avec des vaches en estive et donc c'est mieux pour tout le monde de passer par là ou par là... Mais c'est vrai en plus que c'est mieux pour tout le monde. Pour les bêtes, pour la nature, et puis pour les gens ! T'as des

⁶⁰⁶ Dans le même ordre d'idée, la tendance à l'extension-modernisation des refuges est très critiquée car elle transforme un symbole de la montagne (lieu de repos, de refuge dans le sens premier du terme et qui fait écho à une certaine idée de la nature montagnarde) en un lieu de villégiature tout confort, à l'image de ce que l'on peut trouver en plaine, en ville.

vaches pas très cool des fois ! Le plus facile c'est le gars qui se fait une cheville en s'écartant un peu vite parce qu'il a peur de la bête... et là ça peut être pour l'éleveur, pour le propriétaire de l'alpage... et je pense qu'on sera aussi sur le grill tu vois... Parce que dans la fréquentation y a les effets, les impacts, mais aussi la sécurité...⁶⁰⁷

Bien que très empreints de la figure de l'espace protégé comme traduction spatiale d'un acte politique, divers témoignages montrent une évolution de la conception de la réserve, de ses missions, de sa "place" et de son rôle dans les territoires ruraux montagnards.

4.3.2. Evolution du modèle global et importance du réseau de sentiers

Partant des témoignages des individus interviewés, deux évolutions du modèle lié à la situation traditionnelle sont à signaler.

Tout d'abord, la plus importante en l'intégration progressive d'activités traditionnelles dans le fonctionnement des réserves naturelles. Même si cela relève parfois plus de l'intention que d'une réalité selon certains, il apparaît désormais nécessaire de réhabiliter des pratiques ayant contribué à la construction des paysages, pour assurer la vie des territoires ruraux. On voit par là que la nature protégée n'est en rien exclusive, et se trouve loin de l'idée de musée qui prévalait au départ. Plusieurs se sont ainsi montrés très attentifs aux recherches initiées sur l'activité pastorale en réserve, dans l'objectif de mieux gérer une activité qu'ils ne souhaitent pas voir disparaître.

Ensuite, des efforts conséquents sont déployés pour améliorer la sensibilisation environnementale du public, pour accroître sa connaissance de la réserve, tant sur ses missions que son fonctionnement. Si des actions ont toujours été menées dans ce sens, elles sont désormais beaucoup plus structurées, disposent de moyens accrus et sont de plus souvent conçues en association avec des acteurs locaux, participant ainsi à l'intégration des activités traditionnelles évoquées ci-dessus.

Au fil des entretiens, se sont dégagées les modalités générales du fonctionnement d'une situation en cours de construction, mais dite "actuelle", marquant ainsi l'envie et l'espoir qu'elle se réalise rapidement. La figure n°11, en écho à la figure n°10, synthétise cette situation contemporaine "prospective", telle que perçue et décrite par les personnels de réserves naturelles rencontrés.

Cette situation contemporaine en évolution nous renvoie à la "dynamique du déséquilibre" évoquée plus haut. Celle-ci se traduit par une recherche permanente d'un entre-deux, du compromis entre :

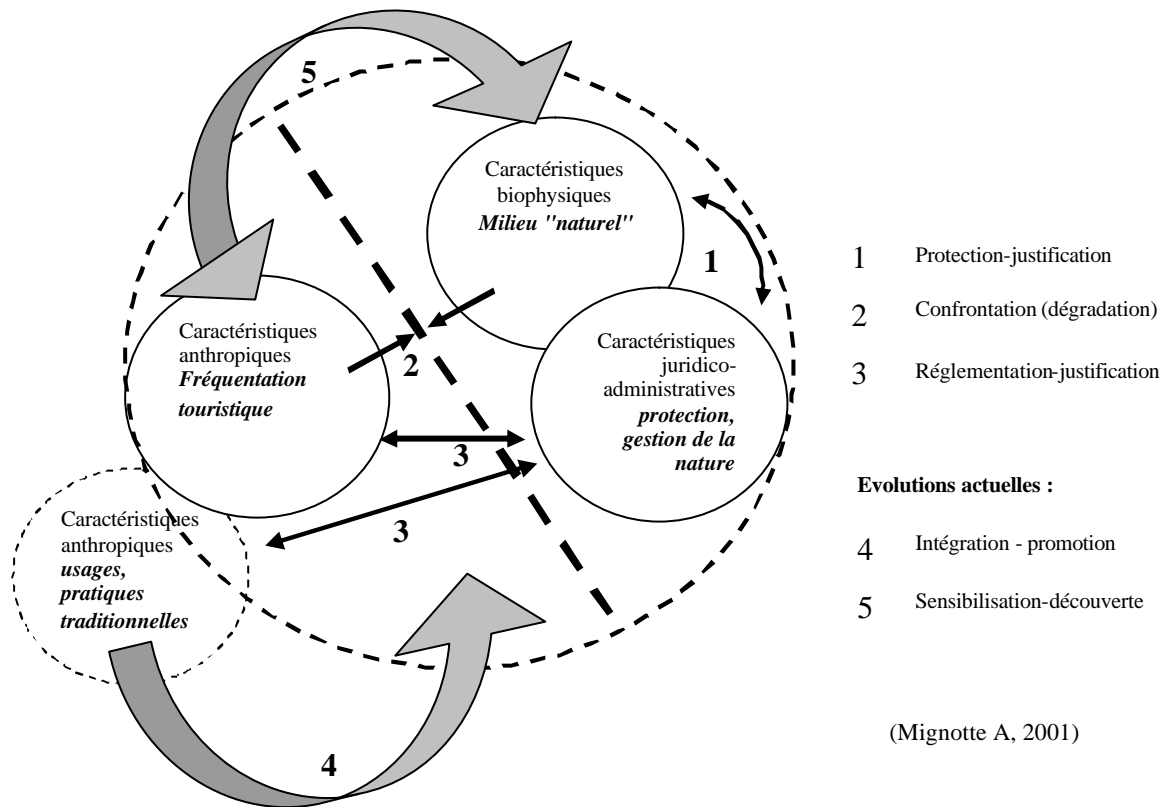
- des usages préconisés selon une logique protectionniste, contrariant les modes de

⁶⁰⁷ Extrait d'entretien.

fonctionnement des sociétés rurales par une transformation du rapport à la nature ;

- des usages hétérogènes fondés sur une relation au territoire édifée au cours des âges.

Figure n°11 : Entre constat et prospective : l'évolution d'un modèle selon les personnels des réserves naturelles de Haute-Savoie.



La problématique d'une confrontation de territoires aux dynamiques et logiques de construction divergentes est donc clairement présente au sein des personnels des organismes gestionnaires d'espaces protégés. De là, compte tenu de la coexistence réseau-territoire (cf. ch.2), les réseaux de sentiers, indispensables aux pratiques touristiques et traditionnelles, vont constituer les médiums des rapports tissés aux territoires qu'ils parcourent, à la nature à laquelle ils donnent accès. Le potentiel d'interconnexion intrinsèque du réseau prend toute son ampleur si l'on considère la mise en perspective temporelle de l'approche globale de l'espace protégé. C'est par celle-ci que peuvent se dessiner d'autres rapports aux territoires, à la nature.

Conclusion du chapitre 4

Les espaces protégés de type réglementaires sont des territoires créés par la main de l'Etat, remplissant en cela une mission de service public. Les critiques prononcées à leur rencontre ont toujours existé, stigmatisant leur caractère exogène, importé, éloigné des réalités et nécessités locales, tout en dénonçant une dangereuse muséification des campagnes au profit d'urbains en mal d'authentique.

Pour autant qu'elles puissent être caricaturales et exagérées, on ne peut balayer d'un revers de main le problème de la juxtaposition de modes de fonctionnements territoriaux, posé par la superposition de ces espaces protégés sur des territoires ruraux pratiqués depuis tout temps selon des logiques socio-culturelles et économiques diverses.

Différents phénomènes, à différentes échelles, se conjuguent aujourd'hui pour amorcer une évolution de ces espaces. Parmi ceux-ci, la transformation des objectifs de recherche en matière d'environnement depuis 1970 témoigne d'une réelle modification de la conception de cette notion dans le milieu scientifique. Cette modification accompagne le passage d'une pensée classique et statique de l'écologie vers une écologie dynamique, construite sur les déséquilibres des écosystèmes au regard des pratiques sociales qui l'ont façonné au cours de l'histoire.

Toutes deux amènent une remise en cause des fondements de la protection de la nature, basés sur une conception conservationniste de la gestion de l'environnement.

La situation évoquée plus concrètement dans les réserves naturelles de Haute-Savoie, sur la base d'entretiens avec les personnels de ces espaces, montre une structure prête à changer, à s'ouvrir. Néanmoins, il ne faut pas en conclure que toute tension a disparu, que l'articulation d'intérêts, et par là de territoires différents, est réalisée. Le témoignage d'une prise de conscience de la nécessité d'un changement n'induit pas automatiquement et concrètement ce dernier.

Nous sommes en effet dans l'ordre du discours, et donc de ses non-dits, de ses implicites. De plus, ce changement ne peut se faire que lentement, petit à petit, car il touche aux idéologies territoriales propres à l'ensemble des acteurs concernés par les espaces protégés et les réseaux de sentiers qui les parcourent. Ainsi, l'ambition de territoires partagés, d'une nature protégée non exclusive, du fait d'une interconnexion par le réseau ne peut s'envisager de fait. On tomberait ici tout droit dans le mythe de "l'effet structurant" (cf. 3.2.2.3.). L'évolution de la pensée de l'écologie, qui se traduit au niveau du territoire protégé, rappelle sur ce point que réseau et territoire ne peuvent évoluer que conjointement, de façon congruente. L'interterritorialité ne peut alors s'obtenir que par une "inter-réticularité", une territorialité réticulaire partagée.

L'exploration du sens, du rôle des réseaux de sentiers à l'échelle d'espaces naturels et ruraux français en pleine requalification est de fait nécessaire pour voir en ceux-ci un vecteur de co-construction territoriale.

Chapitre 5.

Les réseaux de sentiers : une "nouvelle voie" pour les espaces naturels et ruraux

Les chapitres précédents ont montré qu'une transformation du réseau, entendu comme objet territorial, ne pouvait intervenir par et pour elle-même. En ce qui concerne les réseaux de sentiers, leur évolution, leur transformation, par une mutation des usages, est indissociable d'une transformation des représentations et conceptions des espaces naturels protégés.

Cette évolution est à mettre au regard d'un phénomène global, lié à une mutation des espaces naturels et ruraux. Par un mouvement poussant à la multifonctionnalité des campagnes, la culture agricole est devenue minoritaire dans les espaces ruraux français ; elle est même pour certains "vouée à la disparition"⁶⁰⁸. Les dimensions écologique et patrimoniale participent aujourd'hui de la requalification de l'espace rural.

Les réseaux de chemins et sentiers, parce qu'ils ont depuis toujours fourni l'accès aux parcelles, aux forêts, font office de témoins de cette transformation sociale, économique, politique, culturelle, qui touchent tout le territoire rural français.

Avec la Révolution Industrielle et l'évolution de techniques agricoles (mécanisation notamment), sylvicoles et industrielles, beaucoup de sentiers, auparavant très empruntés par les populations locales ont perdu de leur importance économique. Or, depuis quelques décennies le développement d'un besoin social de nature, de loisirs, s'est traduit par un accroissement, une diversification, une hybridation des pratiques de pleine nature qui trouvent dans les espaces protégés l'environnement favorable à leur réalisation. Mais surtout, toutes ces pratiques nécessitent, à un moment ou un autre et pour des durées plus ou moins longues, l'usage du réseau de sentiers.

La question des réseaux de sentiers en espaces protégés s'inscrit dans la problématique de la requalification des espaces ruraux. C'est en effet au sein du monde rural que prend corps la notion de sentier. C'est aussi par les transformations du rural que va s'affirmer la dimension touristique du sentier ainsi que son appréhension en terme de réseau, pour répondre aux divers enjeux qui reposent désormais sur cet objet.

L'avènement récent de cette infrastructure au rang de patrimoine – à l'échelle locale comme nationale - concourt notamment à faire de celle-ci une véritable ressource, mobilisée dans des démarches d'aménagement et de développement du territoire dont la politique des PDIPR constitue la trame générale.

⁶⁰⁸ ALPHANDERY P., BERGUES M., 2004, *op. cit.*, p.8.

5.1. La requalification des espaces naturels et ruraux

Les réseaux de chemins et sentiers font l'objet d'un engouement croissant depuis un vingtaine d'années, en corollaire à une demande sociale de nature elle aussi croissante, à l'apparition de nouvelles pratiques sportives de nature, etc. De nombreux acteurs locaux des campagnes de France ont ainsi pris conscience de l'intérêt de cet objet en matière de développement économique.

Avant d'explorer plus en détail le sens de cet objet et les enjeux qu'il représente, il s'agit de préciser comment l'intérêt dont il fait aujourd'hui l'objet est directement lié à une transformation globale des espaces naturels et ruraux - transformation résumée (peut être abusivement parfois) par le phénomène de multifonctionnalisation.

Cette multifonctionnalité tend aujourd'hui à être intégrée sur un plan institutionnel, comme en a témoigné le colloque de la Société Française de l'Economie Rurale organisé en mars 2003 à Paris et intitulé : "*La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*". Les différentes contributions apportées à cette occasion montrent avec pertinence l'évolution globale des fonctions des espaces naturels et ruraux⁶⁰⁹.

Dans la logique de cette multifonctionnalisation, trois grandes clés de lecture sont à mobiliser selon Perrier-Cornet, afin de comprendre les dynamiques actuelles et futures des espaces ruraux :

- les relations villes-campagnes ;
- les usages ou fonctions des territoires ruraux ;
- la gestion de l'espace rural.

Différents ouvrages ont analysé la mutation des espaces naturels et ruraux⁶¹⁰. Nous dresserons donc une synthèse de ces transformations sur la base des recherches menées par Perrier-Cornet⁶¹¹ au cours de l'année 2000, au sein du groupe de prospective "espaces naturels et ruraux" de la Datar.

5.1.1. Une remise en cause de la dualité ville-campagne

Pour l'auteur, les années soixante-dix marquent une rupture dans la forme historique des relations villes-campagnes.

⁶⁰⁹ Les actes du colloque de la SFER que nous avons pu consulter en ligne sont désormais publiés : COLLECTIF, 2003, *op.cit.*, 924p.

⁶¹⁰ On pourra se reporter par exemple à: PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002 (a), *Repenser les campagnes*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 280p. ; RAUTENBERG M., MICOUD A., BERARD L., MARCHENAY Ph. (dir.), 2000, *Campagnes de tous nos désirs*, Mission du patrimoine ethnologique, coll. ethnologie de la France, cahier 16, éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 200p ; PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002 (b), *A qui appartient l'espace rural ?*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 141p. ; SYLVESTRE J-P. (éd.), 2002, *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*, éd. Educagri et CNDP/CRDP, Dijon, 348p ; HERVIEU B., VIARD J., 2001, *L'archipel paysan : la fin de la république agricole*, éd. de l'Aube, coll. Monde en cours, série Intervention, La Tour-d'Aigues, 124p.

⁶¹¹ PERRIER-CORNET Ph., 2001, *op.cit.*, pp. 61-74.

De nouvelles mobilités résidentielles vers les campagnes se développent, le plus souvent liées à l'accession à la propriété privée en maison individuelle. La demande d'espace résidentiel en milieu rural est croissante.

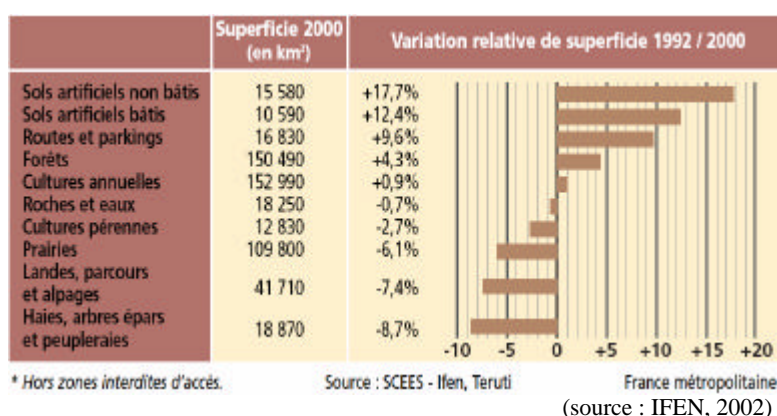
Sur la base d'analyse des recensements de l'INSEE 1990-1999, Perrier-Cornet souligne que pour la première fois, la population s'accroît quasiment dans l'ensemble du rural, cela essentiellement par l'arrivée de nouveaux arrivants. Ainsi, depuis 1990, l'espace à dominante rurale poursuit son regain démographique amorcé depuis 1975. Cela est dû uniquement au solde migratoire (positif) alors que le solde naturel est de plus en plus négatif. Cet excédent d'arrivées sur les départs concerne de plus en plus de communes (plus de 6 sur 10). Selon l'INSEE, entre 1982 et 1990, près de 600 000 ménages dits rurbains sont allés résider hors d'un pôle urbain, tout en y conservant leur emploi.

Si les trois quarts d'entre eux se sont installés dans des communes périurbaines, un quart est allé vivre plus loin, dans l'espace à dominante rurale. Même les espaces ruraux les plus éloignés des pôles urbains connaissent maintenant des arrivées substantielles de nouveaux résidents.

Aussi, parce que ces mobilités ont été principalement de l'ordre domicile-travail (des campagnes vers les plus proches villes), une tendance lourde d'extension urbaine (poursuite, dans un rythme moindre, du développement du périurbain initié dans les années 60-70) conduit au grignotage des espaces agricoles et à une perte en ressources non renouvelables, ou à un risque de détérioration de ressources renouvelables, ou encore à une affectation du paysage par des constructions aux modèles architecturaux de qualité variable, sans grande harmonie avec la bâti traditionnel.

L'artificialisation des sols a donc largement progressé, au détriment des prairies, alpages, etc., comme le souligne la figure n°12.

Figure n°12 : Evaluation de l'occupation physique du territoire (hors zones interdites d'accès)



Compte tenu de la diversité des formes d'étalement urbain, il est possible qu'elles concernent désormais la totalité de l'espace rural français. L'intensité des processus d'étalement urbain dans le

rural est en outre géographiquement très différenciée et se montre d'autant plus forte que les grandes agglomérations sont nombreuses, à l'exemple de la région Rhône-Alpes.

Il est à noter également qu'une autre forme de mobilités tend à modifier les relations villes-campagnes : il s'agit des mobilités liées aux loisirs. Compte tenu d'une demande sociale croissante de nature, conjuguée à une diminution globale du temps de travail ainsi qu'au développement des réseaux de transports, les mobilités de loisirs ont augmenté. Des espaces naturels et ruraux voient ainsi leur fréquentation augmenter (à l'exemple des espaces protégés) et surtout celle-ci se répartit désormais sur l'ensemble de l'année, du fait de séjours plus courts mais plus nombreux.

Perrier-Cornet met ainsi en évidence des pratiques qui reposent sur des modes de vie dans lesquels il y a plus ou moins une dissociation entre espaces de vie, de travail, de loisir ; dissociation induisant une forte mobilité géographique des individus. D'une manière générale, ce qui est à l'œuvre aujourd'hui, correspond au développement de systèmes de pratiques variées par lesquelles les individus expriment, sous différentes formes, le désir de vivre à la fois à la ville et à la campagne. De fait, le modèle dual de vivre et d'habiter soit à la ville, soit à la campagne, semble révolu, et la dichotomie ville-campagne obsolète. Selon Estèbe⁶¹², les campagnes s'urbanisent, les milieux urbains et ruraux s'interpénètrent socialement, démographiquement, et géographiquement rajouterions-nous. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain⁶¹³ en est une illustration. Par l'instauration des schémas de cohérence territoriale, qui, pratiquement, vont couvrir la majeure partie de l'espace agricole utile, le monde agricole va être intégré dans des modes urbains de gestion de l'espace, partagé entre une urbanisation diffuse et des espaces naturels préservés (faisant l'objet de procédures réglementaires ou non) où les activités agricoles sont marginales.

5.1.2. Une évolution des fonctions des espaces ruraux

L'espace rural est le support de nombreux usages, ainsi pour Perrier-Cornet :

*"Son territoire, ses sols et l'ensemble des biens dont il est le support (matériels et immatériels : ressource en eau, air, paysages, etc.) constituent autant de ressources utilisées par différentes catégories d'agents pour satisfaire certaines fonctions"*⁶¹⁴.

La multifonctionnalité des espaces ruraux, liée à cette diversité de pratiques, est aujourd'hui

⁶¹² ESTEBE Ph., 2001, *Les campagnes en politique : la fin de l'emprise agricole* ; in : Pouvoirs locaux, Institut de la décentralisation, Boulogne-Billancourt, mars 2001, p.6 – disponible en ligne: <http://www.acadie-reflex.org/txt125.html>

⁶¹³ Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ; J.O. n° 289 du 14 décembre 2000.

⁶¹⁴ PERRIER-CORNET Ph., 2001, *op cit.*, p.66.

reconnue, notamment dans les montagnes rhône-alpines. Le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux soulignait en 2001, que ces territoires couvraient les cinq fonctions principales attribuées aux espaces naturels et ruraux⁶¹⁵ :

- fonction de production agricole et forestière ;
- fonction de production d'aménités ;
- fonction de maintien et de développement de la biodiversité ;
- fonction de protection des ressources naturelles ;
- fonction de prévention des risques naturels.

Nous nous baserons ici sur un rapport plus récent, réalisé par la Datar⁶¹⁶, qui identifie quatre fonctions principales aux campagnes françaises :

- fonction productive ;
- fonction résidentielle ;
- fonction récréative et touristique ;
- fonction environnementale.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la fonction résidentielle des campagnes se développe très fortement. Bien que certains bassins de vie se vident encore, elles ne sont plus, pour la majorité d'entre elles, des terres d'exode. Le solde migratoire de l'espace à dominante rurale est très nettement positif (+ 410 000 habitants) alors que le bilan naturel y est de plus en plus négatif (163 000 décès de plus que de naissances au cours de la même période)⁶¹⁷.

La fonction productive des campagnes est celle dont les transformations sont les plus importantes. Si la fonction productive s'affirme, c'est selon des orientations à tendances urbaines, c'est-à-dire dans les domaines industriels et du tertiaire. La place de l'agriculture est désormais relative.

En effet, parallèlement à l'artificialisation des sols évoquée plus haut, les espaces agricoles ont enregistré une diminution importante. Alors que 230 000 ha ont été artificialisés entre 1991 et 1997 (soit une moyenne annuelle de 38 000 ha), les espaces consacrés à la production agricole ont diminué de 430 000 ha (72 000 ha/an en moyenne) et les milieux boisés ont vu leur superficie augmenter de près de 150 000 ha⁶¹⁸. La figure n°13 rappelle la baisse globale des surfaces cultivées (interstice blanc à partir de 1980), au profit de zones en jachères et de zones non agricoles.

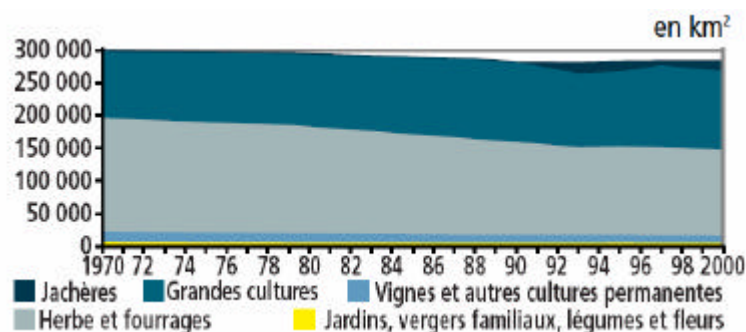
⁶¹⁵ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2001, *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux*, MATE, Paris, p.13.

⁶¹⁶ DATAR, 2003, *op.cit.*, pp.10-19.

⁶¹⁷ Les données fournies dans ce rapport sont issues de l'analyse du recensement de la population 1999 réalisée par l'Insee, ainsi que d'un rapport produit par cet institut : INSEE, 2003, *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*. Rapport pour la Datar.

⁶¹⁸ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2001, *op.cit.*, p.20.

Figure n°13 : Evolution des surfaces cultivées de 1970 à 2000



(source : IFEN, 2002)

Aucune région française n'échappe à ce mouvement, où les terres agricoles retournent à l'état d'espaces naturels (en passant par des stades de friches, de prébois, etc.).

L'agriculture n'est plus l'activité dominante en terme d'emplois et de valeur ajoutée mais elle reste celle qui à la fois structure l'espace et en assure l'occupation majoritaire. Elle couvre toujours une part prépondérante du territoire, notamment en montagne, bien que 42% des exploitations aient disparu entre 1979 et 1995 dans cette zone (ce qui correspond en proportion à l'évolution nationale).

Aujourd'hui, 664 000 exploitations utilisent près de 30 millions d'hectares sur les 55 millions du territoire national, soit un recul de 5 % sur les vingt dernières années.

Entre 1970 et 2000, le nombre d'actifs agricoles a été divisé par deux et la productivité du travail multipliée par quatre. La main d'oeuvre reste essentiellement familiale, même s'il faut noter une part croissante de l'emploi de salariés permanents en agriculture (ils sont passés de 10 à 16% de la main d'oeuvre permanente entre 1988 et 2000), ainsi qu'une augmentation des saisonniers.

Toutefois, comme le rappelle Estèbe, le dispositif agricole est encore bien vivant et tout à fait solide. Alors que, officiellement, les agriculteurs ne représentent que 4,5% de la population active, la population d'"obédience agricole" reste importante ; plus de 11% de la population française travaille et vit directement dans l'orbite agricole, selon l'auteur⁶¹⁹.

Compte tenu de ces transformations, il est admis désormais que la campagne n'est plus un espace homogène dont l'identité serait liée à l'agriculture. De nouveaux besoins, de nouveaux désirs sont apparus, qui tendent à affirmer les fonctions récréatives et touristiques, et de nature, des campagnes françaises. Les espaces ruraux sont aujourd'hui une destination de vacance majeure. Ils concentrent les attentes des touristes en matière de paysage et de nature, de calme, de tranquillité.

Selon le tableau n°5, la campagne est la plus importante destination de séjours pour les Français (près de 37%) et elle a enregistré plus de 30 000 nuitées sur l'année 2000. Son attrait va en se

⁶¹⁹ ESTÈBE Ph., 2001, *op. cit.*, p.3.

confirmant du fait d'une plus grande accessibilité et d'un morcellement du temps libre (en particulier du temps libre hors vacances) qui favorise les mobilités de proximité. La Datar évoque également comme motif du succès des campagnes françaises, une crainte grandissante, en terme de sécurité, vis-à-vis du tourisme à l'international.

Tableau n°5 : Répartition des séjours et nuitées toutes saisons selon le type d'espace en 2000 (%)

lieu	séjours (%)				nuitées (%)			
	France		étranger		France		étranger	
	en milliers	%	en milliers	%	en milliers	%	en milliers	%
lac	5.183	3,7%	1.503	9,1%	36.179	4,7%	16.539	11,7%
mer	36.407	25,9%	7.854	47,4%	284.324	37,1%	80.765	57,2%
montagne	20.801	14,8%	2.893	17,5%	144.213	18,8%	30.602	21,7%
campagne	51.813	36,8%	2.792	16,9%	254.163	33,2%	30.427	21,6%
villes et autres	44.575	31,7%	8.899	53,7%	178.825	23,3%	71.680	50,8%
total	140.614	113,0%	16.560	144,6%	766.471	117,1%	141.188	162,9%

le total est supérieur à 100 %, plusieurs espaces pouvant être fréquentés au cours d'un même séjour (source : SDT - direction du Tourisme / SOFRES)

(Source : SEATM, 2002)

Parallèlement aux activités récréatives traditionnelles de l'espace rural (chasse, pêche, randonnée, notamment), se sont développées de nouvelles activités, dites "ludo-sportives", centrées sur la recherche de sensations, le plaisir, à l'exemple du vélo tout-terrain.

Les espaces montagnards ont sur ce point vu naître de nombreuses pratiques ces dernières années comme le canyoning, l'acro-branche, la via-ferrata (pourtant bien ancienne chez nos voisins transalpins) ou encore l'ascension de cascades de glace...sans glace - on parle alors, suivant l'origine anglo-saxonne de la pratique, de "dry-tooling".

Cette tendance, qui consacre les Alpes comme terrain de jeu de l'Europe, de même que ses implicites sociaux, culturels, géographiques, font l'objet de nombreux et riches travaux réalisés depuis plusieurs années par un collectif du laboratoire *Territoires* dirigé par Philippe Bourdeau⁶²⁰.

Ces nouvelles activités, estivales comme hivernales, sont fortement consommatrices d'espaces, d'où des conflits possibles avec des usages traditionnels par exemple, de même qu'elles consomment des espaces auparavant non parcourus. La raquette à neige, par exemple, permet aux pratiquants de se

⁶²⁰ On consultera alors le site "<http://www.sportsnature.org>" pour une bibliographie complète sur ce thème, de même que les productions de Bourdeau, dont notamment : BOURDEAU Ph., 2003, *Territoires du hors-quotidien : une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines ; le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, Diplôme d'habilitation à diriger des recherches, UJF-Grenoble 1, Laboratoire Territoires, 267 p.

déplacer à leur gré (tant que la pente n'est pas trop raide) alors que les pratiques "classiques" de déplacement en hiver (ski de randonnée, ski de fond) se limitent à des itinéraires connus et précis. Les risques de dérangements d'espèces animales en phase d'hibernation, de repos hivernal, sont accrus.

Ces nouvelles pratiques, tirent parti de l'ensemble des supports de pratiques offerts par la nature : la terre, l'eau, l'air. Leur imaginaire est par ailleurs fortement lié à des valeurs de liberté, symbolisées au travers d'une nature sauvage, perçue comme vierge de toute trace humaine et qui devient le lieu d'accomplissement de soi, dans l'effort et l'esthétique du geste sportif.

Ces activités sont de fait intimement liées à une fonction de nature, qui elle aussi va croissante dans les campagnes françaises.

Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux a identifié quatre enjeux majeurs à cette fonction de nature :

- la protection des ressources naturelles ;
- le maintien de la biodiversité ;
- la protection contre les risques naturels ;
- le maintien des aménités et du cadre de vie.

L'évolution de ces fonctions suppose une transformation de la représentation des espaces ruraux. Cette transformation souligne le rôle déterminant des espaces protégés dans la construction de notre rapport à la nature, aujourd'hui et dans le futur, de même qu'elle nous permet d'introduire l'importance des réseaux de sentiers dans cette problématique de l'évolution des campagnes.

5.1.3. De la campagne "nourricière" à la campagne "nature et paysage"

Les différentes fonctions évoquées précédemment sont promues et illustrées par des représentations et des figures spécifiques :

- la campagne "nourricière", ressource dans une optique de production agricole ;
- la campagne "paysage", ressource en tant que cadre de vie (pour les loisirs et/ou comme lieu de résidence) ;
- la campagne "nature", ressource en terme de diversité biologique et ressource "subjective" de par les externalités (repos, silence, etc.) auxquelles elle fait référence.

La campagne nourricière est la figure autour de laquelle a été principalement pensé et organisé l'espace rural jusqu'à maintenant, essentiellement à cause du poids économique et social de l'agriculture. Comme cela a été signalé plus haut, de nouveaux besoins et usages, liés notamment

au bien-être, aux loisirs, se sont développés. Un rapport initiatique et hédonistique à la nature est promu par des activités, dites de pleine nature, parmi lesquelles figure la randonnée.

Ces besoins et ces usages s'appuient davantage sur les figures de la campagne "paysage" et de la campagne "nature". Dans cette perspective, la plupart des espaces ruraux sont le siège d'un tourisme diffus, essentiellement pris en charge par les habitants, les collectivités locales, des associations sportives ou de prestataires touristiques (du type "association de gîtes ruraux de...", "association des loueurs de..."). Il est plus souvent l'objet d'associations positives (type multifonctionnalité de l'agriculture) que de fortes tensions.

En revanche, les tensions spécifiques entre fonctions productives, récréatives-touristiques et de nature, dominent quand le primat accordé à ces diverses fonctions conduit à des préconisations contradictoires, ou génère des conceptions différentes des ressources nécessaires aux pratiques en question. C'est le cas des politiques de protection-conservation quand elles contraignent les usages productifs et résidentiels.

L'enjeu de conservation de la diversité biologique est un principe premier de justification des espaces protégés. C'est notamment par là que commence Vernier lorsqu'il cherche à répondre à la question "Comment protéger la nature" :

"L'un des moyens de sauver les espèces et leur habitat est de créer des "réserves" ou des "parcs"⁶²¹.

Or, ce n'est que très récemment que certaines activités humaines ont été considérées comme contribuant à la richesse de la biodiversité (cf. 4.2.3.). La nature, ressource essentielle pour les pratiques traditionnelles comme touristiques, a, comme on l'a vu, longtemps été conçue comme fondamentalement dissociée de l'homme, uniquement perçue comme générateur de dégradations. Si cette conception est en cours de changement, elle n'est pas pour autant établie.

On signalera également qu'un des enjeux de la protection de la nature pouvant être mobilisé pour justifier l'absence de pratiques et d'interventions anthropiques renvoie à la notion de "tranquillité".

La nature protégée se présente ainsi comme un objet salvateur – voire même "réparateur" - pour la "santé mentale" de l'homme, pour son agrément physique et psychologique. L'argumentaire qui repose sur la figure d'une "campagne nature" est en ce cas complexe et plus "moderne" (voire même "post-moderne" !), et vise la préservation des qualités des constituants des ressources subjectives de la nature. On y voit souvent la critique d'une société de consommation qui ne sait plus ralentir et regarder le temps passer, qui ne sait plus apprécier le monde qui l'entoure.

Une telle justification de la fonction de nature renvoie à des positionnements éthiques qui sont surtout le fait de propos et interventions de gestionnaires défendant l'intérêt social et culturel à maintenir des "zones de tranquillité" à l'échelle des territoires ruraux, et plus globalement à

⁶²¹ VERNIER J., 1992, *L'environnement*, PUF, coll. Que sais-je, n°2667, Paris, p.105.

l'échelle nationale. Toutefois, cette attitude est de plus en plus présente au sein des politiques publiques de protection de la nature ; c'est notamment une des appréhensions du terme d'aménité. Ce passage d'une figure de la campagne "nourricière" à la campagne "nature" souligne par ailleurs une contradiction intrinsèque aux espaces protégés : leur forte attractivité touristique du fait même qu'ils symbolisent "la" nature. Une étude produite en 1996 par la Cofremca a révélé que le public cherche de plus en plus des sites offrant des garanties de qualité environnementale et des possibilités de ressourcement dans des espaces naturels dépourvus de tout aménagement⁶²². Les enquêtes que nous avons réalisées montrent que l'environnement naturel constitue, pour une majorité des personnes interrogées, une motivation forte pour séjourner en montagne⁶²³. L'existence d'un espace protégé à proximité de leur lieu de séjour est un facteur déterminant du choix des touristes. Nombreux sont en effet les enquêtés à revenir régulièrement sur le même lieu de séjour car leur attente en matière de nature préservée est satisfaite par leur fréquentation de l'espace protégé. De fait, la fréquentation des espaces protégés augmente plus vite que celle de la montagne dans son ensemble. A titre d'exemple, la fréquentation du Parc National des Ecrins a augmenté de 32% entre 1991 et 1996, passant de 630 000 à 830 000 visiteurs⁶²⁴.

Ce glissement vers l'affirmation des fonctions résidentielles, touristiques et de nature, soulève aussi le problème de la contradiction entre la composition socio-économique du monde rural et ses représentants politiques. Malgré l'érosion démographique considérable du nombre d'agriculteurs depuis vingt ans, une mécanique de "discrimination positive" initiée sous la 3^{ème} République, et poursuivie sous De Gaulle, a fait des agriculteurs "un groupe social très singulier, considérablement plus intégré que la moyenne de leurs compatriotes, très attaché à ses institutions, disposant de relais à tous les niveaux de la représentation politique et de l'action publique"⁶²⁵. Selon les estimations d'Estèbe, plus de 20% des maires de France sont agriculteurs, et la cogestion de l'agriculture par l'Etat et le milieu agricole est un modèle de néocorporatisme. Bien que l'identification de la terre aux paysans – et réciproquement – devienne de plus en plus lointaine et symbolique, le monde paysan n'est pour autant pas moribond. Ses relais sont encore denses et nombreux.

La confrontation du nouveau et de l'ancien monde rural peut donc être vigoureuse et tourner à la caricature lorsque sont en scène deux stéréotypes politiques rigoureusement opposés : les Verts d'un côté, Chasse-Pêche-Nature-Tradition (CPNT) de l'autre. Estèbe fait alors remarquer que le conflit de CPNT avec les Verts ne porte pas sur la "nature" en soi mais sur son usage et ses usagers. CPNT revendique un droit d'usage – et d'entretien – de l'espace rural par les ruraux d'abord, quand

⁶²² COFREMCA, 1997, *Fréquentation et image des Parcs Nationaux des Ecrins, des Pyrénées et de la Vanoise*, Note de synthèse, Cofremca, Paris, 11p.

⁶²³ FRANCHINI S., MIGNOTTE A., 2003, *op.cit.*, 136p. ; MIGNOTTE A., 2003, *Etude de fréquentation estivale du site du Grand Som, Parc Naturel Régional de Chartreuse*, Territoires, CNRS-UJF, Grenoble, 107p.

⁶²⁴ SOUBRANE M., PASCAL M., PATIN B., 2002, *La fréquentation touristique de la zone centrale du parc national des Ecrins*, Ceddaet-PNE, Gap, p.13.

⁶²⁵ ESTEBE Ph., 2001, *op. cit.*, p.3.

les Verts hypostasient la campagne comme un espace naturel et un bien collectif. Or, dans les deux cas, il s'agit bien de renouer avec une conception patrimoniale de l'espace rural, enfouie sous la conversion de la terre en outil de production. Dans les deux cas, implicitement, se dénoue le lien entre la campagne et le paysan. La fin du monopole de la gestion paysanne de l'espace rural se produit, non pas dans un contexte de désertification, mais au contraire, de réinvestissement de l'espace rural, soit sur un mode résidentiel, soit sur un mode patrimonial, dont les espaces protégés sont une traduction. Les processus de patrimonialisation et d'environnementalisation jouent en effet un rôle essentiel dans la requalification des territoires ruraux, ainsi que dans la convergence entre agriculture et environnement⁶²⁶. L'opposition s'atténue donc. La rencontre entre agriculture et environnement, induite par la dynamique multifonctionnelle, est certes difficile, d'autant qu'elle engage une redéfinition du rapport de l'exploitation agricole au territoire⁶²⁷, mais on notera que les nouveaux élus ruraux, plus jeunes, formés en ville et convertis à une logique de travail intercommunale, sont plus sensibles aux aspects liés au cadre de vie de la campagne, aux loisirs.

Le passage d'une figure de la campagne nourricière à celle de la campagne nature-paysage, soulève des tensions particulièrement sensibles à l'échelle d'espaces d'attractivité spécifique.

Ces espaces sont d'attractivité spécifique car leur usage premier est voué à la protection de la nature (espaces protégés). La figure de la "campagne nature" y est prépondérante et se trouve être particulièrement recherchée en complément de la figure de la "campagne paysage" dans le cadre de pratiques de loisirs notamment. Les espaces protégés, au sein desquels vont donc se concentrer les usages de loisirs vont en fait cumuler des tensions entre usages productifs, usages de plaisance, de loisirs, et usages de conservation, de protection.

Nous retrouvons clairement la question de l'articulation de territoires hétérogènes et ainsi notre problématique, qui pose intrinsèquement celle du devenir des espaces naturels et ruraux, de notre rapport à la nature. Ce problème est posé avec force acuité au sein des parcs nationaux et réserves naturelles, qui représentent conjointement 2,7% de la superficie du territoire national (données Ifen, 2002), alors que ces territoires ont trop longtemps été mis à l'écart des "autres" espaces ruraux, comme non concernés par les dynamiques à l'œuvre car voués à des fonctions précises et inébranlables. Leur intérêt scientifique n'en est pour nous que renforcé. Ils sont une scène d'investigations certes spécifique, mais pertinente.

La montée de cette figure "paysage-nature" sous-tend l'expression d'une multitude de souhaits d'aménagements de l'espace naturel dans une logique d'économie touristique s'appuyant, entre autres, sur une demande croissante de nature, matérialisée dans de nouvelles activités sportives.

⁶²⁶ ALPHANDERY P., PINTON F., 2003, *op. cit.*, pp.213-230.

⁶²⁷ GAFSI M., 2003, *Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation au territoire* ; in : COLLECTIF, *op. cit.*, pp.745-764.

Parce qu'il est le support indispensable de ces pratiques, le réseau de sentiers fait ainsi l'objet de nombreux projets de valorisation qui achoppent régulièrement sur la réglementation en place, en raison de leurs incohérences parfois nombreuses et manifestes.

On saisit ici comment la souveraineté territoriale de l'institution "espace protégé", est grignotée, battue en brèche par une kyrielle d'initiatives portées elles-mêmes par des acteurs multiples dans leurs statuts, intérêts, revendications, échelles spatiales d'intervention, etc.

S'interroger sur la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés revient ainsi à s'interroger sur la gestion de l'espace protégé lui-même, et de fait, sur sa pérennité et sa participation à la vie des territoires ruraux montagnards. Cette question de la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés s'inscrit alors dans celle, plus globale, de la géographie du sentier au sein de ces espaces.

Elle renvoie également à une réelle problématique d'aménagement du territoire, promue notamment par les dernières lois d'aménagement du territoire. Bien que développée dans le champ de l'intercommunalité et de la constitution des Pays, les objectifs globaux sous-tendus par cette problématique⁶²⁸ recourent la question spécifique des réseaux de sentiers et des interactions entre espaces protégés et territoires d'implantation :

- la rationalisation de la géographie administrative à fin de contractualisation ;
- l'adaptation des cadres institutionnels aux réalités socio-économiques à fin d'efficacité ;
- le développement de projets territorialisés à fin de mobilisation des acteurs.

Dans cette évolution des campagnes de France, dans l'essor d'activités ludo-sportives, c'est donc de notre rapport à la nature qu'il s'agit - dans un contexte d'urbanisation croissante de nos sociétés -, ainsi que de l'articulation d'intérêts territoriaux divergents, menés par des acteurs multiples.

Les espaces naturels protégés et les réseaux de sentiers constituent des "catalyseurs". Ils font "loupe" pour observer et tenter de comprendre les difficultés d'interconnexion de territoires ruraux "hérités", historiques, mais toujours bien présents, et des territoires "nouveaux", importés d'une certaine manière. Alors que l'un et l'autre de ces territoires sont indispensables à leur (sur)vie réciproque, leur articulation peut peut-être se réaliser par un "jeu du temps", c'est-à-dire dans la renaissance d'un objet historique : le réseau de sentiers.

Enfin, avant de "plonger" dans le réseau de sentiers, soulignons encore que la mutation des espaces naturels et ruraux est un des phénomènes, comme l'évolution de la conception de l'environnement ou de la pensée de l'écologie, témoignant que les relations réseau-territoire sont nécessairement conjointes et que l'on ne peut envisager un effet direct et isolé, du réseau sur le territoire.

⁶²⁸ OFFNER J.-M., 2001, *La coopération intercommunale en Ile-de-France* ; in : 2001 Plus, Inégalités et intercommunalité en Ile de France, *Pour une territorialisation stratégique de l'action publique*, n°57, octobre 2001, Ministère de l'Équipement, Paris, p.43. Offner parle à ce sujet d'"intégration territoriale". Malgré la fécondité d'une telle expression, nous préférons ne pas l'adopter de manière explicite compte tenu de la polysémie et de la difficulté d'interprétation claire du terme d'"intégration".

5.2. Les réseaux de sentiers : objets géographiques patrimoniaux à enjeux multiples

*"Chaque réseau dense, comme un fleuve qui dévore ses affluents, se propage par capture continue des réseaux moins denses déjà constitués"*⁶²⁹.

Dans le contexte de requalification des espaces naturels et ruraux que nous venons d'évoquer, et par lequel les réseaux de sentiers se voient investis par une nouvelle population de visiteurs, par de nouvelles activités, cette phrase souligne crûment le poids d'une structure réticulaire aux enjeux grandissants, dans le système au sein duquel elle s'inscrit.

Si la métaphore moderne de la toute puissance du réseau doit être relativisée (cf. 1.3.1.), on comprend l'intérêt de nombreux acteurs à vouloir "tenir" leur réseau, de manière à ce qu'il ne soit pas absorbé par celui du voisin.

Notre ambition ici sera donc de cerner l'importance sociale du réseau de sentiers ainsi que son rôle territorial, de manière à affirmer ce dernier comme une ressource territoriale. Il convient de prime abord de poser un regard sur le sens même du sentier, son histoire, et la dynamique de patrimonialisation dont il est l'objet.

5.2.1. Le sentier... dans quel sens ?

Parcouru de tous et depuis toujours, le sentier n'en recouvre pas moins une part d'ombre quant à sa définition – pour laquelle on évoque la plupart du temps son jumeau : le chemin – et l'appréhension scientifique qu'il est possible d'en fournir.

5.2.1.1. Aux racines du sentier

Le recours à l'étymologie est une fois de plus nécessaire pour nous permettre de mieux identifier le sens du terme "sentier". Il viendrait du latin populaire *semitarius* du 11^{ème} siècle, dérivé de *semita*, origine latine du mot *sente* datant du 12^{ème} siècle. Ce dernier signifie petit chemin, sentier, chemin étroit utilisé par les piétons dans la campagne, la montagne, les bois⁶³⁰, voie peu tracée, étroite plutôt difficile, juste un peu plus rude que le chemin⁶³¹. Ceci nous renvoie donc au terme de chemin dont la racine provient du latin vulgaire *camminus*, lui-même d'origine celtique *cam* : pas, sentier. Le chemin suppose une voie à parcourir pour aller d'un point à un autre (route, parcours, trajet). On

⁶²⁹ FORGET Ph., POLYCARPE G., 1997, *op. cit.*, p.83.

⁶³⁰ Selon les définitions trouvées in : PICOCHÉ J., 1990, *Dictionnaire étymologique du français*, Les usuels du Robert, Paris ; et in : ROBERT P., 1953, *Dictionnaire Alfabétique et Analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littre, PUF, tomes 1 et 6, Paris.

⁶³¹ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op. cit.*, pp.102-103.

le dit aussi d'une voie spécialement aménagée : piste, sente, sentier, tortille ou tortillard. De fait, chemin est le terme généralement utilisé jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, au sens de notre moderne route⁶³². La loi de 1836 va le définir comme vicinal, rural, de grande communication, chemin de montagne, chemin muletier.

Comme nous pouvons le constater, les termes de chemin et de sentier se renvoient l'un à l'autre. Cette brève recherche étymologique permet de vérifier qu'ils ont la même étymologie. Si l'on ne peut discerner de réelle variation de sens entre ces deux termes, il nous semble toutefois que le sentier serait aujourd'hui très lié à l'idée de chemin pédestre (renvoyant ainsi à la pratique de la randonnée) alors qu'il recouvrait auparavant le sens d'axe de communication aménagé pour d'autres enjeux ; il constitue un moyen d'accès à autre chose, à un autre lieu. Derrière cette apparente synonymie, il est donc possible de discerner une variation de sens que nous ne prendrons cependant pas en compte tant elle semble légère, et en cela sans conséquence dans notre recherche. En effet, qu'une voie soit dénommée sentier ou chemin (sans référence ici à un quelconque statut juridique) ne semble, en soi, guère influencer sur les logiques de fréquentation et de valorisation de la dite voie.

Partant de ces éclairages étymologiques, on considérera que le sentier renvoie à un tracé, linéaire, un support, un segment entre deux points d'un réseau qui "épouse les méandres et les déclivités du sol"⁶³³, tout en le découpant. Il est néanmoins possible d'en fournir plusieurs définitions thématiques⁶³⁴.

- Une définition physique du fait de l'inscription spatiale du sentier au sol, dans le paysage. Il est espace aménagé, entretenu par l'homme pour assurer un passage stable et résistant aux intempéries :

*"Un chemin dans nos montagnes, n'est pas seulement un tracé, il est construit, étagé de murs parfois héroïques, pavé comme une église"*⁶³⁵.

Le sentier peut être pavé, recouvert de dallage ou de bois et présenter différents ouvrages d'art : emmarchements, cunette, rigole, mur de soutènement, etc. Ces ouvrages sont généralement considérés comme faisant partie du patrimoine bâti rural montagnard. Le cliché n°3 témoigne d'un aménagement lourd, dit "en callade", sur le sentier montant au Lac du Lauvitel dans le secteur Oisans du PNE.

⁶³² GEORGE P., VERGER F., 1996, *Dictionnaire de la géographie*, Presses Universitaires de France, 6^e éd., Paris, p.79.

⁶³³ ROBERT P., *op. cit.*, p.735

⁶³⁴ Nous nous inspirons ici des travaux suivant : CHOMARD K., 2000, *A la recherche des sentiers perdus... Approche historique de l'évolution du réseau de sentiers dans la vallée du Vénéon (Oisans)*, IGA-UJF, Grenoble, pp.30-31.

⁶³⁵ CANAC R., BOYER B., 1985, *Vivre ici en Oisans*, Glénat, Luçon, 149p.

Cliché n°3 : Sentier aménagé menant au Lac du Lauvitel – secteur Oisans, zone centrale du PNE

(MignotteA., 2000)

- Une définition fonctionnelle car il est le support d'un cheminement lié à une fonction, associée elle-même à un ou plusieurs usages. On distingue le plus souvent :
 - les activités agro-sylvo-pastorales qui font principalement du sentier un accès à des ressources exploitées,
 - les activités touristiques et de loisirs qui font du sentier mis en valeur une ressource pour diverses pratiques comme la randonnée par exemple.

Dès lors qu'il est associé à un usage, le sentier présente des intérêts spécifiques et peut alors devenir objet de conflit(s).

- Une définition sociale parce que le sentier est une création humaine qui a rendu l'espace montagnard – comme bien d'autres espaces – accessible durant de nombreuses générations. Il résulte d'une construction par un groupe social dans un contexte social, culturel, économique et politique donné. Ses usages et significations culturelles sont ainsi temporellement marqués, ce qui ne l'empêche pas de s'adapter à des fonctionnalités nouvelles.

Il est objet d'interface en étant un lien géographique joignant deux lieux dissociés, et un lien historique joignant les différentes époques de son utilisation.

Par exemple, à côté des larges et droites *via publica* - les principaux axes du réseau de communication romain -, plus militaires que commerciales, de modestes chemins de terre

articulent les terroirs, reliant *oppida, villae, mediolana, civitates*, parfois dotés, aux croisements, de repères sacrés (menhirs, sources, arbres) que le christianisme s'empressera de détruire⁶³⁶. Ces mêmes voies romaines sont aujourd'hui des itinéraires très prisés de randonnée, à l'exemple de la voie romaine parcourant la réserve naturelle des Contamines-Montjoie.

- Une définition psycho-kinesthésique dans le sens où il implique une dynamique corporelle et intellectuelle. Le sentier sous-tend un double mouvement biomécanique et psychologique complexe : la marche est couplée à la rêverie, la réflexion, la méditation même pour certains. Il suppose d'utiliser son corps et son esprit pour appréhender son environnement. La sensation procurée peut être physique et/ou spirituelle comme le souligne Machado :

*"Marcheur, il n'y a pas de chemin, le chemin se construit en marchant"*⁶³⁷.

Le sentier, notamment de par le rôle prépondérant qu'il a joué dans la construction du sentiment de la nature chez les écrivains romantiques aux 18^{ème} et 20^{ème} siècles⁶³⁸, suggère encore aisément la rêverie, l'imagination :

*"Nous ne devons pas oublier qu'il existe une rêverie de l'homme qui marche, une rêverie du chemin"*⁶³⁹.

De nombreux ouvrages récents⁶⁴⁰, en conférant une dimension quasi mystique à la marche à pieds, en soulignant sa dimension spirituelle, entretiennent indirectement le pouvoir onirique du sentier et sa capacité à remettre l'homme face à lui-même. Comme le suggère Huyghe, tout nous pousse à "spiritualiser" les routes – in extenso les chemins et sentiers – dans une poésie littéraire, cinématographique, de la fuite, de la découverte, de l'errance, de la liberté, pour effacer la rudesse de leur matérialité. Tout ce qui, dans notre tradition symbolique, nous incite à faire un parallèle entre cheminement intérieur et progression physique, découverte ou réalisation de soi et marche, cheminement, pérégrination, va dans le même sens⁶⁴¹.

La référence à une nature salvatrice et consolatrice est alors fréquente ; une nature par essence "pure" et juste (à la différence des hommes), comme celle de Rousseau :

"Mais quand, pour connaître ensuite ma place individuelle dans mon espèce, j'en considère les divers rangs et les hommes qui les remplissent, que deviens-je ? Quel spectacle ! Où est l'ordre que j'avais observé ? Le tableau de la nature ne m'offrait qu'harmonie et

⁶³⁶ GUILLERME A., 1996, *op. cit.*, p.119.

⁶³⁷ LE MOIGNE J-L., 1995, *Les épistémologies constructivistes*, PUF, coll. Que sais-je ?, n°2969, Paris, p.54.

⁶³⁸ LEWI A., 1992, *Le sentiment de la nature chez les écrivains romantiques*, Pierre Bordas et fils, coll. Littérature Vivante, Paris, p.78.

Qu'il soit explicitement mentionné – comme dans La promenade autour de Fontainebleau de Sénancour – ou non, le sentier ou chemin s'est révélé être un instrument indispensable de découverte de la Nature pour des auteurs comme J.J. ROUSSEAU, J.W. GOETHE, A. de VIGNY, V. HUGO, pour les plus connus.

⁶³⁹ BACHELARD, 1998, *op. cit.*, 214p.

⁶⁴⁰ Nous ne pouvons mentionner ici tous les ouvrages suggérant cette idée. On pourra donc, entre autres, se référer à : LE BRETON D., 2000, *Eloge de la marche*, Métailié, Essais, coll. Suites Sciences Humaines, Paris, 176p. ; ainsi qu'à : SOLNIT R., 2002, *L'art de marcher*, Actes Sud, (traduit de l'américain), Paris, 395p.

⁶⁴¹ HUYGHE F-B., 1996, *op. cit.*, p.57.

*proportions, celui du genre humain ne m'offre que confusion, désordre ! Le concert règne entre les éléments et les hommes sont dans le chaos ! Les animaux sont heureux, leur roi seul est misérable !*⁶⁴².

Parce que le sentier permet de retrouver les "vraies" valeurs de la nature – ou des valeurs "vraies" pour certains – alors son usager ne peut être qu'heureux. C'est cette allégorie du bonheur qui est diffusée par la FFRP (fig. n°14).

Figure n°14 : Randonnée, sentiers et symbolique de la nature selon la FFRP



(source : FFRP, 2004)

La symbolique du sentier suggérée par cet angle de définition est forte. On a généralement tendance à y voir un refuge vis-à-vis de la civilisation contemporaine. Parce que le sentier incarne la lenteur, l'effort, la sensation du corps et des choses, il est un refus de la vitesse, du modernisme et de ses dérives artificielles, virtuelles. Il est en cela d'autant plus "à protéger". Il est aussi par ce fait un "patrimoine" car il témoigne d'une société, de pratiques, de pensées du monde, comme étant "d'avant". Le sentier permet d'échapper au monde actuel et de revenir à un monde d'avant, comme plus humain, plus raisonnable.

⁶⁴² ROUSSEAU J.J., 1996, *op.cit.*, p.361.

Une personne rencontrée sur les sentiers nous a témoigné de tels sentiments :

"Aujourd'hui on fait n'importe quoi, c'est plus raisonnable ce qui se passe en bas, dans la ville. Quand je prends un sentier comme celui là [descente du col de la Glière vers les Lacs Noirs, dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges], au moins j'oublie tout ça. Y'en a c'est le Prozac, moi c'est la marche".

- Une définition écologique car il introduit une rupture avec le système écologique qu'il traverse et peut en cela présenter des particularités environnementales. Une hypothèse de recherche fondamentale en biologie et écologie du paysage est notamment de sous-tendre le rôle du sentier dans la création et/ou l'évolution de dynamiques écologiques et paysagères⁶⁴³.

5.2.1.2. Le sentier et le réseau comme formes spatiales bio-physiques et symboliques

Au regard des indications étymologiques et des définitions thématiques présentées ci-dessus, on pourrait dire, sur la base des propos de Debarbieux⁶⁴⁴, que les sentiers, comme de très nombreux autres objets du monde réel, ont deux histoires :

- une histoire matérielle, celle d'une forme qui trouve son origine dans la mobilité organisée de l'espèce humaine, une forme qui est le plus souvent née des projets et des intentions humaines et qui a souvent évolué au gré de réaménagements successifs et des transformations spontanées du monde naturel ;
- une histoire sociale et culturelle, celle de ses représentations et des valeurs qui lui sont attachées, dont les formes, les contenus et le statut, changent au gré des besoins et des savoir-faire, pratiques et cognitifs, des sociétés.

Ces deux histoires sont intimement liées, de par le jeu des représentations qui concourent à façonner les objets du monde physique. Ces derniers naissent dans l'ajustement des intentionnalités collectives aux environnements dans lesquels les sociétés prennent place, de l'ajustement réciproque des représentations sociales, des pratiques collectives et des processus bio-physiques qui animent le monde naturel. C'est en cela que les sentiers, qui connectés font réseau, participent d'une double réalité, matérielle et symbolique, que l'on peut qualifier de territoriale, au regard de notre appréhension du territoire (cf. 2.1.2.). Les sentiers, et le réseau qu'ils dessinent, qu'ils organisent, sont comme un rapport sensible au monde, aux choses, à notre espace de vie :

"Le sentier est la marque d'un territoire, c'est-à-dire d'une relation (d'une expérience si

⁶⁴³ Cette hypothèse est à l'origine de différentes études menées au titre de l'axe 4 "Dynamiques écologiques des sentiers et des écotones associés" du programme de recherche interdisciplinaire au sein duquel nous avons mené ce travail.

⁶⁴⁴ DEBARBIEUX B. (dir.), 2004, *Sentiers en espaces protégés*, Rapport pour le programme Gestion des Espaces Protégés du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine, Grenoble - à paraître.

*l'on préfère) entre un acteur et son espace. C'est une marque profondément géographique*⁶⁴⁵.

Parce qu'il est une infrastructure physique (caractéristiques physiques et biologiques, topographiques, etc.) parcourue de flux d'usagers (humains, végétaux, animaux, etc.) et objet d'interventions humaines (création, réparation, régulation des flux, conditions d'accès, etc.), le sentier et plus largement le réseau de sentiers, s'affirme comme un objet géographique, c'est-à-dire un objet animé par des processus spatialisés tant physiques que symboliques, tant immatériels qu'idéels, rejoignant en cela notre conception du réseau (cf. 1.3. et 3.2.2.) et du territoire (cf. 2.1.). Le sentier et le réseau dans lequel il s'insère, se présentent alors comme une forme bio-physique et symbolique.

- Une forme engendrée par une série d'interventions physiques (le piétinement, le terrassement, le déblaiement, l'abattage sélectif, etc.) et stabilisée dans le temps par l'exercice libre, ou contrarié par l'action humaine, des processus réguliers ou aléatoires du monde naturel. Le sentier apparaît en cela comme une forme matérielle qui doit autant à des processus physiques, chimiques et biologiques qu'à la capacité des hommes à construire des artefacts utiles à leurs propres pratiques de ce monde physique, chimique et biologique. On parlera, par raccourci, de processus bio-physiques pour rendre compte des modalités par lesquelles le monde matériel agence et ré-agence en permanence ses constituants.
- Un phénomène objectivé par des groupes, des institutions et notre société dans son ensemble, qui, pour ce faire, en ont construit des représentations nombreuses. De ce point de vue, celui des connaissances produites et des représentations associées, les sentiers sont des formes symboliques. Cette formulation, réfère à une série d'opérations mentales : identification du sentier comme un objet du monde réel ; association de cette représentation avec les usages dont il est le support, voire même la condition (la marche, l'exploitation forestière, l'accès aux pâturages, etc.) ; inscription dans un système de valeurs culturelles ou marchandes (la fonctionnalité, l'utilité économique, l'esthétique, le patrimoine, etc.), etc. Par le biais de ces diverses opérations, le phénomène bio-physique dont nous disions plus haut qu'il était le produit combiné de lois de la nature et de l'action humaine, se trouve socialement et culturellement identifié et localisé dans un système de représentations. Dès lors, en tant que symbole, le sentier est une représentation orientée par des besoins et par des valeurs, autrement dit par un système de normes qui souligne son caractère social et culturel.

Le premier des deux termes de cette dualité du réseau de sentiers permet de traiter d'un bloc les processus dits "naturels" (propres aux dynamiques bio-physico-chimiques de l'environnement) et les actions humaines quand, dans le contexte d'espaces protégés, ces dernières interviennent pour

⁶⁴⁵ CRIVELLI R., 1994, *Rationalité et vie quotidienne en montagne : un regard historique*, in : *Revue de Géographie Alpine* n°3, t.LXXXII, Grenoble, p.97.

l'essentiel sur ces phénomènes naturels pour les accompagner ou au contraire pour les contrarier. Pris ensemble, processus naturels et actions humaines combinent leurs effets pour déterminer la nature matérielle des sentiers. Dès lors, la construction, la dégradation et l'entretien des sentiers et de leurs abords (la revégétalisation notamment) peuvent être vus comme un ensemble de processus où se joue toujours un équilibre ou un déséquilibre entre les structures matérielles édifiées par l'action humaine et les processus naturels de transformation de ces agencements matériels.

L'autre terme permet d'isoler la façon qu'ont les individus, les groupes sociaux et les institutions, d'appréhender les réseaux de sentiers et les espaces protégés qu'ils desservent, le caractère normatif des représentations, et l'influence qu'elles exercent sur les pratiques (traditionnelles, de loisirs, de l'aménagement). Cette formulation suggère que le rapprochement des deux termes permet de s'interroger sur le rôle des objets de pensée (le symbolique) dans les modes d'intervention sur l'environnement naturel et construit (le bio-physique). C'est ce que nous proposons de faire ici en traitant des réseaux de sentiers à la fois comme une réalité du monde matériel et un construit social, un objet mental et représenté, un objet de projet, auquel on associe un ensemble d'intentions et de significations symboliques, souvent très diverses mais toujours étroitement liées aux territoires que ces réseaux traversent.

La variabilité de la mobilisation de ces deux composantes combinées recourt donc tantôt au symbolique (patrimoine, idée de nature, etc.), tantôt au bio-physique (matérialité du réseau), et témoigne ainsi de la territorialité des acteurs envers le réseau.

Une telle appréhension du réseau territorial par des protagonistes de plus en plus nombreux à l'échelle des espaces protégés - et plus largement de tous les espaces naturels et ruraux de France, voire même des espaces urbains vu le succès d'itinéraires de randonnées urbaines comme ceux sillonnant la capitale parisienne -, est ainsi indissociable de ses dimensions patrimoniales et identitaires ; dimensions éminemment symboliques.

5.2.2. Réseaux de sentiers, entre histoire et patrimoine

C'est dans l'enchevêtrement de caractéristiques bio-physiques et symboliques que le sentier s'est construit à travers les âges, jusqu'à devenir l'objet de nombreux enjeux aujourd'hui.

Sans construire une histoire détaillée du sentier à travers les siècles, ni même celle plus spécifique de réseaux de sentiers en espaces naturels montagnards – entreprise pour laquelle on se reportera par exemple à des études réalisées dans le cadre du programme "sentiers"⁶⁴⁶ – nous souhaitons montrer brièvement ici l'évolution des usages et statuts des sentiers dans le temps, concourant à faire de ces derniers des objets patrimoniaux et identitaires.

⁶⁴⁶ Voir notamment : CHOMARD K., 2000, *op. cit.*, 110p. ; LEZIN C., 2001, *Histoire des réseaux de sentiers des réserves naturelles de la zone Arve-Giffre (1860-2001)*, IGA-UJF, Grenoble, 130p. ; REMAUX E., 2002, *La mise en place d'une forêt domaniale au Mont-Mézenc (1860-1914)*, UFR d'histoire, UMPF, Grenoble, 200p.

5.2.2.1. *Entre labour et loisir : variation de vocations pour même itinéraire*

Bien avant les hommes, les bêtes sauvages par leurs déplacements répétés pour trouver leur nourriture ont tracé les premières pistes. Ensuite, l'homme chasseur et nomade a utilisé ces traces pour suivre les animaux, au gré de leurs immenses migrations saisonnières. Au néolithique, avec la domestication des animaux, les pasteurs et leurs troupeaux ont emprunté ces mêmes chemins qui utilisaient les passages naturels (cols, vallées, etc.). Les voies de transhumances ainsi dessinées tout au long des millénaires ont gardé les mêmes axes jusqu'à nos jours ; ce sont les premières ébauches de communication entre la plaine et la montagne. Elles ont été améliorées par des empierrements ou constructions, mais ce sont les pas de l'homme et des bêtes qui ont poli les pierres, et dans le temps façonné le sentier.

Peu à peu, l'homme ne s'est plus contenté de suivre les pistes tracées par les troupeaux ; l'agriculture et le développement des échanges l'ont conduit à créer ses propres tracés en se repérant sur des points singuliers comme des rochers isolés, parfois spécialement érigés dans ce but.

Viennent ensuite les chemins de grande communication. Les Celtes dans leurs invasions ont progressivement amélioré les chemins primitifs pour en faire des voies de conquête. De rectifications en corrections, le chemin tend aux directions rectilignes, renforce ses assises et corrige ses pentes pour le charroi. Ces chemins là annoncent déjà les routes impériales romaines.

A ces voies spécialisées et indépendantes, qui souvent ignorent la desserte locale, comme les autoroutes aujourd'hui, s'opposent les chemins locaux intimement associés aux villages et aux activités qu'ils ont suscitées.

Les réseaux de chemins et de sentiers ont donc été le premier réseau de communication, d'exploitation et par là même de construction de l'espace rural⁶⁴⁷. Ils ont ainsi joué un grand rôle économique et culturel au cours des siècles. Guillaume évoque par exemple leurs usages vers les 16^{ème} et 17^{ème} siècles :

"A vrai dire, la France rurale possède une multitude de sentiers hérités du Moyen Age reliant hameaux et bourgs, sur lesquels roulent les charrois de foin et de paille lorsque la terre est compactée par la sécheresse. Sur ces chemins de terre circulent les animaux de bât et de somme, les colporteurs, les piétons, jours de marché, jours de foire, jours de fête, dimanches"⁶⁴⁸.

Ces réseaux sont conçus depuis longtemps comme la prolongation du réseau routier français,

⁶⁴⁷ AUSSEUR-DOLLEANS Ch., 1993, *Aménager des sentiers de promenade*, ATEN, Montpellier, p.3.

⁶⁴⁸ GUILLERME A., 1996, *op. cit.*, p.121.

notamment dans les siècles précédents où les déplacements quotidiens se réalisaient davantage à pieds ou par des moyens non motorisés, et parce que le réseau routier était bien moins développé qu'actuellement.

Leur appréhension en tant que réseau inséré dans le réseau de voirie sillonnant le pays, souligne leur importance pour desservir l'ensemble du territoire national. L'ingénieur-géographe D'Allent, cité par Guillerme⁶⁴⁹, rappelle ces deux aspects du réseau dans des recommandations qu'il énonce au Comité militaire du département de la guerre en l'an VII :

"Chaque ville, chaque bourgade, devient à son tour le centre d'autres routes qui se dirigent sur les villages et les hameaux, d'où partent une foule de chemins et de sentiers qui les unissent ou servent à la culture des champs, au pacage des pairies, à l'exploitation des forêts, des tourbières, des carrières, des mines, des usines ou des fabriques isolées..."

Ses usages ont de tout temps été multiples : relations familiales et communautaires, exploitation agricole, transhumance des troupeaux, activités industrielles, exploitation forestière, échanges commerciaux, etc. Les pèlerinages religieux ont également été des moteurs de la création de sentier comme le montre Turri au Mont Baldo :

*"La pratique du pèlerinage – qui a ouvert des passages et des sentiers d'accès à la partie la plus élevée de la montagne – s'est accompagnée au cours de ces mêmes siècles (8^{ème}-10^{ème} siècles) de transhumances des bergers et de leurs moutons, qui dès le haut Moyen-Age, voire depuis l'époque romaine, rejoignaient pour l'été le Mont Baldo et ses versants méridionaux"*⁶⁵⁰.

On n'oubliera pas bien sûr ici de mentionner les sentiers de Sant-Jacques de Compostelle, classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans une dimension symbolique, Odon Vallet a par ailleurs rappelé l'importance de la figure du chemin, du sentier, dans beaucoup de religions du monde, notamment bouddhiste, taoïste, shintoïste. Dans la file des croyants, le cheminement intérieur est d'abord sentier pédestre. La tradition chrétienne comporte sur ce point toute une "podologie de l'âme". Se dévoyer, c'est faire fausse route ; pécher, c'est commettre un "faux pas" (*peccatum*), tomber dans le piège (en grec *skandalon*). Quant aux chefs d'Église, pour résoudre leurs problèmes, ils tiennent synode, c'est-à-dire font "route ensemble" (*sun odos*)⁶⁵¹.

Ainsi, à l'origine des routes, qu'elles soient commerciales, religieuses ou politiques, qu'elles servent des intérêts matériels ou spirituels, trouve-t-on toujours une activité réfléchie, une intelligence créatrice, une volonté éprouvée aux prises avec les puissances obscures du milieu.

⁶⁴⁹ GUILLERME A., 1997, *op. cit.*, p.13.

⁶⁵⁰ TURRI E., 1994, *La montagne et les passions territoriales : l'exemple du Mont Baldo* ; in : Revue de Géographie Alpine n°3, t.LXXXII, Grenoble, p.38.

⁶⁵¹ VALLET O., 1996, *op. cit.*, p.35.

En somme, il n'y a pas route, sentier parce qu'il est plus ou moins facile de circuler mais parce qu'il y a une forte volonté humaine⁶⁵² ; volonté variable dans le temps.

Le cas du chemin de Compostelle, chemin "mythique", de "légende", selon les qualificatifs de la FFRP⁶⁵³, est devenu un des principaux itinéraires de randonnée en Europe ; son topoguide figure parmi les meilleures ventes de la FFRP. Ce succès montre combien la vocation touristique des sentiers de France est désormais prépondérante. Les activités touristiques et de loisirs, et premièrement la randonnée, ont en outre grandement contribué à la création de nouveaux itinéraires.

Ainsi, par exemple, le tourisme de promenade et de randonnée, précédant la naissance puis l'essor de l'alpinisme au milieu du 19^{ème} siècle dans les Ecrins comme dans la plupart des autres massifs français, va être un grand utilisateur et créateur de sentiers. Il va lancer les prémices d'une dynamique de mise en valeur d'une montagne "terrain de jeu". Des aménagements et créations exogènes de sentiers et de refuges vont voir le jour, sous l'impulsion des récentes sociétés alpines (cf. 4.1.1.). L'aménagement de sentiers pour la randonnée et l'alpinisme va contribuer à l'appropriation matérielle et symbolique de la montagne⁶⁵⁴.

A de nouvelles "utilisations" de la montagne (plaisir sportif, contemplation, préservation contre les risques naturels, etc.) se mêlent de nouvelles utilisations du sentier. Alors que les usages du sentier sont longtemps restés liés à des modes de valorisations économiques traditionnelles des ressources naturelles (agro-pastoralisme et sylviculture principalement), le déclin du milieu rural, l'avènement de l'automobile, le développement du tourisme de masse, vont progressivement privilégier les usages touristiques du sentier au point d'en faire une ressource économique à part entière.

C'est au cours des années soixante-dix que la pratique de la randonnée se développe et devient une activité touristique. Henri Viaux, vice-président du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR, future FFRP) et ancien président du Touring-Club de France, souligne dans un article publié en 1978 dans la revue Espace, que la marche est un sport mais aussi un tourisme. En évoquant un renouveau de cette activité après une phase "d'éclipse", il s'interroge sur le devenir des chemins et notamment des sentiers de grande randonnée :

"Il y a trente ans furent balisés les premiers sentiers de grande randonnée. 22 000 kilomètres le sont à l'heure actuelle. (...) La vague qui porte actuellement sur la randonnée risque de se heurter, si rien n'est prévu, à une insuffisance de moyens. Il serait cocasse que la voirie utilisable pour randonner connaisse, certains beaux jours d'été, les bouchons des autoroutes. Or, cette voirie (chemins ruraux, chemins communaux, chemins vicinaux) est en voie de réduction continue depuis vingt ans, soit par transformation en route

⁶⁵² BROU N., 1996, *op. cit.*, p.46.

⁶⁵³ L'année 2004, année jacquaire, a été déclarée "année des chemins mythiques et de légende" par la FFRP.

⁶⁵⁴ ZUANON J.-P., 1995, *op. cit.*, p.34.

*carrossable et goudronnage, soit par manque d'entretien et sa disparition. (...) Selon les estimations approximatives, reposant notamment sur la vente des topoguides, on estime à l'heure actuelle que 500 000 français pratiquent régulièrement ou épisodiquement la randonnée. (...) Il apparaît comme vraisemblable que le nombre des pratiquants de la randonnée pédestre pourrait doubler tous les dix ans, comme la consommation d'électricité, ce qui donnerait 2 millions de randonneurs en l'an 2000*⁶⁵⁵.

C'est à peu près à la même période (années 60-70) que se mettent en place les outils de la politique de protection de la nature en France. Les espaces naturels protégés vont être en charge, à des degrés divers, de tous ces sentiers. Qu'ils en deviennent les gestionnaires attitrés, ou ne devant veiller qu'à leur bon entretien, ou bien encore à leur valorisation, les espaces protégés vont activement participer à la vie des réseaux de sentiers en montagne.

Le rôle de la FFRP est sur cette question considérable. Héritière du CNSGR, créée en 1947, la FFRP naît en 1978, alors qu'elle est déjà reconnue d'utilité publique depuis 1971⁶⁵⁶. C'est dès 1945 que Jean Loiseau présente au Touring Club de France son projet de "routes du marcheur", qu'il nomme également "sentiers de grande randonnée"⁶⁵⁷. De là vont se développer les désormais célèbres "GR", déclinés ensuite en "GR de pays", auxquels sont venus s'ajouter les itinéraires de promenades et de randonnées ou "PR". Organisée en comités départementaux et régionaux, elle regroupe aujourd'hui 2850 associations de randonneurs soit 167 000 adhérents⁶⁵⁸. Elle édite 211 titres de topoguides et entretient et balise environ 200 000 kms de sentiers grâce à 6 000 bénévoles.

L'émergence des usages touristico-sportifs des sentiers et plus largement la diversité de ces usages, ont généré des structures de réseaux spécifiques, dont l'adaptation à de nouvelles pratiques est parfois délicate. Il en résulte ainsi des difficultés de gestion des réseaux qui mettent en évidence leur plurifonctionnalité, leur multi-usages.

Une synthèse de la combinaison des résultats tirés de recherches menées sur l'évolution des usages des sentiers d'une part, et sur la structure spatiale des réseaux (sur la base de la théorie des graphes) d'autre part, montre l'originalité des structures de réseaux selon leur histoire, et donc leurs acteurs.

A partir d'observations réalisées en Oisans (vallée du Vénéon) et en Haute Savoie (massif des Aiguilles Rouges), cinq types idéaux d'association entre usages et réseaux de sentiers ont été dégagées ; elles sont présentées dans l'encadré n°4.

⁶⁵⁵ VIAUX H., 1978, *La marche un sport mais aussi du tourisme* ; in : *Espaces*, n°32, Paris, pp.40-42.

D'après une enquête réalisée en 1996 pour le compte de la FFRP, plus de 4 millions de français seraient des pratiquants intensifs de la randonnée (dont 600 000 qui ne conçoivent la randonnée que sur plusieurs jours).

⁶⁵⁶ VIAUX H., 1996, *La FFRP, un demi siècle au service de la randonnée pédestre* ; in : *Combat Nature*, n°113, Périgueux, p.19.

⁶⁵⁷ FEUVRIER J-P., 2002, *La randonnée pédestre, des origines à la pratique de masse* ; in : MERMET L., MOQUAY P. (dir.), *Accès du publics aux espaces naturels, outils d'analyse et méthodes de gestion*, Hermès Science Publications, Paris, p.197.

⁶⁵⁸ BRUZEK M., 2004, *Editorial du magazine de la FFRP*, *Passion rando*, n°16, Paris, p.3.

Encadré n°4 : Interdépendance entre usages des sentiers et structure de réseaux : cinq idéaux types.

- **Type 1** : Les sentiers utilisés dans le cadre de l'activité agricole traditionnelle sont denses, très connectés les uns aux autres, pour permettre l'accès aux nombreuses parcelles de culture et aux hameaux. Le déclin de l'activité agricole et parfois même l'abandon de certains hameaux ont conduit au déclin des besoins de déplacement dans le cadre de cette économie. Quand aucun autre usage n'est venu se substituer à celui-ci, des sentiers disparaissent, diminuant l'importance du réseau, mais aussi sa connectivité. Les sentiers restants ont parfois été recalibrés pour accueillir des machines agricoles.
- **Type 2** : Les sentiers utilisés dans le cadre de l'activité pastorale traditionnelle sont nombreux, mais généralement moins connectés que les précédents. Les principaux d'entre eux relient le réseau agricole et "domestique" des zones habitées et un alpage. Des sentiers de moindre importance relient parfois les alpages entre eux : c'est le cas dans la vallée de Chamonix à mi hauteur des deux versants ; mais le fait est plus rare quand la configuration topographique présente des vallées parallèles séparées par des crêtes malcommodes à franchir, comme dans le Vénéon.
- **Type 3** : Les sentiers utilisés dans le cadre des activités forestière et cynégétique traditionnelles sont mal connus et très peu recensés. Un travail historique conduit dans la région du Mont Meyzenc (Ardèche) a rencontré de nombreuses difficultés pour identifier les sentiers forestiers, faute d'informations précises dans les sources consultées (REMEAUX, 2002). Mais les témoignages recueillis en Ardèche, en Oisans, et par d'autres chercheurs, en Vanoise par exemple (MAUZ, 2002), montrent des structures et des évolutions des sentiers sensiblement différentes des précédents. Contrairement aux sentiers d'alpage, ils ne visent pas à mettre en relation deux lieux complémentaires et d'usage collectif (le village et les prés de proximité d'une part et l'alpage d'autre part). Ils doivent permettre de couvrir des surfaces (le bois et le terrain de chasse) dont la ressource exploitée est localisée de façon variable avec le temps. Ces sentiers sont donc moins travaillés, moins systématiquement utilisés et donc moins pérennes que les précédents. Pour cette raison, et à cause du déclin des usages correspondants, leur nombre semble avoir considérablement diminué au cours du 20^{ème} siècle.
- **Type 4** : Les sentiers utilisés dans le cadre d'une gestion forestière moderne n'ont pas fait l'objet d'analyses systématiques compte tenu d'un trop petit nombre de documents pour le seul terrain de recherche susceptible de se prêter à ce type d'analyse dans le programme de recherche "sentiers", à savoir le Mont Mezenc (REMAUX, 2002, notamment p.77). On sait seulement que dans ce dernier cas, le réseau de sentier a été réduit par une administration forestière qui, bien qu'elle s'en soit défendue, a cherché à limiter l'accès des populations locales aux forêts mises en défens. Il a été modifié avec la création de "chemins de surveillance" et de "chemins de ronde" spécifiquement tracés en fonction des besoins de l'usage et du contrôle forestier.
- **Type 5** : Les réseaux utilisés dans le cadre des pratiques touristiques sont moins denses que les réseaux utilisés dans le cadre de l'économie agro-pastorale traditionnelle, mais ils couvrent l'espace de façon plus homogène. Ce phénomène reflète une distribution spatiale des ressources touristiques elle-même plus homogène que celle des ressources traditionnelles. Tant que la fréquentation touristique a privilégié les itinéraires directs allant des fonds de vallée et des villages aux lieux d'attraction (sommets, cols, lacs, refuges, etc.), le réseau touristique présentait une faible connexité. Avec le succès récent des itinéraires en boucle, la différenciation des pratiques touristiques (promenade de proximité, randonnée de plusieurs jours, parapente, VTT, etc.) et l'apparition de nouveaux itinéraires permettant d'échapper aux itinéraires principaux et aux "sentiers battus", les réseaux se sont densifiés et exigent une plus grande connexité.

DEBARBIEUX B., (dir.), *Sentiers en espaces protégés*, Rapport pour le programme "Gestion des Espaces protégés" du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine, Grenoble - à paraître.

La combinaison de ces différentes formes de réseaux, pour au final n'en faire plus qu'un, utilisé pas de multiples pratiques, constitue la problématique essentielle de gestion des réseaux de sentiers aujourd'hui. Certes, on ne randonne pas à cheval sur une trace de chasse, de même que l'on évite de randonner sur les larges percées des pistes forestières, ouvertes au gré de logique d'exploitation sylvicole plus que de loisirs. Certains usages restent donc plus ou moins spécifiques à certains types de réseau, à certaines structures de réseau. Néanmoins, les réseaux de sentiers sont des objets physiques pérennes, d'usage généralement convertible. Ainsi la durée nécessaire à leur disparition physique peut les faire subsister bien après que le type d'usage qui en a motivé l'aménagement ait,

lui, disparu. De ce point de vue, il en est du sentier comme de toute forme d'aménagement. Dans ces conditions, une infrastructure existante, même délaissée par les usages qui l'ont motivée, a toutes les chances d'être reprise par des usages nouveaux, même si elle ne présente pas les caractéristiques optimales requises par ce nouvel usage, ne serait-ce que par souci d'économie. Ainsi, de très nombreux sentiers d'usage touristique sont des sentiers pastoraux reconvertis, à peine adaptés à la nouvelle pratique. On peut parler à cet égard de convertibilité, voire d'une véritable subversion des équipements existants.

Par ailleurs, l'aménagement des sentiers ne résulte pas toujours d'une conception mono-fonctionnelle de leur usage. Il arrive qu'un aménagement serve dès l'origine plusieurs logiques de fréquentation. Certaines forêts de reboisement, comme celle de l'Aigoual dans les Cévennes, ont été sillonnées de sentiers dont on attendait qu'ils facilitent aussi bien la gestion forestière que la randonnée⁶⁵⁹. Plus proches de nous, les gestionnaires d'aujourd'hui s'efforcent de concevoir l'aménagement ou l'entretien de sentiers en fonction de plusieurs usages touristiques (marche, ski de fond, VTT, etc.), ou en fonction d'usages touristiques et non-touristiques (pastoralisme par exemple). Une manière très fonctionnaliste de penser le réseau idéal, conforme à l'idée de type-idéal utilisée plus haut, s'avère donc relativement rare dans les faits. Les problèmes posés par les pistes forestières (esthétique discutable des tracés, cheminement mal commode sur des sols défoncés par les pneus des engins de déboisement, etc.), qui représentent l'une de ces modalités mono-fonctionnelles de conception des réseaux, nous le rappellent bien.

Ces deux facteurs – la pérennité et la subversion des sentiers d'une part, la multi-fonctionnalité qui préside parfois à leur aménagement et leur gestion d'autre part – permettent de comprendre certains traits essentiels de l'histoire des sentiers dans les espaces naturels et ruraux (protégés ou non). Il existe une claire distinction entre les processus de création et de gestion de sentiers, et les usages dont ils sont l'objet. Pour le dire autrement, l'histoire des usages peut être très largement pensée indépendamment de l'histoire des tracés et des réseaux car ces histoires n'ont pas les mêmes temporalités et ne sont pas nécessairement celles des mêmes types d'acteurs.

C'est justement cette forte inscription temporelle du réseau de sentiers, et donc la diversité des usages dont il fait l'objet dans l'histoire, qui poussent les sentiers à accéder au statut de patrimoine, et à changer de statut social.

⁶⁵⁹ Ce type de situation marque concrètement l'alliance nouée dès la fin du 19^{ème} siècle entre forestiers et associations touristiques dans la promotion combinée d'une politique de restauration forestière et d'un développement des pratiques sportives et touristiques en montagne (cf. 4.1.1.).

5.2.2.2. *De la volonté de création d'un patrimoine*

La multitude d'acteurs investis sur ces réseaux s'accorde aujourd'hui pour faire des chemins et sentiers de France un patrimoine, qu'il convient de protéger et même de sauver, comme l'intitulé d'un récent colloque organisé au Sénat par la FFRP⁶⁶⁰ le rappelait.

Ce sauvetage semble s'imposer pour diverses raisons. Michel, dans sa thèse, a montré l'importance des chemins pour garantir l'accès aux espaces naturels et ruraux⁶⁶¹ ; la situation étant particulièrement sensible pour le cas des chemins ruraux, qui "avant tout d'essence agricole"⁶⁶², ont pu être l'objet de procédures d'aliénation par les communes, tomber en désuétude face au déclin de l'agriculture, disparaître dans le cadre de remembrement, etc., comme l'a montré Laurens⁶⁶³.

Dans tous les cas, la patrimonialisation induit la référence au passé, aux savoirs anciens, à l'identité des territoires, comme le faisait déjà Roupnel :

"C'est la vieille humanité, qui donne encore geste et mouvement au chemin ombragé... C'est la vieille humanité, qui de ses morts les plus lointains semble agiter encore de sinuosités tressaillantes cette route rampante, la faire flotter de toutes les légères formes du sol, la faire s'émouvoir de toutes les habitudes humaines, que chaque coin de ce sol reçut dans la subtile ferveur d'une terrestre mémoire."⁶⁶⁴

Selon Gadrey, le patrimoine d'une collectivité est un ensemble d'objets et de produits auxquels cette collectivité, ou une proportion suffisante de ses membres, attache de la valeur parce qu'il s'agit des réalités qui témoignent de l'identité de cette collectivité en établissant un lien temporel entre le passé de cette collectivité et son présent (témoignage du passé), et/ou entre son présent et ce qu'elle imagine de son avenir⁶⁶⁵.

A l'origine, l'idée de patrimoine vient du latin *patrimonium* qui signifie héritage du père (dans la sphère privée). Implicitement, il ramène à la notion de bien. Toutefois elle est considérée ici dans sa dimension publique. Ces biens renvoient à des valeurs tout autant matérielles, qu'immatérielles :

"L'idée de patrimoine a évolué d'un sens matériel et privé à un sens immatériel, publique et métaphorique"⁶⁶⁶.

⁶⁶⁰ "Le développement durable peut-il sauver le patrimoine des chemins de France", colloque organisé au Sénat le 25 novembre 2003.

⁶⁶¹ MICHEL C., 2003, *L'accès du public aux espaces naturels et agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, thèse en science de l'environnement, Engref, Paris, 2 vol., 510p.

⁶⁶² Selon la circulaire du 18 décembre 1969 – JO du 18 janvier 1970, p.650.

⁶⁶³ LAURENS L., 2002, *Entre préservation et aliénation, les chemins ruraux permettent-ils toujours l'accessibilité aux espaces ruraux* ; in : MERMET L., MOQUAY P. (dir.), *op. cit.*, pp.203-215.

⁶⁶⁴ ROUPNEL G., 1975, *Histoire de la campagne française*, Plon, coll. Terre humaine, Paris, 374p.

⁶⁶⁵ GADREY J., CUVELIER P., TORRES E., 1994, *Patrimoine, modèle de tourisme et développement local*, L'Harmattan, coll. Dossiers Sciences Humaines et Sociales, Paris, p.201.

⁶⁶⁶ GUERIN J-P., 1998, *Patrimoine et architecture vernaculaire* ; in : CLIVAZ M., BRUSSON J-P., (dir.), *Patrimoine rural, architecture et paysage de l'arc alpin*, Institut d'architecture, Institut universitaire Kurt Bösch, université de Genève, p.63.

Dans ces conditions, c'est l'idée de "bien commun" qui émerge. Cette nouvelle échelle de perception des sentiers tel un patrimoine invoque "l'entretien des biens communs, qui était intégré à des pratiques quotidiennes" et qui aujourd'hui "est devenu objet d'investigation et de gestion"⁶⁶⁷. Le patrimoine semble en effet un "des dispositifs de confrontation et de construction de représentations d'un bien commun"⁶⁶⁸.

Cette acception du patrimoine semble pouvoir s'appliquer au sentier, surtout lorsque l'on tend à valoriser, à communiquer ses anciens usages traditionnels. Le sentier figure comme partie d'un héritage ethnologique rural, et plus spécialement montagnard concernant nos travaux. Ce qui était un moyen de travail, une simple voie de communication, de déplacements, devient patrimoine. Ce processus est une façon de signifier à nouveau le sentier.

La patrimonialisation est en ce sens révélation, normalisation et projection de signes sur un objet (prise de possession symbolique de l'espace), qui le font entrer dans la catégorie du patrimoine. Cet acte suggère un changement d'usage, de sens, d'affectation et, par là même, de valeur. Il s'agit d'"une opération complexe qui consiste à détourner un lieu ou un objet de son usage primitif"⁶⁶⁹.

C'est de la révélation et in extenso de la fabrication du sentier comme un élément de développement touristique pour divers acteurs⁶⁷⁰, puis de sa mise en valeur, que se produit le sens de l'héritage.

Comme pour tout objet en cours de patrimonialisation, le changement de valeurs attribuées aux sentiers, renvoie à la formulation de règles formelles concernant leur protection ou leur usage avisé (normalisation). Cormier-Salem et Roussel, rappellent sur ce point, que la patrimonialisation d'éléments naturels est une des conditions préalables et essentielles à leur conservation⁶⁷¹.

L'idée de patrimoine traduit donc un choix de système de mise en valeurs dans un contexte donné, qui en remplace un autre, ou se superpose et se mêle à son précédent.

Le choix effectué à une époque ramène donc à la notion de temporalité. C'est pourquoi l'étude des sentiers dans une perspective patrimoniale renvoie à la question de l'évolution des réseaux de sentiers et de leurs usages, évolution que nous avons indiquée plus haut. Le basculement, la rupture d'un usage vers un autre (ou une superposition des usages) se résume par le développement de quelque chose de nouveau (en termes de propriété, de gestion, de conception).

Suivant Chevallier, on comprendra alors le patrimoine comme un projet de société⁶⁷², et l'on verra dans la patrimonialisation une nouvelle forme d'énonciation de la dynamique des territoires ; on

⁶⁶⁷ JEUDY H-P.(dir), 1990, *op. cit.*, p.2.

⁶⁶⁸ FAURE M., 1998, Patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord : savoirs et pratiques techniques ; in : *Revue de Géographie Alpine*, t. LXXXVI, n°4, p.59.

⁶⁶⁹ GUERIN J-P., 1998, *op. cit.*, p.64.

⁶⁷⁰ La dimension économique est incontournable dans toute production de patrimoine.

⁶⁷¹ CORMIER-SALEMM-C, ROUSSEL Ph., 2000, *op. cit.*, p.106.

⁶⁷² CHEVALLIER D., ISAC C., DUBOST F., 2000, *L'invention du patrimoine rural* ; in : CHEVALLIER D. (dir.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, Paris, p.30.

retiendra sa capacité à donner de nouvelles définitions du territoire.

On observe désormais de nombreuses initiatives de patrimonialisation des réseaux de sentiers – ou au moins d'affichage de ces réseaux comme patrimoine. Le développement des sentiers à thème est un exemple notoire. On remarquera alors particulièrement la création de cinquante sentiers à thème autour du plus haut sommet des Alpes par la structure de coopération Espace Mont-Blanc.

La Via Alpina, qui traverse les Alpes en reliant Trieste à Monaco est quant à elle "l'itinéraire par excellence de découverte du patrimoine et pas [comme] une seule performance sportive"⁶⁷³.

La création du sentier national au Québec, qui s'étire sur 1500 kms de Hull dans l'Outaouais à l'ouest, jusqu'à la frontière avec le Nouveau Brunswick à l'est, procède d'un même mouvement de patrimonialisation⁶⁷⁴.

Ces entreprises de mise en patrimoine des sentiers sont l'œuvre de nombreux acteurs, qu'il s'agisse d'associations diverses, de collectivités, de gestionnaires d'espaces naturels ou forestiers comme l'ONF. La FFRP est également un des principaux artisans de cette patrimonialisation.

Comme le rappelle Laurens, le Conseil de l'Europe et l'Unesco considèrent également que "les itinéraires constituent un concept particulièrement nouveau et très opérationnel tant en matière de développement culturel qu'en matière d'aménagement touristique des territoires, concept qui pose de nouvelles questions aussi bien en matière scientifique : approche à la fois patrimoniale et anthropologique, qu'en matière de gestion des ressources et d'implications des habitants qui font parties intégrantes des routes"⁶⁷⁵.

La question de la patrimonialisation des réseaux de sentiers nous ramène donc à notre problématique. L'implication des habitants et notamment des acteurs engagés dans la vie de ces réseaux (conception, valorisation, entretien, etc.), est une condition au développement des territoires traversés. La patrimonialisation des réseaux de sentiers figurerait ainsi comme une option de mise en relation d'acteurs et d'interconnexion territoriale.

Par sa dimension identitaire, la patrimonialisation d'un réseau de sentiers dans le cadre d'un projet collectif, pourrait concourir à la création d'un sentiment d'interterritorialité, à une territorialité réticulaire commune.

Pour cela, le réseau doit être approprié comme une ressource commune pour les territoires et renvoyer, au moins en partie, à des valeurs partagées. On voit alors dans le patrimoine des réseaux de sentiers un héritage (idée de transmission de quelque chose, ici l'assise spatiale des réseaux de sentiers qui résulte d'une appropriation de ressources dont ils permettent de jouir), et l'affirmer

⁶⁷³ Association Grande Traversée des Alpes, 2003, *La Via Alpina, Dossier de presse 2003*, Grenoble, p.4.

⁶⁷⁴ BLOUIN P., 2003, *Le sentier national au Québec. Une histoire de passion et d'effort* ; in : Marche randonnée, fédération québécoise de la marche, Montréal, pp.14-17.

⁶⁷⁵ LAURENS L., 2002, *op. cit.*, p.212.

comme une ressource (pour un développement économique, pour la préservation de l'environnement, etc.) en fait un moteur de la création du patrimoine futur⁶⁷⁶. Dans cette conception, le réseau de sentiers est un instrument de construction de liens entre les hommes et les territoires ; il concorde en cela avec l'appréhension du patrimoine de Rautenberg :

" (...) le patrimoine est un paradigme qui permet de penser le lien entre les temps (passé, présent et futur), entre les hommes (entre les vivants qui vont partager des représentations, des légendes, des souvenirs communs, entre les générations), entre les espaces (entre l'ici et l'ailleurs, en-deçà et au-delà, entre l'identique et le différent...). Il naît des représentations collectives des communautés qui élèvent au rang patrimonial les objets, les produits, les savoirs ou les paysages qui soulignent leur identité"⁶⁷⁷.

Il est donc nécessaire dans le cadre de notre recherche d'envisager le réseau de sentiers comme une ressource territoriale pour enclencher son potentiel d'interconnexion. Pour cela, un détour par la notion de ressource est nécessaire, dès lors qu'elle renvoie à la notion de bien, et surtout à celle de bien commun lorsqu'elle est inscrite dans une dynamique collective.

5.2.3. Le réseau de sentiers : entre valeurs et bien commun, une ressource territoriale convoitée

Selon la FFRP, 31 millions des Français pratiquaient la randonnée pédestre à des niveaux et intensités de pratique différents en 1999. A côté de ce chiffre, la FFRP annonce que 75% des français pratiquaient des sports de nature. Si l'on conserve cette proportion, appliquée à la population totale française sur la base du recensement de 1999⁶⁷⁸, près de 44 millions de personnes accèderaient à l'espace naturel en France⁶⁷⁹.

La randonnée est donc désormais prise en compte comme un réel facteur du développement économique d'un territoire. Le sentier devient l'instrument principal et par là même une ressource touristique de premier ordre pour beaucoup de communes :

"Lieux de promenade ou de randonnée, ces chemins et sentiers représentent aussi un fort potentiel de développement économique et social au moment où des millions de Français et d'Etrangers sont attirés chaque année par le tourisme vert. Ce patrimoine, il faut le protéger, l'entretenir le rénover et parfois même le redécouvrir"⁶⁸⁰.

⁶⁷⁶ LEFEUVRE J.-C., 1990, *op. cit.*, p.44.

⁶⁷⁷ RAUTENBERG M., 1998, *Une politique culturelle des produits locaux dans la région Rhône-Alpes* ; in : Revue de Géographie Alpine, t. LXXXVI, n°4, pp.82-83.

⁶⁷⁸ Population française métropolitaine en 1999 : 58 519 000 habitants.

⁶⁷⁹ Un état des lieux démographiques des randonneurs dans la population française est fourni à l'annexe 1, sur la base des travaux de Brice Lefèvre.

⁶⁸⁰ FLOCH-PRIGENT (le) L., 1995, *Avant-propos* ; in : FFRP, 1995, *La charte officielle du balisage*, FFRP, Paris, p.2.

C'est l'affichage croissant d'un tel enjeu qui suscite l'organisation fréquente de manifestations entièrement dévouées aux sentiers à l'exemple des 1^{ères} assises nationales sur la création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée, qui se sont déroulées à l'hôtel du département des Bouches du Rhône les 25 et 26 septembre 2002⁶⁸¹.

5.2.3.1. *Evolution de la mise en valeurs et transformation de la ressource*

Parler de ressource pour un quelconque objet, c'est considérer qu'il s'agit d'un bien. Cette notion est plus souvent utilisée dans les sciences économiques et juridiques qu'en géographie. En géographie, la notion de bien est le plus souvent utilisée au sens dominant en économie : ce qui est utile à une fin donnée et qui a une valeur. Néanmoins elle peut revêtir aussi une dimension symbolique car elle renvoie à un usage, une valeur attachée à l'objet concerné.

Selon une définition basique, la ressource est l'ensemble des moyens matériels ou immatériels dont dispose ou peut disposer une collectivité⁶⁸². Par son acceptation large, cette définition peut s'adapter à l'exemple du sentier. Il est en effet un moyen "matériel" en tant qu'infrastructure spatialement inscrite, et support de divers usages. Il est aussi un moyen immatériel par les valeurs qui lui sont attachées sur un plan symbolique⁶⁸³, paysager⁶⁸⁴, économique, culturelle, etc.

La ressource existe en tant que telle si elle est connue, révélée, en bref si elle a une valeur sociale. Fondamentalement anthropocentrique, elle est "un moyen dont l'homme dispose pour son usage"⁶⁸⁵ ; un usage qui sous-tend l'exploitation d'un espace et une capacité à en tirer un avantage (touristique, sportif, découverte, pédagogie environnementale, etc.). Une ressource n'existe que nantie d'une valeur d'usage. Il faut donc qu'elle soit socialisée. En ce sens une ressource est une

⁶⁸¹ Le public de ces assises, organisées par le réseau Idéal, fut en large majorité composé de techniciens et d'élus des conseils généraux.

⁶⁸² Le Petit Robert, 1991, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, p.1691.

⁶⁸³ Par valeur symbolique nous entendons que le sentier fait partie intégrante de systèmes de valeurs (agropastoral, forestier, touristique, etc.). Ils permettent d'identifier le sentier (par la perception, le langage, l'image), de le qualifier, de le déterminer par conventions sociale (les usages qu'il en est fait) ou politique (les conceptions que l'on en a et qui font l'objet d'actes, de délibérations), tout en sachant que la symbolique comme consommation de signes joue un grand rôle dans la reproduction sociale, qu'elle guide ou inspire souvent ; cf. : DEBARBIEUX B., 2004, *Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie* ; in BAILLY et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Collin, coll. U Géographie, Paris, p.209 ; et : BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *op.cit.*, p.471.

⁶⁸⁴ Dans les mêmes termes que la valeur symbolique, la valeur paysagère du sentier tient à sa position dans un espace de montagne, qui plus est protégé. L'enquête sur la fréquentation de la réserve des Aiguilles Rouges menée par J-P. Zuanon en 1986, montre un phénomène de survalorisation paysagère des espaces protégés : "si on est dans une réserve, c'est mieux qu'ailleurs" (ZUANON J-P., 1989, *L'homme dans les espaces protégés* ; in : Collectif, Travaux du Comité Scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie, Annecy, p.68). Cela renforce l'idée que le paysage est apparence, une représentation. D'ailleurs étymologiquement le paysage c'est "ce que l'on voit du pays", "il n'est de paysage que perçu" (BRUNET, FERRAS, THERY, 1993, *op. cit.*, p.373). Dès lors le sentier est le moyen d'accès à la possession du paysage montagnard en l'occurrence et participe de ce paysage chargé de valeurs collectives, culturelles.

⁶⁸⁵ BOURRELIER P-H., DIETHRICH R., 1989, *Le mobile et la planète ou l'enjeu des ressources naturelles*, Economica, Paris, p.1.

relation sociale⁶⁸⁶ car elle renvoie à l'idée de mise en valeurs, aux notions d'échange, de moyen de communication, d'accessibilité à autre chose. Le sentier ressource n'est donc envisageable que dans la perspective d'usages humains et donc par sa reconnaissance par autrui. Une telle appropriation des sentiers semble exister depuis toujours, comme en témoignent ces propos de 1932 :

"Les sentiers, Monsieur, correspondent au lacis veineux et artériel de notre corps. Ils échappent au tronc principal, et, de là, ils montent, ils s'infléchissent, ils tournent, ils vivent, ils s'étendent partout, ils pénètrent jusqu'aux endroits extrêmes ou palpète et où vit encore cette grande région. Or, Monsieur, que diriez-vous d'un de nos semblables qui serait affligé d'un système vasculaire avec des interruptions ? Et que diriez-vous si l'on venait à supprimer une partie de ces canaux ? Un tel corps serait assurément appelé à disparaître. Eh bien, mon cher Monsieur, les sentiers de Saint-Christophe sont bâtis sur un aussi mauvais modèle. Sans cesse ils se perdent, sans cesse, ils subissent des interruptions..."⁶⁸⁷.

Cette comparaison anthropomorphique n'est pas sans rappeler directement la conception organique originelle du réseau telle que présentée en première partie (cf.1.1.1.). Mais elle suggère aussi l'importance du réseau de sentiers dans le fonctionnement et même la survie d'un espace rural montagnard. Si la nature de l'intérêt de cette infrastructure a évolué, elle n'en demeure pas moins forte aujourd'hui. L'affirmation de celle-ci comme un patrimoine (cf. 5.2.2.) en est la preuve et nous renvoie par ailleurs aux deux histoires du sentier (matérielle et socio-culturelle ; cf. 5.2.1.).

Si la première de ces deux histoires s'inscrit dans la continuité et laisse entrevoir des évolutions lentes et mesurées (au gré des dynamiques écologiques, de processus physiques et biologiques), la seconde peut évoluer plus rapidement. Il est des périodes où le sentier semble exister d'une façon que l'on pourrait qualifier de clandestine ou naturelle : il vit sans faire parler de lui, tellement intégré à des systèmes de pratiques qu'il nécessite à peine qu'on en parle. Il est un objet familier, dont l'image "adhère à la réalité du monde"⁶⁸⁸. Il est alors absent des représentations de l'espace :

"Pour s'en tenir à notre seul pays, jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, peu de cartes portent le tracé des chemins, la plupart indiquant des ponts et des cols ou des directions générales"⁶⁸⁹.

Et il est d'autres périodes où au contraire une société refait "sortir de terre" le réseau de sentiers, lorsqu'elle considère que son rôle devient essentiel au regard des orientations et préoccupations du moment. Il semble bien que depuis quelques temps déjà, nos sociétés aient entrepris un tel travail de redéfinition. Il n'est pas une année sans que plusieurs titres de presse sortent leur numéro voué aux "plus belles randonnées de l'été" (quand ce n'est pas pour toutes les saisons). Les quotidiens

⁶⁸⁶ BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H., 1993, *op. cit.*, p. 433.

⁶⁸⁷ TAILLEFER, 1921, *Contes de Grenoble*, Impressions de M. Audin et Cie, Lyon.

⁶⁸⁸ Ernst Cassirer, cité par : DEBARBIEUX B. et al., 2004, *op. cit.*, à paraître.

⁶⁸⁹ HUYGHE F-B., 1996, *op. cit.*, p.56.

nationaux comme régionaux écrivent régulièrement sur le thème des sentiers, de la randonnée. Le marché des produits liés aux activités de pleine nature est en plein essor, de manière à toujours satisfaire les attentes d'une clientèle attentive aux nouveautés, dans un courant de diversification et d'hybridations de pratiques, qui toutes à un moment, nécessitent l'usage du réseau de sentiers.

On observe en effet un nombre croissant d'initiatives de valorisation⁶⁹⁰ des réseaux de sentiers. Celles-ci prennent essentiellement la forme de :

- topoguides ;
- ouvertures ou réouvertures d'itinéraire par apposition d'un nouveau balisage ;
- manifestations sportives, culturelles, etc. ;
- éditions de dépliants divers.

Le développement des sentiers à thème dont nous avons parlé plus avant s'inscrit dans la même logique. On remarquera également l'explosion des pages internet vouées à la promotion de tels ou tels itinéraires, refuges, gîtes ou villages-vacances, prenant parmi leurs premiers arguments de vente, la possibilité de vous "*plonger dans une nature intacte*" ou encore de "*partir à la découverte de la montagne*", grâce à un réseau de sentiers entretenus, balisés, de "*x kilomètres*".

Force est de signaler par ailleurs, pour la majorité de ces initiatives et publications, que la référence faite aux espaces protégés traversés par les sentiers, est trop souvent absente. Lorsqu'elle est faite, elle tient autant de l'argument commercial que d'un réel souci d'information.

Les collectivités sont nombreuses à avoir perçu l'intérêt de la valorisation des réseaux dans une optique de développement économique de leur territoire. Les associations sportives ou promoteurs divers d'activités de nature, cherchent eux aussi à proposer une offre de sentiers de qualité et toujours plus adaptée à la pratique qui les concernent. L'Etat, de son côté, s'est engagé dans une politique de valorisation des sentiers en instaurant les PDIPR (cf. point suivant).

Toutes ces initiatives, collectives ou individuelles, contribuent à l'élaboration de la ressource "réseaux de sentiers", selon différents systèmes de mise en valeur.

Ressource et valeur sont donc indissociables. La ressource est le moyen dont dispose la collectivité et la valeur est ce que l'on en fait, ce que cela vaut aux yeux de la collectivité. Ces deux notions apparaissent très liées car sans valeur sociale (l'usage qui va en être fait), la ressource n'est rien ; c'est la mise en valeur de la ressource, qui va l'instituer en tant que telle.

C'est donc l'usage de la ressource qui lui donne de la valeur ; la (re)valorisation n'étant que la résultante de sa reconnaissance sociale. Un patrimoine doit donc être vivant, c'est-à-dire pratiqué plutôt que muséifié et figé, sans quoi il meurt.

⁶⁹⁰ Par valorisation nous entendons "la projection sur les éléments de l'environnement physique de l'homme d'un ensemble de valeurs et de significations" ; cf. : BRIFFAUD S., 1994, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards 16^{ème}-19^{ème} siècles*, CIMA-CRNS, Université Toulouse le Mirail, p.39.

On rappellera ici que la valeur correspond au désirable et à l'importance subjective que l'on attribue aux choses⁶⁹¹. Elle peut concerner tout objet d'intérêt, "tout donné doté d'un contenu empirique accessible aux membres d'un groupe social et d'une signification en fonction de laquelle il est – ou peut être – un objet d'activité"⁶⁹². Elle est une croyance persistante qu'un mode spécifique de conduite ou un but de l'existence est personnellement ou socialement préférable à un autre. De façon générale les valeurs sont créées par la société. Elles proviennent des rapports que l'homme entretient avec son environnement. Elles sont liées à des groupes sociaux donc sujettes à des variations dans le temps. La valeur ne peut donc se dissocier d'un contexte socio-culturel, d'une norme sociale. Appliquée au réseau de sentiers comme à tout autre objet spatial, la valeur serait ce qui fait sens à son inscription spatiale et ce qui le définit comme ressource.

L'important ici de considérer la subjectivité de la valeur et sa variation selon les contextes socio-économique et socio-culturel. Ainsi, le sentier a été, est et sera valorisé de diverses manières. Il est le moyen d'accès aux estives (ressources) dans le système agropastoral et/ou il se trouve aujourd'hui valorisé comme une ressource touristique gérée comme telle par des gestionnaires d'espaces protégés, des collectivités, etc. Dans la logique touristique, la ressource sentier est considérée comme une "matière première qui permet des activités de re-créations"⁶⁹³. A titre d'illustration, le cas le plus probant est l'évolution de la dénomination du chemin départemental 29 (CD 29) qui relie Chamonix à Sixt (voie de communication départementale pour permettre des échanges inter-vallées) à celui d'itinéraires de Grande Randonnée (GR 5).

D'une manière générale, le cas du réseau de sentiers de la vallée de Chamonix est un bon exemple de cette évolution d'usages et de valeurs de la ressource⁶⁹⁴. En effet, le réseau de sentiers se présente dorénavant comme une ressource touristique à part entière dans la politique du Club des Sports de Chamonix Mont-Blanc, au même titre qu'un champ de neige, même si le réseau de sentiers génère des bénéfices minimes aux vues des chiffres d'affaires issus des sports d'hiver. Cet exemple montre bien le glissement de l'intérêt pour le sentier en tant que ressource traditionnelle vers une ressource touristique. Il a fait l'objet de conceptions différentes dans le temps selon ses usages et ses interactions avec l'environnement qu'il traverse. De ces conceptions différentes émergent différentes mises en valeurs. Dans la conception contemporaine de la ressource réseau de sentiers, sa valorisation s'est manifestée par une prise en considération progressive par les acteurs communaux de cet objet spatial comme équipement à part entière.

Mais cette variation de conception du réseau - c'est-à-dire le différentiel de valeurs dont il peut faire l'objet -, se réalise aussi souvent sur un même pas de temps. Les systèmes de mise en valeurs du réseau ne font pas que se succéder (agro-pastorale, puis sylvicole, puis touristique, puis...?) car les

⁶⁹¹ BAILLY A., SCARIATI R., 2004, *op.cit.*, p.214.

⁶⁹² CHAZEL F., 2002, *Normes et valeurs sociales*, Encyclopedia Universalis, corpus 16, Paris, p.451.

⁶⁹³ DEFERT, 1972, *Les ressources et les activités touristiques*, Les cahiers du Tourisme, Aix en Provence, p.2.

⁶⁹⁴ On se reportera à LEZIN C., 2001, *op. cit.*, pp.33-36, pour une présentation approfondie de cet exemple.

réseaux ont depuis toujours fait l'objet d'usages multiples. Ils constituent donc une ressource toujours spécifique aux objectifs des acteurs, déterminés en fonction de leurs représentations et usages du territoire parcouru.

En effet, si un réseau de routes forestières conditionne la mise en valeur d'une forêt et un réseau de sentiers de découverte conditionne la valeur pédagogique d'un espace naturel, la plus-value générée ne peut être considérée que dans le cadre de la valeur économique du bois produit dans le premier cas, et dans une optique de sensibilisation esthétique et naturaliste dans l'autre⁶⁹⁵.

En outre le réseau peut correspondre à une perte de valeur si l'on appréhende le même espace d'un autre point de vue. On comprendra aisément en effet que l'aménagement d'un réseau optimal du point de vue de la valorisation de la ressource forestière peut conduire à un appauvrissement de la valeur paysagère et de la valeur pédagogique du même réseau. Si des systèmes de représentations du territoire différents peuvent concourir à élaborer une même ressource, le différentiel de valeur qu'il suppose à l'échelle du réseau est générateur de tensions voire de conflits, car il participe d'une reconstruction symbolique du lieu comme le souligne Laurens :

*"La superposition de valeurs, de normes d'acteurs, d'usages, sur un même espace, provoque la reconstruction symbolique du lieu. Les chemins ruraux n'échappent pas à ce processus"*⁶⁹⁶.

La gestion des réseaux doit donc prendre en compte ce différentiel, inhérent à leur multiusages, et associer tous les acteurs concernés par ces différentes pratiques. Pour cela, le recours à la notion de bien commun peut être utile.

5.2.3.2. Réseau de sentiers et bien commun

On différenciera dans un premier temps le bien collectif du bien commun. Le bien collectif suppose simplement l'usage d'une même ressource par un groupe. Par exemple, dans le système agro-sylvo-pastoral traditionnel, le réseau de sentiers apparaît comme un aménagement nécessaire à une optimisation des déplacements et de la valorisation des ressources. Il est appréhendé de façon très fonctionnelle. Quand il n'est pas exclusivement d'usage privé et individuel, situation fort rare au demeurant, il appartient à la catégorie des biens collectifs. Dans ces conditions, il est l'objet d'attentions et de travaux collectifs, de corvées notamment. Il s'agit ainsi d'un bien pour un groupe restreint ; l'objet concerné désigne alors, reprenant l'expression de Lafaye et Thévenot, "une sorte de bien commun local, propre à une communauté restreinte"⁶⁹⁷.

⁶⁹⁵ DEBARBIEUX B. (dir.), 2004, *op. cit.*, à paraître.

⁶⁹⁶ LAURENS L., 2002, *op. cit.*, p.213.

⁶⁹⁷ LAFAYE C., THEVENOT L., 1993, *Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature* ; in : Revue Française de Sociologie, Paris, vol.34, n°4, p.502.

Le bien commun renvoie en revanche à un objet qui porte en lui une représentation de l'ensemble de la communauté par le biais de valeurs ou d'une mémoire partagée ; il est ainsi constitué "en bien commun supérieur au bien collectif du groupe"⁶⁹⁸.

A la dimension fonctionnelle du réseau, qui peut être collective, se conjugue une dimension symbolique, elle aussi partagée, collective. La notion de bien commun tendrait ainsi à renouveler et complexifier le sens du statut du réseau de sentiers.

Cette notion de bien commun révèle donc de forts enjeux en terme de représentations et de territorialités, d'autant qu'elle pose la question de la propriété de l'objet. En effet, cette dernière ramènerait souvent à l'idée que l'objet support d'usages multiples appartient à tout le monde, donc que tout le monde a la légitimité d'agir sur ce dernier ou de s'en servir. Cependant ce serait occulter le fait que ce bien commun a un propriétaire, privé ou public, précis. Ce problème est soulevé au sujet de la ressource en eau par Barraqué⁶⁹⁹. Celle-ci est un bien "à tout le monde et à personne à la fois", c'est-à-dire une *common property*, ou, en français, un "communal", ou un "patrimoine commun", inappropriable en tant que tel. Or, comme le soulève l'auteur, ce statut pose problème dans les pays capitalistes au système juridique comme le nôtre, qui ne connaissent pratiquement que les biens publics et privés. Les biens communaux sont de fait ignorés alors qu'ils représentent encore dans des pays développés comme dans les pays en voie de développement, une part non négligeable du territoire. Dans ces situations, selon Bourjol⁷⁰⁰, le droit coutumier, "expression de l'esprit populaire", n'est pas inférieur à la règle de droit constructive ou technique émanant de l'Etat.

Comme nous le suggérons au point précédent, on peut peut-être voir, dans la dynamique de patrimonialisation des réseaux de sentiers l'affirmation de ceux-ci comme un bien commun.

En ce sens, la notion renouvelée de bien collectif porterait en elle l'idée que la signification du réseau ne s'épuise pas dans son utilité pratique comme le suggère la conception fonctionnaliste mentionnée plus haut. Ainsi, un seul type d'usage et donc d'acteurs du réseau, ne conditionnerait pas son rôle territorial. En devenant un patrimoine, le réseau devient un objet en soi, un objet paysager et territorial pour partie indépendant de contingences propres à des usages spécifiques.

La question du multiusages des réseaux, dans laquelle on peut voir une amorce de réflexion en terme de bien commun, s'inscrit pleinement dans notre problématique, dès lors que l'on considère les usages comme les vecteurs de stratégies et d'idéologies territoriales hétérogènes.

Cette même question du multiusages est une des principales dimensions des PDIPR, qui façonnent le cadre national de gestion des réseaux de sentiers en France.

⁶⁹⁸ LAFAYE C., THEVENOT L., 1993, *op. cit.*, p. 502.

⁶⁹⁹ BARRAQUE B., 1997, *Gouverner en réseau en France : les agences de l'eau* ; in : GARIEPY M., MARIE M. (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, Paris., p.256.

⁷⁰⁰ BOURJOL M., 1989, *Les biens communaux*, LGDJ, coll. Décentralisation et développement local, Paris, 452p.

5.3. Le cadre national de gestion des réseaux de sentiers

La question du bien commun, abordée au point précédent, pose le problème de la responsabilité des réseaux de sentiers. Cette question n'est en soit pas nouvelle, même si elle se pose de manière accrue aujourd'hui compte tenu de l'engouement actuel envers cette infrastructure.

Déjà, une ordonnance de 1508 confiait aux trésoriers de l'Etat, l'inspection des chemins, chaussées et ponts⁷⁰¹ pour traiter les inondations torrentielles. On remarquera d'ailleurs, que si l'Etat a toujours eu un certain contrôle sur les questions d'environnement et de nature (cf.4.1.1.), il a aussi historiquement un rôle dans la gestion des sentiers en montagne.

5.3.1. Une courte variante : la question de la responsabilité

La politique nationale des PDIPR a été élaborée avec une fine prise en compte de la nature juridique des différents types de sentiers et chemins spécifiés par la loi française. Bien que cette dimension juridique des chemins et sentiers soit, nous en convenons, déterminante pour la gestion des réseaux, nous ne fournirons pas ici de développements conséquents sur ce point. On trouvera en revanche dans l'annexe 2, relative aux statuts juridiques anciens et actuels des chemins, la distinction faite par le code rural de 1900 entre trois catégories d'infrastructures :

- les chemins vicinaux et chemins de grande communication ;
- les chemins ruraux ;
- les chemins d'exploitation.

Ces informations sont complétées par une synthèse contemporaine des statuts juridiques des chemins et sentiers. Diverses références peuvent également approfondir ce sujet⁷⁰².

On notera juste sur ce point, qu'en dépit d'informations d'apparence relativement exhaustives et applicables à l'ensemble des sentiers de notre pays, que des chemins de plusieurs communes n'ont jamais été recensés au niveau juridique pour avoir été créés spontanément, à force de passage. C'est le cas pour de nombreux sentiers de bergers, créés non pas par l'homme mais par des troupeaux ou encore pour des sentiers créés par des chamois. Lucette Laurens évoque également ce phénomène à propos de l'ouverture de pistes forestières à l'initiative de la DDAF de L'Aveyron, soutenue par les élus⁷⁰³. De plus, si la finalité économique de ces nouvelles pistes est toute relative compte tenu de la faible rentabilité de l'exploitation de nouveaux massifs, celles-ci sont en revanche parcourues par

⁷⁰¹ VEYRET Y. (dir.), *op. cit.*, p.105.

⁷⁰² On pourra sur ce point se reporter à la thèse de Charlotte Michel (2003), à l'ouvrage de Patrick Le Louarn (2002) ainsi qu'au chapitre 5 de l'ouvrage dirigé par Mermet et Moquay (2002, *op. cit.*) : *Fondements juridiques et évolution de l'accès aux espaces naturels et ruraux* ; ce chapitre a été rédigé par Marie-Paul Grevéche

⁷⁰³ LAURENS L., 2002, *op. cit.*, p.206.

des randonneurs pédestres, équestres, des chasseurs, etc.

Cet exemple n'est en rien spécifique au département de l'Aveyron et soulève par la-même la question de la responsabilité en matière d'entretien, d'accident, de valorisation, d'ouverture ou non au public, etc., c'est-à-dire plus largement du difficile statut du propriétaire d'espace naturel, comme le souligne Olivier de la Robertie, avocat à la Cour de Paris⁷⁰⁴. Ce constat est en corrélation évidente avec l'idée que le randonneur est toujours chez quelqu'un, qu'il s'agisse d'une personne physique, propriétaire ou fermier, ou d'une personne morale, collectivité publique ou association foncière ou syndicale⁷⁰⁵.

Ces problèmes de responsabilité sont la plupart du temps entremêlés et à l'origine de divers conflits entre propriétaire et gestionnaire du réseau. Le recours à la contractualisation, au conventionnement, précisant la durée de l'engagement mutuel et les conditions réciproques de cet engagement est actuellement fortement conseillé, que ce soit par les juristes familiarisés au sujet comme par la majorité des acteurs impliqués dans la gestion des réseaux de sentiers. Nous examinerons, dans les chapitres suivants et sur la base de divers exemples, les modalités de ces formes d'actions collectives, leurs intérêts et limites, et notamment leurs incidences dans la dynamique des territoires concernés.

Un des objectifs secondaires de la détermination d'un cadre national global de gestion et de valorisation des réseaux de chemins et sentiers français fut bien en ce sens de remédier à ce flou juridique relatif ainsi qu'aux ambiguïtés liées aux problèmes de responsabilité⁷⁰⁶. Mais l'enjeu d'aménagement du territoire, propre à cette politique, est de première importance dans le cadre de notre questionnement sur la potentielle interconnexion de territoires hétérogènes via le réseau.

5.3.2. Un perpétuel enjeu d'aménagement et de développement du territoire

Les PDIPR dessinent depuis vingt et un ans l'armature de la politique nationale de gestion et de valorisation des réseaux de sentiers, appliquée localement par les Conseils Généraux (CG). Le souci de l'Etat envers le capillaire des chemins et sentiers est toutefois plus ancien.

⁷⁰⁴ ROBERTIE (de la) O., 2001, *Le difficile statut du propriétaire d'espace naturel*, 20p. ; en ligne : <http://www.sportsnature.org>

⁷⁰⁵ FEUVRIER J-P., 2002, *op. cit.*, p.200.

⁷⁰⁶ On trouvera sur cette question dans l'annexe 3 une synthèse des réflexions liées à une journée de travail organisée le 9/09/2002 à Grenoble par le Conseil Général de l'Isère, sur le thème : "sentiers de randonnée et sites E.N.S. : problèmes d'entretien et de responsabilité".

5.3.2.1. *Les chemins vicinaux aux 19^{ème} et début 20^{ème} siècles : les prémices d'une politique nationale*

Nous avons souligné précédemment que les réseaux de sentiers ont de tout temps été intégrés dans le réseau de voirie français (5.2.2.1.). Ce fut le cas par exemple avec Napoléon, qui, en 1804, classa les voies en trois catégories : les routes impériales qui lient Paris aux frontières, les routes départementales qui joignent les chefs-lieux, et les chemins.

Le souci accordé à la voirie vicinale au niveau national s'affirme ainsi au début du 19^{ème} siècle, lorsque qu'il est décidé de légiférer à ce sujet, alors qu'auparavant, seules des mesures ponctuelles et localisées pouvaient être prononcées par des autorités locales.

Afin de témoigner de cette émergence d'une conscience politique des réseaux de chemins à l'échelle du pays, nous faisons ici le choix de livrer, dans l'encadré n°5, une synthèse sur les chemins dans le paysage socio-politique des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Cette synthèse, fort éclairante au demeurant, est réalisée par Guillaume dans un article de 1996, sur la base de travaux de 1984.

Encadré n°5 : Les chemins dans le paysage socio-politique français aux 19^{ème} et début 20^{ème} siècles

Disposant d'une population fortement rurale disponible hors du temps de travaux agricoles et gratuite dans sa prestation, notre Chambre des ultras, imprégnée des doctrines anglaises et composée de grands propriétaires fonciers dont les greniers regorgent de céréales qui pourrissent faute d'acheminement, vote la loi du 28 juillet 1824 portant création et entretien de la voirie vicinale. Il s'agit dans l'esprit de désenclaver les campagnes politiquement – gommer les restes républicains –, économiquement – drainer les produits agricoles vers les grands centres et faire pénétrer dans les villages les produits manufacturés – et idéologiquement – restaurer le roi et la religion, insuffler la notion de service public.

Cette loi décentralisatrice, calquée sur le modèle anglais, renforce le pouvoir des préfets qui détiennent la reconnaissance des chemins communaux ou intercommunaux. A défaut de ressources propres, les communes sont obligées de pourvoir aux travaux, soit par deux journées de prestations applicables aux contribuables et aux animaux de travail, soit par le rachat en argent de ces prestations. Mais cette loi ne prescrit aucune règle de comptabilité et ne dit rien du personnel d'encadrement. Le corps des Ponts et Chaussées en est écarté pour plusieurs raisons. D'abord sa fidélité à l'Empire soulève beaucoup de soupçons parmi les ultras : il paye ainsi son centralisme. Ensuite, l'effectif de son service ordinaire – 196 ingénieurs, 195 conducteurs – reste insuffisant. Enfin, ces ingénieurs ne peuvent admettre de dépendre du pouvoir préfectoral. Au reste, ils croient plus dans le développement des canaux, voire des chemins de fer et récusent cette forme de travail collectif, la prestation, que certains voient comme une réminiscence de la corvée.

Vaille que vaille, les conseils municipaux n'affectent aux chemins que des prestations mal employées, dépourvues d'argent et fréquemment certains maires (ils sont alors nommés) n'hésitent pas à détourner pour leur profit personnel la main-d'oeuvre gratuite. Quant aux conseils généraux, ils ne votent que de faibles allocations, à peine de quoi payer un cantonnier par commune. Pourtant, entre 1815 et 1830, le trafic routier, soumis au rythme de la révolution industrielle, double.

Sur le plan matériel, la première tentative de service vicinal apparaît donc comme un échec d'autant plus éloquent que le ministère des Travaux publics s'est doté de moyens qui permettent l'expansion d'un réseau de routes nationales et départementales en état de viabilité, été comme hiver : 14 300 km en 1824, 16 800 km en 1828, 25 000 km en 1830, 42 000 en 1835, surveillées par 400 ingénieurs, 3 000 conducteurs et près de 20 000 cantonniers ; 600 ponts sont édifiés entre 1830 et 1847.

Une seconde loi (21 mai 1836) réforme la vicinalité et ne s'applique qu'aux 300 000 km de chemins potentiels, classés en chemins vicinaux ordinaires reliant les hameaux aux bourgs, en chemins d'intérêt commun reliant les bourgs et chemins vicinaux de grande communication intéressant la totalité du département pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Si les sentiers existent un peu partout pour lier entre eux les hameaux, si l'on trouve en Bourgogne les chemins finerots, en Poitou les chemins charinaux, il faut les élargir : la loi de 1824 était restée muette sur ce point ; celle de 1836 assure l'indemnisation des propriétaires riverains. De nouvelles ressources pécuniaires –

dons, centimes additionnels aux contributions directes, contributions extraordinaires – et humaines – une troisième journée de prestation des hommes valides de 18 à 60 ans – viennent à bout des résistances. Avant la fin de 1836, 82 départements arrêtent le classement des lignes vicinales les plus urgentes à réaliser, votent les fonds nécessaires et créent, dans leur grande majorité, un service propre : au sommet l'agent voyer en chef, placé sous l'autorité immédiate du préfet, comme l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées par rapport au ministre des Travaux publics, commande les agents voyers d'arrondissement et les agents voyers de canton, correspondant respectivement aux ingénieurs ordinaires et aux conducteurs des Ponts et Chaussées. Il est notamment chargé d'assurer l'emploi, dans les délais fixés, des ressources de toute nature afférente à la petite et à la grande vicinalité. Surtout, il décide avec les maires (élus depuis 1831) de l'établissement des chemins d'intérêt commun, tandis que les agents voyers subalternes s'affairent à la petite vicinalité. La technique viaire généralement adoptée est celle de McAdam : le chemin suit le relief et s'intègre au paysage.

De 1836 à 1846, 513 millions de francs sont utilisés à la vicinalité, dont 220 sous forme de prestations en nature et 293 en argent. Grâce à ces fonds, 53 000 km de chemins de grande communication (autant que la totalité des routes) et 160 000 km de chemins de petite communication sont à l'état d'entretien en 1848. "On peut dire avec vérité que, dans plusieurs départements, les travaux de la grande vicinalité ont complètement changé la face du pays", soutient le président des *Annales des chemins vicinaux* en 1845.

Mais l'effort n'est pas encore suffisant. Napoléon III porte la prestation à quatre jours et crée une Caisse des chemins vicinaux gérée par la Caisse des dépôts et consignations autorisée à prêter 200 millions de francs aux communes, remboursables en 30 ans au taux de 4 %. Les travaux viaires repartent de plus belle : en 1868 le réseau vicinal compte 241 000 km, 340 000 en 1873, 464 000 en 1891¹, 575 000 en 1914, exécuté à 60 % par la prestation en nature², auxquels il faut ajouter les 37 000 km de routes nationales et les 25 000 km de routes départementales qui y sont connectées.

Alors que, en 1835, on trouvait difficilement une route à moins de quatre kilomètres à la ronde, deux générations plus tard, en 1900, à moins de trois cents mètres, un chemin carrossable mène à l'agglomération la plus proche. Avec un réseau aussi dense, le paysan n'est plus isolé pour écouler ses produits. Avec la vicinalité, le prix du blé tend à s'uniformiser sur l'ensemble du territoire, l'exode rural s'amplifie – un million d'émigrants tous les dix ans entre 1850 et 1910 –, les temps de transport se réduisent considérablement.

¹. Soit 135 000 de grande communication, 75 000 d'intérêt commun, 254 000 de chemins ordinaires.

². La part acquittée en nature est plus forte dans les départements pauvres. Elle est de 30 % dans le Nord mais dépasse 90 % dans les Landes et les Deux-Sèvres.

GUILLERME A., 1996, *Chemins, routes, autoroutes* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.123-125.

Voir également : GUILLERME A., 1984, *Corps à corps sur la route. Les routes, les chemins et l'organisation des services au 19^{ème} siècle*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 172p

La loi portant création des PDIPR renvoie, comme la loi de 1824 votée par les représentants Ultras de la Chambre, à une dynamique de décentralisation, à la différence notable que les communes ne disposaient pas de ressources propres pour subvenir à des travaux pourtant obligatoires. Si certaines communes ne disposent toujours pas aujourd'hui de crédits importants pour cette mission, les CG sont maintenant chargés d'y remédier. Ils s'inscrivent en cela dans une forme de "tradition" si l'on considère que l'Etat français, dans les années 1930, va préférer consacrer ses fonds publics à la modernisation des chemins (ainsi qu'à l'élargissement de certaines routes), alors que des Etats européens comme l'Angleterre et l'Italie vont se lancer dans la construction d'autoroutes.

Alors que le service vicinal est absorbé par le service des Ponts et Chaussées en 1940, des associations touristiques, entraînées notamment par la FFRP, vont, au sortir de la 2^{ème} Guerre Mondiale, entériner l'idée du réseau de chemins et sentiers de France comme outil d'aménagement et de développement du territoire, en insistant sur le danger que représenterait sa disparition.

5.3.2.2. *Le PDIPR, instrument de politique publique départementale d'aménagement du territoire*

Les PDIPR sont le fruit d'inquiétudes quant à la pérennité des chemins et des sentiers ruraux et d'une prise en compte de l'engouement suscité par les espaces naturels, visible à travers la pratique de la randonnée (et des activités de pleine nature en général).

Le PDIPR occupe les articles 55 et 56 d'une des lois de décentralisation (section 5 "de l'environnement et de l'action culturelle"). Cette loi, votée le 22 juillet 1983⁷⁰⁷, a confié aux départements la responsabilité d'élaborer les PDIPR. Le CG est l'instigateur de la mise en œuvre des PDIPR. Il peut désigner une institution en charge d'élaborer les itinéraires de promenade et de randonnée sur un territoire, tout ceci en concertation avec les communes.

Le rôle du CG en matière de réseaux de sentiers est ainsi très important. C'est lui qui doit piloter localement la politique nationale PDIPR instaurée par l'Etat.

Toutefois, la figure des CG en matière de gestion et de valorisation des réseaux de sentiers n'a rien de surprenant ; ils ont depuis 1825 assumé cette mission :

"Ce réseau [routier] est d'abord un patrimoine qui s'est enrichi par à-coups (1750-1790, 1840-1900, 1950-1990) et dont les gestionnaires ont varié au cours du temps : de 1940 à 1982, il est l'apanage du ministère des Travaux publics devenu en 1967 ministère de l'Équipement ; de 1825 à 1940, il est, pour les routes, entre les mains du ministère des Travaux publics et, pour les chemins, entre celles des conseils généraux sous la tutelle des préfets ; de 1728 à 1825, il dépend du service des Ponts et Chaussées pour les routes royales et en partie du ministère de la Guerre pour celles qui sillonnent la zone frontalière, du bon vouloir des riverains pour les chemins ; antérieurement la gestion est quasiment féodale"⁷⁰⁸.

A l'instar des instances publiques en matière de grands réseaux techniques⁷⁰⁹, les CG permettent aux marchés de fonctionner. Ils sont en effet en charge d'assurer une offre de randonnée de qualité à l'échelle du pays afin de satisfaire une demande sociale manifeste, en organisant le financement des infrastructures. Les CG, dans le cadre des PDIPR, travaillent alors avec les communes et intercommunalités pour assurer (via des fonds européens, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, etc.) le financement des infrastructures (entretien du réseau, signalétique, valorisation, promotion sous toute forme, etc.), et pour réglementer et coordonner les utilisations du

⁷⁰⁷ Loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

⁷⁰⁸ GUILLERME A., 1996, *op. cit.*, p.118.

⁷⁰⁹ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.235.

réseau. Ce travail de coordination des différents usages du réseau se réalise en collaboration avec le monde associatif sportif notamment.

L'objectif fondamental des PDIPR est de pérenniser les itinéraires de promenade et de randonnée en protégeant certains types de sentiers⁷¹⁰. Ainsi, quand un chemin rural est inscrit au plan, la commune doit proposer un autre chemin de substitution avant de pouvoir revendre ou supprimer le chemin. Ceci permet une préservation de la continuité des itinéraires de randonnée.

Le PDIPR doit donc être un outil⁷¹¹ :

- pour faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires et en opérant un choix qualitatif parmi leur multiplicité ;
- pour protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins et sentiers ruraux.

Il concerne au maximum des sentiers dont la propriété est publique, tout en évitant le plus possible d'inscrire des itinéraires goudronnés.

Son cadre juridique est défini par les textes suivants :

- la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;
- le décret n°86-197 du 6 janvier 1986, relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22.07.83 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;
- la circulaire du 30 août 1988, relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991, relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification au code des communes ;
- le décret n°92-258 du 20 mars 1992, portant modification du code de la route et application de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

Selon ces textes, et notamment la loi de 1983, tous les types de chemins, quel que soit leur statut, sont susceptibles d'être intégrés au plan. La randonnée est entendue au sens large, toutes les formes de pratiques de randonnée non motorisées ont leur place dans le plan. Les itinéraires choisis ne sont

⁷¹⁰ Le PDIPR protège les chemins ruraux qui sont la principale assiette des sentiers de randonnée. Depuis, l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui les faisait basculer dans le domaine privé des communes, ces chemins étaient revendus ou supprimés. Inscrits au PDIPR, ils ne peuvent plus faire l'objet de telles pratiques sans que la commune ne propose un chemin de substitution de qualité comparable (voir la circulaire du 30 août 1988).

⁷¹¹ WITTE (de), L., 2000, *Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Bilan de l'enquête 2000*, FFRP, Paris, p.6.

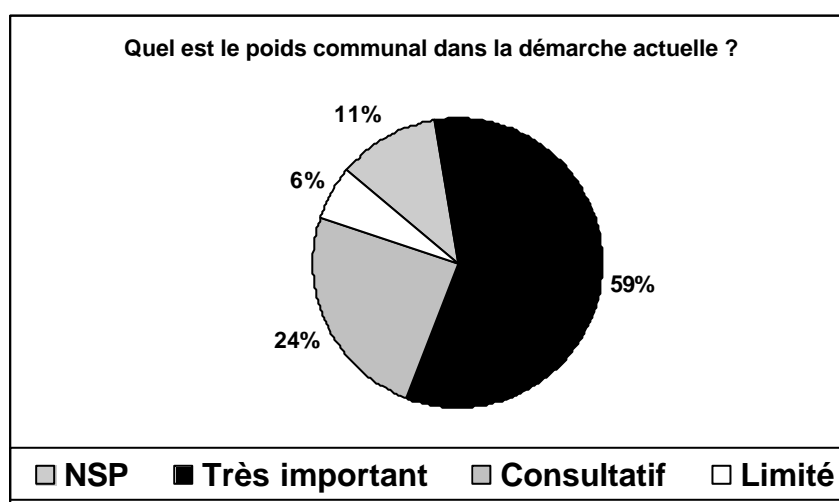
pas figés une fois le plan adopté, mais leur continuité est toujours assurée par un itinéraire de substitution.

Les deux articles de la loi de 1983 et la circulaire d'application de 1988 n'apportent que peu de précisions quant à la méthode de réalisation. Le texte de loi de 1983 propose toutefois une démarche en trois étapes pour l'élaboration du PDIPR :

- l'élaboration du projet ;
- la consultation des partenaires ;
- l'adoption du plan et des conventions de passages (élaborées en cas d'inscription au plan de sentiers dont la propriété est privée).

En pratique, il apparaît que la consultation des partenaires, et notamment des communes, se réalise dès la phase d'élaboration du projet. Elle est, de plus, jugée très importante par les CG, comme en témoignent les résultats de l'enquête réalisée en 2000 par Ludovic de Witte sur les PDIPR en France, auprès de 89 départements ayant répondu à son questionnaire (cf. fig. n°15).

Figure n°15 : Poids des communes dans la démarche PDIPR



(source De Witte, 2000)

La diversité des réponses traduit des réalités de fonctionnements très différentes qui peuvent s'expliquer par l'histoire, le contexte politique, le milieu naturel, la configuration urbaine, etc.

C'est dans une logique d'implication forte des communes que de nombreux départements, à l'exemple de l'Isère, ont mis en place une stratégie par "territoires" au sein desquels ils ont constitué un groupe de travail. On pourrait ainsi résumer la démarche du CG de l'Isère :

- réalisation de pré-diagnostics de l'état des sentiers à l'échelle de territoires locaux voyant la désignation de groupes de travail constitués de représentants du CG (élus et techniciens), d'élus locaux, et de l'ensemble des utilisateurs potentiels du réseau ("acteurs du territoire") ;
- détermination d'une structure juridique comme porteur de projet (le plus souvent une structure intercommunale ou un PNR à l'exemple du parc du Vercors) ;
- identification des tronçons à inscrire au plan en fonction de différents critères (statut foncier, intérêts environnementaux, paysagers, touristiques, proximité des villages, retombées envisageables, sécurité, fragilité du terrain et périodicité des travaux d'entretien à venir, coût des travaux, etc.) ;
- adoption des conventions de passages et du plan.

Parallèlement à ces quatre phases ont lieu de fréquentes visites de terrain afin de vérifier la conformité des sentiers au regard des critères retenus, de même que des réunions régulières avec les groupes de travail locaux.

Ainsi, selon De Witte, deux principaux types peuvent être dégagés quant à la démarche engagée par les CG pour la mise en place des PDIPR :

- une démarche ascendante :

L'intérêt que portent les municipalités au PDIPR est un atout très recherché par les CG. Les communes représentent l'échelle locale et leur participation au projet offre une garantie de développement cohérent et d'entretien de l'aménagement. Les communes sont d'autant plus efficaces qu'elles sont prises en considération en amont du projet. Ce type de démarche va dans le sens d'une appropriation du projet par le milieu local. Prôner le développement local est une nécessité pour le PDIPR en vertu de l'entretien des sentiers ou encore du respect des aménagements et des investissements.

- une démarche descendante :

Une structure d'échelle départementale (CG, CDT, Association d'usagers, etc.) réalise l'inventaire initial des sentiers et "descend" à l'échelle locale pour vérifier le statut juridique des sentiers et obtenir les accords assurant le passage des randonneurs. La démarche descendante devient rare, elle affiche un rapport qualité/coût/temps peu rentable et limite l'adaptation aux réalités locales. Cette démarche rend difficile l'évolution du plan vers les notions de développement local et de développement du tourisme. La prise en compte des territorialités ne semble pas être possible dans cette démarche, ce qui explique peut-être aussi son décalage par rapport aux réalités locales.

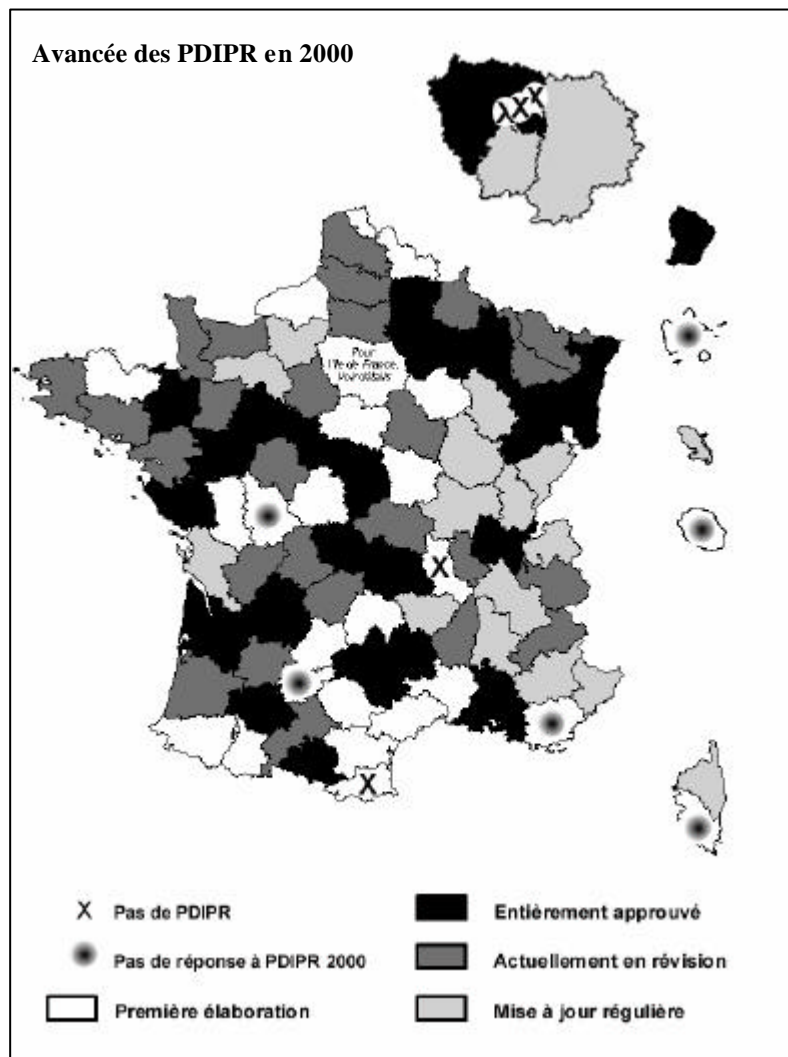
Le premier PDIPR de France a été adopté en Ile et Vilaine en décembre 1985. L'état d'avancée de la procédure dressé par cette enquête (en 2000) est le suivant :

- 27 PDIPR sont complètement approuvés, soit 30%, et ne font pas l'objet de révision ;
- 19 sont en complète révision ;
- 25 sont encore dans leur phase d'élaboration initiale ;

- 16 départements déclarent mettre à jour régulièrement leur plan qui est donc en constante évolution ;
- 4 départements n'ont pas de démarche PDIPR malgré l'obligation légale de cette procédure administrative.

On voit donc, avec la carte n°4, que l'application des PDIPR concerne presque l'ensemble du territoire français. Ce phénomène témoigne d'une volonté d'organisation et d'une réelle prise en compte de la randonnée dans l'aménagement du territoire. L'ensemble du territoire français sera bientôt maillé par un réseau de chemins et de sentiers dont la gestion est planifiée.

Carte n°4 : Situation par département des PDIPR en France en 2000



(source : De Witte, 2000)

Cet enjeu des PDIPR en matière d'aménagement et de développement du territoire est en effet largement reconnu. Comme le souligne Poitras, les réseaux techniques, en milieux urbain ou rural – bien qu'une telle dichotomie nous semble relativement obsolète dans les faits –, ne sont de toutes

façons jamais complètement isolés par rapport aux sphères politique et sociale⁷¹². Alors, s'affirmant comme une ressource économique, les réseaux de sentiers sont affichés comme un instrument d'aménagement du territoire.

Une telle reconnaissance fait du PDIPR l'aboutissement d'une préoccupation grandissante de l'Etat et de certaines associations (la FFRP en premier lieu) en matière de chemins et sentiers. C'est dès le début des années 70 que les organes de l'Etat ont compris sous la pression des organisations et des stations touristiques, l'intérêt de la randonnée pour le développement local. En 1972, la Datar et les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et du Tourisme, ont aidé matériellement le CNSGR en reconnaissant l'intérêt des sentiers de grande randonnée dans l'aménagement du territoire⁷¹³. Des subventions ont alors été proposées dans vingt départements pour la réalisation de sentiers.

Par la suite, le gouvernement a fait entrer la randonnée dans l'ordre administratif par une circulaire du 18 décembre 1974, qui demandait aux préfets de recenser les itinéraires dans leur département et de proposer des moyens de conserver les itinéraires touristiques. Le plan, inscrit sur carte au 1/100 000^e, était soumis à l'avis du conseil général et des communes intéressées. Il était ensuite publié par arrêté préfectoral. Toutefois, la valeur juridique d'un tel document était très faible. L'opération donnait en revanche une assise administrative et politique forte au CNSGR.

En 1977, la circulaire du 7 juillet va recommander le maintien des chemins ruraux en soulignant que leur utilité n'est plus strictement agricole, mais aussi environnementale et sociale par l'accès à la nature qu'ils permettent. Une quinzaine de départements seulement vont prononcer un arrêté préfectoral affectant les chemins ruraux à la randonnée. En conséquence du faible succès de la circulaire de 1977, un projet de loi, relatif aux sentiers et chemins présentant un intérêt particulier pour la promenade et la randonnée, va voir le jour. Il ne sera repris qu'en 1983, dans le cadre des lois de décentralisation, compte tenu des échéances présidentielles de 1981.

En 1989, un partenariat sur la promotion et la sensibilisation des élus à la sauvegarde des sentiers a été signé entre le MATE et la FFRP. Cet accord a pris appui sur la loi de 1983 et les PDIPR, à l'époque encore peu connus. Ce partenariat va ensuite être ravivé en 1993 avec la loi de protection et de valorisation des paysages⁷¹⁴, selon laquelle les sentiers participent activement à cet objectif. Ils sont des éléments structurants des paysages et des régions tout en permettant leur découverte.

Aujourd'hui, les institutions officielles comme le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), relayées par la Datar, semblent vouloir s'investir de plus en plus pour le patrimoine des sentiers et chemins :

⁷¹² POITRAS C., 1997, *Particularités locales et stratégies d'acteurs : 50 ans d'histoire du téléphone à Montréal* ; in : GARIEPY M., MARIE M. (dir), *op.cit.*, p.39.

⁷¹³ LE LOUARN P., 2002, *op. cit.*, p.73.

⁷¹⁴ Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 (J.O. du 9 janvier 1993) sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

*" [...] la priorité gouvernementale pour engager la France dans la voie du développement durable est clairement présente dans la loi : par la valorisation du patrimoine des chemins, l'entretien des espaces naturels, la sensibilisation à l'environnement induite, la participation des acteurs locaux et bien sûr la qualité même de cette pratique de consommation "douce" du patrimoine, la randonnée est un exemple de loisir et de tourisme durable auquel la DATAR est attachée"*⁷¹⁵.

La participation active de ces deux institutions au colloque organisé en novembre 2003 au Sénat par la FFRP atteste également de leur investissement sur ce sujet. Le travail accompli par son président, Maurice Bruzek, est de toute évidence pour beaucoup dans cet état de fait :

*"Pouvoirs publics et collectivités locales ont pris conscience de l'enjeu : les chemins et sentiers sont la principale voie d'accès au milieu naturel, ils sont un facteur d'équilibre pour notre société ; l'aménagement du territoire doit prendre en compte cette dimension"*⁷¹⁶

La FFRP constitue en effet un acteur incontournable de la procédure PDIPR. En 1991, une première convention trisannuelle avec le Ministère de l'environnement a chargé la FFRP du suivi de la mise en œuvre des PDIPR qui couvrent pratiquement tout le pays aujourd'hui. Par ailleurs les associations locales de randonneurs affiliées à la FFRP, ainsi que des membres des comités départementaux et régionaux de la FFRP, sont systématiquement partie prenante de l'élaboration des PDIPR. Aujourd'hui, comme le souligne une note de la FFRP, celle-ci souhaite "relever le défi de l'expertise technique pour devenir acteur de l'aménagement du territoire"⁷¹⁷.

Cette reconnaissance du PDIPR comme outil d'aménagement et de développement du territoire est également largement exprimée au niveau local, d'autant que la procédure dispense des aides non négligeables aux communes et intercommunalités pour la mise en place locale du plan.

Sur ce point, la Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 30 Août 1988 rappelle que le CG est habilité, par délibération, à préciser les modalités financières et techniques éventuelles d'application du PDIPR. En Isère, les financements octroyés par le CG se répartissent de la sorte :

- fourniture des poteaux directionnels : 70% des coûts ;
- pose des poteaux : 50% des coûts ;
- balisage : 40% des coûts ;
- mise aux normes des sentiers (travaux) : 50% des coûts ;
- élaboration d'un carto guide : 70% des coûts.

Concernant l'entretien des sentiers, l'importance de la participation des communes et du milieu

⁷¹⁵ FFRP, 1999, *49 fiches pour le développement de la randonnée pédestre dans les pays. Guide conseil, Avant-propos de Jean-Louis GUIGOU*, FFRP, Paris, p.3.

⁷¹⁶ BRUZEK M., 1999, *L'aménagement du territoire, une priorité pour la FFRP* ; in : FFRP, *op. cit.*, p.6.

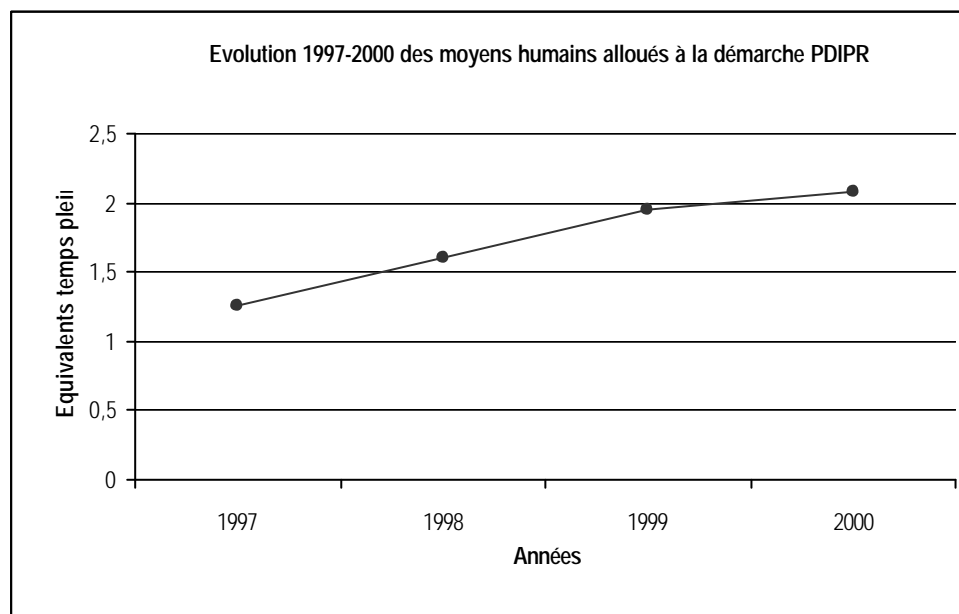
⁷¹⁷ FFRP, non daté, non signé, *Relever le défi de l'expertise technique pour devenir acteur de l'aménagement du territoire*, 4p. ; obtenue en ligne : <http://www.ffrp.asso.fr>

associatif dans l'application des PDIPR prend ici toute son importance. L'entretien des sentiers est en effet un des critères les plus importants dans tout aménagement d'itinéraires de randonnée. Pourtant le PDIPR n'a pas pour obligation de l'organiser. Deux tendances sont à relever au niveau national. La première concerne les départements appliquant la loi de manière stricte, ils ne prennent pas l'entretien en compte, la municipalité garde la responsabilité de cette tâche. C'est le cas du département de l'Isère. A noter qu'une telle option constitue un des freins majeurs à l'inscription de tous les sentiers d'une commune au PDIPR. La deuxième consiste à déléguer au milieu associatif l'entretien des sentiers, par voie conventionnelle.

Dans les deux cas, le fait que l'entretien soit confié aux associations ou aux communes, témoigne de la nécessité de laisser la maîtrise du territoire au milieu local.

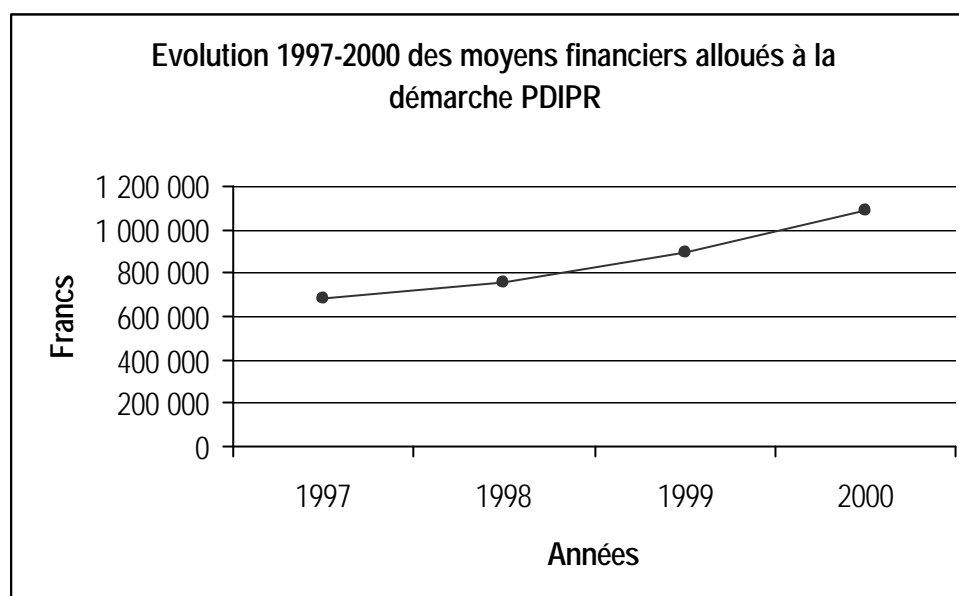
Par ailleurs, en conséquence de la prise de conscience du PDIPR comme outil d'aménagement et de développement du territoire, les moyens humains et financiers alloués à la procédure ont globalement augmenté (cf. fig. n°16 et 17).

Figure n°16 : Evolution des moyens humains alloués à la démarche PDIPR



(source : De Witte, 2000)

Figure n°17 : Evolution des moyens financiers alloués à la démarche PDIPR



(source : De Witte, 2000)

Enfin, en vingt ans, De Witte, distingue deux générations de PDIPR⁷¹⁸. Jusqu'au milieu des années 1990, les CG n'ont pas mesuré l'intérêt de planifier la randonnée. Ils préféraient déléguer la maîtrise d'œuvre et les moyens engagés étaient insuffisants. Les PDIPR étaient en conséquence difficilement applicables et leurs effets sur les dynamiques territoriales très limités.

C'est donc au cours des années 1990 que le contexte a changé avec l'établissement d'une seconde génération de plans (cf. tableau n°6).

Au regard de ces analyses et considérations, on pourrait dès lors penser que la pertinence de ces plans semble acquise. On pourrait penser qu'ils répondent aux attentes des territoires et des gestionnaires. On serait convaincu que la randonnée est "un élément majeur de la politique des territoires". C'est par exemple la conviction de Christian Nucci, vice-président du Conseil Général de l'Isère qui déclarait dans le bulletin de la Fédération de la Randonnée en Isère (FRI) d'avril 2003, que "les sentiers sont un formidable outil, facteur de cohésion du territoire, qui donne l'occasion de se fédérer".

Les PDIPR, par leur mission de préservation du patrimoine des chemins et sentiers, seraient ainsi un outil de mise en relation d'acteurs, voire... d'interconnexion territoriale. Confortant et s'intégrant dans les politiques thématiques des territoires, ils viendraient confirmer leur cohérence, et favoriser les interrelations.

⁷¹⁸ WITTE (de) L., 2001, *La randonnée, un élément majeur de la politique des territoires. Evolution de la place des PDIPR au sein des politiques territoriales* ; in : *Espaces*, n°187, Paris, pp.38-45.

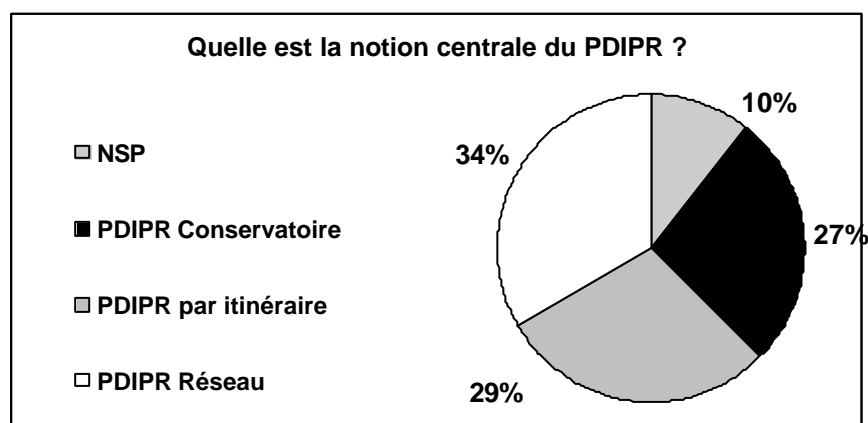
Tableau n°6 : Comparaison entre les générations de PDIPR

critères	PDIPR 1 ^{ère} génération	PDIPR 2 ^{ème} génération
<i>Date d'ouverture de la démarche</i>	1983-1995	1995 - ?
<i>Motivations de la rédaction</i>	Obligation légale	Animation d'un réseau d'acteurs, action de politique territoriale
<i>Intégration politique</i>	Faible	Complète dans certaines thématiques : protection de l'environnement, politique touristique, développement des zones rurales...
<i>Durée de la démarche</i>	Longue (5 à 10 ans)	Courte (moins de 5 ans)
<i>Programmation</i>	Tout le département	Par tranches ou par zones
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	Déléguée au Comité départemental du Tourisme ou au milieu associatif	Assurée par le CG
<i>Prise en charge juridique</i>	Approximative	Rigoureuse, évitement des propriétés privées
<i>Poids communal et/ou intercommunal</i>	Limité, approche commune tardive	Très important, approche précoce des municipalités
<i>Collaboration entre les acteurs départementaux</i>	Association multirandonnée, rédaction d'une charte globale	Comité de pilotage dirigé par le CG, rédaction de chartes de thématiques (signalétique, éditoriale, qualitative...)
<i>Type de démarche</i>	A tendance descendante	A tendance descendante
<i>Type de randonnée</i>	Aucune ou seulement pédestre, juxtaposition de pratiques	Multirandonnée généralisée, articulation entre les pratiques
<i>Considération de l'ensemble des sentiers</i>	Par tronçons ou itinéraires	Réseau de sentiers
<i>Moyens financiers annuels</i>	Moyenne entre 30 000 et 75 000€	Moyenne entre 75 000€ et 150 000€
<i>Moyens humains</i>	Travail bénévole (milieu associatif) à un demi-poste	Minimum 2 temps plein et chantiers d'insertion
<i>Moyens techniques</i>	Ordinateur	Véhicules 4X4, utilisation des nouvelles technologies, système d'information géographique, GPS, internet...

(source : De Witte, 2001)

En effet, selon les analyses de De Witte, au début des années 1990, les PDIPR étaient en majorité des outils de défense des sentiers, destinés à la randonnée pédestre et animés par la notion de conservation. En 2000, une évolution de l'usage de ces plans est visible : les PDIPR sont désormais rattachés au développement touristique, ouverts systématiquement à la multi-randonnée et de plus en plus fréquemment animés par la notion de réseau (cf. fig. n°18).

Figure n°18 : Notion centrale du PDIPR en 2000



(source : De Witte, 2000)

Ainsi, les PDIPR (de 2^{me} génération notamment) valideraient l'hypothèse qui est la nôtre d'une interconnexion territoriale générée par un réseau, à l'échelle locale et en milieu naturel et rural. Cette idée trouve un appui supplémentaire dans la montée d'une pensée du PDIPR en terme de "réseau de sentiers", devant une pensée de celui-ci en terme de "conservatoire" ou une pensée "par itinéraires".

Tenant de faire cohabiter les différents groupes sociaux et de créer des solidarités (ouverture à la multi-randonnée avec signalétique directionnelle gommant le balisage spécifique), ils semblent façonner de nouvelles entités (identités ?) territoriales en reliant les territoires entre eux. Là encore, la symbolique du réseau est forte ; l'infrastructure devient médium, elle noue les liens, même sans être utilisée, comme le précise Dadognet :

"Il [le médium] relie les villages et les villes. A été tracé sur le sol le ruban que tous emprunteront, et, même s'ils ne s'en servent pas, les hommes n'en ont pas moins aménagé ce qui unit, ce qui s'oppose à l'éloignement. Cette liaison ne s'efface pas avec l'usage. Les paroles s'envolent, les écrits s'égarer, les moyens communicationnels ne subsistent que rarement après leur utilisation – mais la route, fût-elle abandonnée, demeure (les anciennes voies qui ne sont plus pratiquées se devinent ; elles laissent des vestiges. La Terre a été tellement tassée, quand elle n'a pas été "empierrée" que les herbes y végètent). Elle appelle de possibles rencontres"⁷¹⁹.

Les réseaux de sentiers créent de la valeur du fait même qu'ils créent du lien, qu'ils permettent de combiner des éléments. Ils disposent d'un potentiel créatif. Ils créent quelque chose qui n'était pas. En reliant des points disposant d'une valeur paysagère ou écologique propre, il est possible de créer un itinéraire thématique qui va venir donner une identité au territoire parcouru et en valoriser une ou plusieurs dimensions ; mais qu'en est-il de la dimension propre à la protection de la nature ?

5.3.3. Une piste vers l'interconnexion territoriale... mais quid des espaces protégés ?

Quelques bémols doivent être apportés à cette procédure et à la conclusion livrée ci-dessus.

Il ne s'agit tout d'abord pas de voir une nouvelle fois un "effet direct et causal" de l'aménagement et de la valorisation d'un réseau de sentiers dans le cadre d'un PDIPR, en terme de structuration territoriale, en terme de cohésion territoriale. L'adoption de normes de balisages communes sur des sentiers ne semble par exemple pas solutionner la question de la dissension forte entre un sud et un

⁷¹⁹ DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.22.

nord Vercors. Tirailé de plus entre deux départements (Drôme et Isère), donc entre deux PDIPR, le massif ne semble pas trouver davantage de cohérence par une planification de la randonnée et des sentiers.

Il apparaît alors qu'une politique "sentiers" ne peut être envisagée seule dans une optique de développement territorial et d'interconnexion territoriale. Elle est déjà intimement dépendante des moyens qui lui sont dévoués. Sur ce point, il en ressort que les crédits de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles⁷²⁰, servent prioritairement les espaces naturels sensibles et accessoirement au PDIPR. Certains départements n'ont d'ailleurs jamais voté cette taxe, d'où une efficacité moindre de l'outil.

Par ailleurs, on s'interrogera sur la pertinence des réseaux de sentiers constitutifs des PDIPR à générer une interconnexion territoriale. Selon Le Louarn, la possibilité du conventionnement (en cas de passage sur terrain privé) n'a jamais eu beaucoup de succès pour la raison que les services administratifs ont une culture qui rejette le contrat et préfère les garanties de la domanialité publique. Aussi, les propriétaires privés, et parmi eux les forestiers, voient mal ce qu'ils considèrent comme une ingérence de la puissance publique dans la gestion de leur bien⁷²¹.

De plus, la loi du 22 juillet 1983, le décret du 6 janvier 1986 et la circulaire du 30 août 1988 définissent la rédaction du PDIPR comme une compétence obligatoire des CG. Or, malgré l'obligation de rédaction, le cadre législatif actuel laisse une grande latitude aux CG pour bâtir leur action. Aucun délai n'a été prévu pour l'application de la loi, ni aucune sanction en cas de non mise en œuvre. Avec la circulaire de 1988, le gouvernement a tenté d'apporter un cadre de travail mais ce texte n'a pas reçu l'impact escompté.

En outre, il n'est pas précisé que l'avis d'une commune sollicitée doit être favorable ou non pour motiver l'inscription d'un sentier au PDIPR. Une grande diversité peut donc être observée tant au sujet des méthodes de rédaction que du planning d'action des CG.

D'une manière générale, ce relatif flou de la procédure peut amener certaines collectivités à jouer davantage une carte personnelle en matière de planification de la randonnée et des sentiers plutôt qu'à chercher la mise en œuvre d'une dynamique cohérente à l'échelle de plusieurs territoires.

Enfin, le point commun relevé dans ces deux types de démarche est le rôle du milieu associatif. En effet, la plupart des départements ayant répondu à l'enquête de De Witte (73 sur 89) affirment

⁷²⁰ Les Espaces Naturels Sensibles sont créés à l'initiative du CG qui vote l'institution d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles et décide de la mise en œuvre d'une politique de protection de ces espaces. La taxe est perçue sur les constructions nouvelles soumises à permis de construire dans le département (sauf cas d'exonération limitativement énumérés par la loi). Son taux ne peut dépasser 2% de la valeur de l'ensemble immobilier projeté ; il est en général de 1%. Le produit de la taxe doit être affecté à la protection des milieux naturels et des sentiers de randonnée sur une ligne budgétaire créée à cet effet. Le département de l'Isère affiche une politique ENS relativement efficace en ayant voté la taxe sur l'ensemble de son territoire. Le CG a également confié la gestion des ENS à l'association Avenir.

⁷²¹ LE LOUARN P., 2002, *op. cit.*, p.80.

entretenir des relations étroites avec le milieu associatif. Les associations d'usagers des sentiers sont présentes dans le paysage départemental depuis très longtemps. Par leurs expériences et compétences, elles s'érigent en partenaires incontournables sur l'expertise technique et l'entretien des sentiers et du balisage. Cependant, le PDIPR ne concerne pas uniquement le milieu associatif mais aussi de nombreux autres partenaires tels que l'ONF, les chambres d'agriculture, les DDAF, etc., et surtout, les espaces protégés !

Or, sur ce point, les situations sont mitigées. Si certains espaces protégés se sont intégrés peu à peu à la démarche PDIPR (PNE), d'autres, à l'exemple des réserves naturelles de Haute-Savoie, restent en marge de cette démarche.

Interrogé à la suite de la présentation de la mise en place du PDIPR en Haute-Savoie sur l'intégration des réserves naturelles dans la démarche, le technicien du CG de Haute-Savoie, lors des 1^{ères} assises nationales sur la création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnées, n'a pas manqué de nous répondre, que pour ces espaces, "il était toujours fortement question d'une histoire de personnes...". Certes, mais pourquoi là bas plus qu'ailleurs ? Il est évident que toute démarche d'aménagement du territoire est toujours une affaire de personnes. Il nous semble surtout à ce propos qu'il s'agit d'une histoire d'objectifs territoriaux, d'idéologie territoriale, et donc de conception de la ressource.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces divergences.

- Tout d'abord, la condition posée (on pourrait dire presque "imposée" dans certains cas) par les CG pour l'inscription de sentiers au PDIPR est l'adoption par les collectivités intéressées, d'une signalétique commune, définie dans une charte. Or, les espaces protégés disposent déjà souvent de leur propre charte signalétique, à l'exemple des parcs nationaux, qu'ils ne souhaitent dissoudre dans celle des CG. Il est par ailleurs fondamental pour les espaces protégés de conserver leur identité propre (diffusée notamment par le balisage) car elle indique l'existence du parc ou de la réserve, et donc d'une réglementation, du fait qu'il ne s'agit pas d'un territoire "comme les autres". Des solutions sont parfois trouvées (ajouts discrets de la signalétique PDIPR sur les supports de l'espace protégé), à l'exemple du PNE, après de longues parlementations.
- Ensuite, la conception du PDIPR comme instrument de développement touristique est dominante aujourd'hui. On note d'ailleurs, selon Le Louarn, un essoufflement dans la création d'itinéraires nouveaux, ce qui signifie un prochain recul de la fonction originelle de conservation du patrimoine. Mais surtout, au niveau des espaces protégés, la prédominance d'un intérêt touristique porte le risque d'une perte de sens des motivations initiales de la randonnée pédestre, et surtout pose problème quant à l'objectif premier de protection de la nature :

"Au nom du profit local on favorise la multirandonnée, soit sur les mêmes sentiers, soit par la multiplication des itinéraires, fut-ce au détriment de la tranquillité des promeneurs, de leur sécurité, de l'entretien des chemins, de la protection des milieux naturels et du rapport

courtois avec les propriétaires, les forestiers, les agriculteurs et les chasseurs. L'accent mis sur le profit encourage même les particuliers à négocier leur participation directe aux retombées économiques de l'opération comme le montrent quelques velléités de fermeture ou d'accès payant, bientôt confortées par la loi forestière. Enfin, la concentration de la politique sur les itinéraires les plus intéressants pour le tourisme, en provoquant la concentration des crédits et des actions, entraînera une concentration de la fréquentation par une médiatisation plus forte des itinéraires privilégiés. Il en résultera certainement un désintérêt général pour l'ensemble du réseau moins mis en valeur et, sauf initiatives communales, un abandon progressif des chemins ruraux les moins utilisés"⁷²².

Le désintérêt d'une partie du réseau au détriment de certains itinéraires très fréquentés participe d'une stratégie largement répandue au sein des gestionnaires d'espaces protégés, qui préfèrent ainsi laisser de vastes zones moins fréquentées, dites de "tranquillité" (cf. 5.1.3.). Cependant, le surplus de fréquentation engendré par l'inscription au PDIPR n'est pas forcément souhaité dès lors que les parcs nationaux et réserves naturelles, du fait même de leur classement, enregistrent déjà une forte fréquentation. De plus, la dimension multirandonnée des PDIPR est aussi une des raisons de la non inscription de certains sentiers inclus en espaces protégés, car la réglementation des espaces protégés tolère souvent peu d'autres types de randonnée que la randonnée pédestre.

Les PDIPR nous semblent incontestablement ouvrir une nouvelle voie pour les espaces naturels et ruraux, qui correspond aux conséquences de leur requalification (cf. 5.1.), sans pour autant tomber dans une certaine "condescendance" envers le rural qui accorderait "une valeur éternelle aux champs", selon les propos de Vincent Piveteau sur le retour à la terre des néoruraux⁷²³. En effet, les PDIPR sont très souvent établis avec une participation des agriculteurs, des chasseurs, de collectifs d'habitants, etc., qui permet d'éviter, en partie, un tel biais.

On peut voir également dans les PDIPR une opportunité d'interconnexion territoriale. Toutefois, ils se heurtent à des questions d'identités territoriales, et indirectement de conception de la ressource (la nature), notamment lorsqu'il s'agit d'associer des territoires "institutionnels" comme les espaces protégés, à une dynamique collective. Le problème n'est donc pas de montrer du doigt les espaces protégés comme des "empêcheurs de marcher... en rond", dirons-nous, compte tenu du succès des itinéraires en boucle. Bien au contraire, ces territoires existent, et leur existence est légitimée par une demande sociale forte.

Il est donc nécessaire d'examiner plus spécifiquement les stratégies de gestion de réseaux de sentiers mises en place par ces "territoires de réglementations", afin de mettre en lumière leur spécificité en la matière par rapport à la démarche nationale impulsée par les PDIPR.

⁷²² LE LOUARN P., 2002, *op. cit.*, pp.80-81.

⁷²³ Cet article paru dans l'édition du 18 mars 2004 de ce journal à grand tirage, témoigne de l'écho d'un phénomène qui a suscité les scénarios de plusieurs longs métrages de cinéma ayant connu un réel succès populaire.

Conclusion du chapitre 5

L'interdépendance entre les réseaux de sentiers et l'espace rural français est aujourd'hui essentiellement due au développement de pratiques ludo-sportives – sports de pleine nature – qui font force recours à cette infrastructure. Ces pratiques, qui prennent sens dans le mouvement global de requalification des espaces naturels et ruraux français, ont fait évoluer la définition du sentier. D'outil de travail, le sentier est devenu un instrument d'accomplissement de soi via des activités touristiques et de loisirs, poussant une appréhension de celui-ci en terme de réseau, de manière à offrir un produit multifonctionnel, adapté à une demande croissante. Ces réseaux, véritable ressource économique, à toutes les échelles, sont alors des catalyseurs d'intentions, d'enjeux multiples en matière d'aménagement et de développement du territoire rural montagnard.

Si l'on peut se féliciter de cet engouement pour les réseaux de sentiers, qui tend à les faire revivre, à les rendre à nouveau "visibles" aux yeux de tous, plusieurs écueils émergent d'un tel réinvestissement social de cette ressource. Définies comme des biens dont la valeur est déterminée socialement⁷²⁴, on comprendra que les ressources permettent d'atteindre un certain but dans un contexte donné. Le lien social, interdépendant d'un contexte socio-culturel, est en effet indispensable pour déterminer la valeur car "une ressource n'existe pas par elle-même"⁷²⁵. Dès lors, on perçoit très bien que l'objectif attribué aux réseaux de sentiers pour certains, ne peut évidemment recouper en plein les objectifs assignés par d'autres acteurs. Localement, et au niveau des espaces protégés, les enjeux portés sur les réseaux sentiers se traduisent de fait par une multiplication de projets et de procédures soumis aux gestionnaires de ces espaces. Les acteurs à l'origine de ces projets sont eux-mêmes très variés : communes, groupements de communes, associations, conseils généraux, etc.

L'affirmation des réseaux de sentiers et chemins comme patrimoine local et national enclenche une réflexion de fond sur la notion de bien commun, c'est à dire sur une conception partagée de la ressource. Toutefois, à l'instar de la remarque précédente, la conception patrimoniale du réseau n'est pas sans générer des avis divergents quant à l'objectif qui lui est donné, surtout au sein d'espaces protégés. Ce n'est donc pas uniquement leur destination originelle qui confère aux réseaux de sentiers en espaces protégés leurs significations actuelles ; ces significations, entremêlées, transparaissent dans les stratégies de gestion mises en place par les divers acteurs impliqués dans cette tâche.

⁷²⁴ NAN L., 1995, *Les ressources sociales : une théorie du capital social* ; in : *Revue Française de Sociologie*, Paris, vol. 36, n°4, p.687.

⁷²⁵ BOURRELIER P-H., DIETHRICH R., 1989, *op. cit.*, p.3.

Chapitre 6.

La gestion de réseaux de sentiers en espaces naturels protégés de montagne : réserves naturelles "Arve-Giffre" et Parc National des Ecrins

Au regard du chapitre précédent, nous rejoindrons ici encore Offner pour reconnaître qu'il n'y a pas un espace des flux homogène, mais des dynamiques spatiales diversifiées, favorisées par la combinaison ou la confrontation de logiques économiques et de stratégies d'acteurs, aux intérêts territoriaux multiples. Il apparaît donc déraisonnable de tenter d'explicitier les interactions entre réseaux et territoires sans prendre en compte les modalités de conception et de gestion de ces réseaux⁷²⁶.

Le réseau de sentiers représente en effet l'outil premier de canalisation d'une fréquentation globalement croissante dont les modalités sont cesse changeantes, et en même temps la garantie d'un dynamisme social, économique et culturel local. Ainsi, dès lors qu'il concerne des territoires naturels préservés, il est au cœur de la dialectique protection/développement. Le réseau est donc un catalyseur d'intentions, à la fois pour les partisans de sa valorisation que pour les gestionnaires d'espaces protégés qui voient en lui un outil d'aide à la gestion des espaces protégés.

Après avoir exposé la méthodologie qui fut la nôtre dans cette recherche - axée notamment sur l'outil exploratoire que représente l'enquête par entretiens -, nous présenterons les principales caractéristiques des terrains d'étude retenus ; caractéristiques fortement conditionnées par le statut réglementaire de ces espaces voués à une protection stricte de la nature.

Partant ensuite de l'intérêt du réseau de sentiers comme outil d'aide à la gestion⁷²⁷ de l'espace protégé en raison du lien qu'il entretient avec les grandes missions ce dernier, nous nous attacherons à définir les mécanismes de la gestion des réseaux de sentiers parcourant les réserves naturelles du massif Arve-Giffre, en Haute-Savoie, ainsi que du Parc National des Ecrins à partir d'analyses centrées sur les secteurs isérois du Parc : l'Oisans et le Valbonnais.

La présentation des organisations de la gestion des réseaux s'intéressera notamment à mettre en évidence la multiplicité des acteurs impliqués, et plus particulièrement la place, le rôle, les compétences, des gestionnaires d'espaces protégés en la matière.

Des différences notables seront ainsi révélées entre les gestionnaires, qui tout deux font pourtant du réseau de sentiers une composante majeure du système territorial local.

⁷²⁶ OFFNER J.-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.219.

⁷²⁷ Rappelons que la définition de la notion de gestion adoptée dans cette recherche est issue des travaux d'E. Roux (1999) et fournie en introduction de la partie 2.

6.1. Méthodologie et terrains d'étude

L'objectif premier des investigations de terrain fut de déterminer les systèmes de gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés, tout en identifiant les rôles et implications des divers acteurs et/ou groupes d'acteurs concernés par la gestion de ces réseaux, ainsi qu'en mettant en évidence les relations entre les acteurs territorialisés des espaces protégés et des territoires sur lequel cet espace est surimposé.

6.1.1. Orientations méthodologiques et contexte global de recherche

L'"écoute" des territoires que nous avons ambitionnée dans le cadre de cette recherche, renvoie à l'orientation méthodologique globale définie par le groupe de chercheurs auprès duquel nous avons travaillé, dans le cadre de l'axe 3 du programme de recherche "sentiers"⁷²⁸, axe intitulé "attentes et représentations des gestionnaires" et coordonné par H. Gumuchian (professeur IGA-UJF, Grenoble) et E. Roux (maître de conférence, IGA-UJF, Grenoble).

Cette orientation suppose une collecte d'informations fondée sur des matériaux divers, qu'il s'agisse de documents produits par les gestionnaires d'espaces protégés (plans de gestion, décrets de création, journaux de parc ou de réserve, compte-rendus de réunions et d'assemblée) ou de matériaux "à produire", c'est-à-dire de discours énoncés par les acteurs de gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés. De nombreuses observations in situ (réunions de travail, séances de négociation, interventions sur le terrain, etc.) sont venues enrichir notre lecture des systèmes de gestion des réseaux de sentiers et affiner la détermination du positionnement des acteurs.

Toutes ces informations nous renseignent également sur les représentations que chacun des acteurs se fait de son territoire, de la matérialité et des usages d'un réseau de sentiers et des interventions concrètes réalisées sur ce réseau.

D'une manière générale, la collecte-production d'informations a été réalisée dans un souci marqué de contextualisation des phénomènes analysés, discursus. En effet, l'action (et ses auteurs), ne peut être déconnectée de son contexte, sous peine d'altérer profondément sa lecture et celle de l'objet sur lequel elle porte. Toute pratique est territorialisée, c'est-à-dire inscrite dans un contexte sensible, spatial et social qui la supporte et la rend possible. Une pratique ne peut donc être véritablement

⁷²⁸ Ce programme de recherche, d'une durée de trois ans à compter de la date de signature de la convention passée entre le laboratoire TEO (désormais Territoires) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (19/06/2000), s'est articulé autour de quatre axes de recherches :

axe 1 : "Réseaux de sentiers : état et évolution. Approche historique des sentiers et de leurs usages" ;

axe 2 : "Fréquentation, représentations et usages des sentiers dans les espaces protégés" ;

axe 3 : "Attentes et représentations des gestionnaires Analyse de la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés" ;

axe 4 : "Dynamiques écologiques des sentiers et des écotones associés".

comprise sans une mise à jour des conditions concrètes de son accomplissement. Isoler l'action de son contexte amènerait à déformer la compréhension des logiques d'interventions, des enjeux et des légitimités mis en scène par les acteurs, dès le départ des analyses. L'écoute du territoire recherchée s'en verrait de fait assourdie.

Ce souci de contextualisation des interventions sur les sentiers, s'est traduit par une collecte-production d'informations, en référence systématique à des actions en cours de réalisation, à des procédures en place ou plus globalement sur le système de gestion d'un réseau de sentiers.

Par la richesse des données qu'elle permet d'acquérir, la méthode d'enquête par entretiens semi-directifs a été fréquemment utilisée, de manière à laisser parler librement l'interviewé sur des objets ou des thèmes abordés au fil de la discussion.

6.1.2. L'enquête par entretien, un outil exploratoire

Ce choix de l'entretien nous semble justifié par le caractère fondamentalement exploratoire de cette recherche ne disposant pas réellement d'antécédents, faute de formalisations réelles des systèmes globaux de gestion des réseaux de sentiers en espace protégé. L'entretien est pour nous l'outil de prédilection dans la mesure où il est lui-même un processus exploratoire. Il a pour fonction de mettre en lumière les aspects d'un phénomène auxquels on ne peut penser spontanément ou que l'on ne peut identifier.

N'ayant que peu d'idées précises du matériau "collectable" lors de la conception de la recherche, l'emploi d'un questionnaire aurait sans doute amené à occulter une diversité d'informations que seuls les acteurs rencontrés pouvaient exprimer oralement :

"L'entretien s'impose chaque fois que l'on ignore le monde de référence, ou que l'on ne veut pas décider a priori du système de cohérence interne des informations recherchées"⁷²⁹.

6.1.2.1. La production d'un discours

L'entretien semi-directif fait produire un discours qui est le prolongement d'une expérience concrète ou imaginaire. Il fait appel au point de vue de l'acteur et donne à son expérience vécue, à sa logique, à sa rationalité, une place de premier plan. Ces entretiens, menés dans un but exploratoire le plus souvent, ont constitué un matériau essentiel d'analyse afin de mettre en lumière les caractéristiques spatiales, socio-culturelles, fonctionnelles et symboliques des réseaux de

⁷²⁹ BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan Université, coll. Sociologie 128, Paris, p.40.

sentiers et espaces protégés ; caractéristiques sous-jacentes aux argumentaires développés par les acteurs enquêtés.

L'intérêt de cet outil réside dans le fait de laisser parler et d'écouter son interlocuteur. Or, il ne s'agit pas seulement de faire décrire, mais de faire "parler sur". Il implique en conséquence que l'on s'abstienne de poser des questions pré-rédigées. Une telle démarche soumet le questionnement à la rencontre au lieu de le fixer d'avance. Ceci confère une certaine flexibilité à l'outil qui s'est avérée particulièrement appréciable pour cette étude compte tenu de la diversité des témoignages livrés.

Ainsi, d'une information obtenue par un questionnaire et qui constitue une réponse ponctuelle à une question directe de l'enquêteur, on acquiert par l'entretien une réponse-discours obtenue par des interventions de l'enquêteur.

L'entretien tire sa spécificité de ce qu'il produit un discours. Il est une situation sociale de rencontre et d'échange, un fait de parole, et non pas un simple prélèvement d'informations. Il est l'instrument privilégié de l'analyse de faits liés à des représentations et des pratiques sociales, dont la parole est le vecteur principal.

L'exploration du vécu des agents de terrain en fonction de la thématique de l'étude a par la suite généré le recueil de deux types de discours :

- discours référentiels, c'est à dire qui mettent en lumière les actions menées sur les réseaux de sentiers, leur organisation, les pratiques dont ils sont l'objet, etc. ;
- discours modaux, c'est à dire centrés sur les conceptions, les raisonnements et les logiques subjectives des interviewés (leur appréciation du système de gestion, de son évolution, des espaces protégés, etc.).

En conséquence, ces entretiens contribuent à l'amélioration de la connaissance du réseau de sentiers, de son fonctionnement, de sa gestion, de ses représentations. Ils peuvent se révéler particulièrement pertinents pour appréhender le sens que les acteurs donnent aux événements auxquels ils ont participé ou dont ils ont pu être les témoins.

Certes, cette étude s'est moins tournée vers une analyse fine des représentations et du sens donné aux procédures et actions mentionnées, que vers une présentation de ces procédures et actions. Or, il se doit d'être mentionné que cette présentation n'est pas exempte de la subjectivité, du vécu des enquêtés, ... et des nôtres bien entendu ; la neutralité de l'enquêteur ne peut être que recherchée, mais non assurée.

Plus largement, on ne cherche pas par l'entretien de réponses aux questions d'un savoir scientifiquement constitué mais des questions élaborées par les acteurs interrogés. Et il s'est avéré

que les interlocuteurs ont activement participé, au travers de leurs expériences personnelles, à la production d'informations, de réflexions ; ce qui conforte encore le choix de cette méthode d'enquête.

En dépit de ses intérêts, quelques biais et limites, imputables tant à cette méthode d'enquête par entretiens semi-directifs qu'à notre contexte global de recherche, doivent être mentionnés.

6.1.2.2. Biais et limites

La question que nous venons d'évoquer et qui a trait à l'absence de neutralité de l'enquêteur, constitue le premier biais de cette méthode. Ses interventions ne sont également jamais neutres. Il laisse percevoir sa propre représentation, ses sujets d'intérêts, par le ton, le choix des mots. Deux tendances nous semblent se dessiner : on pourrait dire en poussant les choses que l'enquêté dit à l'enquêteur ce que celui-ci a envie d'entendre, et que l'enquêteur lui-même entend ce qu'il veut entendre. Le dialogue entre les deux interlocuteurs ne se situe donc pas uniquement au niveau du langage, mais fait intervenir une véritable mise en scène aux règles peu lisibles.

Aussi, la première intervention de l'enquêteur - sa présentation et celle de l'enquête -, influe-t-elle largement sur la production du discours. La méthode de l'entretien semi-directif (ou peu structuré) amène l'enquêteur à intervenir plusieurs fois au cours de l'entretien, normalement à la faveur de rares et discrètes relances. Cette situation ne se présente en général jamais aussi clairement. Le discours obtenu est en effet le produit de nombreuses relances, plus ou moins "marquées" il est vrai.

A ce sujet, la méthode de la "relance-formulation" qui consiste à reformuler la dernière idée émise par l'enquêté s'avère efficace. Elle permet de faire sentir que les propos tenus sont intéressants, ce qui met l'interlocuteur en confiance et l'incite à poursuivre, à développer et à étendre ses points de vue. Le discours-conversation évolue ainsi de façon continue, donnant l'impression d'une relation naturelle. Mais il n'en reste pas moins qu'une relance n'est jamais neutre. Cette neutralité ne peut de toutes façons être complète. De plus, la capacité d'écoute de l'enquêteur, son implication dans la discussion, sa connaissance du sujet discuté, contribuent à ce qu'un réel discours soit construit.

La méthode d'entretien retenue implique une forte interaction entre enquêté et enquêteur ; le discours produit est une construction issue d'une discussion. Le discours est considéré comme un énoncé public dépendant du contexte particulier de l'entretien. Certaines caractéristiques peuvent être isolées et assimilées à des biais (phase nécessaire de déconstruction du processus d'enquête). Il est important que ceux-ci soient explicitement formulés.

- **Biais de construction** : les personnes rencontrées sont des gens qui ont du temps à consacrer à la recherche. Ce sont en plus des personnes assez curieuses et confiantes pour accepter une discussion au sujet d'un thème qui relève de leurs pratiques quotidiennes. On aboutit à une exclusion de comportements particuliers, originaux, à un gommage du quotidien alors que c'est bien souvent dans ce quotidien que les éléments les plus intéressants ont été débusqués. La personne croit que l'enquêteur est à la recherche de propos d'expert. Il est au contraire important d'inciter la personne à ne pas se censurer, à la mettre en confiance en assurant que le but de l'étude n'est pas d'établir une vérité absolue, et que tout propos énoncé est donc a priori intéressant.
- **Biais d'expression** : ce sont les discours les plus assurés, formulés avec le plus d'aisance qui influencent le plus l'enquêteur. Ceux qui s'expriment sont ceux qui savent le faire, d'où un manque de prise en compte des personnes peu assurées ou peu impliquées, qui sont pourtant autant à même que les autres, a priori, de parler des réseaux de sentiers dans les espaces protégés.
- **Biais de sympathie** : les idées proches de celles de l'enquêteur trouvent un écho particulier lors de l'entretien et de l'analyse. Les propres représentations de l'enquêteur, ses appréciations et ses pratiques ne sont pas neutres dans la discussion. Elles devraient sans doute être explicitées pour permettre une interprétation des résultats par le lecteur. Aussi, les anecdotes, caractéristiques, surtout si elles sont exprimées avec charisme, font souvent l'objet d'une attention plus forte de l'enquêteur.
- **Biais d'information** : le sujet même de l'enquête, énoncé lors de la phase de présentation, informe l'enquêté que le thème discuté peut être considéré comme important. On aboutit à une sur-évaluation de l'intérêt qu'il porte au sujet de la discussion, car l'enquêté joue le plus souvent le jeu de l'enquêteur.
- **Biais de position modale** : la rencontre s'effectue à un moment où la personne est statique, peut-être loin de certaines expériences qu'elle va décrire.

Au-delà de ces biais, ce travail a été mené dans le cadre d'un programme de recherche pluriannuel et interdisciplinaire, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Il est indéniable que ce fut pour nous une réelle opportunité. D'autres intérêts liés à ce contexte de travail seraient évidemment à souligner, mais force est là aussi de ne pas négliger les critiques et inconvénients, notamment sur un plan méthodologique.

Tout d'abord, les recherches ont été élaborées en partenariat étroit avec les gestionnaires d'espaces

naturels protégés. Si cette proximité était voulue, nécessaire et fut particulièrement fructueuse, sur un plan scientifique et méthodologique, il en ressort également que le choix des personnes rencontrées et enquêtées a été influencé par cette association.

Ensuite, les recherches ont été envisagées dans un souci fort de contextualisation des discours, c'est-à-dire qu'il a toujours été choisi de faire produire un discours sur une opération en cours, sur l'état d'un système en fonctionnement et/ou en évolution, etc. De fait, les discours produits ne peuvent être considérés comme un matériau foncièrement homogène car leur objectif a pu être différent selon les sites. Il est arrivé également que des sujets différents soient à l'origine de discours produits par des acteurs d'un même terrain.

En conséquence, la thématique des réseaux de sentiers, de leur gestion, n'a pas été abordée dans le cadre d'un protocole strictement identique selon les trois sites étudiés. Les entretiens n'ont d'ailleurs pas toujours été enregistrés sur bande. Une analyse informatique de contenu lexical des discours n'a donc pas été réalisée.

6.1.2.3. Echantillon et grille de lecture

Les personnes enquêtées ont été déterminées sur la base de réunions et de contacts avec les gestionnaires d'espaces protégés.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés dans les trois espaces protégés sur lesquels s'est répartie notre recherche. Nous avons pour cela sollicité différents acteurs impliqués dans la gestion des réseaux de sentiers, au niveau des espaces protégés (personnels administratif, technique, scientifique), des collectivités locales (élus locaux, techniciens des conseils généraux), ainsi que des représentants associatifs (sports et loisirs), des responsables touristiques, des prestataires d'offres touristiques (guide, accompagnateurs), des représentants des services de secours, et l'ONF.

71 entretiens ont été réalisés entre 2000 et 2002. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, les retranscriptions n'ont pu être toutes réalisées de manière exhaustive.

Les tableaux n°7, 8, 9, présentent la répartition des entretiens selon les terrains d'études.

Aussi, bien que les discours furent produits sur des opérations particulières, ils ont été analysés à l'aide d'une grille de lecture commune, en complément de l'analyse spécifique au sujet abordé. Ainsi, ils nous ont permis de répondre à l'objectif premier de nos investigations : définir le système global de gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés, en précisant notamment les principaux acteurs impliqués, leurs rôles et les relations qu'ils entretiennent entre eux.

Le tableau n°8 présente cette grille de lecture commune, articulée autour de 8 grands thèmes d'informations. Tous les critères n'ont pu être renseignés, certains acteurs ne sachant par exemple

pas les moyens financiers engagés par leur structure en matière de réseaux de sentiers ; cette grille de lecture se veut donc avant tout indicative et exploratoire, conformément à notre démarche.

Tableau n°7 : Entretiens réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers du PNE

PERSONNE	STATUT	DATE	LIEUX
PNE 1	Habitant de Venosc	12/03/00	Venosc
PNE 2	Habitant de Venosc	12/03/00	Venosc
PNE 3	Habitant de Venosc	13/03/00	Venosc
PNE 4	Habitant de St Christophe en Oisans	16/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 5	Habitant de St Christophe en Oisans	16/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 6	Habitant de St Christophe en Oisans	19/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 7	Habitant de St Christophe en Oisans	19/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 8	Habitant de St Christophe en Oisans	22/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 9	Habitant de St Christophe en Oisans	22/03/00	St Christophe en Oisans
PNE 10	Chargé de mission patrimoine service aménagement PNE	22/07/00	Gap
PNE 11	Chef service aménagement PNE	23/07/00	Gap
PNE 12	Chef du service communication PNE	23/07/00	Gap
PNE 13	Chef de secteur Oisans ; garde moniteur	02/08/00	Bourg d'Oisans
PNE 14	Maire de St Christophe en Oisans ; président de la Commission "Programmation-Aménagement" du CA du PNE	02/08/00	St Christophe en Oisans
PNE 15	Maire de la commune de Valjouffrey ; président de l'association des élus du PNE ; membre de la Commission Permanente du PNE ; membre du Conseil d'Administration du PNE	04/08/00	Valjouffrey
PNE 16	Chef du secteur du Valbonnais ; garde moniteur ; instaurateur de la Convention Escalade en place sur PNE depuis 1992 ; ancien chef du secteur Oisans	04/08/00	Valbonnais
PNE 17	Garde moniteur (Oisans) ; premier adjoint au maire de Bourg d'Oisans, responsable des travaux et équipements sur la commune	05/08/00	Bourg d'Oisans
PNE 18	Maire de la commune de Le Perier ; membre du GAL Leader II pour le SIVOM du Valbonnais ; Membre de la Commission Aménagement du PNE ; membre de la Commission Communication du PNE	09/08/00	Le Perier

(Mignotte A., 2004)

Signalons qu'aucun entretien avec l'ONF n'a pu être passé, en dépit de nos sollicitations, notamment lors de nos investigations dans le secteur forestier du Valbonnais.

Tableau n°8 : Entretiens réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche

PERSONNE	STATUT	DATE	LIEUX
RNGA 1	Garde de la RNGA	04/02/02	St Martin d'Ardèche
RNGA 2	Agent ONF Vallon Pont d'Arc	08/03/01	Vallon Pont d'Arc
RNGA 3	Membre de l'APGA	21/03/01	Labastide de Virac
RNGA 4	Directeur SIGARN	06/02/02	St Martin d'Ardèche
RNGA 5	Président de la Fédération Ardèchois de Chasse	06/03/01	St Marcel d'Ardèche
RNGA 6	Pompier Vallon Pont d'Arc	07/03/01	Vallon Pont d'Arc
RNGA 7	Accompagnateur en moyenne montagne	07/03/01	Vallon Pont d'Arc
RNGA 8	Garde de la réserve naturelle, chargé du dossier "schéma de la randonnée"	04/02/02	St Martin d'Ardèche
RNGA 9	Maire d'Orgnac l'Aven, Elu du SIGARN à la commission "schéma de la randonnée"	18/02/02	Orgnac l'Aven
RNGA 10	Président de la société de chasse du Garn	18/02/02	Le Garn
RNGA 11	Président d'association de moto-verte	19/02/02	St Remèze
RNGA 12	Baliseuse	19/02/02	St Remèze
RNGA 13	Ex élu SIGARN à la commission "schéma de la randonnée"	19/02/02	Bidon
RNGA 14	Office du tourisme	20/02/02	St Martin d'Ardèche
RNGA 15	Président ACCA de St Marcel d'Ardèche	21/02/02	St Marcel d'Ardèche
RNGA 16	Président du comité départemental de la randonnée	25/02/02	St Sernin
RNGA 17	Office du tourisme de Vallon Pont d'Arc	26/02/02	Vallon Pont d'Arc
RNGA 18	Maire de Larnas, élu SIGARN à la commission "schéma de la randonnée"	26/02/02	Larnas
RNGA 19	Elu SIGARN à la commission "schéma de la randonnée", accompagnateur moyenne montagne	28/02/02	Vallon Pont d'Arc
RNGA 20	Président ACCA St Martin d'Ardèche	28/02/02	St Martin d'Ardèche
RNGA 21	Directeur de l'association ECATE	04/03/02	Bourg St Andéol
RNGA 22	Comité départemental du tourisme	11/03/02	Privas

(Mignotte A., 2004)

Tableau n°9 : Entretiens réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers des réserves naturelles de montagnes de Haute-Savoie

PERSONNE	STATUT	DATE	LIEUX
RNHS 1	Ancien président du Coderando 75	02/03/00	Annecy
RNHS 2	Directeur du service Aménagement et Montagne de la commune de Chamonix	04/03/00	Chamonix
RNHS 3	Directeur du SIVOM de la vallée du Haut-Giffre	5/03/00	Samoëns
RNHS 4	1 ^{er} adjoint au maire des Contamines-Montjoie, président de la commission environnement	15/03/00	Contamines-Montjoie
RNHS 5	Chargé de mission EMB	15/03/00	Cheddes
RNHS 6	Adjoint au chef de service "forêt et environnement" DDAF 74	20/03/00	Annecy
RNHS 7	Chef du service environnement CG 74	20/03/00	Annecy
RNHS 8	Capitaine du PGHM de Haute-Savoie	22/03/00	Chamonix
RNHS 9	Fondateur de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges – ancien président de l'association d'amis de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges	27/03/00	Seynod
RNHS 10	Directeur d'Asters	05/04/00	Annecy
RNHS 11	Agent subdivisionnaire ONF	22/04/00	Sallanches
RNHS 12	Animateur RN du Bout du Lac et du Roc de Chère	29/05/00	Cran Gevrier
RNHS 13	Garde RN des Contamines-Montjoie	30/05/00	Sallanches
RNHS 14	Animateur RN des Contamines-Montjoie	30/05/00	Sallanches
RNHS 15	Animateur au Château des Rubins	30/05/00	Château des Rubins
RNHS 16	Garde RN Passy	30/05/00	Sallanches
RNHS 17	Animateur "gypaète"	30/05/00	Le Reposoir
RNHS 18	Animateur RN Delta de la Dranse	8/06/00	Cran Gevrier
RNHS 19	Animateur RN Passy	8/06/00	Cran Gevrier
RNHS 20	Animateur RN Sixt	9/06/00	Cran Gevrier
RNHS 21	Garde RN Aiguilles Rouges, Vallon de Bérard, Carlaveyron	9/06/00	Chalet du Col des Montets
RNHS 22	Garde RN Aiguilles Rouges, Vallon de Bérard, Carlaveyron	9/06/00	Chalet du Col des Montets
RNHS 23	Garde RN Aiguilles Rouges, Vallon de Bérard, Carlaveyron	9/06/00	Chalet du Col des Montets
RNHS 24	Animateur RN Aiguilles Rouges, Vallon de Bérard, Carlaveyron	9/06/00	Chalet du Col des Montets
RNHS 25	Garde RN Sixt	13/06/00	Sixt
RNHS 26	Garde RN Sixt	13/06/00	Sixt
RNHS 27	Directeur d'ASTERS	16/06/00	Pringy
RNHS 28	Gérant du refuge de Moède Anterne (RN de Passy)	20/08/01	Refuge de Moède
RNHS 29	Employé en charge des sentiers à la commune de Passy	21/08/01	Mairie de Passy
RNHS 30	Accompagnateur moyenne montagne	22/08/01	Centre de vacance de Guébriant (Passy)
RNHS 31	Responsable "pistes et sentiers" de la commune de Chamonix	03/11/01	Chamonix

(Mignotte A., 2004)

Tableau n°10 : Grille de lecture des entretiens semi-directifs

Identité de l'interlocuteur	<ul style="list-style-type: none"> - Nom - Poste - Fonction - Vécu dans la structure - Collaborateur(s) dans la structure
Identité de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Statut - Origine(s) de la structure - Fonctions, domaines d'action principaux de la structure - Grands programmes de travail - Personnel total - Personnels attachés à l'environnement - Personnels attachés à la gestion des sentiers - Date des premières interventions en matière de gestion des réseaux de sentiers
Moyens d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Humains - Matériels et techniques - Financiers et sources des financements
Positionnement de l'intervention dans "la vie" du sentier	<ul style="list-style-type: none"> - En amont ou en aval d'un parcours allant de son imagination à sa conception, à son entretien et finissant par sa promotion ...
Partenaires de l'acteur, de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Identité du ou des partenaire(s) - Nature de(s) la collaboration avec le(s) partenaire(s)
Compétence(s) dans la gestion des réseaux de sentier	<ul style="list-style-type: none"> - Légitimité et "niveau d'autorité" - Légitimité juridique d'intervention - Autre type de légitimité - Intervention - Nature de la ou des interventions - Modalités(s) et/ou conditions d'intervention (plan organisationnel) - Méthode(s) d'intervention (plan technique) - Objectifs de la ou des interventions sur les sentiers
Echelle(s) d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Infra-communale - Communale - Intercommunale - Départementale - Inter-départementale - Régionale - Inter-régionale - Nationale - AUTRE
Eléments de prospectives	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs à court terme de l'intervention - Objectifs à long terme de l'intervention - Intervention(s) sur sentiers prévues (nature de l'intervention, partenariat ou non, financements,...) - Intervention(s) sur sentiers programmées (nature de l'intervention, partenariat ou non, financements,...)

(Mignotte A., 2004)

6.1.3. Terrains d'étude : des espaces protégés de montagnes et plateaux

Souhaitant traiter la question de l'hétérogénéité territoriale induite par l'instauration de mesures réglementaires de protection de la nature, notre sélection de terrains d'étude s'est en premier lieu centrée sur le milieu montagnard pour diverses raisons.

Tout d'abord, les premières mesures nationales de protection réglementaires ont été prises en montagne dès le milieu du 19^{ème} siècle (cf. 4.1.1.).

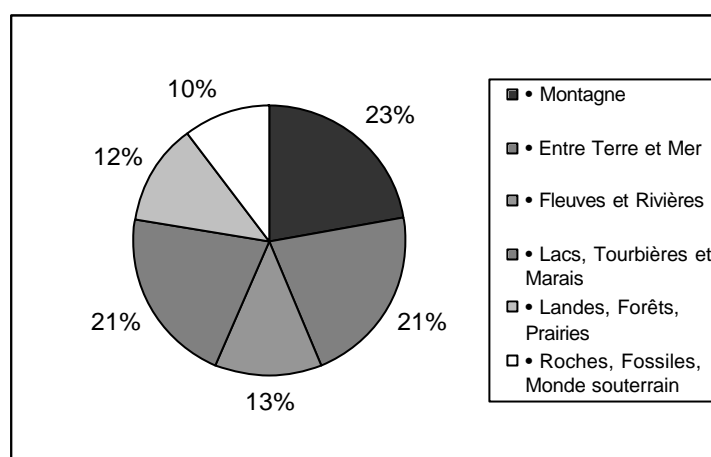
Ensuite, et en corrélation directe avec le premier point, le milieu montagnard est aujourd'hui le premier concerné par les mesures de protection de la nature de toutes sortes. A propos des mesures de protection réglementaire, cinq des sept parcs nationaux français sont en zone de montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Cévennes, Pyrénées ; voir carte n°5) et 23% des 147 réserves naturelles nationales recensées en 2003 étaient incluses dans la catégorie "montagne" par Réserve Naturelle de France (fig. n°19).

Carte n°5 : Les parcs nationaux en France



(source : PNE, 2000)

Figure n°19 : Catégorisation par milieux naturels des réserves naturelles françaises



(source : Réserve Naturelle de France, 2003
données obtenues en ligne ; <http://www.reserves-naturelles.org>)

Par ailleurs, les conventions socioculturelles tendraient à définir la montagne comme une certaine idée de ce que devrait être la nature⁷³⁰. Objet de recherches avérées⁷³¹, la montagne, dans l'inconscient collectif, est le symbole spontanément rattaché à l'idée de nature ; une nature représentée pure, vierge et sauvage. Les témoignages allant dans ce sens sont exprimés par la majorité des usagers des réseaux de sentiers interrogés dans le cadre du programme de recherche "sentiers".

C'est pourquoi, dans la logique de requalification des espaces ruraux (cf. 5.1.), la montagne s'affirme comme l'espace idéal de pratique pour de nombreux - et parfois nouveaux - sports de pleine nature, dont nous avons signalé la vitalité depuis quelques années.

Enfin, le choix des espaces protégés étudiés s'est également réalisé en fonction des partenariats instaurés avec des gestionnaires sollicités à l'amont du lancement des recherches.

Selon ces critères, ces trois espaces protégés ont été analysés dans nos travaux :

- les réserves de montagne de Haute-Savoie (massif Arve-Giffre) ; nous distinguons ici les réserves de montagne car sur les neuf réserves naturelles que compte ce département, trois sont lacustres (deux sur les rives du Lac d'Annecy et une sur la rive sud du Lac Léman) ;
- le Parc national des Ecrins (notamment les secteurs de l'Oisans et du Valbonnais) ;
- la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Réaliser une présentation détaillée de ces espaces nous semble hors de propos dans ce document. Ainsi, nous ne fournirons qu'une présentation synthétique de ces terrains d'études dans les pages

⁷³⁰ CHAMUSSY H., 1989, *op.cit.*, pp.243-257. ; BOURG D., 1993, *Les sentiments de la nature*, La Découverte, coll. Cahiers Libres/ Essais, Paris, 247p. ; VIARD J., 1990, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck, coll. Analyse institutionnelle, Paris, 152p.

⁷³¹ DEBARBIEUX B., 1994, *Les montagnes de la science, prises entre nature et sociétés* ; in : Revue de Géographie Alpine, IGA, Grenoble, n°3, tome 82, pp.107-114.

qui suivent. Au préalable, il convient de souligner le pourquoi du choix de ce trois espaces.

En premier lieu, signalons que ce choix n'induit aucunement l'ambition d'une recherche comparative. Nous souhaitons tout d'abord prendre en compte les deux formes principales de protection réglementaire en France, à savoir les parcs nationaux et les réserves naturelles. Ensuite, disposer de plusieurs situations d'analyse nous semblait judicieux de manière à poser un regard relativement plus global sur ces terrains, de manière à éviter un certain "localisme" trop souvent – selon nous – invoqué et mis en avant au sujet des espaces protégés. Certes les contextes locaux sont déterminants et ils sont pris en compte dans nos analyses. Mais il convient également de les dépasser pour construire une réflexion qui s'intéresse davantage au modèle global d'espace protégé français ainsi qu'à la conception de la nature qui les anime, plutôt qu'à la réalisation de monographies explicatives. Celles-ci sont toujours indispensables, mais elles ne nous permettraient pas de conserver la ligne directrice tracée par la problématique relationnelle de cette recherche, guidée, au fond, par une interrogation du concept de territoire et de ses diverses utilisations, mobilisations et évolutions possibles, notamment via une pensée de celui-ci par le réseau.

Ensuite, la pertinence des trois espaces retenus renvoie en grande partie à l'importance des enjeux dont ils font l'objet.

- Le PNE, et notamment les secteurs de l'Oisans et du Valbonnais, enregistrent une pression touristique importante du fait de leur proximité avec l'agglomération grenobloise. La présence de grandes stations de sports d'hiver en bordure immédiate de la zone centrale (Les Deux Alpes notamment) suppose la confrontation d'un modèle intensif de valorisation de la ressource naturelle à une logique protectionniste. Le contraste induit par la limite du parc est en effet saisissant et la réalité de l'hétérogénéité territoriale est ici manifeste. Par ailleurs, des communes à l'exemple de Saint Christophe-en-Oisans, voient plus de 70% de leur territoire en zone centrale. Il est de fait indispensable pour ces collectivités que le parc soit un atout plus qu'un "sanctuaire", ce qui suppose le développement d'interconnexions entre des stratégies et des idéologies territoriales différentes.
- La situation des réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie est sur le fond identique – au niveau des pressions anthropiques et de la confrontation de stratégies territoriales différentes – tout en étant plus forte encore. Ces réserves, en balcon du Mont-Blanc, accessibles en télécabine depuis la ville de Chamonix, et jouxtant le domaine skiable du Brévent, sont l'objet d'une forte fréquentation et l'enjeu de projets de valorisation économique sans cesse renouvelés (extension de refuges, transformation de chalets d'alpage en buvettes, balisage de nouveaux sentiers, etc.). Certains font quant à eux figure de "marronniers", à l'exemple de l'extension du téléphérique de la Flégère ou la construction d'une nouvelle télécabine plus au nord, en direction d'Argentière - projets dont les rumeurs se font entendre chaque année. Ces réserves sont par ailleurs le lieu d'une activité pastorale non négligeable de même qu'elles hébergent plusieurs chalets d'alpage,

pour certains accessible en véhicule à moteurs.

- La réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche ne se situe pas à proprement dit dans un contexte géographique montagnard. Toutefois, les contraintes topographiques induisent une pratique de la randonnée relativement sportive dès lors que l'on ne se borne pas à suivre le sentier qui longe la rivière. Il s'agit alors de remonter les versants abrupts, parcourus de nombreux sentiers, qui surplombent l'Ardèche.

De plus, la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche est apparue comme terrain d'étude intéressant du fait de son intérêt marqué et croissant pour la valorisation de la pratique de la randonnée pédestre et donc du réseau de sentiers, pour diversifier une offre touristique écrasée par la mono-activité canoë-kayak et la descente de la rivière. Le gestionnaire de la réserve s'est pour cela lancé dans la réalisation d'un schéma de la randonnée pédestre, à une échelle intercommunale ; initiative dans les résonances avec notre problématique nous sont apparues dignes d'intérêt.

D'autre part, ces trois espaces protégés, comme nous venons de l'indiquer à propos des Gorges de l'Ardèche, sont inscrits dans une logique d'évolution des modes de gestion de l'espace protégé, qui se matérialise par l'instauration de contrats, de chartes et autres procédures négociées, concertées, portant, en tout ou partie sur les réseaux de sentiers qui les parcourent.

Enfin, ils sont inscrits dans des territoires définis comme "de nouvelles campagnes en recherche d'équilibre" selon un rapport de prospective de la Datar⁷³². A quelques nuances près – notamment concernant des territoires ruraux encore fragiles dans la région du PNE -, on associera ces espaces protégés à un sous-groupe des "nouvelles campagnes", dont les caractéristiques sont les suivantes :

" (...) l'économie touristique, qui valorise des espaces de nature de première importance, constitue l'essentiel de la base économique. La capacité d'hébergement marchand y est très importante (elle est 13 fois supérieure à la moyenne de l'espace rural français), et s'ajoute à une présence importante de résidences secondaires (près de 3 résidences secondaires pour une résidence principale). L'agriculture et les activités secondaires y sont présentes, mais tiennent, en termes économiques, une place plus restreinte. En revanche, par la gestion de l'espace qu'elle assure, l'agriculture contribue directement à la création des aménités paysagères, à la prévention des risques naturels et à l'attractivité des espaces sur le plan touristique".

Ces nouvelles campagnes, dont les transformations sont encore en cours – dans la logique de la requalification évoquée précédemment – font l'objet d'une attention particulière de l'Etat :

"C'est l'un des enjeux des politiques publiques de contribuer à donner une orientation

⁷³² Ce rapport identifie trois visages de la France rurale : les campagnes des villes, les campagnes les plus fragiles et les nouvelles campagnes ; cf. DATAR, 2003, *op. cit.*, pp.20-25.

*positive à leur évolution*⁷³³.

Partant de ces éléments de cadrage des terrains d'étude, nous allons à présent procéder à leur présentation synthétique.

6.1.3.1. La réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche

Les Gorges de l'Ardèche ont un fort pouvoir attractif et sont devenues un produit touristique dont le chiffre d'affaire avoisine les 457 millions d'euros, soit trois milliards de francs⁷³⁴. Pour préserver les richesses géologiques, faunistiques, floristiques, paysagères, patrimoniales et pour conserver l'identité du site, des mesures de protection ont successivement été prises.

Dès 1931 le site du Pont d'Arc fut classé au titre de monument naturel ou richesse préhistorique. Plusieurs grottes ornées de peintures rupestres furent ensuite protégées (grotte de St Marcel en 1934, Ebbo en 1947, etc.). Les Gorges de l'Ardèche furent inscrites dès 1943 à l'inventaire des monuments historiques qui comprennent les monuments naturels et les sites à caractères artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques. Cependant, cette inscription ne permet tout au plus, que d'interdire la destruction d'un monument ou d'un site. Jusque dans les années soixante, l'amour des gens du pays pour "leurs" Gorges était le meilleur garant de leur sauvegarde. Mais la fréquentation touristique ne cessa d'augmenter, mettant ainsi en danger l'équilibre et la préservation du site et de ses richesses. Jusqu'à la fin des années soixante dix, aucune mesure de protection environnementale, ni paysagère ne protégeait l'ensemble des Gorges. Quelques riverains, soucieux de conserver de façon absolue le caractère naturel et sauvage des Gorges, créèrent ainsi l'Association pour la Protection des Gorges de l'Ardèche (APGA). Après toute une série d'actions visant à sensibiliser l'opinion et à assurer la protection du site, il paraissait nécessaire de trouver une autre solution pour la protection que le bénévolat. Les problèmes de pollution et de dégradation dus à la fréquentation touristique ne cessaient d'augmenter. En 1975, la procédure de création d'une réserve fut alors engagée et celle-ci va voir le jour au titre du décret n°80-27 du 14 janvier 1980, paru au journal officiel du 18 janvier 1980. Suivant le linéaire de la rivière, elle s'étend sur 1 570 ha et concerne les trois quarts de la longueur du canyon. Elle vise à sauvegarder le site de la fréquentation massive et des aménagements touristiques (campings notamment). Elle entend préserver le milieu naturel tout en permettant la circulation du public. Sa gestion est d'abord confiée au Groupement Intercommunal des Gorges de l'Ardèche (GIGA), association loi 1901, créée par les maires des communes concernées en 1978.

En 1982, le pont d'Arc devient "site classé". En 1991, l'Etat lance l'opération Grand Site ayant pour objectifs la limitation de l'impact de la fréquentation, la réhabilitation et la valorisation

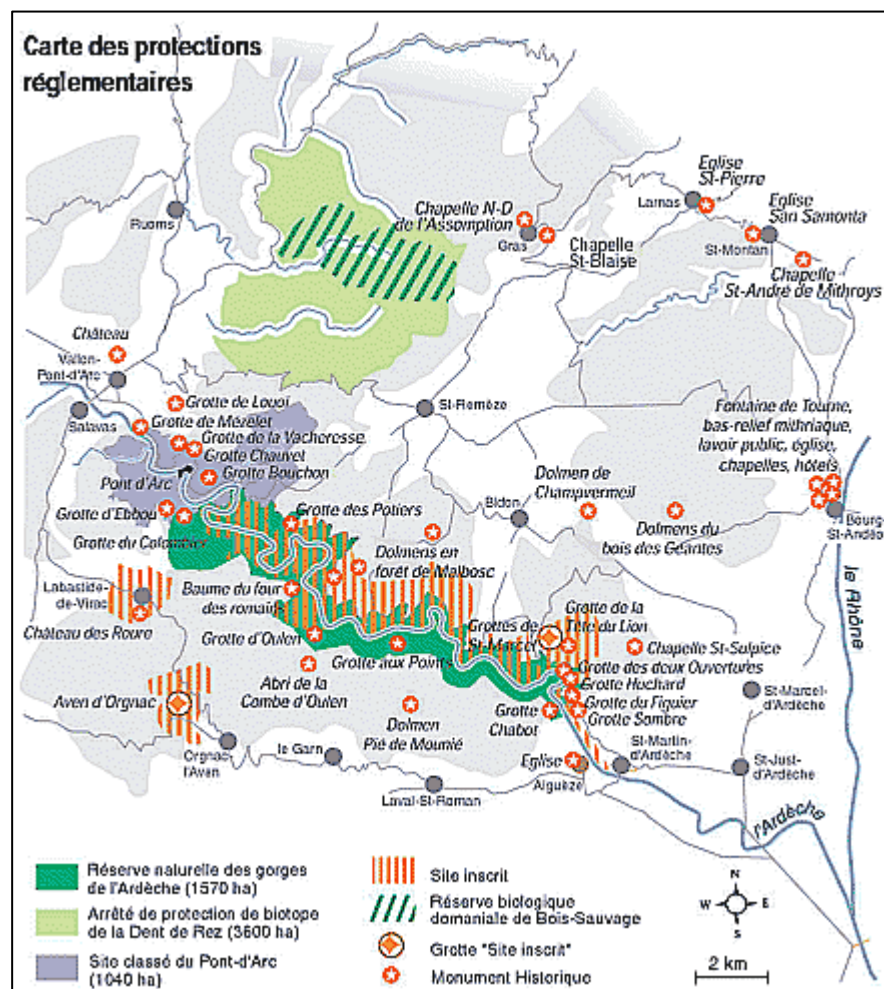
⁷³³ DATAR, 2003, *op. cit.*, p.24.

⁷³⁴ ESTEVE R., 1995, *Quelle structure pour aménager, protéger et gérer les gorges de l'Ardèche* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°1, Le Pradel, Mirabel, 1995, pp.21-24.

culturelle du site. Cette opération est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche, le SIVA. Ce syndicat, maître d'ouvrage du contrat de rivière "Ardèche Claire" a succédé au GIGA, et étendu ses prérogatives à la gestion de la réserve naturelle et du site du Pont d'Arc, par un décret inter-préfectoral du 7 septembre 1990. La préfecture reprendra un temps la gestion de la réserve au milieu des années 90, jusqu'à la création, en 1996, du Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle (SIGARN).

La carte n°6 ci-dessous rappelle les différentes mesures de protection réglementaires appliquées sur le site des Gorges de l'Ardèche.

Carte n°6 : Les protections réglementaires dans la région des Gorges de l'Ardèche



(source : SIGARN)

L'établissement public de coopération intercommunale du SIGARN est géré par une équipe de personnels permanents, et administré par un comité syndical. Chacune des treize communes du syndicat est représentée dans le comité par deux délégués titulaires. Le président est l'organe

exécutif du syndicat, il prépare et exécute les délibérations du comité, il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Les compétences du SIGARN ne s'appliquent pas sur l'ensemble du territoire des communes, mais uniquement sur l'aire géographique qui comprend la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, le Site Classé du Pont d'Arc, une zone d'intervention comprenant les communes ou parties de communes se rattachant à l'environnement naturel des Gorges de l'Ardèche (l'arrêté de biotope de la Dent de Rez). Sur le reste du territoire, les communes ont gardé leurs compétences et le SIGARN ne doit pas intervenir.

Ces compétences statutaires sont :

- l'incitation à la connaissance, à la préservation (maintien de la diversité biologique du site), à l'entretien du milieu naturel et à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti ;
- la réalisation de toute étude, action incitative et informative, liée à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel ;
- la coordination des activités de pleine nature (accueil, information, communication, sensibilisation des publics) et des différents partenaires du site, en préservant un espace naturel et culturel de qualité ;
- la réalisation sur décision du Comité Syndical des travaux d'intérêt général liés à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel, ainsi que ceux concernant la maîtrise des activités de pleine nature.

Le syndicat peut également effectuer des travaux d'aménagements et d'études concernant le patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti, propriété des communes, ainsi que sur les activités de pleine nature, à la demande du conseil municipal d'une commune membre.

La réalisation de ces missions repose sur une équipe d'une douzaine de personnes – dont quatre gardes – et sur un budget d'environ un million d'euros (dont 70% en fonctionnement) provenant pour 30 % de l'Etat, 30 % des Départements de l'Ardèche et du Gard, 4 % de la Région Rhône Alpes, 1 % de la Communauté Européenne, 1.5 % de subventions diverses (EDF, Agence de l'Eau, etc.), 2.5 % de l'emprunt, 30 % d'autofinancement et 1 % des communes adhérentes.

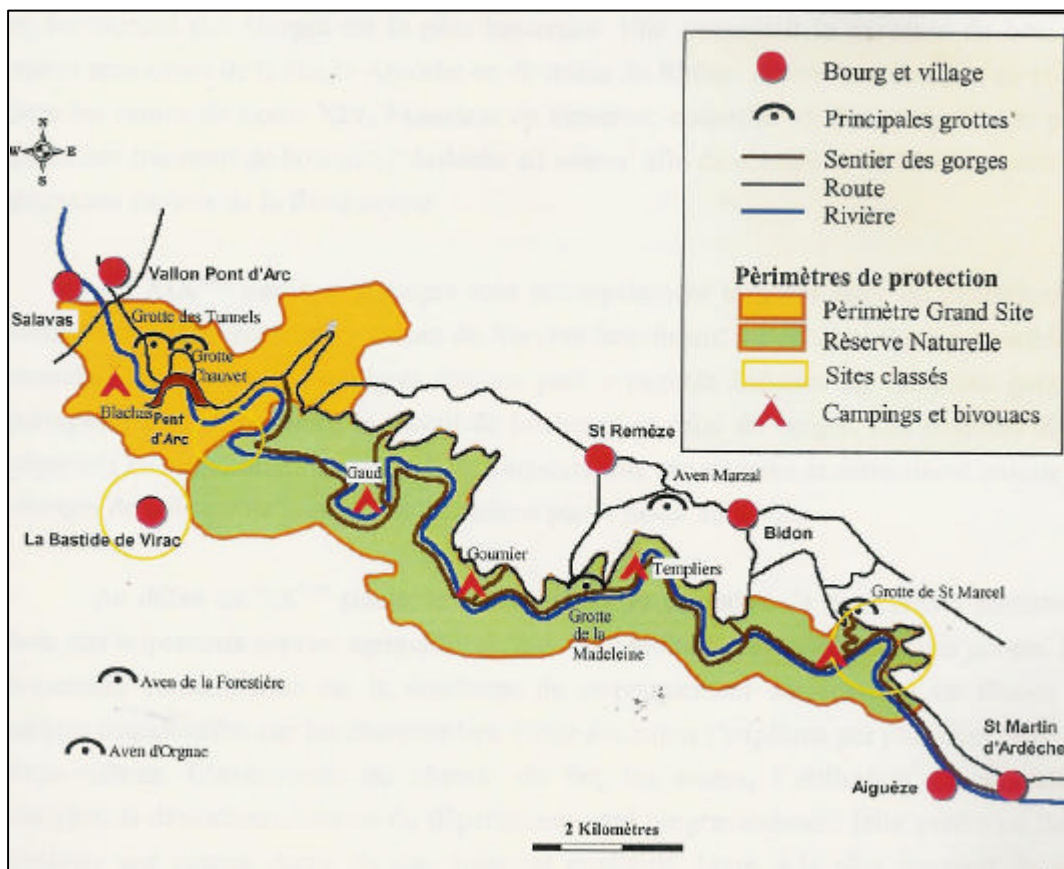
Le SIGARN, et le périmètre de la réserve naturelle sont en effet partagés sur deux départements - Gard et Ardèche - et donc sur deux régions : Rhône-Alpes et Provence Alpes Côtes d'Azur.

On notera aussi que les recettes issues des nuitées payantes aux deux bivouacs autorisés de la réserve alimentent pour beaucoup les 30% d'autofinancement annoncés. C'est là une des particularités du SIGARN que de gérer la fréquentation de ces bivouacs dont les retombées sont non négligeables compte tenu de l'importante fréquentation touristique liée à la descente de la rivière. En été, le SIGARN recrute environ vingt employés saisonniers pour gérer les aires de bivouac, dont la fréquentation est désormais régulée par une centrale de réservation élaborée en

2000, sur le modèle de la centrale de réservation de la SNCF. Cette opération a visé essentiellement à diminuer et contrôler la fréquentation des bivouacs au cours des longs week-end de mai et juin ainsi que des vacances d'été. Cette initiative a été prise par le comité syndical de la réserve, suite notamment à l'entassement de près de 3 000 personnes sur l'aire de bivouac de Gournier un soir de juin (cf. carte n°7), alors que le seuil maximal de réservation est aujourd'hui de 750 personnes. Compte tenu des risques importants d'accidents, d'incendie, le sous-préfet de l'Ardèche et le directeur de cabinet du préfet, en visite sur le bivouac ce soir là, ont immédiatement pris conscience de l'urgence de la situation :

"Il faut être honnête, c'est pas l'environnement qui a été vu en premier. C'est clair que l'on va rendre service à l'environnement, mais sur le fait que c'était la sécurité avant tout. Il y avait trois éléments, la sécurité, qui était le premier élément, l'environnement, le deuxième, et le troisième la qualité d'accueil aussi, parce que quelle image on veut donner de l'Ardèche, des Gorges de l'Ardèche et de l'Ardèche en général ?"⁷³⁵.

Carte n°7 : Présentation des Gorges de l'Ardèche



(Source : MAO P., 2003)

⁷³⁵ Entretien RNGA 4.

La réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche est également un site pilote Natura 2000 ; opération dans laquelle elle s'est très largement investie ces trois dernières années, pour l'élaboration du document d'objectifs ou encore la réalisation de diverses mesures d'entretien des paysages et de l'agriculture comme la réimplantation de bovins sur le site de la Dent de Rez. Les partenaires du SIGARN pour ce dossier sont divers : la Communauté Européenne, l'Etat, la Région Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, le Centre Régional d'Education Physique et Sportive de Vallon Pont d'Arc, le Comité National Olympique et Sportif Français, l'ONF.

La place de représentants du monde sportif comme partenaires du SIGARN souligne encore l'importance de l'activité touristique-sportive canoë-kayak dans la dynamique de ce territoire. Cette activité, comme l'orientation touristique dominante de ce site, s'impose dans les années soixante et va profiter en 1969 de l'ouverture de la départementale 69, la route touristique des Gorges qui relie Vallon Pont d'Arc à St Martin d'Ardèche. Selon les comptages effectués par la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche, la D69 a accueilli près de 306 000 véhicules en 2000 alors qu'elle n'en enregistrait, en moyenne, que près de 200 000 par an entre 1975 et 1977.

Le tourisme est donc le moteur principal de l'économie locale (commerces, nombreux et vastes campings, plus de cinquante loueurs de canoës, gîtes, etc.) et d'une croissance démographique variable selon les communes, mais qui touche surtout les communes ardéchoises de St Martin d'Ardèche et Vallon Pont d'Arc.

L'agriculture, autrefois très présente (vestiges nombreux de cultures en terrasses), surtout sur les plateaux alentours, enregistre aujourd'hui un net déclin. La viticulture se maintient toutefois avec la coopérative viticole de Vallon Pont d'Arc ainsi que l'élevage ovin sur les plateaux pour la fabrication de fromage.

La rivière, et la fréquentation touristique internationale qu'elle génère, entraînent avec elles tout le territoire du SIGARN :

"S'il n'y avait pas la rivière, il n'y aurait personne"⁷³⁶.

Mais la contrepartie est que la réserve naturelle figure comme un cas à part face aux autres réserves naturelles de France. Peu d'espaces protégés ont en effet une telle fréquentation à gérer, ce qui rend la mission de protection difficile à assurer.

Soucieux de combiner les pratiques sportives de nature à cette mission de protection, le SIGARN s'est engagé dans une revalorisation de son réseau de sentiers de manière à promouvoir un riche patrimoine naturel et culturel, et à favoriser le développement de la randonnée pédestre pour contrer la mono-activité canoë-kayak. Le SIGARN, dans la logique de la mise en place du PDIPR de l'Ardèche, a donc assuré le développement d'un schéma de la randonnée sur son territoire.

⁷³⁶ Entretien RNGA 10.

Compte tenu du caractère concerté affiché par le SIGARN au sujet de cette opération, elle fera l'objet d'une analyse particulière dans la troisième partie de cette étude, de manière à explorer le rôle du réseau de sentiers dans l'instauration d'une dynamique d'interconnexion territoriale.

La présentation de cette procédure indiquera alors les modalités de gestion du réseau de sentiers. Elles ne sont donc pas fournies ici, aux côtés des modalités de gestion des réseaux de sentiers du PNE et des réserves naturelles de Haute-Savoie.

6.1.3.2. Les réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie compte neuf réserves naturelles. Elles sont gérées par la même structure : ASTERS. La localisation d'ensemble des réserves est figurée sur la carte n°3 (cf. 4.3.).

Deux types de réserves sont distinguées par le gestionnaire : des réserves de montagnes et des réserves lacustres. Les tableaux n°11 et 12 en indiquent les principales caractéristiques topographiques, ainsi que les communes concernées par ces territoires.

Tableau n°11 : Les réserves naturelles de montagne en Haute-Savoie

	création	surface (ha)	Etagement (m)	communes
Aiguilles Rouges	1974	3279	1200 à 2965	Chamonix/Vallorcine
Sixt-Passy	1977	9200	770 à 3100	Sixt-Passy
Contamines-Montjoie	1979	5500	1160 à 3917	Les Contamines-M.
Passy	1980	1717	1347 à 2733	Passy
Carlaveyron	1991	598	1000 à 2300	Les Houches
Vallon de Bérard	1992	539	1700 à 2965	Vallorcine

(source : ASTERS, 2001)

Tableau n°12 : Les réserves naturelles lacustres en Haute-Savoie

	création	surface (ha)	communes
Bout du Lac (d'Annecy)	1974	84 ha	Doussard
Delta de la Dranse	1980	53 ha	Publier
Roc de Chère	1977	69 ha	Talloires

(source : ASTERS, 2001)

Nous ne nous attacherons dans cette recherche qu'aux réserves de montagnes et notamment aux cinq réserves contiguës de Passy, Sixt-Passy, des Aiguilles Rouges, de Carlaveyron et du Vallon de Bérard. A elles seules elles forment une zone protégée de 15 333ha soit plus du quart de la zone centrale du tout proche Parc National de la Vanoise (zone centrale : 52 800ha) (cf. carte n°8).

Carte n°8 : Les cinq réserves naturelles du massif Arve-Giffre (Haute-Savoie)



(source : ASTERS, 2002)

Comme pour le Parc National des Ecrins, la construction des réserves naturelles conjugue l'initiative individuelle avec l'intervention de "figures" marquantes et l'entreprise politico-

administrative de création-officialisation des espaces protégés⁷³⁷. En effet, en 1968, grâce à la forte volonté de la DDAF (notamment de M. Amigues, chef du service environnement), sont mises en place les grandes réserves de chasse qui vont constituer la base des futures réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie. L'expérience montre assez vite que si les réserves de chasse protègent la faune, elles ne sont pas à même d'assurer la préservation des biotopes. L'idée est alors de les faire évoluer en réserves naturelles. La première réserve naturelle de Haute-Savoie, la Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges, est créée par arrêté ministériel en 1974, sous l'impulsion de l'emblématique Abbé Eyrehalde, déjà à l'origine du sentier botanique du Col des Montets.

En 1982 est créé un organisme de gestion : l'Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement (APEGE), d'abord pour devenir l'interlocuteur légal du Ministère de l'Environnement (notamment pour réception des financements) et ensuite pour prendre le relais des Associations d'Amis des Réserves Naturelles qui géraient jusque là les réserves. L'APEGE va également assurer le recrutement des gardes et la cohérence inter- réserves.

En 2000, la fusion de l'APEGE et du Conservatoire de la Nature Haute Savoyarde (qui joue le rôle de Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie) forme l'association ASTERS (Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables ou Sensibles), qui réunit les fonctions de gestionnaire des réserves et de Conservatoire des Espaces Naturels. L'ensemble des réserves se trouvant en zone Natura 2000, les objectifs assignés à ces zones au niveau européen s'ajoutent à ceux des réserves naturelles présentés plus haut.

ASTERS est une association loi 1901 employant une trentaine de personnes. Conservatoire Départemental d'Espaces Naturels, elle assure des missions techniques sur l'étude et la gestion de l'environnement en Haute-Savoie (espaces, espèces, habitats) :

- gestion par convention avec le MEDD des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie (22 000 hectares), coordination des actions d'animation avec les Associations d'Amis des Réserves Naturelles, programmes scientifiques ;
- action foncière et gestion de sites naturels ;
- mise en oeuvre d'un programme de réintroduction du gypaète barbu dans les Alpes ;
- expertises en matière d'environnement : flore, faune, habitats ;
- programmes de protection et d'écodéveloppement : Contrats de Site, Documents d'Objectifs Natura 2000.

Les réserves de Haute-Savoie bénéficient des recherches impulsées par un Comité Scientifique (17 membres nommés par arrêté préfectoral, 11 membres "associés" et 8 membres "conseillés", pour la

⁷³⁷ Concernant l'histoire des réserves naturelles de Haute-Savoie, on se reportera au travail (à paraître) d'Isabelle Mauz (Cemagref Grenoble), réalisé dans le cadre d'une recherche initiée par la commission Réserve Naturelle et vie locale du comité scientifique.

plupart issus du monde universitaire ou de la recherche en général). Par ailleurs, si l'APEGE, puis ASTERS, ont pris le relais des Associations d'Amis, celles-ci restent toujours actives puisque cinq réserves disposent d'une Association d'Amis de la Réserve, chargée de l'animation de la réserve et de l'accueil du public.

Le Comité Consultatif des réserves, formé d'acteurs locaux et de représentants de l'administration se réunit chaque année pour faire le bilan des actions menées et statuer sur les projets en cours.

Le budget d'ASTERS, depuis deux ans, est de 1,5 millions d'euros. En 2003, 70% des subventions de fonctionnement ont été assurées par l'Etat, 8,7% par la Région Rhône-Alpes, 5,3% par la Communauté Européenne, 2% par le Conseil Général de Haute-Savoie, 2,8% par les communes et syndicats intercommunaux, 4,7% par des sponsors divers (EDF, agence de l'eau, dons, mécénat) et 6,5% sont assurés par des ressources propres (prestations, produits annexes, etc.)⁷³⁸.

Au-delà d'une visualisation de l'objet d'étude, une référence à la situation physique des Réserves Naturelles de Haute-Savoie permet de voir en quoi elles forment un territoire relativement original. La plupart des réserves naturelles françaises sont des espaces de petite taille (inférieures à 500 ha), voués à la protection d'un biotope particulier (c'est le cas des réserves de plaine de Haute-Savoie) ; les réserves alpines que nous étudions occupent des surfaces bien supérieures : la Réserve Naturelle de Sixt-Passy, la plus grande des réserves de Haute-Savoie, couvre à elle seule 9 200 ha. L'accolement géographique des réserves de Sixt-Passy, de Passy, des Aiguilles Rouges, de Carlavayron et du Vallon de Bérard forme une sorte de "super réserve" dans un territoire de montagne démographiquement et économiquement très actif (en cela, il diffère particulièrement des autres réserves naturelles françaises).

Les villages du massif connaissent un fort accroissement démographique depuis le début du 20^{ème} siècle. La population de Sixt par exemple s'est sans cesse accrue depuis les années 60 (après l'exode rural des années 1850 – 1900). Pour les périodes 1962-68 et 1968-75, l'excédent naturel est négatif alors que la population a globalement augmenté. Ce résultat est dû au fait que des personnes sont venues s'installer à Sixt où elles ont, le plus souvent, trouvé des occupations dans le secteur touristique. Depuis 1975, l'excédent naturel participe à l'accroissement de la population. En 1990, la commune comptait 716 habitants. De 1974 à 1984, 248 permis de construire ont été accordés, soit une moyenne proche de 25 par an. Il s'agit en majorité de résidences du type chalet, destinées à satisfaire la demande d'hébergement en période de neige essentiellement.

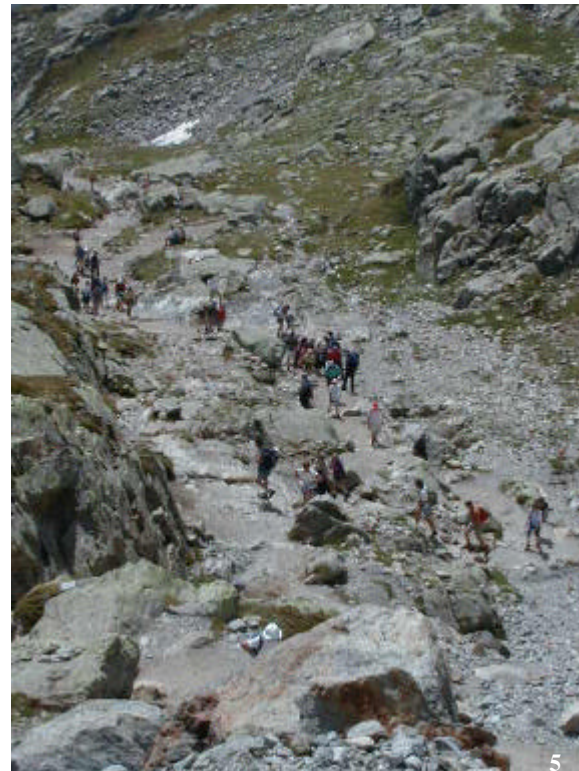
On remarquera toutefois, sur les 20 dernières années, que les populations de Vallorcine et Servoz sont restées stationnaires alors que, dans le même temps, celles de la vallée de Chamonix (Chamonix et les Houches) ont augmenté de 2 100 personnes.

⁷³⁸ ASTERS, 2004, *Rapport d'activité 2003*, Asters, Pringy, p.10.

D'une manière générale l'activité touristique prédomine à l'échelle du massif, notamment dans la vallée de Chamonix. La commune de Chamonix, qui compte environ 10 000 habitants permanents, recense dans sa population active 0,5% d'agriculteurs et environ 80% de commerçants (commerce, hôtellerie, etc.) et d'employés de différents organismes de service. Cette activité touristique entraîne une augmentation de la population qui atteint 100 000 personnes au coeur de l'été.

Les formes de randonnées sont nombreuses (pédestre, VTT, canyoning), y compris en hiver (ski de fond, de randonnée, raquettes). Par ailleurs, cinq domaines skiables se trouvent en périphérie des réserves : Flaine, Plaine-Joux, Sixt, la Flégère et le Brévent.

Clichés n°4 et 5: Le site d'escalade de l'Aiguillette d'Argentière, accessible par le sentier du Tour du Mont-Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges) ; une fréquentation importante à l'approche du Lac Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges)



(Mignotte A., 2001)

Le gestionnaire des réserves naturelles constate trois tendances dans l'augmentation globale de la fréquentation touristique des réserves :

- l'augmentation du nombre des personnes ;
- une plus grande diffusion dans l'espace ;
- une plus large répartition dans le temps, au printemps et à l'automne, et un développement des pratiques hivernales.

Cette évolution correspond à l'apparition de nouvelles pratiques (raquettes, VTT, etc.), ainsi qu'à une demande de "nature plus sauvage", hors des sentiers battus. La diffusion dans l'espace répond

également à une perte d'attraction de certains secteurs surfréquentés et à la recherche de sites "vierges" par une partie du public. La fréquentation du site augmente également le long des axes de pénétration liés à d'autres activités économiques (sylvicoles ou pastorales).

L'économie locale est donc basée sur un tourisme aussi bien hivernal qu'estival qui a pris le pas sur les activités traditionnelles et, notamment, l'agriculture. Il est aujourd'hui évident que les structures de production agricole ne peuvent être améliorées. Le parcellaire, extrêmement morcelé, a jadis empêché tout regroupement des exploitations et a ainsi rendu l'économie agricole vulnérable. Très tôt, toute perspective de remembrement était impossible à entreprendre. Le tourisme s'est infiltré partout et a entretenu une concurrence irrémédiable avec les terrains agricoles. Toute nouvelle installation d'agriculteur est aujourd'hui rendue impossible par le coût trop élevé des terres exploitables.

C'est le cas de la vallée de Chamonix aujourd'hui. L'avenir de l'agriculture sur les communes de Vallorcine et Servoz dépendra à leur tour de leur maîtrise du foncier et de la concurrence avec les autres activités. L'agriculture est désormais marginale sur les réserves du massif, notamment sur les réserves des Aiguilles Rouges, de Carlaveyron et du Vallon de Bérard.

Néanmoins, la situation actuelle des alpages résulte d'une tradition séculaire d'exploitation des fourrages en altitude par des bovins et de fabrication fromagère. Ces activités pastorales ont modelé depuis des siècles le milieu naturel, de nombreux pâturages ayant été gagnés sur les landes et la forêt. Aujourd'hui, le site vit une modification profonde des activités pastorales tant par leur intensité que par la nature des pratiques. La déprise agricole est globale sur Arve-Giffre, de nombreux pâturages (en premier lieu les plus difficiles d'accès) ont été abandonnés. Toutefois une activité pastorale perdure avec un gradient d'activité décroissant du nord au sud qui se calque sur les potentialités fourragères plus ou moins fortes en fonction de la nature des substrats géologiques. Les exploitations appartiennent à des éleveurs dont beaucoup sont double actifs. Certains petits troupeaux répondent plutôt à un passe-temps ou à un attachement familial ou culturel à l'alpage qu'à une réelle nécessité économique.

Précisons que l'activité pastorale jouit d'une image culturelle positive et apparaît à ce titre comme un support d'activité touristique. Il existe une réelle volonté des communes de soutenir le pastoralisme.

Les activités sylvicoles sont quant à elles essentiellement tournées vers un entretien des forêts dans un objectif de protection (67% de la surface des forêts sont représentés par des forêts communales ou domaniales soumises). Etant donné le relief accidenté qui caractérise le secteur (fortes dénivelées, fortes pentes, torrents, etc.), la forêt joue en effet un rôle de protection essentiel face aux risques de ravinement, de glissements de terrain, d'avalanches ou encore de chutes de pierres. Cette topographie et les difficultés d'exploitation qui en dépendent entraînent un certain

vieillessement de la forêt.

La superficie forestière est de toute manière très réduite dans les réserves du fait de leur étagement altitudinal (cf. tableau n°11). Sur la réserve des Aiguilles Rouges, seuls 8 % de la surface sont recouverts par la forêt, 2% pour la réserve de Passy et la Réserve du Vallon de Bérard ne présente pas de forêt véritablement constituée. En revanche, pour la réserve de Sixt, la seule réserve l'altitude minimale est inférieure à 1000 mètres (770m.), environ 10% de sa superficie est boisée (300ha privés, 730ha de forêt communale soumise au régime forestier). Carlaveyron est proportionnellement la réserve la plus boisée avec 85ha de forêt, soit 14% de son territoire.

L'intérêt patrimonial des forêts entretenues par l'ONF est de plus en plus pris en compte dans les plans d'aménagement. Si les forestiers ont pour mission d'appliquer la réglementation en matière d'environnement, ils intègrent les préconisations générales pour évaluer et prendre en compte la diversité biologique dans la gestion forestière. Localement, l'ONF associe aux plans d'aménagement les connaissances du patrimoine naturel et établit des préconisations en faveur de la protection de la faune (dates d'intervention sur les parcelles, consignes pour laisser quelques arbres creux en place).

Ces caractéristiques, ainsi que l'existence d'un gestionnaire unique pour toutes les réserves, rapprochent les réserves naturelles alpines de Haute-Savoie d'un parc naturel. Mais leur situation entre le secteur très touristique du Mont-Blanc (vallées de Chamonix et de St Gervais), la plaine industrielle de l'Arve et leur proximité avec le bassin genevois, dessine un tissu économique, social et démographique très dense, qui définit un contexte territorial particulier, dont les répercussions sur les objectifs des réserves naturelles – et intrinsèquement sur la gestion des réseaux de sentiers – sont évidentes en matière de fréquentation touristique notamment.

6.1.3.3. Le Parc National des Ecrins⁷³⁹

Comme le rappelle la plaquette de présentation du PNE, il s'agit d'un jeune parc à l'histoire déjà longue. Créé par décret en Conseil d'Etat le 27 mars 1973, il est l'héritier du parc national de la Bérarde, créé en 1913 à l'initiative de l'administration des Eaux et Forêts avec le soutien d'associations d'alpinisme, qui, agrandi en 1923-1924, a pris le nom de parc national du Pelvoux.

On consultera sans retenue l'ouvrage de J-P. Zuanon pour connaître en détails l'histoire de ce(s) parc(s), dont la naissance est le fait d'acquisitions foncières par l'Etat. On signalera simplement ici que le maire de Saint-Christophe-en-Oisans (Casimir Gaspard, figure de l'alpinisme en Oisans du

⁷³⁹ Cette présentation fait divers recours à l'Atlas du Parc National des Ecrins, réalisé en 2000 ; PNE, 2000, *Atlas du Parc national des Ecrins*, Gip Aten - Edater, Montpellier, 65p. Particulièrement détaillé et présentant une iconographie de qualité, ce modèle d'atlas a été développé sur l'ensemble des parcs nationaux français (celui du parc national de la Guadeloupe est encore en cours de réalisation). A noter que ces ouvrages sont consultables en ligne : <http://www.parcsnationaux-fr.com/>

début du 20^{ème} siècle) et son conseil municipal, acceptent en 1912 les propositions d'Alphonse Mathy, conservateur des Eaux et Forêts à Grenoble, tendant à la création d'un parc national dans le fond de la vallée du Vénéon dans l'objectif de protéger les basses vallées du Dauphiné contre les crues torrentielles. La vente de 4 248 hectares de terrains communaux à l'État est conclue en 1914 pour un prix de 100 000 francs. En 1923, la commune de Pelvoux cède 5797 hectares (Celse Nière, vallons du Glacier Blanc et du Glacier Noir) à l'État pour 140 000 francs. Celui-ci acquiert ensuite, en 1924, près de 3 000 hectares en Valgaudemar (versant méridional du Grand Vallon et des Rouies, versant ouest des Bans, cirque du Sellar, du Bonvoisin et du Sirac) pour 100 000 francs. Ainsi naît le parc national du Pelvoux couvrant près de 13 000 hectares. Il prend le nom de parc domanial du Pelvoux après l'institution des parcs nationaux par la loi de 1960 avant de devenir le noyau d'un projet relancé en 1963 par Lucien Devies (ancien président du CAF, président de la Fédération Française de la Montagne) et ancré sur l'ensemble du Haut-Dauphiné.

Conformément à la loi de 1960, le PNE comporte plusieurs types de zones :

- une zone centrale (ZC) où tous les milieux, la faune, la flore, les paysages sont plus particulièrement protégés mais où le public est admis ainsi que certaines activités (agriculture, élevage) sous réserve du respect d'une réglementation assez stricte ; la ZC du PNE représente au total 91 800 ha dont 33 900 ha en Isère (région Rhône-Alpes) et 57 900 ha dans les Hautes-Alpes (région Provence Alpes Côte d'Azur) ;
- une zone périphérique (ZP) de 179 600 ha autour de la zone centrale où le Parc n'a pas de pouvoirs particuliers sinon sa capacité d'animation, mais où les diverses administrations doivent trouver un champ d'expérience pour des réalisations d'ordre social, économique et culturel tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le Parc ;
- une réserve intégrale : la réserve intégrale de Lauvitel a été créée en mai 1995. Elle est le premier espace français à bénéficier de ce statut qui permet la protection renforcée et le suivi scientifique de la faune et de la flore d'un vallon de 689 ha. Son accès est interdit au public.

Les premiers articles du décret de création du Parc distinguent clairement le Parc National des Ecrins (la ZC) de sa ZP, compte tenu de l'absence de compétences réglementaires en ZP.

Premier parc national français par sa superficie (271 400 ha ZC et ZP), il s'étend sur 61 communes réparties sur deux départements et deux régions. 73% de la zone centrale est propriété des communes, 24% propriété de l'État et 3% propriété de particuliers.

Le PNE est un parc national de haute-montagne. Plus de cent sommets dépassent les 3 000 mètres et les fonds de vallées présentent une altitude voisine de 1000 mètres. Les glaciers sont très présents (17 000 ha) et le parc culmine à 4 102 mètres au sommet de la Barre des Ecrins.

Les landes et surtout les pâturages représentent plus du quart de la végétation. Les espaces ouverts, peu végétalisés, s'étendent sur 106 472 ha du Parc National dont 58% de la zone centrale. Les territoires artificialisés ne représentent qu'une infime partie du territoire du Parc National (1 142

ha ; 0,4% de la surface totale) et sont localisés en zone périphérique (stations de ski, villages, etc.). Les forêts couvrent 43 422 ha du territoire du parc (ZC et ZP). Une faible partie de la superficie des forêts se trouve dans la zone centrale. Les forêts appartiennent à l'État, aux collectivités territoriales et à des personnes privées. Les terrains domaniaux (21 500 ha en zone centrale, dont 665 ha sont boisés) appartiennent à l'État et sont gérés par l'ONF. Ce sont avant tout des forêts de protection. Les terrains communaux représentent 68 460 ha en zone centrale ; 3 200 ha sont soumis au régime forestier (dont 2 507 ha boisés) et sont gérés par l'ONF. Les terrains privés représentent 1 840 ha en zone centrale, dont 403 ha de forêt privée. Les forêts privées de plus de 25 ha ont l'obligation d'avoir un plan simple de gestion.

Le PNE, comme les autres parcs nationaux français, est géré par un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Dans son CA sont représentés les acteurs locaux et nationaux (élu, administrations, usagers, représentants des activités économiques, scientifiques). Il est assisté d'un comité scientifique qui élabore des avis sur la gestion du patrimoine. Le directeur est chargé de préparer et de mettre en œuvre des décisions du CA. Le décret de création du PNE prévoit, pour la zone centrale, des transferts de compétence au directeur en matière de police de la nature, chasse, pêche, agriculture, élevage, exploitation forestière, protection de la faune et de la flore, minéraux, travaux publics ou privés, etc.

Un plan de gestion détaille les objectifs du Parc en fonction des sept secteurs du parc (carte n°9).

Le plan de gestion 1999-2003 comportait cinq objectifs pour la ZC, la réserve intégrale et la ZP :

- conserver et enrichir la biodiversité et les paysages dans chaque entité écologique ;
- constituer un espace de référence pour les milieux alpins ;
- favoriser une découverte du Parc National liée au caractère "sauvage" du massif et s'appuyant sur l'identité de chaque vallée ;
- participer au développement durable de chacune des vallées en valorisant le patrimoine ;
- animer le réseau alpin des espaces protégés et développer des actions renforçant la dimension internationale du Parc National.

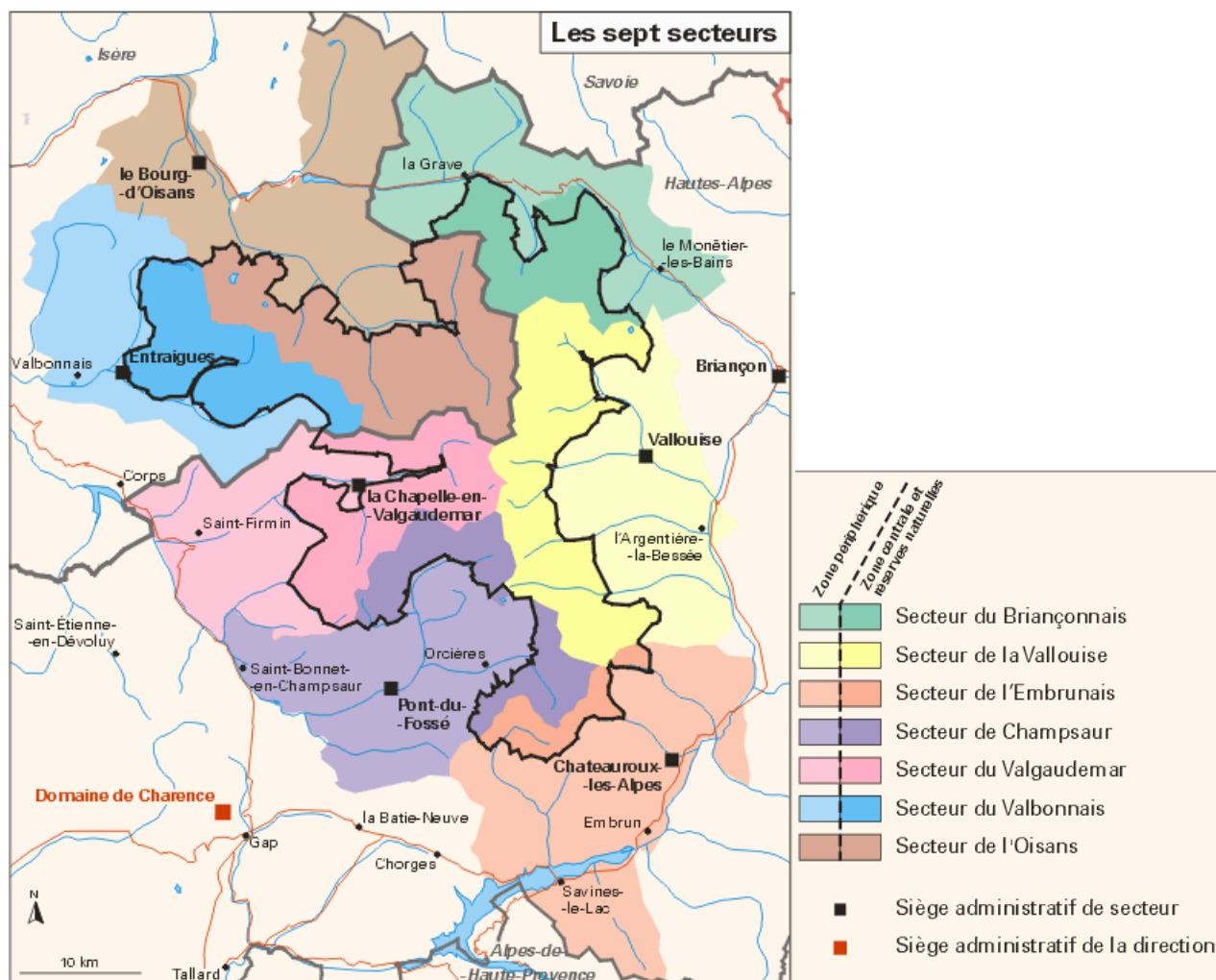
Le PNE est en outre gestionnaire de six réserves naturelles d'une superficie totale de 1 180 ha⁷⁴⁰.

Neuf sites d'importance communautaire (SIC), dont quatre concernent la ZC, ont également été proposés au titre de la directive Habitats pour la constitution du réseau européen de sites Natura 2000. Des documents d'objectifs sont élaborés localement pour ces sites, futures zones spéciales de conservation (ZSC). En application de la directive Oiseaux, la zone ZC du Parc, identifiée comme zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), a été désignée le 24 février 1988, par la

⁷⁴⁰ Réserves naturelles de la haute Séveraisse (155 ha), du torrent de Saint-Pierre (20 ha), de la Bérarde (90 ha), du Béranger (85 ha), du cirque du lac des Estaris (145 ha) et des pics du Combeynot (685 ha). Ces réserves ont été créées par décret en 1974.

France, comme zone de protection spéciale (ZPS). Les ZSC et les ZPS constitueront le réseau européen des sites Natura 2000.

Carte n°9 : Les secteurs du Parc National des Ecrins



(source : PNE, 2000)

La population des communes du parc (zone périphérique puisqu'il n'y a pas d'habitant en ZC) a augmenté de 21% en 24 ans. Néanmoins, la densité de la population, avec 13 habitants/km², est inférieure à celle des Hautes-Alpes (22 hab./km²). En 1999, les 61 communes du Parc National des Écrins comptent 30 280 habitants. L'analyse intercensitaire de l'évolution des classes d'âge montre un net vieillissement de la population. Les moins de 20 ans stagnent (+3%) alors que les 20 à 60 ans et plus de 60 ans progressent de 18% et 22%.

Selon les secteurs, les évolutions sont très contrastées. Dans l'Oisans et le Briançonnais la population croît fortement (entre 20% et 53%), surtout dans les communes disposant d'une station de ski. Dans le Valbonnais, la plupart des communes sont peu peuplées et perdent des habitants.

La situation économique du parc est marquée par une domination des activités du secteur tertiaire, notamment le tourisme et les services. Ce secteur est l'activité principale de plus de 50% des communes du parc, notamment pour les communes disposant d'un domaine skiable (quatorze stations de sports d'hiver pour 736 kms de pistes) situées en ZP. La randonnée pédestre reste l'activité la plus pratiquée en saison estivale, devant des pratiques plus minoritaires comme l'escalade, l'alpinisme, les sports d'eaux-vives.

Le secteur secondaire (transformation de biens de consommation) n'est l'activité principale que de 11% des communes, mais représente la deuxième activité de 40% des communes.

Le secteur primaire (l'agriculture et l'élevage) est l'activité principale de 30% des communes. Les territoires agricoles couvrent 23 549 ha du Parc National, dont 5% de terres arables, principalement en zone périphérique dans la vallée du Champsaur. Les superficies toujours en herbe, près de fauche, pâturages et alpages, représentent 69% du total de la Surface Agricole Utile (SAU). Les trois quarts des exploitations pratiquent l'élevage, notamment l'élevage ovin-viande et bovin-viande. La taille des troupeaux est relativement importante, environ 220 brebis ou 30 vaches.

Mais, cette agriculture de montagne, voire de haute montagne, est souvent en limite de rentabilité et accuse toujours un certain recul. Entre 1979 et 1988, le nombre d'exploitations a baissé de 26%. En 9 ans certaines communes ont perdu plus de la moitié de leurs exploitations. Les terres labourables, qui couvrent 30% de la SAU, ont enregistré une baisse de 5% depuis 1979. Cette déprise agricole a des conséquences sur l'évolution des paysages. L'abandon des territoires de terrasse et de forte pente a débuté dès la fin du 19^{ème} siècle. Il s'est poursuivi plus lentement depuis les années 70.

Les perspectives de succession sont plutôt sombres. Jusqu'ici les exploitants restants ont réussi à reprendre les terres de ceux qui partaient en développant leur élevage bovin et ovin ; la taille moyenne des exploitations agricoles a ainsi été multipliée par deux entre 1970 et 1988 (pour atteindre plus de 23 ha), alors que leur nombre diminue sur la même période. Dans les alpages, les effectifs de bovins se maintiennent et ceux d'ovins augmentent, tandis que les surfaces pastorales utilisées diminuent. Il en résulte une augmentation de la charge pastorale sur certains alpages. De gros troupeaux d'ovins (2 000 bêtes) sont aujourd'hui estivés. Ceux-ci sont gardés par un berger, tandis que de très petits troupeaux (300 bêtes) sont libres. Malgré tout, l'agriculture occupe encore une place importante dans l'activité rurale. Pour vivre, les agriculteurs deviennent pluriactifs et se procurent des revenus extérieurs grâce au tourisme et aux activités de services.

Le PNE, à l'instar des autres espaces naturels et ruraux de France, fait l'objet d'une requalification de ses usages dominants, qui s'exprime par un recul de l'agriculture au profit du tourisme (cf. 5.1.). Alors que "le territoire des Ecrins, par son caractère de haute montagne, n'est pas à proprement parler une zone de forte attraction économique"⁷⁴¹, l'institution, outre sa mission de protection,

⁷⁴¹ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2000, *op. cit.*, p.50.

tente de plus en plus de faire du parc un outil de développement local en zone périphérique :

*"D'autre part, certains rappellent qu'une action de protection de l'espace n'est légitime que si elle s'accompagne d'une politique d'amélioration des conditions sociales et économiques d'existence des populations concernées"*⁷⁴².

Une des ambitions du parc est notamment de faire du réseau de sentiers du parc un outil de développement économique local. Pour cela, le réseau de sentiers doit avant tout être un outil d'aide à la gestion de l'espace protégé en favorisant les missions de celui-ci.

6.2. Le réseau de sentiers en espace protégé : un outil d'aide à la gestion

La randonnée est désormais prise en compte comme un facteur du développement économique des territoires, dont le sentier devient l'instrument principal, et par là même une ressource touristique de premier ordre pour beaucoup de communes. On assiste à une découverte d'un nouveau réseau, à une reterritorialisation de ce dernier par l'émergence de nouveaux enjeux et de nouveaux usages.

Comme pour le réseau routier au début du siècle, l'organisation de la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés, le contrôle de la fréquentation et des flux, vont se réaliser par la mise en place de procédures, par la définition de conditions d'usages. Différents leviers d'intervention sont donc mobilisables (réglementation-codification, formation, éducation, sensibilisation, etc.), qu'il convient avant tout de réfléchir dans le cadre des missions globales de l'espace protégé.

En effet, il revient désormais au gestionnaire d'espace protégé, et pour le bien de tous, d'articuler la mise en défens de la nature et ses usages. Pour cela, une stratégie adoptée par différents espaces protégés repose sur deux orientations en interaction forte :

- instruire le sentier comme véritable outil de gestion des espaces protégés,
- construire cette gestion dans le partenariat et la concertation.

Avant d'aborder le second point dans la troisième partie de cette recherche, soulignons d'abord l'intérêt du réseau de sentiers comme outil de gestion des espaces protégés ; ce qui renforce une fois encore l'interdépendance entre réseau et territoire.

Longtemps, à l'image des urbanistes et opérateurs des réseaux urbains⁷⁴³, les gestionnaires d'espaces protégés, n'ont pas saisi toute la signification sociale, la portée spatiale et l'enjeu stratégique des réseaux de sentiers. Ainsi, les gestionnaires d'espaces protégés et les élus locaux, se sont tenus à

⁷⁴² PARC NATIONAL DES ECRINS, 2000, *op. cit.*, p.6.

⁷⁴³ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.41.

l'écart des réseaux de sentiers, laissant ces derniers aux mains des cantonniers, agents des services techniques des communes, gardes de parcs ou réserves, aguerris aux techniques d'entretien et de balisage de chemins dont ils connaissent le plus souvent le moindre détail, la moindre irrégularité. Du fait de leur nécessité, les réseaux de sentiers étaient bien sur entretenus, balisés, etc., mais ils ne furent longtemps appréhendés que comme une infrastructure technique, dont les intérêts et contraintes seraient purement fonctionnels.

Depuis le milieu des années quatre vingt dix environ, la plupart des gestionnaires d'espaces protégés, à l'instar du PNE, font aujourd'hui des réseaux de sentiers une priorité de leur action :

"La gestion de ce réseau, permettant d'offrir aux randonneurs des sentiers bien entretenus et balisés pour une découverte des richesses de cet espace, est un objectif prioritaire"⁷⁴⁴.

L'engouement qui caractérise les activités sportives de nature et par là même les réseaux de sentiers, pousse à les intégrer dans les objectifs de gestion des espaces protégés. L'intérêt de l'observation des pratiques sportives de nature pour ces espaces a été montré⁷⁴⁵. Mais l'attention accrue des gestionnaires vis-à-vis des réseaux de sentiers se limite de moins en moins à la seule préoccupation de la répartition et de l'intensité des flux de visiteurs.

Il apparaît pour la plupart d'entre eux que le fonctionnement global de ces réseaux, leurs logiques de fréquentation, leur dimension identitaire et patrimoniale, leur histoire, etc., recourent directement des questionnements majeurs posés par les missions des espaces protégés⁷⁴⁶.

- L'ambiguïté inhérente à la mission d'éducation à l'environnement des gestionnaires d'espaces protégés est qu'en favorisant l'usage des réseaux, une fréquentation excessive vienne porter atteinte à un environnement naturel dont ils sont censés assurer la conservation. Le caractère stratégique du réseau est un fait indéniable car l'essentiel de la fréquentation des espaces protégés de montagne se réalise en effet par ces réseaux qui constituent à la fois une cause, un signe et un remède aux effets jugés négatifs d'une fréquentation excessive : cause parce que leur existence, leur signalement et leur qualité représentent autant d'incitations à leur utilisation ; signe parce qu'ils attestent souvent dans leur matérialité même des perturbations écologiques nées de leur fréquentation (érosion, tassement du sol et perturbations sur les micro-organismes, effets d'écotones, etc.) ; remède parce que les gestionnaires de sentiers ont déjà développé des savoir-faire qui leur permettent de limiter certains effets de la fréquentation par une intervention ciblée sur les sentiers (techniques anti-érosives, écrans visuels pour limiter les nuisances paysagères et le dérangement animal, balisage incitatif ou dissuasif, etc.).

⁷⁴⁴ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (a), *op.cit.*, p.77.

⁷⁴⁵ CHARDONNEL S., MIGNOTTE A., 2001, *op. cit.*, p.2 – à paraître.

⁷⁴⁶ DEBARBIEUX B. (dir.), 2004, *op. cit.*, à paraître.

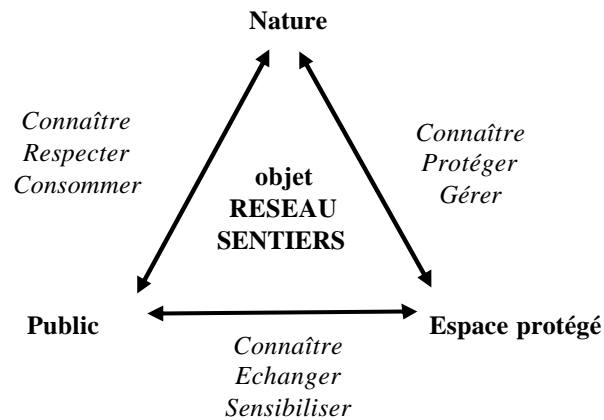
- Les gestionnaires tentent au maximum de susciter et satisfaire une fréquentation des espaces protégés que l'on a entendu qualifier "d'intelligente" ou de "découverte", c'est-à-dire animée par une motivation, une curiosité – même légère – naturaliste, paysagère. Mais cette fréquentation, qui correspond essentiellement à un public de randonneurs, cohabite avec beaucoup d'autres usages, (sportifs de divers nature, pastoraux, forestiers, etc.) qui ont souvent recours au même réseau de sentiers. Cette hétérogénéité conduit fréquemment à des situations de concurrence, voire de conflits, entre usagers qui évaluent les caractéristiques des sentiers (largeur, traitement des surfaces, pente moyenne, etc.) selon des critères différents. Ainsi c'est souvent sur le réseau et autour des façons de le pratiquer et de l'aménager que se cristallisent les conflits d'usage en espace protégé, et inversement les possibilités de concilier ces diverses pratiques.
- Enfin, la plupart des gestionnaires d'espaces protégés doivent composer avec un nombre important de protagonistes qui ont compétence ou légitimité à intervenir à l'intérieur du périmètre circonscrit. Pour les réseaux de sentiers, la diversité des intérêts et des pouvoirs d'intervention, officiellement reconnus ou admis par l'usage, est considérable entre les communes souhaitant développer les usages touristiques de leur territoire, l'ONF à qui la gestion des réseaux revient automatiquement (forêts domaniales) ou par concession, les départements pour les PDIPR, les associations d'usagers qui ont très tôt développé leurs propres initiatives en matière de création et de balisage d'itinéraires, etc. Dans ces conditions, les réseaux de sentiers sont souvent devenus les objets par lesquels s'exprime, s'affronte et parfois se résout la complexité institutionnelle propre à la gestion des espaces naturels.

Partant de ces questionnements, les réseaux de sentiers sont inévitablement facteurs et révélateurs de difficultés de gestion, ils représentent aussi et surtout un bon moyen de réfléchir de façon pratique aux missions des espaces protégés, aux moyens les réaliser. Ils favorisent alors selon nous l'interaction entre l'espace protégé, le public et la nature, tout en renforçant le lien entre ces trois composantes (figure n°20).

Parce qu'il est à l'interface de l'espace protégé comme territoire spécifique et personne morale, de la ressource "nature", et du "public", c'est-à-dire de l'ensemble des individus fréquentant, pour une quelconque raison, l'espace protégé, le réseau de sentiers se pare de multiples fonctions et contribue en conséquence pleinement à l'optimisation des missions confiées aux espaces protégés, telles que l'on peut les retrouver dans la majorité des plans de gestion :

- protéger et/ou conserver,
- intégrer,
- accueillir, interpréter.

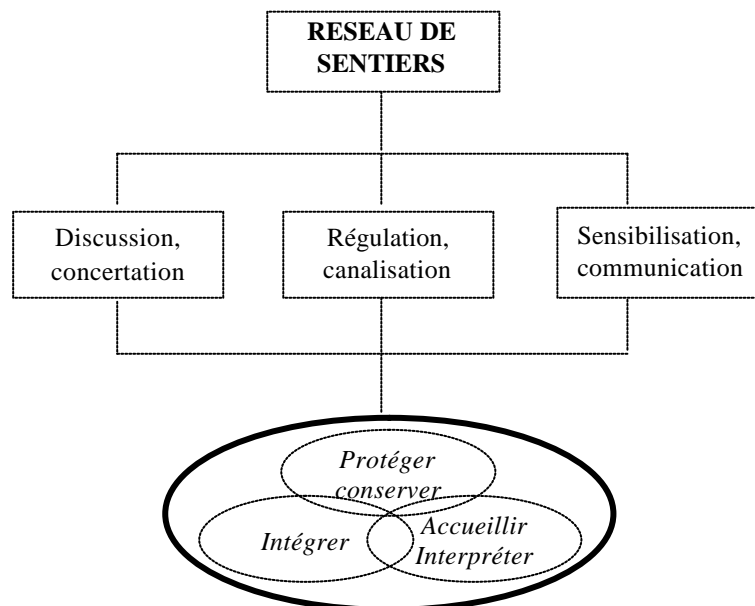
Figure n°20 : Le réseau de sentiers : au cœur d'une relation ternaire entre l'espace protégé, la nature et le public



(Mignotte, 2001, d'après PNE, 1998)

Les différents types d'actions induits par le sentier au niveau de l'espace protégé participent directement de la gestion de ce dernier comme le présente la figure n°21.

Figure n°21 : Le sentier : un objet d'enjeux multiples en lien direct avec les principales missions des espaces protégés



(Mignotte A., 2002)

Des techniques et stratégies d'aménagement de plus en plus élaborées visent notamment à donner au sentier un rôle important en matière de régulation de la fréquentation. Il est également un instrument privilégié de sensibilisation environnementale lorsqu'il est "thématique", de par les

informations sur le milieu naturel qu'il diffuse par le biais d'un mobilier spécifique.

Plus largement, on peut également considérer que les recommandations adressées aux visiteurs, visent à les responsabiliser par rapport aux impacts potentiels de ses comportements en milieu naturel protégé. Le réseau de sentiers est l'infrastructure permettant de faire prendre conscience à ses usagers de leur immersion dans un état de nature remarquable et fragile. Le célèbre adage du fondateur des réserves naturelles de Haute-Savoie : "le sentier est le territoire de l'homme", figure parmi les messages les plus subtils sur ce point.

Ainsi, par le réseau de sentiers, il deviendrait possible d'envisager la contribution du tourisme à la gestion de la nature⁷⁴⁷ et plus encore à sa protection. L'objectif serait de faire passer les usagers (touristes comme populations locales) du statut de prédateurs à celui de protecteurs⁷⁴⁸, et plus globalement à celui "d'acteurs" de l'espace protégé.

Les réseaux de sentiers sont ainsi selon nous des objets transversaux à l'ensemble des missions et préoccupations des gestionnaires d'espaces protégés. C'est par ailleurs une telle pensée du réseau, partagée et "travaillée" avec le gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie, qui nous a amené à valider les réseaux de sentiers (de par la diversité et l'intensité de leurs usages) comme un indicateur de l'évolution globale des territoires de montagne, au sein de l'observatoire des réserves naturelles de Haute-Savoie.

La gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés est intimement liée aux objectifs assignés à ces espaces. Chercher à gérer le réseau, à gérer les connexions, c'est donc construire un projet de vie pour le territoire.

6.3. Organisation de la gestion des réseaux de sentiers du Parc National des Ecrins et des réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie

Les exemples de la gestion des réseaux de sentiers du PNE et des réserves naturelles vont nous permettre de mettre en lumière la dimension territoriale de ces réseaux et de montrer l'importance d'une gestion qui s'inquiète autant des connexions que des interconnexions.

⁷⁴⁷ MOISSET P., 1999, *Le tourisme peut-il contribuer à la gestion des espaces naturels ?* ; in : Les Cahiers Espace, n°62, Les Editions Touristiques Européennes, Paris, p.6.

6.3.1. La gestion du réseau de sentiers du PNE - secteurs de l'Oisans et du Valbonnais

L'organisation de la gestion du réseau de sentiers du PNE ici définie est très dépendante de la spécificité des parcs nationaux français, c'est-à-dire d'un zonage distinguant une ZC et ZP. L'analyse de deux secteurs "tests" – l'Oisans et le Valbonnais (carte n°10) – permet d'illustrer en détails l'organisation globale de la gestion du réseau, à l'échelle du parc. Bien que mitoyens et séparés par le Col d'Ormon, ils constituent deux espaces particuliers au nord-ouest du parc.

❖ Le Valbonnais

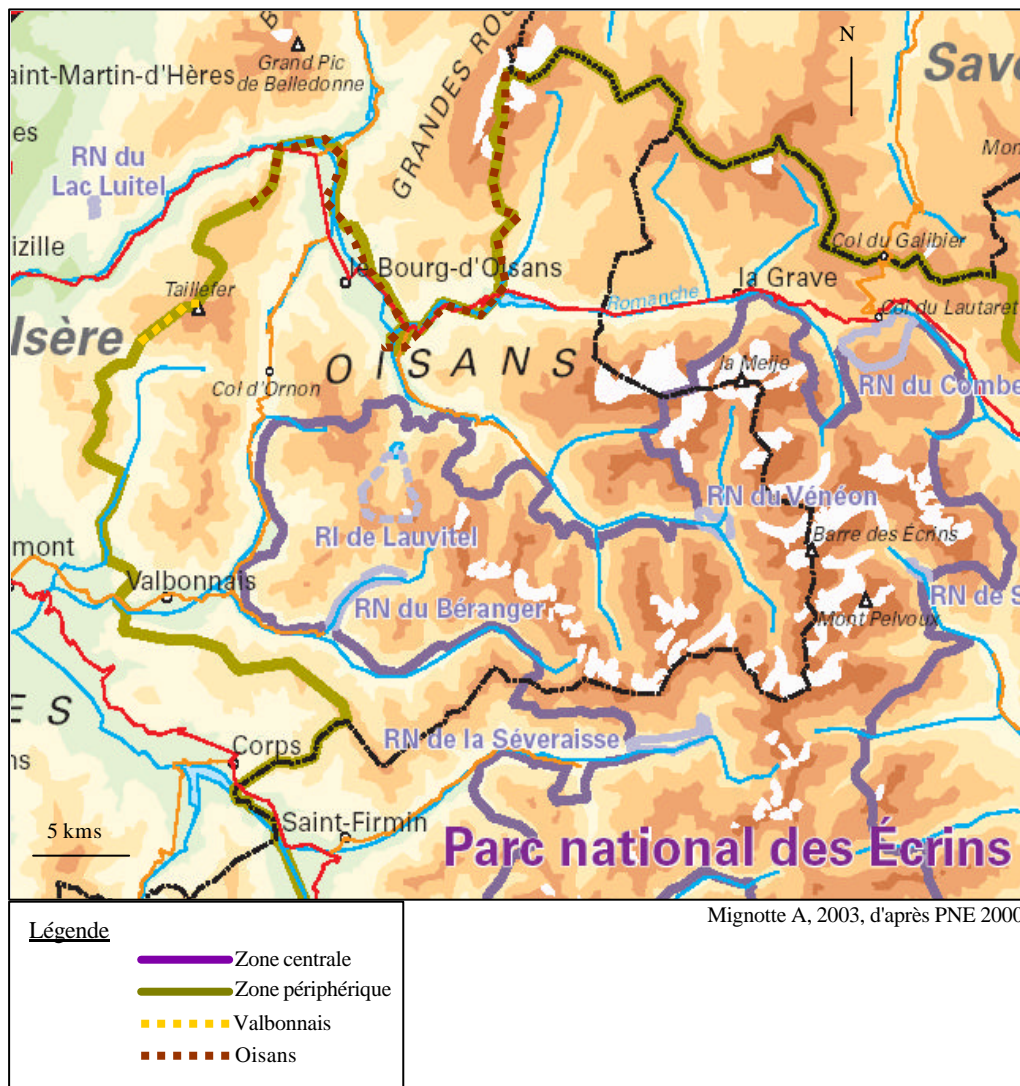
Entre les vallées escarpées de la Malsanne et de la Bonne se concentre l'essentiel du massif forestier des Ecrins. L'activité sylvicole qui a longtemps assuré des retombées financières aux communes du Valbonnais n'a cependant pas résisté à la concurrence internationale, celle-là même qui a également eu raison des mines de la Matheysine ; autre source de revenus pour quelques habitants du Valbonnais. Les vallées du Valbonnais, très prisées des touristes au début du siècle sont aujourd'hui désertées à l'exception de quelques randonneurs locaux de Grenoble ou de La Mure. Ce "pays du temps suspendu" présente un équilibre démographique, économique et social très fragile. Pour les communes du Valbonnais, et notamment celles concernées par la ZC (Entraigues, Valjouffrey, Le Perier et Chantelouve), le parc est aujourd'hui une opportunité. Il doit être un atout de valorisation et ainsi un partenaire efficace du développement de ce territoire.

❖ L'Oisans

Le secteur de l'Oisans, contigu, est lui beaucoup plus dynamique entre la commune de Bourg d'Oisans et surtout les géantes du ski que sont les Deux Alpes et l'Alpe d'Huez, toutes proches. Si les sommets du Valbonnais sont peu fréquentés, ceux de la vallée du Vénéon (en ZC) sont parmi les plus prestigieux et surtout les plus connus du massif. Le Haut-Vénéon, et surtout la commune de St Christophe-en-Oisans et le hameau de la Bélarde, ont ainsi acquis la renommée de haut lieu de l'alpinisme, avec tous les désagréments que cela apporte, notamment en terme d'impacts sur la nature en raison d'une forte fréquentation estivale de certains sentiers en juillet-août. Vallée rude au caractère fort, la mission du parc est y parfois difficile. Mais la santé des petites communes est, elle aussi précaire, et soumise aux retombées du tourisme. Le PNE doit en garantir la pérennité tout en préservant les richesses naturelles de la vallée.

⁷⁴⁸ KALAORA B., GRANIER M., 1996, *Public protecteur ou public prédateur ?* ; in : *Espaces*, n°138, Paris, p.44.

Carte n°10 : Le Valbonnais et l'Oisans dans le Parc National des Écrins



L'ambiance, l'histoire, la vie ; l'identité de ces deux vallées sont bien distinctes :

"Ne dites pas à quelqu'un du Valbonnais qu'il est de l'Oisans (et inversement). Mais pour nous [en Valbonnais] en terme de publicité et d'arguments touristiques, il y a cependant un intérêt certain à être assimilé à l'Oisans"⁷⁴⁹.

Le réseau de sentiers du PNE ici étudié – c'est-à-dire le réseau de sentiers géré par le parc - se situe principalement dans les limites de la ZC, mais il intègre également des tronçons de sentiers situés en ZP. Il paraît en effet bien difficile de ne considérer qu'un tronçon de sentier lorsque beaucoup d'entre eux partent de la ZP pour aller en ZC.

⁷⁴⁹ Entretien PNE 16.

6.3.1.1. *Un héritage à réaffirmer*

Depuis sa création, le PNE s'est trouvé en charge de la gestion de tout un réseau de sentiers le parcourant dans ses moindres recoins. La mise en valeur touristique de ce patrimoine local est enclenchée depuis près d'un siècle et demi. En effet, selon Zuanon, c'est vers la fin du 19^{ème} siècle, avec le développement du tourisme alpin et notamment la pratique de l'alpinisme dans les Ecrins, que des aménagements et créations "exogènes" de sentiers et de refuges ont vu le jour sous l'impulsion des toutes récentes sociétés alpines :

"Avec la bénédiction de l'administration et l'accord tacite des populations locales (indifférence ? résignation ?), les sociétés alpines obtiennent pratiquement carte blanche dans ce domaine"⁷⁵⁰.

A une nouvelle utilisation de la montagne s'est jointe une nouvelle utilisation du réseau. Longtemps le réseau tint ce double visage : touristique et outil traditionnel de travail des populations locales. Mais l'avènement de l'automobile, le développement du tourisme de masse ont vite privilégié les sentiers les plus fréquentés, et en majorité par des non-résidents montagnards. Avec le déclin de l'emprise agricole, des sentiers, faute d'utilisation régulière, ont disparu du paysage.

Toutefois une bonne partie du réseau originel et de ses ajouts touristiques perdurent, avec plus ou moins de difficultés. Au début des années 60 et surtout en 1973, lors de la création du PNE, c'est de tous ces sentiers, considérés comme un véritable patrimoine local par beaucoup, dont hérite l'Etat et dont le PNE devient gestionnaire. Mais la loi de 1960 créant les parcs nationaux et le décret du 31 octobre 1961 qui en fixe les modalités d'application, ne précisent en rien si une attitude spécifique doit être adoptée par ces établissements concernant leur réseau de sentiers.

Le maintien des patrimoines locaux n'est pas un objectif prioritaire pour les parcs nationaux, même s'il apparaît dans les quelques dispositions relatives à la "mise en place des zones périphériques". Par le décret créant un parc national, l'aménagement, la gestion et la réglementation de cet espace reviennent à l'établissement public national (art.13 – décret 1961). L'établissement peut effectuer certains travaux et notamment la construction de voies communales ou chemins ruraux après accord des collectivités locales ou autorisation du préfet, faute d'accord (art. 21, décret 1961). Tout travail d'équipement et de mise en valeur doit être inscrit dans un programme d'aménagement dressé par l'établissement en accord avec les administrations intéressées (art. 18, décret 1961).

Si l'on peut comprendre que la gestion d'un réseau de sentiers soit possible au sein d'un parc national, peu d'informations sont délivrées sur les conditions de sa réalisation et surtout de son organisation. Pour le PNE, le décret de création du 27 mars 1973 confirme par l'article 45 la réalisation du programme d'aménagement. C'est principalement dans les articles de la section 6

⁷⁵⁰ ZUANON J.-P., 1995, *op cit.* p.34.

"Travaux publics ou privés" et de la section 7 "Activités industrielles, minières, commerciales et artisanales" que l'on perçoit le comportement du parc envers le réseau de sentiers. Les articles 26 et 27 laissent à penser que l'ouverture de nouveaux sentiers est probable et soumise à autorisation du directeur – comme tous travaux. Il est à noter tout de même que l'autorisation pour l'amélioration des chemins sera en principe accordée, sous réserve de respect de l'article 26 (art.28). Les articles 34 et 35 notifient les conditions d'utilisation des sentiers et l'interdiction de circulation à tout véhicule dans le Parc. Ces mesures réglementaires ne précisent toujours pas la stratégie du Parc en matière de gestion des sentiers. Cela a pourtant constitué une de ses premières interventions.

6.3.1.2. Les prémices d'une politique d'aménagement imprécise

Si l'article n°1 de la loi de 1960 est très clair sur l'origine et le but d'un parc national, un tel établissement remplit également un rôle important de découverte et d'éducation environnementale. Pour accomplir cette mission, un réseau de sentiers en bon état est indispensable, d'autant que le massif n'a jamais été autant parcouru que depuis son classement en parc national. Les sentiers sont un élément essentiel des parcs nationaux et ce quelque soit l'approche que l'on ait de ces espaces. C'est notamment l'avis de l'ex-maire de St Christophe en Oisans :

"Le parc il faut commencer par le penser par les pieds"⁷⁵¹.

Conformément aux directives juridiques, un programme d'aménagement est présenté à peine 8 mois après la création du PNE, lors du CA du 26 novembre 1973. Particularités importantes de ce programme : il est spécialisé sur les sentiers et refuges et son étude est confiée à l'ONF, alors que la réalisation de travaux est prévue en régie. Ce souci premier de la gestion du réseau de sentiers va souligner l'absence critique d'une doctrine d'aménagement du parc. A peine un an après sa présentation, la commission spécialisée n°5 du CA (aménagement des communications, hébergements) remet un compte rendu synthétique au CA du 28 octobre 1974 mentionnant :

"La commission réunie pour étudier les bases d'un programme pluriannuel d'aménagement du PNE, en sentiers et en refuges a estimé ne pas pouvoir procéder à une telle étude sans un accord préalable sur une doctrine d'aménagement du parc".

En dépit de l'adoption rapide de quelques principes d'aménagements restant très pragmatiques, la définition d'un cadre d'intervention précis en matière d'aménagement est longtemps demeurée absente. L'entretien, la signalisation, la réfection des sentiers ont néanmoins toujours été une priorité, surtout en ZC où le parc s'est majoritairement investi techniquement et financièrement.

⁷⁵¹ Entretien PNE 14.

6.3.1.3. L'organisation d'une gestion coutumière du réseau de sentiers

Depuis son institution, le PNE est parcouru par un réseau de sentiers de 675 kms, dont 500 kms sont en ZC (74%) et près de 175 kms en ZP. Le tableau n°13 présente la longueur de ce réseau en kilomètres par secteurs et en fonction du régime de la propriété foncière du terrain. Les données inscrites sont issues du schéma directeur des sentiers de découverte du PNE⁷⁵².

Tableau n°13 : Répartition du réseau de sentiers par secteurs selon le régime foncier de propriété

	sentiers ZC (km)		sentiers ZP (km)		total km
	communal	domanial	communal	domanial	
Valgaudemar	57.000	57.600	32.700	10.000	157.300
Valbonnais	78.300	28.400	17.300		124.000
Oisans	76.750	16.850	12.700	0.500	106.800
Vallouise	61.350	10.100	24.850		96.300
Champsaur	43.150	21.100	24.400	4.500	93.150
Briançonnais	32.800		30.900		63.700
Embrunais	18.000		16.100		34.100
	367.350	134.050	158.950	15.000	675.350
	501,4		173,95		

(Mignotte A., 2000, d'après PNE, 1998)

La gestion du réseau de sentiers s'est toujours effectuée en régie. Le choix des travaux les plus indispensables est vite passé de la responsabilité de l'ONF à celle des chefs de secteurs.

Depuis la création du parc, les sentiers ont été pris en charge de la manière suivante :

En ZC :

- L'ONF est chargée de l'entretien des sentiers situés sur les terrains domaniaux.
- Le PNE est chargé de l'entretien des sentiers situés sur les terrains communaux non soumis au régime forestier (gérés par l'ONF). Les interventions sur le réseau sont initiées et pilotées par le chef de secteur et les gardes moniteurs. Un garde-ouvrier est présent dans chaque secteur. Il est spécialisé dans l'entretien des sentiers et dépositaire d'un savoir-faire qu'il transmet aux gardes-moniteurs. Pour la période des travaux (dès la fonte des neiges, au printemps, de manière à ce que les interventions soient terminées à la pleine saison), une équipe d'ouvriers contractuels formés par le Parc est recrutée en renfort. Il est fréquent que ces ouvriers soient les mêmes d'une année à l'autre.

⁷⁵² PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (b), *Schéma directeur des sentiers de découverte du Parc National des Ecrins*, PNE, Gap.

- Les communes entretiennent (si leur budget le leur permet) les sentiers situés sur leurs terrains et non entretenus par l'ONF ou le PNE. S'il en entretient la majeure partie, le Parc n'est aucunement tenu d'entretenir tous les sentiers de la ZC. La plupart du temps les communes font exécuter ces travaux par l'ONF. Les actions du PNE portent surtout sur des sentiers fréquentés de longue date et présentant un intérêt touristique notoire.
- A noter également que les sentiers de grande randonnée (GR) sont normalement entretenus par les comités locaux de la FFRP et associations affiliées, via des baliseurs formés par la FFRP.

En ZP :

Ce sont les communes qui entretiennent les sentiers sur les terrains communaux non soumis au régime forestier. L'entretien peut se réaliser par une équipe communale ou par l'ONF, prestataire de services. L'établissement PNE ne participe normalement pas aux programmes d'aménagement et d'entretien d'itinéraires ou de réseaux de sentiers pédestres sauf ceux intégrés dans un itinéraire d'accès à la ZC. Le parc ne dispose d'aucune compétence d'intervention en ZP. Mais dans le cadre de la "mise en valeur de la ZP", il participe à des actions d'aménagement de sentiers, le plus souvent en tant que conseiller technique (aide à l'élaboration du réseau de sentiers de la plaine de Bourg d'Oisans par exemple) et parfois par un appui technique et matériel. Ces actions se réalisent en coopération avec les collectivités.

Si cette organisation peut paraître assez rigide – une équipe (commune ou parc) interrompt son travail à la limite du PNE –, elle est modulée par des “arrangements” plus ou moins nombreux selon les contextes locaux.

La gestion des sentiers est organisée telle que nous l'avons décrite ci-dessus sur la base d'un accord tacite (désormais officialisé, cf. 6.3.1.4.), laissant peu de place aux communes en ZC. Cet effacement de l'autorité communale est généralement bien vécu par les élus dont beaucoup partagent l'avis du maire du Périer :

*"S'il n'y avait pas eu le parc sur la commune, il y aurait beaucoup moins de sentiers, le réseau n'aurait jamais été aussi bien entretenu"*⁷⁵³.

En ce domaine, la présence du PNE est une réelle opportunité, et les élus locaux semblent s'accorder pour dire que le parc fait *"dans l'ensemble du bon boulot"*⁷⁵⁴. Cependant ils ne souhaitent pas forcément que celui-ci sorte de sa limite et prenne en main la gestion des sentiers de la ZP, en plus de ceux de la ZC qui restent fondamentalement *"nos sentiers"*⁷⁵⁵ pour l'ex-maire de St Christophe-en-Oisans.

⁷⁵³ Entretien PNE 18.

⁷⁵⁴ Entretien PNE 14.

⁷⁵⁵ Entretien PNE 15.

Pour la gestion du réseau de sentiers, la limite fonctionne certes selon la réglementation du parc mais surtout selon une logique financière induisant une répartition "pratique" des compétences. La limite est dans ce cadre relativement bien acceptée même si elle ne porte que très peu de marques de concertation. Elle exprime très fortement la présence de l'institution PNE mais n'évoque pas une dépossession d'une compétence d'intervention. Celle-ci est plutôt confiée à un établissement disposant de plus de moyens et assurant ainsi un entretien régulier.

La répartition du linéaire de sentiers présentée plus haut (tableau n°13) donne à croire que le PNE n'entreprendrait que 370 kms environ, c'est-à-dire la partie du réseau située en ZC et sur terrains communaux. Mais la situation est toute autre. L'écart avec la réalité se joue au niveau des sentiers venant de la ZP pour mener à la ZC. En effet, beaucoup de sentiers comportent un cheminement en ZP (parfois très long, plus de la moitié de l'itinéraire) qui longe la limite du parc ou s'en situe à proximité immédiate. Différents sentiers tracés en fond de vallées (en ZP) font la jonction entre des portes d'entrée du parc. Dans une grande majorité de ces cas, le PNE entretient l'ensemble de l'itinéraire. Il entretient également des tronçons de GR le traversant (comme pour le GR 54 - Tour de l'Oisans – dans le Valbonnais), de même que certains des sentiers situés en terrain domanial.

Sur l'Oisans et le Valbonnais, grâce aux renseignements de différents agents techniques et selon les données fournies dans le schéma directeur des sentiers de découverte, nous avons pu évaluer la distance "réelle" du réseau entretenu par le parc (tableau n°14).

- Pour le secteur de l'Oisans : autour de 90 kms au lieu de 76.750 kms.
- Pour le secteur du Valbonnais : autour de 105 kms au lieu de 78.300 kms.

Tableau n°14 : Longueurs du réseau de sentiers de découverte du PNE par communes des secteurs de l'Oisans et du Valbonnais

	sentiers ZC (km)		sentiers ZP (km)		Total km	% du total	entretien PNE (approx.)
	ZC terr. com	ZC terr. dom	ZP terr. com	ZP terr. dom			
Oisans	76.750	16.850	12.700	0.500	106.800	100%	89.500
Bg-d'Oisans	6.250	0.450	2.600	0.500	9.800	9.2%	9.350
St-Christophe	54.400	16.400	7.400		78.200	73.2%	61.350
Venosc	16.100		2.700		18.800	17.6%	18.800
Valbonnais	78.300	28.400	17.300		124.000	100%	104.300
Chantelouve	7.000		3.300		10.300	8.30%	10.300
Entraigues	9.000		0.500		9.500	7.70%	9.500
Le Périer	30.000	15.800	1.500		47.300	38.10%	35.000
Valjouffrey	32.300	12.600	12.000		56.900	45.90%	49.500

(Mignotte A., 1999)

Certes, ces chiffres comportent toujours une part d'approximation mais répondent mieux au travail vraiment réalisé. A l'échelle du parc, le chef du service aménagement du parc estime que 550 kms à

600 kms de sentiers sont entretenus par l'établissement⁷⁵⁶ ; l'écart est significatif et non négligeable puisque les deux secteurs retenus, représentent alors ensemble un peu plus du tiers du réseau complet. Malgré ces distances importantes, le travail et son organisation sont pourtant routiniers tant pour les élus que pour les personnels de terrain du Parc. C'est ce que nous ont confié des ouvriers chargés de l'entretien des sentiers en Oisans :

"Nous travaillons sur les mêmes sentiers depuis des années et on ne fait pas vraiment une différence entre ZC et ZP, pour nous c'est pareil"⁷⁵⁷.

On le voit pour le thème des sentiers, la limite est facilement franchie et surtout facilement franchissable ; l'hétérogénéité territoriale qu'elle induit ne semble pas être ressentie.

Mais cela a tendance à ne s'effectuer que dans un sens et de façon tout de même relativement restreinte : le Parc entretient quelques sentiers (en tout ou partie) en ZP, mais il est plus rare que les communes interviennent en ZC ou tout du moins pas sur des distances comparables.

Par ailleurs l'entretien répond, et nous l'avons évoqué, à une logique habituelle d'entente cordiale entre les chefs de secteurs et les élus. La situation semble installée dans une relation de confiance réciproque (en majorité). C'est ce que nous avons ressenti dans les secteurs de l'Oisans et du Valbonnais. Mais on n'oubliera pas que cette relation n'existe que par la présence du parc et qu'elle contribue donc à son affirmation.

La bonne santé de la gestion du réseau de sentiers du PNE est en outre essentiellement due à des moyens financiers adéquats. Nous avons auparavant cité la tentative avortée d'élaboration d'un programme pluriannuel d'aménagement des sentiers et des refuges en 1974. Toutefois, à partir de 1975 et suivant les besoins, par communes, des sentiers de la ZC, une enveloppe financière est versée chaque année et pour chaque secteur. Comptabilisée sous l'intitulé "Entretien sentiers ZC", cette enveloppe constitue ce que le parc définit finalement comme le programme "d'aménagement et d'entretien des sentiers", voté chaque année en CA. Le CA compte parmi ses 50 membres 17 maires et 6 conseillers généraux, dont 4 pour les Hautes-Alpes.

Bien que notre travail ne s'inscrive pas dans une perspective économique, il nous a semblé indispensable de faire référence à quelques données financières tant elles conditionnent la réalisation des travaux et ainsi la réalisation de partenariats. Ces données sont issues des rapports d'activité du PNE en corrélation avec le bilan des interventions financières de 1973 à 1997, dressé par le service administratif et financier du parc en juillet 1998. Nous n'avons pu exploiter de données plus récentes, c'est pourquoi les montants indiqués dans la figure sont calculés en euros mais sur une base en francs courants. A partir de ces données il apparaît que la gestion des sentiers est un poste qui a toujours été correctement subventionné. Seuls deux secteurs ont bénéficié

⁷⁵⁶ Entretien PNE 11.

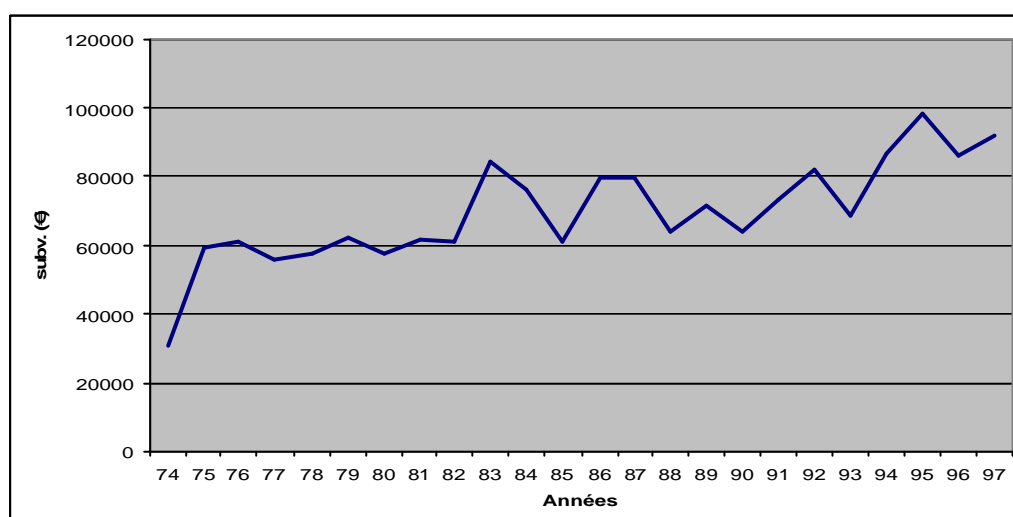
⁷⁵⁷ Entretien PNE 17.

d'attributions spéciales dès 1974 : l'Oisans et le Valbonnais.

On voit par la figure n°22 que les subventions annuelles attribuées au réseau de sentiers sont supérieures à 60 000€ depuis une vingtaine d'années. Elles montent aujourd'hui à plus de 115 000€. Les rapports d'activité 2001 et 2002 du PNE font apparaître, au titre des dépenses d'investissement, des sommes de 118 892€ et 120 365€ pour l'aménagement des sentiers⁷⁵⁸.

Dans l'ensemble, le montant total des subventions est donc en augmentation. Ceci se justifie dans l'évidence de travaux plus lourds et plus nombreux en raison d'une fréquentation estivale plus importante du parc, notamment entre 1991 et 1996 où le nombre de visiteurs est passé de 630 000 à 830 000. La dernière enquête de fréquentation du parc avance le chiffre de 750 000 usagers du réseau⁷⁵⁹. L'Oisans et le Valbonnais, sont parmi les secteurs les plus dotés (fig. n°23). Alors qu'ils cumulent un peu plus du tiers de la distance totale du réseau de sentiers, ils se sont vus octroyés, depuis 1973 près de 40% des subventions "spéciales sentiers".

Figure n°22 : Subventions annuelles pour la gestion des sentiers du PNE en ZC (euros sur base de calcul en francs courants)



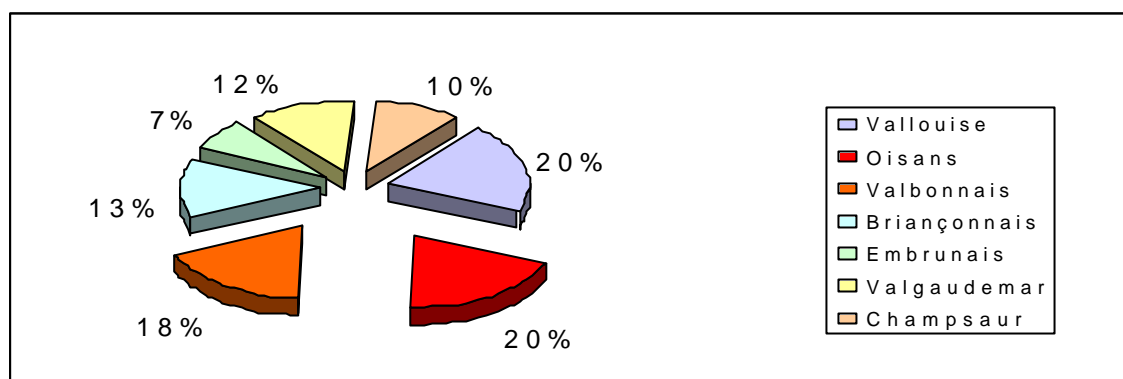
(Mignotte A., 2000)

Les élus sont conscients de l'ampleur de ces sommes. Toutefois, beaucoup se féliciteraient de l'entretien d'un plus grand nombre de sentiers. Ce souhait est prononcé par l'ex-maire de St Christophe-en-Oisans, bien qu'il ait assuré en même temps ne pas avoir forcément besoin du Parc pour entretenir ses sentiers. Signalons néanmoins que depuis 1990 (année de création du service aménagement du PNE), la moitié des subventions "sentiers ZC", attribuées aux secteurs de l'Oisans et du Valbonnais, vont à cette commune, dont plus de 70% du territoire sont en ZC.

⁷⁵⁸ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002, *Rapport d'activité 2001*, PNE, Gap, p.51 ; PARC NATIONAL DES ECRINS, 2003, *Rapport d'activité 2002*, PNE, Gap, p.57.

⁷⁵⁹ SOUBRANE M., PASCAL M., PATIN B., 2002, *op. cit.*, p.13.

Figure n°23 : Subventions spéciales "sentiers ZC" par secteurs de 73 à 97 (%)



(Mignotte A., 2000)

Par ailleurs les sommes allouées au réseau de sentiers sont parfois très vite absorbées dans l'aménagement de seulement quelques sentiers, en cas d'intempéries climatiques importantes par exemple. Certains itinéraires, comme celui montant au Lac du Lauvitel – deuxième site le plus fréquenté du parc et premier site en fréquentation pédestre – sont de plus très fréquentés (près de 48 000 visiteurs en saison estivale⁷⁶⁰).

Les sommes engagées peuvent donc être considérables sur certains sites. En Oisans, le cas du Lauvitel et des sentiers partant de La Bérarde rentrent dans la catégorie des points névralgiques du PNE et engagent en conséquence une attention particulière.

Les clichés n°4, 5, 6 présentent trois types d'aménagements de sentiers dans la ZC du PNE, permettant de supporter une forte fréquentation en pleine saison, ainsi que les conditions météorologiques du milieu montagnard.

L'intervention du parc en ZP est en revanche plus parcimonieuse et se limite souvent aux sentiers qui permettent d'accéder à la ZC. Pour le chef de secteur du Valbonnais :

"Le parc n'a pas à être un prestataire de services"⁷⁶¹.

Il est vrai qu'à la différence de l'ONF, le PNE est un Etablissement National à Caractère Administratif et non un Etablissement National à Caractère Industriel et Commercial. L'intervention du parc, principalement comme conseiller technique et scientifique, est donc soumise aux sollicitations :

- des collectivités, par exemple :
 - participation du PNE à l'élaboration de circuits d'interprétation sur la plaine de Bourg d'Oisans (Bourg d'Oisans) ;

⁷⁶⁰ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002, *op. cit.*, p.15.

⁷⁶¹ Entretien PNE 16.

- participation du PNE au développement du réseau de sentiers de la ZP en Valbonnais (Valjouffrey, Entraigues, Le Périer) ;
- des associations et parfois de sociétés privées, par exemple :
 - organisation par le PNE d'une journée d'entretien des sentiers situés autour du Mt Gargas (Entraigues) à la demande de la société SOPRA⁷⁶².

Clichés n°6, 7 et 8: Exemples d'aménagements de sentiers dans la zone centrale du Parc National des Ecrins : pavage, marche en bois et rigole de drainage



(Clichés : Chalvin E., 2002)

D'autres interventions sur les sentiers de la ZP ont eu lieu, comme des chantiers d'insertion professionnelle ou des chantiers internationaux de bénévoles. Ceci reste pourtant très limité et très ponctuel. Or, c'est sûrement sur ce type d'actions que le parc doit renforcer sa présence, ce qu'il semble vouloir faire aujourd'hui. Différents élus aimeraient pouvoir profiter de ce soutien

⁷⁶² PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (c), *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°8 été 1998, PNE, Gap, p8.

régulièrement et regrettent que le parc n'exerce pas plus son rôle de conseiller en ZP.

6.3.1.4. Un réseau de sentiers "de découverte"

Le réseau de sentiers a toujours été une priorité pour le PNE. Il a même fait l'objet des premières attentions du parc en matière d'aménagement.

Aussi, alors que l'on parlait de politique du statu quo du réseau de sentiers dans le programme d'aménagement 1991-1995, le document de programmation 1999-2003 indique quant à lui que le réseau est fixé pour la durée du programme. Il faut voir ici l'effet d'un effort de planification de la gestion dans le cadre d'un "schéma directeur des sentiers de découverte" du parc.

Si l'intitulé de ce schéma en laisse certains perplexes, la symbolique attachée au terme de découverte est à notre avis relativement séduisante car elle suppose la curiosité, l'ouverture à l'autre, à ce qui est différent. Mais plus loin que l'expression, l'objectif est davantage de qualifier un réseau et ainsi d'en préciser la nature et l'organisation.

La définition du réseau de sentiers de découverte repose sur les sentiers inscrits dans des conventions de gestion passées entre le parc, l'ONF et les communes. Le texte de la convention cadre proposée à chaque commune du parc témoigne d'un réel souci de précision dans la définition du réseau de sentiers. Comme on peut le lire à la 3^{ème} page de ce document (cf. annexe 4), c'est probablement la première fois que l'on décrit clairement les termes relatifs à la gestion d'un réseau de sentiers, c'est à dire à quoi correspondent "l'ouverture", "l'aménagement ou l'équipement", "l'entretien", et la "signalisation" d'un sentier. Ce schéma précise également que la création de nouveaux sentiers n'est toujours pas à l'ordre du jour, comme le précisait déjà un exemplaire du journal du PNE en 1997 :

"L'objectif du parc n'est pas d'encourager la création de nouveaux chemins mais bien de gérer les circuits existants"⁷⁶³.

Les prémices de schéma directeur et de cette volonté planificatrice se manifestent dès l'année 1995, dont le rapport d'activité annonce la mise à jour d'un inventaire des sentiers en concertation avec tous les partenaires concernés⁷⁶⁴. Fin 1996, le CA approuve le cadre général de la convention relative à la gestion des sentiers de découverte de la ZC du PNE, point de départ de la mise en œuvre du schéma directeur.

Ce document rédigé depuis avril 1998 se compose :

⁷⁶³ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1997, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°5, été 1997, PNE, Gap, p.5.

⁷⁶⁴ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1996 (a), *Rapport d'activité 1995*, PNE, PNE, Gap, p.30.

- du modèle type de la convention relative à la gestion des sentiers de découverte de la ZC du PNE, adressé à toutes les communes dont une partie des sentiers se situent en ZC ;
- de la liste des dispositions particulières à certaines communes (art. 16 de la convention) ;
- des tableaux descriptifs des sentiers établis par secteurs et par communes (c'est à partir de ces tableaux que nous avons précédemment évalué la longueur du réseau) ;
- de la carte générale des sentiers de découverte ;
- des cartes des sentiers par communes au 1/50 000°.

Aujourd'hui le réseau de sentiers de découverte entretenu par le PNE dans le cadre de cette procédure est de 600 kms environ⁷⁶⁵ ; 75 kms du réseau restent donc à la charge des communes ou de l'ONF en terrain domanial.

Toutes les communes pour partie en ZC se sont chacune vues proposer ce modèle de convention accompagné d'une liste de sentiers à gérer sur le territoire communal. Aujourd'hui tous les élus – sauf un – ont couché leur signature au bas de ce document, à côté de celle du PNE et de l'ONF. L'initiative est en cela particulière puisqu'elle associe à chaque fois ces trois acteurs.

La liste des sentiers présentée à chaque commune reprend en fait les sentiers que le PNE ou l'ONF entretenaient déjà auparavant. Toutefois cette liste pouvait être remaniée après discussion avec les élus – un ou deux sentiers furent parfois ajoutés au détriment d'autres "abandonnés". Selon le chef du service aménagement, les sentiers de découverte ont été retenus en fonction de deux critères principaux⁷⁶⁶ :

- un entretien régulier réalisé déjà depuis plusieurs années ;
- une fréquentation touristique évidente.

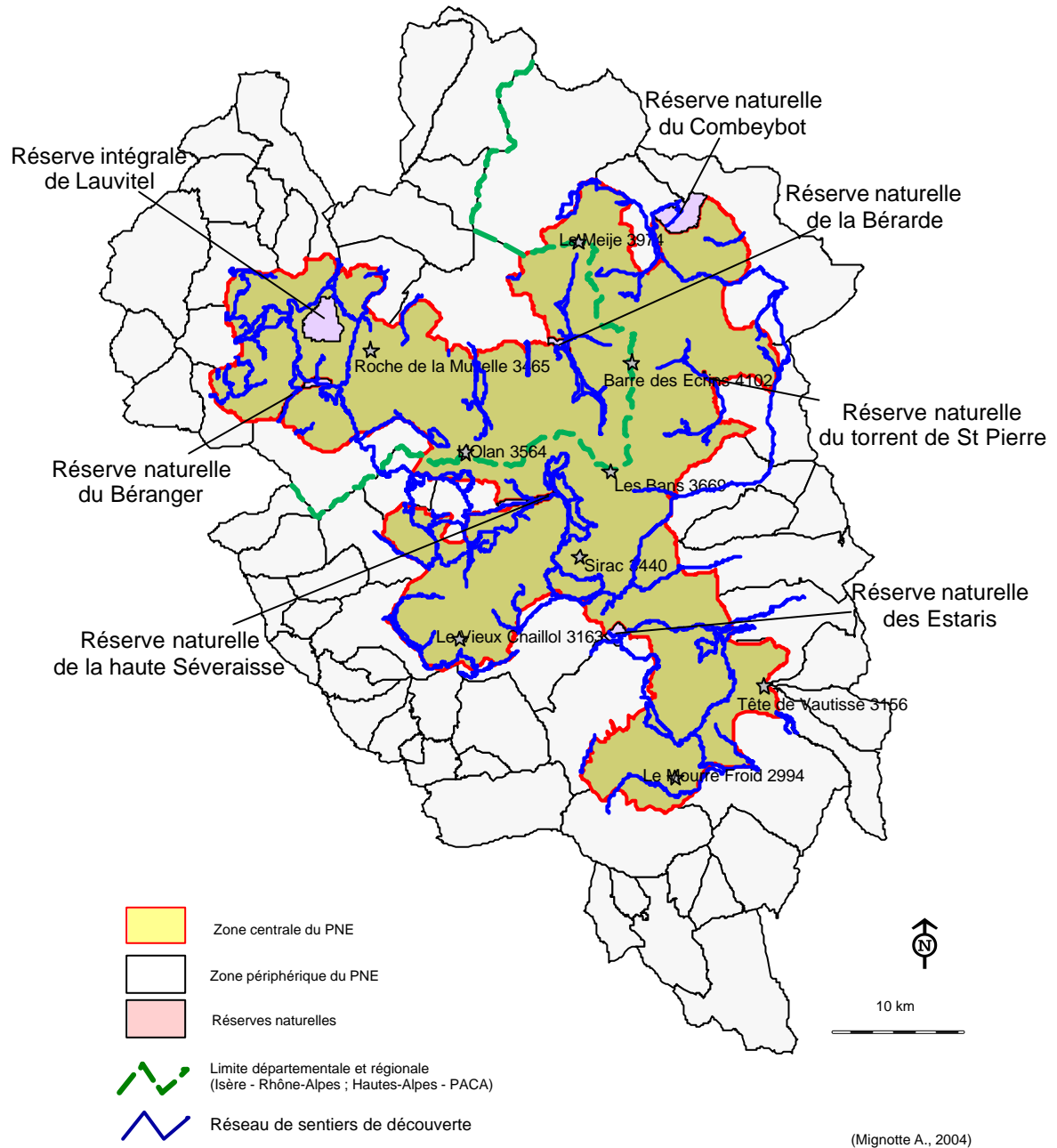
Le schéma directeur des sentiers de découverte présente donc le "canevas de base" du réseau de sentiers du parc sur lequel est garanti un certain confort d'utilisation. Pour les agents techniques du parc, ce "confort" est tel que l'on peut presque faire tous les sentiers "en baskets". La signalétique de ces sentiers répond en outre à la Charte graphique des parcs nationaux.

La carte n°11 présente le réseau de sentiers de découverte du PNE. Si la grande majorité du réseau est en ZC, on voit que plusieurs tronçons du réseau sont en ZP.

⁷⁶⁵ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2003, *op.cit.*, p.34.

⁷⁶⁶ Entretien PNE 11.

Carte n°11 : Le réseau de sentiers de découverte du PNE



6.3.2. La gestion des réseaux de sentiers des réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie

Rappelons tout d'abord que nous ne traiterons ici que des réserves naturelles du massif Arve-Giffre, à savoir les réserves des Aiguilles Rouges, de Sixt-Passy, de Passy, de Carlaveyron, et du Vallon de Bérard. Nous ne prendrons pas en compte la réserve naturelle des Contamines-Montjoie du fait de son éloignement de ce groupe de réserves (carte n°1). Contiguës, ces réserves couvrent une superficie de 15 333ha, et sont sillonnées par un réseau de sentiers de 275 kms, s'intégrant lui-même dans un réseau de près de 400 kms à l'échelle du massif (tab. n°15 et carte n°12).

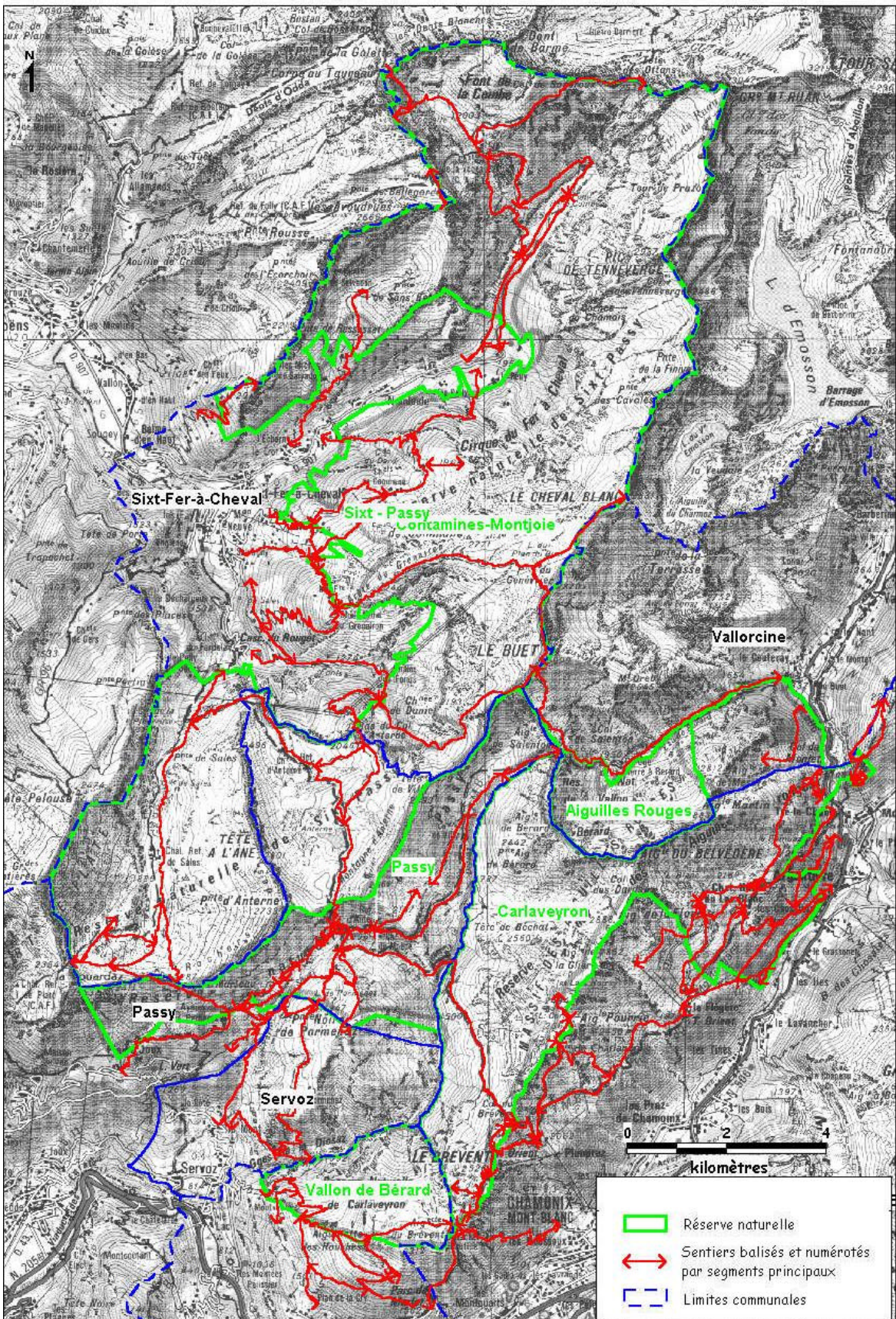
Tableau n°15 : Types de sentiers du massif Arve-Giffre

types de sentiers	Réserves Naturelles	Km	Total Km
Abandonnés	Aiguilles Rouges	7,12	19,48
	Carlaveyron	4,53	
	Passy	2,76	
	Sixt - Passy	5,07	
	<i>Hors RN</i>	1,12	1,12
Balisés	Aiguilles Rouges	38,67	204,80
	Carlaveyron	4,38	
	Contamines-Montjoie	63,25	
	Vallon de Bérard	0,79	
	Passy	25,22	
	Sixt - Passy	72,49	
	<i>Hors RN</i>	120,60	120,60
Indiqué mais non jalonnés	Sixt - Passy	14,79	14,79
	<i>Hors RN</i>	0,82	0,82
Non balisés entretenus	Aiguilles Rouges	4,56	6,69
	Passy	2,13	
	<i>Hors RN</i>	0,80	0,80
Non balisés entretenus par le passage	Aiguilles Rouges	11,92	44,22
	Carlaveyron	1,96	
	Contamines-Montjoie	5,94	
	Passy	3,52	
	Sixt - Passy	20,88	
<i>Hors RN</i>	1,43	1,43	

(Asters, 2001)

On notera par ce tableau que 68,6% du linéaire total de sentiers dans le massif (hors sentiers abandonnés) est en réserves, de même que 63% du réseau balisé. Par ailleurs, c'est dans les réserves que le plus de sentiers ont été abandonnés. On peut voir en cela la traduction d'une sélection des sentiers du réseau selon l'impact potentiel de leur fréquentation sur l'environnement, ainsi que la déliquescence de quelques tronçons majoritairement associés à des pratiques désormais interdites en réserves, comme l'extraction minière.

Carte n°12 : Le réseau de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre (Haute-Savoie)



Doc ASTERS/L. DELOMEZ/C. LEZIN 2001 Fond IGN

6.3.2.1. *La maîtrise très relative d'une composante majeure du système territorial local par le gestionnaire des réserves naturelles*

Le territoire Arve-Giffre est parcouru par un dense réseau de sentiers hérité des activités agropastorales et forestières auparavant très développées⁷⁶⁷. Le pastoralisme s'est en effet développé dès le Moyen Age et des regroupements en communes rurales⁷⁶⁸ ont été opérés dès le 13^{ème} siècle pour l'exploitation et l'entretien des maisons d'estive et des sentiers. Les sentiers liés à l'exploitation forestière sont quant à eux limités dans l'espace en raison du gradient altitudinal qui s'impose à la forêt. Ces sentiers, le plus souvent situés en dessous de 1 800 mètres ont également servi à l'activité minière qui s'est développée de façon variable selon les réserves. La réserve de Sixt a notamment connu une forte activité minière entre le 17^{ème} et le 19^{ème} siècle qui a engendré différents sentiers :

*"Des sentiers furent spécialement aménagés pour l'acheminement du minerai jusqu'au haut-fourneau situé dans la vallée. C'est le cas du sentier du Boret qui fut taillé dans le rocher vers 1820"*⁷⁶⁹.

Ce sentier, aujourd'hui recolonisé par la végétation, a quasiment disparu par manque de fréquentation. Ces quelques éléments sur l'histoire de la création et de l'exploitation du réseau de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre pourront être complétés par la lecture du travail de Lézin (2001, *op. cit.*).

Notre objectif, en citant juste quelques aspects de cette histoire, est de montrer combien ce réseau a toujours été un objet fondamental dans le système territorial Arve-Giffre, notamment depuis le développement d'une logique de valorisation touristique du réseau à partir des années 70 et 80, et même 60 pour la commune de Chamonix. Certes, l'intérêt touristique et de loisir du réseau émerge entre la fin du 18^{ème} et courant 19^{ème} siècle. Mais une réelle politique de mise en valeur touristique du réseau ne fut mise en place que récemment dans les réserves. Auparavant, seules des décisions ponctuelles étaient prises pour la remise en état du réseau à la venue de la saison touristique.

Signalons dès à présent que faute d'une prise en main de la gestion du réseau par ASTERS, les réserves souffrent d'un manque de visibilité locale selon son directeur :

*"On n'est pas présent partout"*⁷⁷⁰.

On percevra ici une des raisons au foisonnement constant de projets d'aménagement déposés sur le réseau alors que la plupart d'entre eux est interdite selon la réglementation des réserves. Les initiateurs perçoivent, à raison, les collectivités locales comme responsables de la gestion, de la mise en valeur du réseau. Ils s'adressent alors premièrement, et parfois uniquement, à celles-ci, qui,

⁷⁶⁷ ASTERS, 2000, *Plan de gestion des réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges 2000-2004*, Asters, Pringy, 138p. + annexes.

⁷⁶⁸ Dans le sens d'association communautaire, de regroupement d'individus autour d'une activité commune.

⁷⁶⁹ ASTERS, 2000, *Plan de gestion 2001-2005 de la réserve naturelle de Sixt-Passy*, Asters, Pringy, p.28.

⁷⁷⁰ Entretien RNHS 27.

légitimement, prêtent une oreille attentive aux projets de valorisation touristique. Notre idée n'est pas de montrer du doigt des attitudes, des acteurs. Nous souhaitons simplement mettre en évidence qu'une méconnaissance réciproque des rôles, des compétences, et même de l'existence d'acteurs décisifs impliqués dans la gestion du réseau de sentiers, peut générer des situations de conflits, et notamment, en ce qui nous concerne, l'entretien d'une dynamique de fragmentation territoriale, plutôt qu'une logique d'interconnexion des territoires réserves naturelles avec le territoire des communes, et plus largement avec l'entité territoriale Arve-Giffre.

6.3.2.2. La gestion complexe du réseau de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre

Si nous qualifions de complexe la gestion des réseaux de sentiers, c'est notamment parce qu'elle fait intervenir un nombre important de protagonistes. Nous nous attacherons principalement ici à l'analyse des plus influents, c'est-à-dire aux acteurs disposant d'une compétence reconnue d'intervention et de décision au sein du système de gestion. La figure n°24 fournit une synthèse graphique liminaire des principales relations existantes entre les acteurs impliqués dans la gestion du réseau de sentiers du massif Arve-Giffre, et que nous allons ici présenter.

Les communes (Chamonix, Sixt, Passy, Vallorcine, les Houches, Servoz) et intercommunalités (Sivom du Haut-Giffre, Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc) du massif assurent l'entretien, la signalétique et la valorisation des réseaux de sentiers (cf. 6.3.2.1.). Elles disposent pour cela de moyens très variables d'une commune à l'autre. Pour la commune de Passy, une équipe de trois employés communaux assure les tâches d'entretien courant de mai à septembre-octobre.

La situation est tout autre pour la commune de Chamonix qui a fait depuis longtemps du réseau de sentiers un outil de développement touristique. La commune bénéficie de trois équipes de cinq personnes, basées à Argentière et à Chamonix, plus une équipe polyvalente, mobile, mobilisée en renfort. Ces moyens sont jugés suffisants par le directeur de la commission pistes et sentiers - commission qui gère, en interne les 300kms de sentiers qui sillonnent la commune :

"La commune pourrait faire mieux. Si on avait huit hommes par équipes cela nous permettrait de faire des bancs dans des sites. Mais il ne faut pas se plaindre avec dix bonshommes pendant cinq mois complet, c'est suffisant"⁷⁷¹.

Le Sivom du Haut-Giffre dispose l'été d'une équipe de quatre saisonniers pour l'entretien des sentiers :

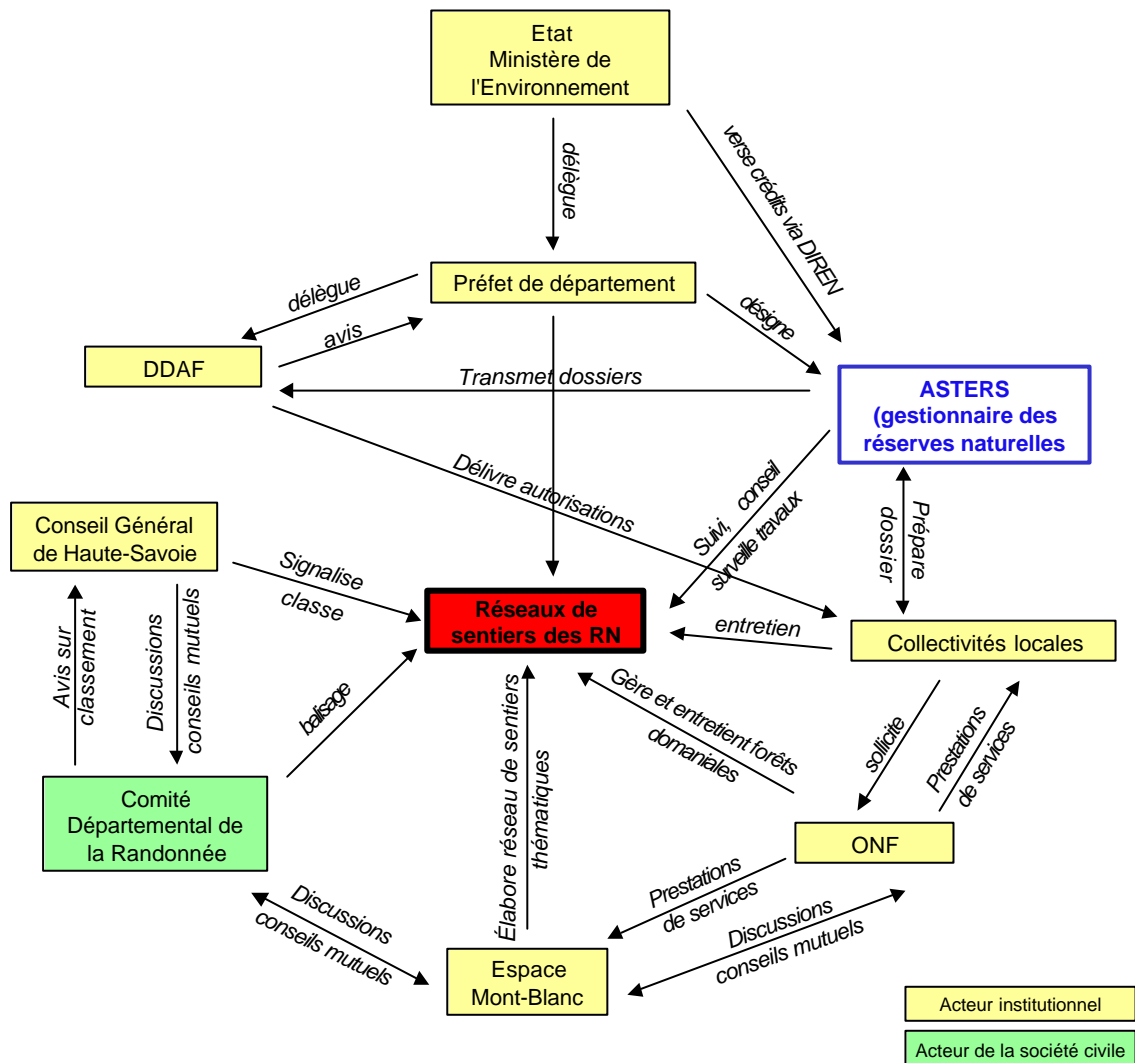
"On n'arrive jamais à ce que l'on veut bien évidemment, mais en terme budgétaire ce sont aussi des changements lourds. On fonctionne dans de bonnes conditions avec cet

⁷⁷¹ Entretien RNHS 31.

effectif⁷⁷².

La commune de Chamonix et le Sivom du Haut-Giffre disposent en outre d'outils mécaniques et de véhicules adaptés aux travaux sur sentiers.

Figure n°24 : Articulations entre principaux acteurs et relations aux réseaux de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre



Mignotte, 2003, d'après Romanet, 2000

Pour ces collectivités, l'objectif n'est pas de créer de nouveaux sentiers mais davantage d'offrir un produit touristique de qualité. Les élus rencontrés sont par ailleurs tout à fait conscients de l'importance d'un environnement naturel préservé pour garantir l'attractivité du massif :

"Ce que nous mettons en valeur et ce pour quoi les gens viennent le visiter, c'est la qualité

⁷⁷² Entretien RNHS 3.

*de notre espace naturel. Donc cet espace naturel a bien évidemment besoin d'être préservé sinon ce serait scier la branche sur laquelle on est assis*⁷⁷³.

Toutefois, plusieurs gardes et animateurs des réserves interrogés ont fait part d'intentions d'interventions directement portées par ces collectivités, ou dont elles étaient au fait, et qui correspondent à des ouvertures de nouveaux itinéraires. C'est le cas par exemple d'une variante projetée du Tour du Mont-Blanc passant par le col des Crochues et le Col de Bérard dans les réserves naturelles des Aiguilles Rouges et du Vallon de Bérard.

Réalisé en 1984, le Tour des Dents Blanches semble être quant à lui toujours l'objet de controverses, notamment au sujet du balisage d'un passage délicat et jusqu'alors peu fréquenté : le Pas de l'Ours, dans la réserve de Sixt-Passy. Elaboré notamment avec la participation des gérants et propriétaires des refuges disposés le long de l'itinéraire, la signalétique mise en place a été conçue dans un souci d'homogénéité qui ne tient pas assez compte de la présence de la réserve, pour les personnels d'ASTERS. Pour le gestionnaire des réserves, baliser ce passage reviendrait à une forme d'ouverture du sentier à tous les publics, alors qu'il souhaite en limiter la fréquentation aux initiés ou aux personnes accompagnées de professionnels de la montagne.

La mise en route l'été de télésièges donnant facilement accès après quelques minutes de marche à un sentier menant en réserve naturelle, constitue également une nouvelle forme d'extension du réseau, ou du moins d'augmentation du flux de visiteurs sur certains tronçons.

De plus, même si un projet ne concerne pas directement le réseau de sentiers - comme pour la construction d'un gîte dans la combe de Balme (versant ouest de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges) -, la réalisation d'aménagements sur le réseau s'en trouve très souvent induite.

La question de la propriété foncière est également source de tension. Le président du Sivom du Haut-Giffre, souligne en ce sens que les communes sont propriétaires des terrains :

*"La compétence de l'entretien échoit aux communes, le syndicat ayant la compétence pour la gestion de l'environnement et la gestion des sentiers. Nul autre ne peut y prétendre sauf se mettre hors-la-loi"*⁷⁷⁴.

De tels propos témoignent ouvertement de l'ambiguïté fondamentale des réserves naturelles (et plus largement des espaces protégés) : la non-maîtrise du sol, du droit de propriété foncière, dont la symbolique et la force sont particulièrement puissante en France.

Mais en dehors de la tension latente qu'ils laissent supposer entre les élus locaux et les réserves naturelles, il ne faut en déduire une absence totale du gestionnaire dans le système de gestion des réseaux de sentiers. ASTERS assume un rôle essentiel de coordinateur de la gestion.

Tout d'abord, pour toutes interventions sur le réseau en réserve, les collectivités doivent demander

⁷⁷³ Entretien RNHS 3.

⁷⁷⁴ Entretien RNHS 3.

une autorisation d'intervention auprès de la DDAF qui représente l'institution de tutelle d'ASTERS, pour le compte du Préfet, responsable des réserves. L'avis émis par ASTERS pour toute demande d'autorisation est déterminant.

Aussi, pour faciliter les travaux d'entretiens courants et éviter l'inertie de la procédure de demande d'intervention, des autorisations annuelles d'interventions ont été délivrées aux communes de manière à ce qu'elles puissent agir sur le réseau dès que nécessaire, selon des conditions définies en accord avec ASTERS dans un cahier des charges.

On distingue trois types principaux d'interventions réalisées par les équipes communales chargées des sentiers :

- maintenance et l'entretien des itinéraires dans un bon état de pratique pédestre (aplanissement, fauchage des abords, etc.) ;
- balisage des itinéraires ;
- sécurisation des passages dangereux.

Toutefois, en dehors de ces interventions courantes, il arrive que certaines actions urgentes – non prévues dans le programme de travaux définis chaque année – soient sollicitées par les collectivités, qui souhaitent alors "*qu'on leur fasse confiance*"⁷⁷⁵.

Par ailleurs, ASTERS travaille en relation directe avec les collectivités pour le montage de dossiers divers visant l'entretien et une valorisation du réseau, jugés compatibles avec les missions des réserves et leur réglementation.

Signalons toutefois sur la question de la "confiance", qu'une telle attitude est parfois difficile à tenir pour ASTERS. Les agents de terrain constatent régulièrement des interventions sur le réseau non prévues dans le programme annuel de travaux. Si certaines sont sans conséquences notoires pour le milieu naturel, d'autres comme le balisage de nouveaux itinéraires, présentent un impact potentiel qui nécessite l'avis du gestionnaire de la réserve ainsi qu'une demande d'autorisation spéciale. De plus, si certaines de ces actions sont "*sauvages*" et "*anonymes*"⁷⁷⁶, elles sont aussi parfois totalement assumées par les collectivités pour qui une telle entreprise ne nécessitait pas une autorisation particulière, pour deux raisons principales :

- malgré la réglementation, elles affirment volontairement leur compétence juridique de gestion et de valorisation du réseau et, par là, leur souveraineté sur le territoire communale ;
- la réglementation a été "oubliée", "négligée", en somme, insuffisamment prise en compte, sans pour autant qu'il s'agisse d'un rejet de la réserve.

Dans les deux cas, on retrouve directement les paroles du directeur d'ASTERS ("*on n'est pas présent partout*"), que ce soit pour faire comprendre l'intérêt de la réglementation au-delà de son

⁷⁷⁵ Entretien RNHS 14.

⁷⁷⁶ Entretien RNHS 25.

aspect coercitif, comme pour tout simplement la faire connaître davantage de manière à ce qu'elle soit assimilée dans les logiques de gestion – développement des collectivités locales.

Le système d'autorisations est également valable pour d'autres acteurs intervenant régulièrement sur le réseau de sentiers, comme Electricité De France (EDF) mais surtout l'ONF, dans certaines réserves. L'activité sylvicole que connaissent les réserves du massif Arve-Giffre repose sur un objectif de protection bien plus que de production. La productivité et la rentabilité des exploitations sont en effet très faibles du fait des contraintes climatiques. Les forêts sont donc principalement entretenues et valorisées pour le tourisme.

Plusieurs communes du secteur font en effet appel au service de l'Office comme prestataire de service en matière de sentiers, notamment pour la réhabilitation et l'entretien des tronçons non balisés, proches des zones urbanisées. D'une manière générale, les interventions de l'ONF se réalisent en adéquation avec les missions des réserves et leur réglementation, d'autant que les aspects patrimoniaux des zones boisées sont de plus en plus intégrés dans les outils de planification de la gestion forestière. Ainsi, les relations avec cette institution sont, de l'avis d'un garde de réserve, "plutôt bonnes car en fait assez rares..."⁷⁷⁷. Seul le développement depuis 1997 d'un programme étatique de soutien financier aux exploitations déficitaires (Compétitivité +)⁷⁷⁸, génère quelques inquiétudes pour le gestionnaire, qui doit parfois réfréner une pression d'aménagement et d'exploitation sur des zones auparavant délaissées.

La situation est en revanche toute autre dans la réserve des Contamines-Montjoie du fait de la présence de forêts domaniales exploitées par l'ONF. Des tensions, aujourd'hui apaisées pour la plupart, ont ainsi pu voir le jour à propos de l'ouverture ou de la réfection de pistes forestières. La problématique du conflit de légitimités d'intervention, entre l'ONF en forêt domaniale, et ASTERS sur le territoire de la réserve, a constitué une pierre d'achoppement récurrente aux discussions. Cette situation n'est d'ailleurs pas sans rappeler "l'entente cordiale" dont il nous a été fait part entre le PNE et l'ONF dans le secteur forestier du Valbonnais.

Le Comité Départemental de la Randonnée de la Haute-Savoie (Coderando 74) figure également parmi les acteurs de la gestion des réseaux de sentiers en réserve. Le balisage du sentier de Grande Randonnée n°5 (qui relie le lac Léman à la Méditerranée) ainsi que du Tour du Pays du Mont-Blanc, qui traversent les réserves naturelles du massif, est assuré par des bénévoles membres d'associations affiliées.

Le Coderando 74, conformément à la politique nationale d'instauration des PDIPR, est le partenaire

⁷⁷⁷ Entretien RNHS 22.

⁷⁷⁸ Ce programme permet la mobilisation des bois en zone difficile dans le but de rajeunir ou d'améliorer les forêts à rentabilité faible ou nulle. Ceci avec le double objectif de protection du peuplement contre les risques naturels et de gestion du paysage.

technique du CG de Haute-Savoie pour l'élaboration du PDIPR. Il est également le partenaire technique d'Espace Mont-Blanc pour la réalisation et l'entretien de certains sentiers à thème mis en place par cette structure.

Toutefois, le Coderando a aujourd'hui de plus en plus de mal à être reconnu comme un acteur décisif du fait de manques de moyens :

"Nos ressources ne sont pas importantes mais nos bénévoles ne sont pas trop exigeants. (...) Nous manquons terriblement de moyens humains, les vieux partent, il faut donc les remplacer et les jeunes n'ont pas vraiment le temps"⁷⁷⁹.

Aujourd'hui le Coderando semble dépassé par différents acteurs qui ont pris conscience de l'enjeu stratégique des réseaux de sentiers, certes récemment, mais dans le cadre de procédures globales de planification qui semblent davantage mobiliser les collectivités locales.

C'est bien sûr le cas du PDIPR, dont l'adoption dans le secteur Arve-Giffre est très variable.

D'une manière générale le dossier est pris en main par une structure intercommunale, c'est-à-dire le Sivom du Haut-Giffre ou le Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc.

L'attitude de chacune de ces deux structures est relativement différente face au PDIPR.

Le Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc, et notamment son "moteur" à savoir la commune de Chamonix Mont-Blanc, ont une position relativement distanciée face au PDIPR, et surtout envers la signalétique du département. En effet, les ressources de ce syndicat sont relativement confortables, et surtout il entend bien conserver "son identité", c'est-à-dire conserver une signalétique propre sur son réseau et non appliquer la signalétique du conseil général. Par ailleurs, certains élus s'opposaient à la destruction des équipements en place au profit d'autres qui de plus ne leur convenaient pas :

"Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent on le met à la poubelle et puis on recommence. C'est quant même de l'argent public"⁷⁸⁰.

Après négociations, la charte signalétique du conseil général a donc été modifiée sur le périmètre du syndicat entraînant l'installation d'un mobilier spécifique dont le surcoût fut à la charge de la structure intercommunale.

Le Sivom du Haut-Giffre a quant à lui joué la carte du PDIPR pour la valorisation de son réseau de sentiers. La signalétique du conseil général a été adoptée sur l'ensemble des sentiers, qu'ils soient classés ou non au titre du PDIPR.

Les sentiers préférentiellement retenus par le service environnement du CG de Haute-Savoie pour inscription au PDIPR sont de trois types :

- les itinéraires "structurants" comme les GR, les GR de Pays et Tours de Pays ;
- certains circuits en boucle ;

⁷⁷⁹ Entretien RNHS 1.

⁷⁸⁰ Entretien RNHS 4.

- les sentiers à thème *"lorsque la pédagogie mise en œuvre s'intègre dans la démarche départementale"*⁷⁸¹.

Quoi qu'il en soit, et bien que plusieurs sentiers de ce type parcourent le secteur Arve-Giffre, le nombre de sentiers inscrits au PDIPR est relativement limité du fait notamment de l'attitude du syndicat intercommunal Espace Nature Mont-Blanc.

Il semble ressortir de nos entretiens avec les élus des communes concernées que la stratégie du syndicat est suffisamment solide et pérenne pour ne pas envisager la surimposition d'une procédure qui ferait comme "doublon" avec la politique locale de gestion du réseau.

De fait, les relations entre ASTERS et le conseil général à propos du PDIPR sont très occasionnelles. La décision d'adhésion au PDIPR est avant tout du ressort des communes et l'inscription d'un itinéraire au PDIPR vise, normalement, la préservation de l'environnement naturel. L'attitude d'ASTERS tient donc globalement d'une approbation générale de l'initiative des communes. On avancera alors l'idée que l'entente cordiale (là encore) qui semble régner entre ASTERS et le CG est due au fait qu'ASTERS ne s'exprime au sujet du PDIPR que lorsque "ça ne va pas", c'est-à-dire lorsque l'inscription d'un sentier, et donc sa valorisation, risquent de générer une fréquentation trop importante et jugée néfaste à la mission première des réserves : la conservation du milieu naturel.

La structure de coopération Espace Mont-Blanc, regroupant les communes syndicat intercommunal Espace Nature Mont-Blanc (intégrant lui-même les communes du Sivom du Pays du Mont-Blanc) aux communes de la région autonome du Val d'Aoste et les communes du canton du Valais, est à l'origine de la réalisation de cinquante sentiers à thème autour du massif du Mont-Blanc. ASTERS a été consultée lorsque les itinéraires prévus parcouraient la réserve, et conformément à sa mission première, le gestionnaire a souhaité qu'ils évitent au maximum les zones fragiles et de tranquillité au profit de sentiers bien aménagés supportant une fréquentation déjà importante.

Si des compromis dans l'ensemble satisfaisants ont systématiquement été trouvés, des tensions ont pu être observées à propos d'itinéraires à thèmes souhaitant "sortir des sentiers battus", c'est-à-dire parcourir davantage le versant Ouest que le versant Est (face au Mont-Blanc) du massif des Aiguilles Rouges et encourager la fréquentation d'écosystèmes sensibles comme les Lacs Noirs.

Au final, le contexte des réserves naturelles de Haute-Savoie souligne un dilemme profond pour ASTERS, gestionnaire d'espaces protégés et non du réseau qui les parcourt.

Contrairement au PNE, ASTERS n'intervient pas directement sur le réseau de sentiers en matière d'aménagement, d'entretien, de balisage. Les gardes de réserves participent parfois à certains

⁷⁸¹ Entretien RNHS 7.

travaux en appui aux équipes communales, mais ASTERS n'est pas vécu comme un acteur "physique" du réseau. Sa légitimité envers ce dernier est alors très fragile, notamment face à celle, historique et technique, de la commune de Chamonix. Son service technique "pistes et sentiers" intervient sur le réseau en fonction d'une périodicité de tâches spécifiques dont la répétition favorise le développement d'une véritable culture d'action, imprégnée de la notion d'ordre dans sa manière d'appréhender et d'exécuter les différentes tâches. Cette culture d'action donne à la ville de Chamonix une forte légitimité d'intervention, de prise de parole ainsi qu'un poids important pour toutes décisions à prendre concernant le réseau de sentiers de la région.

On constate alors une situation relativement paradoxale où le gestionnaire a l'impression de n'avoir que très peu de prise sur la gestion du réseau, alors que les collectivités et autres acteurs locaux de ce réseau lui accordent une place fondamentale, sans omettre – même si tous ne souhaitent pas voir les réserves disparaître –, avec plus moins d'ardeur, de mentionner les réserves comme une contrainte, une entrave au développement touristique-économique de leur territoire, dans lequel ils investissent généralement de façon conséquente au regard de leurs moyens respectifs.

De plus, les conditions d'usages du réseau diffèrent selon les réserves (la chasse peut être autorisée et réglementée ou interdite) mais aussi à l'intérieur d'une même réserve. Il en résulte une mauvaise lisibilité de la stratégie du gestionnaire surtout lorsque les usages autorisés vont à l'encontre de la symbolique des réserves comme espace de nature sauvage. C'est le cas par exemple d'une piste dans la réserve de Passy, dont la circulation motorisée (4X4) est autorisée par un arrêté municipal alors que toute circulation d'engins motorisés est interdite en réserve selon le décret de création. De la même manière la présence de chiens tenus en laisse est tolérée sur cette piste ce qui est illogique par rapport aux autres réserves, selon le garde⁷⁸². On peut alors comprendre que les réserves naturelles ne soient, d'une certaine manière, pas "prises au sérieux", par des acteurs qui peuvent avoir l'habitude d'en contourner la réglementation. Ceci étant, on aurait sans doute tort de trop vouloir focaliser l'attention sur les quelques entorses concédées à la réglementation. En effet, l'ensemble des personnels d'ASTERS nous a avoué la nécessité d'une logique de négociation face à des décrets qui apparaissent aujourd'hui caduques sur divers points, car édifiés en rapport à un contexte montagnard qui a grandement évolué en plus de vingt ans.

Le contexte de gestion que nous avons souhaité dresser affiche clairement un degré de complexité supérieur, selon nous, à celui du PNE. Cette complexité est liée à une grande spécificité d'organisations micro-locales de la gestion, du fait de la prééminence des communes dans la prise en main du réseau, même lorsque des structures intercommunales viennent impulser une certaine dynamique collective.

⁷⁸² Entretien RNHS 19.

Conclusion du chapitre 6

Comme toute méthodologie de recueil d'informations, l'enquête par entretiens semi-directifs comporte divers biais qu'il convient de connaître, de "mesurer" et d'intégrer dans toute analyse.

Toutefois, celle-ci s'est révélée propice à l'explicitation et à la compréhension de l'organisation des systèmes de gestion des réseaux de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre et du Parc National des Ecrins.

Peu après sa création en 1973, le Parc National des Ecrins a très rapidement pris conscience de l'importance des sentiers en matière de fréquentation et de connaissance de l'espace protégé. Responsable des aménagements en zone centrale, le parc s'est investi de manière croissante dans la l'entretien d'un linéaire de près de 600 kms de sentiers de manière à garantir des cheminements variés et de qualité. Son intervention, certes reconnue et appréciée par les acteurs locaux, est néanmoins jugée trop timide en zone périphérique selon certains élus.

Au-delà de cette prise en charge des sentiers depuis plus de vingt désormais, ce n'est que récemment que la gestion du réseau a fait l'objet d'une planification à l'échelle du parc. L'institution revendique à présent un "réseau de sentiers de découverte", dont la gestion est réalisée au titre de conventions tripartites passées avec les communes du parc et l'ONF.

La situation d'Asters, gestionnaire des réserves de Haute-Savoie, est en revanche bien différente et semble en même temps plus délicate à tenir. Le réseau de sentiers à l'échelle des réserves contiguës du massif Arve-Giffre est relativement dense et fait l'objet d'une forte fréquentation du fait de sa proximité avec la commune de Chamonix et d'une très bonne accessibilité, y compris en altitude, permise par plusieurs remontées mécaniques. De nombreux projets de valorisation sont alors envisagés pour ce réseau et sa gestion fait intervenir de multiples acteurs. De plus, alors que la gestion des réseaux reste du domaine des collectivités locales (communes et intercommunalités), Asters semble prise dans une situation paradoxale qui lui confère un rôle décisif en matière d'autorisation et d'encadrement de toutes interventions sur le réseau en réserve, tout en ne disposant d'aucune compétence en matière d'entretien, de valorisation, de balisage, etc., des sentiers.

Au final, il apparaît que le réseau, à travers l'organisation de sa gestion, manifeste clairement la dynamique des acteurs et leur stratégie. Sa conception, sa réalisation et son utilisation dépendent des moyens à disposition, mais aussi de codes et de normes techniques, socio-politiques, économiques et culturelles, et des objectifs des acteurs. Les mécanismes de gestion soulevés ici ont en effet mis en évidence la dimension technique, matérielle, propre au réseau, tout en suggérant en continu un indissociable versant symbolique. Celui-ci pose question quant aux représentations du réseau, du territoire, des acteurs, détenues par les protagonistes de la gestion, et ainsi aux légitimités sur lesquelles ces derniers font reposer leur action.

Conclusion de la partie 2

De nouvelles représentations de notre rapport à l'environnement sont aujourd'hui promues suite à la dissolution progressive d'une ancienne société rurale, à dominante agricole. Réinventée, repensée, la campagne incarne une "utopie rustique"⁷⁸³. Ce réinvestissement symbolique et fonctionnel des campagnes se traduit par le développement de pratiques ludo-sportives de nature, pour lesquelles les réseaux de sentiers sont une infrastructure indispensable et qu'il convient de protéger, comme le préconisent les PDIPR. Produit d'une superposition dans le temps de différents systèmes de valeurs (agro-pastorale, touristique, forestière, etc.), le réseau de sentiers est l'expression d'une interrelation constante entre l'homme et son environnement. Son exploitation, désormais essentiellement à vocation touristique, s'appuie sur une dimension patrimoniale et identitaire.

L'évolution de la protection de la nature prend place dans la transformation de la relation Homme-Nature. Alors que les espaces protégés sont de plus en plus appréhendés de manière dynamique et comme des entités, certes spécifiques, mais directement dépendantes de leurs territoires d'insertion, un nouveau regard est porté sur leur gestion, dans l'objectif de coordonner conservation et développement local. En mobilisant leurs dimensions bio-physiques et symboliques, les réseaux de sentiers revêtent un caractère stratégique pour les gestionnaires d'espaces protégés : ils se présentent tout d'abord comme un outil d'aide à la protection de la nature, mais aussi comme un vecteur de sensibilisation environnementale et d'intégration locale.

Les réseaux de sentiers figurent donc une ressource territoriale déterminante pour de nombreux acteurs des territoires naturels et ruraux montagnards. Or, celle-ci est conçue selon des motivations multiples et parfois contradictoires, y compris dans la dimension patrimoniale revendiquée de ces réseaux. Dans l'optique d'une meilleure articulation des espaces protégés aux territoires des collectivités locales, ainsi qu'aux territoires de pratiques des divers usagers des réseaux, ces derniers doivent acquérir un statut de bien commun. Or, l'examen de l'organisation de la gestion des réseaux dans le PNE et les réserves naturelles Arve-Giffre, a montré de fortes disparités. Si la qualité des réseaux et de leur entretien n'est pas en cause, les contextes de gestion posent question quant à l'élaboration d'une interconnexion territoriale. Les gestionnaires sont en effet régulièrement contestés dans leur légitimité d'intervention, surtout lorsque leur position au sein du panorama des acteurs des réseaux de sentiers est particulièrement ambiguë, comme pour Asters.

Le développement de modalités de gestion concertées ne peut être une solution que si elles parviennent à conjuguer une hétérogénéité de pratiques, mais surtout de représentations.

⁷⁸³ ASPE Ch., 2003, *Les temps de la sociologie de l'environnement : engagement et modernité* ; in : Sociologie Pratiques, n°7, APSE, Paris, p.119.

Partie 3

**La gestion concertée :
ajuster les hétérogénéités
pour une interconnexion territoriale**

Introduction de la partie 3

L'aménagement du territoire se fait par les réseaux qui le desservent, qui l'irriguent, qui l'informent et qui l'organisent⁷⁸⁴. C'est en ce sens que les réseaux de sentiers s'affirment comme un outil d'aménagement du territoire à l'échelle locale comme à l'échelle nationale. Mais cette vocation du réseau de sentiers ne s'exprime pas de manière uniforme selon les acteurs concernés. Chacun projette en effet par son intervention sur le réseau des représentations spécifiques de celui-ci et du territoire parcouru. La gestion des réseaux de sentiers ne peut donc être uniquement à visée protectionniste, sans prendre en compte les "réalités locales" dont on a tant reproché aux espaces protégés de ne pas tenir compte. Les gestionnaires s'orientent donc vers des stratégies davantage participatives, afin de "composer" avec des intérêts territoriaux divergents. L'instauration de lieux et de moments d'action collective va faire intervenir de nombreux acteurs, qui développent et légitiment chacun leurs rapports au réseau et au territoire.

Cette dernière partie ambitionne donc de déterminer concrètement le potentiel d'interconnexion territoriale des réseaux de sentiers, lorsque leur gestion est conçue dans une logique d'action collective, participative.

Il s'agira dans un premier temps d'identifier les principaux types de représentations associées à notre réseau territorial. Cette phase du travail, particulièrement décisive, va permettre d'une part de décrypter le positionnement des gestionnaires vis-à-vis de l'objet, et notamment la manière dont ils mettent en jeu les dimensions symboliques et bio-physiques du réseau, et d'autre part de mettre en lumière la nature et le sens des conflits pouvant s'observer entre les protagonistes de la gestion.

Ensuite, avant d'examiner deux procédures concertées en matière de gestion de réseaux de sentiers en espaces protégés, il nous a semblé nécessaire de consacrer un chapitre complet à la problématique de la concertation. Alors que les termes de gouvernance, de participation, de gestion intégrée, deviennent incontournables dans le champ de la protection de la nature, une analyse critique de leurs origines, de leur portée théorique, mais aussi de leurs limites, ne peut être éludée. C'est en toute connaissance du sens de ces notions que l'on pourra entamer l'étude de cas concrets d'action concertée, discerner le potentiel d'interconnexion territoriale de ces opérations, et ainsi réinterroger le couple conceptuel réseau-territoire.

⁷⁸⁴ DUPUY G., 1985, *Systèmes, réseaux et territoires. Principes de réseautique*, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Paris, p.6.

Chapitre 7.

Hétérogénéité des représentations et homologues de la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés : une question de légitimité(s)

"Pour comprendre la route, il faudra à la fois pratiquer le rappel au concret et le rappel à l'imaginaire"⁷⁸⁵.

Les deux premiers chapitres de cette seconde partie nous ont permis de dresser le "concret" des réseaux de sentiers dans les espaces ruraux français et plus spécialement dans quelques espaces naturels protégés rhône-alpins. Nous souhaitons à présent appréhender le versant symbolique des réseaux de sentiers et de leur gestion en espaces protégés. En effet, ce qui compte dans les réseaux, c'est la représentation que l'on se fait des chemins qui relient les points⁷⁸⁶ ; de fait, c'est aussi la manière dont on construit cette relation entre les points, entre les hommes, entre les territoires. Toute action, en tant qu'elle est une communication, est codée⁷⁸⁷. Le sentier suppose donc une intentionnalité forcément construite en vue d'un résultat. Agir sur un réseau n'est alors pas anodin. Pour Tournier, "en remplaçant dans une chaussée empierrée ou un chemin de terre par une route goudronnée, on ne change pas qu'une couleur, on bouleverse la dynamique de la vision et de la conscience du village"⁷⁸⁸. Partant de l'hétérogénéité territoriale sur laquelle se fonde notre travail, une aire protégée suppose des représentations qui semblent ne pas correspondre à une organisation spatiale locale, à des pratiques locales dont certaines sont réglementées voire interdites. Inversement, des pratiques locales induisent des représentations en décalage avec une organisation spatiale axée sur une protection ferme de la nature. La dualité biophysique et symbolique du réseau de sentiers (cf. 5.2.1.2.) prendra donc ici tout son sens et nous verrons tout d'abord comment elle est mobilisée par les différents acteurs de la gestion des réseaux, puis, concernant les gestionnaires d'espaces protégés, l'imbrication entre les représentations du réseau, de la nature, du territoire et de ses acteurs, dans quelques grands principes de gestion des sentiers. Enfin, au cœur des représentations se pose la question de la légitimité de l'action et de l'acteur dans un contexte de revendications multiples d'appartenance territoriale et d'appropriation du réseau via diverses activités. Il s'agira donc également de percevoir comment s'établissent et s'expriment les légitimités à discuter et à agir sur les réseaux de sentiers en espaces protégés.

⁷⁸⁵ HUGHE F.-B., 1996, *op. cit.*, p.60.

⁷⁸⁶ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.57.

⁷⁸⁷ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.39.

⁷⁸⁸ TOURNIER M., 1989, *Des clefs et des serrures*, Eds. du Chêne ; cité par DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.162.

7.1. Des représentations divergentes du réseau et de son contexte

Le territoire et les réseaux qui le façonnent sont pris dans une dynamique dont la conception repose sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de groupe social sans usage d'espace et que toute action d'un groupe passe par la médiation de la matérialité territoriale, via les réseaux notamment. Toute action suppose un signifiant territorial, dont la représentation est un des plus efficaces. Par la consubstantialité réseau-territoire (cf. ch.3), les représentations du réseau sont une forme de représentation territoriale et ainsi une information territoriale (cf. 2.2.1.).

Les interactions s'établissant entre les matérialités du réel territorial sont interprétées et "tempérées" au travers du prisme des représentations pour maintenir le territoire dans une certaine *homéostasie*. Ainsi, tout réseau comme tout territoire semble éminemment assujetti à la réalisation d'une symbiotique des représentations dont il est l'objet.

Or, pour le PNE comme les réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie, s'ils traduisent un fonctionnement territorial, celui-ci est contrarié par un certain contraste des représentations, au niveau de l'espace protégé et du réseau de sentiers. Concernant le réseau de sentiers, ce contraste, issu lui-même d'une diversité de représentations, renvoie à son double caractère bio-physique et symbolique (cf. 5.2.1.2.). Le degré de mobilisation de chacun de ces deux caractères va varier selon les actions entreprises sur le réseau. Les représentations et appréhensions du réseau de sentiers vont ainsi différer selon les acteurs et leurs pratiques.

L'achoppement de diverses représentations entre elles, du fait d'un différentiel de pratiques autorisées ou non selon les territoires traversés par le réseau, concourt selon nous à l'affirmation du contexte d'hétérogénéité territoriale (territoire protégé vs territoire de vie) où l'espace protégé n'est pas pleinement approprié ni accepté comme une ressource territoriale locale à part entière.

Toutefois, il ne faut pas voir dans de telles remarques l'espoir caché de l'instauration d'une seule représentation du réseau de sentiers et du territoire protégé, sur laquelle tout le monde s'accorderait. Les représentations nous offrent des clés d'analyse pour une compréhension du fonctionnement des systèmes territoriaux, leurs fonctions et rôles ayant une place centrale dans l'organisation de la société. Ainsi, la recherche d'une interconnexion territoriale, voire d'une interterritorialité ne peut se concevoir que par l'existence de l'autre. Il n'est donc nullement envisagé de réduire cette diversité mais d'en saisir les composantes pour en comprendre les limites et tenter d'en cerner les intérêts.

Par ailleurs, si la représentation est pour nous une information sur le territoire, nous n'ambitionnons pas, contrairement à Shannon et sa théorie de l'information, une quantification de la représentation qui servirait la compréhension de la dynamique des territoires. Parce qu'elle se construit autour d'un corpus d'éléments particulièrement hétéroclites et évolutifs, et parce qu'elle est totalement indissociable de l'action, il est pour nous totalement vain et inepte de vouloir "mesurer" la contribution de la représentation à l'action. En revanche, il est possible et utile de dégager les objets

et "valeurs" dominants à la constitution de représentations pour comprendre les intentions et modalités de l'action.

Enfin, rappelons que cette analyse ne peut être que partielle. Elle synthétise une complexité territoriale pour laquelle des explorations plus poussées seraient nécessaires, compte tenu du fait que l'idéalité des objets géographiques ne peut être atteinte en totalité :

"N'y a-t-il pas dans toute connaissance du territoire un noyau d'intransparence qui renvoie bien entendu à l'histoire autonome, à l'histoire propre des gens, mais aussi à des zones d'opacité qui n'entrent pas dans le champ d'intelligibilité des sciences humaines ; des zones de non-dits mais qui sont des lieux qui doivent rester secrets, parce qu'ils sont le micro-théâtre de l'altérité, de l'altération et du changement, et que l'on risque de faire éclater si l'on va les voir de trop près ?"⁷⁸⁹.

Les entretiens réalisés et le traitement des matériaux documentaires collectés ont permis de faire ressortir les principales représentations à partir desquelles les acteurs appréhendent les réseaux et les territoires qu'ils sillonnent. Ces représentations recourent très largement les différentes fonctions attribuées aux espaces naturels et ruraux et mobilisent les principales figures de la campagne déjà présentées (cf. 5.1.3.).

7.1.1. Le réseau de sentiers comme voie d'accès, de fréquentation et de découverte des espaces protégés

La première et plus communément partagée des représentations du sentier est celle d'une voie d'accès, d'un moyen pour jouir d'une ressource, d'un bien, que cela soit un alpage et son troupeau pour un éleveur, un chalet d'alpage pour résident secondaire ou un sommet pour un alpiniste.

Cette représentation du sentier, très fonctionnelle et pratique, est en cela totalement similaire à ce que l'on peut observer à propos d'une route ou d'une voie de chemin de fer. On réalise ici que le sentier est bien le capillaire le plus fin d'un vaste réseau qui parcourt toute la France.

Le sentier s'inscrit en cela dans une "totalité réticulée" permettant le déplacement de chacun et donc l'accès à diverses ressources. Une telle représentation est en écho direct avec le titre premier de la Constitution Française de 1791 qui reconnaît à tout homme "la liberté d'aller, de rester et de partir". Si l'on ne peut comparer les réseaux de sentiers avec les grands réseaux de transports et de communications, le partage de cette même représentation met tout de même en avant des expressions comme celle de service public ou de bien commun. Ces expressions se font entendre désormais régulièrement à propos des sentiers, dès lors que ceux-ci sont définis comme des leviers de l'aménagement du territoire, des instruments concourant à l'équité et l'égalité territoriales. Cette

⁷⁸⁹ MARIE M., 1993, *op. cit.*, p.42.

représentation trouve une illustration dans les espaces naturels protégés à travers une stratégie de réglementation des pratiques et non d'interdiction pure et simple :

"Quoi qu'il arrive c'est la façon dont est pratiquée l'activité qui est en phase ou pas. Je veux dire, ... un accompagnateur qui est sensibilisé à notre problème, il va sensibiliser, il va se comporter avec ses clients d'une manière qui pour nous concoure après à la protection. Si c'est un type qui a simplement envie d'emmener ses clients voir le tétras, voir le machin, qu'il se fiche complètement de l'impact, son activité est contraire. Elle est contraire. L'agriculteur (...) qui nous largue 1000 moutons dans la nature et qui s'en occupe pas, il y a problème.

(...) Voilà. Je dirais même que il y a toujours un moyen de profiter de la présence d'une activité pour faire passer un message. (...) Je veux dire, les activités nuisantes par nature, elles sont déjà exclues, les carrières, les.... Ce qu'on a à gérer c'est des activités qui sont issues d'activités traditionnelles mais qui sont passées sur de l'intensification. C'est le problème du forestier, c'est le problème de l'évolution de la gestion des troupeaux, les changements de spéculation entre la vache et le mouton, ... ça c'est un problème qu'on a à gérer".⁷⁹⁰

D'une manière générale, cette représentation du réseau de sentiers comme outil circulatoire est intrinsèquement diffusée dans les discours de l'ensemble des acteurs des réseaux de sentiers, et sous-tend la prédominance d'une vision fonctionnaliste des espaces traversés (cf. 3.1.1.).

Sa logique d'évocation ne connaît guère d'intermédiaire. En effet, soit elle est réalisée indirectement lorsque l'on évoque par exemple la splendeur des paysages parcourus - grâce au réseau de sentiers que l'on ne cite parfois même pas ; soit au contraire cette représentation est "sur-exprimée" et instrumentalisée lorsqu'elle constitue l'argument principal en cas de conflits d'usages et de restrictions d'accès ou de pratiques. C'est dans ce cas que nous avons vu surgir les références au principe constitutionnel de liberté de déplacements, à l'expression de service public et d'aménagement du territoire.

Au versant pratique de cette représentation du sentier comme voie d'accès à des ressources paysagères, naturelles, ainsi qu'à des pratiques (fréquentation) se joint un versant plus pédagogique et sur lequel se construit notamment une partie de l'action des gestionnaires d'espaces protégés en matière de sensibilisation à l'environnement et donc, potentiellement, de protection de la nature. Cette représentation du réseau est également énoncée par certains responsables des collectivités locales :

"C'est un lieu d'apprentissage pour le public"⁷⁹¹.

⁷⁹⁰ Entretien RNHS 27.

⁷⁹¹ Entretien RNHS 2.

En effet, le sentier, justement parce qu'il permet d'approcher la faune et la flore de montagne, parce qu'il autorise le contact avec la nature, en fait, via un médiateur (un agent de l'espace protégé ou un panneau lié à un itinéraire thématique par exemple), une des premières scènes d'éducation et d'information à l'environnement, ainsi qu'un des premiers vecteurs de diffusion des principes sur lesquels repose la protection de la nature en elle-même ; principes instituant et légitimant un certain état de nature. Il est pour cela par exemple fait recours à des consignes de pratiques, rappelées aux limites ainsi qu'à l'intérieur de l'espace protégé. Une telle représentation démontre de fait des fonctions de savoir et d'orientation. Le réseau est ainsi source de connaissances sur la nature, de même qu'il permet de prendre conscience de l'existence de l'espace protégé, de son fonctionnement. Représenter le réseau comme outil de découverte et de sensibilisation c'est également guider les comportements et les pratiques des individus en fonction des normes, règles, valeurs, propres au territoire parcouru par le réseau. Indirectement apparaissent alors la fonction de justification de la réglementation, et ce faisant la fonction identitaire de l'espace protégé.

En ce sens, et comme le rappelle l'extrait d'entretien cité ci-dessus, ce ne sont pas les pratiques du réseau en elles-mêmes qui sont problématiques pour le gestionnaire d'espace protégé, mais les modalités d'exercice de ces pratiques. La réglementation et les consignes diffusées vont ainsi jouer sur cette représentation du réseau comme outil de déplacement, de fréquentation, tout en insistant sur sa dimension bio-physique c'est-à-dire en soulignant les impacts environnementaux induits par des modalités de pratiques jugées contraire à la préservation de la nature.

7.1.2. Le réseau de sentiers comme outil de canalisation des flux et de contrôle de la fréquentation

C'est notamment de l'idée d'un réseau vecteur de sensibilisation écologique que se construit la représentation du réseau de sentiers comme outil de contrôle de la fréquentation :

"Il est pour nous un outil de canalisation de la fréquentation touristique et un élément qui nous permet d'éviter d'interdire la fréquentation des personnes en dehors du sentier"⁷⁹².

Le réseau de sentiers, comme le réseau de voirie, figure ainsi un instrument de "régularité" en ce sens qu'il permet "la gestion du flux des choses"⁷⁹³.

La représentation du réseau comme outil de canalisation est primordiale dans l'action des gestionnaires⁷⁹⁴. C'est cette représentation qui fait du réseau un outil de protection de la nature (cf. 6.2.). Dans ce cas, on étudie soigneusement la ou les façons de contenir des flux nécessaires (pour

⁷⁹² Entretien RNHS 2.

⁷⁹³ HUYGHE F-B., 1996, *op. cit.*, p.51.

⁷⁹⁴ Une littérature désormais relativement bien fournie présente aux gestionnaires d'espaces naturels les modalités et stratégies techniques de gestion de flux. On citera par exemple ici l'ouvrage de Florence DEPREST, 1997, *Enquête sur un tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 207p. ; ou encore le dossier spécial paru dans un numéro de la revue Espaces : ESPACES, 1999, *Gestion des flux touristiques*, n° 166, Paris, pp. 17-33.

la découverte, pour l'éducation environnementale) mais nuisants, dans des zones de circulation adéquates, c'est-à-dire dans des "canaux". Canaliser la fréquentation sur des sentiers choisis et entretenus est actuellement la stratégie adoptée par tous les gestionnaires :

"On préfère aménager les zones les plus fréquentées et garder des zones vierges"⁷⁹⁵.

A la manière de l'urbanisme du début du 20^{ème} siècle, la prise en compte des réseaux dans les espaces protégés se fait selon deux modes principaux : la juxtaposition de flux sur un territoire (le réseau est ici voie d'accès et de découverte), et leur canalisation. Cette conception est toujours effective aujourd'hui. Il existe tout de même une différence importante dans l'idée de juxtaposition telle qu'exprimée dans l'urbanisme d'il y a un siècle car celle-ci se traduit par la création d'une desserte répondant à un problème spécifique, sans préciser le type de relation entre ce réseau et l'usage du sol, avec les activités urbaines. La relation entre un réseau de sentiers et les activités qu'il supporte est en revanche précis dans les espaces protégés : le réseau permet des pratiques de loisirs et de découverte pour ses usagers, voire de ravitaillement pour les refuges.

On remarquera en outre, que cette approche de la canalisation (et dans une moindre mesure de la juxtaposition) s'accorde particulièrement bien avec le principe du zonage. Les rapports entre les zones peuvent se lire en termes simples de séparation par des limites strictes, sous réserve des "canaux" ou "tuyaux" qui assureront le minimum de circulations indispensables entre elles.

Dupuy, reprenant Amar⁷⁹⁶, estime que cette vision des "réseaux-tuyaux", des "pompes à flux" est opposée à la vision du réseau territorial, car elle renforce les mailles, les zonages, les limites, car elle s'ancre dans une approche fonctionnaliste du territoire. Selon le contexte, la frontière sera plus ou moins stricte ; elle pourra être repoussée d'un côté ou de l'autre, mais le principe d'un traitement séparé sera rarement remis en question ; c'est le cœur même de la logique du zonage fonctionnel.

Sur la base d'analyses urbanistiques, Dupuy rappelle à ce propos, que dans de nombreux cas, le zonage a traduit une volonté réelle de limiter ou de contrôler le développement des réseaux. Reprenant des travaux de Cynthia Ghorra-Gobin, il montre par exemple que les planificateurs urbains de Los Angeles (Etats-Unis) ont voulu éviter que les réseaux de transports ne soient susceptibles un jour ou l'autre d'irradier l'ensemble du territoire⁷⁹⁷.

Il en est de même pour les réseaux de sentiers en espaces naturels protégés. En effet, c'est par l'argument d'une aire spatiale délimitée et aux fonctions précises, que l'on contraint ou que l'on encourage le développement, l'entretien, la valorisation, voire la création d'un sentier, d'un itinéraire. C'est le cas notamment du Vallon de Villy, en Haute-Savoie, dans la réserve naturelle de

⁷⁹⁵ Entretien PNE 17.

⁷⁹⁶ AMAR G., 1989, *Pour une nouvelle conception des réseaux dans la ville* ; in : Quaderni, n°6, Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne, éd. Sapienza, Gentilly – cité par : DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.75.

⁷⁹⁷ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.79.

Passy, que les gestionnaires ont tenu à maintenir à l'écart des flux de fréquentation en désignant ce vallon comme une zone de tranquillité. Le projet du tracé de la Via Alpina, initialement prévu dans ce vallon, a donc été modifié pour emprunter le versant est du Massif des Aiguilles Rouges, face au massif du Mont-Blanc. Une justification supplémentaire à ce tracé était que les sentiers face au Mont-Blanc sont déjà très fréquentés et que leur morphologie, leur calibre, leurs permettent une bonne résistance à des flux d'usagers importants.

On voit donc ici que se combinent plusieurs instrumentalisation du sentier. Une principale met en jeu le fondement même du concept d'espace protégé : le zonage. L'espace protégé est sujet à une réglementation qui restreint la création, la valorisation de tout nouveau projet d'aménagement. A cette justification institutionnelle du zonage est couplée une autre plus "informelle" et symbolique qui tient en la différenciation entre une zone de tranquillité, peu fréquentée (le Vallon de Villy, versant ouest des Aiguilles Rouges) et une zone de fréquentation notoire, par défaut "in-tranquille". Cette distinction des deux versants est implicitement reconnue par tous les acteurs mais ne dispose d'aucun fondement officiel, réglementaire. Le levier des gestionnaires pour maintenir cette distinction et préserver le Vallon de Villy est principalement d'ordre éthique car les caractéristiques écologiques de ce site ne légitiment pas sa mise à l'écart ; aucune espèce faunistique ou floristique inscrite sur une "liste rouge" internationale (type Union Internationale de Conservation de la Nature - UICN) n'est par exemple présente dans ce vallon. Si les gestionnaires font dans certains cas recours à la notion (très floue) de capacité d'accueil⁷⁹⁸ du site, l'argumentaire développé dans ce cas n'a rien à voir avec une quelconque logique quantificatrice, voire même d'évaluation des richesses du site. Le registre de justification est ici purement éthique et symbolique, et le réseau de sentiers en est une composante parce qu'il donne l'accès à une "zone dans la zone".

C'est donc par une référence implicite au zonage que se met en place une opération de contrôle des flux, de la fréquentation, à l'exemple de l'accord trouvé entre ASTERS et l'association Grande Traversée des Alpes (GTA), créatrice de la Via Alpina. Le réseau et le principe de zonage de l'espace sont donc en interaction : le réseau garantit la cohérence et la pérennité du zonage en devenant un outil d'aide à la gestion différenciée de l'espace protégé, et le zonage, en retour, conditionne les stratégies d'interventions sur le réseau et son développement (son instrumentalisation), en fonction des zones traversées et de leur valeur écologique et/ou symbolique. D'ailleurs, à l'instar de l'urbanisme, ce rôle du zonage intervient dans le champs de la protection de la nature, essentiellement là où les tendances centrifuges – on dira plus exactement à

⁷⁹⁸ Pour Anne Vourc'h la capacité d'accueil désigne le niveau de fréquentation touristique qu'un site naturel ou culturel peut accepter sans que ses qualités se détériorent, sans que la qualité de la visite en pâtisse, sans que les populations locales expriment des manifestations de rejet envers ses visiteurs. Sa détermination constitue un préalable à toute politique globale de gestion des flux mais, difficile à définir, elle est encore peu utilisée par les gestionnaires des espaces naturels français ; VOURC'H A., 1999, *La capacité d'accueil. Une notion essentielle dans les sites naturels* ; in : *Espaces*, n°166, Paris, pp. 18-22.

la diffusion, dans le cas des réseaux de sentiers – sont les plus marquées.

Enfin, comme le précise Dupuy à propos de l'urbanisme⁷⁹⁹, un tel mécanisme a joué et joue encore en faveur du maintien du modèle de la centralité. C'est également le cas pour les espaces protégés, ce mécanisme renforce la position de cet espace comme institution disposant de pouvoirs, directement délégués par l'Etat central ou ses représentants déconcentrés.

7.1.3. Le réseau de sentiers comme source de perturbation écologique

La représentation du sentier comme source de perturbation écologique est principalement détenue par les gestionnaires d'espaces protégés et plus globalement par les tenants d'une approche naturaliste de l'environnement. La référence implicite ou explicite à cette représentation est quasi systématiquement réalisée, en cohérence avec la conception classique de la protection de la nature, fondée sur la distinction de l'homme et de la nature, où l'homme est premièrement perçu comme un élément perturbateur.

Elle peut s'exprimer via d'autres représentations avec lesquelles elle est intimement liée, comme celles du réseau comme voie d'accès et comme outil de canalisation de la fréquentation. Ces trois représentations ont toutes pour noyau la présence de l'homme dans la nature. Si cette présence n'est pas "jugée", n'est pas qualifiée dans les deux premières représentations, la troisième repose en revanche totalement sur l'idée de l'homme comme générateur de dégradations. Cette représentation du réseau de sentiers, essentiellement au travers des modalités de pratiques dont il est l'objet (cf. citation RNHS 27, 7.2.1.), est donc intrinsèquement une expression même de l'existence de l'espace protégé. Sans cette représentation, pas de réglementation et ainsi pas d'espace protégé, du moins si l'on entend celui-ci comme un territoire institutionnel. La fonction identitaire et justificatrice de cette représentation est donc essentielle.

De plus, on retrouve parfaitement par ces trois représentations la dialectique bio-physique / symbolique du réseau de sentiers (cf. 5.2.1.2.). Loin de s'opposer, ces représentations se combinent en permanence dans l'action et les discours des gestionnaires d'espaces protégés notamment :

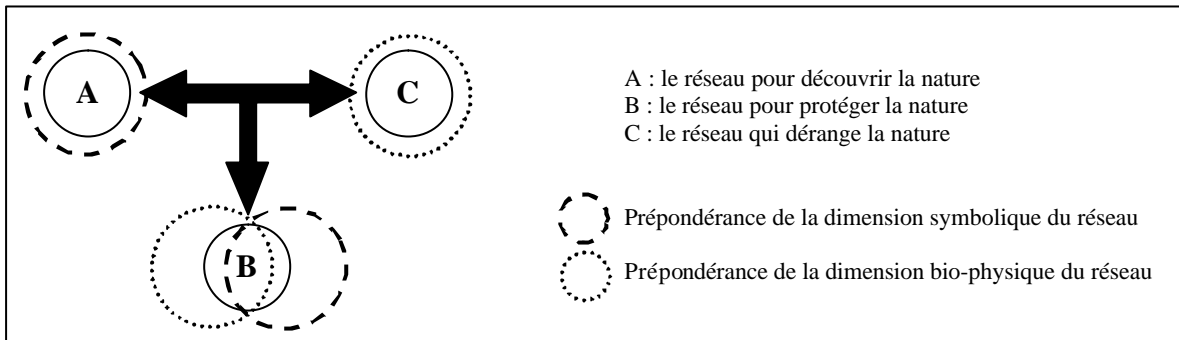
- a) une voie d'accès symbole de liberté, de découverte de la nature, vecteur d'accomplissement de soi ;
- b) un outil de canalisation des flux et d'aide à la gestion ;
- c) une matérialité, un support générateur de dérangements par la présence d'une entité exogène.

Suivant la formalisation proposée par la figure n°25, la représentation (c) se construit en interaction avec la représentation (a) dont découle la représentation (b), lorsque, par exemple, le réseau de sentiers devient un outil de sensibilisation des visiteurs (variante de (a) à l'interface avec (b)).

⁷⁹⁹ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.79.

Les dimensions bio-physique et symbolique sont inhérentes à ces trois représentations. Elles s'expriment néanmoins avec plus ou moins d'intensité pour chacune d'entre elles, et leur articulation s'opère au gré des objectifs assignés au réseau par les acteurs.

Figure n°25 : La dialectique bio-physique/symbolique des réseaux de sentiers : une combinaison de représentations



(Mignotte A., 2004)

C'est donc en jouant sur les dimensions bio-physiques et symboliques du réseau que se mettent en place diverses stratégies de gestion, comme celle du PNE :

"La stratégie actuelle du parc vis à vis de la fréquentation consiste à cibler le type de public que l'on veut attirer, plus qu'à aménager en fonction de celui déjà présent"⁸⁰⁰.

On voit ici que les deux registres, propres au réseau comme à la nature protégée, sont sous-jacents à la stratégie exposée : si l'on cible un public particulier c'est que le "tout public" (ou plus négligemment "le tout venant" comme on l'a entendu dire) n'est pas forcément souhaité car il est supposé nocif, d'une part en raison des conséquences physiques et biologiques de ses comportements sur le réseau, et d'autre part par son image – on est indirectement renvoyé à une symbolique de la nature montagnarde et de l'espace protégé –, comme on l'a montré sur l'exemple du Grand Som (cf. 2.2.2.). Travailler l'identité, l'image de l'espace protégé – sa symbolique –, via une logique de "non-intervention" physique lourde sur le réseau, permet de sélectionner un public de "connaisseurs", plus respectueux du patrimoine naturel, dont on met indirectement en avant, par cette stratégie, la fragilité des caractéristiques bio-physiques.

La diffusion de messages spécifiques comme de dissuader les usagers de couper les virages à la descente, procède également de cette imbrication de représentations qui jouent sur les deux registres du réseau. Il en est de même pour les réticences des gestionnaires face au "surbalisage" ou à une tendance au "panneautage à outrance, qui ferait fleurir des piquets à tous les coins"⁸⁰¹.

Cette représentation du réseau comme source de perturbations écologiques est également présente chez d'autres acteurs des réseaux de sentiers, comme les employés communaux chargés de

⁸⁰⁰ Entretien PNE 10.

⁸⁰¹ Entretien RNHS 24.

l'entretien des réseaux⁸⁰², ou certains prestataires de services (accompagnateurs en moyenne montagne⁸⁰³, gérants de refuge⁸⁰⁴). Là aussi, il est davantage fait référence à des comportements et à l'être humain en général, qu'à des pratiques particulières en matière de perturbations écologiques :

"La marche en elle-même, non, la rando non plus. Ce qui peut menacer la nature, c'est comme partout, c'est les gens qui balancent leurs détritiques n'importe où. C'est pas directement associé au sport en lui-même mais au comportement des gens. Ces gens là, tu les mets en ville, ils feront la même chose"⁸⁰⁵.

Mais, à la différence des gestionnaires, cette représentation est secondaire dans leur appréhension courante et concrète du réseau de sentiers. Plus encore, elle se réalise sans référence à une nature protégée et ne fait intervenir aucune symbolique spécifique qui viendrait appuyer une logique d'action particulière sur le réseau lui-même.

Si le poids de cette représentation diffère nettement entre les discours et logiques d'action des gestionnaires et d'autres acteurs locaux impliqués dans la gestion des réseaux de sentiers, tous mettent l'accent sur les aspects patrimoniaux et identitaires de ces infrastructures.

7.1.4. Le réseau de sentiers comme objet patrimonial et identitaire

L'idée de patrimoine comme modalité de représentation et critère d'évaluation de la qualité des réseaux de sentiers en espaces protégés de montagne est aujourd'hui devenue récurrente, notamment parce que la notion de patrimoine permet de toucher à une question sensible : l'identité des territoires montagnards et indirectement la place des espaces protégés en leur sein. Ce processus de patrimonialisation est en effet producteur de valeur, de symbolique, de lien social, et participe donc de la construction identitaire des territoires (cf. 5.2.2.2.). Le travail sur la dimension patrimoniale des sentiers est aussi un travail sur l'identité des territoires qu'ils sillonnent, et un travail sur les représentations partagées par l'ensemble des habitants et acteurs de ces territoires, y compris les espaces protégés. Nous rejoignons en outre ici l'idée que le réseau spatialisé est une forme géographique particulièrement puissante dès lors qu'elle est "personnifiée"⁸⁰⁶.

La notion de patrimoine va s'affirmer dans les domaines naturel et culturel avec la naissance des Parcs Naturels Régionaux et des Parcs Nationaux dans les années 60-70. La découverte du petit patrimoine rural va contribuer à conférer une valeur supplémentaire aux réseaux de sentiers dont la

⁸⁰² Entretien RNHS 29.

⁸⁰³ Entretien RNHS 30.

⁸⁰⁴ Entretien RNHS 28.

⁸⁰⁵ Entretien RNHS 28.

⁸⁰⁶ DI MEO G., 2002, *op. cit.*, p.177.

principale qualité était jusqu'alors de desservir des sites touristiques. L'idée de patrimoine va ainsi être mobilisée à propos des sentiers dans des guides touristiques : la collection des Guides de l'Art et de la Nature (1972-1984), dirigée par Michel de la Torre, propose, sur la base de recherches de spécialistes locaux, un recensement des éléments du patrimoine communal de France⁸⁰⁷. Une place est accordée à des chemins dont le caractère patrimonial tient alors moins à leurs qualités propres (comme pour des voies romaines ou quelques chemins médiévaux) qu'à la qualité des sites desservis (dans le cas de sites naturels remarquables et de monuments historiques) et traversés (dans le cas des espaces naturels). Les deux principaux critères de patrimonialisation des chemins et sentiers sont donc, pour ces ouvrages, historiques (notamment par les références à l'histoire locale) et naturels.

L'association entre ce type d'objet et ce type de valeur est scellée et sera confortée dans les décennies suivantes, certains sentiers remarquables, et parfois l'ensemble des sentiers d'une région rurale étant reconnus pour eux-mêmes comme des éléments du patrimoine. Pour exemple, en 2002, le PNE est devenu co-éditeur d'une carte "randonnée et patrimoine" qui reprend le concept des cartes de randonnée en les améliorant par l'usage d'un fond de carte de l'Institut Géographique National, associant surcharges patrimoniales et figurés cartographiques. Le PNE a fourni les principales données patrimoniales et cette collection est dirigée pour l'ensemble des Alpes par la GTA. Sa diffusion est actuellement nationale mais devrait s'étendre à l'Angleterre et l'Allemagne. On voit par cette initiative que ce sont principalement les éléments naturels et culturels auxquels le réseau fournit l'accès qui lui confèrent son caractère patrimonial et identitaire.

Ce processus de patrimonialisation vise donc plusieurs composantes du réseau de sentiers.

- Ce sont parfois les artefacts eux-mêmes - assemblages de pierres, ponts, dallages – qui participent du petit patrimoine rural, rarement extraordinaire, mais fortement revalorisé à partir des années 1960 après avoir été délaissé au profit du grand patrimoine monumental dont on se préoccupe depuis le milieu du 19^{ème} siècle.

Les parcs nationaux ont très tôt intégré les réseaux de sentiers à leur réflexion sur la gestion de leur zone centrale, considérée comme le cœur de leur patrimoine naturel. Ce n'est que plus récemment que les artefacts les plus remarquables et les significations rurales des sentiers anciens, principalement situés en zone périphérique, ont été pris en compte dans les politiques de gestion. Une collaboration entre le PNE, les communes du parc et l'ONF s'est récemment mise en place pour traiter de cette question dans le cadre de la définition du réseau de sentiers de découverte du PNE (cf. 6.3.1.4.). Par ailleurs, dans sa politique de soutien aux projets de restauration des patrimoines communaux (fours, chapelles, fontaines, etc.), selon les techniques traditionnelles, le PNE a mis en place en 2001 une signalétique d'information expérimentale, dite "signalétique patrimoniale", sur les communes de La Grave, Villar d'Arène et Monêtier les

⁸⁰⁷ MONTALIEU J-P., 1997, *Chemins de ville et de campagne : quel patrimoine ?* ; in : Revue Strates, n°9, Ladyss, Paris, p.48.

Bains, de part et d'autre du Col du Lautaret⁸⁰⁸.

- Ce sont les savoir-faire correspondants – édification de murs de pierres sèches, taille des barres rocheuses, etc. – dont la disparition s'est avérée plus rapide encore que les artefacts qui en sont nés. Ces savoir-faire locaux issus de l'histoire font partie intégrante d'une diversité territoriale qui participe à l'image de chaque espace protégé, de chacune des vallées qui le découpent, et façonnent ainsi l'identité du territoire. Aujourd'hui, les techniques empiriques et traditionnelles sont combinées à des moyens modernes (machines, appareillages, etc.). Pour que ces savoir-faire ne se perdent pas, un inventaire des ouvrages et sentiers remarquables ainsi que des techniques d'entretiens associées, a été réalisé par le PNE. Il doit aussi encourager la mise en place de modalités de gestion des infrastructures garantissant la pérennité de leur caractère patrimonial. En outre, un stage ayant pour thème "Transmission et échange du savoir pour l'entretien des sentiers" a été organisé en 2002 dans le secteur Oisans (sur les sentiers du Carrelet et des Etançons à la Bérarde) sur l'initiative d'un garde moniteur. Ce stage, renouvelé par la suite, était destiné aux agents de terrain du PNE mais également aux autres parcs nationaux.
- Ce sont enfin, les itinéraires eux-mêmes, les cheminements et les types de tracés auxquels ils sont associés. Au moment où les voies modernes se déploient à la surface de l'espace, réorganisant la mobilité locale et régionale en fonction de critères techniques et d'efficacité, le rôle de certains itinéraires pédestres par rapport à l'histoire et à la mémoire des sociétés est progressivement devenu un élément de préoccupation en soi. Parmi les opérations de patrimonialisation qui relèvent de ce type, la plus célèbre est sans doute en France le GR 65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

On notera que la patrimonialisation d'un itinéraire complet est plus le fait d'acteurs locaux, d'associations, que de gestionnaires d'espaces protégés, qui voient avant tout dans ce processus "global", l'augmentation de la fréquentation, et de fait, ses impacts potentiels. C'est le cas par exemple pour les réserves de Haute-Savoie, qui restent en retrait de la mise en valeur patrimoniale d'itinéraires au long cours comme le GR 5 (la Grande Traversée des Alpes) ou la Via Alpina, et se montrent même plutôt réticentes à la patrimonialisation d'itinéraires comme le Tour des Ruans ou le Tour des Dents Blanches. En revanche, le caractère patrimonial et identitaire du sentier pédagogique du Col des Montets est manifeste dans le discours des agents techniques⁸⁰⁹. Il faut ici voir la dimension historique de ce sentier, qui, créé à l'initiative de l'Abbé Eyrehalde, est à l'origine de la création de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges.

D'une manière générale, cette représentation patrimoniale et identitaire est beaucoup plus marquée pour le PNE – et pour certains PNR - que pour les réserves naturelles de Haute-Savoie.

⁸⁰⁸ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002, *op.cit.*, p.37.

⁸⁰⁹ Entretiens RNHS 21 et 23.

Les rapports d'activités du PNE, font régulièrement apparaître les sentiers – entre autres rubriques - au chapitre "patrimoine architectural et savoir faire traditionnel"⁸¹⁰. Ce patrimoine est entretenu dans une optique de valorisation touristique-culturelle. Les opérations menées à ce titre sont pour la plupart réalisées dans le cadre de programmes d'intérêts communautaires axés sur le développement des territoires ruraux (Leader 1 et 2, Leader +) ; le programme Leader 2 "Territoires Ecrins" a financé des opérations de restauration de sentiers ou encore la création de sentiers à thèmes. Plus globalement, le PNE veut aujourd'hui être un acteur de la protection mais aussi de la valorisation des patrimoines naturel autant que culturel, qui construisent le territoire parc. Au delà des opérations spécifiques, la formalisation d'une politique globale de gestion des sentiers, associant le Parc, les collectivités locales et l'ONF, se présente comme une mise en œuvre concrète de cette volonté de gestion des patrimoines culturels. Une telle représentation du réseau de sentiers s'inscrit dans la ligne de la politique touristique du parc, dont l'objectif principal est de "favoriser une découverte du parc liée au caractère sauvage du massif en s'appuyant sur l'identité de chaque vallée"⁸¹¹.

Les PNR du Vercors (PNRV) et de la Chartreuse, conformément à l'importance des références culturelles mobilisées au moment de leur création, ont initié des opérations de conservation de sentiers lorsqu'ils se trouvaient menacés par une exploitation forestière par exemple. Le PNRV a ainsi institué dans sa charte une "commission forêt" au sein de laquelle siègent des représentants de l'ONF et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes. Ce partenariat, engagé avec les acteurs économiques de la forêt, vise à encourager une sylviculture favorisant la bio-diversité. Mais il permet aussi au PNR de mieux maîtriser les impacts paysagers et écologiques des projets forestiers, d'interroger ses partenaires sur l'opportunité de la création de pistes et routes forestières, dans un souci de préservation et de valorisation d'éléments patrimoniaux accessibles par les sentiers susceptibles d'être affectés par l'exploitation sylvicole.

A contrario, à propos des réserves de Haute-Savoie, il nous semble que la faible intégration de cette dimension patrimoniale du réseau de sentiers est là encore une conséquence du fait qu'ASTERS n'est pas gestionnaire du réseau. Elle ne semble se réaliser que très localement, pour des sentiers sur lesquels le gestionnaire a prise, à l'exemple du sentier pédagogique (et historique) du Col des Montets. La mise en valeur du réseau global de sentiers, les modalités de sa patrimonialisation restent le fruit d'initiatives communales ou intercommunales très variées.

Finalement, cette représentation patrimoniale et identitaire se voit détenue par des protagonistes très divers, au-delà des espaces protégés, et quelles que soient les composantes du réseau sur lesquelles elle s'appuie. Il s'agit d'associations et de sociétés locales qui, depuis des décennies, ont beaucoup contribué à la production de connaissances sur les sentiers de montagne. Cela peut être le

⁸¹⁰ PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002, *op. cit.*, p.19 ; PARC NATIONAL DES ECRINS, 2003, *op. cit.*, p.20.

⁸¹¹ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1999, *Programme d'aménagement 1999-2003*, PNE, Gap, p.59.

cas de certaines associations d'amis des réserves naturelles en Haute-Savoie. Les publications de la société d'histoire de Savoie constituent également une mine d'informations historiques mobilisées par diverses associations et collectivités.

De son côté, la FFRP n'est bien sûr pas en reste. Elle a joué un rôle important dans la mobilisation de connaissances historiques pour la promotion de certains itinéraires et la sensibilisation des administrations et des élus locaux. Cette fédération a fait de la sauvegarde des chemins ruraux, menacés tant par la disparition que la modernisation, un de ses chevaux de bataille (cf. 5.3.2.2.). Elle œuvre, selon les propos de son président M. Bruzek, "pour une défense acharnée du patrimoine des chemins et des sentiers" et souhaite "inscrire le principe "sentier = patrimoine" dans les textes d'aménagement"⁸¹². Pour la FFRP, les sentiers sont un patrimoine :

- naturel, en tant qu'élément structurant le paysage et permettant le maintien d'une biodiversité faunistique et floristique ;
- culturel, en tant qu'instrument de communication entre les hommes et témoin de l'Histoire, ou entre des activités traditionnelles.

Les intercommunalités sont également un des principaux acteurs diffusant cette représentation patrimoniale et identitaire des réseaux de sentiers. De nombreux Pays, nés des lois d'aménagement des années 1990, ont fait de la promotion d'un réseau de sentiers conçu à leur échelle, une de leurs opérations phares. Un partenariat avec la FFRP en a même résulté pour donner naissance aux "GR de Pays". Si le souci de développement économique local a primé dans la plupart des cas, celui de la conservation patrimoniale a également joué un rôle important. Dans la région Rhône-Alpes, l'opération la plus ambitieuse dans ce domaine réside sans doute dans la création des 50 sentiers à thème sillonnant Valais, haute-vallée de l'Arve et Val d'Aoste, par delà les frontières, avec le Mont-Blanc élément fédérateur. Réalisée par la structure de coopération internationale Espace Mont-Blanc⁸¹³, cette opération valorise des patrimoines ethnologiques, industriels ou agro-pastoraux remarquables comme pour le sentier de la bisse du Trient.

Cette représentation patrimoniale et identitaire du réseau de sentiers met en évidence, de façon très claire, ses composantes bio-physiques et symboliques. Le réseau devient, par la valorisation de constructions humaines ou des traces qu'il en reste, un objet historique dont la symbolique est prépondérante dans l'affirmation de l'identité territoriale. L'exemple des stages initiés par le PNE en est un exemple parfait. Par des pratiques d'entretien traditionnelles, on joue tant sur des dimensions

⁸¹² FFRP, 1999, *op.cit.* p.6.

⁸¹³ La structure de coopération internationale "Espace Mont-Blanc" est représentée par la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc instituée en 1991 par les ministres de l'Environnement français, suisse et italien. Espace Mont-Blanc a pour tâche de mettre en œuvre, sur le terrain, une politique commune de valorisation active de la montagne, alliant la protection des milieux naturels et des paysages à la promotion d'activités socio-économiques dans le sens d'un développement durable (<http://www.espace-mont-blanc.com>).

symboliques rurale et culturelle de montagne, que sur l'image authentique, "vraie", "pure" de l'espace protégé, contribuant ainsi à appuyer l'intérêt, et même la nécessité d'une nature protégée pour préserver les héritages du temps, qu'ils soient anthropiques ou écologiques.

7.1.5. Le sentier comme ressource économique : la mise à jour d'un potentiel d'affrontement entre régulation des flux et entretien de la fréquentation

Si la dimension patrimoniale du réseau de sentiers paraît partagée par tous les acteurs de sa gestion, et en cela relativement consensuelle, force est de noter qu'elle ne renvoie pas aux mêmes objectifs. Par exemple, qualifier un réseau de sentiers de patrimoine recouvre plusieurs processus, dont une prise de conscience de la valeur de l'objet, appréhendé alors comme un bien commun et intrinsèquement comme une ressource, potentiellement valorisable. Il n'y a pas ici de lien direct entre une dynamique de patrimonialisation ou de valorisation économique. Une ressource patrimoniale n'est pas, initialement et systématiquement, une ressource économique.

C'est en ce sens que la représentation patrimoniale du réseau est un levier de la protection pour les gestionnaires d'espaces protégés. Mais elle est principalement source de développement économique pour divers acteurs locaux :

Pensez-vous que les sentiers puissent avoir un impact sur la fréquentation touristique ?

"Oui, c'est sûr. Pour moi, le tourisme, c'est la conséquence d'une commune qui est bien entretenue. Les sentiers, c'est d'abord du patrimoine pastoral, agricole. A la base, c'est parce qu'il y avait des paysans que la montagne était entretenue et faudrait pas qu'on l'oublie aujourd'hui. C'est parce que la montagne est accueillante qu'il y a des touristes. A mon avis, c'est pas sensé de vouloir de la montagne un endroit touristique sans paysans. La première vocation de la montagne c'est ça et tant mieux si on peut faire en complément du tourisme"⁸¹⁴.

L'influence de l'offre en matière de sentiers sur l'attractivité d'un site et d'une région touristique est connue depuis longtemps. De plus, comme le rappelle très justement Decoupigny :

"C'est (la ressource touristique) un produit économique soumis à des contraintes très fortes qui, de plus, peut répondre souvent à une autre exigence, l'unicité ; il n'existe qu'un Mont Blanc, qu'un Cirque de Gavarnie. En plus d'être des produits uniques, ils sont localisés, non reproductibles, intransportables, difficilement transformables et fragiles (si l'on considère que les impacts des fréquentations peuvent nuire)"⁸¹⁵.

⁸¹⁴ Entretien RNHS 29.

⁸¹⁵ DECOUPIGNY F., 2000, *Accès et diffusion des visiteurs sur les espaces naturels. Modélisations et simulations prospectives*, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université François Rabelais – CESA, Tours, p.8-9.

On aurait en effet tort de croire que tous les réseaux de sentiers se ressemblent. On pourrait à la rigueur parler d'une ressemblance physique (on marche sur un linéaire plus ou moins large, plus ou moins gazonné, pierreux ou terreux, plus ou moins pentu et exposé au soleil, etc.). Toutefois, si l'on peut identifier une sorte de "sentier idéal" en questionnant les usagers sur les principales qualités qu'ils accordent à l'infrastructure, on s'interrogera sur l'intérêt de vouloir le reproduire. Il ne peut être qu'une forme de modèle théorique puisque ces mêmes usagers ne dissocient pas le réseau du territoire qu'ils traversent en se référant constamment au terme de paysages, à des sensations⁸¹⁶.

Chaque réseau est donc unique et contribue à l'alchimie que représente tout territoire. Les vallées les plus anciennement touristiques des Alpes attestent d'une attention très précoce à la qualité de ces infrastructures qui, avant que les remontées mécaniques ne se développent, ont représenté le principal investissement touristique en dehors des villages et des stations. Cette attention se diffuse rapidement à partir des années 1960, avec la promotion de l'activité touristique estivale comme moteur de développement (cf. 5.2.).

Bien que mobilisée avant tout par les collectivités, les associations locales et autres prestataires de services sportifs et de loisirs, cette représentation est partagée par tous les acteurs des réseaux de sentiers, y compris les gestionnaires d'espaces protégés. On recoupe en cela l'objectif dual de protection et de développement assigné désormais à tous les espaces protégés, ce qui de plus permet d'écorner la tenace caricature opposant en tous points les "*pro*" et "*anti*" espace protégé.

Par leur double mission de protection et de développement les PNR tentent d'appréhender le paradoxe d'une représentation du réseau de sentiers comme patrimoine culturel, ressource pour un développement économique local, dans un territoire dont on souhaite préserver les qualités environnementales. Le rapport d'orientation rédigé par le PNRV pour le renouvellement de sa charte, souhaite, parmi ses grands axes d'action, donner un nouvel élan au développement local à travers la valorisation du patrimoine, dont font partie les sentiers : le sentier suspendu de la Bourne est par exemple identifié comme un élément constitutif du patrimoine du parc et à mettre en valeur. La stratégie suivie par le Parc en matière de valorisation d'itinéraires, choisis en accord avec les acteurs locaux, doit en outre contribuer à mieux articuler les économies agricole et touristique⁸¹⁷.

Toutefois, le partage de cette représentation se réalise à des degrés divers selon les acteurs. Parce qu'elle suppose une fréquentation, cette représentation porte en elle-même un potentiel d'affrontement fondé sur la régulation de cette même fréquentation.

On retombe évidemment ici sur le grand écart entre protection et développement. Accepter la fréquentation parce qu'elle est source de retombées économiques, c'est encourager la représentation

⁸¹⁶ Ces analyses sont tirées des enquêtes de fréquentation menées sur différents sites ; cf. : FRANCHINI S., MIGNOTTE A., 2003, *op. cit.*, 136p. ; FONTAGNE C., 2002, *Analyse comparative des comportements de fréquentation des sentiers en espaces protégés alpins*, mémoire d'IUT Statistique UPMF – TEO UJF, Grenoble, 108p.

⁸¹⁷ SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS, *Charte 1996, Rapport d'orientation*, Lans en Vercors, pp.61 et 66.

du réseau comme source de perturbations écologiques et ainsi contrecarrer une mission de protection de la nature. Certes, mais cela n'étonne aujourd'hui plus personne ; ce paradoxe est né avec les espaces protégés eux-mêmes. Il s'agit donc de ne pas buter sur ce diptyque étouffant pour observer plus finement les conséquences de cette représentation. En effet, il apparaît que celle-ci renvoie à des tensions entre acteurs lorsqu'elle s'articule avec des stratégies de régulation de la fréquentation différenciées. Il convient par exemple pour certains de limiter physiquement l'accès à un site via l'instauration de quotas, alors que d'autres préféreront agir sur le support (améliorer la capacité d'accueil et la résistance de l'infrastructure) pour réguler la circulation et ainsi de ne pas contraindre la fréquentation et le potentiel économique qu'elle représente.

En pratique, on réalise ainsi qu'il est possible de faire du réseau un outil de gestion de l'espace protégé, et notamment de la protection de la nature, via diverses interventions techniques sur celui-ci. En revanche, envisager la fréquentation touristique dont il est l'objet comme une contribution à la gestion de la nature, et plus encore à sa protection (cf. 6.2.), reste concrètement à établir ou dans le meilleur des cas à perfectionner.

L'affirmation des réseaux de sentiers comme un patrimoine, une ressource économique, une voie d'accès et de découverte ou un générateur de perturbations écologiques nous oriente donc vers des questionnements eux-mêmes en écho avec les réflexions portant sur les modalités de gestion des espaces protégés.

Ces représentations soulignent alors explicitement l'imbrication réseau-territoire, et par extension l'interconnexion – plus ou moins contrariée - de territoires marqués par des représentations différentes du réseau qui les parcourent. La symbolique et la fonctionnalité du réseau interfèrent en effet directement sur celles du territoire selon les stratégies développées par les acteurs du réseau.

7.2. La vision du gestionnaire : formaliser pour ajuster

Les diverses représentations présentées dans la partie précédente conduisent, toutes ensemble, à quelques grands principes de gestion partagés par les divers espaces protégés sur lesquels nous avons travaillé. En outre, ces représentations du réseau interviennent également dans la formalisation du panorama d'acteurs tel que perçu par les gestionnaires d'espaces protégés.

7.2.1. Des principes de gestion communs du réseau de sentiers

Les principes de gestion indiqués guident la rédaction de plans de gestion qui, bien que spécifiques à chacun des terrains concernés, partagent de nombreuses caractéristiques fondamentales. Tous

sont fondés sur une approche naturaliste de la gestion de l'espace et une représentation éco-centrée de la nature. Cette conception de la nature justifie une protection forte de cette dernière. Le réseau de sentiers est un outil d'application de cette protection et implicitement le vecteur de cette conception de la gestion et des représentations sur lesquelles elle se fonde.

En ce sens, on voit bien ici comment le réseau de sentiers est appréhendé dans une vision organique très cartésienne (cf. ch.1). L'image du réseau comme une entité qui absorbe l'(es) esprit(s), les pensées puis les redistribue dans le "corps" est indissociable de la pensée du réseau détenue par les gestionnaires d'espaces protégés. En faisant du réseau de sentiers un outil d'aide à la gestion de l'espace protégé, ces derniers projettent sur celui-ci des principes d'actions motivés par des représentations de la nature (l'esprit), qui tous deux vont se diffuser dans tout l'espace protégé (le corps) et par conséquent auprès de tous ces visiteurs.

L'observation des interventions des gestionnaires sur les réseaux de sentiers, les entretiens réalisés auprès d'eux, la participation à diverses réunions en leur présence, ainsi que l'analyse de documents de programmation, nous ont permis de dégager ces principes de gestion, qui sont par ailleurs repris en tout ou partie à l'échelle nationale par une majorité de gestionnaires d'espaces naturels (protégés ou non). Ainsi, pour mieux faire ressortir les caractères partagés de ces principes, on les comparera, ici et là, à ceux des autres types d'acteurs concernés.

7.2.1.1. Penser le sentier comme élément d'un tout

Le premier et le plus général des principes guidant les interventions des gestionnaires est de rapporter toute action particulière, tout aménagement spécifique, à une vision globale du réseau, de sa structure et de son fonctionnement. A l'ère des interventions ponctuelles, guidées par le bon sens, a succédé l'ère des politiques de sentiers, attentives aux caractéristiques du réseau pris dans son ensemble, à l'harmonisation des opérations de balisages et de signalisation, à l'édiction de règles et techniques d'entretien. On observe en effet une place croissante accordée aux réseaux de sentiers dans la documentation interne ou contractuelle, ainsi que le développement :

- de guides méthodologiques,
- de chartes de signalétique (à l'exemple de celle des parcs nationaux),
- de schémas de randonnée (à l'exemple de celui du PNE ou de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche)
- de systèmes d'observation (les Systèmes d'Informations Géographiques sont adoptés par tous les gestionnaires et du personnel compétent est spécifiquement assigné à cet outil ; certains espaces protégés se dotent même d'observatoires globaux des territoires de montagnes, à l'exemple des réserves de Haute-Savoie).

Cette préoccupation est très largement partagée par les partenaires des espaces protégés, les départements (par le biais des PDIPR), les collectivités locales (par l'intermédiaire des services techniques spécialisés et, quand ils existent, des offices du tourisme soucieux de promouvoir une offre touristique cohérente), ou encore la FFRP pour laquelle le sentier s'inscrit toujours dans une vision complexe car identifier tous les itinéraires possibles nécessite une représentation globale des infrastructures.

Ce principe fait écho aux représentations du réseau comme outil de découverte mais surtout comme outil de canalisation des flux, d'appréhension de la fréquentation, à l'échelle du réseau entier et donc dans une vision globale des territoires parcourus.

7.2.1.2. Hiérarchiser les réseaux, sélectionner les sentiers

Les réseaux de sentiers existant aujourd'hui dans les Alpes et en Ardèche résultent de plusieurs générations de pratiques, d'usages et d'aménagements, de plusieurs logiques de desserte de la montagne, plus ou moins complémentaires et concurrentes dans leur façon d'irriguer l'espace. Une des principales lignes d'action des gestionnaires consiste à rationaliser les réseaux existants pour les mettre au service de leur politique :

"Il y a une sorte de hiérarchisation des sentiers en fonction du niveau et du type de fréquentation. Par exemple, on sait que l'eau est un facteur attractif très important. Les gens vont de préférence vers un lac ou une cascade"⁸¹⁸.

La rationalisation du réseau porte d'une part sur la gestion des flux (mise en adéquation du réseau avec le type de fréquentation promu : diffuse quand la priorité consiste à réduire la pression touristique sur les sites les plus accessibles et reconnus, ou au contraire, concentrée pour ménager des aires de tranquillité), et d'autre part sur les moyens (éviter un saupoudrage des investissements). Par exemple, si tous les sentiers sont entretenus de la même manière dans le PNE, il existe néanmoins une priorité d'entretien pour les itinéraires menant aux refuges et aux cols, car ils enregistrent une plus forte fréquentation touristique.

Quand la densité des réseaux est importante, cette préoccupation conduit à une hiérarchisation et une politique sélective d'entretien et de balisage. C'est le sens de la politique mise en place dans le PNRV à partir de la fin des années 1990. A partir d'un très dense réseau hérité d'anciennes pratiques agro-pastorales et forestières, le parc, en concertation avec l'ONF, des professionnels du tourisme et les communes concernées, a choisi de retenir en priorité les sentiers communaux pour y concentrer les efforts d'intervention technique et de signalétique. Aujourd'hui, 2 800 kms de sentiers sont équipés, supports de multiples activités estivales comme hivernales. Le Parc, qui n'entend aucunement aménager la totalité du réseau à l'échelle de son territoire, estime être très

⁸¹⁸ Entretien PNE 13.

proche du linéaire maximum exploitable selon ses critères.

C'est ce même type de préoccupation qui anime les PDIPR ; chaque département étant invité à identifier les sentiers sur lesquels concentrer les moyens d'intervention et de promotion.

Quand la densité des réseaux est jugée insuffisante, comme dans certains secteurs de haute montagne, la création de nouveaux sentiers peut être envisagée. Mais de telles initiatives sont toujours étudiées avec circonspection par les gestionnaires qui les considèrent plutôt comme une menace pour la protection de la faune et le ménagement de "zones de tranquillité", contrariant en cela leurs objectifs. Ce n'était pas le cas dans les années 60 et 70 durant lesquelles des ouvertures de sentiers, encouragées par le souci d'ouvrir les espaces naturels aux amateurs, ont été conduites en nombre et avec enthousiasme (Vanoise, Ecrins, secteur du Lac Blanc dans les Aiguilles Rouges). En tout état de cause, une ouverture de sentier est toujours subordonnée à un recueil aussi précis que possible des impacts écologiques d'une telle opération, et à une réflexion méthodique sur l'intérêt de la nouvelle infrastructure dans l'ensemble du réseau qu'elle vient compléter. D'une manière générale, les espaces protégés n'encouragent pas la création de nouveaux itinéraires et se concentrent sur la gestion du réseau existant.

7.2.1.3. Guider l'interprétation de l'utilisateur

Si le sentier est invitation à entrer en nature, alors comment y sommes nous invités ? Principalement en nous en indiquant l'existence, c'est-à-dire en signalant la limite de l'espace naturel protégé. Ces signes sont présents pour nous indiquer un passage, un franchissement par lequel on est amené à prendre acte d'un autre monde. Cette expérience du passage se rapproche presque du rituel lorsque sont mises en place des "portes" de réserve ou de parc. Ces points sont identifiés et choisis en fonction de leur aptitude à délivrer dans les meilleures conditions possibles les informations nécessaires à la prise de conscience de son entrée en nature, c'est à dire des comportements à respecter. La porte, par l'expérience personnelle qu'elle provoque contribue à dépasser la symbolique de barrière induite dans la limite, et invite à voir, à faire l'expérience de la nature. Ces portes sont parfois situées légèrement à l'extérieur de l'espace protégé comme pour ménager au visiteur un temps d'acclimatation, au cours duquel il se prépare à agir selon certaines règles. Cette stratégie de "portes" se développe aujourd'hui dans les réserves naturelles à l'exemple de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche dans le cadre de son Schéma de la Randonnée. Les réserves naturelles, mais aussi les parcs naturels régionaux, prennent ici modèle sur les parcs nationaux et leurs "plans d'interprétation". Le terme d'interprétation confirme l'idée que le monde naturel est étranger au visiteur, il est à traduire dans le langage des hommes. Ceci nécessite de s'investir dans un travail de communication, et les espaces naturels protégés diffusent aujourd'hui très largement des plaquettes à l'attention des usagers de sentiers, précisant les bonnes pratiques du randonneur. Construite en appui à la mission de protection de la nature, cette politique de

communication vise à mieux faire comprendre et respecter les réglementations et restrictions d'usages rappelées sur le terrain par des installations matérielles (bornes, panneaux) et une charte graphique (pictogrammes, identifiant couleurs, logos, etc.).

Implicitement, l'objectif est de transmettre le message suivant aux usagers : "vous n'êtes pas ici dans le monde habituel, vous n'êtes pas "chez vous", on ne se comporte pas de la même façon en raison de la richesse écologique des territoires que vous traversez". Cette conception de la nature et la nécessité de sa protection se réalisent par l'intermédiaire des accompagnateurs de moyenne montagne⁸¹⁹. Leurs connaissances des espaces protégés (fonctionnement, réglementations, etc.) et notamment leurs connaissances naturalistes (écologiques, biologiques, géologiques, etc.) sont de qualité croissante. Celles-ci sont parfois diffusées par les gestionnaires eux-mêmes, à l'exemple des formations "géologie" proposées par des personnels d'ASTERS aux accompagnateurs haut-savoyards, qui deviennent alors à même de remplir une mission de sensibilisation – information auprès de leurs clients, usagers des réseaux de sentiers.

7.2.1.4. Agir sur les comportements

"Le sentier est le territoire de l'Homme" : cet adage de Jean Eyrehalde, initiateur de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges est bien connu du personnel d'ASTERS, mais il est inhérent au discours d'autres gestionnaires.

Signe et trace de la présence humaine dans la nature montagnarde, le sentier exprime une harmonie possible entre le monde des hommes et celui de la nature ; par ailleurs, en étant le propre de l'homme, le sentier indique à l'homme sa place. C'est de là qu'il pourra accéder dans les meilleures conditions à la nature, sans la déranger. Il est spectateur plus qu'acteur. A ce titre, les parcs nationaux et réserves naturelles nous dissuadent de sortir des sentiers bien que cela ne soit nullement interdit. Un tel comportement est globalement suivi par les usagers des réseaux, dont la majorité pensent – sans en être pour autant certains - qu'il est effectivement interdit de sortir du sentier, et que, de toutes façons, c'est une cause d'impact environnemental majeure.

La menace de divagation, de diffusion à partir des lignes du réseau ne concerne donc véritablement que quelques lieux particuliers (abords des parkings, des refuges et principaux sites touristiques) et certains pratiquants : les gestionnaires perçoivent comme une menace la popularité croissante des pratiques "hors-sentier" et les pratiques spatiales des adeptes des nouvelles pratiques sportives de nature. Les randonnées "hors-sentier" viennent des Alpes germaniques, et traduisent le goût de leurs adeptes pour le cheminement dans des espaces vierges, pour l'exploration d'étendues "sauvages", et symétriquement le mépris pour tout artefact perçu comme une insupportable

⁸¹⁹ MICOUD A., 2001, *La campagne comme espace public ?* ; in : Géocarrefour, Revue de géographie de Lyon, vol.76, n°1, Lyon, p.70.

médiation dans l'expérience de la nature par l'utilisateur (on se rapproche ici du concept nord-américain de "wilderness"). Les nouvelles pratiques sportives de nature comme l'escalade, le parapente, le canyoning ou le VTT, partagent le fait d'investir quantité de sites plus ou moins bien desservis par les sentiers hérités, et d'être motivées, comme les randonnées "hors-sentier", par le souci d'établir un contact direct avec les éléments.

Confrontés à ces pratiques qu'ils ne sont pas en mesure, ni même forcément désireux, d'interdire, les gestionnaires ont adopté deux types de solutions. D'un côté, ils ont cherché à sensibiliser les usagers aux effets de leurs comportements, et tenté de négocier des codes de bonne conduite avec leurs représentants : on a ainsi assisté depuis les années 1980 à la négociation de plusieurs compromis et accords formalisés entre gestionnaires et associations ou clubs sportifs. En outre, compte tenu de l'importance du nombre de pratiquants non affiliés à une fédération de sport de nature (c'est le cas pour la randonnée, l'escalade, l'alpinisme, etc.), des consignes sont diffusées aux usagers potentiels du réseau et de l'espace protégé dans les principaux médias d'informations propres aux activités concernées⁸²⁰. Le travail réalisé en ce sens au sein du PNE a donné naissance à plusieurs conventions. Elles touchent de manière directe ou indirecte au réseau de sentiers (via les pratiques qu'il permet), à l'exemple de la "convention escalade"⁸²¹ et de la "convention accompagnement en montagne"⁸²². D'un autre côté, les gestionnaires ont adopté un ensemble d'interventions techniques sur la matérialité du sentier : pose d'obstacles destinés à éviter le recouplement des lacets ou la diffusion latérale des usagers, limitation du travail de fauche des abords des sentiers pour dissuader la divagation latérale. En procédant de la sorte, les gestionnaires instrumentalisent pleinement l'interaction entre les dimensions symboliques et bio-physiques (notamment écologiques) du réseau : l'agencement des obstacles matériels et de la signalétique agissent comme un ensemble de prescriptions symboliques destinées à réguler des pratiques, elles-mêmes motivées par des représentations symboliques de la nature, mais considérées comme préjudiciables du point de vue de la conservation écologique.

Le recours - purement symbolique celui-là -, aux contraventions par la garderie, n'intervient qu'en dernier et que lors du constat d'une infraction caractérisée.

Au final, et en dépit de la prégnance de ces principes en matière de gestion de réseaux de sentiers, il ne faut pas les voir comme intangibles ou enfermants.

⁸²⁰ Par exemple, les "consignes aux ouvreurs" de nouvelles voies dans la zone centrale du PNE sont disponibles en ligne sur divers sites internet ciblés "montagne et alpinisme", de même que dans les revues spécialisées.

⁸²¹ La "convention escalade" est sans doute une des conventions les plus connues car c'est une des plus anciennes, qui a de plus fait des émules dans d'autres parcs nationaux. Signée le 24 février 1992, cette convention associe la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, la Compagnie des Guides de l'Oisans, le CAF, Mountain Wilderness, l'ONF, l'association des élus des collectivités territoriales du PNE, Ministère de la Jeunesse et des Sports, le PNE.

⁸²² Signée le 1^{er} décembre 2000, cette convention associe le parc, l'association départementale des accompagnateurs en moyenne montagne des Hautes-Alpes, le syndicat national des accompagnateurs en moyenne montagne – section Isère.

En effet, dans la logique d'évolution des espaces naturels et ruraux, les gestionnaires d'espaces protégés s'accordent pour dire que le caractère incongru, déviant ou inhabituel d'un comportement n'est pas un fait en soi, donné et admis une fois pour toute. Il n'est interprété comme tel que sous certaines conditions, en fonction du lieu dans lequel il se manifeste⁸²³. On voit ici que les personnels des espaces protégés ont pleinement conscience d'œuvrer dans un "territoire à part"⁸²⁴. On retrouve par ailleurs ici la remise en cause de l'idée de climax, laquelle conditionnerait, immuablement (ou presque), telle ou telle pratique.

Inversement, l'action d'un gestionnaire d'espace protégé n'est jugée contradictoire que par rapport à un contexte et à une époque donnés. Ainsi, cette action pouvait auparavant ne pas être autant soumise à la critique car elle correspondait davantage à un contexte global et une demande sociale. De fait, une telle affirmation laisse à penser qu'action – qu'elle qu'en soit l'initiateur - n'est donc pas en soi, à demeure, "mauvaise" ou incongrue, déviante, etc. Il est possible, certes de la modifier, mais surtout d'en modifier la perception et l'interprétation, en agissant sur les éléments de contexte, en améliorant la compréhension de cette action, en comprenant mieux le lieu où elle se déroule et en l'ajustant aux nouvelles caractéristiques de ce lieu, de la demande sociale.

Un tel ajustement passe également par une connaissance des acteurs impliqués dans la vie de l'objet sur lequel reposent les enjeux d'interventions. De cette connaissance dépendent les possibilités d'ajustements. Nous avons ainsi cherché à déterminer la représentation qu'ont les gestionnaires d'espaces protégés des divers acteurs des réseaux de sentiers.

7.2.2. Les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie : trois catégories d'acteurs des réseaux de sentiers en espaces protégés

La façon dont est perçu et représenté le panel d'acteurs intervenant dans la gestion des réseaux de sentiers permet de caractériser certains blocages ou incompréhensions entre protagonistes.

Nous avons souhaité retranscrire dans ce point la catégorisation synthétique des acteurs concernés par la gestion des réseaux de sentiers, telle qu'elle ressort des entretiens que nous avons réalisés auprès de tous les gardes et animateurs des réserves naturelles de Haute-Savoie (cf.4.3.).

Trois catégories de protagonistes ont été dégagées selon les types d'enjeux projetés sur les réseaux de sentiers et l'espace naturel :

- les acteurs locaux (habitants, élus, membres d'associations ou d'organismes divers, etc.) ;
- les personnels des réserves naturelles (techniques, administratifs, scientifiques) ;
- le public (les visiteurs).

⁸²³ AUGOYARD J-F., 2003, *op. cit.*, p.79.

⁸²⁴ Entretien RNHS 26.

Aussi, partant de leurs témoignages, nous proposons un essai de modélisation graphique des conceptions de l'objet réserve naturelle de trois types d'acteurs (figures n°26, 27, 28).

Ces analyses ne peuvent être prises comme des "vérités généralisables" à tous les protagonistes concernés. Les discours recueillis ont révélé une grande diversité de positionnements par rapport aux sentiers et aux réserves naturelles. Ceux-ci s'entremêlent, sont plus ou moins complexes.

7.2.2.1. *Les acteurs locaux*

Selon les gardes et animateurs, les acteurs locaux voient dans l'espace naturel un potentiel de développement en permettant la pratique d'activités assurant l'exploitation de ressources, la production de divers biens dans un cadre naturel convoité. L'espace naturel est aujourd'hui une manne touristique dont chacun veut profiter. Le rôle du sentier est alors primordial et les initiatives d'interventions sur celui-ci sont nombreuses.

Pour la FFRP, "le milieu naturel est la "matière première de l'activité"⁸²⁵. Pour des responsables de fédérations, élus ou encore gardiens de refuges, les sentiers sont le "fonds de commerce"⁸²⁶. Un rapport quasi marchand se développe envers cette infrastructure, qui tranche avec l'idée d'une nature détachée de l'homme. La relation définie avec le réseau de sentiers par ces acteurs donne à voir la conception d'une nature d'où l'homme ne peut être tenu à l'écart. La réserve naturelle peut alors être perçue comme une entrave forte à la vie des territoires sur lesquels elle s'implante. Elle est longtemps presque absente du panorama, avant d'être vécue comme une contrainte. Nous avons là voulu tenir compte d'une remarque énoncée par beaucoup d'acteurs locaux rencontrés et exprimée peu ou prou comme ceci :

"Avec la réserve tout se passe bien tant qu'elle ne nous dérange pas, tant qu'on n'a pas affaire à elle".

Les personnels des réserves font écho à ces propos :

*"D'une certaine manière, on est toléré. Tant qu'on ne gêne pas, qu'on ne dérange pas, tout se passe bien ..."*⁸²⁷

*"Dans une vallée, une commune, on a toujours besoin d'un âne à battre"*⁸²⁸.

Dans le cas où la réserve devient une contrainte, sa réglementation, les conditions d'usages du réseau de sentiers sont parfois même exagérément étendus hors du périmètre de l'espace protégé, de manière à insister sur ses emprises spatiale et sociale.

Les agents de terrain regrettent le relatif désintérêt des acteurs locaux envers les réserves naturelles. Pour beaucoup, ce désintérêt est souvent lié à une méconnaissance de l'objet réserve naturelle en

⁸²⁵ FFRP, 1999, *op. cit.*, p.4.

⁸²⁶ Entretien RNHS 18.

⁸²⁷ Entretien RNHS 19.

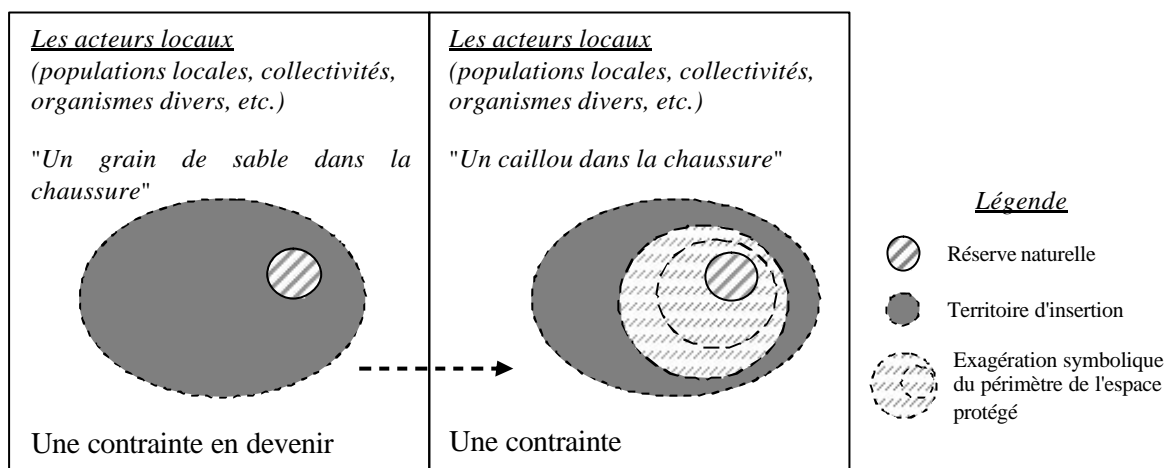
⁸²⁸ Entretien RNHS 27.

lui-même, quand celui-ci n'est pas complètement ignoré :

"Pour certains c'est encore un truc pour touristes"⁸²⁹.

Pour les gardes et animateurs des réserves, les acteurs locaux voient principalement le réseau de sentiers et les réserves comme des outils de développement économique et de valorisation touristique-sportive.

Figure n°26: La représentation de l'espace protégé par les acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie



(Mignotte A., 2004)

7.2.2.2. Les personnels des réserves naturelles

Les agents techniques des réserves naturelles s'incluent aisément (et logiquement dirait-on) dans le panel d'acteurs de la gestion du réseau de sentiers. Pour eux, l'espace protégé est avant tout le lieu de la conservation d'espèces faunistiques et floristiques rares ou emblématiques. La conservation est garantie par la réglementation et le réseau doit être un outil de cette protection (régulation des flux, limitation de l'accès, etc.).

Parce que la réserve est un *"morceau de nature un peu différent"*, elle est un *"laboratoire des comportements"* que l'on adopte en premier lieu par le réseau, pour les reproduire *"dehors"⁸³⁰*.

Lieu de contemplation, de ressourcement, l'espace protégé se donne à voir par le réseau, pour sentir un état de nature indépendant de nous-mêmes, dont les lois sont régies par des forces qui nous sont extérieures et supérieures. On retrouve en outre très clairement ici la maxime voulant que *"le sentier est le territoire de l'homme"*.

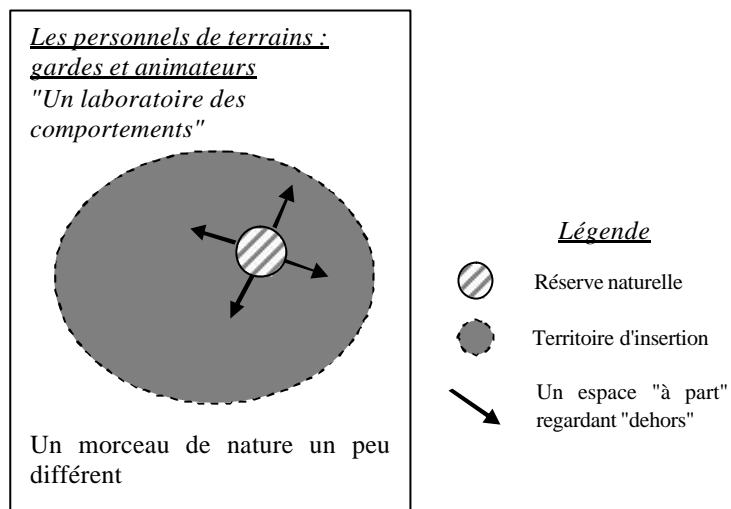
La figure n°27 montre ainsi comment pour tous les gardes et animateurs, la réserve naturelle est conçue comme un espace "ouvert" dont une des missions principales est d'ordre pédagogique, et

⁸²⁹ Entretien RNHS 26.

⁸³⁰ Entretien RNHS 21 et 23.

pour laquelle le réseau de sentiers est un instrument de travail à privilégier. Tous se sont donc opposés à une vision de la réserve naturelle comme un espace fermé, à l'idée d'une nature "mise sous cloche". Là encore, beaucoup ont cité l'Abbé Eyheralde, en affirmant qu'"une réserve naturelle est faite pour disparaître". La pensée d'une obsolescence de la réserve naturelle dans un environnement naturel aussi préservé que celui qu'elle délimite est bien présente chez les gardes et animateurs, même s'ils reconnaissent qu'il s'agit plus d'une utopie que d'un réel espoir.

Figure n°27 : La représentation de l'espace protégé par les acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie



(Mignotte A., 2004)

Si l'on peut se satisfaire d'une telle représentation de la réserve, du réseau de sentiers et de leur propre rôle social, on notera toutefois que cette conception, très ouverte, de la réserve naturelle est ambivalente avec l'idée du public telle qu'indiquée ci-dessous ; c'est à dire un public connaissant peu voire mal la réserve et dépeint sous un caractère relativement individualiste voire égoïste dans sa recherche constante de plaisir.

7.2.2.3. *Le public*

Selon les discours recueillis, la réserve naturelle, pour le public, est principalement perçue comme une zone, un objet isolé de son contexte territorial (très rarement évoqué) et bien délimité, même si la connaissance des limites précises de la réserve fait défaut à la grande majorité des visiteurs. Le terme de "parc" marquant l'idée d'enclos est souvent employé.

L'image d'un espace détenant plus de richesses écologiques qu'ailleurs reste généralement très marquée et lui confère un très fort potentiel d'attractivité. En effet, pour les gardes et animateurs, la majorité des visiteurs ont une conception des réserves naturelles proches des réserves africaines, une sorte de réservoir géant d'animaux et de plantes. Cette image du public et de leur appréhension

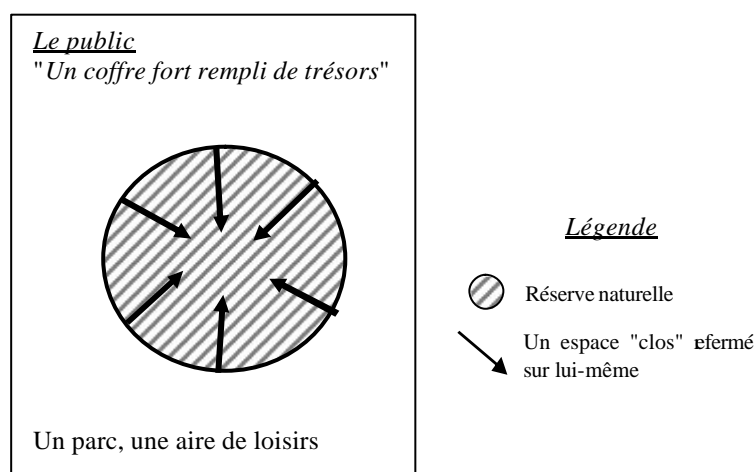
des réserves ne fait que repousser l'espoir de la disparition des réserves naturelles (cf. 7.2.2.2). Au-delà de cette caricature, tous soulignent en cela la grande méconnaissance du public de ce qu'est concrètement une réserve naturelle et surtout ce qu'elle induit en terme de réglementations, de comportements.

Une telle représentation du public est par ailleurs exprimée par d'autres, élus comme prestataires de services :

"On n'est pas dans une réserve où le gens viennent parce qu'on y voit beaucoup d'animaux. Les gens s'imaginent qu'ils vont voir beaucoup d'animaux dans la réserve mais c'est un leurre"⁸³¹.

"Ils [les vacanciers – clients] sont souvent satisfaits car ils sont contents du paysage et de la prestation qui va avec. Maintenant, ce qu'ils peuvent regretter, c'est de ne pas avoir vu beaucoup d'animaux. Parce que pour eux, une réserve naturelle, c'est un endroit où on parque les animaux. Les accompagnateurs montagne sont censés casser cette image et normalement, à la fin de la randonnée, ils ne doivent pas avoir ce genre de questions"⁸³².

Figure n°28 : La représentation de l'espace protégé par les acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie



(Mignotte A., 2004)

Ainsi, selon les agents techniques des réserves, pour les visiteurs, le sentier permet la pratique d'activités dans une nature salvatrice et considérée comme un bien commun dont chacun a le droit de jouir. En effet, bien que les visiteurs acceptent la réglementation, l'idée d'une nature "res nullius" reste forte : "La nature doit être protégée, mais elle est à tout le monde !", disent entendre

⁸³¹ Entretien RNHS 4.

⁸³² Entretien RNHS 30.

régulièrement les individus interviewés.

Les loisirs et sports de nature sont associés à un usage libre et gratuit d'un espace public dont le réseau de sentiers semble faire partie intégrante pour le public. La réserve naturelle constitue un espace de pratiques, par lesquelles on rencontre la nature via le réseau. Les gardes et animateurs disent rejoindre par ailleurs les usagers rencontrés à chaque sortie, sur l'idée qu'une nature préservée des "*excès de l'Homme moderne*"⁸³³ ne se conçoit pas pour autant sans l'homme. Sinon à quoi pourrait-elle bien servir ? La nature pour elle-même et par elle-même n'aurait aucun sens pour le public : "*Chacun a le droit à la nature*"⁸³⁴.

Toutefois, bien que les esprits semblent se rejoindre, c'est dans ce sentiment de liberté que se révèle le point d'achoppement avec la réglementation de l'espace protégé et l'approbation de celui-ci. Ainsi, pour les visiteurs, le réseau de sentiers est évidemment l'infrastructure par laquelle on accède à l'espace naturel, mais il doit, pour la majorité d'entre eux, être avant tout propice à la pratique d'une activité procurant une sensation de liberté. Il est en cela émancipateur et clé de découverte, mais par là même générateur d'impacts selon les agents techniques des réserves.

Rappelons une fois encore que ces modélisations ne peuvent être prises comme des "vérités généralisables" à tous les gardes et animateurs, visiteurs et acteurs locaux. Une grande diversité de profils nous a été exposée. Ils s'entremêlent, sont plus ou moins complexes, fluctuent d'année en année. Les figures présentées ne sont que les retranscriptions moyennes des configurations énoncées. Cette catégorisation a par ailleurs été restituée aux personnes interviewées dans le cadre de notre travail sur le montage de l'observatoire des réserves naturelles. Les gardes et animateurs ont globalement tous validé ces formalisations dans lesquelles ils se sont reconnus, souvent à regret. Ils ont en effet pris conscience de la vision justement trop catégorique du contexte territorial global qu'ils pouvaient – inconsciemment – diffuser dans leur discours. Tous ont ainsi évoqué, de manière directe ou indirecte l'interrelation forte entre la manière d'agir sur le milieu naturel et l'idée que chacun se fait de la réserve naturelle.

De plus, pour les gardes et animateurs, si l'image moyenne des réserves naturelles détenue par les visiteurs et acteurs locaux est encore grandement à parfaire, si d'une manière ou d'une autre "les réserves ne sont pas intégrées localement"⁸³⁵, et que "d'une certaine façon, au niveau des sentiers ça reste un peu du n'importe quoi et du chacun pour soi"⁸³⁶, ils ont toutefois souligné l'évolution positive du climat local en matière de dialogue, d'acceptation de l'espace protégé... le temps aidant.

Au final, il ressort de cette analyse une parabole sur la figure de l'étranger, qui nous ramène aux

⁸³³ Entretien RNHS 14.

⁸³⁴ Entretien RNHS 14.

⁸³⁵ Entretien RNHS 22.

⁸³⁶ Entretien RNHS 20.

travaux de Marié :

"L'étranger par exemple, pour la société provençale, c'est tantôt l'Etat central, le touriste, ou encore le Canal de Provence. Pour le Canal de Provence, l'étranger est l'autre culture hydraulique, voire le paysan qui a construit un réseau et qui ne l'utilise pas"⁸³⁷.

On est tous l'étranger de quelqu'un d'une certaine manière, chacun se crée sa figure de l'étranger et sa détermination procède d'une logique identitaire par distinction vis à vis de l'autre. Pour les gardes et animateurs, qui se sont appropriés leur territoire de travail⁸³⁸, l'étranger est surtout le touriste et un peu aussi l'élu. On peut aisément penser que le garde, l'animateur et plus généralement l'espace protégé est l'étranger de l'élu local, souverain dans sa circonscription.

Quoi qu'il en soit, parce que le territoire incarne implicitement la figure de l'étranger, plutôt que de la rejeter, il est indispensable de la prendre en compte dans une démarche constructive d'interconnexion territoriale. Cette figure de l'étranger et une telle démarche renvoient de fait à la question de la légitimité de tel ou tel individu à agir, à décider.

7.3. Légitimités et conflits entre protagonistes de la gestion des sentiers

Comme on l'a montré précédemment, plusieurs groupes sociaux peuvent valoriser, au titre de patrimoine par exemple, le même objet (cf. 7.1.4.). Les gestionnaires et élus locaux ne mobilisent donc pas les réseaux de sentiers de la même manière et selon les mêmes objectifs.

Un réseau donné vise à satisfaire les besoins d'un acteur territorial, quel que soit son statut juridique - propriétaire, concessionnaire ou gestionnaire – pour un peu qu'il exerce une autorité jugée légitime sur l'étendue correspondante.

En effet, si plusieurs acteurs interviennent sur la même étendue à un titre ou un autre, il n'y a aucune raison pour qu'ils le fassent au nom d'objectifs identiques ou complémentaires. Le réseau souhaité par l'un d'entre eux, optimal de son point de vue, peut ne pas satisfaire la vision territoriale d'un autre. Chacun doit ainsi – selon sa stratégie – faire valoir son territoire, c'est-à-dire, mettre en évidence son espace légitime d'action.

Parce qu'il est une ressource convoitée, parce qu'il est le vecteur privilégié d'une emprise territoriale, le réseau, parcourant les espaces légitimes d'actions contigus ou superposés, est ainsi souvent la forme sur laquelle se cristallisent les conflits territoriaux.

⁸³⁷ MARIE M., 1993, *op. cit.*, p.44.

⁸³⁸ Il est très fréquent d'entendre des personnels d'espaces protégés évoquer ces territoires sur un mode possessif : "*Dans nos réserves...*" ; "*Pour mon secteur...*", etc.

7.3.1. Deux principaux types de légitimités

Les acteurs territoriaux ont toujours besoin de cadres stables dont ils renforcent la légitimité par des justifications naturelles ou historiques⁸³⁹ – à défaut des arguments sacrés d'autrefois – de manière à valider, par là même, la solidité des découpages territoriaux de leur aire de compétences.

Les compétences d'intervention des acteurs sont définies en fonction de leurs statuts réciproques. Elles portent sur la conception, la création, l'aménagement et l'entretien, mais aussi sur les règles d'utilisation des lieux. Ces compétences ne peuvent être exercées que dans la mesure où l'acteur dispose de moyens pratiques (humains, financiers, juridiques, techniques) (cf. ch.6). Mais si la notion de compétence d'intervention peut se définir sans trop d'ambiguïté – par une référence à la notion de pouvoir notamment (cf. 2.1.2.1.) -, il en diffère pour celle de légitimité.

Le distinguo entre compétence et légitimité s'explique par le besoin de différencier la reconnaissance juridique et pratique du bien-fondé des interventions d'un acteur (la compétence, la capacité à agir), et la reconnaissance sociale et politique (la légitimité). Un acteur peut ainsi disposer de compétences reconnues par la loi et souffrir d'un manque de légitimité du point de vue de ses contempteurs : c'est typiquement le cas des Parcs Nationaux aux yeux de certaines populations et collectivités locales de montagne.

Engagés dans l'action, les protagonistes doivent en effet choisir des positions, mettre en place des stratégies, et en œuvre des outils afin de maîtriser, autant que faire se peut, les situations pouvant se présenter. Cette projection de soi et de ses valeurs référentielles dans l'espace public, si elle est toujours justifiée et justifiable aux yeux de l'acteur, ne l'est pas nécessairement à ceux des autres, au sein du système d'action. Le problème se pose donc entre une légitimité sociale (histoire, culture, identité, etc.) et une légitimité juridico-politique, ou, pour être plus exact, entre différentes espèces et divers niveaux de légitimité qui parcourent les construits d'action collective sur un territoire⁸⁴⁰. Il ressort par là même que la légitimité n'est pas immuable ; c'est "un capital instable, fongible et négociable"⁸⁴¹ que les acteurs doivent donc constamment renouveler, ajuster.

Cette distinction entre ces deux grands types de légitimités est essentiellement d'ordre empirique. Le terme de légitimité, même dans le domaine du droit, ne dispose pas d'une belle et claire définition qui ferait l'unanimité.

Toutefois, les juristes reconnaissent une légitimité, qu'ils disent "formelle" (légale) et une autre qui n'est pas franchement qualifiée. Ils évoquent notamment le terme de "morale" pour une légitimité qui par défaut serait "informelle".

⁸³⁹ PIOLLE X., 1990, *op. cit.*, p.153.

⁸⁴⁰ LEVY J., 1994, *op. cit.*, 442p.

⁸⁴¹ LUSSAULT M., 1995, *op. cit.*, p.78.

Il est alors indirectement question de principes, de valeurs, construits au fil de l'histoire, de l'évolution des cultures et des sociétés :

"Il reste néanmoins que, très souvent, un gouvernement peut être tenu pour illégitime en dehors de toute violation de la régularité formelle dans les conditions de son avènement. Ceux qui contestaient la légitimité du gouvernement de Vichy, outre l'irrégularité d'une délégation du pouvoir constituant, lui reprochaient d'incarner un esprit contraire aux traditions nationales, tant en politique étrangère qu'en politique intérieure. Ceci est très caractéristique de notre époque. On tend de plus en plus à dépasser la seule exigence d'une régularité formelle"⁸⁴².

C'est partant de cette déduction, par défaut, d'une légitimité informelle, que l'on peut concevoir ce duo (politique – socio-culturel) de légitimités.

Ainsi, pour mieux circonscrire les enjeux liés à la distance observée entre compétence et légitimité d'une part, et pour accentuer l'adéquation de tels propos à notre problématique d'autre part, nous distinguerons ces deux formes de légitimités de la façon suivante :

- une légitimité réglementaire et institutionnelle, théoriquement acquise par une décision politique prise par les élus (locaux, régionaux, nationaux, etc.) au nom de leur propre légitimité démocratique, et par les administrations qui travaillent sous leur tutelle ;
- une légitimité sociale et culturelle, conférée ou déniée par les habitants ou les usagers des lieux, selon qu'ils considèrent que les acteurs méritent ou non les compétences qui leur ont été dévolues. Cette évaluation généralement informelle des "mérites" trouve ses ressorts dans les représentations que chacun se fait des espaces concernés et du bien-fondé de l'attribution de droits (constitutionnels, législatifs, réglementaires, de propriété, etc.) à ces acteurs.

Pour illustrer ce diptyque, on pourrait comparer des énoncés archétypaux qui expriment des systèmes de représentations opposés : le "la montagne est à tout le monde" de certains usagers conduit à restreindre la légitimité des propriétaires fonciers, des collectivités locales et de l'administration préfectorale, alors que tous disposent de compétences légitimes du point de vue du droit. Le "la montagne aux montagnards" énonce le primat de représentations localistes qui légitime socialement une autonomie de gestion qui n'a pas toujours de fondements juridiques.

L'entrechoquement de ces deux types de légitimités est net en matière de réseau. En effet, le politique tient sa légitimité d'un territoire qu'il contrôle à la fois comme garant du lien social et comme défenseur de l'intégrité territoriale⁸⁴³. Mais, dès lors que chacun, via le réseau, peut se projeter dans plusieurs territoires, le territoire du politique s'ajuste à ces multiples formes d'appropriation spatiale.

⁸⁴² BASTID, 2002, *Légitimité* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 13, Paris, pp.578-581.

⁸⁴³ OFFNER J.-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.230.

De fait, on assiste à une sorte de course poursuite entre les territoires institutionnels et les territoires fonctionnels. Comment d'ailleurs ne pas penser à la maxime de l'Abbé Eyheralde : "une réserve c'est fait pour disparaître" (cf. 7.2.2.2.), même si l'intention d'une telle phrase n'est pas celle qui sous-tend l'idée d'un territoire politico-réglementaire qui se confond avec le monde "vécu".

Compte tenu de cette tension permanente entre légitimité réglementaire et institutionnelle et légitimité sociale et culturelle, on comprendra moins la légitimité comme une substance immuable possédée une bonne fois pour toute par l'individu, qu'un capital instable, fongible et négociable, qu'on peut perdre, reconstituer (à l'identique) ou pas, faire évoluer.

En général, on peut admettre que le sujet social cherche à faire valider sa légitimité par le collectif, et/ou par d'autres acteurs qu'il place, à tort ou à raison, en une position de contrôle et de certification de la légitimité ; ces stratégies de légitimations, qu'elles soient fondées sur un désir de reconnaissance ou sur une volonté de confirmation, sont omniprésentes.

Les gestionnaires d'espaces protégés vont ainsi valider leur légitimité institutionnelle par un discours de justifications sociale et culturelle qu'ils font reposer sur la nécessité

- de la préservation de ressources vitales (eau, air, sol) ;
- de la préservation de la diversité biologique pour les générations futures ;
- de la prévention des risques naturels ;
- de la préservation des ressources subjectives de la nature ("aménités", "externalités de la protection de la nature") pour l'agrément de l'homme.

En outre, celle "lutte" de légitimités va prendre la forme à la fois d'une lutte pour les mots et les images (pensons ici par exemple à l'épineuse question de la signalétique des réseaux de sentiers), pour avoir le droit de qualifier et de montrer les choses d'une certaine façon, et pour faire exister des pratiques territoriales particulières dans des espaces eux-mêmes particuliers.

Cette lutte ne se déroule d'ailleurs pas exclusivement au sein du territoire matériel d'action, dans la mesure où les acteurs, vont à l'envi, chercher à l'extérieur des soutiens, des outils et des instances de légitimations surplombantes, qu'elles soient celles de l'Etat, de l'opinion publique, ou de la science⁸⁴⁴. On peut citer notamment l'instrumentalisation faite par les gestionnaires d'espaces protégés des études de fréquentation sur sentiers pour montrer combien cette infrastructure est utilisée, en raison, entre autres, du statut de protection qui caractérise la nature traversée ; cette fréquentation étant source potentielle de retombée locale, l'existence et la pérennisation de l'espace protégé sont ainsi légitimés socialement, en complément de sa légitimité institutionnelle originelle. De même, la valorisation des échanges de compétences acquises auprès d'espaces protégés étrangers, les jumelages internationaux, ainsi que les "diplômes d'espace protégé" telle la

⁸⁴⁴ LUSSAULT M., 1995, *op.cit.*, p.79.

reconnaissance internationale du PNE par le Conseil de l'Europe en 1990 (renouvelée en 1995 et 2000), procurent une légitimité très symbolique marquée d'humanisme et de fraternité entre les pays et les populations, dont l'essence est à chercher en dehors du territoire de l'espace protégé. Toutefois, en dépit des tentatives réciproques d'ajustement des légitimités institutionnelles et sociales, la tension qui les anime, génère des conflits d'usages au niveau des réseaux de sentiers.

7.3.2. Sous les conflits d'usages, des conflits de légitimités et de compétences

Les organismes publics (collectivités surtout) sont les principaux concernés par les missions de conception et de création de sentiers. La diversité des missions et des objectifs propres à chacun est une première source de conflictualité. Une seconde source réside dans les politiques d'entretien, de signalétique et de promotion pour lesquelles d'autres acteurs - associatifs et privés notamment – interviennent. Enfin, les espaces protégés assument parfois également ces différentes missions – ils sont alors pleinement gestionnaires du réseau comme le PNE – ou se chargent de contrôler les interventions et usages dont il est l'objet. De cet imbroglio naissent divers conflits potentiels au sein desquels chaque acteur cherche à se prévaloir selon des critères de légitimité là aussi variés.

La situation est donc délicate pour les espaces protégés. Lorsqu'ils entendent co-gérer des usages différents et les usagers, ils doivent en même temps arbitrer leurs conflits. Or, comme le souligne Larrère, les conflits d'usage ne sont pas des conflits d'intérêts : dans la plupart des cas, ce sont des conflits de légitimité ⁸⁴⁵:

"On est dans une logique du tout ou rien, pas dans une logique du donnant-donnant. En cas d'incompatibilité entre deux usages, ou de simple perturbation de l'exercice d'une pratique par une autre, chaque usager est convaincu que seule sa pratique est légitime, comme seule est justifiée la représentation qu'il se fait de la nature. Un bel exemple de cette situation est l'incessant conflit entre chasseurs et protecteurs. Or, il est bien plus difficile de trouver des compromis acceptables de part et d'autre, lorsqu'il s'agit de conflits de légitimité que lorsque l'on a affaire à des conflits d'intérêts".

En effet, si l'intérêt de certaines collectivités, associations, prestataires, etc., est de faire des réseaux de sentiers des outils de développement économique local, il serait erroné de penser qu'une telle préoccupation est étrangère aux gestionnaires d'espaces protégés (voir par exemple le schéma de la randonnée mis en place dans les Gorges de l'Ardèche, le réseau de sentiers de découverte du PNE, etc.). De même, il serait caricatural de penser que la vocation environnementale du réseau de sentiers passe bien au-delà d'une préoccupation matérialiste et mercantile propre aux acteurs locaux

⁸⁴⁵ LARRERE R., 2003, *op. cit.*, pp.11-12.

(voir les échanges de savoirs et de compétences entre gestionnaires des réserves naturelles de Haute-Savoie et accompagnateurs en moyenne montagne par exemple).

Envisager une convergence des intérêts réciproques peut paraître possible. Mais discerner qui est plus à même de la réaliser est bien plus subtil, et les conflits d'usages habillent le plus souvent ces tensions entre légitimités institutionnelle et sociale.

Le Louarn souligne d'ailleurs sur ce point que la notion de conflit d'usage n'est pas une notion juridique mais une notion matérielle, bien qu'une fois le conflit présent sur un site, des conséquences contentieuses peuvent naître⁸⁴⁶. Et parce qu'elle est matérielle, cette notion est de fait très symbolique puisqu'elle renvoie à la légitimité de l'usage, de la présence de l'utilisateur et de l'image qu'il se fait du réseau de sentiers comme du territoire parcouru, par rapport à celle de "l'autre".

Suivant Marié, on peut alors penser que les conflits, les critiques procèdent en effet d'une stigmatisation de l'autre en tant que marge qui tend à occulter les rapports existants entre les parties prenantes du conflit :

*"L'effort de visibilité des marges ne serait que la partie immergée de l'iceberg, l'explicité du discours, dans lequel sont opacifiés les ressorts mêmes de la construction d'une marge : c'est-à-dire le déni du marginal, [...] comme acteur social, co-fondateur de son histoire et de la nôtre, et des mécanismes institutionnels (ou médiatiques) producteurs de ce déni"*⁸⁴⁷.

La plupart des conflits observés mettent en jeu les deux types de légitimités présentés ci-dessus : légitimité réglementaire et institutionnelle et légitimité sociale.

- La légitimité sociale, principalement revendiquée par les acteurs privés et associatifs, repose le plus souvent sur des référents symboliques construits autour de l'ancienneté de la présence d'un acteur, et surtout sur la propriété foncière des espaces de pratiques. On peut ici évoquer le conflit qui opposa une commune du PNE et cette institution en 1995. Le maire de la commune, insatisfait de la signalétique développée par le Parc, initia, une "opération de réappropriation territoriale" visant à effacer du territoire de sa commune, sur quelques kilomètres, les drapeaux tricolores matérialisant la limite du parc. Si un tel conflit met en jeu deux institutions disposant chacune de compétences réglementaires spécifiques, il confronte la légitimité juridique d'intervention de l'espace protégé et une légitimité bien sociale et culturelle revendiquée par les individus s'étant engagés dans cette opération, et pour qui le marqueur territorial employé par le parc occultait trop l'identité propre de la commune, de ses habitants, ainsi que l'histoire et les pratiques au travers desquelles cette collectivité s'était construite.

⁸⁴⁶ LE LOUARN P., 2002, *op. cit.*, p.67.

⁸⁴⁷ MARIE M., 1993, *op. cit.*, p.46.

Le cas des pistes carrossables dans les réserves naturelles de Haute-Savoie – comme celle joignant le hameau des Ayères au refuge du Col d'Anterne et aux chalets de Moëde, dans la réserve de Passy - est en cela un bon exemple de conflits d'usages entre randonneurs et amateurs de 4X4. La piste des Ayères est, selon le plan de gestion un des sentiers les plus fréquentés de la réserve⁸⁴⁸.

Les deux partis justifient chacun leurs pratiques par une double légitimité officielle et symbolique (tableau n°16).

Tableau n°16 : Légitimités "officielle" et symbolique des usagers de piste carrossable dans la réserve naturelle de Passy

Légitimités Usagers	"Officielle"	Symbolique
Randonneurs	Le décret de la réserve interdit la pratique du 4X4.	L'image "réserve naturelle" s'accorde mal avec la présence d'engins à moteur de ce type.
Conducteurs 4X4	Un arrêté municipal (mais sans valeur légale) autorise la circulation sur cette piste. ⁸⁴⁹ .	La montagne doit rester vivante, accessible et entretenue ; le 4X4 est outil de travail permettant l'activité en alpage, l'entretien et la restauration des chalets, etc.

(Mignotte A., 2004)

Une tension récurrente se manifeste également dans la réserve des Gorges de l'Ardèche entre randonneurs et chasseurs. Les randonneurs ne comprennent généralement pas la pratique de la chasse dans une réserve ; pratique qu'ils estiment de plus dangereuse et que la majorité pensent légalement interdite. Les chasseurs, tout en reconnaissant un nécessaire partage de l'espace, revendiquent un droit de chasse aux sangliers tel que prévu dans le décret de création de la réserve⁸⁵⁰ par son article 6 (légitimité institutionnelle), qu'ils renforcent par une légitimité sociale de nature économique, historique et culturelle :

"Si on laisse tout ce no man's land non chassable, on a 200 millions de centimes de dégâts par an pour les sangliers sur les chemins et les terres autour. Si nous laissons 500 sangliers là dedans, on ne peut plus parler de régulation et comme c'est les chasseurs qui paient les dégâts, on est pas d'accord et c'est d'ailleurs pourquoi quand on a créé la réserve naturelle, il y a eu une décision du Conseil d'Etat qui nous a donné le droit de chasse. Alors si on devait remettre en cause cette décision, deux questions se posent. Ou bien on a plus le droit de chasser. A partir de là on peut tout empêcher. Mais je ne vois pas pourquoi ce serait que dans un sens parce que les gens de Bruxelles décident d'ailleurs

⁸⁴⁸ ASTERS, 2004, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Passy 2005-2009*, Asters, Pringy, 102p. + annexes.

⁸⁴⁹ "On fait comme si l'article du décret de création qui dit que la circulation est interdite n'existait pas... c'est comme ça...". La circulation sur cette piste est interdite entre 8h30 et 11h30 et entre 15h et 17h de juin à septembre. Le reste de l'année la circulation peut se faire toute la journée. Cet arrêté municipal autorise à tout possesseur de 4X4 de circuler sur la piste entre les Ayères et la "cantine de Moëde". Mais l'accès aux chalets de Moëde, en contrebas de la cantine, n'est permis – normalement – qu'aux propriétaires des chalets ; cf. entretien RNHS 19.

⁸⁵⁰ Décret n°80-27 du 14 janvier 1980 portant création de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.

bien trop de choses à notre place. Les terrains nous appartiennent et nous voulons bien les partager et non pas les céder. Ça fait partie des usages. Le droit de chasse a été conquis de haute lutte à la révolution. C'est un autre débat. Maintenant, on nous dit, c'est une réserve naturelle. Moi je vais plus loin. Il y a l'aigle de Bonelli là. Tous ces gens qui vont trafiquer là, ils font plus de mal que les chasseurs. Et les canoës, certains petits poissons ne font pas l'amour quand ils passent. Il descend plus de 1000 canoës par jour. Les concessions se sont faites, ce sont des mœurs nouvelles, il faut s'y adapter. Alors réserve naturelle, ça veut tout dire, ça veut rien dire du tout. Que doit-on autoriser ? Que doit-on empêcher ? Est-ce vraiment protéger que de supprimer ? Mais supprimer quoi ?⁸⁵¹.

Comme on peut le constater, le débat ne porte pas sur des intérêts fondamentalement divergents quant au réseau de sentiers. Le partage de l'infrastructure est un principe apparemment admis et les chasseurs témoignent - plus souvent qu'on ne le croit - d'un réel souci écologique, ce qui les conduit à déplorer souvent toute initiative de valorisation des réseaux de sentiers car elle entraîne régulièrement une hausse de la fréquentation. Il s'agit davantage, au travers du réseau et de ses usages, de discuter de l'identité territoriale propre à chaque acteur, du sens du territoire, qui on le voit, ne peut reposer sur une seule légitimité institutionnelle et réglementaire

- La légitimité réglementaire est le propre des institutions qui se sont vues conférer des compétences par les textes officiels. Dans les faits, faute d'une parfaite coordination de leurs contenus, ces textes reconnaissent aux différents acteurs des compétences réglementaires qui parfois s'entrecroisent. C'est notamment le cas des espaces protégés et de l'ONF. Premier gestionnaire d'espaces naturels de France (selon la formule⁸⁵²), l'ONF a souvent été à l'origine de la mise sous protection des espaces aujourd'hui classés réserves ou parc. De cette histoire, l'ONF a acquis une expérience considérable dans les gestions des espaces montagnards alpins. Cette institution cumule ainsi une légitimité institutionnelle (compétence réglementaire en forêt domaniale) et des légitimités plus fonctionnelles, d'ordres technique, historique mais aussi foncier. Il est alors parfois difficile pour l'ONF de suivre (de se "plier", diront les plus récalcitrants) les procédures de demande d'autorisation d'intervention qu'impose le fonctionnement d'espaces protégés (cf.6.3.2.2.). L'ONF agit de plus souvent comme prestataire de services pour des communes, poussant des projets parfois en opposition avec les préconisations des gestionnaires. Ce fut le cas pour un projet de sentier inscrit dans le plan de gestion forestier de la commune de Vallon Pont d'Arc. Ce projet de sentier parcourant le Vallon

⁸⁵¹ Entretien RNGA 10.

⁸⁵² L'ONF gère directement pour le compte de l'Etat et des collectivités locales plus de 12 millions d'hectares de forêts et d'espaces naturels dont 4,4 millions d'hectares en métropole et le reste dans les départements d'outre-mer. La forêt privée représente quant à elle 10,9 millions d'hectares. Il est toutefois difficile de parler des propriétaires forestiers comme d'un acteur homogène à l'échelle de la France car tous ne sont pas adhérents d'une organisation professionnelle représentative de leur grande diversité. Ce raisonnement peut être appliqué aux agriculteurs.

du Tiourre (forêt communale soumise et privée), dans la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, s'opposait aux directives du SIGARN qui souhaitait, et souhaite toujours, préserver ce site - désormais dans le périmètre de la zone Natura 2000 -, d'une fréquentation importante. De telles tensions, d'ampleurs et de durées très variées, nous ont été témoignées aussi bien dans les Gorges de l'Ardèche, dans les réserves naturelles de Haute-Savoie que dans le PNE. Un cas similaire s'est observé dans la réserve naturelle des Contamines-Montjoie. ASTERS et l'ONF s'opposaient sur la rénovation d'une piste ce qui a entraîné l'intervention du représentant de l'autorité de tutelle : la DDAF.

D'une manière générale, les différents exemples de conflits de légitimités juridiques entre administrations que nous avons pu observer, se construisent sur l'idée d'un flou juridico-artistique entre ce que chacun peut ou ne peut pas faire dans certaines zones de statut spécifique ; on pensera notamment ici à l'exemple du Valbonnais, secteur d'intervention historique de l'ONF. On comprend qu'il soit fastidieux pour cette structure de devoir "demander" l'autorisation d'intervenir à l'espace protégé, de création bien plus récente et "exogène" (cf. 4.1.2.). Des critiques sont par ailleurs formulées sur la lourdeur administrative de ces autorisations surtout quand il s'agit d'intervenir rapidement en forêt.

L'opposition se joue donc en terme de territoires de compétence mais il apparaît aussi et surtout que ce point d'achoppement juridique et réglementaire traduit un réel conflit de légitimité sociale et historique entre administrations devant – normalement - œuvrer dans le même sens, c'est-à-dire pour une gestion durable des espaces naturels.

Enfin, concernant ce type de conflits, il est important de noter qu'ils font référence à des projets fortement dépendants des disponibilités économiques de l'ONF (que l'on sait réduites aujourd'hui), des communes faisant appel à cette structure ou d'associations diverses. Nous n'insinuons pas ici l'idée qu'une baisse globale des moyens financiers des différents acteurs concernés par les réseaux de sentiers induise une baisse du nombre de conflits, mais ceux-ci portent peut-être moins sur des actions nouvelles que sur des tâches d'entretien, de valorisation et de droit d'accès et de pratiques.

7.3.3. L'ambiguïté de la question de la propriété dans l'ajustement des compétences et légitimités

La capacité des uns et des autres à intervenir sur un réseau dépend de droits réglementaires et d'usages reconnus ; la gamme étendue de ces droits et usages explique que, pour les réseaux de sentiers qui nous préoccupent ici, l'on trouve dans cette catégorie des propriétaires publics ou privés, individuels ou collectifs, des collectivités territoriales, des associations, des gestionnaires officiellement investis, etc. De ce point de vue, la nature des réseaux routiers, et a fortiori

ferroviaires, téléphoniques ou électriques est plus simple : peu de propriétaires ou de concessionnaires d'une part, un ou quelques opérateurs, d'autre part.

Or, les intérêts fonciers et la question de la propriété foncière ont toujours eu tendance à freiner et à vouloir contrôler le développement des réseaux⁸⁵³, de même qu'ils peuvent, comme pour les réseaux de sentiers, aller à l'encontre de l'évolution sociale dont ils sont l'objet aujourd'hui.

En effet, concevoir le réseau de sentiers comme un outil d'aménagement évoque d'emblée son rôle social et son rapport au territoire. Comme le souligne Bakis, ce principe marque une réelle rupture avec des principes sur lesquels s'appuyait l'organisation territoriale avant la Révolution Industrielle, et sur lesquels elle s'appuie encore parfois beaucoup :

*"Propriété des sols et exploitation de la terre étaient fondamentaux et c'est à partir d'eux que s'élaboraient, pour l'essentiel, les rapports sociaux, et que se construisaient, paysage, morphologie urbaine"*⁸⁵⁴.

Ces principes d'organisations de l'espace ont structuré notre rapport au territoire et conditionnent encore fortement notre pensée de l'espace. Le concept de propriété et le statut de propriété sont en effet très mobilisés par les partenaires ou détracteurs des espaces naturels protégés, en matière de réseaux de sentiers, comme dans tous les autres domaines d'interventions.

Un paradoxe s'exprime lorsque des partisans d'une gestion plus concertée du réseau de sentiers, perçu comme un bien commun, n'arrivent pas à s'extraire de ce concept de propriété privée.

Ainsi, l'ajustement des compétences et légitimités des gestionnaires d'espaces naturels s'opérant avec les acteurs locaux, publics ou privés demeure problématique. D'une manière générale, il souligne le délicat statut, juridique et social, des gestionnaires :

- au niveau du territoire, les gestionnaires disposent d'une légitimité administrative et réglementaire mais d'aucun droit véritable de propriété dont on sait le poids considérable qu'il tient en France dans toute opération d'aménagement. A l'instar du randonneur qui est toujours "chez quelqu'un", on rappellera ici que le gestionnaire d'espace protégé travaille toujours sur le territoire des autres⁸⁵⁵. Le gestionnaire n'est pas le titulaire originel du territoire. Cette situation est toutefois à nuancer pour les parcs nationaux, à l'exemple du PNE dont 24% de la superficie de la zone centrale est propriété de l'Etat⁸⁵⁶ (possession et gestion partagée entre le parc et l'ONF). Ceci étant, la propriété foncière très réduite de certains gestionnaires ne les dispense pas de critiques désormais officiellement énoncées, comme le fait le rapport Giran qui parle d'une critique sévère du fonctionnement des parcs

⁸⁵³ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.36.

⁸⁵⁴ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.54.

⁸⁵⁵ LEYNAUD E., 1985, *L'Etat et la nature : l'exemple des Parcs Nationaux français. Contribution à une histoire de la protection de la nature*, Parc National des Cévennes, Florac, pp.41-69.

⁸⁵⁶ LEYNAUD E., 1985, *op. cit.*, p.45.

nationaux⁸⁵⁷. Ce rapport évoque un reproche d'extraterritorialité, un sentiment d'expropriation par les populations locales, une confusion administrative, une prolifération réglementaire, une frustration des élus, un manque de moyens, etc., et fait également mention des termes "d'oppositions", de "méfiances", d'"espoirs déçus", de "frustration". Il est même signalé que l'esprit du parc, a pu, sous l'effet d'une quarantaine d'années, évoluer à l'inverse des mutations que connaissent ses territoires d'élection.

- Pour ce qui est des réseaux, les gestionnaires d'espaces protégés en sont les exploitants au sens où ils en conditionnent l'usage selon des règles définies. Toutefois, ceux-ci ne peuvent s'opposer à l'usage d'aucun sentier si l'usager n'enfreint pas la réglementation et qu'aucune considération de sécurité n'entraîne la fermeture du sentier. Les marges de manœuvre des gestionnaires pour limiter voire éviter toute fréquentation de sentiers traversant des zones de grande fragilité écologique sont donc réduites (à l'exception des réserves intégrales). Elles ne reposent le plus souvent que sur des compromis et arrangements négociés avec les acteurs concernés par la fréquentation ou le secteur en question, comme ce fut le cas entre ASTERS et la GTA à propos de la Via Alpina (cf. 7.1.2.).

Ainsi, à l'exception des espaces protégés disposant d'une légitimité foncière, les gestionnaires ne peuvent être considérés comme titulaires désignés des réseaux de sentiers que si l'on conçoit ceux-ci comme bien commun. De plus, leur légitimité d'intervention sur le réseau est uniquement la conséquence de celle détenue à l'échelle du territoire. Ce statut paraît alors bien aléatoire dans le sens où il est acquis "par défaut".

Les gestionnaires d'espaces protégés sont donc, au mieux, titulaires désignés (gestionnaire par délégation officielle de pouvoirs) et exploitants, à la fois du territoire et du réseau de sentiers. C'est-à-dire qu'ils permettent techniquement l'usage (suite à avis préfectoral), mais sans jamais disposer d'une légitimité foncière sur ce même territoire. Ainsi par rapport aux autres acteurs, la particularité des gestionnaires se joue au niveau de la nature de la légitimité de "contrôle" de ces deux objets imbriqués. La légitimité réglementaire est définie sur l'ensemble de la superficie des espaces protégés et concerne toutes les activités qui peuvent s'y dérouler.

Enfin, signalons que la propriété, autant que de renvoyer à un statut foncier officiel, est affaire de sentiment, de symbolique – on retrouve très bien ici la légitimité sociale et culturelle vue précédemment.

Par exemple, si les chasseurs de l'Ardèche sont d'accord pour partager le réseau de sentiers (cf.7.3.2. entretien RNGA 10), ils refusent pour autant de "céder" les terrains qu'ils disent leur appartenir. Or, d'une part ces terrains ne sont pas la propriété de l'Association Communale de

⁸⁵⁷ GIRAN J-P., 2003, *op. cit.*, pp.12-18.

Chasse Agréée (ACCA) mais ses membres disposent juste du droit de chasse sur le territoire de la commune, et d'autre part tout propriétaire foncier privé peut très bien, légalement et selon son souhait, retirer son terrain du domaine de chasse de l'ACCA et faire ainsi valoir son droit de non-chasse.

Pourtant, en dépit d'une propriété foncière totale et reconnue, les chasseurs évoquent souvent "leurs terrains" de façon générique, dont l'appropriation est marquée par exemple par la *réalisation de drailles* :

"On crée des sentiers que l'on appelle des drailles. Les chasseurs ont des coutumes, c'est-à-dire quand la chasse est finie, ils prennent la serpette et ils vont faire des drailles pour récupérer leurs chiens. Ce sont des lignes droites qui permettent aux chasseurs de faire quatre ou cinq kilomètres au lieu de vingt, vingt-cinq. Ces drailles ne sont pas signalées"⁸⁵⁸.

Traïni a très bien mis en évidence, dans un récent article, les justifications et légitimités développées par les chasseurs en matière d'appropriation territoriale. L'auteur souligne d'ailleurs le rôle décisif joué par ces drailles dans la territorialité des chasseurs en tant qu'éléments symboliques de la valeur du territoire⁸⁵⁹.

La situation est donc véritablement très délicate pour les espaces protégés, notamment lorsqu'ils s'engagent à négocier et à s'entendre avec des acteurs revendiquant chacun une forme de légitimité d'action sur un réseau et dans un territoire pourtant réglementé, codifié.

⁸⁵⁸ Entretien RNGA 10.

⁸⁵⁹ TRAÏNI Ch., 2004, *Territoires de chasse* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, p.46.

Conclusion du chapitre 7

Les représentations des réseaux de sentiers sont multiples et la nature de leur instrumentalisation dans l'action reste spécifique selon les objectifs des acteurs.

Toutefois, il serait caricatural d'isoler une représentation du réseau comme outil de protection de la nature propre aux gestionnaires d'espaces protégés, de celle du réseau comme ressource économique propre aux autres acteurs locaux, donnant une fois de plus du grain à moudre aux adeptes du binaire voulant perpétuellement opposer protection et développement (cf. 4.1.2.).

En effet, bien que divergents dans leurs origines et motivations, les principaux types de représentations ici déclinés tendent à s'interpénétrer et l'on voudra penser qu'une appréhension du réseau dans une logique exclusive tend à régresser. Des représentations du réseau comme outil de découverte et plus encore comme objet patrimonial et identitaire permettent de construire des passerelles entre les conceptions et ambitions territoriales des protagonistes. S'affirmer comme acteur du réseau de sentiers, revient à s'affirmer comme du territoire et donc à valider son existence et son identité au sein de celui-ci.

Or, comme nous l'avons précisé, le patrimoine des uns n'est pas toujours celui des autres. Il traduit en ce sens des dispositifs de confrontation et de construction de représentations d'un bien souhaité commun et par là le choix d'un système de mise en valeur dans un contexte donné, à un moment donné. L'idée d'un patrimoine des réseaux de sentiers induit le développement de quelque chose de nouveau (en terme de gestion, de conception pour les acteurs) qui ne peut être accepté et reconnu *de facto* par tous, juste parce que la symbolique patrimoniale de l'action prévue voire réalisée est revendiquée. L'expression de bien commun, intrinsèque à celle de patrimoine appliquée aux réseaux de sentiers, sous-tend un processus de mise en concurrence de représentations hétérogènes et surtout de négociation de légitimités. En effet, certains acteurs jouissent immédiatement, de par leur fonction même, d'un espace légitime d'action : un gestionnaire d'espace protégé, un élu, un agent d'un service de l'Etat dans sa circonscription, etc. Mais ils vont souvent chercher à coupler cette légitimité institutionnelle et réglementaire à une légitimité sociale, qu'ils doivent construire et faire exister de façon crédible aux yeux des différents acteurs territoriaux. Dépasser l'affrontement pour concevoir l'ajustement des légitimités, révèle notamment l'enjeu profond de tensions qu'on limite trop souvent à un problème de conflits d'usages, fût-il réel.

Au final, la délicate situation de la gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés, tant sur un plan concret (cf. ch.6) que symbolique, révèle la difficulté d'envisager des modes d'organisation de la gestion ne reposant pas sur des principes de complémentarité, de coopération.

Les réseaux de sentiers, à l'interface de territoires hétérogènes, s'imposent alors comme un objet à partager et pour lequel doit être envisagée une gestion que l'on voudra "concertée".

Chapitre 8.

La concertation comme nouvelle modalité d'action : sens et limites en environnement et pour les réseaux territoriaux

L'analyse des modalités pratiques de gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés, ainsi que celle des représentations associées, a souligné la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs impliqués afin de tendre vers une conception du réseau comme bien commun. Les termes de concertation, de gouvernance, etc., enregistrent de fait un réel succès et le contexte "participationniste" qu'ils dessinent affecte les mobilisations et les décisions publiques. Les responsables politiques, élus, aménageurs, gestionnaires d'espaces protégés, etc., considèrent en effet qu'ils ne peuvent plus décider seuls. De nouvelles règles du jeu politique et de l'action publique seraient en train d'émerger, reposant sur une recherche du local, du territoire, tout en proposant une nouvelle forme de régulation du pouvoir.

Les politiques d'aménagement, à l'exemple de celle de l'environnement, se présentent alors aujourd'hui comme des tests grandeurs nature ou des laboratoires de délibération et de négociation, entre les autorités publiques, les collectivités locales, la population, et plus largement tous les acteurs concernés, ou souhaitant l'être.

A l'heure où tout le monde invoque la concertation, il peut être périlleux d'appréhender une telle thématique sans en connaître, bien sûr les intérêts, mais surtout les fondements tout comme les limites, avant d'envisager – sur la base d'exemples choisis - l'état de la concertation en matière de gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés (ch.9). L'ambition de ce chapitre, à propos de la concertation, se rapproche donc de celle animant le chapitre un sur l'objet réseau : baliser un champ de réflexion ; entre prise indispensable et dont la teneur didactique nous apparaît là aussi justifiée.

Nous explorerons ainsi les fondements politiques de cette modalité d'action tout en essayant d'atténuer un relatif flou sémantique, de manière à cadrer notre appréhension de la gestion concertée. Nous verrons alors que l'environnement, les espaces protégés et les réseaux territoriaux, sont des objets privilégiés de concertation. Enfin, et surtout, la concertation ne saurait se passer d'un regard critique. Il apparaît effectivement que les limites des modes d'action propres à la gouvernance (chartes, contrats, conventions, consultations, enquêtes publiques, etc.) sont trop souvent passées sous silence au profit de discours vertueux quant à leur humanité intrinsèque, alors que ces procédures peuvent se montrer particulièrement perverses.

8.1. Participation, concertation et aménagement du territoire

Les thématiques de la concertation, de la participation, s'inscrivent dans le cadre d'une modernisation-transformation de l'action publique. Elles renvoient à différentes évolutions concernant la conception et les modalités d'application des politiques publiques. Mobilisant un cortège sémantique quelque peu déroutant voire indigeste, celles-ci trouvent néanmoins un écho particulier dans le champ de l'aménagement du territoire.

8.1.1. L'affirmation d'un principe en émergence

Le développement de la rhétorique et de l'action participative est le résultat de phénomènes divers, partiellement indépendants les uns des autres mais dont les effets sont convergents vers une forme de désaffection du politique, une crise de confiance dans les institutions.

8.1.1.1. *Représentation – participation : crise et renouveau de la démocratie*

Nous ne traiterons évidemment pas en détail ce sujet dont la profondeur semble insondable. Il est toutefois nécessaire de le présenter comme cadre contextuel global au développement de modalités concertées en matière de réseaux de sentiers et de protection de la nature.

Divers acteurs, à l'exemple de Sue, parlent d'une nouvelle exigence démocratique dans un contexte de crise de la politique⁸⁶⁰. On observe ainsi dans toutes les démocraties occidentales, selon Harms, une absence croissante de crédibilité et de légitimités des politiciens et des partis politiques⁸⁶¹.

Cette crise semble provoquer la désaffection d'une politique "traditionnelle" et de la figure du politique, contribuant à l'émergence et à la consolidation d'une problématique de la "participation". Si le contenu de celle-ci demeure souvent indéfini, son efficacité doit sans doute pour beaucoup à l'invocation en arrière plan d'une nouvelle utopie de la "démocratie directe" inspirée du modèle de l'Agora grecque ou du Forum romain :

"Cette irruption de la dimension du contrat dans la vie de la cité bouleverse notre tradition démocratique ; mais elle nous fait retrouver les bases anciennes, celles par exemple du contrat que passaient les gens pour gérer les cités romaines. Simplement ces contrats sont écrits alors qu'ils étaient implicites dans le monde romain"⁸⁶².

⁸⁶⁰ SUE R., 2003, *La société civile face au pouvoir*, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, p.13.

⁸⁶¹ HARMS H., 1999, *La participation des citoyens dans les processus d'élaboration de décisions en politiques publiques* ; in : *Aménagement et Nature*, n°134, Paris, p.117-118.

⁸⁶² GUIGOU J-L., 1998, *op. cit.*, p.100.

Dans une perspective géographique et territoriale, Gumuchian et al. relie le paradigme de la concertation (de la participation pour certains) à deux phénomènes :

- d'une part une fragmentation territoriale qui induit l'émergence d'acteurs organisés que l'action publique se doit de prendre en compte (elle doit obtenir leur assentiment) sous peine d'être confrontée à une situation de "non prise de décision"⁸⁶³ ;
- d'autre part, la recomposition des territoires (à une autre échelle que celle de leur fragmentation) ; phénomène dont le territoire est à la fois à l'origine (on part d'un territoire) et le résultat (pour un nouveau territoire). Diverses procédures comme celles des Pays, des PNR (voir ici la thèse de Lajarge, 2000), des CGDRA, etc., sont régulièrement montrés en exemples. La construction de nouveaux territoires ou la recomposition territoriale suggèrent alors une double transformation : des organisations locales et des modalités globales de coordination. L'idée de nouvelles formes d'organisation sociale et de nouveaux territoires s'inscrivent dans un même mouvement qui s'apparente à une recherche du "territoire pertinent" (cf. 3.3.1.), de la bonne maille de l'action publique.

Il s'agit donc de changer le processus de décision dans les champs de l'intervention publique, de sorte à le rendre plus transparent et ouvert à la participation, comme par exemple la construction d'infrastructures de transports⁸⁶⁴. Les grands projets d'aménagement du territoire sont désormais discutés à travers des procédures lourdes et complexes, animées par un souci de débat public⁸⁶⁵.

Cette dynamique participative, si elle est relativement récente, surtout en France, trouve néanmoins des origines dans des systèmes de gestion des ressources naturelles parfois très anciens, à l'exemple des *Wateringues* (Waterschappen) des Pays-Bas. Dès le Moyen Age, des paysans ou des marchands, se réunissaient pour partager le financement et l'entretien, qui d'une digue contre les inondations, qui d'un réseau de drainage, qui d'un canal pour la navigation, etc. Par la suite des routes ont été construites sur les digues pour faciliter la circulation. Les *Wasserverbände* (associations de l'eau) et autres *Genossenschaften* (confrérie, association, par extension syndicat ou coopérative ; on comprendra ici des syndicats coopératifs de la gestion de l'eau) des plaines inondables du nord de l'Allemagne figurent également parmi les formes institutionnalisées les plus

⁸⁶³ Par une référence aux travaux de Jean Leca, les auteurs soulignent que les transformations à l'œuvre au niveau des politiques publiques valent parfaitement pour le territoire ; cf. LECA J., 1996, *Ce que l'analyse des politiques publiques pourrait apprendre sur le gouvernement démocratique* ; in : Revue française de science politique, vol. 46, n°1, Paris, pp.122-133 ; cité par : GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *op. cit.*, p.161.

⁸⁶⁴ FOURNIAU J.M., 1994, *Rendre la décision plus transparente : évolutions récentes des pratiques françaises de conduites de grands projets d'infrastructure de transport* ; in : Flux, n°18, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.33-46.

⁸⁶⁵ Sur le thème du "débat public", on pourra se reporter au dossier "Utilité publique et débat public" du n°140 de la revue Aménagement et Nature, et plus particulièrement aux articles suivants : BLATRIX C., 2001, *Utilité publique et "démocratie participative" : pour une approche pragmatique du débat public* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.53-62 ; CATHERIN-GAMON C., 2001, *Du débat public à la controverse publique. Le dilemme de l'administration de l'Équipement* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.63-70 ; FLOCH (Le) Y., 2001, *Le débat public sur la branche Sud du TGV Rhin-Rhône* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.71-80.

anciennes de coopération dans la gestion des affaires publiques. Les travaux de Guido Plassmann⁸⁶⁶ ont également mis en évidence toute une généalogie de la gestion raisonnée et collective des ressources naturelles en montagnes, et notamment de l'eau et des forêts.

Bien plus récemment, mais dès la fin des années soixante-dix déjà, la Banque Mondiale préconisait la nécessité de la participation sociale comme une des conditions au développement des villes.

Aujourd'hui, le concept de démocratie participative est utilisé de toutes parts, même par le Fonds Monétaire International qui défend, en même temps, la participation des communautés dans le pays du Sud, et la privatisation des services publics des Etats et des villes⁸⁶⁷.

Les idées et le "principe" de la participation sont en effet incorporés aux discours des politiques de tout bord, de gauche comme de droite, et même aux extrêmes. L'aspect très consensuel, "à la mode", de ce terme, n'est pas sans en amoindrir le sens et la portée, tout en le décrédibilisant aux yeux de ceux voyant dans la participation un moyen de s'exempter des "structures".

Quels que soient les dérives, exagérations ou espoirs déçus que peut susciter ce principe de participation, le vocable s'y rattachant se retrouve désormais partout dans textes d'aménagement du territoire en France. Le rapport remis au premier Ministre le 29 janvier 2003 par le Comité Stratégique de la DATAR, concernant "une nouvelle politique de développement des territoires pour la France", précise notamment la nécessité de "co-produire l'aménagement du territoire"; objectif qu'il revient de décliner dans les divers champs d'actions de cette politique. Le comité de la DATAR invite ainsi "à une "véritable stratégie de rupture (...), pour passer d'une politique essentiellement défensive et redistributive, à un aménagement du territoire résolument orienté vers la libération des énergies, la création de richesse et la réforme de l'État"⁸⁶⁸.

De la même manière, la stratégie nationale de développement durable, impulsée par le Gouvernement depuis début 2003, et qui se veut transversale, interministérielle – à l'exemple du comité qui la pilote -, pose la participation comme clé de la stratégie et de son succès⁸⁶⁹.

8.1.1.2. Mettre du "ménagement" dans les pratiques aménagistes françaises

C'est par une référence implicite aux travaux de Brunet⁸⁷⁰, que l'on verra dans la montée des

⁸⁶⁶ PLASSMANN G., 1998, *Développement et gestion durables en milieu alpin. Le cas d'une ressource naturelle et particulièrement sensible - l'eau karstique : étude comparée de six pays alpins*, thèse de géographie, UJF, Grenoble, 383p.

⁸⁶⁷ RIBEIRO LEAL S. M., 2002, *Démocratie participative : remède ou solution ? – Le Brésil -* ; in : *Territoires*, n°430, Adels, Paris, p.7.

⁸⁶⁸ COMITE STRATEGIQUE DE LA DATAR, 2003, *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France. Contribution au débat sur la décentralisation, l'Europe et l'aménagement du territoire*, Rapport au 1^{er} Ministre, Datar, Paris, p.7.

⁸⁶⁹ COMITE INTERMINISTERIEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, 2003, *Stratégie Nationale de Développement Durable – introduction*, 6p. ; disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr>

⁸⁷⁰ BRUNET R., 1994, *La France, un territoire à ménager*, Édition°1, Paris, 326p.

processus participatifs, un courant "ménagiste" au sein de pratiques aménagistes⁸⁷¹.

Les villes, et plus spécialement les quartiers concernés par une politique de la ville ont ainsi constitué un véritable creuset dans lequel se sont élaborées et testées des formules de participation politique. En France, la politique menée à Grenoble par le maire Hubert Dubedout entre 1965 et 1983 est en cela fondatrice pour Estèbe⁸⁷². Dupuy a également souligné l'orientation participative prise aujourd'hui par diverses expériences d'urbanisme⁸⁷³, consistant à remplacer les principes généraux habituels et plus ou moins dogmatiques qui guident l'action urbanistique, par l'expression des volontés des (futurs) habitants.

Néanmoins, les pratiques de dialogues entre institutions et usagers en matière de services publics sont plus récentes. C'est par une série de textes législatifs parus ces quinze dernières années que les pratiques des pouvoirs publics sont rendues transparentes et tournées vers une plus grande participation des acteurs.

La loi Bouchardeau de 1983⁸⁷⁴ est alors toujours citée comme la première apparition dans la législation française d'une obligation de consulter la population avec la démocratisation des enquêtes publiques⁸⁷⁵. On rappellera déjà que rien n'oblige les pouvoirs publics à prendre en compte les remarques exprimées dans ces enquêtes, mais aussi, qu'une loi de 1978 préconisait déjà la concertation entre la direction et les cadres des entreprises de plus de 500 salariés⁸⁷⁶. Posant comme point de départ le "profond tourment" de mai 1968, dont "le tohu-bohu des idées se cristallisait sur un mot : la "participation"", des ouvrages à destination des cadres d'entreprises ont alors vu le jour, comme celui issu des travaux d'un groupe d'anciens élèves de l'Institut national de gestion prévisionnelle et de contrôle de gestion (club ICG)⁸⁷⁷.

Le mot concertation lui-même apparaîtra ensuite dans un texte de loi du 18 juillet 1985⁸⁷⁸, rendant cette modalité d'action obligatoire dans la mise en place de projets qui nécessitent une déclaration d'utilité publique. Cependant, les modalités n'en sont pas définies, et il faudra attendre encore quelques années pour voir une véritable institutionnalisation de la concertation comme nouvelle modalité de gestion des territoires, et notamment des territoires ruraux.

⁸⁷¹ A noter que cette formule est également employée par Poitras dans sa recherche sur l'évolution de la gestion du réseau téléphonique de Montréal, au Québec ; le phénomène n'est en donc en rien strictement français ; cf. POITRAS C., *op. cit.*, pp.37-57.

⁸⁷² ESTÈBE Ph., 2003, *Participation politique : l'héritage des cités* ; in : Territoires, n°441, Adels, Paris, p.6.

⁸⁷³ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.19.

⁸⁷⁴ Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

⁸⁷⁵ TURQUIN O. (dir.), 2000, *Gestion concertée dans les espaces ruraux. Guide repère*, CEDAG, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction de l'Espace Rural et de la Forêt), Paris, p. 8.

⁸⁷⁶ BELLENGER L., 1995, *La négociation*, PUF, coll. Que sais-je ?, n°2187, Paris, p.33.

⁸⁷⁷ I.C.G., 1971, *Vers une gestion participative. A la recherche d'une convergence des intérêts de l'homme et de l'entreprise*, Hachette, coll. "Hommes et Entreprise", Club I.C.G., Paris, p.17.

⁸⁷⁸ Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

La loi d'Administration Territoriale de la République⁸⁷⁹, votée en 1992, a institué des comités consultatifs d'usagers des services publics, que l'Etat comme les collectivités locales, devraient avoir à cœur de promouvoir et de dynamiser. Ils permettent au citoyen devenu usager de parler avec les mêmes compétences que l'institution publique. Ce texte a légalisé, en délimitant leur usage, des procédures de consultations qualifiées de "référendums locaux".

La "circulaire Bianco" du 15 décembre 1992⁸⁸⁰ a imposé à son tour l'organisation d'une consultation préalable à toute enquête publique.

La loi d'Orientation et d'Aménagement et le Développement du Territoire de 1995⁸⁸¹ – dite loi Pasqua – a introduit la possibilité, très contrôlée, d'une "initiative populaire" pour provoquer des "consultations", facilement assimilées à des "référendums", sur des projets d'aménagement des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La même année, la loi Barnier⁸⁸² a stipulé "l'instauration d'un débat public qui doit permettre une discussion véritable des pouvoirs publics avec les administrés par la mise en œuvre d'une participation avant l'établissement de projets". Cette loi a ainsi instauré une procédure juridique de débat public : la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)⁸⁸³, dont le principe fondateur est que "l'administration ne doit pas se contenter d'informer et de recueillir les avis des uns et des autres, mais qu'elle doit permettre aux avis de s'exprimer et de se confronter publiquement"⁸⁸⁴.

C'est également dans cette logique que s'inscrivent les lois de décentralisation de 1982 et 1983⁸⁸⁵ : elles concèdent davantage de marge de manœuvre aux collectivités locales quant aux choix des orientations du développement de leurs territoires, et favorisent leur participation auprès de l'Etat dans la mise en œuvre de politiques publiques. C'est le cas en matière de politiques contractuelles de gestion de l'environnement (cf. 8.3.), ou encore en matière de réseaux de sentiers : les PDIPR prennent directement place dans le contexte de décentralisation des années 82-83 et procèdent d'une délégation de la gestion aux CG (cf.5.3.2.2.).

Progressivement, depuis une vingtaine d'années, les politiques publiques concernant l'aménagement et le développement des territoires n'ont de cesse d'établir des espaces de concertation plus ou moins formels et pouvant revêtir diverses formes.

Au final, ce ménagement du territoire, à toutes les échelles, opère une transformation de l'approche

⁸⁷⁹ Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

⁸⁸⁰ Circulaire Equipement n°92-71 dite "circulaire Bianco".

⁸⁸¹ Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°95-115 du 4 février 1995.

⁸⁸² Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

⁸⁸³ "La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire" ; en ligne : <http://www.debatpublic.fr>.

⁸⁸⁴ GALLETY J.C., ROUSSET M. (dir.), 2000, *La concertation en aménagement. Eléments méthodologiques*, Certu, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, coll. Dossiers, n°104, Lyon, p.12.

⁸⁸⁵ Lois "Defferre" : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

globale de l'aménagement du territoire et de ses politiques sectorielles, à l'exemple de celle de l'environnement. Longtemps fondées sur une action publique maîtrisée de manière endogène par l'Etat, les politiques d'aménagement et de développement du territoire dépendent aujourd'hui inversement de la capacité de mobilisation d'acteurs privés et publics, se situant à des niveaux d'actions différents.

Le débat – public lui aussi ! – sur la participation, la transformation de l'action publique, etc., pourra être approfondi par le lecteur sur la base des références citées dans ce chapitre⁸⁸⁶. En revanche, dans une jungle de néologismes ("coopétition", "glocal", etc.), d'emprunts linguistiques étrangers (coupler le "top-down" au "bottom-up"), et autres expressions plus ou moins floues, il convient de fixer notre attention sur deux termes, du fait de leur portée théorique et pratique globalement avérée.

8.1.2. Dans un foisonnement terminologique : un double éclairage notionnel

Argumenter, délibérer, débattre, etc. sont les nouveaux mots d'ordre de l'aménagement. Parmi un foisonnement de termes issus de la problématique de la participation, certains sont affichés comme plus opérationnels à l'exemple de ceux de concertation et gouvernance.

L'incommensurable fortune de ces deux mots aujourd'hui n'est évidemment pas sans nous rappeler l'éventuel vide qu'ils peuvent recouvrir dans certains cas. Ainsi, dans le non moins foisonnant corpus de définitions, interprétations, analyses, etc., de ces deux termes, nous laisserons au lecteur le soin de parfaire sa connaissance par d'autres références, comme nous l'avons fait également, mais que nous ne pouvions toutes citer dans ces pages.

8.1.2.1. Concertation

Si la gouvernance constitue un cadre général de réflexion, la concertation, elle n'est, pour Kalaora, qu'une séquence d'un processus global et ainsi qu'une des formes contemporaines de l'action collective⁸⁸⁷. Ces dernières sont d'ailleurs à mettre en relation avec la montée de l'individualisme propre aux sociétés modernes (cf. 2.3.2.) où l'impératif social est d'être soi et où l'individu est sujet de l'action⁸⁸⁸. Toutefois, l'individualisme n'est pas pour autant la fin du social et se montre

⁸⁸⁶ Signalons également les différents travaux produits dans le cadre du programme "Concertation, décision, environnement", notamment les deux volumes relatifs aux actes de séminaires : BILLE R., MERMET L., BERLANDARQUE M., 2003, *Concertation, décision, environnement. Regards croisés. Actes du séminaire trimestriel*, vol.1 et 2, La Documentation Française, Paris, 224p.

⁸⁸⁷ KALAORA B., 2003, *Outil ou art de vivre ensemble ?* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°18, Le Pradel, Mirabel, p.121.

⁸⁸⁸ A noter qu'un parallèle avec la montée des pratiques sportives de pleine nature, qui misent sur l'accomplissement de soi dans une "tribu" soudée autour d'intentionnalités communes, et construite hors des cadres institutionnels traditionnels,

compatible avec le vouloir vivre ensemble et pour les autres.

C'est à ce moment que de nouvelles manières du "vivre" sont à inventer, que des formes plurielles de concertation sont à développer (par exemple les conférences de citoyens les forums et autres).

La concertation ne peut pas alors être qu'un instrument en vue d'une meilleure efficacité de la décision. Elle figurerait ainsi qu'une forme de compromis résultant d'accords négociés, risquant de privilégier les individus les plus influents aux dépens d'autres. Elle peut – et doit – bien plus être aussi un espace dynamique d'émergence de principes et de valeurs partagés, où les projets personnels composent avec un ordre d'exigence plus élevé que les seules résonances individuelles.

On ne peut donc réduire la concertation à une dimension très opérationnelle et technique par laquelle elle serait seulement une politique de consultation des personnes intéressées par une décision avant que celle-ci ne soit prise. L'accent serait dans ce cas mis un antécédent conflictuel, une tension, à l'origine de la concertation plutôt que sur son intérêt. On se rapprocherait ainsi fortement d'un sens du terme qui le définit comme une lutte d'athlètes antiques, selon son étymologie latine "concertatio"⁸⁸⁹. D'ailleurs, dans la même idée, Bellenger rappelle que le mot "concertation" avait au 16^{ème} siècle le sens de "controverse", c'est-à-dire de joute oratoire entre des élèves jésuites cherchant à se mettre en difficulté mutuellement. C'est donc bien "une disposition d'esprit visant le rapprochement, la recherche de cohérence, la participation, la coordination des volontés et des efforts"⁸⁹⁰, l'esprit d'une "négociation sincère"⁸⁹¹, "mais sans a priori de décision"⁸⁹², ce qui la différencie en cela de la négociation et qui rappelle bien qu'elle n'est qu'un maillon d'un processus. Ouvrir une concertation c'est certes une forme de combat, mais c'est surtout associer, construire, c'est faire plus que demander un avis ponctuel sur un élément précis.

De plus, comme toute relation, la concertation se construit à un moment donné et pour une durée déterminée ou indéterminée, dans un espace donné et pour un espace donné⁸⁹³. De fait, elle peut prendre elle-même différentes formes et suggérer plusieurs niveaux d'implication des acteurs. Trois types d'actions sont alors souvent mis en évidence pour caractériser la concertation⁸⁹⁴ :

❖ ***Informer - communiquer***

C'est la base de la concertation. Informer revient à mettre au courant d'un certain nombre de faits ou d'intentions et constitue en cela un octroi, certes limité, de pouvoir. En effet

est difficile à passer sous silence.

⁸⁸⁹ Le Petit Robert, 2004, éd. Dictionnaires Le Robert, Paris.

⁸⁹⁰ BELLENGER L., 1995, *op. cit.*, p.33.

⁸⁹¹ MUCCHIELLI R., MAISTRIAUX, 1977, *La formation à la concertation*, EME/ESF, Paris ; cité par : BELLENGER L., 1995, *op. cit.*, p.33.

⁸⁹² LEBEL P., 1980, *Pratique de la concertation et des réunions d'échanges*, EME/Librairies techniques, ESF, coll. Formation permanente en sciences humaines ; cité par : BELLENGER L., 1995, *op. cit.*, p.33.

⁸⁹³ RAFFESTIN C., 1980, *op. cit.*, p.28.

⁸⁹⁴ MIGNOTTE A., VODINH J., 2003, *Apports et limites à l'exploration du phénomène fréquentation touristique pour le développement d'une gestion concertée. Le cas des réserves naturelles de Haute-Savoie et du programme "sentiers en espaces protégés* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°18, Mirabel, Le Pradel, p.16.

informer c'est donner la possibilité de réfléchir et d'agir. Mais pour cela, il est nécessaire que l'information soit adaptée à sa cible, c'est-à-dire que l'émetteur tienne compte de la nature du récepteur.

Alors qu'informer peut être envisagé comme une relation à sens unique, on préférera parler de communication qui suppose davantage un échange, un dialogue et de fait la possibilité d'enrichir l'information, d'en mieux définir le sens et l'intérêt collectif.

❖ **Consulter**

Parfois consubstantielle à la communication, la consultation revient à demander un ou plusieurs avis extérieurs, et en cela à donner la possibilité à quelqu'un de s'exprimer sur un sujet. Néanmoins elle n'engage en rien son initiateur à modifier sa stratégie d'action. Cette forme de concertation est sans doute celle qui exacerbe le plus la contradiction intrinsèque à la concertation : on sollicite l'avis, une participation d'un acteur pour la construction d'une décision, mais le pouvoir ne lui est pas pour autant délégué.

❖ **Participer**

Il s'agit dans ce cas de prendre part à une action, un projet, une décision, etc. L'idée d'un partage de la décision et de l'action est ici prégnante. La caractéristique de la participation est qu'elle peut s'établir selon des modalités très variables. Les niveaux de participation de chacun sont fonction des rôles et compétences spécifiques des acteurs par rapport à l'objet concerné et aux objectifs visés.

Relier, couturer, assembler, sont des pratiques qui relèvent d'une éthique du dénoué où la pluralité des sens et des valeurs fait l'objet d'un partage commun. La concertation est alors un lieu d'apprentissage du respect mutuel et de construction d'un monde commun multiple. Elle est une mise en avant d'une transcendance non plus absolutiste mais relative, associée à un horizon utopique et ouvert sur la réversibilité des processus, dans un jeu de contradictions infinies⁸⁹⁵.

8.1.2.2. *Gouvernance*

Plus encore que le terme de concertation, celui de gouvernance rencontre un succès notoire auprès de tous les décideurs, privés comme publics. La notion affiche ainsi un évident côté "nouvelle langue de bois technocratique", et permet toute forme d'amalgame, dans n'importe quel domaine, sous couvert d'un objectif égalitaire.

Kalaora rejoint alors les remarques acerbes du politologue Padioleau sur ce terme, lequel se demande si l'objectif recherché n'est pas de mettre l'Etat au piquet, de se débarrasser de la volonté collective et de la souveraineté. La gouvernance ambitionne selon lui de diluer le politique, de le

⁸⁹⁵ KALAORA B., 2003, *op. cit.*, pp.125-126.

chloroformer en envahissant l'espace de la communication par la prolifération de mots-valises : flexibilité, procédurale, régulation, complexité, projet, intégration, coordination, concertation, médiation, variété, prospective, contrat, convention, polycentrisme, réflexif, intelligence collective, transparence⁸⁹⁶. Ainsi ce néologisme passe-partout détournerait le sens des mots simples, tels que citoyen, intérêt général, autorité et abâtardirait les capacités du pouvoir républicain.

On ne saurait toutefois buter sur ces critiques au point de délaisser complètement cette notion par laquelle on signifiera, le plus simplement, une administration des choses davantage soucieuse d'y associer le plus grand nombre de partenaires.

Les auteurs s'accordent en effet généralement pour opposer le "système de gouvernement" instituant une relation verticale entre l'Etat et ses administrés, et le "système de gouvernance", impliquant une relation horizontale entre acteurs multiples relevant aussi bien de la sphère publique que privée⁸⁹⁷. Il s'agit bien en cela d'un dispositif complexe et variable d'arrangements institutionnels au sein duquel le cadre légal, ainsi que les traditions et normes sociales des populations locales, offrent des combinaisons nouvelles entre savoir et pouvoir :

*"La gouvernance renvoie à des formes intermédiaires de régulation, ni marchandes, ni étatiques, qui articulent intérêts privés et publics, aspects sociaux et économiques"*⁸⁹⁸.

Insistant sur la complexité de l'action publique contemporaine et sur la diversité des acteurs parties prenantes de la décision locale, la gouvernance apparaît à la fois comme un problème : le pilotage de la gestion locale ; et comme une solution : un mode d'action publique faisant la part belle à la concertation, qui apparaît ainsi plus comme un instrument que comme un aboutissement.

La finalité de la gouvernance et l'intérêt de la concertation se construisent au regard d'objectifs définis, d'un projet, qui trouvent une expression concrète dans une démarche de gestion de la ressource, du territoire, que l'on qualifie alors de concertée.

8.1.3. Une autre modalité de gestion des territoires : la gestion concertée

D'apparition somme toute récente au cœur du débat public, le corpus théorique de la notion de gestion concertée est actuellement en pleine construction, co-construction pourrait-on dire

⁸⁹⁶ PADIOLEAU J-G., dans la rubrique "Rebonds" du journal Libération, édition du 1^{er} juin 2000 ; cité par KALAORA B., *op. cit.*, p.125.

⁸⁹⁷ Voir notamment : GALES (Le) P., 1999, *Régulation, gouvernance et territoire* ; in : COMMAILLE J., JOBERT B. (eds.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, LGDJ, Paris, pp.203-240 ; GALES (Le) P., 1995, *Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, Revue Française de sciences politiques, n°1, Presses de Sciences Po, Paris, pp. 57-95 ; et : BORRAZ O., 1998, *Gouverner une ville : Besançon, 1959-1989*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 227p.

⁸⁹⁸ LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V. (dir.), 2001, *Représentations spatiales et développement territorial*, Hermès Sciences Publications, Paris, p.44.

d'ailleurs, étant donné que cette notion interpelle divers champs disciplinaires de la science politique à la sociologie des organisations, en passant par l'économie, et bien évidemment par la géographie dès lors que la gestion concertée peut se constituer comme une autre modalité de gestion des territoires, d'organisation de l'espace.

Deux aspects fondamentaux de cette notion seront ici privilégiés : la place de l'acteur dans le processus, et l'importance de la co-construction d'un bien commun, objet d'une gestion concertée.

8.1.3.1. *Gestion concertée et "reliance"*

*"Le meilleur projet n'est plus celui techniquement le meilleur, mais celui qui, tout en apportant une solution technique satisfaisante, est le mieux accepté"*⁸⁹⁹.

La notion de gestion concertée du territoire fait référence à une modalité particulière d'élaboration de la gestion qui s'appuie sur un dialogue, sous quelque forme que ce soit, ce tout au long de la démarche allant de la définition de l'objet de la gestion, à celle du choix des actions à engager jusqu'à leur mise en œuvre concrète sur le territoire.

Elle recourt sur un processus devant permettre de dépasser les intérêts divergents et de mettre en évidence l'existence d'intérêts communs, afin d'éviter la cristallisation d'un conflit résultant d'incompréhensions mutuelles⁹⁰⁰. On peut donc d'emblée poser la question de la gestion concertée des territoires comme un moyen de surmonter les inévitables intérêts contradictoires en jeu dans les projets d'aménagement et de développement territoriaux.

La démarche est subtile et ambitieuse, si elle est n'est pas détournée, car il ne suffit pas, comme on l'entend trop souvent, de réunir benoîtement tout le monde autour de la table pour permettre l'expression et la prise en compte de tous. Les relations de pouvoirs perdurent dans cette démarche comme dans toute opération humaine, et la difficulté réside donc dans le fait de relier⁹⁰¹ sans renier ni confondre, des acteurs différents par leurs cultures et leurs motivations :

*"Or, si nous savons bien disjoindre, si nous maîtrisons l'art de construire des forteresses en tout genre (territoires et frontières, corps et néo-corporatismes, filières de production et disciplines scientifiques), nous savons moins bien relier, ouvrir des portes dans les cloisons entre nos institutions, construire des passerelles au-dessus des fossés entre cultures, rendre les frontières poreuses entre nos territoires, mettre du réseau dans nos pyramides"*⁹⁰².

⁸⁹⁹ GALLÉTY J.C., ROUSSET M. (dir.), 2000, *op. cit.*, p.7.

⁹⁰⁰ BEURET J-E., TREHET C., 2001, *Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales* ; in : Le courrier de l'environnement de l'Inra, n°43, Paris, pp.26.

⁹⁰¹ MICOUD A., PERONI M. (dir.), 2000, *Ce qui nous relie*, éd. de l'Aube, Société et territoire, La Tour d'Aigues, 374p.

⁹⁰² SERIEYX H., 1996, *Mettez du réseau dans vos pyramides*, éd. Du Village mondial, 252p. – cité par : TURQUIN O., 2003, *La reliance ou l'art de faire dialoguer des sourds et parler des muets* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°18, Le Pradel, Mirabel, p.118.

Dénouer oblige donc de passer outre les barrières sociales sans pour autant les effacer, d'intégrer l'hétérogénéité et les inégalités par la reconnaissance et le respect. Turquin fait alors recours à un outil théorique complémentaire : la notion de reliance, qu'il définit, sur la base des travaux de Bolle de Bal, comme "le partage des solitudes acceptées et l'échange des différences respectées"⁹⁰³.

Composante de la gestion concertée, la reliance serait une alchimie de lien et d'autonomie permettant de concilier identité propre et ouverture aux autres. Elle serait une dynamique de la confiance construite grâce à un tissu de liens que l'on dira "faibles" au regard des liens "forts" de la famille, des communautés ou clans qui ont une fonction de reconfort entre semblables. Les liens "faibles" ont davantage une fonction d'ouverture vers ceux qui nous ressemblent le moins.

Nous rapprochant une fois encore de l'hétérotopie de Foucault (cf. 2.1.2.3.), la reliance entérine l'idée d'une réussite collective dont les apports seraient bien supérieurs à la somme des gains individuels, quand bien même ces derniers seraient maximisés par des stratégies individuelles performantes. On passerait ainsi du chacun pour soi ou du tous pour un, au chacun pour tous, laissant sur le bas côté les égoïsmes pour progresser vers l'idéal républicain de fraternité.

On verra donc surtout dans la gestion concertée un processus au sein duquel "le cadre juridique et institutionnel est énoncé, les acteurs désignés, mais non le sens de l'action, laissé au jeu des négociations et des délibérations collectives"⁹⁰⁴.

L'acteur, dans sa diversité, sa complexité, à l'image du territoire, peut en effet potentiellement jouer un rôle fort tout en étant précis, dans l'émergence de nouveaux modes de gestion et dans les mécanismes mêmes de cette gestion.

8.1.3.2. Une démarche "par" et "pour" des acteurs

*"La gestion est à l'organisation ce que la physiologie est à l'anatomie. L'organisation étant par définition la mise en place "d'organes", la gestion est l'art de faire fonctionner ces organes en les alimentant en objectifs et en informations"*⁹⁰⁵.

Cette métaphore avec les sciences du vivant nous paraît particulièrement évocatrice et explicite. Nous pourrions poursuivre ce parallèle jusqu'à dire que si la physiologie s'intéresse aux agents biochimiques qui, en interaction, vont faire fonctionner les organes vitaux, "l'art de faire fonctionner les organes" – les territoires "fonctionnel" et "institutionnel", pour notre problématique -, est le fait d'agents humains, les acteurs, qui, en interaction eux aussi, vont construire et

⁹⁰³ BOLLE DE BAL M., 1996, *Voyages au cœur des sciences humaines. I De la reliance*, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2 tomes, 333 et 341 p. ; cité par : TURQUIN O., 2003, *op. cit.*, p.118.

⁹⁰⁴ GERBAUX F., PAILLET A., 1999, *op. cit.*, pp.109-141.

⁹⁰⁵ I.C.G., 1971, *op. cit.*, p.184-185.

déconstruire les liens entre territoires par la production d'un discours idéologique, donc par une transmission d'informations, suggérant les objectifs et enjeux conférés à ces territoires.

La gestion concertée en tant que modalité particulière de la gestion est donc avant tout le fait d'acteurs locaux, et à destination de ceux-ci. Une dynamique ne saurait en effet émerger d'une concertation quand la démarche est uniquement descendante, c'est-à-dire issue des pouvoirs publics qui agissent au nom d'un intérêt général ne correspondant pas nécessairement avec l'intérêt spécifique des acteurs du territoire. C'est tout le problème que soulève la problématique de l'articulation global-local⁹⁰⁶.

Par ailleurs, la qualité de la mise en œuvre d'un projet dépendra de la dimension participative de la démarche d'élaboration du projet pour le territoire. La participation s'effectue alors à un double niveau : celle de l'individu et celle du groupe d'individus⁹⁰⁷. On rejoint bien ici l'acteur de la théorie sociologique du constructivisme interactionniste de Goffman (cf. 2.3.2.2.). Cet acteur "pluriel" dispose d'une rationalité individuelle construite en écho au système social auquel il participe, en vue de la détermination d'un bien commun dans le cadre d'une action collective.

8.1.3.3. La difficile co-construction d'un "bien commun" : une question d'échange des savoirs

Dans le champ de l'intervention publique, la gestion concertée est considérée comme un processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et de politiques publiques concernant un bien commun ou un enjeu d'intérêt général⁹⁰⁸.

Si la gestion concertée doit permettre de faire émerger des aspirations collectives au-delà de l'intérêt particulier, il faut au préalable s'entendre sur ce qui peut faire l'objet d'un "bien commun". Pour les acteurs se trouvant au cœur de la démarche de gestion concertée, se pose la question de l'articulation entre des représentations diverses que l'on doit tenter de faire converger vers une représentation communément partagée. La gestion concertée doit donc être organisée dans des espaces de discussion et d'échanges permanents (les comités consultatifs dans le cadre des réserves naturelles par exemple) sur des objets d'intérêt général.

En outre, ces espaces de dialogues peuvent également être perçus comme des "points d'accès"⁹⁰⁹ où

⁹⁰⁶ VOYNET D., 1997, *Agir localement, penser globalement : slogan mythique ou pensée opérationnelle ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.5, n°3, Elsevier, Paris, pp.55-58.

⁹⁰⁷ I.C.G., 1971, *op. cit.*, p.29.

⁹⁰⁸ TURQUIN O. (dir.), 2000, *op.cit.*, 54p.

⁹⁰⁹ DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002, *La question de la nature et ses implications territoriales* ; in : PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002, *op. cit.*, pp. 217-237.

se produisent les contacts entre les profanes, les collectivités et les experts ; autrement dit, ils constituent des lieux de la diffusion et de la transmission des savoirs entre les acteurs locaux et les scientifiques, contacts essentiels pour justifier auprès des acteurs locaux de l'intérêt général que peut représenter un bien environnemental, une ressource territoriale comme un réseau de sentiers par exemple, et de la nécessité de sa gestion, même si celle-ci exige une modification, une adaptation de pratiques dans le milieu naturel.

Ce faisant, la distinction entre concepteurs et exécutants de l'action collective visant la construction d'un bien commun est bien souvent à revoir de manière à insister sur une nécessaire réflexivité en cours d'action. Rejoignant ici pleinement Hubert par l'expérience personnelle acquise durant nos recherches, nous voulons signaler ici que les savoirs des acteurs de terrains doivent être pris en considération, tout comme doivent l'être les connaissances techniques des chercheurs et des agents de développement. Chacun doit pouvoir apprendre de l'autre grâce à des dispositifs favorisant les interactions sans lesquelles il ne peut y avoir apprentissage croisé⁹¹⁰ ni réévaluation, ni (ré)ajustement, tant des objectifs que des moyens, pour les adapter à une situation ainsi mieux connue et de toute façon évolutive, du fait du projet lui-même, comme de tous les autres facteurs agissant sur le milieu local.

Le dialogue doit donc s'établir et se poursuivre sur le terrain, dans mais aussi en dehors de l'espace de discussions. Il s'agit alors d'entretenir des relations dans un contexte moins formel, donc moins soumis à la pression de certains codes sociaux, qui peut favoriser une dynamique d'interconnaissance et de reconnaissance mutuelle entre individus.

Si elle se présente comme une occasion de créer et d'entretenir du lien social "faible" pour mieux vivre ensemble, la gestion concertée trouvera un écho favorable au niveau des objets sur lesquels reposent des enjeux forts et contradictoires, compte tenu de la pluralité de leurs usages. La nature, l'environnement en général, ainsi que les réseaux territoriaux sont pour cela des exemples probants.

8.2. Environnement et réseaux territoriaux : des objets de concertation

La participation des acteurs est certes un exercice difficile⁹¹¹, mais elle est également un enjeu de recherche, de même qu'un enjeu politique et sociétal majeur. Il convient donc de recadrer cette problématique dans les mouvements aujourd'hui à l'œuvre concernant l'action publique et plus

⁹¹⁰ HUBERT B., 2000, *L'action collective : pas seulement un exercice...mais un enjeu de recherche !* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°1, Elsevier, Paris, p.45.

⁹¹¹ BONTOULOGOU J., OULE J-M., PELLISSIER J-P., TALLET B., 2000, *La participation des acteurs, un exercice difficile. Leçons de l'expérience d'un plan de lutte contre la trypanose animale africaine dans la vallée du Mouhoun (Burkina Fasso)* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°1, Elsevier, Paris, pp.33-43.

globalement concernant les modalités d'exercice du pouvoir.

La problématique de la concertation suggère en effet de nouveaux processus de décision reposant sur une interaction élargie et renforcée entre Etats, groupes sociaux, structures privées et publiques, associations, individus. L'action collective tend de fait à se formaliser, à s'institutionnaliser, notamment dans le champ des politiques environnementales à partir des années quatre vingt⁹¹².

8.2.1. Un cadre d'analyse : la transformation de l'action publique

La territorialisation des politiques publiques constitue un registre de transformation des relations entre l'action publique et le territoire, supposant une institutionnalisation de l'action collective et exprimant d'une manière générale un changement du mode de régulation territoriale du pouvoir.

8.2.1.1. La territorialisation des politiques publiques

Le territoire apparaît aujourd'hui comme objet et moteur de la transformation de l'action publique⁹¹³. L'importance prise par la dimension territoriale dans l'évolution des formes d'intervention de l'Etat est manifeste pour Duran et Thoenig :

*"Le territoire, plus que l'appareil d'Etat, constitue désormais le lieu de définition des problèmes publics. [...] Privé de son hégémonie, l'Etat trouve une raison d'être dans l'institution de capacités de négociation entre une grande variété d'acteurs"*⁹¹⁴.

On observe ainsi le passage d'une localisation de l'action publique à sa territorialisation. L'idée que la justice sociale passe par une redistribution nationale en direction de territoires indifférenciés semble révolue. C'est aujourd'hui par un subtil mélange d'autorité et de négociation que l'Etat français cherche à maintenir les valeurs de la République, en s'appuyant sur un pouvoir politique soumis à deux contingences : d'une part une contrainte de légitimité, auparavant réduite à un accord sur les règles concernant la dévolution et l'exercice du pouvoir, selon une théorie classique, et d'autre part, à une assise territoriale⁹¹⁵. Cette "traque" du territoire permet en cela d'offrir une nouvelle légitimité à un pouvoir politique qui ne "transcende" plus la société⁹¹⁶.

⁹¹² LASCOUMES P., 1999, *Les nouvelles modalités de la décision publique dans le domaine de l'environnement et la place de l'évaluation environnementale des plans et programmes. L'expérience en France*; in : Aménagement et Nature, n°134, Paris, p.24.

⁹¹³ BEHAR D., 2000, *Les nouveaux territoires de l'action publique* ; in : PAGES D., PELISSIER N. (dir.), *Territoires sous influence/1*, L'Harmattan, coll. Communication et civilisations, Paris, pp.83-102.

⁹¹⁴ DURAN P., THOENIG J-C., 1996, *L'Etat et l'action publique territoriale* ; in : Revue Française de Science Politique, vol.46, n°4, Presse de sciences po., Paris, p.582.

⁹¹⁵ HAUTIERE S., 2002, *Vers une nouvelle déclinaison du pouvoir politique en France* ; in : Territoires, n°430, Adels, Paris, p.9.

⁹¹⁶ DURAN P., 1999, *Penser l'action publique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 212p.

Ce processus de territorialisation annonce donc une transformation d'ensemble de l'action publique. Il va consister en premier lieu à ajuster les politiques publiques tant en termes de contenus que de modalités de mise en œuvre de nouveaux territoires promus par les récentes lois d'aménagement (les Pays par exemple). De la loi Pasqua à la loi Voynet, jusqu'aux actuels projets de réformes de l'action publique et de nouvelle décentralisation, les gouvernements successifs ont la volonté de construire un projet national pour les territoires. Pour Estèbe et Béhar, la fin des années quatre vingt-dix semble d'ailleurs constituer une forme d'aboutissement de ce processus de reconstruction du territoire comme objet de l'action publique nationale⁹¹⁷.

Par ailleurs, ce mouvement se traduit à tous les échelons, du niveau national au niveau local. L'exigence de prise en compte du territoire touche l'Etat et ses organes déconcentrés mais également les collectivités territoriales de même que différentes entreprises et établissements publics ou para-publics. En matière d'environnement par exemple, les CG sont chargés de mettre en place les plans départementaux de l'environnement. Concernant les espaces protégés, nous avons signalé leur "boulimie" récente de territoire, qui les conduit à initier des démarches de territorialisation, à l'exemple de l'opération "Territoires Ecrins", mise en place par le PNE au titre du programme Leader II⁹¹⁸.

Produisant un changement de modes d'appréhension du réel, deux vertus majeures sont généralement attribuées à cette territorialisation : celle de la proximité et de la transversalité.

La territorialisation exprime une exigence de proximité entre les lieux de prises de décisions et de réalisation de l'action. A ce titre, les structures engagées dans cette dynamique expriment une double volonté : renouveler leurs modes de relations avec l'ensemble des acteurs ; et transformer leurs modes d'intervention technique.

Pour les politiques publiques comme celle de l'environnement, l'enjeu consiste à substituer – ou du moins à compléter – le mouvement d'en haut par le mouvement d'en bas. Le territoire est ainsi laboratoire de proximité et l'approche territoriale est synonyme d'une intervention "au plus près", et par conséquent adaptée aux situations locales, souples dans ses orientations⁹¹⁹.

Cette quête d'ancrage territorial s'exprime en terme de légitimité, mais aussi et avant tout en terme de lisibilité, y compris pour des structures para-publiques localisées comme Asters. C'est ce que l'on peut entendre dans la "petite" phrase mais finalement pleine de sens, de son directeur, pour qui "on [Asters] n'est pas présent partout"⁹²⁰.

⁹¹⁷ BEHAR D., ESTEBE Ph., 1999(a), *L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ?* ; in : Annales de la recherche urbaine, n°82, Dunod, Paris ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt102.pdf>

⁹¹⁸ MIGNOTTE A., 1999, *op. cit.*, p.34.

⁹¹⁹ BEHAR D., 1997, *Le territoire et la nouvelle question sociale : incertitudes des politiques publiques* ; in : Quaderni, n°34, Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne, éd. Sapienta, Gentilly ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org>

⁹²⁰ Entretien RNHS 27.

La recherche d'un mode d'action transversal et non plus segmenté, fondé sur des logiques verticales et sectorielles propres à un modèle pyramidal et hiérarchique⁹²¹, caractérise également ce mouvement de territorialisation. Par essence, l'approche territoriale serait globale et décloisonnée. A ce titre, il est à remarquer qu'aujourd'hui les gestionnaires d'espaces protégés cherchent de plus en plus à combiner leur mission de protection de la nature à un objectif de développement local social, économique, culturel, etc. Le recentrage de leurs discours et actions autour de la notion de patrimoine (en matière de réseau de sentiers par exemple, cf. 7.1.4.) illustre ce basculement.

Ainsi paré de telles vertus modernisatrices, le territoire change de statut pour l'action publique. Il n'est plus seulement un support, voire même un objet d'interventions, il devient un moteur de la transformation de l'action publique. Le territoire fournit à la fois du sens et le sens à l'action publique. Il est érigé simultanément en finalité et en méthode pour cette dernière.

Par ce processus de territorialisation des politiques publiques, qui d'une manière générale tente de reconstruire le lien entre le global (le national en l'occurrence) et le local, le territoire est souhaité représenter un espace de délibération. Pour cela, les dynamiques de l'action collective dont il témoigne sont en voie d'institutionnalisation à travers l'instauration de diverses procédures, plus ou moins durables, de gouvernance, participation, concertation, etc.

8.2.1.2. *L'institutionnalisation de l'action collective*

Gérer les affaires publiques est devenue une affaire d'action collective, où celle-ci serait la résultante de l'agrégation d'actes, de comportements et de croyances individuelles⁹²².

L'institutionnalisation devient donc un processus largement adopté par l'Etat pour peser sur la conduite des affaires publiques. Appréhendée de la manière la plus simple comme un processus de mise en compatibilité, l'institutionnalisation veut fournir une solution à la coopération en proposant de façon peu coercitive des scènes d'action plus ou moins durables dans le temps. Elles sont destinées à structurer des modes d'échanges et à articuler des positions dans un contexte d'interdépendance entre des problèmes, des acteurs et des intérêts. Elle attribue une qualité à un objet : elle sert de procédure classificatoire et formalise le réel tout en triant et en sélectionnant des problèmes et des acteurs⁹²³.

Pour Coenen-Huther, inspiré par Berger et Luckmann, l'institutionnalisation est un processus de

⁹²¹ BEHAR D., ESTEBE Ph., 1998, *Vers un Etat sans territoire ?* ; in : *L'Etat de la France 98-99*, La Découverte, Paris, 632p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt094.pdf>

⁹²² KALAORA B., 2003, *op. cit.*, p.122.

⁹²³ DURAN P., THOENIG J.-C., 1996, *op. cit.*, p.600-601.

constitution d'un complexe de valeurs, de normes, de rôles et d'attentes de rôles⁹²⁴. Elle recouvre ainsi une fonction d'encadrement, mais pas uniquement, c'est-à-dire qu'elle délimite l'action collective sans l'intégrer pour autant. La fonction d'encadrement des institutions doit donc être complétées par une problématique qui appréhende les institutions en premier lieu sous l'angle d'un champ de relations et d'expériences. De la même manière, pour Lustiger-Thaler et al., l'institutionnalisation – et donc les "institutions" auxquelles elle donne forme – constituent des constructions souples, dans un contexte de modernité avancée. Elle est donc un processus à partir duquel les mouvements sociaux s'engagent sur des terrains imprégnés d'ambivalences, de relations "agonistiques", considérées comme porte d'entrée pour la construction des conflits, et in extenso pour leur déconstruction. On comprendra par là la nécessité du conflit pour appréhender la complexité sociétale contemporaine et ainsi avancer et construire en son sein⁹²⁵.

L'institutionnalisation est donc davantage porteuse de significations que les approches qui insistent sur la routinisation des normes émergentes ou sur les récupérations automatiques d'idées, d'initiatives venues "d'en bas", par les autorités "d'en haut", dès lors que l'action collective s'inscrit dans des cadres formalisés d'expression et d'application. Les réactions épidermiques à toutes formes de structuration politique de l'action ou la stigmatisation d'une "incompatibilité fondamentale" avec les établissements publics de protection de la nature, de la part de mouvements localistes du type "Vivre au pays", sont ainsi stériles.

Dans une telle conception de l'institutionnalisation de l'action collective, les institutions ne sont plus seulement des entités exogènes plus ou moins sournoises et opportunistes, ni même une ressource stratégique qu'il s'agirait de faire sienne avec avidité pour mieux maîtriser le local. L'institution devient une co-production d'objectifs socialement édifiés et partagés, reposant ainsi sur une prise en compte de l'altérité dans toutes ses dimensions.

Au final, l'institutionnalisation de l'action collective suppose un monde dans lequel la régulation ne relève plus d'une solution unique et stabilisable, où l'intégration par le haut se fait mal ou peu alors qu'elle s'opère de plus en plus par le bas.

8.2.1.3. Une évolution de la régulation territoriale

Pour Musso, Crozet et Joignaux, réguler revient à assurer la constance d'un phénomène, d'un état, d'une situation⁹²⁶. Debarbieux, fournit une définition plus approfondie de la notion de régulation :

"On la définira ici comme un ensemble de processus, susceptibles d'être ramenés à des lois ou des règles, qui tendent à maintenir en équilibre un système, ce dernier pouvant être

⁹²⁴ COENEN-HUTHER J., 1993, *op. cit.*, p.37.

⁹²⁵ LUSTIGER-THALER H., MAHEU L., HAMEL P., 1998, *op. cit.*, pp.2-3-4.

⁹²⁶ MUSSO P., CROZET Y., JOIGNAUX G. (dir.), 2002, *op. cit.*, p.12.

*naturel, anthropique, mixte ou encore symbolique et bio-physique*⁹²⁷.

Nous rapprochant de l'approche épistémologique de la régulation faite par Canguilhem⁹²⁸, on comprendra, de manière plus théorique, et en terme d'action publique : les modes d'ajustements permanents d'une pluralité d'actions et de leurs effets, permettant d'assurer l'équilibre dynamique de systèmes instables. La régulation recouvre donc la "réglementation", c'est-à-dire l'établissement des lois et contrats, le "contrôle" de leur exécution, ainsi que les nécessaires adaptations. Elle renvoie aux interactions entre les intérêts particuliers de chaque composante du groupe et l'intérêt commun ou général de celui-ci. Elle permet d'éviter que la coexistence d'intérêts et d'aspirations différents et contradictoires ne se traduise par le combat permanent de chacun contre chacun et contre tous. La régulation implique l'expression de tous les acteurs concernés, la transparence, la délibération collective, la confrontation de la pluralité des approches et donc la démocratie⁹²⁹.

Partant de cette définition, on peut voir les dernières lois d'aménagement du territoire comme l'expression d'un renversement de la régulation territoriale en se présentant comme les instruments du passage d'une logique de guichet à une logique de projet, où le local primerait désormais au profit d'une démarche ascendante.

Le modèle de la régulation croisée⁹³⁰ semble ainsi obsolète et incapable d'intégrer les évolutions actuelles. Aujourd'hui, à la différence de ce modèle, où l'ajustement territorial opère en aval de l'action publique lors de la mise en œuvre des politiques et dans les interstices de la logique bureaucratique, la territorialisation des politiques publiques et l'institutionnalisation de l'action collective, proposent une forme de régulation par laquelle cet ajustement opère dès l'amont de l'intervention publique.

L'enjeu de l'approche territoriale consiste en définitive à mettre en place les modalités de régulation de configurations territoriales complexes, pour reformuler, en situation, le contenu même des politiques sectorielles. L'objectif est en cela de prendre en compte la singularité des situations

⁹²⁷ DEBARBIEUX et al., 2004, *op. cit.*, à paraître.

⁹²⁸ "Le concept de régulation, dans son acception la plus large, renferme au minimum trois idées : celle de relation d'interaction entre éléments instables, celle de critère ou de repère, celle de comparateur. La régulation, c'est l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres" ; cf. CANGUILHEM G., 2002, Régulation (épistémologie) ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 19, Paris, pp.711-713.

⁹²⁹ BAUBY P., 2002, *Quelle(s) régulation(s) des services publics ?* ; in : MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *Le territoire aménagé par les réseaux, Energie, transports et télécommunications*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, Datar, La Tour d'Aigues, p.141-142.

⁹³⁰ Le modèle de la régulation croisée en matière de la gestion des affaires publiques a été précisé sur l'exemple du système politico-administratif départemental par Crozier et Thoenig en 1975. Vingt et un ans plus tard, et cette fois accompagné de Duran, Thoenig, en présentant les transformations contemporaines de l'action publique, a souligné les limites liées essentiellement à l'hégémonie bureaucratique qui caractérise ce modèle très horizontal dans sa structuration. Les politiques publiques mises en place dans le cadre d'une telle logique de régulation sont pour l'essentiel des politiques distributives, redistributives et réglementaires ; cf. CROZIER M., THOENIG J-C., 1975, *La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France* ; in : Revue Française de Sociologie, vol.16, n°1, Paris, pp.3-32. ; DURAN P., THOENIG J-C., 1996, *op. cit.*, p.601.

locales par une différenciation de l'action publique selon les systèmes territoriaux.

Mais la particularité et la multirationalité des acteurs (cf. 2.3.2.2.) dans chaque système territorial, ainsi que la difficile hiérarchisation de leurs intérêts, impliquent de plus en plus des modalités spécifiques de régulation qui assurent de manière non autoritaire la coordination des différents acteurs et la mise en cohérence de leurs objectifs et de leur stratégie.

De plus, la découverte d'indépendances multiples entre ces acteurs conduit à l'invention de nouveaux principes de coopérations. Le contrat apparaît ainsi plus que jamais comme une solution au problème de l'action collective et à la flexibilité nécessaire d'une action publique qui cherche plus l'équité que l'égalité. Parce qu'elle traverse l'ensemble de la société, qu'elle figure un "fait sociétal total [...], la question de l'environnement"⁹³¹ et les politiques publiques qu'elle met en jeu, sont particulièrement touchées par ce développement de la contractualisation.

8.2.2. Contrats, chartes et conventions : de l'art de conjuguer un modèle en matière d'environnement

Les objets environnementaux, parce qu'ils sont à même de nous relier⁹³², sont l'objet de contrats, conventions et autres chartes les plus diverses. Cette tendance suit ainsi les directives énoncées au niveau national, pour "réorienter les dispositifs législatifs et réglementaires de protection patrimoniale dans le sens d'une plus large association des collectivités locales, en privilégiant les procédures contractuelles"⁹³³. Cette multiplication des procédures contractuelles, inhérente à la territorialisation des politiques publiques, s'inscrit alors directement dans la formule suivie par l'Etat depuis le début des années quatre-vingt préconisant : "un territoire, un projet, un contrat", ce qui permettrait à chacun d'être "acteur de son territoire vécu"⁹³⁴.

8.2.2.1. Une "vague" contractuelle en vogue

Dans les multiples outils de l'action collective (procédures démocratiques de consultation, formes flexibles de coordinations, modes de gestion décentralisée, partenariat, subsidiarité, médiation, gouvernement par l'information et les principes de précaution et de développement durable, etc.), le recours au contrat, ou plus globalement à une procédure contractualisée (contrat, charte,

⁹³¹ JOLLIVET M., SALLES D., 2003, *Environnement : les enjeux de la recherche en sciences sociales. Entretien avec Marcel Jollivet* ; in : *Sociologie Pratiques*, n°7, APSE, Paris, p.9.

⁹³² MICOUD A., 2000, *Entre Loire et Rhône, ou comment les objets naturels peuvent faire du lien* ; in : MICOUD A., PERONI M. (dir.), *op. cit.*, pp.227-239.

⁹³³ PUTOIS C., VINE P., BLANC B., 2001, *Mission d'étude et de réflexion sur l'organisation des pouvoirs publics dans le domaine de la protection de l'environnement. Rapport au Premier Ministre*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris, p.10.

⁹³⁴ BEHAR D., ESTEBE Ph., 1999(a), *op. cit.*; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt102.pdf>

conventions, pactes, accords, etc.), est massivement réalisé et promu.

La contractualisation constitue désormais une clé de voûte de la gestion territoriale française :

"Dans l'aménagement du territoire partagé avec les collectivités locales, la légitimité est démocratique et la régulation est contractuelle. Nous avons en effet trois modes classiques de régulation : par le marché, par la loi et par le contrat. Depuis que nous sommes mieux intégrés à l'Europe, nous découvrons la régulation par le contrat – qui est mieux connue dans les pays du Nord de l'Europe -, alors que nous étions exclusivement habitués à nous en remettre au marché ou à la loi"⁹³⁵.

Pour Guigou, c'est Michel Rocard, qui, le premier, en 1984, a introduit en France cette régulation par le contrat avec les contrats de plan Etat-Région. Une foule de procédures contractuelles a ensuite découlé de ce modèle.

D'ailleurs, si, comparativement aux autres pays européens, la France connaît un développement plus important des pratiques contractuelles, c'est surtout parce que la décentralisation, en faisant des collectivités locales des acteurs autonomes, ne pouvait que légitimer le recours au contrat comme mode d'articulation des autorités publiques entre elles.

La contractualisation est en cela présentée comme une méthode de travail bien adaptée à la réalité des problèmes actuels de gestion territoriale au sens où elle permet la confrontation des intérêts et la négociation des différences. Le contrat serait ainsi résolument moderne, de même que la thèse plus globale de contractualisation de la société. Ainsi, toute loi qui ne procéderait pas d'une convention en devient suspecte et toute obligation se fonde désormais sur l'accord des obligés. Une telle "apologie" du contrat tend, selon Supiot, à en faire une catégorie universelle de la pensée de l'Homme et de la société⁹³⁶.

Or, comme le rappelle l'auteur, le contrat est une forme occidentale de pensée, qui n'est de plus pas nouvelle. C'est au droit romain que nous devons cette notion qui traduisait un simple échange de consentements, appelé pacte ou convention, et qui devenait contrat par des formes (celles de la promesse, *stipulatio*, ou du serment) ou des actes matériels (remise de la chose). Il reposait à cette époque sur le respect de la parole entendue comme une règle morale, qui se mua au 13^{ème} siècle en obligation juridique. Le code Napoléon donna ensuite au contrat sa formulation actuelle : "Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites (art. 1134)".

Le contrat occupe donc une place importante dans le droit administratif français depuis longtemps. Il s'est toujours distingué de la loi pour désigner ces deux sortes de liens qui nous tiennent et nous font tenir ensemble. Du côté de la loi se trouvent les textes et les paroles qui s'imposent à nous indépendamment de notre volonté et du côté du contrat ceux qui procèdent d'un libre accord avec

⁹³⁵ GUIGOU J-L, 1998, *op. cit.*, p.100.

⁹³⁶ SUPIOT A., 2001, *La contractualisation de la société*; in : Le Courier de l'Environnement de l'Inra, n°43, Paris, en ligne : <http://www.inra.fr/dpenv/supioc43.htm>

autrui. Ainsi, dire que la société se contractualise c'est dire que la part des liens prescrits y régresse au profit des liens consentis, c'est-à-dire que l'hétéronomie recule au profit de l'autonomie.

En outre, le fait que le contrat soit interprété comme une marque du modernisme, "comme l'aboutissement indépassable d'un progrès historique arrachant l'homme aux sujétions des statuts pour le faire accéder à la liberté" est invoqué depuis le milieu du 19^{ème} siècle, dans le sillage des Lumières où l'idée du contrat comme processus d'émancipation à portée universelle prenait forme.

Sans aller plus loin dans la critique (cf. 8.3.), les initiatives de concertation multipartites auxquelles la contractualisation renvoie ont en commun d'être fondées sur le principe de la prise de décision par consensus⁹³⁷. Aussi, les nouvelles configurations de l'action sociale et politique qu'elle façonne (contrat, charte et conventions notamment), privilégient la "plasticité des interventions et autorisent la transgression des découpages établis. [...] Axées vers le traitement de situations toujours particulières, elles mixent des ressources hétérogènes et suscitent des collaborations multiples"⁹³⁸.

Toutefois, si elles traduisent des tendances similaires, des différences existent entre les procédures de contractualisation. Dourlens sépare à juste titre les chartes des contrats et conventions.

Les contrats et conventions, dans leurs sens juridiques classiques, précisent à la fois les obligations auxquelles s'assujettissent, librement et réciproquement, les parties, et qui, de ce fait, délimitent l'objet de leur coopération. Les contrats formalisent un programme d'actions et énoncent la participation des contractants à sa réalisation en listant les projets que chacun s'engage à accomplir. Les chartes quant à elles, s'attachent surtout à établir un cadre permettant d'envisager des actions futures à mettre en œuvre par leurs membres mais dont elles ne prononcent pas forcément le contenu. C'est le cas par exemple des chartes de PNR, même si celles-ci traduisent plus ou moins explicitement un programme d'actions. Lorsqu'elles concernent la collaboration entre différents partenaires, elles en fixent les conditions, sans en circonscrire la finalité, ni les modalités concrètes. Par rapport aux contrats et conventions, les chartes sont donc des textes peu prescriptifs. Elles constituent, au mieux, une étape, un moment privilégié, dans le temps continu de la collaboration entre les acteurs et ne prend sens que dans la durée de cette coopération. Les chartes apparaissent en cela comme des textes "faibles" dans le sens où leur adoption n'est pas un acte de fondation.

Au-delà de ces différences, des points de convergence sont à mettre en avant.

Tout d'abord, l'élaboration d'une procédure contractuelle est une "mise en mots" et, ce faisant, "une mise en représentation" de quelque chose qui s'est déjà expérimenté de manière pragmatique⁹³⁹.

⁹³⁷ GENDRON C., TURCOTTE M-F., 2003, *Environnement et déréglementation : la modernisation à l'heure des méta-enjeux* ; in : Sociologies Pratiques, n°7, *Gérer l'environnement. Le temps de l'action concertée*, APSE, Paris, p.141.

⁹³⁸ DOURLENS C., 2000, *Action collective, engagements privés : la régulation par les chartes* ; in : MICOUD A., PERONI M. (dir.), *op. cit.*, p.318.

⁹³⁹ DOURLENS C., 2000, *op. cit.*, p.320.

L'action de ces procédures consiste donc moins à énoncer qu'à initier des pratiques. Cela dit, comme le rappelle Dourens, cette énonciation est souvent performative, c'est-à-dire que la visibilité accordée peut renforcer la dynamique, consolider des actions, etc.

De fait, il en découle bien souvent que la valeur reconnue au contrat ou à la charte est moins de produire des obligations que de procéder d'une négociation et d'aboutir à un accord. Ainsi, l'identité dont ces documents témoignent, s'exprime moins dans l'affichage d'une finalité ou d'un projet communs, que dans la publication d'une liste de signataires.

Le point commun de ces procédures, qui en est d'ailleurs la condition fondamentale d'efficacité voire même d'existence, est principalement à chercher dans la matérialisation, par le texte, d'un lien qui transcende des expériences concrètes et individuelles, qui leur confère une certaine forme d'abstraction fédératrice.

Au final, et sur un plan davantage fonctionnel, on lira dans le mouvement de la contractualisation, un processus et des modalités d'action par lesquelles les acteurs – publics ou privés –, tout en préservant leur autonomie, tentent de réduire l'incertitude et l'instabilité qui les environnent pour articuler des positions diverses dans un contexte d'interdépendance entre des problèmes, des acteurs et des intérêts. En ce sens, parce que toute démarche contractuelle est animée par le besoin originel de poser des limites, d'atténuer le flou ou l'ambiguïté d'une situation, elle marque le souci de différencier des choses, des acteurs, dans le but d'éclaircir cette situation. Cette démarche est alors autant l'occasion d'affirmer des ressemblances que de pointer des oppositions.

Particulièrement générateur d'avis divergents, d'intérêts multiples, l'environnement constitue un champ privilégié d'application de procédures contractuelles.

8.2.2.2. *L'environnement et le contrat : un domaine transversal privilégié*

Comme le rappelle le titre d'un numéro de la revue *Sociologies Pratiques*, le temps de l'action concertée, et in extenso de la contractualisation, est arrivé pour la gestion de l'environnement⁹⁴⁰. La gouvernance, en tant que mode de conduite des affaires publiques, a en effet connu un essor notable dans la sphère environnementale.

Les raisons en sont nombreuses pour Kalaora⁹⁴¹ et tiennent en premier lieu à la nature transversale des problèmes concernés (gestion des risques, utilisation de ressources communes, intégration de pratiques de protection et de conservation dans le développement local, etc.). La complexité des enjeux, leurs caractères conflictuels, l'importance des controverses font que leurs solutions passent par la mobilisation d'acteurs nombreux interagissant à de multiples échelles et mettant

⁹⁴⁰ *Sociologies Pratiques*, 2003, n°7, *Gérer l'environnement. Le temps de l'action concertée*, APSE, Paris, 200p.

⁹⁴¹ KALAORA B., 2003, *op. cit.*, p.121.

particulièrement en évidence l'hétérogénéité entre territoires institutionnels et fonctionnels.

Ainsi, et par une métaphore textile qui sied particulièrement à notre problématique, l'auteur souligne que le "couturage" des institutions (on entendra plus particulièrement ici des territoires), des acteurs entre eux, devient, en matière d'environnement, une des finalités de l'action.

Ce domaine apparaît ainsi comme un défi permettant de repenser les rapports entre savoir et pouvoir, société et territoire, faits et valeurs, de manière à s'orienter vers un sens partagé dans un monde pluriel, controversé et incertain. L'environnement est donc propice à des formes d'action publique innovantes, qui si elles renvoient une vision utopiste et pacifiée de celui-ci, n'en sont pas moins concrètes au sens où la volonté de gérer les contradictions par le pragmatisme est mise avant. Les nouveaux principes d'action environnementale (développement durable, coopération, précaution) revêtent ainsi une réelle opérationnalité et s'inscrivent dans la matérialité du territoire. La recherche d'une meilleure compatibilité des Parcs Nationaux avec les territoires sur lequel ils sont superposés amène aujourd'hui à conduire une réflexion sur leur zonage initial (ZC-ZP), pouvant induire la transformation des ZP en zones de coopération.

Mais l'environnement et la contractualisation de sa gestion, ne se limitent pas, stricto sensu, à la politique publique vouée à sa protection. La démarche promue par les plans et chartes départementaux de l'environnement doit par exemple se fondre dans les autres politiques conduites au sein de la collectivité territoriale⁹⁴². Sans nous étendre sur les critiques énoncées à son sujet, le projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte française de l'Environnement, adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin 2004, consacre la nécessité d'une préservation de l'environnement dans toutes les politiques publiques. Le développement de modes de gestion contractualisés s'observe donc dans de nombreux domaines, et notamment en matière d'agriculture⁹⁴³, de sylviculture⁹⁴⁴, ou encore de gestion de l'eau⁹⁴⁵.

⁹⁴² NARMAUD M., REVEAU Ph., 2001, *Plans et Chartes pour l'environnement* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, p.85.

⁹⁴³ Parmi les nombreux travaux réalisés sur l'évolution des rapports entre agriculture et environnement, et le développement de la concertation-contractualisation, on se reportera par exemple aux ouvrages suivants : REMY J., 1998, *Quelle(s) culture(s) de l'environnement ?* ; in : Ruralia, n°2, Varia, Paris ; en ligne : <http://ruralia.revues.org> ; voir également les actes du colloque de la SFER sur la multifonctionnalité de l'agriculture : COLLECTIF, 2003, *op. cit.*, 924p. ; DOUSSAN I., THANNBERGER-GAILLARDE E., THIEBAUT L., 2000, *L'environnement, objet de contrat entre l'agriculture et la société ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°2, Elsevier, Paris, pp.5-16. ; CANDAU J., LE FLOCH S., 2002, *Le paysage comme catégorie d'action publique ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.10, n°2, Elsevier, Paris, pp.59-65. ; GORGEU Y., 2001, *Les plans ou chartes de paysages* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Agriculture, Forêt et Paysage, n°141, Paris, pp.43-53.

⁹⁴⁴ On examinera notamment les récentes chartes forestières de territoires, instaurées par la Loi d'Orientation Forestière n°2001-602 (LOF) ; WEISS S., 2003, *Les chartes forestières de territoire, vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ?* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°48, Paris, p1/8. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

⁹⁴⁵ Outre les travaux de Barraqué sur les Commissions Locales de l'Eau et les Agences de l'eau (BARRAQUE B., 1997, *op. cit.*, pp.253-284.), on verra par exemple l'article suivant : DOUGET J-M., PETIT O., 2003, *Nouveaux mécanismes de concertation appliqués aux ressources en eau : principes méthodologiques et études de cas* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.11, n°4, Elsevier, Paris, pp.434-436.

Aussi, et prenant modèle sur des stratégies développées en Amérique du Nord ou en Angleterre⁹⁴⁶, voit-on se multiplier en France des procédures de type "Les bonnes pratiques de ...", de même que la rédaction de nombreuses et variées "chartes de bonne conduite" du randonneur, du pêcheur, etc., qui toutes ont pour fondement le respect de l'environnement.

L'évolution de la conception globale de l'environnement trouve également un écho dans les programmes de recherche scientifique (cf. ch.4). Leur analyse a fait apparaître un glissement progressif de travaux portant sur la connaissance des milieux vers des travaux visant à promouvoir une meilleure gestion de l'environnement. Aujourd'hui, par la prévalence d'approches territoriales, les objectifs des programmes sont tournés vers l'appui des politiques publiques. Les recherches ciblent l'évaluation et la construction de nouveaux dispositifs de décision en matière d'environnement et la mise en œuvre d'outils et de méthodes expérimentaux de compréhension et d'analyse du fonctionnement global des espaces considérés pour en optimiser la gestion. Ces travaux font ainsi appel à la négociation, à la participation, à la médiation, à la contractualisation, et à la concertation plutôt qu'à la réglementation.

Par ailleurs, le MATE soulignait le 15 mai 2002 l'importance à accorder aux approches territoriales dans les réflexions et travaux en matière de gestion de l'environnement :

*"La dimension territoriale sera introduite dans ce domaine des risques, mais également de manière plus globale pour améliorer la mise en œuvre locale des politiques"*⁹⁴⁷.

L'appel d'offres "Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la "gouvernance" en question"⁹⁴⁸, émis dans le cadre du PEVS et clos le 29 mars 2002, s'inscrit dans cette logique.

Le développement des procédures de gestion contractuelles, dont on a par exemple démontré la vigueur dans les espaces méditerranéens⁹⁴⁹, traduit donc une évolution de la conception de la gestion de l'environnement, mais aussi de nouvelles images du territoire, qui toutes deux se veulent plus conformes aux pratiques vécues ou souhaitées.

Bien que la mise en place de procédures de gestion contractuelles de l'environnement puisse apparaître antinomique avec logique de fonctionnement réglementaire des espaces protégés, ces derniers multiplient désormais les modalités d'actions concertées.

⁹⁴⁶ MIGNOTTE A., 2002, *La gestion des sentiers en réserves naturelles. Conceptions de l'espace et rapports hétérogènes à la nature*, Hermès Science Publications, Paris, p.227.

⁹⁴⁷ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002, *La recherche au ministère. Bilan 2001, programme 2002, priorités 2003*. Communiqué du 15 mai 2002, en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr>

⁹⁴⁸ Appel d'offres émis par le Comité "Sociétés, Environnement et Développement Durable (SEDD)" du PEVS, CRNS.

⁹⁴⁹ MIGNOTTE A., ROUX E., 2002, *op. cit.*, p.303-319.

8.2.2.3. *Une application revendiquée mais délicate en espace protégé*

D'une acception visant à considérer l'environnement exclusivement sous l'angle bio-écologique et se traduisant par des modalités de gestion "éco-centrées", s'opère un glissement progressif vers une acception plus large de l'environnement comprenant une dimension "idéelle" ou sociale. Celle-ci recourt à des modalités de gestion plus "progressistes" mobilisant l'environnement en tant que bien collectif, facteur identitaire et facteur potentiel de développement.

Dans le domaine des politiques de protection de la nature, l'institutionnalisation de la concertation est promulguée avec la loi du 2 février 1995, dite "loi Barnier", sur le renforcement de la protection de l'environnement.

Le développement des procédures de gestion concertées voire contractuelles en espaces protégés, est à mettre en parallèle avec la volonté d'affirmer leur solidarité (territoriale), avec les territoires ruraux, encore souvent en difficultés, notamment en montagne.

Il s'agit en cela de battre en brèche la critique récurrente énoncée sur ces espaces, qui dissociant un "monde des hommes" d'un "monde de la nature", ont parfois frôlé une déviation d'appropriation de type colonialiste, selon Micoud⁹⁵⁰. La protection de la nature devient alors plus une question de solidarité que de règles à imposer, et la concertation qui s'y déploie nécessite de décroquer les frontières entre humains et non-humains en s'assurant que ces derniers sont pris en considération⁹⁵¹.

Ainsi, et dans la droite ligne du rapport d'information "Montagne" réalisé par le sénateur Amoudry qui consacre tout un chapitre aux démarches contractuelles de co-gestion de la nature montagnarde⁹⁵², Jean-Marc Michel, directeur de la section Nature et Paysages au MEDD rappelle régulièrement à ses "troupes", c'est-à-dire aux gestionnaires d'espaces naturels, leur nécessaire orientation vers des stratégies concertées et contractuelles, en adéquation avec la dynamique gouvernementale. Son intervention au 9^{ème} forum des gestionnaires offre en cela un florilège de références à la thématique de la participation, de la gouvernance⁹⁵³.

Cherchant à combiner protection et valorisation de la nature, les PNR ont tracé la voie de la contractualisation par l'instauration des "chartes de parc".

Les Journées nationales 2001 des PNR de France, intitulées "Vivons le développement durable",

⁹⁵⁰ MICOUD A., 2001, *op. cit.*, p.73.

⁹⁵¹ KALAORA B., 2003, *op. cit.*, p.125.

⁹⁵² AMOUDRY J-P., *op. cit.*, voir le chapitre I de la partie II du rapport : " Promouvoir une démarche contractuelle et concertée pour préserver le patrimoine naturel", pp.44-63.

⁹⁵³ MICHEL J-M, 2004, *Ouverture du forum* ; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, pp.9-10.

ont en outre vastement contribué à souligner le poids des stratégies contractuelles territorialisées dans ces espaces. De nombreuses notions et expressions rattachées à la "mouvance" de la gouvernance étaient évoquées dans le programme de ces journées ("concertation", "articulation", "travailler avec", "approche territoriale", "une place pour chacun", "impliquer les habitants", "projet de territoire", "expliquer et faire partager", etc.)⁹⁵⁴.

Les espaces naturels à vocation de protection forte n'échappent pas à la règle. Le modèle réglementaire et sectoriel de protection de la nature, qui sert facilement de repoussoir et cristallise les oppositions, voit se développer en son sein des stratégies de gestion dites intégrées de l'environnement (GIE)⁹⁵⁵, importées de pays anglo-saxons (Etats-Unis, Australie, Grande Bretagne). La GIE, qu'Emerit définit comme une mise en oeuvre de la gestion écosystémique⁹⁵⁶ orientée vers un processus de concertation, trouve une application dans les aires protégées. Son application se révèle toutefois délicate car elle souligne les difficultés à dépasser les limites de ces espaces dès lors qu'elle définit les problèmes et les objectifs à une échelle plus large que celle du territoire des aires protégées.

Les concepts de gestion concertée ou encore de gestion communautaire⁹⁵⁷, pouvant déboucher sur des procédures contractuelles, sont de plus en plus appropriés par les gestionnaires d'espaces protégés car ils se positionnent comme une alternative aux problèmes de l'acceptabilité de politiques réglementaires.

De tels concepts sont particulièrement promus dans les parcs nationaux. Le rapport Giran insiste notamment sur le développement d'une politique contractuelle comme orientation à suivre en matière de politique environnementale :

"La politique contractuelle, enfin, qui doit faire sortir la France d'une boulimie législative et réglementaire qui ne peut qu'alimenter les corporatismes et les blocages de tous ordres. En donnant toute sa place aux contrats explicites ou implicites, on décidera de privilégier

⁹⁵⁴ FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2001, *Vivons le développement durable*, Actes de Journées Nationales, 26-27-28/09/2001 au PNR du Gâtinais français, Fédération des PNR de France, Paris, 54p.

⁹⁵⁵ Sur la base de travaux anglo-saxons, Emerit définit la GIE comme "la gestion coordonnée, la direction ou l'influence de toutes les activités humaines dans un système environnemental dans le but de fixer des objectifs socialement spécifiés et de les atteindre à court ou à long terme"; MARGERUM R., BORN S., (2000), *Integrated environmental management : moving from theory to practice*; in : Journal of environmental planning and management, vol.38, n°3, pp.371-392; cf. EMERIT A., 2003, *La Gestion Intégrée appliquée au domaine de l'eau : les limites de l'institutionnalisation de la concertation*; in : Montagnes Méditerranéennes, n°18, Le Pradel, Mirabel, p.108.

⁹⁵⁶ Emerit distingue deux définitions de la gestion écosystémique; la première, orientée vers la pérennité des écosystèmes, vers la conservation, est empruntée à Grumbine : "l'intégration des connaissances scientifiques sur les relations écologiques à un cadre socio-politique et de valeurs dans l'objectif de protéger l'intégrité des écosystèmes à long terme"; la seconde, orientée vers un processus de concertation est de Agee : "la gestion écosystémique implique de gérer structures et fonctions d'un écosystème, ainsi que les perturbations associées, pour atteindre une situation désirée socialement. Ce concept inclut les outils habituels de planification et de gestion, mais dans une conception systémique"; GRUMBINE R.E., 1994, *What is ecosystem management ?*; in : Conservation Biology, vol.8, n°1, Blackwell Science, Malden, pp.27-38.; AGEE J., 1996, *Ecosystem management : an appropriate concept for parks ?*; in : WRIGHT G. (ed.), *National Parks and protected areas*, Blackwell Science, Oxford, 496p.

⁹⁵⁷ MERMET L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, L'Harmattan, Paris, coll. Environnement, 201p.

*la responsabilité aux contraintes et l'adhésion aux obligations. (...) Une plus grande place doit être faite aux chartes et aux pactes de développement local afin que la force de l'interdiction s'efface devant une ardente obligation*⁹⁵⁸.

Si des craintes justifiées peuvent être envisagées face à un basculement complet dans le contrat (cf. 8.3.), on retiendra que ce rapport promeut cette modalité d'action collective essentiellement en ZP. Il mise donc sur une alliance entre réglementation et contrat :

*"Le pouvoir régalién doit être maintenu et parfois même renforcé. Mais il faut en circonscrire le périmètre d'application et ne pas l'imposer sans concertation. (...) La réglementation dans le cœur, le contrat dans la périphérie, telle doit devenir la norme. (...) Une réglementation acceptée en ZC et une contractualisation responsable en zone périphérique éviteraient bien des débats*⁹⁵⁹.

Cette orientation est suivie par le PNE. Ce dernier, en 1996, a signé avec la grande majorité des communes du parc, une Charte d'environnement et de développement durable⁹⁶⁰, découlant d'une procédure de concertation suivie durant le premier semestre 1994 avec les élus ("Les rencontres valléennes"). Eminemment symbolique, et à l'époque inédite pour les parcs nationaux (elle fut signée en présence de Mme Lepage, ministre de l'environnement), cette charte fut présentée comme l'aboutissement d'une phase d'élaboration "du cadre contractuel, librement consenti par tous", comme un nouvel "élan du partenariat"⁹⁶¹ pour mieux définir un projet de territoire et mieux intégrer l'action du PNE dans les politiques locales de développement, sans aller à l'encontre de l'action prioritaire menée par le Parc en ZC⁹⁶².

Cette charte est mise en place via l'élaboration de contrats de partenariat entre le Parc et les communes signataires pour fixer précisément "des programmes d'action, de préférence dans une approche intercommunale à l'échelle d'une vallée ou d'un pays ou d'une commune dans le cadre d'un projet particulièrement intéressant sur le plan général"⁹⁶³.

En ce sens, le directeur du parc a rappelé lors d'une conférence internationale en 2002, la nécessité de systématiser les "documents de partenariat à bénéfices réciproques", dans le cadre d'une mission du Parc qu'il définit de "gestion intégrée des patrimoines"⁹⁶⁴.

⁹⁵⁸ GIRAN J-P., 2003, *op. cit.*, p.20.

⁹⁵⁹ GIRAN J-P., 2003, *op. cit.*, p.22. On remarquera que de tels propos peuvent difficilement expliquer les réticences de certains mouvements face à ce rapport. En effet, qui voudrait renoncer aux dynamismes des territoires ruraux montagnards, à donner la parole aux populations locales, et à une protection de la nature renforcée par une réglementation respectée ? En revanche, et sans remettre en cause la nécessité de la concertation, c'est peut-être dans certaines phrases "intermédiaires", perçues comme des brèches potentielles dans la forteresse que l'on peut débusquer des motifs d'interrogations, de scepticisme : 'Mais même lorsque la réglementation s'impose, la concertation et le dialogue n'en deviennent pas pour autant subsidiaires. Les interdits et les directives ne peuvent pas s'abattre sans explication et sans débat sur des "locaux" qui refusent de se sentir "colonisés"' – p.22.

⁹⁶⁰ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1996 (b), *Charte d'environnement et de développement durable. Document cadre de partenariat entre le Parc National des Ecrins et les communes du Parc*, PNE, Gap, 8p.

⁹⁶¹ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1997, *Rapport d'activité 1996*, PNE, Gap, p.5.

⁹⁶² PARC NATIONAL DES ECRINS, 1994, *Les rencontres valléennes : bilan et perspectives. Séminaire de réflexion du 24/06/1994*, PNE, Gap, p.2.

⁹⁶³ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1996 (a), *op. cit.*, p.6.

⁹⁶⁴ SOMMIER M., 2002, *op. cit.*, pp.94-97.

Les réserves naturelles se sont elles aussi engagées dans des procédures contractualisées avec les partenaires locaux. La récente création, au côté des réserves naturelles nationales, du statut de réserves naturelles régionales⁹⁶⁵, s'inscrit dans cette dynamique de territorialisation de l'action, pouvant déboucher, selon les options de gestion choisies, sur une contractualisation.

Toutefois, ce type de procédures semble plus rare que dans les parcs nationaux. Les réserves naturelles, du fait de leur superficie généralement réduite, sont localement moins "incontournables" que les parcs nationaux. Elles sont de fait moins attendues comme un ressort du développement ce qui peut expliquer une plus faible dynamique de contractualisation avec ses partenaires. L'évaluation des objectifs des Réserve Naturelle de France (RNF) entre 1998 et 2003 montre sur ce point que l'objectif de reconnaissance de la contribution des réserves au développement local, ne serait atteint qu'à 41,7%. L'objectif de sensibilisation du public sur l'intérêt de la protection et la gestion des espaces naturels n'atteindrait que 41,2%⁹⁶⁶.

Ce bilan mitigé quant à la participation des réserves aux dynamiques de leur "territoire de référence" peut constituer une explication à un recours encore faible au contrat.

Toutefois, les plans de gestion des réserves, dont l'élaboration a été rendue obligatoire aux gestionnaires par le Ministère de l'Environnement en 1991, peuvent être perçus comme des embryons de documents contractuels dans le sens où ils sont soumis à l'approbation des comités consultatifs⁹⁶⁷ pour la validation des actions listées dans les plans et à engager au sein des réserves. Par ailleurs, une grande superficie ou la juxtaposition de plusieurs réserves, sont des critères pouvant motiver la réalisation de procédures contractuelles, du fait d'une plus grande emprise territoriale. C'est le cas des réserves naturelles du secteur Arve-Giffre, pour lequel le directeur souhaite élaborer, en partenariat avec les acteurs locaux, un schéma de développement durable. Mais si une telle initiative semble être à l'unisson avec la dynamique motivée par le gouvernement, le directeur d'ASTERS soulève l'ambiguïté de l'objection du MEDD :

"Et quand je dis au Ministère de l'environnement que j'aimerais faire un petit schéma de développement durable de nos réserves naturelles, on dit "mais ce n'est pas votre mission de réserve naturelle, c'est la conservation, et le schéma de développement durable

⁹⁶⁵ L'article 109-11 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a confié aux régions une compétence nouvelle en matière de classement et de gestion des réserves naturelles régionales. L'Etat, pour sa part, doit conserver une compétence en ce qui concerne les réserves naturelles d'intérêt national. Par ailleurs, les réserves naturelles volontaires qui étaient agréées à la date d'entrée en vigueur de la loi précitée deviennent des réserves naturelles régionales. A noter que sont également différenciées les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse.

⁹⁶⁶ RESERVE NATURELLE DE FRANCE, 2004, *Evaluation des objectifs à cinq ans de RNF (1998-2003). Rapport final*, RNF/EDATER, Quétigny/Montpellier, voir pp.29-30 et 33-34. Les pourcentages sont calculés sur la base d'une enquête réalisée auprès des membres de RNF.

⁹⁶⁷ Dans les réserves de Haute-Savoie, les comités consultatifs sont des instances de consultation inhérentes à la création des réserves naturelles, regroupant les représentants des divers acteurs du territoire dans lequel s'insèrent les réserves, à savoir des représentants des administrations de l'environnement et de l'agriculture (DIREN, DDAF), de la profession agricole, des associations de chasse, de l'ONF, des promoteurs et guides touristiques, des associations des Amis de la réserve naturelle en charge de l'animation et de l'information du public au sein des réserves, des gardes et techniciens des réserves chargés de veiller au respect de la réglementation sur le territoire des réserves, et enfin, le Préfet de département, représentant de l'Etat et arbitre dans le processus de concertation.

concerne les collectivités locales". C'est pourquoi je pense que nous n'arriverons pas à intégrer nos réserves si nous ne sommes pas capables de gérer ce volet-là [s'agissant de l'absence de zone périphérique pour les réserves naturelles et plus largement de la question du développement local]⁹⁶⁸.

La contractualisation de la nature protégée est également suivie dans le cadre de stratégies internationales, à l'exemple des sites Natura 2000 et des réserves de biosphère, qui entendent participer aux dynamiques socio-culturelles et économiques des territoires dans lesquels elles s'inscrivent⁹⁶⁹. Les sites Natura 2000 voient leur existence soumise à la rédaction de documents d'objectifs, que les gestionnaires n'hésitent pas à désigner comme des contrats d'objectifs, dans la mesure où ils s'engagent sur un programme d'actions avec les acteurs du territoire. Pour les réserves de biosphère, la Conférence Internationale sur les Réserves de Biosphère de mars 1995 à Séville a souhaité mettre l'accent sur le "M" de MAB, tout en affirmant que "plus que des espaces protégés", les réserves de biosphère sont "un pacte" entre les communautés locales et la société dans son ensemble. Leur gestion doit être "ouverte, évolutive et adaptable"⁹⁷⁰.

Dans ce mouvement de contractualisation de la gestion de la nature protégée, les réseaux de sentiers peuvent être institués comme objet de négociation et de discussion avec les collectivités. Ils peuvent eux-mêmes être l'objet de contrat. L'analyse des potentielles incidences territoriales de telles initiatives nécessite un éclairage théorique et pratique sur la signification d'une gouvernance appliquée aux réseaux territoriaux.

8.2.3. Régulation – dérégulation : vers une gouvernamentalité des réseaux territoriaux

Aujourd'hui, selon Offner, les dispositifs techniques de circulation (des individus, des marchandises, des capitaux, de l'information) "favorisent une organisation en réseau des territoires qui fragilise les capacités d'action et de contrôle des gouvernements locaux, au pouvoir confiné dans des frontières administratives perméables au flux"⁹⁷¹.

Bien que la problématique des territoires en réseaux ne soit pas celle qui anime notre recherche (cf. 3.1.2.), elle permet de souligner que les réflexions actuelles sur la notion de gouvernance ne portent

⁹⁶⁸ CIPRA France, 2003, *Quel avenir pour les Parcs Nationaux ?* Cibra France, Grenoble, p.15.

⁹⁶⁹ MIGNOTTE A., 1999, *Les Réserves de biosphères* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°9, Le Pradel, Mirabel, pp.115-117.

⁹⁷⁰ BIRET F., CIBIEN C., GENOT J-C., LECOMTE J., 1997, *Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère : application aux réserves de biosphère françaises*, Dossier MAB n°19, UNESCO, Paris, p.3.

⁹⁷¹ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.229.

que trop peu sur les questions liées aux réseaux techniques. Or, ces derniers sont à l'origine des deux mécanismes majeurs de "dérégulation territoriale", c'est-à-dire, en référence aux points précédents, d'évolution de la régulation territoriale (cf. 8.2.1.3.).

D'une part, le développement des infrastructures en réseaux rend fonctionnellement obsolètes les découpages politico-administratifs. Nous avons en effet souligné que la multiplication des projets de valorisation de réseaux de sentiers, de création de nouveaux itinéraires, en tout ou partie en espaces protégés concourent à affaiblir la validité et la légitimité de ces territoires institutionnels. D'autre part, les transformations de l'action publique retirent aux autorités publiques, locales ou nationales, leurs outils traditionnels de contrôle sur l'organisation et la gestion des réseaux.

On considère de là que la "dérégulation" modifie les règles du jeu et qu'elle repose théoriquement et pratiquement, sur le principe du partage des gains⁹⁷² et des investissements, suivant en cela le glissement d'une politique de l'offre (territorialement circonscrite) à une politique pilotée par la demande.

Ces remarques s'appliquent parfaitement aux réseaux de sentiers. Les nouvelles modalités de gestion dont ils peuvent faire l'objet cherchent exactement le partage des coûts et avantages liés à une gestion collective. De même, la gestion des réseaux de sentiers répond davantage aux attentes des usagers et autres acteurs locaux (élus, représentants associatifs, prestataires de services, établissements publics ou privés divers, etc.). Ces derniers disposent de plus de compétences, notamment pour les collectivités du fait de la décentralisation et de moments d'expression quant à leurs désirs et exigences envers ces réseaux et les territoires qu'ils parcourent. Il est en ce sens alors régulièrement fait recours à de nombreux outils d'enquêtes, de diagnostics, etc⁹⁷³.

Ce mouvement de dérégulation – synonyme pour certains de déréglementation⁹⁷⁴ – concourt à un "ré-aménagement" des réseaux, d'un point de vue organisationnel voire technique, et surtout, concernant les grands réseaux de transport, sur un plan économique.

En général, on parle de déréglementation en évoquant une opération d'"ouverture", le plus souvent commerciale : ouverture au marché ou du marché par l'instauration d'un système concurrentiel qui marque la fin d'une forme de monopole. Bien sûr l'extrapolation avec les réseaux de sentiers en espaces protégés est ici contrariée, d'autant que le terme de déréglementation laisserait supposer une autre réglementation de l'espace protégé, ce qui n'est pas à l'ordre du jour en général. On retiendra donc essentiellement par cette idée de "déréglementation" la volonté d'ouverture de la

⁹⁷² "Dans la dérégulation des secteurs de l'eau ou des télécommunications, la question du partage des gains de productivité entre clients, actionnaires, salariés et managers apparaît au cœur du travail du régulateur" ; cf. OFFNER, 2000 (a), *op. cit.*, p.232.

⁹⁷³ Les enquêtes de fréquentation menées par les gestionnaires d'espaces protégés ou les enquêtes et diagnostics multiples réalisés cet été à propos du futur schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc sont autant d'exemples.

⁹⁷⁴ BAKIS H., 1993, *op. cit.*, p.53 et 106-107.

gestion de l'institution espace protégé et des réseaux de sentiers, aux partenaires extérieurs.

La question du monopole⁹⁷⁵, et au moins de l'autorité est en cela posée par certains acteurs des réseaux de sentiers considérant les gestionnaires d'espaces protégés dans une situation, non de monopole en tant que tel, mais s'y apparentant dans le sens où leur assentiment est juridiquement indispensable pour toute intervention concrète sur les réseaux. On parlerait donc plus d'une prépondérance – plus vécue que réelle comme c'est le cas pour ASTERS et les réserves naturelles de Haute-Savoie (cf. 6.3.2.2.) - en matière de décision, de contrôle des opérations de gestion du réseau de sentiers (conception, création, entretien, valorisation), et non d'un monopole.

Sans vouloir explorer des parallèles que l'on sait fragiles, il semble, d'une manière générale, que s'opère bien un ré-aménagement des réseaux par une transformation des mécanismes d'organisation de leur gestion. Ce ré-aménagement, pourrait, dans l'hypothèse d'une transformation importante de la conception du réseau et du territoire traversé, susciter, à terme, une autre réglementation de ces deux objets, une autre configuration de ces deux objets. Ainsi, sans envisager de profondes évolutions matérielles des réseaux de sentiers comme des espaces protégés, il apparaît que toute dérégulation implique, et n'est donc rien autre, qu'une "re-réglementation" ou "re-régulation" :

"La mise en œuvre concrète de la dérégulation se traduit [au contraire], paradoxalement par une demande accrue, pérenne et consensuelle, de régulation"⁹⁷⁶.

En matière de réseaux de sentiers, cette dérégulation – re-régulation correspond à l'ambition d'une construction d'une entente collective, et tend vers le développement de stratégies concertées. Or, une telle opération est ambitieuse et complexe tant il est difficile de mobiliser et de coordonner des acteurs soucieux de leur indépendance et trop peu conscients de leur interdépendance.

La notion de gouvernementalité développée par Marié et Gariépy au sujet des réseaux techniques territoriaux, offre un guide de lecture des processus de gestion développés sur ces objets – et donc de leurs difficultés – ainsi qu'un modèle théorique d'organisation de la gestion dans un contexte de dérégulation, d'institutionnalisation de l'action collective.

Tout d'abord, les auteurs rappellent que le réseau, comme tout objet technique "n'a de chance de fonctionner à long terme que si, paradoxalement, il a su affronter des sociétés assez fortes pour lui résister et donc composer avec de l'épaisseur sociale. Toutefois, si le réseau a été conçu sans trop tenir compte de son environnement, la résistance ne peut alors que s'accroître et le réseau risque d'être perturbé dans son fonctionnement et sa rentabilité"⁹⁷⁷.

On comprend dès lors l'importance d'un équilibre à trouver c'est-à-dire autant de la mise en

⁹⁷⁵ Dans de nombreux pays, les réseaux techniques territoriaux relevaient (et encore aujourd'hui pour certains réseaux) du monopole, officiellement (Ministère ou entreprise publique) ou de fait. Les dérégulations que l'on a pu observer en Europe occidentale, dans les domaines des chemins de fer, de l'aviation civile commerciale ou des téléphones visent une annulation de ces situations de monopole pour une ouverture à la concurrence.

⁹⁷⁶ OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.234.

⁹⁷⁷ GARIEPY M., MARIE M. (dir), 1997, *op. cit.* ; voir notamment l'introduction générale de l'ouvrage dans laquelle les auteurs précisent leur acception de la gouvernementalité, pp.15-30.

présence et en adéquation d'entités et d'intérêts différents, que de leur confrontation, de leur opposition, de leur lutte. Il est donc aussi important de considérer les origines de la concertation (le conflit) que le processus développé et le(s) objectif(s) ciblé(s), pour permettre cet équilibre instable, ou cette dynamique du déséquilibre, comme nous l'avons suggéré plus avant (cf. 4.3.1.).

Il doit pour cela se réaliser une forme de réévaluation permanente des termes de l'action collective pour garantir l'appropriation, le fonctionnement et la rentabilité à long terme d'un réseau. Cette dynamique du déséquilibre, foncièrement "vivante", c'est-à-dire animée par l'ensemble des acteurs engagés, renvoie à ce que Gariépy et Marié entendent par le fait d'associer aménagement : un processus volontaire d'organisation et de fertilisation de l'espace ; et ménagement : la capacité des institutions techniques et politiques à auto-réguler.

Cette conception de l'organisation du pouvoir est exprimée au travers du concept de gouvernementalité, reposant lui-même sur la notion de résistance. C'est par l'expression de positions opposées que naissent l'idée de gouvernementalité et sa mise en pratique. Des formes données de subjectivité, ou des savoirs déterminés, pourront en effet jouer comme des résistances à certaines procédures de gouvernementalité. En cela, la problématique de gouvernementalité introduit nécessairement celle de liberté. Elle est un concept intermédiaire entre pouvoir et individu, pouvoir et corps social, suffisamment performant pour traduire les mécanismes propres au fonctionnement des réseaux :

"Le pouvoir apparaît alors comme une sorte d'entrelacement, de symbiose complexe entre d'une part une dimension d'emprise et d'algorithme (normes, appareils, méthodes, etc.), et d'autre part toute une symbolique de signes et de transactions très souvent informelles et parfois officieuses. Dans cette microphysique du pouvoir, les outils gestionnaires sont aussi des instruments de construction de la relation sociale elle-même"⁹⁷⁸.

Là encore, ces considérations théoriques sont en résonances directes avec nos réflexions précédentes. La gouvernementalité renvoie en effet à la double dimension bio-physique et symbolique du réseau de sentiers, sur laquelle se construisent divers outils, méthodes, stratégies, propres aux acteurs concernés. Combinées, toutes ces facettes du réseau de sentiers construisent la relation sociale – fût-elle conflictuelle ou harmonieuse. Un des intérêts majeurs de la notion de gouvernementalité est ainsi de faire une place à la subjectivité de l'acteur.

Par ailleurs, si la gouvernementalité est à concevoir dans un contexte de dérégulation, elle suppose un processus de (re)-normalisation, mais surtout l'organisation d'un discours commun qui problématise des questions nouvelles et sur lesquelles se greffent des savoirs nouveaux⁹⁷⁹. La

⁹⁷⁸ GARIEPY M., MARIE M. (dir), 1997, *op. cit.* p.21.

⁹⁷⁹ C'est très certainement par cette articulation entre savoir et pouvoir que transparait clairement l'héritage des travaux de Foucault dans la réflexion de Marié et Gariépy sur la notion de gouvernementalité. A noter que le philosophe a lui-même employé ce terme : "Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, les analyses, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique les dispositifs de sécurité (...) La notion de gouvernementalité met en place l'idée d'une articulation entre des formes de

gouvernementalité associe dès lors savoir et pouvoir ; dimensions que l'on a tendance à séparer et à figer dans la culture française. La gouvernementalité, traitant des réseaux, nous rapproche ainsi de l'exigence d'articulation entre savoirs et pouvoirs pour toute stratégie de gestion territoriale concertée (cf. 8.1.3.3.). Cette articulation permet la réflexivité du processus, c'est-à-dire de maintenir active sa dynamique du déséquilibre.

La gouvernementalité, appliquée au réseau de sentiers en espaces protégés, nous permettrait donc d'exprimer, et en même temps d'observer, la construction d'un savoir faire nouveau à propos de leur gestion, dans une problématique d'hétérogénéité territoriale.

Ce concept de gouvernementalité repose sur l'imbrication nécessaire entre aménagement et ménagement, entre institution et population, c'est-à-dire entre règle et contrat. Or, en terme de méthodologie de l'action publique, il est courant de penser que les pratiques de participation se transformeraient, matériellement et symboliquement, en solution, c'est-à-dire que la participation se substituerait à l'action institutionnelle de l'Etat. Une telle dérive est une des causes premières de l'inefficience de la contractualisation. Il est alors essentiel de préciser les principales limites de la concertation, de manière à ne pas voir en elle le remède miracle à tous les maux du territoire.

8.3. Paradoxes, interrogations et contre-effets : les revers de la médaille de la concertation

Ne pas tomber dans l'angélisme ; tel devrait être le mot d'ordre. Les stratégies concertées, reposant sur les apparentes valeurs de solidarité et d'égalité, n'ont en effet pas de raisons, ni empiriques, ni théoriques de se montrer plus généreuses, plus respectueuses, que des mécanismes réglementaires et fondés sur un fonctionnement représentatif. Mermet en ce sens a montré comment derrière une revendication patrimoniale et des exigences de concertation, de participation, apparemment légitimes, se renforçaient des stratégies individuelles⁹⁸⁰. Aussi, pour Wachter, les scènes de concertation peuvent s'apparenter à des "parties de marchandages"⁹⁸¹ entre élus, groupes de pressions, bureaucrates, techniciens, intérêts commerciaux, milieux d'affaires, simples usagers ou citoyens, pour obtenir des gains divers de la création de telle ou telle infrastructure, de l'implantation d'un équipement, de l'élaboration d'un schéma de planification, etc. Ces parties de

savoir, des relations de pouvoir et des processus de subjectivisation, comme autant de plans distincts" ; FOUCAULT M., 1954-1988, *Dits et écrits*, tome III, NRF-Gallimard, Paris, p.655 ; cité par : GARIEPY M., MARIE M., 1997, *op. cit.*, p.22.

⁹⁸⁰ MERMET L., 2001, *op. cit.*, pp.9-21. ; MERMET L., 2002, *Homme ou vie sauvage ? Société locale ou bureaucratie centrale ? Faux dilemmes et vrais rapports de force*. Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, n°28, Paris, pp.13-20.

⁹⁸¹ WACHTER S. (dir.), 2002, *L'aménagement du territoire en cinquante tendances*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, p.196.

marchandages, inscrites dans des contextes dits de gouvernance, peuvent être plus ou moins "justes". Leur validation collective suppose une décision de type gagnant-gagnant⁹⁸² par laquelle s'opère une reliance sans dissolution des individualités.

Mais il serait utopique et idéaliste de penser que la concertation est systématiquement un jeu égalitaire, équitable, et exempt d'intentions spéculatives quant aux procédures développées et au contexte d'entente installé.

A l'instar d'Emerit⁹⁸³, c'est par un esprit critique, et non par la volonté de dénigrer en bloc l'intérêt des procédures concertées, que sont pointées quelques paradoxes, interrogations, que suscitent ces opérations, afin de les rendre plus pertinentes, et si possibles, d'en éviter les pièges et abus.

8.3.1. De la nécessité de l'Etat malgré un formalisme administratif

Tout d'abord, il est fondamental de rappeler que la participation ne constitue pas une alternative à la démocratie représentative. Chevallier, en synthèse d'un riche ouvrage collectif sur la question de la participation, rappelle que celle-ci n'est qu'en apparence un dispositif de délégitimation du gouvernement représentatif⁹⁸⁴. Elle est en réalité utilisée par les élus, les responsables locaux, les gestionnaires d'espaces protégés, comme un moyen de ré-assurance, afin de conforter leur légitimité. La concertation, la gouvernance, la démocratie participative, etc., ne sauraient donc être envisagées comme des substituts, mais comme adjuvant à la démocratie représentative classique. Comme toute règle, le contrat fournit une base d'échange, un cadre au sein duquel peuvent (et doivent) intervenir d'autres formes de régulation, et notamment la loi, le règlement. C'est donc plus en terme d'imbrication que d'opposition, qu'il convient de penser leur relation :

*"To be happy, human beings need some sort of stability, a mastery of time; to be creative they need to live in a protective and reassuring environment. Another way of saying : we need in the same time freedom to take initiatives and stabilized protocols"*⁹⁸⁵.

Pour Supiot, "le contrat est régi par la loi. Car, il n'y a pas, il ne peut y avoir de contrat sans une loi qui, à tout le moins, fonde la personnalité de ceux qui contractent et donne force à leur parole"⁹⁸⁶.

De fait, l'Etat ne doit pas se désengager de ses missions. Huguette Bouchardeau, dans l'avant propos des actes du colloque de Florac de 1984, rappelait déjà l'importance d'un rôle de régulation

⁹⁸² TURQUIN O. (dir.), 2000, *op. cit.*, p.12.

⁹⁸³ EMERIT A., 2003, *op. cit.*, pp.110-111. L'auteur liste sous formes interrogatives sept limites aux processus basés sur le consensus : 1/Qui met en place le processus et qui le finance ? ; 2/Qui participe, qui ne participe pas ? ; 3/Règles de décision, les limites de la règle du consensus ? ; 4/Principe de responsabilité ? ; 5/Quelle évaluation ? ; 6/Quelle sanction ? ; 7/Quelle ouverture au public ?

⁹⁸⁴ CHEVALLIER J., 1999, *Synthèse* ; in : CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, p.410.

⁹⁸⁵ LORRAIN D., 1995, *The regulation of urban technical networks (theories and pending issues)* ; in : Flux, n°21, Lattès-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, p.58.

⁹⁸⁶ SUPIOT A., 2001, *op. cit.*, p.4/7.

des usages de la nature, à tenir selon elle par l'Etat⁹⁸⁷.

Or, toujours selon Supiot, le monde bigarré des conventions n'a plus l'Etat pour unique garant. Cette tendance de procéduralisation dépouille la loi des questions qu'elle prenait auparavant en main. Ainsi, devenus symboles de modernité, la concertation, le contrat, marquent selon lui dans leur expansion, une tendance à la reféodalisation du lien social :

"Le trait commun de tous ces avatars du contrat est d'inscrire des personnes (physiques ou morales ; privées ou publiques) dans l'aire d'exercice du pouvoir d'autrui sans porter atteinte, au moins formellement, aux principes de liberté et d'égalité. L'essor de ces liens d'allégeance s'accompagne d'une transgression de notre distinction du public et du privé et d'une fragmentation de la figure du garant des pactes (avec, notamment, le foisonnement des autorités indépendantes)"⁹⁸⁸.

En outre, s'il apparaît nécessaire de ne pas passer l'Etat, et de fait la loi, le règlement, "à la trappe", force est de signaler que la transformation de l'action publique induite par la contractualisation, suppose des mécanismes de coordination non hiérarchiques de plus en plus complexes, souvent en contradiction voire même en opposition avec les politiques réglementaires traditionnelles. Passer d'un mode d'action où le gouvernement et l'Etat centralisait l'ensemble des responsabilités à un mode ouvert où l'ensemble des acteurs est invité à prendre ses responsabilités pour les exercer collectivement, pose le problème de la coexistence de dispositifs fonctionnant selon des répertoires opposés : le mode prescriptif et le mode délibératif. Cette coexistence nécessaire met à jour la contradiction entre le mode hiérarchique, administratif et le poids de l'Etat en France, et un mode ouvert, adaptatif, souple et qui s'accommode mal du ritualisme bureaucratique en vigueur. Kalaora soulève à ce sujet la question de l'acculturation au pragmatisme du système socio-politique français, par rapport aux notions de concertation, et plus largement de gouvernance, forgées dans un cadre anglo-saxon de pensée et d'action, où l'agir est une condition fondamentale de la réflexion et où les processus valent plus que les résultats.

L'auteur rappelle alors que le formalisme bureaucratique et scientifique, la soumission d'un processus participatif à un cadre rigide, peuvent l'emporter sur toute autre formes d'action, au point de mener une stratégie concertée dans l'impasse, et de fait conforter les tendances naturelles de l'administration à la fragmentation, à l'isolat et au traitement sectoriel de la nature :

"C'est notamment le cas de certains Parcs Nationaux qui dans leur entreprise de refondation d'une politique intégrant protection et développement local se sont heurtés à l'incapacité de la tutelle à définir des nouveaux cadres d'action et à redéfinir ses missions et objectifs. Les rigidités institutionnelles et les cultures administratives sont autant d'obstacles qui rendent difficile la prise en compte de dynamiques reposant sur des

⁹⁸⁷ BOUCHARDEAU H., 1985, *Avant-propos* ; in : CADORET A. (dir.), *op. cit.*

⁹⁸⁸ SUPIOT A., 2001, *op. cit.*, p.7/7.

*accords fragiles impliquant de la part de l'Etat une capacité d'ouverture et d'adaptation*⁹⁸⁹.

En ce sens, une limite aux modes d'actions concertés tient aux résistances au développement d'un ordre juridique contractuel qui rompt avec les représentations traditionnelles de l'exercice de la puissance publique, avec une culture administrative. On a vu précédemment que certaines institutions, comme l'ONF, pouvaient se montrer rétives au contrat. Ces réticences reposent en outre sur des critiques légitimes (dilution de la responsabilité, incohérence, opacité, etc.) à l'encontre d'un phénomène difficile à cerner au point que soient confondus l'objet et son usage, le contrat et sa gestion. De plus, les nouveaux contrats ont été largement introduits suivants des considérations gestionnaires. On ne s'est donc pas toujours soucié des implications juridiques que ces innovations pouvaient comporter, ni même inquiété de l'absence de définition juridique clairement stabilisée du contrat établi. L'embarras des juristes devant l'ampleur du phénomène de la contractualisation est d'ailleurs révélateur de sa complexité.

Ceci étant, il n'est pas question ici de renier le contrat, la participation, compte tenu des avancées qu'ils permettent (ne serait-ce qu'en matière d'interconnaissance et de mutualisation des compétences) et du poids qu'ils revêtent désormais en matière d'action publique territoriale. L'enjeu s'exprime donc en terme de complémentarité, et non d'alternative, entre procédures réglementaires et processus de concertation, pour construire une nouvelle articulation des pôles de régulation⁹⁹⁰ :

"En opposant réglementation et déréglementation, et en juxtaposant chacune à un mode de coordination alternatif, cette perspective dichotomique fait l'impasse sur la complexité des modes régulatoires des sociétés et nous empêche de comprendre leur évolution. Derrière l'image simpliste d'une déréglementation concomitante au retrait de l'Etat se dessine en fait une nouvelle articulation des pôles de régulation sociale donnant lieu à un véritable processus de modernisation réglementaire. Ceci explique que loin de les exclure ou de les remplacer, les initiatives régulatoires côtoient des activités réglementaires traditionnelles dont dépend leur efficacité même".

On s'orienterait ainsi vers une forme hybride, vers des "institutions de la modernité"⁹⁹¹. De fait, plutôt que de l'enfermer dans des archétypes normalisateurs voire castrateurs, et ainsi d'ignorer un des problèmes clés relatifs aux discussions contemporaines sur l'avenir de l'action collective, l'institution est à reconnaître comme lieu d'évolution, de transformation.

Certes, mais encore faut-il que la mise en place de cette nouvelle institution, c'est-à-dire l'exercice de la concertation, se réalise réellement avec la prise en considération des intérêts de chacun.

⁹⁸⁹ KALAORA B., 2003, *op. cit.*, p.124

⁹⁹⁰ GENDRON C., TURCOTTE M-F., 2003, *op. cit.*, p.147.

⁹⁹¹ LUSTIGER-THALER H., MAHEU L., HAMEL P., 1998, *op. cit.*, pp.13-14.

8.3.2. Un mythe de l'égalité

De l'apparent effacement de l'Etat découle l'utopie de la démocratie directe, ou chacun s'exprime "in vivo". Le contrat est réputé flexible, égalitaire, et émancipateur, par opposition aux pesanteurs des Etats et à la loi, dite rigide, unilatérale et asservissante.

Or, la concertation ou la contractualisation ne signifient pas une mise à égalité des intervenants, une disparition des rapports de force. Au contraire, la pratique contractuelle entérine l'existence de rapports de pouvoir et ne met en aucun cas en scène des acteurs "abstraits". C'est bien parce qu'il y a un rapport de force que le contrat existe et dans certains cas s'impose.

En adoptant un processus de concertation, on privilégie la recherche d'un consensus créatif. On espère, par les débats, rééquilibrer les rapports de force destructeurs, instiller de l'intelligence collective, apporter de l'équité. Comme le souligne habilement Turquin, "on y fait parler les mots, pas la poudre. On s'y affronte avec la langue, pas avec les poings"⁹⁹².

Mais, dans cette confrontation orale, tout acteur n'est pas doté de la même capacité à dire le vrai, à être écouté, à mener à bien un acte d'autorité, reconnu et accepté par le plus grand nombre. Ici intervient l'inégal capital social global de chacun des protagonistes⁹⁹³, qu'une illusoire éthique de la communication ne semble pas pouvoir (ou vouloir ?) régler. Par exemple, plus les questions discutées sont techniques et spécifiques, plus les intervenants sont spécialisés et se recrutent dans des cercles limités. La complexité des questions et des discours peut également servir de paravent aux acteurs qui instrumentalisent le débat pour tenir hors de portée certains participants.

De plus, des contrats ou conventions et surtout les chartes, se présentent comme des documents "déclamatoires" énonçant des principes très généraux, faisant force référence aux textes fondateurs qui en constituent l'ossature. Il faut alors connaître le contexte d'élaboration du document, les objectifs des différents signataires, "bref, faire partie du sérail, pour être en mesure de lire entre les lignes, pour savoir référer l'usage de tel ou tel mot à tel ou tel enjeu et en saisir la portée"⁹⁹⁴.

Il peut donc être plus ou moins aisé, pour certains, de s'imposer comme partenaires indispensables, et alors de tourner à leur compte une logique collective en jouant subtilement des objets de valeur, de représentations, etc. Les pratiques participatives peuvent donc, entre autres, servir à des élus pour mobiliser et manifester le soutien de la population dans diverses luttes avec des institutions d'Etat – comme les espaces protégés – ou d'autres collectivités territoriales.

Il arrive également que des consultations préalables portent plus sur les premiers succès attendus par la coalition qui porte le projet plutôt que sur l'opportunité même du projet. L'acteur à l'initiative du projet, et bien souvent de la consultation, montre en cela un profil des plus respectables et

⁹⁹² TURQUIN O., 2003, *op. cit.*, p.119.

⁹⁹³ LUSSAULT M., 1995, *op. cit.*, p.79.

⁹⁹⁴ DOURLENS C., 2000, *op. cit.*, p.323.

respectueux, tout en consolidant sa position, en imposant ses problématiques d'aménagement et en orientant les discussions. Le partenariat établi peut alors devenir un outil d'autoreproduction⁹⁹⁵.

Compte tenu de l'opportunisme qui caractérise nombre "d'opérations alibis"⁹⁹⁶, de l'utilitarisme primaire inhérent à tant de contrats, conventions, etc., au détriment de considérations morales liées à l'intérêt général, on notera avec intérêt, suivant ici Micoud, qu'il est "urgent de cadrer les nouvelles formes de décisions collectives à propos des "biens communs" inédits et contemporains que sont les natures, la campagne, [les réseaux de sentiers] pour ne pas laisser les traditions ou les écocraties nous faire croire qu'elles savent déjà comment s'y prendre"⁹⁹⁷.

8.3.3. Des procédures coûteuses et exigeantes car toujours spécifiques

Les inégalités d'aptitudes cognitives et symboliques propres aux acteurs impliqués dans la concertation, révèle celle-ci, et intrinsèquement la gestion concertée, comme un art nécessitant une bonne dose de sensibilité et un bon bagage technique pour s'exprimer pleinement. Or, il est évident, notamment en matière de gestion de l'environnement, que des progrès sont à faire en terme de formation aux méthodes de la concertation (médiation, information, consultation, etc.) :

"On a recruté des naturalistes, des gens convaincus dans la protection de l'environnement et depuis on s'est rendu compte qu'il faut travailler sur la zone périphérique parce qu'il y a une continuité territoriale indispensable. Mais les personnels qui ont été recrutés et qui sont sur le terrain pour participer à l'appui au développement n'ont pas été formés à ce métier"⁹⁹⁸.

Les individus dont les missions de concertation tendent à s'affirmer disposent cependant trop rarement des connaissances nécessaires à l'édification d'un "génie relationnel"⁹⁹⁹. La concertation requiert en effet des moyens non négligeables, en termes humains, de temps et bien sûr financiers¹⁰⁰⁰, qu'il est difficile de mobiliser dans une "période de disette financière"¹⁰⁰¹ pour les gestionnaires de l'environnement. A l'instar de phénomènes observés en matière d'infrastructures de transports, ils pourraient alors être amenés à copier en bloc une stratégie d'un objet à un autre du

⁹⁹⁵ JAGLIN S., 2001, *Des ONG dans les villes africaines. Le "partenariat", un outil d'autoreproduction ?* ; in : Mouvements, n°13, Paris, pp.119-126.

⁹⁹⁶ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.19.

⁹⁹⁷ MICOUD A., 2001, *op. cit.*, p.73.

⁹⁹⁸ CIPRA France, 2003, *op. cit.*, p.15 ; propos de Gil Deluermoz, représentant du syndicat national de l'environnement, garde moniteur pendant dix ans et actuellement au service environnement du PNE.

⁹⁹⁹ TURQUIN O., 2003, *op. cit.*, p.119.

¹⁰⁰⁰ Junyent insiste sur le fait que sans des moyens financiers importants les procédures de concertation entreprises dans la métropole barcelonaise n'auraient jamais pu aboutir ; cf. JUNYENT R., 1994, *La participation des citoyens dans les projets urbains à Barcelone* ; in : Flux, n°18, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Bû, pp.48-51.

¹⁰⁰¹ BARBIER L., 2004, *Ouverture du forum* ; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, p.9.

même type (un réseau de sentiers par exemple). La spécificité des contextes territoriaux (histoire, culture, structure géographique, etc.) et des acteurs concernés est alors négligée :

"We must be aware of abusive generalisation. (...) The solutions adopted in a country at a given time, for a type of network are not necessarily applicable to another country and another network. (...) All network are not the same. (...)"¹⁰⁰².

La concertation c'est donc des moyens conséquents et des procédures souvent longues dont l'institutionnalisation suppose une formalisation écrite, d'où une inertie globale critiquée :

"Moi ce que je dis des autorisations c'est qu'on entre dans une procédure administrative qui est très lourde et très mal vue sur le plan local. Je crois qu'il vaut mieux faire du terrain que du papier"¹⁰⁰³.

Au final, il apparaît clairement que la participation des acteurs "ne se décide ni ne s'invoque, elle se conduit, en situation, dans un contexte politique, social et organisationnel construit ! Agir à plusieurs, c'est bien un défi qui ne va pas de soi"¹⁰⁰⁴ ; c'est un défi exigeant et coûteux.

8.3.4. Compilation de procédures et opacification du contexte : la question de la légitimité

Le bricolage actuel¹⁰⁰⁵ fait que le "pullulement de contrats spéciaux"¹⁰⁰⁶ n'aide pas à l'émergence d'une représentation ordonnée de l'action publique, et par là même à préciser quelle est la portée de la contractualisation de l'action publique. Par l'invocation à la participation, y compris aux non concernés, une forme de polyfonctionnalité des acteurs se développe, qui tend à dissoudre l'étanchéité des spécialisations au profit de missions plus complexes (comme protéger et valoriser la nature), mais aussi plus floues¹⁰⁰⁷.

La concertation, aussi nécessaire soit elle dès la conception de tout projet, ne peut être permanente, ni ne doit déboucher sur une prolifération de procédures plus ou moins articulées. Ainsi, au regard de productions récentes (contrats de ville, de Pays, d'agglomération, Etat-Régions, etc.), Béhar et Estèbe estiment que l'emboîtement espéré restera théorique et aboutira plutôt à une concurrence, voire à une non concordance des projets entre eux¹⁰⁰⁸, avec en corollaire une multiplication plus qu'une réduction du nombre d'institutions territoriales, et finalement la persistance des décalages

¹⁰⁰² LORRAIN D., 1995, *op. cit.*, p.47-51.

¹⁰⁰³ Entretien RNHS 11.

¹⁰⁰⁴ HUBERT B., 2000, *op. cit.*, p.44.

¹⁰⁰⁵ COUTARD O. (dir.), *Le bricolage organisationnel. Crise des cadres hiérarchiques et innovations dans la gestion des entreprises et des territoires*, Elsevier, Paris, 150p.

¹⁰⁰⁶ SUPIOT A., 2001, *op. cit.*, p.5/7.

¹⁰⁰⁷ DOURLENS C., 2000, *op. cit.*, p.318.

¹⁰⁰⁸ BEHAR D., ESTÈBE Ph., 1999(b), *Aménagement du territoire : la solution locale* ; in : *L'Etat de la France. Un panorama unique et complet de la France*, La Découverte, Paris, 640p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt103.pdf>

entre institutions et réalités socio-économiques locales¹⁰⁰⁹.

C'est pourquoi, selon nous, trop de concertation peut entraîner :

- l'opacification voire la complication des logiques d'organisation et de fonctionnement des territoires,
- la difficulté voire l'impossibilité de construire des choix et de prendre des décisions, de par la très forte inertie d'un tel fonctionnement,
- l'entretien voire la création de conditions de conflits et l'affirmation des logiques d'oppositions entre acteurs,
- le risque de masquer les intérêts spécifiques au profit d'un consensus mou, et d'entraîner une démobilitation des acteurs et/ou le rejet des décisions,
- la dé-crédibilisation de l'intérêt de la concertation et son abandon,
- une perte de légitimité d'action envers les objets dont certains protagonistes ont la charge.

La question de la légitimité, et donc celle de la représentativité, est effectivement au cœur de la problématique de la concertation. Pour qu'il y ait "une œuvre collective", cela suppose au préalable de savoir qui pourra participer à cette œuvre collective. Il s'agit donc de poser la question de la légitimité des acteurs à participer au processus de concertation, ce qui permettra par ailleurs de préciser le rôle de chacun des acteurs au-delà du champ de compétences qui leur est attribué de manière tacite (les écologistes sont souvent reconnus acteurs légitimes en matière d'environnement, or ils ne sont plus les seuls). Cette légitimité de l'acteur s'exprime de deux manières : par la prise de parole (légitimité à discourir sur l'objet de la gestion) et par l'intervention sur l'objet concerné.

Aussi, cet éparpillement de procédures concertées traduit peut-être également le manque d'objectifs clairs et collectivement appropriés pour le territoire. L'engouement pour la contractualisation en matière d'environnement trouverait ici une autre explication lorsque moins d'un espace protégé en France possède aujourd'hui un plan de gestion¹⁰¹⁰. Pourtant, en tant que stratégie politique de fonctionnement, la concertation ne peut être pertinente qu'en fonction d'objectifs précis.

Enfin, la concertation est un terrain de jeu propice à la création ou au renforcement des légitimités. Là encore le différentiel de connaissances peut être préjudiciable lorsque des représentations et systèmes de valeurs sont mobilisés pour justifier un discours, asseoir une légitimité d'action¹⁰¹¹.

¹⁰⁰⁹ BEHAR D., ESTEBE Ph., 2003, *Intercommunalité : le local entre en politique* ; in : CORDELLIER S., NETTER S. (dir.), *L'Etat des régions françaises*, La Découverte, Paris, 268p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt131.pdf>

¹⁰¹⁰ MICHEL J-M, 2004, *op. cit.*, p.10.

¹⁰¹¹ BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *op. cit.*, 496p.

8.3.5. Concertation et instrumentalisation de la représentation

La question de la légitimité révèle l'enjeu porté par les représentations du territoire, du réseau, ou de tout autre objet, dans le cadre d'une procédure concertée. S'il convient de cibler des objectifs à atteindre, il s'agit également de créer une communauté de sens autour d'un projet, d'un pays, etc., mais sans en occulter la pluralité des visions tenant à l'hétérogénéité des acteurs :

*"La concertation environnementale n'est pas une simple affaire de relations interpersonnelles ou de face à face, il ne suffit pas de mettre l'accent sur le processus ou le temps dans le quel elle prend place, il faut que par ailleurs existe un étalon de valeur qui transcende la situation dans laquelle on se trouve momentanément impliqué : maintenir un idéal, pouvant lui-même faire partie du négociable, mais auquel on ne saurait renoncer"*¹⁰¹².

La dynamique interactive envisagée ne peut donc se produire si les acteurs qui y sont engagés n'ont pas au préalable, une forme de "disposition commune", une affinité qui s'exprime souvent autour de représentations partagées. Les dimensions normatives et symboliques de la concertation ne doivent donc pas être oubliées, car leur fonction stratégique est décisive.

Les procédures concertées sont de fait des outils de construction, et intrinsèquement d'instrumentalisation, de représentations et de valeurs souhaitées collectives. La fonction identitaire (cf. 2.2.2.) des représentations est particulièrement visée, avec plus ou moins de subtilité.

On prendra ici pour exemple la mise en place de la Charte de gestion des activités de loisirs et sportives en milieu naturel sur les deux communes de Gras et Larnas en Ardèche méridionale. La question des modalités d'usages des réseaux de sentiers renvoyait à de nombreux objectifs inhérents à l'opération. Les réunions publiques auxquelles elle a donné lieu, étaient fondées sur le principe de libre-expression. Mais ces moments ont surtout contribué à définir :

- une certaine représentation de l'objet Charte, via les modalités de sa constitution ;
- une certaine représentation du territoire via les acteurs présents et s'exprimant aux réunions.

Or, les représentations produites ne correspondent alors pas toujours au "climat" du territoire ainsi qu'au contexte de réalisation de la Charte.

Aussi, ces réunions publiques travaillent à la définition d'une identité de groupe. Pour certains participants et défenseurs de la procédure, il était souhaité que cette identité commune soit partagée par tous et surtout par ceux qu'ils dénomment parfois les "acteurs à risque", c'est-à-dire de la manière la plus caricaturale : les chasseurs et les écologistes (représentants des Associations Communales de Chasse Agréées et de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature – FRAPNA, pour le cas traité). L'idée que ce sont des acteurs "à risque" renvoie là aussi à une

¹⁰¹² KALAORA B., 2003, *op. cit.*, p.124.

représentation tenace de ceux-ci, bien que souvent largement exagérée. La présence des ces "acteurs à risque" est presque obligatoire aux réunions publiques. Leur absence est impensable et plutôt mal vécue par les animateurs lorsqu'elle se produit. Même si leurs revendications ne sont pas suivies, ils sont fortement encouragés à participer aux réunions et surtout à réagir, à alimenter le projet de manière à les associer à la construction de l'opération. Or, un biais important à de pareilles scènes de négociation tient au fait que les rôles de chacun sont la plupart du temps fixés d'avance : "l'écolo contrarié jamais content", "le chasseur défenseur des traditions, partout chez lui et sensible de la gachette", "l'élu équilibriste pressurisé par ses administrés mais qui doit jouer le partenariat communal", "l'animateur volontaire, à l'écoute, mais étranger", "les représentants de fédérations sportives qui ne pensent qu'à leur propre bonheur et celui de leurs adhérents", "le technicien du Conseil Général qui vient promulguer la bonne parole mais qui ne connaît rien au terrain", etc.

Partant de ces solides archétypes, connus de tous, les débats vont plus ou moins implicitement maintenir ces représentations réciproques, ce qui peut s'expliquer par un manque d'expérience :

- de l'animateur en matière de gestion de démarches participatives, très localisées et relativement inhabituelles dans un Etat centralisé et centralisateur comme la France, où la décision appartient à l'élu et le pouvoir s'acquiert par les urnes ;
- de l'ensemble des participants en matière de prise de parole en public, d'écoute et de construction collectives de la décision. Ces réunions sont davantage appréhendées comme une "tribune libre" où chacun vient défendre ses intérêts personnels plus qu'un moment d'échange par lequel il s'agit de définir un intérêt territorial commun¹⁰¹³.

Ainsi, chacun va, la plupart du temps, jouer le rôle que l'on attend de lui et les tensions entre individus et groupes vont s'entretenir. La "productivité" de telles réunions est alors réduite voire nulle en matière de prise de décisions. Or, pour beaucoup de participants, ces réunions sont les véritables lieux de construction de la décision, alors qu'ils ne sont que des lieux d'échanges et de consultations. Le manque d'expérience et de connaissances de telles démarches se manifeste encore ici. Un réel travail d'information sur les tenants et aboutissants de la concertation est souvent à mettre en place alors que les objectifs exacts de telles réunions publiques sont parfois mal spécifiés et insuffisamment rappelés. Ces informations contribueraient pourtant à instaurer une réelle relation de transparence entre les parties engagées ainsi qu'à préciser leur responsabilité face à la démarche. Compte tenu de cette méconnaissance globale, les parties engagées comprennent mal que la décision se construise dans le cadre de réunions restreintes, de groupes de travail spécifiques. Même si ces derniers ont pris en compte les revendications exprimées dans les réunions publiques, plusieurs acteurs de ces séances partageaient le sentiment d'avoir été "trompés", ou évités dans les phases les plus décisives. L'intérêt d'une démarche participative est alors fortement remis en cause

¹⁰¹³ Les réunions publiques d'information-consultation de la population grenobloise entre avril et juin 2003 sur le projet de réaménagement du site – au combien emblématique - de la Bastille, piloté par la municipalité, furent des exemples édifiants d'une réelle inexpérience en matière d'expression et d'écoute, en situation de débat collectif.

par ces acteurs, d'autant plus frustrés qu'ils hésiteront à critiquer un processus et une décision, voulus des plus démocratiques, et auxquels ils ont participé de leur plein gré. Ces réunions mettent alors clairement en jeu la fonction d'orientation de la représentation de la Charte, prescriptive de pratiques ou de comportements respectueux du projet et de la symbolique territoriale associée.

Enfin, signalons sur cette procédure que son intention première était avant tout de limiter et de contrôler la pratique de la moto-verte dans le secteur ; pratique développée notamment par le domaine touristique et de loisirs d'Imbours. Cette question ayant été réglée avant la rédaction de la Charte, beaucoup se sont interrogés sur l'utilité de ce document et de la procédure.

En ce qui nous concerne, outre les biais signalés ci-dessus, les avantages indéniables de l'opération sont d'avoir réussi à regrouper de nombreux acteurs du territoire à plusieurs reprises, de les avoir initiés à un processus participatif, d'avoir instauré des moments d'écoute mutuelle.

A l'issue de toutes ces remarques, la critique peut paraître sévère, mais il faut en tenir compte car le risque d'un détournement des procédures à des fins corporatives n'est en rien négligeable.

Conclusion du chapitre 8

Des transformations de l'action publique sont apparentes en matière d'aménagement du territoire. La territorialisation des politiques publiques entraîne une nouvelle régulation du pouvoir et l'institutionnalisation de l'action collective.

Au sein de ces transformations, l'environnement figure un espace d'épanouissement au cortège linguistique de la concertation. Mais au-delà de l'indéniable effet de mode, la complexité des problèmes en matière de protection de la nature, conduit à de nouvelles dynamiques relationnelles incluant des mondes en apparence hétérodoxes et incompatibles. Relier le monde des humains et à celui des non humains n'est pas chose facile et la solution envisagée repose le plus souvent sur des procédures contractualisées. De la même manière, pour les réseaux techniques, l'enjeu est de pouvoir adapter ces objets territoriaux à un environnement changeant, à une demande protéiforme et croissante.

Les concepts de gestion concertée et de gouvernementalité semblent en cela offrir de nouvelles pistes de réflexion et d'action collectives. L'objectif visé tient en la constitution d'une communauté d'intérêts. Toutefois, le but de fabrication du consensus et de réduction des conflits pour améliorer les performances ne peut seul être ciblé. Il s'agira, par des procédures toujours spécifiques au contexte concerné, de construire un lieu de confrontations de valeurs visant à la reconnaissance mutuelle de la pluralité, et s'opposant à toute forme d'exclusion qui ferait valoir un principe contre un autre, par exemple dissocier protection et développement, droit de l'homme et droit de la nature. Nous proposons donc d'appliquer ces deux concepts (gouvernementalité et gestion concertée) aux réseaux de sentiers en espaces protégés, dont la rencontre suggère la reconnaissance mutuelle entre territoire fonctionnel et territoire institutionnel, et par conséquent entre les divers acteurs de ces territoires. Cette reconnaissance mutuelle doit alors permettre une interconnexion territoriale, et ce faisant d'engager une co-construction territoriale à partir d'un couple d'objets fédérateurs : les réseaux de sentiers et la protection de la nature.

Avant d'envisager, à la lumière de ces réflexions, le contenu et le sens des procédures dites concertées de gestion de réseaux de sentiers en espaces protégés, rappelons que de nombreux biais peuvent réduire l'intérêt et la portée de telles actions ; la première étant sans doute de faire du contrat le substitut idéal d'une réglementation dépréciée et pourtant indispensable.

Chapitre 9.

Gestion concertée de réseaux de sentiers en espaces protégés : vers l'interconnexion territoriale ?

On ne peut concevoir des réseaux fermés, sans connexions les uns avec les autres, de part et d'autre de la limite des espaces naturels protégés. Et c'est bien parce que ces réseaux ne sont pas fermés qu'une gestion cohérente et concertée doit être mise en place. Le chapitre précédent a ainsi rappelé, de manière essentiellement théorique, la pertinence d'une appréhension commune et d'une gestion concertée d'un réseau de sentiers, afin d'affirmer son intrinsèque potentiel d'interconnexion territoriale. Nous allons à présent observer deux exemples d'opérations dites concertées et associant divers acteurs aux gestionnaires d'espaces protégés :

- le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours, initié par le SIGARN ;
- le schéma des sentiers de découverte du PNE et notamment les conventions de gestion tripartites qui en assurent l'application.

Nous verrons alors comment les gestionnaires doivent composer, avec plus ou moins d'aisance, avec le contexte socio-politique local pour préserver leur capacité et légitimité d'interventions, ainsi que pour impulser une dynamique territoriale collective.

Ces exemples témoignent de deux procédures contractualisées et institutionnalisées en matière de gestion de réseaux de sentiers en espace protégé. Or, d'autres contextes, d'autres stratégies peuvent être définis. Il s'agira donc ensuite de présenter de façon synthétique les trois principales modalités d'action collective observées sur les terrains retenus dans cette recherche. Ces modalités, le plus souvent combinées, procèdent toutes d'une mobilisation stratégique évolutive du réseau, par lequel il est se montre plutôt fédérateur ou plutôt désolidarisant.

Deux écueils fondamentaux à l'instauration d'une interconnexion de territoires hétérogènes, et ce faisant à une meilleure appropriation des espaces protégés, seront alors mis en évidence :

- le télescopage des échelles d'action et de réflexion dès lors que l'on intervient sur un réseau technique territorial ;
- la signalétique mise en place sur les réseaux.

La question de l'identité est transversale à ces deux points. Parce qu'elle ne peut être envisagée en dehors d'une perspective temporelle qu'il s'agit non seulement de prendre en compte mais aussi d'interroger en permanence, nous soulignerons enfin la nécessité d'une approche dynamique des réseaux et des territoires. Il sera ainsi proposé une modélisation de la ré-évolution permanente de la régulation des réseaux territoriaux, sur l'exemple des sentiers en espaces protégés.

9.1. Lecture et analyse de procédures concertées appliquées aux réseaux de sentiers en espaces protégés

Les modes de gestion des espaces protégés et des réseaux de sentiers se veulent aujourd'hui plus participatifs. Ce processus s'observe au travers de la planification de la gestion de l'espace protégé (dans le plan de gestion) ainsi que dans des opérations spécifiques aux réseaux de sentiers. Sur les trois terrains d'étude retenus dans cette recherche, deux se sont investis dans une procédure globale et concertée de gestion du réseau : la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, via le SIGARN ; et le Parc National des Ecrins. Compte tenu des éléments théoriques évoqués au chapitre précédent au sujet de la concertation, il s'agit ici d'analyser ces opérations afin de voir en quoi elles contribueraient à une interconnexion territoriale.

9.1.1. Le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours

Le projet de mise en place du "schéma de la randonnée" dans les Gorges de l'Ardèche est né de deux réflexions :

- celle du département qui cherchait des partenaires locaux pour appliquer le PDIPR et mailler l'ensemble du territoire ardéchois avec une même signalétique ;
- celle du SIGARN qui sentait la nécessité d'organiser la randonnée avant d'être dépassé par une surfréquentation anarchique, comme ce fut le cas avec les canoës. Les opérateurs touristiques locaux témoignent en effet d'une demande accrue de sentiers, d'itinéraires balisés et de qualités, de la part des visiteurs¹⁰¹⁴.

La mise en place de ce schéma était en outre une des actions prévues dans le plan de gestion 1999-2003 de la réserve naturelle¹⁰¹⁵.

9.1.1.1. Une réponse à des attentes collectives

La fréquentation touristique dans les Gorges de l'Ardèche s'est développée de façon quasi exponentielle et surtout anarchique, notamment en ce qui concerne la randonnée pédestre.

Pour le directeur du Sigarn, structure chargée de la mise en place du schéma, l'aménagement de la randonnée dans la région des gorges de l'Ardèche a donc été indispensable du fait du risque d'une diffusion incontrôlée des randonneurs sur le territoire, génératrice de pollutions diverses, de

¹⁰¹⁴ Entretien RNGA 17.

¹⁰¹⁵ Entretien RNGA 4.

nuisances sur l'environnement.

Le schéma de la randonnée vient donc répondre à une pression touristique ainsi qu'au développement de la randonnée dans ce secteur :

"Aujourd'hui la randonnée est une activité relativement marginale dans le secteur, demain elle est potentiellement importante (...) Il y a Lyon, il y a Marseille, il y a Grenoble, Valence, Avignon, Nîmes, il y a pas mal d'agglomérations proches, ça peut faire une pression sur les week-end, sur certaines périodes de vacances"¹⁰¹⁶.

"Il y a une explosion depuis une dizaine d'années des pratiques de randonnée pédestre et VTT(...), des pratiques familiales, à la journée, et quand je dis à la journée, ça peut être une heure ou deux (...), c'est la première demande touristique sur le département de l'Ardèche"¹⁰¹⁷.

De plus, par une offre de sentiers sécurisés, entretenus et balisés, permettant une nouvelle forme de découverte du territoire des treize communes du SIGARN (se démarquant de la descente en canoës de la rivière), un des objectifs du schéma est également d'étaler la fréquentation touristique des Gorges dans l'espace et dans le temps.

Celle-ci se concentre essentiellement le long des 30kms de rivière et sur les deux villages qui sont Vallon Pont d'Arc et St Martin, durant la saison estivale et sur les week-ends fériés du mois de mai :

"Durant ces périodes, on a affaire à un tourisme de masse qui profite très peu aux petits villages voisins. Depuis quelques années, des initiatives locales tentent de désengorger Vallon et St Martin et essayent d'attirer la population touristique vers les petites communes".¹⁰¹⁸.

La pratique de la randonnée quant à elle se résume le plus souvent au parcours du sentier du fond des Gorges pour sa proximité avec la rivière mais aussi parce qu'il constituait jusqu'à présent un des rares itinéraires balisés, malgré un entretien aléatoire du fait des crues de la rivière. Aucune réelle organisation n'avait en revanche été pensée pour orienter et guider les touristes sur le reste du réseau. Quelques balisages ou tentatives de signalisation avaient été mis en place mais ils s'avéraient mal adaptés, dispersés et non entretenus. De plus, compte tenu de deux gués parfois infranchissables, le parcours du sentier du fond des Gorges se limitait à des itinéraires en aller-retour depuis Vallon Pont d'Arc ou Saint Martin d'Ardèche. Si les habitués du site réalisaient déjà des boucles, via des sentiers partant du plateau et donnant accès au canyon, plusieurs de ces

¹⁰¹⁶ Entretien RNGA 4.

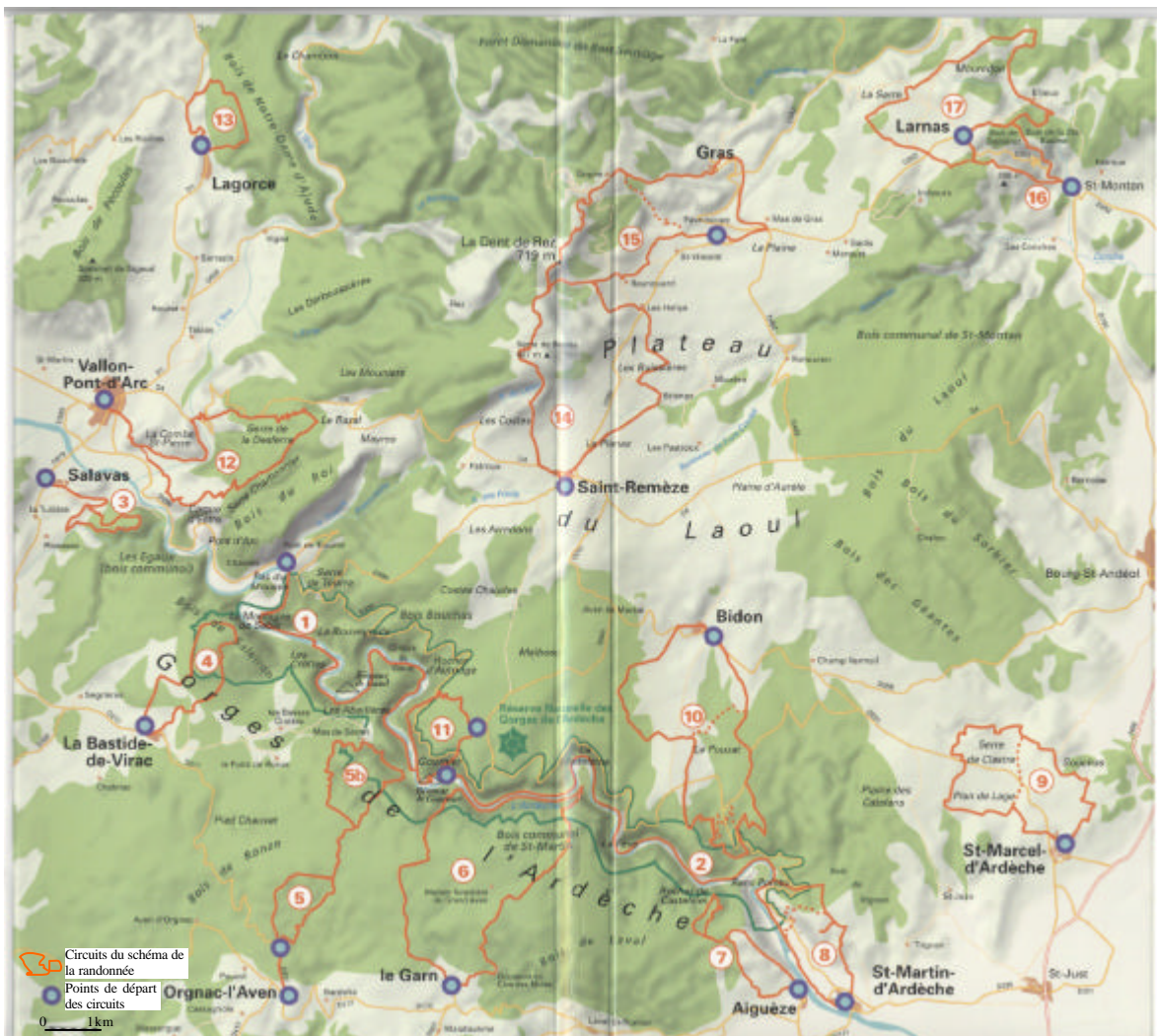
¹⁰¹⁷ Entretien RNGA 22.

¹⁰¹⁸ Entretien RNGA 13.

itinéraires en boucles sont désormais inscrits au schéma et jouissent donc d'un meilleur entretien ainsi que d'une valorisation via la réalisation d'un topoguide. Auparavant, à l'exception de l'information diffusée sur le sentier du fond des Gorges, seuls quelques offices de tourisme (Vallon Pont d'Arc, St Remèze, St Martin d'Ardèche) communiquaient des informations sur d'autres promenades. Le schéma de la randonnée identifie 17 circuits, représentés sur la carte n°13, issue du topoguide. Les clichés n°9 à 13 illustrent divers itinéraires du schéma.

Enfin, parce qu'elle s'est organisée de façon libre et diffuse, causant des méfaits et des dérangements sur le milieu naturel, la faune et la flore, la fréquentation touristique dans les Gorges est souvent ressentie comme une gêne par la population locale, comme en témoignent les conflits d'usages des sentiers entre touristes et chasseurs. De plus, la mission de protection de la nature assignée à la réserve naturelle se voyait compromise par cette trop longue politique du "laissez faire" en matière de fréquentation touristique de loisirs dans ce secteur.

Carte n°13 : Le réseau de sentiers du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche



(Cochet G, 2001 – carte tirée du topoguide)

Cliché n°9 : Randonnée et canoës : la rivière comme trait d'union



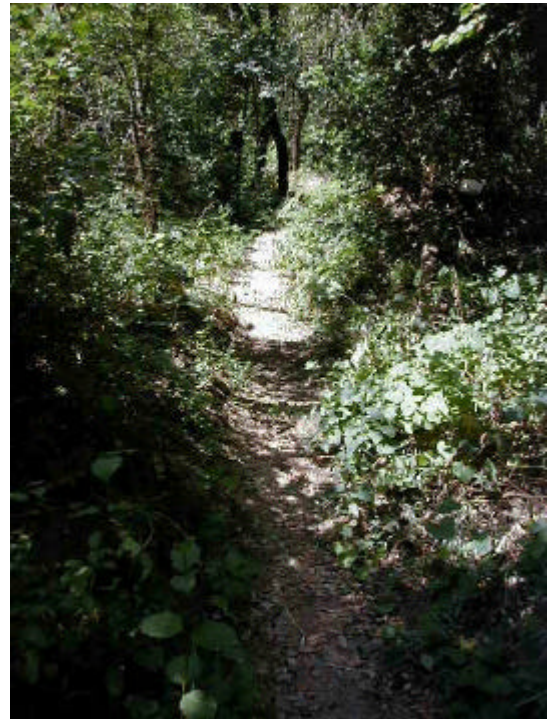
Cliché n°10 : Information d'orientation au titre du schéma de la randonnée sur un itinéraire empruntant une piste de sécurité contre les incendies (plateau rive droite de l'Ardèche)



Cliché n°11 : Au passage du gué de Charmassonnet



Cliché n°12 : Sentier du fond des Gorges de l'Ardèche (à l'aval du bivouac de Gourmier)



Cliché n°13 : Sentier montant à la Dent de Rez (plateau rive gauche de l'Ardèche)



(Clichés : A. Mignotte, 2002)

9.1.1.2. *La mise en place du schéma avec les partenaires du SIGARN*

Souhaitant faire de l'essor de l'activité randonnée une opportunité de développement local, tout en voulant organiser cette pratique dans un souci de protection de la nature et de sécurité, le SIGARN, par son comité syndical, a initié dès 1998 les premières réflexions sur la mise en place du schéma de la randonnée. Ce projet a notamment pris forme dès 1997, lorsque le département de l'Ardèche a désigné le SIGARN comme opérateur local de la politique PDIPR. Le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux est donc intégré à cet outil de planification départementale.

Le SIGARN a ainsi travaillé en collaboration avec le département de l'Ardèche pour mettre en place ce schéma. Les grands principes de construction et de mise en place ont été dictés par le département, mais le SIGARN a ensuite pu adapter le projet aux réalités du territoire.

Suivant l'orientation définie par le CG de l'Ardèche, il s'agissait de privilégier une "démarche ascendante, en accord et en concertation avec les territoires"¹⁰¹⁹, de manière à impliquer la population locale et plus largement tous les usagers des sentiers.

Les communes membres du SIGARN ont dès le départ été associées au projet. Ainsi, chacune des treize communes du SIGARN devait avoir, au minimum, un sentier inscrit au PDIPR, c'est-à-dire dans le schéma. Chaque commune a désigné un responsable "sentiers" en son sein, devenu l'interlocuteur privilégié de l'agent du SIGARN (un garde) chargé du schéma. Comme dans la majorité des projets de valorisation de réseau de sentiers, la volonté du SIGARN et des communes était de favoriser les sentiers à maîtrise publique, d'une part pour limiter les procédures et négociations avec les propriétaires, et d'autre part, pour éviter les risques de dérangements voire de conflits. 90% des itinéraires inscrits au PDIPR sur ce secteur sont de fait à maîtrise publique.

Aucun nouveau sentier n'a été créé, en revanche, certains tronçons abandonnés ont pu être rouverts s'ils présentaient un intérêt touristique et patrimonial¹⁰²⁰.

L'organisation du réseau et la pose du mobilier furent décidées par le SIGARN, selon les directives départementales, à savoir :

- une organisation des itinéraires en réseau pour un maillage du territoire des treize communes ;
- une identification de points stratégiques tels que les portes d'entrées et les carrefours ;
- une priorité à l'information directionnelle ;
- un mobilier et un balisage uniques sur l'ensemble du réseau, répondant à la charte graphique du PDIPR de l'Ardèche.

¹⁰¹⁹ Entretien RNGA 22.

¹⁰²⁰ Trois kilomètres de sentiers ont été rouverts sur le sentier du fond des Gorges menant à la Maladrerie des Templiers (plateau rive droite). Le sentier public de Gras (plateau rive gauche), devenu impraticable faute d'entretien, amenait les randonneurs à franchir une propriété privée. Le schéma a rétabli l'itinéraire sur le sentier à maîtrise publique.

Clichés n°14 et 15 : Mobilier de signalétique du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche : porte d'entrée et lames directionnelles



(Clichés : ODE M-N., 2002)

La construction du schéma de la randonnée a été l'occasion de mettre en valeur et de signaler collectivement les richesses du territoire (dolmens, églises, lavoirs, etc.) mais aussi de préserver des zones sensibles. Ainsi, certaines zones peu fréquentées et sur lesquelles des programmes de protection étaient envisagés, ont volontairement été évitées. Ce fut le cas pour un itinéraire proposé par la mairie de Vallon Pont d'Arc et qui empruntait un secteur concerné par un projet de site Natura 2000 (le vallon du Tiourre). Un autre itinéraire a été retenu.

Une fois le réseau défini avec les communes, en lien avec le département de l'Ardèche, le SIGARN a consulté différents partenaires pour avis techniques et scientifiques. Le schéma (cartes et documents d'informations associés) a donc été soumis à la DDAF de l'Ardèche, à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), au Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) et à l'ONF. Le CORA, qui avait identifié la présence d'un site de nidification de l'aigle de Bonelli non loin d'un belvédère inscrit sur le schéma, avait demandé la fermeture du sentier. Celui-ci a finalement été détourné et le belvédère n'est plus indiqué sur la carte du schéma. Alors que la DDA soulignait les risques de dispersion sur le massif de la Dent de Rez, un choix limité de sentiers a été réalisé sur ce site de manière à y concentrer les usagers.

Une des particularités de ce schéma de randonnée au regard d'autres en Ardèche est son ouverture à la multi-randonnée. Les communes voisines du centre de vacances d'Imbours (Gras, Larnas, plateau rive droite) ont ainsi motivé l'intégration d'itinéraires de Vélo Tout Terrain (VTT) au réseau pédestre, après avoir travaillé avec le centre de vacances et les associations locales de VTT. Le "schéma de randonnée VTT" établi entre ces partenaires a été ensuite transmis au SIGARN, puis

fusionné au schéma de la randonnée (pédestre). Des accords ont été passés entre le SIGARN et la FFC (Fédération Française de Cyclisme) pour labelliser le territoire des Gorges en "espace VTT-FFC". Quelques ajustements de la signalétique ont été nécessaires pour permettre une bonne lecture du balisage aux VTTistes¹⁰²¹.

Après diverses consultations, révisions, de manière à s'adapter aux caractéristiques du territoire, la version finale du réseau de sentiers du schéma de la randonnée a été soumise puis acceptée en comité consultatif en 2000.

Par la suite, le projet a été présenté à la population locale via quatre réunions d'information publiques, (Ornac l'Aven, Vallon Pont d'Arc, Gras et St Marcel d'Ardèche) avec avis dans la presse locale. Le bulletin d'information "L'écho des Gorges", édité par le Sigarn et distribué dans les foyers des communes membres du syndicat, a également servi de vecteur d'informations.

A propos des réunions publiques, cette méthode paraîtra au premier abord particulièrement salubre et respectable. Certes, mais comme nous le rappelions précédemment (cf. 8.3.), il ne s'agit pas de manifester un enthousiasme inconsidéré envers ce type de réunions, ni de leur attribuer une vertu démocratique absolue.

En effet, le public recensé lors de trois de ces réunions n'a regroupé (comme très souvent) qu'un maigre effectif de personnes, qui plus est majoritairement acquises à la cause de ce schéma parce que localement très concernées - à titre professionnel ou personnel - par la qualité du réseau de sentiers, les prestations touristiques liées à l'activité randonnée, un problème de cohabitation d'usages différents du réseau, etc. Il s'avère ainsi confortable pour ses promoteurs de diffuser la représentation d'un projet globalement accepté :

*"On leur a expliqué ce qu'allaient être les poteaux, ce qu'allait être le topo-guide, ce qu'allait être le balisage, comment on allait fonctionner, tout ça donc, un accueil à priori assez positif"*¹⁰²².

Signalons également que sur la commune de Gras, la réunion n'a pu avoir lieu, faute d'auditoire.

Au final, quand bien même on peut considérer que ces réunions procèdent d'une stratégie concertée, elles se révèlent principalement comme une entreprise de légitimation du SIGARN en matière de développement local et de protection de la nature, en soumettant un projet déjà monté et sur lequel toute contestation semble difficile à émettre. Ces réunions ne peuvent en outre être assimilées à des moments de libre expression. La majorité des présents disposent de connaissances établies sur le réseau, ses aménagements, ses usages et ainsi d'une plus grande aptitude à s'exprimer sur ces sujets par rapport à d'autres individus, usagers occasionnels, habitants du secteur, ou même

¹⁰²¹ Les lames directionnelles ont été rallongées pour pouvoir coller le logo VTT, la taille des lettres, la hauteur et l'orientation des indications de localisations ont été repensées.

¹⁰²² Entretien RNGA 4.

par rapport à un individu disposant de connaissances avérées en matière d'aménagement de sentiers par exemple, mais connaissant mal le site.

Enfin, que penser de la faible participation à ces réunions ? S'agit-il d'un manque d'informations sur le projet ? A priori non, car de nombreuses "tribunes" ont été employées.

S'agit-il d'un désintérêt de la randonnée en raison d'une économie touristique locale encore très majoritairement axée sur l'activité canoës ? Ce facteur joue certainement mais il est indéniable que la majorité des acteurs locaux – y compris les loueurs de canoës – se prononcent pour une diversification de l'offre touristique dans la région.

Il s'agit principalement selon nous, non d'un désintérêt par rapport au schéma en soi, mais par rapport à un projet pour lequel les réunions publiques faisaient office "d'artifice démocratique", pour la bonne cause.

La question n'est pas de montrer que réaliser de telles réunions s'apparentait à une manipulation du SIGARN. Nous souhaitons juste souligner une forme d'inertie procédurale motivée uniquement un mode du "participatif", du contrat, poussant les acteurs à "faire de la concertation parce qu'il faut en faire". Nous rejoignons alors pleinement Emerit, pour qui "la concertation ne se décrète pas et son institutionnalisation n'est ni suffisante, ni nécessaire"¹⁰²³.

Il apparaît en effet que la seule tenue de ces réunions ne peut résoudre totalement des problèmes complexes de conflits d'usages cachant eux-mêmes des conflits de légitimités. Il peut être aisé pour certains acteurs de recourir à d'autres voies, plus exclusives, pour affirmer leurs intérêts. Par ailleurs, ces réunions ne semblent pas nécessaires dans le sens où les phases préalables de travail ont associé un important panel d'acteurs (normalement) représentatif des divers enjeux territoriaux exprimés par la population.

Ce qui nous semble donc impératif d'interroger ici, c'est le sens et le rôle même que l'on entend attribuer à une scène de concertation. Ceux-ci seront évidemment très différents selon qu'ils arrivent dans une phase amont de construction de la décision, ou dans une phase aval de communication de la décision. L'ambiguïté d'une telle question repose dans le moment où la décision est prise, ce qui peut être le cas bien avant que ce moment soit reconnu comme tel.

9.1.1.3. Une appropriation territoriale nuancée

Au regard des propos précédents, il convient à présent de regarder si cette procédure concertée, appliquée à la gestion et à la valorisation du réseau de sentiers des Gorges de l'Ardèche et des plateaux alentours, suscite une réelle appropriation collective, génératrice d'un renforcement des relations entre la réserve naturelle et son territoire d'insertion.

Tout en sachant que d'autres critères pourraient être retenus, deux vecteurs potentiels

¹⁰²³ EMERIT A., 2003, *op. cit.*, p.111.

d'interconnexion territoriale à partir du schéma de la randonnée sont ici étudiés de manière à apprécier sa puissance fédératrice (sa capacité à créer du lien entre les territoires) :

- ses incidences économiques et socioculturelles locales ;
- sa symbolique territoriale.

a) Incidences économiques et socio-culturelles du schéma de la randonnée

Le schéma de la randonnée est majoritairement reconnu comme réel outil d'entretien d'un patrimoine rural, constitutif d'une identité locale, témoin d'activités traditionnelles pour certaines disparues. Des itinéraires permettent ainsi de découvrir des vestiges de pratiques agricoles en terrasses, de valoriser un important patrimoine géologique, un patrimoine bâti d'intérêt historique (Maladrerie des Templiers, etc.), des productions locales (vente directe à la ferme, goûters à la ferme, etc.), un artisanat (dans les villages-portes du réseau) et bien sûr, un riche patrimoine naturel et paysager. Tous les individus rencontrés s'accordent sur les qualités propres à cette dimension socio-culturelle et patrimoniale du schéma de la randonnée:

*"Un sentier c'est pas fait pour marcher, c'est avant tout fait pour découvrir un territoire (...) il faut que le sentier devienne un vecteur de découverte"*¹⁰²⁴.

Dans une perspective économique, les avis sont en revanche à nuancer.

Le territoire, la population sont profondément marqués par l'activité touristique :

*"La population est principalement rurale et le développement de la commune est touristique, donc c'est en complément bien souvent d'exploitation. Toutes les exploitations ont plus ou moins des gîtes (...) tout le monde est plus ou moins impliqué dans le tourisme, ce qui permet d'ailleurs le maintien des jeunes sur le territoire. (...) Ça [la valorisation induite par le schéma] n'a pas été un bouleversement majeur"*¹⁰²⁵.

Le schéma de la randonnée est ainsi perçu comme un aménagement qui vient renforcer et diversifier l'offre touristique du territoire, d'où un accueil plutôt positif.

Toutefois, en dépit d'une "culture locale du tourisme", divers interlocuteurs ont souligné la relative faiblesse des retombées économiques liées à la pratique de la randonnée. Ainsi sans pour autant rejeter le schéma de randonnée, l'appropriation de celui-ci par une population qui vit directement du tourisme peut s'en trouver contrariée. La plupart reconnaissent de fait que l'aménagement d'itinéraires de loisirs ne doit pas être réalisé selon des objectifs de rentabilité directe et immédiate, mais dans une démarche globale d'accueil et d'offre de services à la population.

¹⁰²⁴ Entretien RNGA 22.

¹⁰²⁵ Entretien RNGA 9.

Aussi, concernant les incidences économiques et sociales locales du schéma, signalons que sa mise en œuvre sur le terrain (réhabilitation, entretien des sentiers et mise en place de la signalétique) a été réalisée par un garde de la réserve, aidé de baliseurs bénévoles, et surtout d'une "brigade verte" de l'association ECATE.

Cette association (loi 1901), créée il y a quatorze ans sur le canton de Bourg-Saint-Andéol associe deux objets :

- la protection et la valorisation de l'environnement ;
- l'insertion de personnes en difficultés.

La brigade verte du schéma de la randonnée a donc été mobilisée dans le cadre d'une action d'insertion, pilotée par le Conseil Général et financée par l'Etat, le Conseil Général, l'Europe et les communes participantes au projet (neuf communes du SIVOM de Bourg-Saint-Andéol et les treize communes du SIGARN). La brigade est composée de six personnes en Contrat Emploi Consolidé (CEC) et d'un chef d'équipe, l'encadrant technique en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Pendant deux ans maximum, ils bénéficient d'un suivi socioprofessionnel et sont accompagnés dans leurs démarches sociales et professionnelles, en dehors de la "brigade", pour construire un projet de formation professionnelle ou, au mieux, accéder à un emploi.

Le recours à une brigade verte dans le cadre d'un chantier d'insertion est approuvé par les communes du SIGARN, qui ajoutent par cette stratégie une dimension éthique à la représentation du territoire diffusée par le schéma.

"Le travail rendu est un travail de qualité. C'est valorisant, et il n'est pas rare qu'ils aient les compliments des élus, ou des gens qui les suivent au niveau des communes et nous on essaye de communiquer un peu là-dessus pour valoriser ce travail"¹⁰²⁶.

b) Construire une nouvelle symbolique territoriale

La mise en place du schéma de la randonnée est un projet innovant pour le territoire. Il traduit une volonté de gérer un réseau et d'organiser les sports de pleine nature, en mobilisant le plus grand nombre d'acteurs. A travers ce projet et en voulant diversifier son offre touristique, le SIGARN souhaite une nouvelle image au territoire, trop souvent associée à la rivière et au tourisme d'eau, et surtout, à la pratique du canoë-kayak :

"La carte d'ensemble des Gorges, dans le topo-guide, donne l'image d'un pays beaucoup plus large qu'uniquement la rivière. C'est cette volonté de faire voir que l'Ardèche méridionale, enfin l'Ardèche du Sud, elle existe en dehors de la rivière pure, pas que pour ceux qui font du canoë-kayak"¹⁰²⁷.

¹⁰²⁶ Entretien RNGA 21.

¹⁰²⁷ Entretien RNGA 9.

Proposer une offre randonnée organisée devenait nécessaire pour le territoire aux dires d'acteurs interrogés :

"L'essentiel c'était de faire quelque chose de très professionnel, de bien organisé de manière à ce qu'il y ait sur le secteur des circuits de randonnée qui correspondent au site (...). Sans la signalétique qu'on a mise en place, il y avait de plus en plus de gens qui s'égarait et qu'il fallait rechercher, c'est pas digne du site qu'on a"¹⁰²⁸.

Le schéma de la randonnée a ainsi clairement été l'occasion de revendiquer une nouvelle image et d'afficher une nouvelle identité du territoire, en valorisant un patrimoine local, dont les grands bénéficiaires sont, comme cela nous fut rappelé, les populations locales :

"Je pense que ce sera bien pour les gens de la région, qui sont pas spécialement des randonneurs assidus mais qui, de temps en temps, le dimanche, aiment bien trouver une ballade dans la région"¹⁰²⁹.

"C'est bien aussi pour les gens de la commune, je pense qu'il y a des gens du village qui ignoraient beaucoup de choses du Garn et de ses environs, alors que là, avec les sentiers, si on a envie d'aller au dolmen, on y va, si on a envie d'aller à la lauze là haut, on y va"¹⁰³⁰.

"Nous, chasseurs, quand on se promène dans les bois, derrière les randonneurs, on trouve jamais rien, c'est propre (...) la randonnée à pied je pense que ça fait le tri de certaines personnes, je pense que c'est pas la "même mentalité"¹⁰³¹.

Ce dernier extrait d'entretien souligne par ailleurs nettement combien les valeurs de la randonnée (respect de la nature, effort, éthique, souci du beau, sagesse, etc.), projetées sur le réseau de sentiers, contribuent pleinement à construire une symbolique territoriale particulièrement gratifiante. Celle-ci vient en rupture avec l'image des Gorges de l'Ardèche perçue uniquement au travers de la rivière et du tourisme aquatique, dont l'aspect consumériste est souvent critiqué :

"Les gorges, vous les faites en bateau deux, trois fois, c'est très rapide, là c'est une autre découverte de l'Ardèche qui demande beaucoup plus de temps, beaucoup plus de patience, c'est un public qui est complètement différent du public d'eau en fait qu'on essaie de rallier"¹⁰³².

¹⁰²⁸ Entretien RNGA 9.

¹⁰²⁹ Entretien RNGA 1.

¹⁰³⁰ Entretien RNGA 10.

¹⁰³¹ Entretien RNGA 10.

¹⁰³² Entretien RNGA 10.

"Les randonneurs sont beaucoup plus respectueux, les gens qui font la descente, eux souvent viennent pour une journée ou pour deux jours, ils descendent, ils repartent aussi sec (...) ils en profitent, ils se défoulent"¹⁰³³.

Un autre versant de la symbolique territoriale inhérente à ce schéma porte sur des questions de légitimités de pratiques au niveau du réseau.

Tout d'abord, comme nous l'avons déjà signalé, il est clair que cette opération fut un moyen pour le SIGARN d'affirmer sa légitimité institutionnelle et juridique d'intervention (par le règlement de la réserve et surtout par délégation de pouvoirs du CG pour la mise en place locale du PDIPR) sur le réseaux de sentiers, dans la réserve, ainsi que sur le reste du territoire du syndicat (cf. 7.3.1.).

En revanche il est plus délicat d'affirmer que celui-ci a pu également entériner une légitimité sociale et culturelle du fait de sa relative "jeunesse" (1996) et de son caractère exogène, deux attributs régulièrement rappelés :

"Le sentier du fond des Gorges, il a toujours existé. Donc pas de revendications pour ce sentier, il n'a pas été créé par la réserve"¹⁰³⁴.

Toutefois, force est de constater que le schéma, et donc le SIGARN, n'ont fait que conforter les légitimités socio-culturelles locales.

En effet, un des avantages majeurs du schéma de la randonnée mentionné par les acteurs du territoire et, plus largement, par la population locale, est le fait qu'il permette de canaliser les randonneurs sur des sentiers, la plupart du temps à maîtrise publique, connus et reconnus de tous.

Les chasseurs sont les premiers satisfaits :

"Les gens ils passent mais ils savent où ils vont, ils ne sont pas là, à traîner n'importe où, (...) nous pendant la chasse, fréquemment, on trouvait des gens perdus, mais perdus, ils ne savaient plus où ils étaient. (...) C'est dangereux, nous ça nous gênait un peu quoi parce que..., alors que là les gens, ils passent, ça ne nous gêne pas (...) on sait qu'à tel endroit il y a un grand chemin, on risque de trouver des gens, donc on fait plus attention, c'est plus sécurisant pour eux et pour nous"¹⁰³⁵.

Le schéma semble satisfaire également les propriétaires privés, qui craignaient la divagation des randonneurs sur leur terrain. Le directeur de l'association ECATE, qui a travaillé durant deux ans sur une charte bicommunale (Gras et Larnas – plateau rive gauche) de gestion de l'espace rural, témoigne de ce constat :

"Le problème justement de la population locale, c'était de voir la divagation des gens partout, et notamment sur les terrains privés. Les piétons, ça ne les a jamais trop dérangé

¹⁰³³ Entretien RNGA 14.

¹⁰³⁴ Entretien RNGA 7.

¹⁰³⁵ Entretien RNGA 10.

(...) mais il y avait des problèmes au niveau des motos et au niveau des VTT, et le fait d'avoir des pistes balisées, clairement identifiées, justement, ça les rassure, dans le sens où, puisque ces pistes et le balisage sont sur le domaine public, les gens vont se concentrer sur le domaine public et ne vont plus envahir les propriétés privées"¹⁰³⁶.

On voit très bien dans ces deux cas que les légitimités socio-culturelles sont confortées.

Pour les chasseurs, ce souci canalisateur confirme leur emprise territoriale forte : alors que les touristes sont concentrés sur le réseau, eux parcourent à leur guise le territoire comme le réseau. Si les "gens" qui passent sur un sentier ne les gênent pas, on comprendra que ces mêmes gens en dehors du sentier "gênent". Tout en considérant la sécurité des randonneurs, il apparaît néanmoins qu'ils n'ont pas leur place en dehors du sentier (leur territoire et ainsi le territoire commun) ; leur légitimité sociale à sillonner un territoire qui n'est pas le leur n'est pas établie.

Concernant les propriétaires privés, le principe élémentaire du choix de sentiers en maîtrise publique revient à ne pas contrecarrer la légitimité foncière, dont nous avons signalé le poids dans notre pays (cf.7.3.3.).

Le schéma de la randonnée fait figure ici de solution face à des problèmes de cohabitation sur le territoire, entre les locaux (chasseurs, propriétaires privés) et les touristes (randonneurs). A partir du réseau, il propose ainsi l'image d'un territoire en harmonie, respectueux de la nature, des pratiques et légitimités sociales locales, mais en même temps ouvert sur des composants exogènes et modernes : les sports de nature et leurs pratiquants.

Là encore la double nature bio-physique et symbolique du réseau de sentiers joue à plein.

9.1.1.4. Une fédération du territoire SIGARN ?

L'ouverture et l'entretien des sentiers doivent donc permettre une (re)découverte et une meilleure connaissance du territoire par la population locale. Ce territoire, dont le patrimoine naturel et culturel est célébré par le schéma, doit devenir plus familier à l'ensemble des acteurs locaux. La symbolique territoriale diffusée par ce schéma est donc essentiellement d'ordre patrimoniale et identitaire de manière à favoriser l'attachement de la population locale à son territoire :

"On est quand même dans un beau coin ici"¹⁰³⁷.

Celui-ci s'impose ainsi comme une forme de bien commun, de "principe supérieur commun", nous rapprochant alors de cet idéal collectif nécessaire à toute gestion concertée, de ce lien qui transcende les expériences concrètes et individuelles (cf. 8.3.5.).

¹⁰³⁶ Entretien RNGA 21.

¹⁰³⁷ Entretien RNGA 10.

Pour les acteurs interrogés et au gré de nos passages sur le terrain, de nos discussions informelles sur les sentiers ou ailleurs, il semble en effet que le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche a encouragé une solidarité au sein du territoire des treize communes du SIGARN. Cette opération semble avoir été l'occasion de revendiquer une nouvelle image et d'afficher une nouvelle identité du territoire :

"On crée une solidarité entre ces villages à travers le topo-guide et le maillage"¹⁰³⁸.

"C'est un travail d'équipe (...) et c'est vrai que c'est un peu un lien maintenant, ce territoire et ces chemins de randonnée, avec le SIGARN, qui fait que les communes se sentent plus impliquées (...) ça a créé un territoire SIGARN, c'est vrai que le fait qu'on ait un topo-guide ensemble, qu'on ait des chemins qui soient ensemble, qu'on ait une faune et une flore qui est à peu près correspondante, c'est une identité du territoire"¹⁰³⁹.

La matérialisation sur le terrain du réseau sentiers ainsi que le topo-guide, renforcent les liens entre ces treize communes et la réserve naturelle :

"A un moment, il avait été envisagé de faire un topo-guide rive droite, un topo-guide rive gauche. Après on s'est dit non, c'est dommage, on essaie de créer un territoire autour du SIGARN, pourquoi commencer à le diviser en deux"¹⁰⁴⁰.

A l'exemple de ce schéma, le développement de l'interconnexion laisse donc émerger de nouvelles normes sociales de l'action (collective notamment) qui contribuent tout autant que les réseaux à modeler les territoires, au moins du point de vue relationnel, si ce n'est du point de vue institutionnel.

Il en ressort principalement une meilleure articulation entre les territoires des collectivités, entre les territoires de pratiques des acteurs impliqués (qui semblent avoir intégré et accepté le nécessaire partage d'une infrastructure et d'un territoire objet de plusieurs pratiques et enjeux), et surtout entre le territoire institutionnel qu'est la réserve et ces mêmes territoires.

Il est en effet à remarquer que dans les discours produits sur le schéma de la randonnée, la question de la réserve ne constituait pas un point de crispations majeur. Bien sûr celle-ci n'était pas omise mais la fragmentation territoriale qu'elle pouvait induire n'était pas stigmatisée, alors que le porteur de ce projet, le SIGARN, est clairement identifié comme le gestionnaire de la réserve par tous.

On peut voir deux motifs principaux à cette réduction de l'hétérogénéité territoriale via l'opération concertée sur le réseau de sentiers :

D'une part le SIGARN, bien qu'assimilé à la réserve, n'est pas pour autant réduit à cet objet. En tant

¹⁰³⁸ Entretien RNGA 4.

¹⁰³⁹ Entretien RNGA 18.

¹⁰⁴⁰ Entretien RNGA 4.

que structure intercommunale il est également perçu comme un outil local d'aménagement du territoire, ouvert aux administrés par la représentation des élus des communes membres dans son comité syndical. L'application du schéma de la randonnée, établi à l'échelle du territoire du SIGARN, et non uniquement de la réserve, participe selon nous pleinement de cette interprétation. Ce projet fait de la réserve un objet commun plus qu'un territoire totalement "à part", même si, bien sûr, elle suscite, et suscitera encore des controverses.

D'autre part, l'insertion de ce projet dans le cadre de la dynamique globale insufflée par le PDIPR est également décisive. Sans pour autant mettre la réserve en arrière plan, le projet s'affiche comme une opération localisée d'aménagement du territoire, intégrée à une politique de planification nationale, et non comme une procédure seulement justifiée par la présence de la réserve. De la sorte, la réserve se présente certes comme un territoire spécifique, mais qui, à l'instar de n'importe quel espace naturel français, peut, et doit d'une certaine manière, faire l'objet des mêmes mesures. Le réseau de sentiers de la réserve – et donc la réserve elle-même – ne sont pas à eux seuls, le point de départ du projet ; ils accompagnent un projet plus global, une certaine pensée du territoire.

Toutefois, nous ne saurions rester sur un bilan en apparence unanimement positif.

Des tensions, des interrogations se manifestent au sujet de ce projet. Des enjeux, représentations et légitimités divergentes persistent à propos du réseau de sentiers et de ses conditions d'usages différenciées de part et d'autre de la limite de la réserve.

Tout d'abord, l'accès aux espaces naturels va de soi pour la population locale, qui les côtoie au quotidien et qui ne comprend pas toujours ce besoin d'organisation et d'information. Même si la signalétique semble être bien acceptée (esthétisme, discrétion), quelques remarques sont venues souligner une certaine démesure, un bouleversement plus ou moins bien assimilé :

*"On peut rencontrer sur quatre cents mètres de sentier, deux poteaux avec quatre lames chacun, plus le balisage, c'est quand même quelque chose, c'est un peu les premières critiques qu'on a eu"*¹⁰⁴¹.

*"Vous savez quand vous voyez quelque chose de nouveau à des endroits où vous avez l'habitude de passer, ça vous choque un peu au départ et puis après, ça rentre dans les habitudes"*¹⁰⁴².

Le caractère "sauvage" du territoire, revendiqué par certains acteurs rencontrés, peut s'en trouver amoindri, comme "apprivoisé", contrariant ainsi une identité territoriale projetée notamment au niveau du paysage :

"Ça enlève aussi peut être de la recherche, vous voyez, quand ils prenaient une carte, ils

¹⁰⁴¹ Entretien RNGA 1.

¹⁰⁴² Entretien RNGA 9.

essayaient de se retrouver, je crois qu'on leur facilite un peu trop la tâche aux gens. Ils cherchent plus, ils veulent qu'on leur donne des trucs tout faits (...) on est obligé de passer par des artifices comme ça là, ce schéma, bien organisé etc. Quoique ça enlève un peu le piment du vrai promeneur. Les territoires sont très grands, c'est pas partout signalisé, je chasse, il m'arrive de me perdre, bon ben, ça fait partie du jeu, hein !"¹⁰⁴³.

Ainsi, des tensions perdurent, que le schéma de la randonnée, même en tant que procédure concertée, ne peut résoudre à lui seul.

Des conflits de légitimités territoriales s'observent toujours entre les chasseurs et le SIGARN :

"Il y a une appropriation de certains morceaux de sentiers par les chasseurs. (...) Les chasseurs acceptent mal la création de nouveaux sentiers par le SIGARN, mais ils créent sans autorisation leurs propres sentiers"¹⁰⁴⁴.

"Les chasseurs voudraient que tout leur appartienne"¹⁰⁴⁵.

"On veut bien laisser passer sans indemnité pourquoi pas, mais que cela nous crée des contraintes, jamais ! (...) C'est pour ça que l'on n'avance pas. On veut bien dialoguer avec eux mais comme chacun ne veut pas lâcher son morceau. (...) Nous on protège la nature plus qu'eux"¹⁰⁴⁶.

Des critiques sont également énoncées par des associations de protection de la nature qui voient par ce schéma une opération d'accroissement de la fréquentation touristique dans des portions de territoire qui pouvaient en être encore épargnées. Le SIGARN et la réserve sont alors perçus comme des instruments aux mains d'élus locaux plus soucieux de développement économique que de protection de la nature. On n'est pas loin d'une forme de "théorie du complot" coupable "d'abus et recel d'un bien commun" :

"Toute la gestion actuelle des Gorges est en retrait par rapport à ce qui devrait être fait et s'est trop engagée dans ce qu'il ne faut pas faire (...). La politique locale s'est portée sur du quantitatif à 98% ; les 2% restant du budget sont consacrés à la protection et à l'entretien du site. (...) Ceux qui étaient contre la création de la réserve sont devenus les principaux gestionnaires (...) Les élus ouvrent des sentiers vers les communes du Gard qui veulent profiter des retombées économiques de la réserve"¹⁰⁴⁷.

¹⁰⁴³ Entretien RNGA 15.

¹⁰⁴⁴ Entretien RNGA 1.

¹⁰⁴⁵ Entretien RNGA 7.

¹⁰⁴⁶ Entretien RNGA 5.

¹⁰⁴⁷ Entretien RNGA 3.

Des conflits de légitimités, là aussi de nature sociales et culturelles peuvent s'observer entre le SIGARN et l'ONF. L'Office est certes l'opérateur légitime en forêt domaniale, mais elle est surtout l'intervenant "historique" dans la plupart des forêts de la région. Des points d'achoppement peuvent alors émerger. Ils sont selon nous minimes et en voie de diminution, grâce d'une part à l'avènement d'une préoccupation environnementale dans les plans de gestion forestière, et d'autre part à la reconnaissance de la légitimité d'intervention du SIGARN sur le réseau de sentiers :

*"Les sentiers, c'est l'affaire du SIGARN"*¹⁰⁴⁸.

Signalons par ailleurs que la tension observable au niveau du Vallon du Tiourre (aménagement d'un sentier de découverte par l'ONF) s'est résorbée dans le cadre du projet de site Natura 2000 englobant ce secteur et associant l'ONF et le SIGARN.

Les pompiers, quant à eux, assurant un service de sécurité, tant sur les plateaux pour les risques d'incendies (via les chemins de Défense des Forêts Contre les Incendies – DFCI) que sur la rivière, notamment aux passages des rapides, mettent en exergue, à partir du réseau de sentiers, une fragmentation territoriale entre la réserve et le reste de leur territoire d'intervention :

*"Dans la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, avant de couper une branche [sur un sentier, une piste ou ses alentours], il faut demander l'autorisation au ministère"*¹⁰⁴⁹.

Enfin, au sujet du topo-guide édité pour la valorisation et la communication du schéma, des critiques ont été émises sur la prédominance des informations naturalistes qui y sont diffusés.

Or, parce qu'il constitue une transmission de sens, qui produit un marquage particulier et une lecture topologique spécifique, le topo-guide transmet les valeurs d'un groupe et collabore à l'édification d'une identité collective¹⁰⁵⁰.

De fait, si la forte connotation naturaliste du topo se justifie dans une optique de sensibilisation environnementale (bien qu'elle paraisse même trop ésotérique et donc difficilement accessible pour certains dans ce topo), elle diffuse surtout l'image d'un territoire sanctuaire, refuge d'espèces menacées, que l'on aurait trop vite tendance à résumer au périmètre de la réserve naturelle. Or, celle-ci n'est qu'un "morceau" du plus vaste territoire que le réseau du schéma incite à découvrir. Le territoire du SIGARN, et donc de la réserve, offre par ailleurs un patrimoine culturel important, témoin d'une présence anthropique passée et actuelle.

En somme, et malgré ces dernières remarques, il nous semble que le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche peut être appréhendé comme une procédure de gestion concertée favorisant l'interconnexion entre le territoire réserve naturelle et ses territoires d'insertion. Mais il apparaît

¹⁰⁴⁸ Entretien RNGA 2.

¹⁰⁴⁹ Entretien RNGA 6.

¹⁰⁵⁰ CORNELOUP J., 1999, *Sociologie des topo-guides d'escalade* ; in : Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pp.31-37.

surtout que cette interconnexion est très fortement dépendante de composantes territoriales matérielles et symboliques de diverses natures (économique, politique, historique, etc.) qui dépassent largement l'unique problématique du réseau de sentiers et même de l'espace protégé.

9.1.2. Le schéma de sentiers de découverte du PNE et les conventions tripartites de gestion

Le Parc National des Ecrins, tout comme le SIGARN et la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, témoigne d'un effort de planification de son réseau de sentiers via la réalisation d'un schéma de sentiers de découverte.

Nous en avons déjà présenté les objectifs et composantes dans un point du chapitre 6 (cf. 6.3.1.4.), c'est pourquoi nous ne reviendrons pas sur ce propos. Notre ambition est davantage de porter un intérêt particulier à la procédure de conventionnement, inhérente à ce schéma, mise en place entre le Parc, les communes du Parc et l'ONF. Chaque commune a reçu un modèle de convention avec une annexe détaillant les sentiers que chacun des conventionnaires s'engageait à entretenir et valoriser, sachant que le PNE était au final, sur l'ensemble du territoire concerné, le principal gestionnaire en charge du réseau. C'est sur l'assemblage de ces réseaux communaux tels que proposés dans les conventions (quelques modifications ont pu être réalisées) que se définit le réseau de sentiers de découverte du PNE (cf. carte n°13).

Signalons tout d'abord que cette initiative de contractualisation entamée en 1995, s'inscrit dans l'orientation participative prise par le Parc depuis une dizaine d'années et dont le document symbolique consiste en la Charte d'Aménagement et de Développement Durable signée en 1996. Son application locale se réalise via un engagement contractuel avec les communes et par des conventions de partenariat avec par exemple l'ONF, les accompagnateurs en moyenne montagne, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et de l'Isère¹⁰⁵¹. Notons en outre que dès le début des années 80, le PNE avait déjà initié quelques programmes de développement local en zone périphérique faisant appel à une coopération entre l'institution et la société locale¹⁰⁵².

Concrètement cette volonté de participation à la construction, et plus globalement à la vie du territoire, s'exprime par diverses opérations spécifiques, comme celles visant le maintien d'activités traditionnelles, et par là même des paysages¹⁰⁵³. Ces opérations vont concerner plus ou

¹⁰⁵¹ Des "contrats de partenariats" ont ainsi été établis à l'échelle d'une (Pelvoux) ou plusieurs communes (Briançonnais).

¹⁰⁵² Programme "aménagement, entretien et protection de l'espace montagnard", relayé au milieu des années 90 par le programme "Vallées propres" ; programme "restauration et valorisation du patrimoine bâti" ; programme "accueil en espace rural" à partir duquel fut créé, entre autres, un itinéraire pédestre : Tour du Vieux Chaillol.

¹⁰⁵³ On citera ici par exemple les actions menées en faveur des paysages bocagers du Champsaur (Hautes-Alpes) à partir de 1996 dans le cadre des mesures agro-environnementales.

moins directement le réseau de sentiers du parc et de la zone périphérique¹⁰⁵⁴.

Les conventions de gestion tripartites sont donc à considérer comme une manifestation de démarche participative et globalement contractualisée suivie désormais par le PNE. Celle-ci doit permettre à l'institution d'accroître son rôle en matière de développement local et de favoriser son acceptation locale par un affermissement - via leur institutionnalisation - de ses relations avec les collectivités et autres partenaires. On peut donc attendre de la procédure de conventionnement tripartite, énoncée comme un instrument de gestion concertée du réseau du PNE, une évolution des modalités d'action collective et la co-construction d'une ambition territoriale commune. Quelques remarques doivent être apportés sur ce point.

Dans les secteurs de l'Oisans et du Valbonnais les entretiens qui nous ont été accordés tendraient à résumer la convention à deux articles (et accessoirement un troisième) :

- l'article 10 : l'entretien des sentiers
- l'article 15 : durée
- l'article 11 : dispositions financières

Là réside l'essentiel pour les personnes rencontrées : établir définitivement l'organisation pérenne de l'entretien des sentiers (de découverte). La motivation est donc essentiellement d'ordre pratique et ne semble pas s'inscrire dans le cadre d'une forme de projet de territoire collectif :

"Cette convention ne change rien à ce que l'on faisait avant, elle s'inscrit dans une logique d'officialisation"¹⁰⁵⁵.

"On ne fait qu'officialiser un accord tacite. C'est bien et en même temps j'aurais aimé qu'il y ait plus de sentiers et que des associations soient partenaires"¹⁰⁵⁶.

"Je ne pense pas que cela modifie vraiment les choses. L'avantage principal de ce document est qu'il existe. C'est un bon outil. Pour moi ce schéma directeur ne comporte pas d'inconvénients. En revanche les moyens mis en place pour l'entretien, surtout les moyens humains, ne sont peut-être pas à la hauteur"¹⁰⁵⁷.

¹⁰⁵⁴ Différentes mesures identifiées dans le cadre du Programme Leader II "Territoires Ecrins", prolongé en Leader +, ont ainsi concerné les sentiers du parc à l'exemple de la mesure 38 "Gestion de la fréquentation touristique dans les sites fragiles". Le 2^{ème} grand objectif du contrat de partenariat du Valbonnais "Favoriser un tourisme de découverte" vise un renforcement de la pratique de la randonnée dans ce secteur.

¹⁰⁵⁵ Entretien PNE 17.

¹⁰⁵⁶ Entretien PNE 18.

¹⁰⁵⁷ Entretien PNE 13. Le secteur Oisans ne compte pour l'été, période des travaux, qu'une équipe de deux à quatre ouvriers pour un des plus grands réseaux de sentiers du Parc.

"La convention clarifie et officialise une pratique. L'intérêt est qu'il s'agit d'une procédure de contractualisation qui offre l'espoir de travailler dans la continuité"¹⁰⁵⁸.

"C'est dans la continuité, on a toujours fait ainsi mais maintenant on l'affiche : ces sentiers sont entretenus correctement pour offrir de bonnes conditions de randonnée. En fait rien ne change, ... à l'exception de l'ONF pour qui c'est un vrai engagement"¹⁰⁵⁹.

Parmi ces témoignages, il en est un qui dénote dans cette uniformité de point de vue. C'est celui de l'ex-maire de St-Christophe-en-Oisans dont le jugement porté sur la convention fut sans appel :

"Ce texte est théoriquement nul"¹⁰⁶⁰.

Cet acteur avoua refuser en bloc l'appellation "sentiers de découverte" et insista ainsi sur la prise en compte de l'ensemble du réseau de sentiers, de manière à ne pas privilégier les sentiers les plus touristiques, au détriment de tout un patrimoine culturel et ethnologique. C'est principalement ce qui transparaissait dans le préambule de la convention de gestion de cette commune, telle que modifiée par le maire de l'époque et complétée d'une liste d'itinéraires supplémentaires à inscrire au schéma – ce qui constituait la condition à sa signature de la convention.

A ce jour, cette convention n'est toujours pas officiellement signée. Néanmoins, après la mise en place d'une nouvelle équipe municipale en mai 2004, plusieurs rencontres et contacts ont été établis entre la commune et le PNE afin de faire le point sur les intérêts de chacun à propos de cette convention et plus globalement en matière de sentiers, ainsi que sur d'autres dossiers importants comme celui du ré-aménagement du hameau de La Bérarde. Signalons que les sentiers sur la commune de St Christophe ont toutefois été entretenus et balisés, en dépit de la ratification de la convention, ce qui témoigne de l'intérêt essentiellement "déclamatoire" de ce texte.

Au bout du compte, le schéma directeur des sentiers de découverte ne semble guère avoir modifié le comportement général des communes de l'Oisans et du Valbonnais envers le Parc.

Le Valbonnais (dans son ensemble) a toujours globalement joué la carte PNE par nécessité ; il continue ainsi. La commune de Bourg d'Oisans adhère dans l'ensemble aux projets du Parc qui ne constituent pour elle qu'un moteur de développement au milieu d'une économie très largement axée sur l'activité ski (proximité des stations des Deux Alpes et de l'Alpe d'Huez). Venosc malgré quelques réticences ne peut ignorer le Parc au risque d'être définitivement écrasée, et oubliée, entre Bourg d'Oisans, les Deux Alpes (commune de Mont-de-Lans) et St-Christophe-en-Oisans.

¹⁰⁵⁸ Entretien PNE 15.

¹⁰⁵⁹ Entretien PNE 16. On retrouve ici la tension historique entre l'ONF, à l'origine du parc de la Bérarde, et le PNE. Cette forme de rivalité ancestrale a été plusieurs fois sous-entendue dans les conversations, notamment dans le secteur forestier du Valbonnais. On pensera ici à la formule de M. Letourneux, directeur de la protection de la nature au Ministère de l'Environnement en 1989, qui parlait à ce sujet d'un "patriotisme administratif". Si les conséquences en sont aujourd'hui minimales voire nulles, la rumeur persiste, aux regrets de tous finalement.

¹⁰⁶⁰ Entretien PNE 14.

St Christophe en Oisans, quant à elle, est "tellement concernée par le parc [qu'elle] doit faire valoir sa "spécificité" et son identité"¹⁰⁶¹. L'ex-maire soulignait ainsi l'importance de l'emprise de la zone centrale sur sa commune (75% environ) et donc la nécessité d'un Parc qui, certes préserve l'environnement, mais soit aussi un efficace outil de développement local. Le réseau de sentiers étant pour cet acteur un moteur essentiel de développement pour sa commune, il doit être valorisé dans son ensemble, et sans distinction entre la zone centrale et la zone périphérique. Il reprochait alors au Parc de ne pas s'être inquiété avec sérieux des intentions des communes (et notamment de la sienne) en matière de sentiers, avant que de leur faire parvenir la convention et la liste de sentiers. Cet élu condamnait ainsi une opération menée sans concertation préalable.

Cette convention, présentée néanmoins comme une procédure concertée et contractuelle, rassemblant les acteurs essentiels des sentiers, n'induit guère de conséquences probantes quant à une optimisation des relations du Parc avec les collectivités locales.

La représentation de celui-ci ne semble pas évoluer. Les modalités de gestion du réseau n'enregistrent aucun changement ("on faisait déjà comme ça").

Ainsi, à l'instar de nombreuses procédures de concertation, les gains observés par les conventions tripartites de gestion du réseau de sentiers de découverte du PNE sont essentiellement de nature symbolique¹⁰⁶². Nous voulons évoquer par là le fait que les pratiques de gestion précèdent la formulation publique qu'en propose le document d'institutionnalisation. L'action de ce document consiste moins à initier des pratiques qu'à les énoncer et l'on peut penser que l'identité collective qu'elle tend à promouvoir réside plus dans l'affichage d'une liste de signataires (les communes du Parc et l'ONF) que dans la définition d'une finalité ou d'un projet commun.

Il nous semble donc difficile de voir dans le schéma des sentiers de découverte un réel instrument d'interconnexion territoriale entre le PNE et les collectivités locales, ainsi qu'avec les territoires de légitimité sociale de groupes d'acteurs plus ou moins formellement constitués.

On prendra ici pour dernière illustration l'initiative menée durant de l'été 2000 par la Conservation du Patrimoine de l'Isère, dans le site de haute montagne du vallon des Etançons, en bordure du chemin qui relie le hameau de la Bérarde au refuge du Châtelleret. Cette opération, intitulée "Traversées", consistait à confronter des artistes à ce site grandiose, au moment où se réalisait l'inventaire du patrimoine du canton de Bourg-d'Oisans. Elle a été conduite par une association grenobloise de création et de valorisation culturelle et artistique, en liaison avec le PNE (l'opération avait lieu en zone centrale) et la commune de Saint-Christophe en Oisans, qui venait d'ouvrir au public son Musée de l'Alpinisme. Le financement était assuré par la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la commune de Saint-Christophe et le PNE. Une installation

¹⁰⁶¹ Entretien PNE 14.

¹⁰⁶² GENDRON C., TURCOTTE M-F., 2003, *op. cit.*, p.143.

photographique a été réalisée et disposée le long du sentier, accompagnée des textes de quatre auteurs. Cette exposition était vouée aux émotions procurées par le site, le sentier, l'acte de la marche. Le parti était pris de ne faire aucune allusion au passé du sentier, de ses usages anciens.

Les réactions à cette opération furent nombreuses et, pour certaines, très vives. Les représentants les plus radicaux de deux principaux groupes d'acteurs s'y sont opposés : les alpinistes et les écologistes. Dans les deux, ils rejettent sans doute la présence d'une trace humaine concrète dans ce site, perçu comme un sanctuaire :

- pour les uns de l'alpinisme, une conquête philosophique et quasi mystique de l'inutile, comme les grands récits d'alpinistes des années cinquante l'ont incarné et largement ancré dans les consciences ;
- pour les autres de la nature, un monde par essence exempt de tout artefact.

Les légitimités de pratiques, et tout simplement de présence, manifestées par ces individus, sont directement venues se confronter avec ces installations, et indirectement avec la figure du Parc, de l'institution, perçue comme des plus autocratiques et hermétique à ce qui figure pour eux le "véritable sens" de la haute-montagne.

Les installations étaient provisoires et devaient être démontées en septembre de la même année. Elles ont dûes êtres retirées quelques jours avant la date prévue, pour cause de dégradations volontaires des installations.

Là encore, la dimension symbolique et bio-physique du sentier est au cœur du conflit. Parce qu'il se confond avec La Nature, dans sa matérialité comme dans sa dimension symbolique, il ne peut, du point de vue des opposants à l'opération, faire l'objet d'autres interventions humaines que celles strictement nécessaires à l'entrée en Nature permise par l'observation naturaliste et l'alpinisme. Parce qu'il incarne une forme d'antagonisme profond avec leurs pratiques et appréhension de la montagne, le Parc, dans ce cas précis, ne peut être conçu comme une entité légitime sur leur territoire. Sa légitimité purement institutionnelle est sans valeur face à une puissante légitimité socio-culturelle. Elle pourrait même être vécue comme arrogante et déplacée dans un milieu dont la signification relève, selon ces opposants, de principes éthiques et moraux, bien plus que d'un règlement, même si cette opération était à l'origine une façon pour le Parc d'affirmer qu'il était, aussi, autre chose qu'un texte de loi.

Au-delà de cette opération, par laquelle le sentier semble plus être vecteur de fragmentation que d'articulation territoriale, on pourrait bien sûr mentionner diverses actions élaborées à partir du réseau de sentiers, qui contribuent, localement, à entretenir les liens entre l'institution, les communes et l'ensemble des usagers du réseau¹⁰⁶³.

¹⁰⁶³ En dehors d'un entretien courant et de qualité sont réalisés des sentiers d'interprétation, installées des tables d'orientations, posés des aménagements spécifiques aux portes du réseau, etc.

Il semble cependant que la position dominante du PNE quant à la gestion du réseau n'encourage pas l'élaboration de projets co-construits, qu'ils soient ou non à l'initiative du Parc. De fait, le réseau ne semble pas être appréhendé comme un objet sur lequel peuvent se projeter des valeurs partagées, génératrices d'un projet de territoire commun, à l'échelle du parc, ou, de manière plus réaliste, à une échelle intercommunale ou d'un secteur. Le réseau n'apparaît pas conçu comme un bien commun, de la part du Parc mais aussi de la part de la majorité de ses partenaires. Il est évidemment une ressource selon les acteurs interrogés, mais dans une conception selon nous principalement fonctionnaliste et technique.

Enfin, et comme nous l'avons déjà soulevé à propos du schéma de sentiers des Gorges de l'Ardèche, la question de l'incidence territoriale des réseaux de sentiers relève de multiples problématiques. Ces dernières pouvant même parfois cristalliser totalement les enjeux inhérents au territoire. C'est selon nous le cas pour le PNE dont la question de la ZP conditionne finalement les logiques d'appréhension du réseau de tous les acteurs que nous avons rencontrés.

La question de la mise en place d'une gestion concertée des sentiers dans le PNE s'annonçait décisive à l'origine de nos travaux. Mais il en ressort surtout aujourd'hui que sans véritable statut ni objectifs clairs pour les ZP, et sans rôle précis assigné aux parcs nationaux dans ces zones donc sans un positionnement "intelligent"¹⁰⁶⁴ des collectivités envers les ZP, il est difficile de voir dans une quelconque opération d'aménagement du territoire, fût-elle concertée, participative, contractuelle, etc., et quelque soit son objet (le réseau de sentiers, le paysage, l'agriculture, etc.), une réelle opportunité d'interconnexion territoriale.

9.2. Deux principales clés de lecture des procédures de gestion concertée

Les études de cas exposées au point précédent ainsi que la présentation des systèmes de gestion des réseaux de sentiers dans les espaces protégés retenus dans cette recherche (cf. ch.6), nous conduisent à dégager synthétiquement deux principaux constats relatifs au développement de procédures de gestion concertée des réseaux de sentiers en espaces protégés :

- les principales modalités d'actions collectives par lesquelles se réalise la concertation ;
- les types de mobilisations stratégiques du réseau s'opérant implicitement ou explicitement dans les procédures concertées.

¹⁰⁶⁴ Au sens le plus noble du terme et sans induire un quelconque jugement par défaut.

9.2.1. Trois grandes modalités d'action collective

Trois principales modalités d'action collective peuvent être dégagées en matière de gestion de réseau de sentiers.

❖ La première s'inscrit dans une logique de gestion et d'intervention courante.

C'est la plus anciennement répandue. Elle renvoie à des actes simples, fondés sur la confiance mutuelle et l'échange de services (les fondamentaux "coups de mains sur le terrain"), d'informations.

A côté des procédures officielles de concertation, se réalisent continuellement des agencements micro-locaux et interpersonnels parfois, contribuant à renforcer la dialectique réseau-territoire et à construire une identité territoriale commune à l'échelle des territoires ruraux concernés par la présence d'espaces protégés. L'observation de règles tacites entre les agents techniques des espaces protégés et les acteurs locaux témoigne d'une forme d'adaptation réciproque. Bien que particulièrement réglementé, il arrive par exemple que l'usage d'un tracteur sur un sentier menant à une parcelle soit consenti à un agriculteur. De même, le réseau de sentiers se situe toujours au centre d'une "tractation tacite" lorsque le propriétaire et exploitant d'un refuge dans une réserve en Haute-Savoie nous propose de l'aide pour le relevé de compteurs de fréquentation sur les sentiers. En retour, le gestionnaire pourra concéder la réalisation de micro-aménagements des sentiers menant au refuge, pour favoriser l'accès à une installation qui fait l'objet d'une fréquentation massive pendant la saison estivale.

Ces adaptations réciproques, ces "petits arrangements entre acteurs"¹⁰⁶⁵, peuvent également donner lieu à des opérations plus ou moins formelles et institutionnalisées, toujours en lien direct avec les missions et compétences de gestion réciproques des acteurs impliqués. Deux exemples peuvent être évoqués :

- une plaquette d'information conjointement éditée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche et le Comité de la Randonnée Non Motorisée ; plaquette diffusée, entre autres, par le SIGARN (fig. n°29) ;
- la constitution, en Haute-Savoie, d'une intergarderie, par le Préfet de département, lequel a la possibilité de mettre en place une coordination des pouvoirs de police de l'environnement. Sont ainsi associés, depuis 1993, des agents assermentés ou commissionnés de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'ONF, de la DDAF, des Douanes, de la Gendarmerie, des Lieutenants de Louverterie, du Conseil Supérieur de la Pêche et d'ASTERS. Ce regroupement des services et personnels compétents en matière de police de

¹⁰⁶⁵ BEURET J-E., 1999, *Petits arrangements entre acteurs : les voies d'une gestion concertée de l'espace rural* ; in : Nature, Sciences, Sociétés, Elsevier, Paris, vol.7 n°1, pp.21-30.

l'environnement a été mis en place dans un souci d'échanges de compétences (spécifiques comme généralistes). Officialisant d'anciens et tacites accords, cette coordination génère un travail d'équipe efficace, précurseur, et permet la réalisation d'opérations ciblées bénéficiant d'effectifs confortables. Plusieurs opérations ont ainsi été menées sur les réseaux de sentiers (dans et hors réserves naturelles), en saison estivale comme hivernale (réglementation de l'activité moto-neige notamment).

Figure n°29 : Plaquette d'information-sensibilisation "chasse et randonnée en Ardèche"

LA CHASSE et la Randonnée

Habituellement la chasse se pratique du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Depuis l'augmentation des populations de sangliers, celle-ci peut se pratiquer du 15 août au 20 février (c'est un arrêté préfectoral qui fixe les périodes et conditions de chasse).

Seules quelques dizaines de communes sont concernées, principalement dans le sud du département. Les rencontres dans les bois entre chasseurs et randonneurs sont "tagiques" : chacun est utilisateur de la nature. Le monde de la chasse comprend les chasseurs qui peut avoir le randonneur lorsqu'il rencontre un ou des chasseurs dans les forêts ardéchoises.

Nous sommes tous persuadés qu'une bonne entente passe simplement par le respect de l'autre. Le chasseur, comme les autres usagers de la nature, "emprunte" celle-ci aux propriétaires et doit tout mettre en œuvre pour ne pas perturber quelque activité que ce soit.

BALADE ET CHASSE EN ARDÈCHE COMMENT S'INFORMER ?

La chasse se prend à l'air et se pratique le week-end et, généralement le jeudi en septembre à moins grande. Chaque AFCA (Association Française de Chasse Agréée) décide s'il y a lieu de chasse en dehors de ces dates, toujours dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral.

Pour tout savoir sur la chasse dans une commune il faut demander à la Mairie les coordonnées du Président de l'AFCA locale et le contacter. La Fédération des Chasseurs peut également vous donner ces renseignements.

Sur le site dédié aux chasseurs d'information des permis de chasse et tous les dispositifs à l'entrée des chemins utilisés des panneaux indicateurs de balise (insérés en dernière page de ce document).

LE RISQUE D'ACCIDENT
42 accidents mortels en France en 1999 dont 2 non-chasseurs pour 1 500 000 pratiquants.

Chasseurs et Randonneurs ont une passion commune : LA NATURE

C'est pour permettre à chacun de mieux se connaître et se respecter que le Comité de la Randonnée Non Motorisée et la Fédération Départementale des Chasseurs mettent à votre disposition ce dépliant d'informations.

Il a pour objectif d'expliquer la chasse en Ardèche.

Randonnée & Chasse en Ardèche

CONDUITE À TENIR EN TRAVERSANT UNE BATTUE

- Arrêter tout contact avec le premier chasseur passé sans renvoyer l'objet de la battue. Chasse et la battue en cours de plein week-end.
- Rester à l'écart de la battue jusqu'à ce que le chasseur ait fini de tirer. Ensuite, attendre que le chasseur ait fini de tirer.
- Appeler à l'aide la personne avec laquelle on se balade et aller de chasse personnellement.

CONTACTS :
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE
Innovatoire - Z.A. Le Lac - B.P. 118 - 07021 PRIGNAS CÉDEX
Tél. 04 75 54 61 60 - Fax 04 75 54 87 26

(source : Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche et Comité de la Randonnée Non Motorisée)

Il apparaît au final que tous ces agencements, plus ou moins formalisés, sont toujours propices au rapprochement entre acteurs engagés dans une démarche de gestion respectueuse du multi-usages, notamment lorsqu'ils sont destinés aux différents utilisateurs d'un réseau de sentiers. Pour la plupart coutumiers et ponctuels, ils nous semblent également particulièrement efficaces pour faire rentrer peu à peu l'espace protégé dans le vécu, dans les territoires du quotidien des acteurs locaux. Aujourd'hui ces formes de coopération, touchant souvent directement à l'entretien ou à la promotion d'un réseau d'itinéraires, sont en phase d'institutionnalisation et de plus en plus intégrées dans une approche planificatrice. Il est néanmoins certain qu'elles ne disparaîtront jamais car fondées sur la simplicité, l'immédiateté et la gratuité de l'échange.

❖ Une seconde modalité d'association d'acteurs se révèle dans une logique d'observation.

L'observation d'un phénomène, d'un territoire ou de tout autre objet peut être définie comme un processus organisé d'enrichissement et d'amélioration de la connaissance à son propos. L'intérêt premier d'un observatoire tient à son inscription dans le temps ; associant temps court et temps

long, il permet d'établir un état des lieux, une "photographie", tout autant qu'il dispense une vision prospective de l'objet observé.

De nombreux observatoires, plus ou moins spécifiques (du sport, environnementaux, etc.), conçus à des échelles diverses (intercommunales, départementales, régionales, nationales) ont vu le jour ces dernières années. L'exemple de l'observatoire développé dans le cadre du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie, apparaît particulièrement intéressant tant à propos des réseaux de sentiers qu'en terme d'association d'acteurs. Cet observatoire a pour ambition d'être un outil de diagnostic des territoires montagnards et de leurs évolutions, et non uniquement de la situation écologique d'espaces préservés. Le périmètre d'observation n'est pas restreint à celui des réserves. Il repose sur trois grandes problématiques d'observation, renvoyant chacune à un "tableau de bord" : état du milieu naturel, changements globaux, activités humaines¹⁰⁶⁶.

Au sein du tableau de bord des activités humaines, sont prises en compte toutes les activités s'exerçant sur le territoire observé (chasse, pêche, randonnée, alpinisme, sylviculture, pastoralisme, etc.), et pour lesquels les réseaux de sentiers sont indispensables. Ils sont de fait appréhendés comme une clé de lecture transversale de ces pratiques et du territoire. Ils sont surtout profondément inscrits dans une dimension "multi-usages", génératrice d'une conscience collective qui appuie l'idée de bien commun au sujet de ces réseaux ; la mobilisation des acteurs du territoire pour contribuer à l'enrichissement des bases de données s'en trouve favorisée.

Une telle logique d'observation, de par les différentes caractéristiques mentionnées, place les réseaux de sentiers au cœur d'une dynamique collective d'aménagement du territoire.

❖ La troisième modalité d'action collective en matière de gestion de réseaux de sentiers tient en la planification contractualisée, instituée en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette perspective est, comme nous l'avons souligné, la plus suivie désormais.

Les documents contractuels comme les chartes, conventions, cahiers des charges, etc., se sont généralisés pour établir et officialiser de manière pérenne les modalités de gestion d'un réseau ou d'un itinéraire, pour préciser les responsabilités juridiques de chacune des parties en cas de litiges, ainsi que pour entériner une volonté de concertation, de partenariat.

De telles procédures de planifications ne sont pas spécifiques aux espaces protégés. Une charte des randonneurs et des chasseurs a par exemple été établie en 1995 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, en collaboration avec l'association "Sentiers et circuits de la région lyonnaise". Les PDIPR procèdent également de ce type de démarche et s'appliquent à l'ensemble du

¹⁰⁶⁶ On se reportera pour cet observatoire aux articles suivants : MIGNOTTE A., CAPLAT P., VODINH J., 2002, *L'observatoire des réserves naturelles de Haute-Savoie : outil de diagnostic du territoire* ; in : Les Dossiers du Réseau Alpin, Gap, n°7, pp.63-67 ; MIGNOTTE A., VODINH J., 2003, *Quelle démarche globale de suivi pour les réserves naturelles de Haute-Savoie ? Réflexions autour de la construction d'un observatoire* ; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, pp.89-94.

territoire français. Actuellement, une étape de planification supplémentaire a été initiée avec la nouvelle loi sur le sport du 6 juillet 2000 (loi n°2000-627). Elle prévoit la mise en place de Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Ces CDESI devront par la suite proposer des Plans Des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature. Les décrets d'application des articles correspondants ne sont toujours pas parus ; la composition des CDESI n'est donc pas encore clairement définie. On constatera toutefois dans les départements "pilotes" (Ardèche, Drôme, Côte d'Armor), que les CDESI sont affichées comme des instruments de gestion concertée, sollicitant la représentation de nombreux acteurs des sites, espaces et itinéraires de nature (acteurs des sports de nature, collectivités territoriales, services de l'Etat, groupements professionnels, associations d'usagers divers, de propriétaires, de protection de l'environnement, gestionnaires, etc.)¹⁰⁶⁷.

Ces modalités d'actions collectives ne sont en aucun cas exclusives. Leur combinaison n'est pour autant pas toujours établie ni même reconnue alors qu'elles nous semblent très complémentaires pour aller vers une meilleure efficacité des dispositifs de gestion, tout en satisfaisant les intérêts partagés de chaque acteur : visiteur, élu, résident, représentant associatif, etc.

Ces trois modalités d'action collective laissent augurer d'une gestion propice à l'articulation territoriale. Or, comme nous l'avons montré d'un point de vue théorique (cf. 8.3.) comme appliqué (cf. 9.1.2.), la mise en place de procédures concertées n'induit pas nécessairement la co-construction d'un projet partagé et ce faisant une potentielle interconnexion territoriale. La mobilisation du réseau se réalise en conséquence selon des registres différenciés.

9.2.2. De la mobilisation stratégique d'un réseau fédérateur ou désolidarisant

Les exemples des schémas de randonnée des Gorges de l'Ardèche et du PNE ont montré que toute politique de gestion orientée par un point de vue dominant, sinon unique, prend le risque de se heurter à des résistances multiples de la part d'acteurs qui admettent d'autant moins ce point de vue qu'il n'est pas le leur et qu'il ne tend pas vers une conception du sentier comme bien commun. Inversement, la pluralité des territorialités, couplée à cette conception rend utile et pertinent de penser la gestion des réseaux de sentiers comme une opération de concertation, dans une optique d'interconnexion territoriale.

En matière de gestion des réseaux de sentiers, la mise en œuvre d'une concertation et la recherche de compromis, à défaut de consensus, procède du constat pragmatique qui précède. Sa pertinence

¹⁰⁶⁷ Sur la question des CDESI et des PDESI, on pourra se reporter aux travaux menés sur le cas de l'Ardèche ; voir à ce sujet : MAO P., REYMBAUT O., 2004, *Vers une reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif, l'exemple de l'Ardèche* ; in : Les Cahiers Espaces, n°82, Paris, pp.139-145.

doit être comprise selon nous au travers des diverses façons que les acteurs de la gestion vont ajuster les réseaux aux contextes territoriaux locaux, dans le cadre de la concertation.

En effet, la plupart des acteurs disposent de compétences sur des entités spatiales limitées (parcelle, espace protégé, territoire communal) ; or les réseaux s'articulent de deux façons sur ces périmètres :

- un réseau sillonne un territoire donné et rend possible son usage et sa gestion ; c'est le cas d'un réseau de sentiers à l'échelle d'une commune ou d'un espace protégé pour peu qu'il ait une certaine dimension. Ce réseau peut alors être conçu du point de vue de la logique territoriale d'un acteur particulier ;
- un réseau traverse les limites des entités territoriales contiguës, connecte les espaces correspondants et dessert aussi simultanément des territoires qui se chevauchent ou s'englobent mutuellement (comme dans le cas des territoires communaux et des espaces protégés). Un même réseau doit donc pouvoir répondre à plusieurs usages pratiques et symboliques, correspondre à des systèmes de représentations hétérogènes pour pouvoir contribuer à un ajustement réussi des territoires des uns et des autres.

La seconde pensée du réseau est celle qui anime notre recherche et sur laquelle repose notre problématique. Or, nous avons vu que cette visée "interconnexiste" du réseau n'était pas systématiquement mise en œuvre par les acteurs de sa gestion.

Partant des procédures observées, la mobilisation du réseau peut être conçue de façon à privilégier l'un ou l'autre des deux modes d'articulation du réseau au territoire présentés ci-dessus, au gré des intérêts, ambitions des acteurs. Les effets sociaux, politiques et spatiaux seront alors différents selon le mode privilégié. En d'autres termes, on pourrait dire en exploitant toute la force métaphorique qui réside dans l'acception spatiale et sociale de chacun de ces termes, que selon les agencements opérés, le réseau fédère ou désolidarise¹⁰⁶⁸. Du point de vue de l'interaction réseau-territoire, ce double potentiel du réseau peut être formulé ainsi :

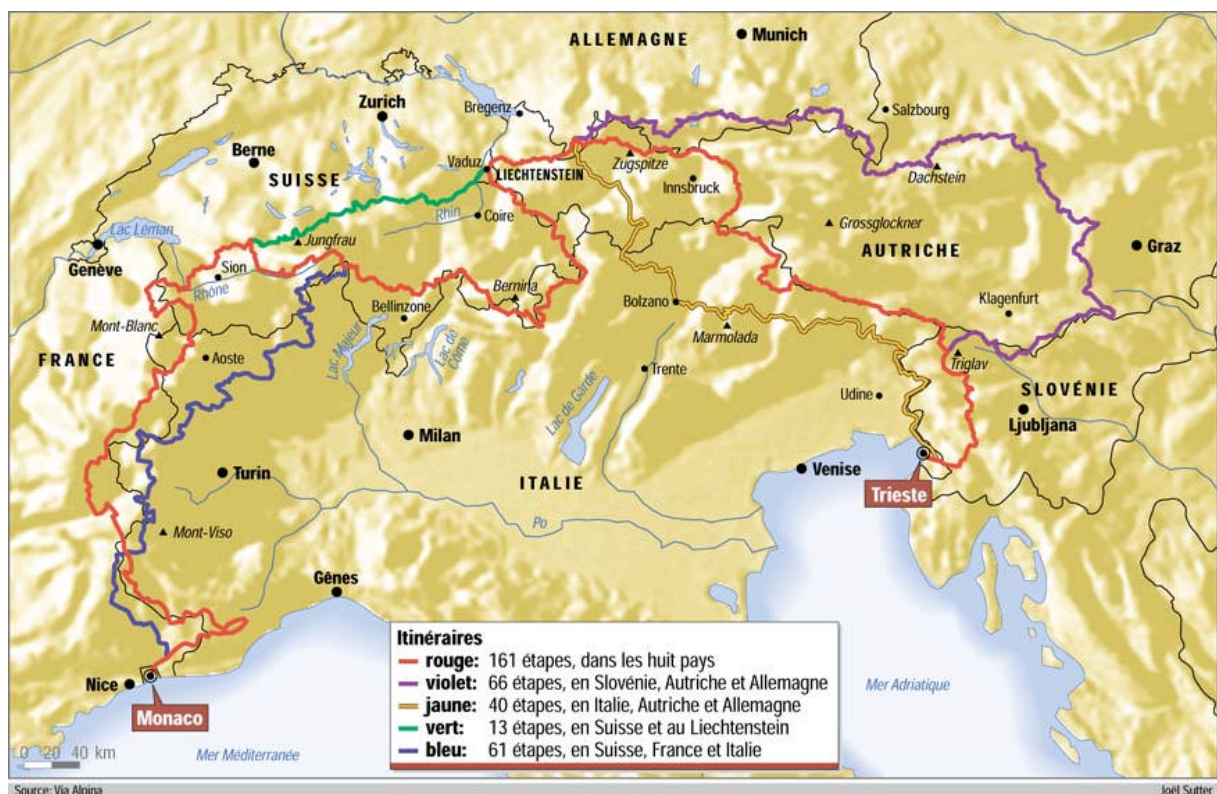
- Le réseau est facteur de cohésion inter-territoriale. Il solidarise, il homogénéise. Il est créateur d'interconnexions stimulant la matérialisation d'un territoire commun. Aux marges de territoires disposant ainsi de réseaux fonctionnels adaptés, les interconnexions, c'est-à-dire la mise en compatibilité de réseaux hétérogènes du point de vue technique, organisationnel ou institutionnel, requiert un ajustement des cadres techniques, organisationnels ou institutionnels qui régissent chacun des réseaux. On parle ici d'interopérabilité (cf. 3.3.2.).

¹⁰⁶⁸ On se reportera sur cette distinction de mobilisation à l'ouvrage collectif dirigé par Offner et Pumain (1996, *op. cit.*, cf. chapitre notamment : pp.19-59). Offner précise également sur ce point dans un autre article, que lorsque s'est réalisée la liaison des réseaux électriques du Nord et du Sud de la France, dans l'entre-deux-guerres, cette interconnexion répondit certes à une logique technico-économique : elle augmentait la fiabilité du réseau et en améliorait la productivité ; mais elle symbolisait également une solidarité accrue, par l'échange de ressources : le charbon du Nord, l'énergie hydraulique du Sud. De même, l'Espagne, en adoptant la norme européenne d'écartement des rails des voies ferrées lorsqu'elle développe son réseau à grande vitesse, s'ancre dans l'Europe. OFFNER J-M., 2000 (a), *op. cit.*, p.226.

- Le réseau transgresse les territoires institutionnels comme fonctionnels. Il ne respecte pas les frontières administratives ni privées. Il oppose aux maillages institutionnels ses logiques fonctionnelles. Il récuse les proximités spatiales et créé, par ses connexions, une carte faite de points singuliers, loin de la continuité et de l'exhaustivité qui fondent le territoire.

La majorité des individus rencontrés évoquent le réseau de sentiers comme facteur de cohésion entre acteurs, entre territoires. La symbolique organique et unificatrice du réseau est récurrente dans les discours. Cette même symbolique est évidente et fondamentale pour des projets directement fondés sur le rapprochement des communautés grâce à un réseau, à un itinéraire. La Via Alpina constitue en cela un très bon exemple. Tout en considérant les Alpes (de Monaco à Trieste) comme un territoire, la Via Alpina est présentée comme un "véritable fil rouge", qui permet de "franchir les frontières plus de 60 fois !" (carte n°14).

Carte n°14 : La Via Alpina : le plus long sentier de randonnée à travers les Alpes



(source : Grande Traversée des Alpes, 2003)

Ce parcours (auquel s'ajoute plusieurs variantes) s'affiche comme un trait d'union symbolique entre les huit pays traversés, marqué par une "philosophie", une "forte identité alpine", une "dominante culturelle", tout cela en respectant "l'environnement naturel et exceptionnel" et pour contribuer au "développement local".

L'association des espaces protégés à ce projet est d'ailleurs soulignée et valorisée pour en faire une

garantie de "naturalité" de l'itinéraire :

*"La Via Alpina traverse 9 parcs nationaux, 17 parcs régionaux, 22 réserves naturelles"*¹⁰⁶⁹.

D'une manière générale, le choix des termes employés dans le dossier de presse de la Via Alpina est particulièrement fin et ciblé tout au long du document. Il fait continuellement référence à l'idée d'une construction, d'une œuvre, façonnée, édifiée. On pense ici à la symbolique d'un chantier, dans le bâtiment par exemple, par lequel un collège d'artisans, part d'une ancienne maison presque démantelée dont ils se seraient partagés les éléments en fonction de leurs compétences et affinités, et ainsi en affirmer l'identité par la mise en synergie de chacune de ses composantes auparavant dissociées bien que si proches. Cette entreprise de construction (de restauration ?) semblait en outre presque urgente, tout au moins nécessaire, puisque il s'agit "enfin"¹⁰⁷⁰ d'un itinéraire qui relie l'Adriatique à la Méditerranée.

On peut certes douter de la réelle capacité de la Via Alpina à créer un sentiment "alpin" commun de la Slovénie à la France. Cet objet géographique linéaire serait en cela capable de réaliser une articulation transcalaire de territoires hétérogènes. Quoi qu'il en soit, on voit nettement ici une tentative de création identitaire partagée, et surtout la confirmation de l'instrumentalisation de l'objet géographique réseau (de sentiers) comme facteur de cohésion inter-territoriale.

Une telle mobilisation du réseau comme outil de développement d'une dynamique unificatrice est également revendiquée dans nos terrains d'étude. Toutefois cette appréhension du réseau est implicitement ou explicitement exprimée comme une réalité à venir, un souhait, voire une utopie pour les moins enthousiastes. En effet, la réalité du second point (le réseau qui transgresse, vecteur de fragmentation) et la confrontation d'acteurs qu'il suppose est très puissante et problématique. C'est bien cette réalité d'un réseau qui transgresse les limites, qui pose la nécessité d'une gestion concertée et requiert une négociation avec tous les acteurs porteurs de territorialités spécifiques.

Mobiliser le réseau comme instrument fédérateur pose le problème de la légitimité d'intervention des divers acteurs impliqués dans l'action collective, c'est-à-dire de leur capacité individuelle et collective de transformation de l'environnement physique et social, et de fait de la symbolique qui lui est attachée. Cette capacité de transformation s'exerce tout à la fois dans l'institutionnel et le relationnel qui, dans ce cas, interagissent. Une telle mobilisation concerne donc la gestion de l'infrastructure ainsi que les pratiques sociales territorialisées. A cet égard, l'analyse de l'action des gestionnaires d'espaces protégés met en évidence qu'ils travaillent non pas à partir d'une mais de plusieurs représentations parfois combinées du réseau (outil de protection, outil de découverte, espace de pratiques traditionnelles, etc.), conditionnées par des échelles différentes et par des préoccupations de régulation qui s'expriment dans un ajustement entre des préoccupations

¹⁰⁶⁹ Association Grande Traversée des Alpes, 2003, *op. cit.*, pp.2-4.

¹⁰⁷⁰ Association Grande Traversée des Alpes, 2003, *op. cit.*, p.2.

écologiques et symboliques.

Ainsi, dans le cadre d'une gestion concertée des réseaux de sentiers en espaces protégés (donc en accord avec les objectifs de protection et principes réglementaires de ces territoires), la question est de savoir si les interventions et représentations portées sur les réseaux de sentiers peuvent dégager un potentiel d'interopérabilité, ou à l'inverse si la mobilisation des réseaux ne se réalise que dans le but de simples connexions, ponctuelles et plus ou moins bien vécues. La situation n'est bien évidemment jamais aussi tranchée comme nous l'avons constaté dans chaque espace protégé. Les situations d'entre-deux sont nombreuses mais il est à signaler la recherche croissante d'une imbrication entre monde des humains et des non-humains. Le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche figure en ce sens une initiative de compréhension mutuelle, induisant une reconnaissance de l'altérité dans le cadre du champ décisionnel ou d'action propre à un espace auparavant exclusif : l'espace naturel protégé. L'évolution des modes de gestion des réseaux de sentiers tend donc à reconnaître de plus en plus la diversité des rapports au territoire, les légitimités de participation à la gestion par divers protagonistes, même si, d'une manière générale, il est impossible d'invoquer une complète interconnexion territoriale.

9.3. Vers l'interconnexion territoriale : une trace entre deux écueils

Plusieurs points particuliers d'achoppement à l'idée du réseau de sentiers comme outil d'interconnexion pourraient être développés. Nous avons ici fait le choix d'en privilégier deux, parce qu'ils regroupent deux questionnements encore trop peu pris "à bras le corps" par les acteurs rencontrés, tant ils sont, il est vrai, complexes et délicats à appréhender : il s'agit d'une part d'une problématique d'articulation d'échelles d'interventions, et d'autre part de la question de la territorialité, dont la signalétique est un vecteur prépondérant.

Ces deux écueils soulèvent la question du rapport à l'autre, permanent dans cette recherche, et ce faisant la question du temps par lequel les identités se construisent perpétuellement. Nous proposerons donc ici pour dernière réflexion, une modélisation dynamique de l'évolution de la régulation du réseau de sentiers ; modélisation qui s'est progressivement dévoilée au fil de l'exploration de la problématique relationnelle de cette recherche, c'est-à-dire dans une perspective d'interconnexion entre réseau, acteurs et territoires hétérogènes.

9.3.1. Une articulation d'échelles difficile mais insuffisante

La différence d'échelle géographique de l'action collective en matière de réseaux de sentiers figure un handicap important au développement d'une gestion territoriale concertée.

Alors que nous avons signalé l'apport de la politique PDIPR (échelles nationale et départementale) dans l'affirmation du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche (échelle locale : intercommunale) comme outil d'articulation territoriale, il ressort que l'articulation des échelles d'interventions en matière de réseaux de sentiers (communale-intercommunale, départementale voire interdépartementale¹⁰⁷¹, nationale) est encore trop souvent aléatoire. Les espaces protégés notamment, nous sont apparus, à l'exemple des réserves de Haute-Savoie, particulièrement en retrait par rapport à la politique PDIPR. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être évoqués.

Tout d'abord ASTERS n'est pas le gestionnaire des réseaux de sentiers ; les compétences de gestion demeurent de la souveraineté des communes, qui, de leur propre initiative font le choix d'inscrire des sentiers au PDIPR. Ensuite, les différents syndicats intercommunaux répartis sur le massif Arve-Giffre se sont largement investis dans cette procédure de planification, occupant ainsi le terrain, si l'on peut dire. Enfin, la qualité et la notoriété des sentiers de cette région, dues notamment à la présence d'espaces protégés, génèrent une forme de concurrence entre les communes. On retient alors deux attitudes envers le PDIPR :

- soit les communes sont relativement réticentes à l'élaboration d'une planification intercommunale de la gestion du réseau, ce qui équivaldrait, d'une certaine manière, à "dissoudre" leur ressource dans celles des autres ; les communes dans cette position adhèrent (très) modérément au PDIPR ;
- soit elles voient dans le PDIPR une réelle opportunité d'amélioration de leur réseau, ce qui n'induit pas pour autant qu'elles vont particulièrement œuvrer pour faire du plan un outil de cohésion territoriale.

Finalement, cette forme de rivalité communale en matière de réseau de sentiers nous semble être, à juste titre, rattachée à la question du PDIPR pour ASTERS. Le gestionnaire voit de fait dans cette procédure une source d'imbroglios et de tensions supplémentaires, d'où une attitude qui tendrait à dire : "c'est leur affaire" ; l'affaire d'ASTERS étant principalement de contrôler que les opérations réalisées au titre du PDIPR sur un sentier en réserve, le cas échéant, respectent la réglementation.

Une étude d'enquête menée en 2001-2002 auprès des techniciens en charge de la politique sentiers des Conseil Généraux de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Savoie, confirme ce manque de relations avec les espaces protégés, à l'exception de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, dont le statut du gestionnaire lui permet la mise en œuvre locale du PDIPR. Alors qu'une évolution récente et positive des rapports avec le PNE nous a été témoignée, il a clairement été fait mention de réels problèmes de relations avec les réserves naturelles pour la Haute-Savoie¹⁰⁷².

¹⁰⁷¹ Voir ici les compromis établis sur les sentiers limitrophes du PNR du Vercors, dans sa partie drômoise, au Sud.

¹⁰⁷² Cette étude fut menée en collaboration avec J-C PORTAY dans le cadre de son rapport de recherche du Diplôme Recherche Technologique "Développement territorial" de l'UJF de Grenoble. Une synthèse des résultats de cette étude est fournie dans le rapport du programme "sentiers" mené par le laboratoire TEO, actuellement Territoires ; cf. : DEBARBIEUX B. (dir), 2004, *op. cit.* - à paraître

Néanmoins, et sans pour autant faire des espaces protégés les principaux acteurs d'une procédure de gestion intercommunale des sentiers, à l'instar du SIGARN, il est selon nous fondamental qu'ils prennent davantage part à ces opérations. Cela permettrait de mieux accorder la stratégie de gestion des réseaux situés dans le périmètre de l'espace protégé avec celle des réseaux situés au-delà de la limite. Il s'agit bien sûr pleinement d'une meilleure interconnexion de réseaux à établir.

Envisager l'interconnexion pose donc irrémédiablement la subtile question de l'articulation d'échelles, expression que nous préférons ici à celle d'emboîtement. En effet, l'interconnexion de réseaux, dans le cadre de notre problématique, suppose un télescopage d'échelles des logiques d'actions, plus qu'elle n'autorise à penser leur emboîtement¹⁰⁷³. Car il est nécessaire dans notre cas de préserver la spécificité de chaque échelle, et donc de chaque réseau vis-à-vis de l'autre, plutôt que de les fondre les uns dans les autres, selon l'image de la poupée russe¹⁰⁷⁴.

Il s'agit en cela de conserver la spécificité du réseau de l'espace protégé "X" par rapport à celui de la commune ou de l'intercommunalité "Y", car le réseau de l'espace protégé est un outil important de gestion de ce territoire particulier, mais aussi parce qu'il constitue généralement une plus-value territoriale (lorsqu'il est appréhendé comme tel), du fait du classement en espace protégé, par rapport au réseau de sentiers "Y". C'est en ce sens qu'il nous semble nécessaire de travailler à l'articulation d'échelles d'action en matière de réseau, ce qui ne peut se traduire, ni par une attitude de retrait vis-à-vis des stratégies d'échelles divergentes, ni par une volonté d'emboîtements, plus ou moins forcés. L'interconnexion de réseaux, entendue comme un processus d'intermédiation territoriale, n'est pas synonyme de fusion, mais d'une ou plusieurs adaptations, symbolique, fonctionnelle, organisationnelle. L'absence de prise en compte de cette nécessaire articulation d'échelles contrarie de fait les deux modes d'adaptation du réseau¹⁰⁷⁵ :

- un mode extensif, qui renvoie à une interconnexion topologique de réseaux similaires mais de territoires d'appartenances distincts ;
- un mode intensif, qui procède par regroupement de flux, dans un processus d'homogénéisation, au sein d'un même réseau.

La première modalité est synonyme de coordination territoriale.

Les gestionnaires des réseaux de sentiers en espaces protégés et acteurs de la gestion de réseaux hors espaces protégés, sont précisément dans cette configuration. L'interconnexion de réseaux de sentiers soulève évidemment des enjeux techniques, institutionnels, économiques, importants. Mais éluder la question de l'articulation des échelles revient à évacuer l'idée d'une co-existence (et non

¹⁰⁷³ L'idée n'est pas ici de calquer pleinement notre propos sur les réflexions élaborés à ce propos à partir des réseaux de communications. Comme nous l'avons déjà énoncé les caractéristiques de ces infrastructures (la vitesse notamment) ne permettent pas de telles assimilations.

¹⁰⁷⁴ OFFNER J.-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *op. cit.*, p.30.

¹⁰⁷⁵ OFFNER J.-M., 1993 (a), *op. cit.*, pp.15-16.

d'un emboîtement) de réseaux et de territoires différents dans un même système territorial, envisagé le plus souvent à l'échelle intercommunale.

La seconde modalité vise quant à elle à homogénéiser des flux différents, et donc des pratiques dans notre cas. Une telle modalité d'adaptation suscite nécessairement des choix pour privilégier tel ou tel flux, c'est-à-dire tel type ou tel type de pratique. Une hiérarchie, temporaire, évolutive ou permanente est donc à mettre en place. Ce mode de redéploiement intensif du réseau concerne particulièrement les acteurs de la gestion des réseaux de sentiers, en espace protégés ou non, du fait du développement de nouvelles activités sportives de loisirs ayant recours à l'infrastructure réseau de sentiers. Les PDESI à venir sont par essence des outils construits sur cette logique intensive. Ils doivent, entre autres, coordonner les pratiques multiples se réalisant sur les sentiers

Là encore, éluder la question de l'échelle revient à contrarier ce mode d'adaptation. On observe en effet une contradiction intrinsèque dans le fait de vouloir, par exemple, concilier les randonnées pédestre, équestre et cyclistes, ou la chasse, sur un même réseau, sans prendre conscience que l'étendue du réseau concerné par ces pratiques va être différente. Par ailleurs, cette logique intensive est directement reliée à la logique extensive : pour l'exemple cité, l'interconnexion de plusieurs réseaux est nécessaire pour penser la pratique de la chasse, du VTT ou de la randonnée équestre. Les espaces protégés ne sont en outre pas du tout étrangers à ce type de problème : la piste 4X4 de la réserve naturelle de Passy (cf.6.3.2.2.) ou encore la transformation de sentiers en piste pour le passage d'engins d'exploitation sylvicole en fournissent des exemples.

Dans les deux cas il va de toutes façons être question d'articuler et de signifier des "choses" différentes, c'est-à-dire un objet territorial (le réseau), et des pratiques, elles aussi territoriales.

La coordination des pratiques différentes, comme l'interconnexion de réseaux, va se réaliser, sur le terrain, via l'information diffusée aux usagers, c'est-à-dire par la signalétique.

9.3.2. La signalétique : relier sans renier

La problématique tient en effet dans la formule, applicable ici comme au sujet de la concertation (cf. 8.1.3.1), les deux sujets étant particulièrement imbriqués.

En tant que système de communication et d'information territoriale, la signalétique revêt un enjeu identitaire majeur. De fait dès lors qu'il s'agit, par la signalétique, de combiner des pratiques ou d'interconnecter des réseaux, la question est d'articuler des territoires, et donc de mettre en jeu des identités spécifiques. La signalétique cristallise donc (quasi) systématiquement les préoccupations identitaires en matière de réseaux de sentiers¹⁰⁷⁶.

¹⁰⁷⁶ Au gré de nos recherches comme de nos pérégrinations personnelles, tous un espace naturel que nous ayons pu

Selon Di Méo, par leurs comportements territoriaux, les institutions font souvent largement recours à de nombreux marqueurs territoriaux pour borner, symboliser le territoire "conquis" et faire partager aux membres de ce territoire la validité et la force de ses limites¹⁰⁷⁷.

Cliché n°16 : Mobilier de signalisation de l'entrée dans le PNE (identification par logos et pictogrammes rappelant les grands principes de la réglementation en vigueur).



(cliché : A., Mignotte, 2000)

Cliché n°17 : Balisage d'identification de la limite de la zone centrale du PNE



(cliché : A., Mignotte, 2000)

fréquenter semble avoir été l'objet de tensions concernant la question de la signalétique, de son harmonisation à l'échelle de plusieurs territoires ou pour la coordination de diverses pratiques.

¹⁰⁷⁷ DI MEO G., 1996, *op. cit.*, p.20.

Les espaces naturels protégés procèdent également de la sorte. Les limites sont toujours matérialisées au sol par l'usage de bornes comme dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, de panneaux et traces de peintures comme dans le PNE (cf. clichés n°16 et 17). Les logos et emblèmes identitaires résultent du même phénomène lorsqu'ils sont affichés au point d'accès des espaces protégés, sur les nombreux médias d'information diffusés dans les offices de tourisme, syndicats d'initiatives, dans certains commerces, et surtout dans les "maisons" de parc ou de réserve.

Sans nous limiter au cas des espaces protégés, il nous semble que tout territoire cherche à s'identifier et à communiquer cette identité par un marquage physique. De même, les balisages spécifiques à certains types d'itinéraires – comme le balisage rouge et blanc des GR, marque déposée au titre de la propriété industrielle – ou à certaines pratiques – comme le balisage des itinéraires VTT homologués par la Fédération Française de Cyclisme –, sont autant de signes distinctifs et de marqueurs territoriaux témoignant d'une appropriation territoriale par un certain groupe d'acteurs. À l'initiative des fédérations le plus souvent, les normes techniques d'installation et de réalisation de la signalétique sont précisément adaptées aux conditions de pratiques : le balisage pour des itinéraires empruntés par les VTTistes doit être visible de loin (taille et couleur des symboles) et simple, en raison de leur vitesse de déplacement. En revanche, il doit être plus détaillé (distance, durée) pour des randonneurs. Enfin le balisage pour l'activité équestre doit comporter des caractéristiques assez proches de celui du VTT, mais son positionnement doit être judicieusement étudié du fait de la position haute du cavalier par rapport au sol.

Face à tous ces marqueurs territoriaux, propres aux collectivités, aux espaces protégés, aux pratiques, à des itinéraires spécifiques, à des prestataires individuels parfois, une homogénéisation de la signalétique s'avère indispensable pour de nombreux espaces naturels et ruraux¹⁰⁷⁸.

Parce qu'il est le lieu de matérialisation et d'affichage des territorialités multiples dont il permet l'expression, toute entreprise d'homogénéisation de la signalétique entre réseaux territoriaux suscite une confrontation de ces territorialités. En dépit des vellétés des militants pour une "wilderness" absolue, il ne pourrait y avoir de sentier sans panneau¹⁰⁷⁹ selon les témoignages des usagers, comme il ne peut y avoir de territoire sans identifiant, sans marqueur matérialisé. L'enjeu de la signalétique est donc bien de relier les territoires, les individus, sont pour autant renier leurs identités propres.

¹⁰⁷⁸ MOREAU P., 1999, *Retrouver le bon sens* ; in : *Espaces*, n°158, Paris, pp.33-36 ; GOBEL P., MOREAU P., 1999, *Pour une refonte de la signalétique des réseaux d'itinéraires de loisirs en espaces naturels* ; in : *Cahier Espaces*, n°63, Paris, pp.96-105.

¹⁰⁷⁹ On pensera sur ce point aux réflexions philosophico-poétiques de Charles Péguy sur la route, citées par Dadognet : "Une route est un certain appareil où il faut, pour la beauté, pour l'ordre, pour l'appareil, qu'il y ait des poteaux indicateurs et des bornes kilométriques. Que ça en fait partie. Intégrale. Intégrante. Que c'est dans l'être même de la route. Qu'une route qui n'aurait pas de poteaux indicateurs ni de bornes kilométriques ne serait pas articulée. Qu'elle ne serait pas cadrée. Enfin, qu'elle ne serait pas une route... Un poteau indicateur et une borne kilométrique, c'est l'articulation même d'une route, c'en est l'organisation intérieure et même c'en est l'essence" ; cf. PEGUY C., *Note conjointe sur M. Descartes*, NRF, Paris, 13^e éd., p.311 ; cité par : DADOGNET F., 1996, *op. cit.*, p.25.

L'application de la signalétique du PNE prouve toute l'ampleur de son enjeu identitaire.

La signalétique visible aujourd'hui sur l'ensemble du parc est commune à tous les parcs nationaux de France afin de définir une véritable "image de marque parc national". Une étude fut démarrée en 1987 et la nouvelle identité visuelle des parcs nationaux définitivement arrêtée en 1991¹⁰⁸⁰. Sa mise en place débuta pour le PNE en 1992 qui choisit le Champsaur pour secteur test d'implantation. La majeure partie du mobilier fut installée durant l'été 1994, pour se mettre en place progressivement par la suite sur l'ensemble de la ZC. Le programme d'aménagement 1991-1995 annonçant cette signalétique, insistait sur la volonté d'une homogénéité, sur le terrain, de "l'espace parc", pour le rendre parfaitement lisible. La signalétique doit informer et inviter à la découverte, rappeler le caractère de cet espace et sa réglementation tout en restant discrète et intégrée aux sites.

Cette volonté d'affichage visuel de "l'espace public", couplée à celle d'une homogénéisation fut vécue pour beaucoup d'élus comme une atteinte aux particularismes locaux, et ce faisant à leur identité territoriale. Cette signalétique a néanmoins suscité une appréhension différente de part et d'autre du Col d'Ornon, c'est-à-dire entre l'Oisans et le Valbonnais.

En Oisans, la signalétique sur panneaux à fond jaune est vivement critiquée, principalement sur un plan esthétique et son côté "pas très couleur locale"¹⁰⁸¹. Plusieurs personnes interrogés ont déploré qu'elle soit dépourvue de tout signifiant culturel et naturel montagnard, en regrettant qu'un visuel "façon bois" n'est pas été employé. La symbolique montagnarde, rurale, authentique et donc "locale" de ce matériau est en cela déterminante.

La critique énoncée par l'ex-maire de St Christophe-en-Oisans fut doublée d'une certaine rancœur face à cette signalétique qu'on lui "imposa" et qu'il avoue "tolérer non sans mal"¹⁰⁸². Rappelons que ce jugement l'a notamment conduit en 1995 à faire effacer du territoire de sa commune, sur quelques kilomètres, les drapeaux tricolores matérialisant la limite du parc (cliché n°17). Cette opération faisait suite à un arrêté municipal prescrivant "une opération de nettoyage et d'appropriation des propriétés communales". L'attitude du maire a conduit les agents du PNE à n'effectuer que très peu d'implantations de panneaux sur la commune.

La situation est inverse dans le Valbonnais où toutes les communes, sous l'impulsion du SIVOM ont plutôt bien accueilli la signalétique parc en ZC, dont le visuel est très proche de celui du CG de l'Isère, appliqué aux sentiers de la ZP (cliché n°18°).

¹⁰⁸⁰ PARC NATIONAL DES ECRINS, 1990, *Programme d'Aménagement 1990-1995*, PNE, Gap. p.75. C'est dans le cadre de cette étude que fut défini la charte graphique des parcs nationaux de France et que fut adopté un même logo : la spirale.

¹⁰⁸¹ Entretien PNE 17.

¹⁰⁸² Entretien PNE 14.

Cliché n°18 : La signalétique "sentier" du Conseil Général de l'Isère



(Mignotte A., 2000)

L'appréhension de la signalétique figure donc un indicateur de l'acception du PNE, des territorialités multiples dont il est l'objet et des représentations du réseau de sentiers.

Si la commune Bourg d'Oisans ne désire pas un produit identique en ZP, c'est avec une relative indifférence qu'elle l'accepte en ZC :

*"La commune est en réalité très peu concernée par le parc et 99% de nos sentiers sont en plaine. Seul le Lauvitel est dans le parc, il s'en est toujours bien chargé et je serais curieux de savoir combien de personnes à la mairie y sont déjà montées !"*¹⁰⁸³.

En revanche, le rejet de St-Christophe-en-Oisans est net. La commune est déjà à 75% en ZC, il ne s'agit pas d'"enfoncer encore le clou avec cette signalétique foncièrement inadaptée au milieu local montagnard"¹⁰⁸⁴.

Dans les différents sites étudiés, il nous est apparu que la signalétique faisait souvent office de "défouloir", de tribune de revendication des identités réciproques. Si l'expression et donc la reconnaissance de la différence font référence à une étape liminaire indispensable à toute action collective constructive, on peut regretter la difficulté de faire de la signalétique un outil de l'interconnexion de réseaux. Bien que des compromis puissent être trouvés, comme dans le Pays du Mont-Blanc avec la signalétique du PDIPR, elle concourt plus souvent, surtout vis-à-vis des

¹⁰⁸³ Entretien PNE 17.

¹⁰⁸⁴ Entretien PNE 14.

espaces protégés, à entériner une situation fragmentée.

Soulignons avant d'en terminer sur l'écueil que représente la signalétique, que différentes stratégies, plus ou moins efficaces sont adoptées par les gestionnaires de réseaux et/ou d'espaces naturels pour en favoriser l'acceptation. Une des méthodes les plus employées consiste à qualifier un lieu, un objet géographique accessible par le réseau, par une toponymie localiste, permettant ainsi de cacher un découpage strictement politique parfois mal vécu :

*"Le choix d'une toponymie se référant à des ensembles naturels lisibles (...) est destiné à diffuser une représentation non politique du territoire : on veut affirmer que celui-ci existe dans l'ordre naturel et non pas fondamentalement par le jeu des acteurs locaux "*¹⁰⁸⁵.

La tâche est prise très au sérieux par les gestionnaires, par exemple lorsqu'ils sont chargés de nommer un carrefour au sein d'un réseau. Après des recherches dans les archives, dans l'histoire locale, et des discussions avec la mémoire locale (les "vieux du coin"), le plus déroutant est de constater que ce point ne présente aucune dénomination typique particulière. Fleurissent alors parfois des appellations plus ou moins originales¹⁰⁸⁶.

Cette naturalisation du territoire, par une instrumentalisation du réseau, souligne une fois encore la double dimension naturelle et symbolique, de ces deux entités entremêlées (cf. ch.3).

Mais au-delà des clés de lecture des procédures de gestion concertées (cf. 9.2.) comme des obstacles au développement d'une interconnexion des réseaux et par là des territoires, nos observations de terrains et réflexions théoriques nous ont surtout amené à mettre en évidence la nécessité d'une appréhension dynamique du territoire et du réseau, quand ces derniers sont trop souvent considérés comme des réalités invariantes.

9.3.3. Pour une dynamique des réseaux et des territoires

Nos travaux, notamment par les témoignages qui nous ont été fournis, nous conduisent à mettre en lumière une contradiction intrinsèque entre un mode de "faire" l'imbrication réseau-territoire, au travers de processus de gestion (concertés ou non par ailleurs), et la façon dont sont pensés ces deux éléments, simultanément ou de manière distincte.

En effet, la plupart des opérations que nous avons pu observées, et les acteurs interrogés évoquent largement la question du patrimoine (cf. 5.2.2. ; 7.1.4.), l'importance de l'histoire locale, etc., ce qui peut être perçu comme une forme d'inscription dans le temps. De même les agents techniques nous ont parlé de la nécessaire vision dynamique de la réserve (cf. 4.3.1.), de son inscription dans le

¹⁰⁸⁵ VANIER M., 1995, *op. cit.*, p.100.

¹⁰⁸⁶ Qui n'est effectivement jamais passé au pied de "la roche aux chamois", ni n'a déjà traversé la "prairie aux marmottes" ?

temps, ainsi que de la contradiction de la notion de climax face à une vision dynamique de la protection de la nature, et ce faisant de l'"a-temporalité" de la protection de la nature.

Tous ces témoignages et les initiatives qui les suscitent, tendraient à figurer une pensée dynamique de leur objet d'intervention (réseau, territoire).

Elle l'est certainement, mais nous pensons qu'elle se réalise par une référence à un temps – passé, présent ou futur – le plus souvent envisagé sans lien direct avec son "avant" et son "après". En somme, il nous semble d'une part que l'on procède soit par une reproduction du passé – souhaité le plus proche de son état et trop souvent sans prendre en compte sa signification par rapport au temps actuel –, ce qui fait émerger diverses interrogations comme celle du sens de la mise en patrimoine de certains objets ; soit, d'autre part, par une démarche de création d'un état projeté, à partir d'un moment donné et considéré comme intangible, et dans laquelle sont rarement intégrées les interférences extérieures à venir, les évolutions potentielles¹⁰⁸⁷.

La plupart des projets que nous avons observés témoignent en ce sens d'une "fixation" du temps, au travers de démarches concourant à immobiliser des objets par essence dynamiques, comme le territoire et le réseau.

L'inscription des objets géographiques dans le temps est ainsi, selon nous, réalisée pour elle-même, sans interrogation quant au sens d'un "appel" à l'histoire ou à l'avenir ; démarche d'action et de réflexion que sous-tend en revanche la stratégie dite "chemin faisant" ainsi que des outils conceptuels développés dans le champ de la pensée complexe¹⁰⁸⁸.

Il ne s'agit pas d'interdire tout "appel" au temps et de n'agir que par la signification immédiate de l'instant, ce qui équivaldrait à une stratégie d'action aux "coups par coups", lesquels seraient inintelligibles dès leur réalisation accomplie, mais d'incorporer le fait que chacun de ces "appels" n'a de sens que s'il est lui-même intégré dans une perspective temporelle, celle-là même qui lui garantit sa pertinence et sa (plus ou moins longue) pérennité.

Cette tendance se révèle particulièrement problématique dans une optique de création d'interconnexion, dès lors que la majorité des acteurs travaille à "sa" vision particulière du réseau et/ou du territoire, ce qui nous semble être le cas le plus souvent. Or, c'est bien la prise en compte du temps qui permet de prendre conscience de la diversité sociale [il y a un "avant" et un "après" moi, je ne suis donc pas seul] et spatiale ["mon" espace est le produit d'"autres" espaces, passés et à venir], et ainsi d'envisager une interconnexion entre objets géographiques hétérogènes.

En outre, c'est paradoxalement cette absence globale de réflexivité dynamique en matière de

¹⁰⁸⁷ On pourrait énoncer la contradiction d'une telle attitude par l'idée de "pétrification prospective", ce qui renvoie d'ailleurs aux questions du sens et de la justification de la prospective.

¹⁰⁸⁸ Nous n'irons pas ici plus loin que l'évocation de ce champ de réflexion interdisciplinaire qu'est celui de la complexité ; le ménageant ainsi comme piste de recherche à suivre dans la continuité de nos travaux. On citera simplement deux ouvrages sur ce thème : AVENIER M.-J. (coord.), *La stratégie "chemin faisant"*, Economica, coll. Stratégies et organisations, Paris, 393p. ; MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF éd., Paris, 158p.

gestion de réseaux de sentiers, qui nous permet de modéliser son évolution sur la base de la grille d'analyse d'évolution des pratiques de régulations des systèmes socio-techniques¹⁰⁸⁹, définie par Chatzis¹⁰⁹⁰.

Pour Chatzis, les pratiques de régulation naissent, se stabilisent, entrent en crise. De là, il distingue trois phases d'évolution de la régulation :

- ❖ la genèse ;
- ❖ l'institutionnalisation ;
- ❖ la crise.

Chatzis pose une dynamique d'évolution cyclique entre ces trois phases¹⁰⁹¹.

Sur le cas des réseaux de sentiers et de leur gestion, nous souhaitons apporter quelques modifications à ce modèle, au regard des propos énoncés précédemment sur l'importance de l'inscription temporelle. La figure n°30 accompagne notre démonstration.

La (première) genèse de la régulation des réseaux de sentiers en espaces protégés (phase B) est à corréliser avec la mise en place des espaces protégés eux-mêmes. L'institutionnalisation de la régulation s'est traduite par la codification de normes, la sélection de pratiques, l'édictation de principes en lien direct avec la conception de la protection de la nature du moment.

Mais c'est davantage la phase de crise de ce mode de régulation qui constitue pour nous le point de départ de la compréhension du développement de la concertation en matière de réseaux de sentiers (d'où sa position sur le graphique : phase A). La transformation du rapport à la nature, la requalification des espaces agricoles, la territorialisation des politiques, la contractualisation de la société, etc., sont autant de phénomènes épuisant la marge des variations possibles des pratiques codifiées par des normes d'actions privilégiant une gestion sectorielle et exclusive. Cette régulation vient en outre butter contre des logiques de redéploiements (intensif, extensif) qu'elle ne peut intégrer.

Il est nécessaire pour l'ensemble des acteurs des réseaux de sentiers (pas seulement les gestionnaires d'espaces protégés) de sortir de cette situation de crise, préjudiciable au maintien de leur légitimité, de leurs compétences d'intervention. Ils essaient d'insérer dans le système des

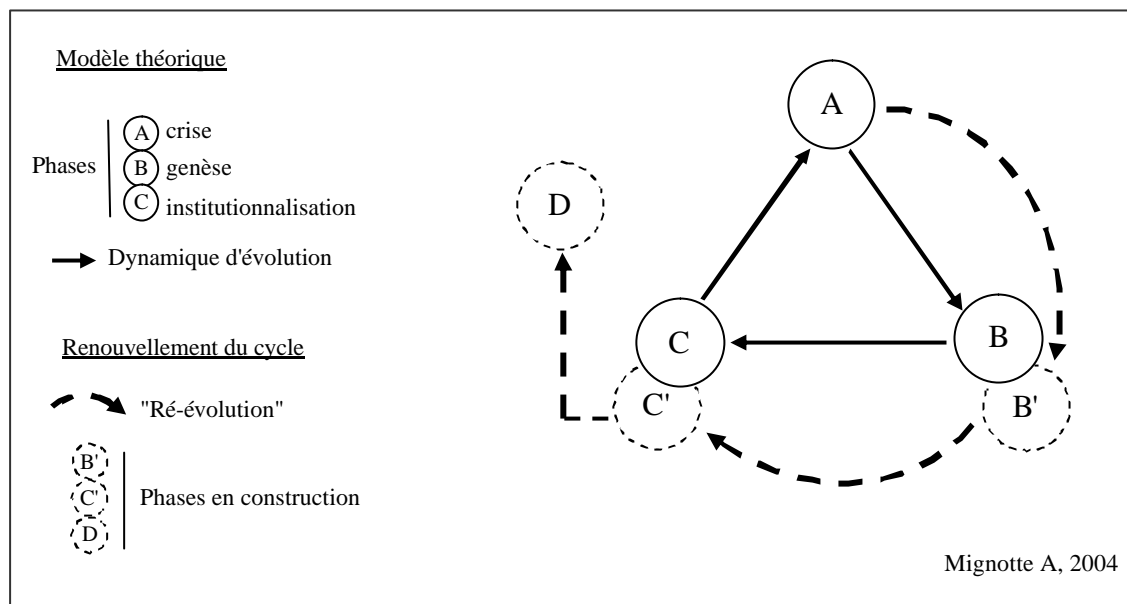
¹⁰⁸⁹ C'est-à-dire un système composé d'éléments techniques (physiques) et organisationnels, formellement organisés sur la base de normes, de règles et de rôles, plus ou moins standardisés, en vue de réaliser des objectifs prédéfinis. Cette définition du système socio-technique est pour nous applicable au réseau de sentiers, en tant que réseau technique territorial, tel que défini au chapitre 3 (cf.3.2.2.). L'auteur précise en outre que le concept de régulation peut certes être considéré comme un outil d'analyse mais également comme une généralisation de trajectoires effectives réalisées par des systèmes socio-techniques particuliers.

¹⁰⁹⁰ CHATZIS K., 1997, *La régulation des systèmes socio-techniques sur la longue durée* ; in : GARIEPY M., MARIE M., *op. cit.*, pp.59-83.

¹⁰⁹¹ Signalons que des modèles d'analyses similaires sont adoptés par d'autres auteurs, toujours sur l'exemple des réseaux techniques. Gariépy et Marié distinguent 1/la période fondatrice, le temps de l'aménagement ; 2/ le temps du ménagement ; 3/le temps de la crise ; cf. GARIEPY M., MARIE M., *op. cit.*, pp.15-30. Lorrain identifie trois phases : Phase 1 : "that of creation, the time of inventors, of "wild competition" ; Phase 2 : "the time of maturity, and the cycle of growing outputs, in a stabilized socio-technical system" ; Phase 3 : "stagnation. The system jams"; LORRAIN D., 1995, *op. cit.*, p.50.

pratiques en place, des solutions au départ ponctuelles, et que l'on a vues en cours d'institutionnalisation et de planification (le "ménagement", la concertation).

Figure n°30 : Dynamiques d'évolution de la régulation du système socio-technique "réseau de sentiers"



Cette recherche de solutions via le développement de nouveaux modes d'action marque une nouvelle genèse de la régulation : phase B'. Cette seconde genèse est nécessairement différente de la précédente puisqu'elle intervient plus tard dans le temps, avec donc toute la connaissance des situations passées.

Elle prend en compte de nouveaux besoins socialement reconnus et appelle des solutions appropriées. Les acteurs de la gestion des réseaux sont chargés de transformer ces impulsions émanant de l'espace social en systèmes d'actions précis.

Il découle de cette phase B' une nouvelle institutionnalisation d'un mode, nouveau, de régulation : phase C'. Il s'agit ici de l'institutionnalisation de l'action collective par le recours aux contrats, chartes, conventions, tel qu'observé dans tous les territoires étudiés. On procède ici à une codification des pratiques de régulation élaborées dans la phase A' pour aboutir à une période de stabilisation plus ou moins longue dans l'histoire du système socio-technique, où "les flux de formation des pratiques s'interrompent". Certaines pratiques vont alors dominer la scène de régulation, se poser en "système canonique en déclenchant par là un mouvement d'extinction et d'oubli d'une foule d'autres pratiques antagoniques"¹⁰⁹². C'est ce qui se passe actuellement avec le développement de la contractualisation.

Pour tenir compte des réflexions précédentes, nous avons souhaité représenter la nouvelle phase

¹⁰⁹² CHATZIS K., 1997, *op. cit.*, p.64.

émergeant de C'. La phase D est fondamentalement le fruit des apprentissages des expériences de régulations antérieures. C'est de cette phase que l'on peut s'attendre, dans un temps plus ou moins long, à la construction d'une phase A', traduisant la crise du nouveau mode de régulation qui se met en place actuellement. C'est également dans cette phase D qu'il pourra être imaginé des "institutions de la modernité" (cf. 8.3.1.), de forme hybride. Pour terminer cette présentation du modèle, il nous semble, en nous inspirant cette fois de Dupuy, que le passage d'un mode de régulation à un autre, en terme de réseau, est le fruit des tensions entre le réseau de projets transactionnels de chaque acteur (un réseau virtuel issu des transactions symboliques et pratiques entre acteurs territorialisés) et le réseau réel, spatialement ancré¹⁰⁹³. On peut penser que lorsque ces tensions vont en majorité diminuer l'efficacité de la régulation du réseau réel, s'enclenche un processus de ré-évolution du réseau, où la configuration matérielle et symbolique du nouveau réseau réel sera le fruit des interactions entre acteurs et territoires parcourus par ce réseau.

Mettre en évidence la ré-évolution de la régulation de la gestion du réseau de sentiers (système socio-technique) permet :

- d'une part, grâce à son inscription temporelle, la compréhension des démarches concertées, c'est-à-dire aussi bien de leurs origines, de leur déroulement, que de leur réussite ou de leur échec ;
- d'autre part, la mise en perspective du problème du télescopage des échelles, et ce faisant de l'interconnexion, parce que l'évolution vient de l'intégration d'éléments exogènes.

Sur ce point, si les procédures concertées, qui semblent s'orienter le plus vers une affirmation des réseaux de sentiers comme bien commun, sont à encourager – malgré des écueils et contestations, des ambiguïtés –, il est nécessaire à la collectivité d'acteurs concernée d'intégrer fortement cette dimension dynamique sous peine de voir tout projet vite obsolète ou inadapté.

C'est notamment ce qui nous pousse à remettre en cause l'expression très ambitieuse et trompeuse de projet "de territoire" (par le réseau ou autre chose). En effet, plutôt que de vouloir "faire" du territoire, il nous paraît plus judicieux de travailler à un projet pour le/les territoires. Construire du territoire est une entreprise bien périlleuse (et jusqu'alors peu concluante) qui tend davantage à créer des périmètres en plus de ceux des territoires (institutionnels et fonctionnels) existants. Sans occulter que toute action spatiale concerne un objet géographique particulier (une aire, un réseau, un site-lieu), il apparaît plus opportun de laisser aux mécanismes de l'action collective, en matière de réseaux de sentiers par exemple, le temps de modifier, le cas échéant, les limites du ou des territoires concernés, pour en façonner d'autres, motivant ainsi une inter-territorialité, de nouvelles territorialités.

¹⁰⁹³ DUPUY G., 1991, *op. cit.*, p.108 ; "Ainsi le projet transactionnel n'existe pas sans la différence, mais la différence peut se définir dans le projet et s'instituer comme l'origine du projet".

Cette réflexion n'est en outre en aucun cas synonyme d'un effacement de l'Etat derrière l'initiative locale, puisque celui-ci reste le garant d'une équité territoriale, via le respect, à toutes les échelles, de principes de régulation du pouvoir socialement définis et validés. Il doit assurer, par la loi, la solidité des cadres dans lesquels se réalisent les ajustements territoriaux locaux.

Il est impératif de prendre acte de cette profonde dimension dynamique des réseaux de sentiers – et plus largement de tout objet géographique. Celle-ci n'évacue d'ailleurs en aucun cas la possibilité de fixer des objectifs à ces objets, quand bien même certains pourraient trouver la tâche inutile puisqu'ils "bougent tout le temps". Mais c'est bien ici que réside toute la délicatesse de la gestion, qui plus est concertée : savoir "jouer" ou "miser" avec le temps (objectifs à temps court ou long), et donc réfléchir à plusieurs échelles, et pas uniquement à celle de son territoire de souveraineté.

L'intelligence revient à agir de façon adaptée dans le mouvant, l'évolutif, ce qui demande plus d'écoute, d'ouverture, et donc de connaissances de l'autre, si l'on souhaite, comme tout un chacun évoluer et donc créer du lien, de l'interconnexion.

Conclusion du chapitre 9

La mise en place du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche, dont le principal objectif est une organisation de l'offre touristique de randonnée, a eu des effets inattendus sur le territoire. Cet aménagement a contribué à la revalorisation de l'image du territoire et à la création d'une cohésion sociale, en initiant une solidarité nouvelle entre les différentes communes du SIGARN et en faisant participer divers acteurs à la concrétisation du projet.

Les conventions de gestion tripartites signées entre le PNE, les communes du Parc et l'ONF, ont quant à elles permis d'officialiser et de pérenniser des pratiques, garantissant ainsi l'entretien d'un réseau à l'échelle du territoire du Parc. Toutefois, il est apparu que les relations entre le Parc et les autres acteurs de la gestion du réseau ne se voyaient guère renforcées, buttant sur un différentiel de gestion encore problématique entre zone centrale et zone périphérique. Le problème fondamental du sens de la zone périphérique vient d'une certaine manière masquer le rôle que l'on pourrait attendre du réseau de sentiers en matière d'interconnexion de territoires hétérogènes.

Partant de ces deux exemples ainsi que des analyses menées précédemment, trois principales formes de concertation en matière de gestion des réseaux de sentiers ont pu être dégagées. Les gestes habituels, fondés sur des accords tacites et répondant à la logique du service rendu sont désormais en phase d'institutionnalisation via leur intégration aux deux autres formes d'action collective aujourd'hui les plus développées : l'observation (à plus ou moins grande échelle et à visée globale ou sectorielle) et la planification contractualisée.

Néanmoins, en dépit d'initiatives originales et des avancées induites par les procédures concertées, les espaces naturels protégés sont perpétuellement confrontés à des questions d'identité et de légitimité territoriales auxquelles ils ne semblent pas toujours apporter de réponses satisfaisantes. La signalétique, en tant qu'identifiant territorial figure en ce sens un objet de discordes récurrent. L'inconstance de l'appropriation locale des espaces protégés se dévoile également par une mobilisation variable du réseau de sentiers soit comme facteur d'interconnexion territoriale, soit comme facteur de fragmentation territoriale.

Enfin, il est ressorti nettement que la gestion d'un réseau territorial se heurtait inévitablement au télescopage de diverses échelles d'appréhension de cet objet ; télescopage qu'il s'agit de faire évoluer vers une articulation, d'une part en n'isolant pas le local du méso, ni du global, et d'autre part en développant davantage une conception dynamique des réseaux de sentiers et de leur régulation.

Conclusion de la partie 3

Plusieurs représentations des réseaux de sentiers en espaces protégés sont mobilisées dans le cadre de leur gestion. Si elles ont davantage tendance à se combiner plutôt qu'à s'exclure, elles se montrent néanmoins plus ou moins spécifiques selon les acteurs. Ainsi, les grands principes de gestion des réseaux de sentiers développés en espaces protégés promeuvent essentiellement l'idée d'un réseau comme outil de découverte et de canalisation des flux. De plus, ces représentations, parce que directement associées à des pratiques territorialisées, pour certaines traditionnelles ou historiques, renvoient à la légitimité d'intervention des espaces protégés sur des réseaux dont ils ne détiennent le plus souvent pas la propriété foncière. Les espaces protégés cherchent ainsi à compléter leur légitimité institutionnelle de gestion par une légitimité sociale et culturelle, qui leur assurerait une meilleure appropriation locale. Ils recourent alors fréquemment aux procédures participatives, parmi lesquelles les formes contractualisées sont les plus développées. Ils s'inscrivent en cela directement dans un mouvement de territorialisation des politiques publiques et d'institutionnalisation de l'action collective, particulièrement efficace dans le champ de l'environnement, et plus généralement en matière d'aménagement du territoire. A ce propos, diverses limites inhérentes à la concertation ont été soulignées. On pourrait en chercher l'origine dans un enthousiasme sans doute inconsidéré, mais aussi dans "l'impression qu'un grand chantier reste ouvert"¹⁰⁹⁴ concernant les pratiques de concertation en matière d'environnement.

Les initiatives suivies par le SIGARN et le PNE témoignent de la diversité des procédures et méthodes d'appréhension d'une gestion dite concertée. L'idée n'est pas de remettre en cause le fait que des individus se soient concertés ou non. Mais, l'inventivité, la capacité de ces opérations à faire naître et grandir des projets co-imaginés et co-construits, pour créer une forme d'idéal commun, est très relative et ne peut être invoquée de fait. En effet, la mobilisation du réseau dans l'une ou l'autre des trois principales modalités d'action collective déterminées, peut procéder d'une entreprise de stigmatisation des positions individuelles, niant de fait son potentiel de cohésion inter-territoriale. Pourtant, sans connexion extérieure, en l'absence de relais avec d'autres échelles territoriales, on peut s'attendre à la sclérose et pratiquement à l'autoextinction des flux dans le réseau¹⁰⁹⁵. L'inscription des réseaux dans une dimension multiscalair passe par la reconnaissance nécessaire de territorialités multiples et doit susciter une appréhension dynamique du réseau territorial et de sa régulation.

¹⁰⁹⁴ ROMI R.1999, *Les pratiques de concertation en matière d'environnement* ; in : CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, p.159.

¹⁰⁹⁵ CHESNAIS M., 1982, *Réseaux et niveaux de territorialité* ; in : Géopoint 82, Groupe Dupont, Avignon, p.280.

Conclusion générale

L'objectif de cette recherche était de comprendre les relations entre réseaux techniques et territoire, afin de discerner le potentiel d'interconnexion territoriale d'un objet géographique réticulaire.

Cette réflexion est appliquée aux réseaux de sentiers d'espaces naturels protégés rhône-alpins et s'est construite autour d'une question centrale, formulée ainsi :

la compréhension et l'évolution du système de gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés vers une logique d'action concertée, permettent-elles d'envisager un fonctionnement territorial co-construit intégrant des intérêts composites ?

Notre ambition, par cette conclusion est de revenir sur la problématique de ce travail ainsi que sur les hypothèses qui la fondent, au travers des différents résultats qu'il nous semble nécessaire de dégager. Se dessineront alors les limites de notre travail et donc les pistes de recherches, les questionnements, qu'il conviendrait d'approfondir par la suite.

Tout d'abord, avant d'appréhender le couple réseau-territoire, une exploration de l'histoire et de l'itinéraire social et scientifique de la notion de réseau s'est avérée indispensable. La relative absence de cette notion dans le champ de la géographie jusque vers la fin des années quatre vingt nous a amené à en reconstruire le sens depuis ses origines organiques et textiles. C'est donc au fil des siècles, et notamment depuis sa formalisation comme un mode de pensée du monde, que le réseau, devenu un concept opératoire, figure un nouvel espace d'action et de réflexion pour de nombreuses disciplines scientifiques, mais aussi sur un plan social, culturel, politique. Ainsi, parce qu'il permet, non d'annuler, mais de repenser les distances symboliques comme matérielles, le réseau n'existe que par la reconnaissance de l'autre et se présente comme un objet physique de création de lien social. Nous avons ainsi mis en évidence combien ce concept est central pour la géographie dès lors qu'il est un outil fondamental pour l'étude des relations des sociétés à l'espace. Il est donc illogique de réfléchir au réseau indépendamment de l'espace, produit d'interactions complexes, et plus encore du territoire.

En interrogeant sans cesse le sens et la forme de l'espace, le territoire, objectivé par des représentations conçues comme une information territoriale stratégique, soulève intrinsèquement la question du pouvoir, qui se manifeste en terme d'organisation spatiale à travers les formes que sont les nœuds, les limites, les aires, et surtout les réseaux. Parce qu'il est une relation, un rapport entre plusieurs individus, le pouvoir pose donc la nécessité du réseau technique pour produire le territoire, c'est-à-dire pour faire l'expérience de l'autre et ainsi co-construire l'action. D'un point de vue théorique comme pratique, le réseau technique construit le lien entre les acteurs territorialisés. Il est un outil de médiation et d'expression de stratégies territoriales spécifiques. Loin de se faire disparaître réciproquement, réseau et territoire n'existent donc pas l'un sans l'autre ; c'est pourquoi les réseaux techniques sont des réseaux territoriaux. Si pris isolément ils semblent voués à la

confrontation perpétuelle, il convient de la dépasser pour intégrer le réseau dans la pensée du territoire, et ainsi battre en brèche l'illusoire fin du territoire. De fait, sans pour autant faire l'apologie d'une configuration nodale de l'espace géographique qui serait désormais dominante, la figure spatiale réseau est un des ingrédients nous encourageant à penser et repenser l'espace autrement¹⁰⁹⁶. Faire du réseau et du territoire deux concepts en résonance mutuelle est alors une issue pour sortir d'une pensée fonctionnaliste de l'espace ; pensée qui a prévalu à la construction de la politique de protection de la nature française.

Aussi, en fondant l'interdépendance entre aréolaire et réticulaire comme principe de réflexion géographique, le réseau s'affirme comme une composante dynamique d'un système territorial. Mû par de nombreux individus porteurs d'intérêts toujours particuliers et régulièrement contradictoires, ce système éprouve une tendance à la fragmentation territoriale selon les logiques de fonctionnements assignés par les acteurs à ce qu'ils identifient comme leur territoire légitime d'action. La tension entre territoire institutionnel et territoire fonctionnel est alors systématiquement mise en jeu et il apparaît ainsi que penser les articulations entre territoires devient aussi important que penser les territoires eux-mêmes.

Ce faisant, et parce que les réseaux techniques franchissent les limites, ils sont un interface relationnel évolutif pour les territoires qu'ils sillonnent, installant ces derniers dans une situation de déséquilibre, de mouvement permanent. Parce qu'ils expriment la mutli-appartenances des territoires qu'ils traversent et façonnent, les réseaux, projetés dans une idéologie territoriale fondée sur la stabilité (spatiale, politique, juridique) provoquent une forme de "crise" du modèle en place, de la conception structurante du modèle précédent.

La recherche de l'inter-territorialité, via le réseau, figure donc le moyen de dépasser la contradiction entre territoires contigus lorsque les objectifs et fonctionnements de ceux-ci sont perçus comme antagonistes, à l'exemple des espaces protégés et des territoires qui les entourent. Sur les réseaux techniques reposent donc un enjeu d'interconnexion territoriale, supposant un processus de re-territorialisation pour construire un nouveau sens partagé du territoire, coexistant et cohabitant avec les idéologies antérieures.

Aujourd'hui, pour les espaces protégés, il s'agit bien de définir un nouveau rapport à l'autre, de manière à construire une identité territoriale collective et par là même de procéder à une forme de "renouvellement" territorial. Créés et implantés localement par l'Etat, les espaces protégés de type réglementaire ont depuis leur naissance été sujets à réprobations. Leurs origines urbaines, leur difficulté à s'affirmer comme un moteur de développement local et surtout la rigidité de leur fonctionnement, entretiennent la symbolique d'une entité exogène et hermétique aux réalités des espaces ruraux. Pour remédier à ce constat, les réserves naturelles et parcs nationaux notamment,

¹⁰⁹⁶ DEBARBIEUX B., VANIER M., 2002, *Repenser l'espace* ; in : DEBARBIEUX B., VANIER M. (dir.), *op. cit.*, p.263.

connaissent aujourd'hui de profondes évolutions qui entraînent la remise en cause des fondements de la protection de la nature, basés sur une conception conservacionniste de la gestion de l'environnement. En ce sens, pour susciter l'interconnexion, les réseaux de sentiers, assurant une interface relationnelle entre les territoires institutionnels "espaces protégés", les territoires institutionnels des collectivités locales et les territoires fonctionnels des usagers de l'espace et des réseaux, figurent un objet de coopération privilégié.

Dans le mouvement de requalification des espaces ruraux, la montée en puissance de la figure de la nature dans les campagnes se traduit, entre autres, par un réel engouement pour diverses activités ludo-sportives, qui toutes se caractérisent par leur recours au réseau de sentiers. Celui-ci, élevé au rang de patrimoine naturel et culturel est appréhendé, à toutes les échelles, comme un outil d'aménagement et de développement du territoire. Il est alors une ressource territoriale convoitée par de nombreux acteurs, porteurs de multiples initiatives de valorisation exprimant chacune une certaine conception du territoire traversé par le réseau, qu'il fasse ou non, l'objet d'une protection réglementaire.

Partant du potentiel d'interconnexion territoriale des réseaux de sentiers et surtout de l'intérêt croissant dont ils témoignent, nous avons constaté que les gestionnaires d'espaces protégés faisaient de plus en plus des réseaux de sentiers un outil d'aide à la gestion de l'espace protégé. Parce qu'ils concentrent tous les types de fréquentations, les réseaux de sentiers participent aux trois missions des espaces protégés : protéger ; accueillir-interpréter ; participer au développement territorial local et ainsi favoriser l'appropriation de ces espaces.

Toutefois, l'organisation des systèmes de gestion des réseaux de sentiers dans les réserves naturelles Arve-Giffre et le Parc National des Ecrins traduit des situations fort différentes et pas toujours propices à l'instauration d'une articulation territoriale.

Nous avons eu recours, pour ces analyses de terrain, à une méthodologie de recueil d'informations par entretiens semi-directifs, enrichie par l'examen de matériaux produits par les gestionnaires d'espaces protégés (documents de planification, compte-rendu de réunions, rapports d'activités, bulletins d'informations, etc.). En dépit des biais inhérents à cette méthode, nous avons pu montrer l'influence notoire des contextes territoriaux particuliers dans la gestion des réseaux de sentiers.

Le Parc National des Ecrins, investi depuis sa création dans l'entretien des sentiers qui le sillonnent, s'appuie sur son statut de gestionnaire délégué du réseau, ainsi que sur celui de propriétaire foncier d'une partie du territoire, pour garantir aux collectivités locales, ainsi qu'aux usagers l'entretien régulier de près de 600 kms de sentiers. La gestion du réseau de sentiers "de découverte" fait l'objet d'une planification à l'échelle de la zone centrale. Elle est donc intimement liée au zonage de ce territoire : les principes et acteurs de la gestion sont différents entre la zone centrale et la zone périphérique du Parc.

Le réseau de sentiers des réserves contiguës du massif Arve-Giffre enregistre une fréquentation

particulièrement dense sur des itinéraires très parcourus du fait de leur situation en balcon du Mont-Blanc et d'un accès mécanisé. Aussi, en plus d'une forte pression aménagiste en raison de la proximité immédiate des foyers touristiques que sont Chamonix ou St Gervais, le positionnement d'Asters quant aux réseaux de sentiers se révèle particulièrement ambigu. En effet, bien que le gestionnaire dise vouloir faire de cet objet un outil d'interconnexion locale, il ne dispose d'aucune compétence de gestion du réseau qui lui permettrait de concrétiser ses aspirations. Ses marges de manœuvre sont donc étroites, d'autant que le contexte de la gestion fait intervenir un grand nombre d'acteurs aux statuts, légitimités et échelles d'intervention très variés. Face aux collectivités locales (communes et intercommunalités), responsables de la gestion des réseaux, Asters tient un rôle de conseiller mais surtout d'encadrement, de contrôle, en veillant à ce que les opérations réalisées (entretien, balisages, promotion, etc.) respectent la réglementation des réserves. Le gestionnaire est de fait souvent perçu sous un angle coercitif et appréhendé comme une contrainte plus qu'un partenaire du développement territorial.

D'une manière générale, l'explicitation des systèmes de gestion a clairement mis en exergue la double dimension symbolique et bio-physique du réseau de sentiers, à partir de laquelle les acteurs élaborent des stratégies en concordance avec leur idéologie territoriale et leurs représentations du territoire et du réseau. Ces représentations motivent les actions et règles d'usages édictées par les acteurs. Elles apparaissent notamment ainsi en filigrane de principes de gestion des réseaux de sentiers communs aux gestionnaires d'espaces protégés.

Nous avons pu alors constater que les différents types de représentations du réseau de sentiers ne sont pas exclusifs à tels ou tels acteurs. Si celle du réseau comme outil de protection de la nature oriente particulièrement l'action des gestionnaires d'espaces protégés, elle n'est pas absente des modalités d'interventions d'autres protagonistes, notamment de certains prestataires de services touristiques. En outre, il ressort nettement que la représentation du réseau comme patrimoine est partagée par tous les individus rencontrés ; encore reste-t-il à déterminer ce qui fait patrimoine pour les uns et pour les autres. Quoi qu'il en soit, on ne saurait, sur la base de l'examen des systèmes de gestion des réseaux de sentiers et de leurs représentations, opposer des stratégies territoriales centrées sur des objectifs soit de développement économique, soit de protection de l'environnement. En revanche, c'est davantage sur la question de la légitimité de l'action que sont à signaler des points d'achoppements à la réalisation d'une interconnexion territoriale. Les gestionnaires d'espaces protégés peinent à compléter leur légitimité institutionnelle et réglementaire par une légitimité sociale et culturelle. Celle-ci leur permettrait d'être identifiés comme un acteur territorial dont les compétences seraient, certes reconnues, mais surtout considérées comme nécessaires pour faire du réseau de sentiers un bien commun, lui-même étant l'expression d'une identité territoriale commune.

C'est donc dans le cadre de procédures dites concertées que les gestionnaires tentent d'acquérir une légitimité sociale, et d'une certaine manière de montrer un autre visage que celui d'une institution

dirigiste et étrangère aux préoccupations locales. S'inscrivant dans une tendance nationale de territorialisation des politiques et d'institutionnalisation de l'action collective par l'intermédiaire du contrat, des conventions ou des chartes, les gestionnaires d'espaces protégés s'orientent de plus en plus vers des modes de gestion concertée des réseaux de sentiers. Ils espèrent bien sûr par là répondre aux objectifs fixés dans les plans de gestion, mais aussi faire émerger des aspirations collectives au-delà de la somme des intérêts particuliers.

La concertation, bien plus qu'une fin en soi, est alors une méthode de travail permettant de surmonter les inévitables intérêts contradictoires caractérisant la gestion de l'environnement. Elle est un lieu d'apprentissages croisés et en cela du respect mutuel et de construction d'un monde commun multiple. Pour les réseaux techniques territoriaux en général, la gestion concertée est théoriquement formalisée par le concept de gouvernementalité. Appliqué aux réseaux de sentiers en espaces protégés, ce dernier suppose la mise en place d'un nouveau mode de régulation qui doit répondre :

- au besoin pour le gestionnaire de légitimer son action tout en développant des structures organisationnelles en phase avec son nouveau rôle dans la régulation (qu'il partage avec d'autres sur certains aspects) ;
- au besoin d'inventer des moyens capables de favoriser l'efficacité et la cohérence des actions déployées au sein d'un système d'acteurs complexe.

Toutefois, si chercher à gérer collectivement le réseau, c'est chercher un projet de vie pour le territoire et ses acteurs, l'étude de procédures spécifiques de gestion dite concertée de réseaux de sentiers, montre là encore des situations très diverses.

Les conventions de gestion tripartites signées entre le PNE, les communes du Parc et l'ONF, se révèlent d'une portée limitée en terme d'interconnexion territoriale, car leur conception est complètement fondée sur une logique de pratiques coutumières, majoritairement situées en zone centrale. Si elles entérinent la spécificité du double zonage des parcs nationaux, contre lequel il ne s'agit pas de revenir en soi, elles n'apportent guère de réponses à la question du statut de la zone périphérique ; question mobilisant tous les acteurs rencontrés.

En revanche, le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche, initié par le SIGARN dans le cadre de la politique départementale du PDIPR, a conforté les liens entre le gestionnaire de la réserve naturelle et les acteurs locaux, contribuant ainsi à rapprocher des territoires hétérogènes, et à avancer vers la conception d'un réseau comme bien commun.

On peut alors affirmer, pour reprendre les questionnements et hypothèses énoncés à l'amont de cette recherche que le réseau de sentiers témoigne effectivement de la multiplicité d'acteurs (et donc d'enjeux, de représentations, etc.) impliqués dans la vie des territoires ruraux montagnards, *in extenso* des réseaux de sentiers eux-mêmes et des espaces naturels protégés. La première partie de ce travail, d'un point de vue théorique, et les suivantes, davantage appliquées ont révélé qu'il

constituait un objet géographique pertinent pour l'analyse et la compréhension de phénomènes socio-spatiaux. Rappelons alors à ce propos, que la pertinence de cet objet est lourdement conditionnée par un *aggiornamento* des outils du géographe, qui ne s'est que très récemment intéressé aux réseaux techniques et à leur sens relations au territoire.

Il est apparu clairement que les enjeux multiples caractérisant les réseaux de sentiers et ses différentes stratégies de mobilisation, interrogent ses modalités de gestion, mais aussi, compte tenu de son imbrication intrinsèque avec le territoire, il tend même à remettre en cause la symbolique et le fonctionnement des territoires traversés, qu'ils soient institutionnels mais aussi fonctionnels.

La concertation dans le cadre de procédures dites de régulation et d'institutionnalisation de l'action collective, est une forme d'innovation de la gestion traduisant cette remise en cause, et dans laquelle le réseau de sentiers tient un rôle de médiation territoriale. Pour le gestionnaire d'espaces protégés, deux approches de la concertation se présentent en matière de réseaux de sentiers :

- concerter pour confronter ses propositions aux critiques des acteurs locaux et ainsi ajuster ses intentions aux réalités du réseau et du territoire ;
- placer la concertation au cœur de l'élaboration de la gestion du réseau et de l'espace protégé. En conservant son pouvoir de décision en matière de gestion, il s'engage à travailler autour des propositions des acteurs consultés.

La première approche est fréquente mais se révèle peu efficace à long terme pour l'appropriation commune des décisions, des espaces protégés, et donc la construction d'un bien commun, d'un projet partagé. La seconde, quant à elle, ne peut se réaliser totalement que pour des projets précis, limités dans l'espace et dans le temps. En réalité, le gestionnaire pilote "à vue", construit "chemin faisant". Il navigue désormais de plus en plus souvent dans une situation d'entre-deux : ajuster des objectifs clairs, comme celui de limiter le développement de pratiques sportives, en inventant, avec ses partenaires, d'autres modalités de gestion pour remplir cet objectif ; modalités qui interviendront bien sûr à l'échelle du réseau de sentiers, mais également sur d'autres objets, d'autres thématiques.

En ce sens, on considérera que le développement de stratégies concertées contribue à une dynamique de (re)territorialisation suscitant la définition et l'attribution du statut de bien commun au réseau de sentiers, mais aussi de l'espace naturel protégé.

On serait là tenté de valider notre hypothèse centrale en affirmant sans hésitation que le réseau de sentiers, en espace protégé comme ailleurs, constitue effectivement un espace de convergence d'enjeux et d'acteurs, propice à une "organisation" (une co-opération, un agencement négocié) potentiellement génératrice d'une dynamique territoriale co-construite, c'est-à-dire d'une interconnexion territoriale.

Mais nous ne pouvons nous contenter d'en rester là, et ce pour diverses raisons.

Tout d'abord, ce serait passer outre le fait que l'interconnexion ne peut se réaliser sans réfléchir à

plusieurs échelles ; c'est là un enseignement fort à tirer d'une réflexion sur les réseaux.

Les réseaux de sentiers évoluent en effet au gré des époques et des transformations socio-politiques, économiques, culturelles et surtout selon que les stratégies développées sur ces objets privilégient des échelles grandes ou petites.

Les chemins et sentiers comme infrastructure nationale, à égal d'avec les routes jusqu'au début du 20^{ème} et marquées par un objectif de désenclavement et de contrôle du territoire, ont d'abord été envisagés à petite échelle. En raison de la désertification des campagnes et de la mécanisation des transports, ils tombent en désuétude et leur intérêt n'est conçu qu'à grande échelle. Aujourd'hui, on observe le retour à une stratégie à petite échelle avec une planification nationale de l'entretien et de la valorisation du réseau de sentiers français dans le cadre des PDIPR. Pour les espaces protégés, il est indispensable de coordonner leur échelle d'intervention en matière de sentiers à celle des PDIPR. L'interconnexion des territoires, à toutes échelles, exige des interfaces et non plus des découpages. L'articulation des pouvoirs territoriaux implique un partage des souverainetés que les réseaux de sentiers (et la forme réseau en général) inspirent et peuvent aider par un agencement, une négociation entre les composantes matérielles (écologiques) et idéelles (symboliques) du réseau et du territoire.

Aussi, cette alternance des échelles d'appréhension du réseau de sentiers témoigne également du fait que l'interconnexion ne peut se réaliser, ni durer et se réajuster en permanence, sans l'intégration du réseau et de sa gestion dans le temps. C'est en cela que notre observation de la gestion des réseaux en espaces protégés figure selon nous une situation d'entre-deux dans une dynamique évolutive de la régulation de ces réseaux, mais également des territoires. Ces situations intermédiaires sont certes les plus instables, les plus mouvementées, mais aussi les plus riches, car elles donnent naissance à de nouveaux discours, elles reformulent le sens et la forme des objets géographiques. C'est notamment dans ces périodes que s'exprime et se ressent pleinement ce que nous avons défini comme une dynamique du déséquilibre, c'est-à-dire une tension entre forme et sens, entre un ici et un ailleurs, entre soi et l'autre. Sortir d'une norme devenue obsolète passe par une prise en compte accrue de la différence plutôt que de fonctionner à partir de positions marquées et intangibles. C'est également parce que les réseaux de sentiers sont pris entre une phase de nouvelle genèse de ré-institutionnalisation de leur régulation, suite à une forme de crise, qu'ils font l'objet d'un réinvestissement politique, social, et, pour ce qui nous concerne, scientifique.

Le point fondamental que nous souhaitons finalement mettre en lumière et qui nous conduit, non à rejeter notre hypothèse, mais à la compléter, c'est que le réseau ne peut être l'unique vecteur d'interconnexion territoriale. Il n'est qu'un élément participant à une dynamique globale de rapprochements. Même pris dans un processus où il serait majoritairement instrumentalisé dans une logique fédératrice, le réseau n'est en rien "tout puissant". Il peut s'effacer derrière des problématiques conditionnant fortement les dynamiques de régulation territoriale, comme nous l'avons vu avec la question de la zone périphérique des parcs nationaux.

Les réseaux de sentiers participent d'un mouvement de co-construction dès lors qu'ils se conjuguent avec différents phénomènes (transformation des objectifs de recherche en matière d'environnement, évolution de la pensée scientifique de l'écologie, requalification des espaces naturels et ruraux, territorialisation des politiques publiques, etc.). On parlera donc bien d'une congruence entre réseau et territoire, et non d'effet structurant des réseaux sur les territoires.

C'est au final par une réflexion globale et multiscale que l'on peut, par une évolution de la régulation des réseaux de sentiers, passer d'une logique de fragmentation à une logique d'interconnexion territoriale.

De là, trois limites principales sont à soulever pour notre recherche.

- La réalisation de ces travaux en collaboration avec des gestionnaires d'espaces protégés implique logiquement une focalisation sur ces acteurs et ces territoires. De fait, notre réflexion s'est principalement concentrée sur une échelle d'action au sujet des réseaux de sentiers.
- En corollaire, nous avons privilégié une analyse des procédures concertées dans le cadre d'une politique de protection de la nature. Or, les réseaux de sentiers renvoient à divers autres champs d'action publique (agriculture, sylviculture, gestion de l'eau, prévention des risques, etc.) qu'il s'agirait d'investir pour déterminer précisément le sens et le rôle du réseau de sentiers pour les activités et acteurs concernés.
- Enfin, nous avons exploré des procédures qui se révèlent somme toute très jeunes, pour certaines en pleine gestation. Elles témoignent en cela de la situation d'entre-deux dont nous avons fait état, mais se montrent aussi difficiles à appréhender, ne serait-ce que parce que les acteurs qui les pilotent, qui y participent, ont eux-mêmes du mal à les formaliser, à s'exprimer sur celles-ci, et de fait à en percevoir les intérêts.

Différentes pistes de recherches peuvent alors être évoquées.

Perspectives théoriques

- Il s'agit tout d'abord de poursuivre la réflexion sur le couple conceptuel réseau-territoire de manière à révéler son intérêt fondamental pour la pensée géographique dans le monde actuel. Il s'agira alors d'approfondir les travaux sur la notion de territorialité réticulaire. Pour cela, des échanges avec les autres sciences sociales (urbanisme, sciences politiques, sociologie, histoire), mais aussi des sciences du vivant comme l'écologie, sont à favoriser, dès lors que toutes sont amenées à réfléchir sur ce couple conceptuel. On pourra ainsi contribuer à des travaux interrogeant le statut de paradigme appliqué au réseau. La question est en effet posée

par de nombreux spécialistes de cet objet¹⁰⁹⁷. Il est certain selon nous que ce concept puisse constituer une passerelle et un objet de recherche commun à de nombreuses disciplines.

- Concernant les réseaux de sentiers, l'objectif sera de confirmer son statut d'objet géographique et la pertinence d'une recherche sur des réseaux techniques territoriaux, en milieu rural, et trop longtemps délaissés comparativement aux réseaux de grandes infrastructures, ou aux réseaux techniques urbains. Par ailleurs, il va être nécessaire de réajuster notre réflexion lors de l'énonciation, puis de l'instauration, de la future réforme des parcs nationaux, qui va concerner, directement ou indirectement, la régulation des réseaux de sentiers. Aussi, à présent que nous avons ciblé un enjeu social et géographique profond de ce réseau – son rôle en matière d'interconnexion territoriale –, il est nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse de sa gestion, hors espace protégé.
- Alors que cette recherche a soulevé la problématique de l'institutionnalisation de l'action collective, il s'agit par ailleurs de mieux identifier le sens et les conséquences épistémologiques dans le champ de la géographie. En ce sens, il conviendra aussi d'étendre l'analyse des procédures concertées et leurs implications territoriales aux divers objets géographiques touchés par la problématique de la décentralisation des compétences régaliennes d'aménagement du territoire.

Perspectives méthodologiques :

- La formalisation de l'organisation de la gestion des réseaux techniques territoriaux et de ses conséquences territoriales doit se réaliser sous forme de modèles et de représentations cartographiques. Pour que ces derniers puissent être exploitables dans différents contextes et milieux, il est nécessaire d'avancer dans la création d'outils d'observation du territoire et donc des réseaux, et des mécanismes de régulation dont ils sont l'objet.
- Des outils pratiques et théoriques d'analyses et de compréhension des situations de conflits sont à développer, sur la base des recherches sociologiques produites sur cette question. C'est en effet dans les tensions entre acteurs que se négocie l'évolution de la forme et du sens des objets géographiques.

Perspectives pratiques

Parce qu'il ne saurait y avoir de recherche scientifique sans une forme de demande sociale, charge à

¹⁰⁹⁷ On se reportera ici par exemple à l'éditorial du numéro 13-14 de la revue Flux, rédigé en 1993 (b) par J-M. Offner : *"Autrement dit, derrière la polysémie empirique du mot, la notion de réseau, peut-elle, doit-elle, constituer un nouveau paradigme pour les sciences sociales ?"* ; p.5.

nous de dégager ici quelques orientations de travail à destination des acteurs les plus directement et concrètement concernés par les réseaux de sentiers dans un souci d'articulation territoriale : les gestionnaires d'espaces protégés. Diverses applications de nos recherches seraient à envisager, mais nous n'en retiendrons ici que deux : l'un à propos de la question de la concertation ; l'autre touchant directement au réseau dans sa matérialité.

- Un enrichissement des connaissances et des compétences entre chercheurs et gestionnaires doit être approfondi en matière d'action collective. Si les chercheurs disposent de temps pour interroger le sens et la portée de procédures concertées, les gestionnaires sont souvent contingentés par des temporalités d'action plus réduites. Des moments d'apprentissages croisés doivent être mis en place pour, entre autres, mieux cerner les contextes territoriaux dans lesquels ces procédures prennent place, et ainsi préciser les apports et les limites que l'on peut en attendre.
- Concernant les réseaux de sentiers eux-mêmes, les nœuds (ou "points-de-réseaux"¹⁰⁹⁸) figurent une composante particulièrement intéressante pour travailler au développement de l'interconnexion territoriale. A l'instar des "parcs relais" qui constituent un élément essentiel de l'aménagement et de la régulation des réseaux urbains, les nœuds de réseaux de sentiers sont les lieux où se réalisent des transformations, des échanges d'informations, de codes, de normes, entre des réseaux différents dans leurs modalités de fonctionnement, objectif et symbolique. Ils peuvent ainsi être conçus comme des lieux privilégiés de l'action publique locale et collective en ce qu'ils sont des lieux d'articulation physique de réseaux différents et donc d'acteurs et de territoires différents. Les espaces protégés sont déjà investis au niveau de ces nœuds, qu'ils identifient comme des "portes", dans le cadre de leurs plans d'interprétation. Mais on pourrait renforcer et surtout développer les collaborations pour élaborer une stratégie collective de régulation du réseau et de sa fréquentation, génératrice de ressources économiques comme de perturbations écologiques.

Ces perspectives de recherches ne sauraient être exhaustives ni prescriptives. En effet, si comme le prétend Hegel, la science est un oiseau de nuit qui essaie de comprendre le jour alors qu'il se retire¹⁰⁹⁹, nous pouvons être convaincu qu'elles ne peuvent que s'enrichir, même de leur disparition, réapparaissant alors sous un autre jour, sous une autre lumière.

¹⁰⁹⁸ STRATHOPOULOS N., AMAR G., PENY A., 1993, *Formes et fonctions des points de réseaux* ; in : Flux n°12, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.29-47

¹⁰⁹⁹ HEGEL G.W.F., 1949, *Science de la logique*, vol.2, Aubier, Paris, 581p.

Bibliographie

A

- ABRIC J-C. (dir.), 1997, *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, 252p.
- ABRIC J-C., 1988, *Coopération, compétition et représentations sociales*, Del Val, Cousset, 229p.
- AGEE J., 1996, *Ecosystem management : an appropriate concept for parks ?* ; in : WRIGHT G. (ed.), *National Parks and protected areas*, Blackwell Science, Oxford, 496p.
- ALLIES P., 1980, *L'invention du territoire*, Presses Universitaires de Grenoble, coll. Critique du Droit, Grenoble, 188p.
- ALPHANDERY P., 2001, *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*, thèse de sociologie, Institut d'Etudes Politiques, Paris 2, 465p.
- ALPHANDERY P., BERGUES M., 2004, *Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot* ; in : *Ethnologie française*, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, pp.5-12.
- ALPHANDERY P., PINTON F., 2003, *Territoire, agriculture et multifonctionnalité en Puisaye (France)* ; in : COLLECTIF, 2003, *La multifonctionnalité de l'activité agricole*, Actes du colloque de la SFER "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21-21/03/2002, Educagri éd./CIRAD, Dijon, pp.213-230.
- AMAR G., 1993, *Qu'est ce qui ne fait pas réseau ?* ; in : *Flux*, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.56-58.
- AMOUDRY JP., *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information (1) chargée de dresser un bilan de la politique de la montagne et en particulier de l'application de la loi du 9 janvier 1985, de son avenir, et de ses nécessaires adaptations*, Rapport au Sénat n°15, session ordinaire 2002-2003, tome 1, 408p.
- ANDRE Y., 1992, *Didactique de la géographie*, in : Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris, pp.325-345.
- ANTOINE S., 1994, *Nature, environnement et développement durable* ; in : *Aménagement et Nature*, n°116, Paris, pp.15-22.
- ARTUS P., 2001, *La nouvelle économie*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 128p.
- ASPE Ch., 2003, *Les temps de la sociologie de l'environnement : engagement et modernité* ; in : *Sociologie Pratiques*, n°7, APSE, Paris, pp.117-137.
- ASSOCIATION GRANDE TRAVERSEE DES ALPES, 2003, *La Via Alpina, Dossier de presse 2003*, Grenoble, 19p.
- ASTERS, 2000, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Sixt-Passy 2001-2005*, Asters, Pringy, 131p + annexes. Non publié.
- ASTERS, 2000, *Plan de gestion des réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges 2000-2004*, Asters, Pringy, 138p. + annexes.
- ASTERS, 2001, *Document d'objectifs du site Natura 2000 Arve Giffre*, Asters, Pringy, Tome 1 - 47p. + annexes, Tomes 2 à 5 - 41 p. + annexes.
- ASTERS, 2002, *Rapport d'activité 2001*, Asters, Pringy, 12p.
- ASTERS, 2003, *Rapport d'activité 2002*, Asters, Pringy, 12p.
- ASTERS, 2004, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Passy 2005-2009*, Asters, Pringy, 102p. + annexes.

ASTERS, 2004, *Rapport d'activité 2003*, Asters, Pringy, 11p.

AUGE M., 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. La librairie du 20^e siècle, Paris, 159p.

AUGOYARD J-F. (coord.), 2003, *Usages et résonances de la notion de territoire au CRESSON* ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), *Le territoire en sciences sociales. Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, CNRS-MSH Alpes, Grenoble, pp. 53-83.

AUSSEUR-DOLLEANS Ch., 1993, *Aménager des sentiers de promenade*, ATEN, Montpellier, 130p.

AZOUVI F. (dir.), 1992, *L'institution de la raison. La révolution culturelle des idéologues*, éditions de l'EHESS, Librairie philosophique Jean Vrin, coll. Contextes, Paris, 262p.

B

BACHELARD, 1998, *La poétique de l'espace*, PUF, coll. Quadrige, 7^e éd., Paris, 214p.

BAILLY A. et al., 2004, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, 204p.

BAILLY A., 1975, *L'organisation urbaine, modèles et théories*, Centre de Recherche et d'Urbanisme, Paris, 272p.

BAILLY A., 1993, *Les représentations en géographie* ; in : BAILLY A. ; FERRAS R. ; PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp.389-402.

BAILLY A., BEGUIN H., 1991, *Introduction à la géographie humaine*, Masson géographie, 3^e édition, Paris, 192p.

BAILLY A., SCARIATI R., 2004, *L'humanisme en géographie* ; in : BAILLY A. et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, pp.213-222.

BAKIS H., 1993, *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, PUF, coll. Que sais-je ? n°2801, Paris, 106p.

BAKIS H., 2001, *Les géographes et les réseaux de la communication électronique* ; in : PARROCHIA D. (dir.), *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. milieux, Seyssel, pp.67-70.

BARBIER L., 2004, *Ouverture du forum* ; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, p.9.

BARNAUD G., LEFEUVRE J-C., 1992, *L'écologie, avec ou sans l'homme ?* ; in : JOLLIVET M. (dir.), *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Editions, pp.69-112.

BARNES J., 1954, *Class and Committees in a Norwegian Island Parish* ; in : Human Relations, vol.7, Avenel, pp.39-58.

BARRAQUE B., 1997, *Gouverner en réseau en France : les agences de l'eau* ; in : GARIEPY M., MARIE M. (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, Paris, pp.253-284.

BASSAND M., GALLIAND B., 1993, *Avant-propos : dynamique des réseaux et société* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.7-10.

BASTID P., 2002, *Légitimité* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 13, Paris, pp.578-581.

BAUBY P., 2002, *Quelle(s) régulation(s) des services publics ?* ; in : MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *Le territoire aménagé par les réseaux, Energie, transports et télécommunications*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, Datar, La Tour d'Aigues, pp.141-146.

BAUELLE G., 1997, *Quadrillage, treillage, maillage : discussion* ; in : L'Espace Géographique, n°2, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.79-81.

BEAUCHARD J., 1999, *La bataille du territoire. Mutations spatiales et aménagement du territoire*, L'Harmattan, coll. Administration et Aménagement du Territoire, Paris, 143p.

BEAUCHARD J., 2002, *Synthèse 1. Le génie du territoire : entre génie civil et génie des lieux* ; in : DEBARBIEUX B., VANIER M., *Ces territorialités qui se dessinent*, éd. de l'Aube, Datar, coll. Mondes en cours, série bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, pp.243-256.

- BEHAR D., 1997, *Le territoire et la nouvelle question sociale : incertitudes des politiques publiques* ; in : Quaderni, n°34, Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne, éd. Sapienza, Gentilly ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org>
- BEHAR D., 2000, *Les nouveaux territoires de l'action publique*, in : PAGES D., PELISSIER N. (dir.), *Territoires sous influence/1*, L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, Paris, pp.83-102.
- BEHAR D., ESTEBE Ph., 1998, *Vers un Etat sans territoire ?* ; in : *L'Etat de la France 98-99*, La Découverte, Paris, 632p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt094.pdf>
- BEHAR D., ESTEBE Ph., 1999(a), *L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ?* ; in : *Annales de la recherche urbaine*, n°82, Dunod, Paris ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt102.pdf>
- BEHAR D., ESTEBE Ph., 1999(b), *Aménagement du territoire : la solution locale* ; in : *L'Etat de la France. Un panorama unique et complet de la France*, La Découverte, Paris, 640p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt103.pdf>
- BEHAR D., ESTEBE Ph., 2003, *Intercommunalité : le local entre en politique* ; in : CORDELLIER S., NETTER S. (dir.), *L'Etat des régions françaises*, La Découverte, Paris, 268p. ; en ligne : <http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt131.pdf>
- BELLENGER L., 1995, *La Négociation*, PUF, coll. Que sais-je ? n° 2187, 6^e éd., Paris, 127p.
- BELLET M., KIRAT Th., LARGERON Ch. (dir.), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, coll. Interdisciplinarité et nouveaux outils, Paris, 342p.
- BENHAMMOU F., 2003, *Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagnes* ; in : *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n°48, Paris, pp.5-12.
- BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), *Le territoire en sciences sociales. Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, CNRS-MSH Alpes, Grenoble, 245p.
- BERQUE A., 1997, *Biosphère ou cybermonde ?* ; in : *Cahiers de Médiologie*, n°3, Gallimard, Paris, pp.74-81.
- BERRE (Le) M., 1993, *Territoires* ; in : BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.) : *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris, pp.617-638.
- BERTHO LAVENIR C., 1996, *Le facteur national : la politique des réseaux postaux* ; in : *Cahiers de Médiologie* n°2, Gallimard, Paris, pp.31-41.
- BETOLAUD Y., 1997, *La création des Parcs nationaux en France* ; in : *Actes du colloque de Florac*, 1^{er}, 2, 3/05/1997, Sur les traces d'Edouard Alfred Martel, "Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés ? Evolution des regards, solidarités et coopérations sur nos territoires", Parc National des Cévennes, Florac, pp.20-25.
- BEURET J-E., 1999, *Petits arrangements entre acteurs : les voies d'une gestion concertée de l'espace rural* ; in : *Nature, Sciences, Sociétés*, Elsevier, Paris, vol.7 n°1, pp.21-30.
- BEURET J-E., TREHET C., 2001, *Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales* ; in : *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, Paris, n°43, pp. 25-39.
- BIAREZ S., 1994, *Politiques publiques et transports urbains : comparaisons européennes* ; in : NEMERY J-C., WACHTER S. (dir.), *Gouverner les territoires*, éd. de l'Aube, coll. Aube Recherche, La Tour d'Aigues, p.178.
- BILLE R., MERMET L., BERLAN-DARQUE M., 2003, *Concertation, décision, environnement. Regards croisés. Actes du séminaire trimestriel*, vol.1 et 2, La Documentation Française, Paris, 224p.
- BIORET F., CIBIEN C., GENOT J-C., LECOMTE J., 1997, *Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère : application aux réserves de biosphère françaises*, Dossier MAB n°19, UNESCO, Paris, 19p.
- BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan Université, coll.

Sociologie 128, Paris, 125p.

BLATRIX C., 2001, *Utilité publique et "démocratie participative" : pour une approche pragmatique du débat public* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.53-62.

BLAU P., 1963, *The Dynamics of Bureaucracy : Study of Interpersonal Relations In Two Government Agencies*, University of Chicago Press, Chicago, 322p.

BLOUIN P., 2003, *Le sentier national au Québec. Une histoire de passion et d'effort* ; in : Marche randonnée, fédération québécoise de la marche, Montréal, pp.14-17.

BOLLE DE BAL M., 1996, *Voyages au cœur des sciences humaines. I De la reliance*, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2 tomes, 333 et 341 p.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. NRF, Essais, Paris, 496p.

BONTOULOU GOU J., OULE J-M., PELLISSIER J-P., TALLET B., 2000, *La participation des acteurs, un exercice difficile. Leçons de l'expérience d'un plan de lutte contre la trypanomose animale africaine dans la vallée du Mouhoun (Burkina Fasso)* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°1, Elsevier, Paris, pp.33-43.

BORRAZ O., 1998, *Gouverner une ville : Besançon, 1959-1989*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 227p.

BOUCHARDEAU H., 1985, *Avant-propos* ; in : CADORET A (dir.), 1985, *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, coll. Alternatives Paysannes, Paris, 245p.

BOUDON R., 1979, *La logique du social : introduction à l'analyse sociologique*, Hachette, coll. L'esprit critique, Paris, 275p.

BOURDEAU Ph., 2003, *Territoires du hors-quotidien : une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines ; le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, Diplôme d'habilitation à diriger des recherches, UJF-Grenoble 1, Laboratoire Territoires, 267p.

BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 244p.

BOURG D., 1993, *Les sentiments de la nature*, La Découverte, coll. Cahiers Libres/ Essais, Paris, 247p.

BOURJOL M., 1989, *Les biens communaux*, LGDJ, coll. Décentralisation et développement local, Paris, 452p.

BOURRELIER P-H., DIETHRICH R., 1989, *Le mobile et la planète ou l'enjeu des ressources naturelles*, Economica, Paris, 627p.

BOURSIER-MOUGENOT I, OLLIVIER-TRIGALO, 1993, *La territorialité du réseau SNCF* ; in : Flux n°12, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.19-28.

BOUSSARD I, 1997, *Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976* ; in : Ruralia, n°1, Varia ; disponible en ligne : <http://ruralia.revues.org>

BOZONNET J-P., 1989, *Le lieu de tous les extrêmes : anomie, solidarité, identité territoriale. La montagne secrète-t-elle une société spécifique ?* ; in : Revue de Géographie Alpine t.LXVII, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp.147-160.

BRESSAND A., DISTLER C., 1995, *La Planète relationnelle*, Flammarion, Essai, Paris, 289p.

BRESSAND A., DISTLER C., NICOLAIDIS K.A., 1989, *Vers une économie des réseaux* ; in : Revue de Politique industrielle, n°3, Paris, pp.155-168.

BRETON (Le) D., 2000, *Eloge de la marche*, Métailié, Essais, coll. Suites Sciences Humaines, Paris, 176p.

BRIFFAUD S., 1994, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards 16^{ème}-19^{ème} siècles*, CIMA-CRNS, Université Toulouse le Mirail, 622p.

BROC N., 1996, *Géographie : les grandes lignes* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.41-49.

BRUNET R. (dir.), 1990, *Géographie Universelle : Mondes Nouveaux*, Hachette-Reclus, Montpellier-Paris, 551p.

BRUNET R., 1987, *Ce qu'implique le plexage* ; in : L'Espace Géographique, n°4, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, p.308.

BRUNET R., 1990, *Le déchiffrement du monde* ; in : BRUNET R. (dir.), *Géographie Universelle : Mondes Nouveaux*, Hachette-Reclus, Montpellier-Paris, pp.9-271.

BRUNET R., 1994, *La France, un territoire à ménager*, Édition°1, Paris, 326p.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française, coll. Dynamique du territoire, (3^e éd.), Montpellier-Paris, 518p.

BRUZEK M., 1999, *L'aménagement du territoire, une priorité pour la FFRP* ; in : FFRP, *49 fiches pour le développement de la randonnée pédestre dans les pays*, Guide conseil, FFRP, Datar, Paris, 128p.

BRUZEK M., 2004, *Editorial du magazine de la FFRP*, Passion rando, n°16, Paris, p.3.

C

CADORET A. (dir.), 1985, *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, coll. Alternatives Paysannes, Paris, 245p.

CADORET A. (dir.), 1988, *Chasser le naturel...*, EHESS, cahier des études rurales n°5, Paris, 157p.

CANAC R., BOYER B., 1985, *Vivre ici en Oisans*, Glénat, Luçon, 149p.

CANAU J., LE FLOCH S., 2002, *Le paysage comme catégorie d'action publique ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.10, n°2, Elsevier, Paris, pp.59-65.

CANGUILHEM G., 2002, *Régulation (épistémologie)* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 19, Paris, pp.711-713.

CANS R., 1994, *Les trois âges de la politique française de l'environnement* ; in : Aménagement et Nature, n°116, Paris, pp.23-26.

CARON F., 1973, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau : la compagnie du chemin de fer du Nord 1846-1937*, Mouton, Paris, 619p.

CARON F., CARDOT F., (dir.), 1991, *Histoire de l'électricité en France ; tome premier : 1881-1918*, Fayard, Paris.

CASTELLS M., 1998, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Fayard, Paris, 613p.

CATHERIN-GAMON C., 2001, *Du débat public à la controverse publique. Le dilemme de l'administration de l'Équipement* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.63-70.

CAUQUELIN A., 1988, *Concept pour un passage* ; in : Quaderni, n°3, hiver 1987-1988, *Images et imaginaires des réseaux*, CREDAP, Paris X-Dauphine, pp.31-40.

CERTEAU (de) M., 1980, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, U.G.E., coll. 10-18, Paris, 374p.

CHALVIN E., 2002, *La prise en compte de la fréquentation dans les stratégies de gestion des espaces naturels protégés. Application aux secteurs de l'Oisans et du Briançonnais du Parc National des Ecrins*, maîtrise de géographie, UJF-Grenoble, 122p.

CHAMUSSY H., 1995, *Nature, culture, espace, territoire. Concerto en concepts majeurs* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°1, Cermosem-Le Pradel, Mirabel, pp.13-20.

CHAMUSSY, H., 1989, *A propos de la spécificité des espaces de montagne* ; in : Revue de Géographie Alpine t. LXVII, n°1-2-3, pp.243-257.

CHARDONNEL S., MIGNOTTE A., 2001, *L'observation qualitative et quantitative de la randonnée pédestre en espaces protégés. Une combinaison méthodologique : questionnaire, comptage, analyse spatio-temporelle*, Laboratoire Territoires, IGA-UJF, Grenoble 1, 15p. - A paraître : Actes du colloque "L'observation des sports de nature", Valence, 29-30/11/2001, Presses Universitaires du Sport ; article disponible en ligne : <http://www.sportsnature.org>

- CHATZIS K., 1997, *La régulation des systèmes socio-techniques sur la longue durée* ; in : GARIEPY M., MARIE M., *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, coll. coll. Villes et Entreprises, Paris, pp.59-83.
- CHAZEL F., 2002, *Normes et valeurs sociales*, Encyclopedia Universalis, corpus 16, Paris, pp.450-453.
- CHESNAIS M., 1982, *Réseaux et niveaux de territorialité* ; in : Géopoint 82, Groupe Dupont, Avignon, pp.275-280.
- CHESNAIS M., 1991, *Réseaux en évolution – 1. Représentation systémique des réseaux dans leur environnement*, Paradigme, Caen, coll. Transports et communication, titre 21, 166p.
- CHEVALLIER D., ISAC C., DUBOST F., 2000, *L'invention du patrimoine rural* ; in : CHEVALLIER D. (dir.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, Paris, pp.11-30.
- CHEVALLIER J., 1999, *Synthèse* ; in : CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, pp.405-415.
- CHOMARD K., 2000, *A la recherche des sentiers perdus... Approche historique de l'évolution du réseau de sentiers dans la vallée du Vénéon (Oisans)*, IGA-UJF, Grenoble, 110p.
- CIPRA France, 2003, *Quel avenir pour les Parcs Nationaux ?* Cibra France, Grenoble, 34p.
- Circulaire Equipement n°92-71 dite "circulaire Bianco".
- COCHET G., 2001, *Topoguide Ardèche, les Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux. Randonnées découverte*, n°2, Cochet-Latitude, Lyon.
- COENEN-HUTHER J., 1993, *Analyse des réseaux et sociologie générale* ; in : Flux n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.33-40.
- COFREMCA, 1997, *Fréquentation et image des Parcs Nationaux des Ecrins, des Pyrénées et de la Vanoise*, Note de synthèse, Cofremca, Paris, 11p.
- COLLECTIF, 2003, *La multifonctionnalité de l'activité agricole*, Actes du colloque de la SFER "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21-21/03/2002, Educagri éd./CIRAD, Dijon, 924p.
- COMITE INTERMINISTERIEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, 2003, *Stratégie Nationale de Développement Durable – introduction*, 6p. ; disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr>
- COMITE STRATEGIQUE DE LA DATAR, 2003, *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France. Contribution au débat sur la décentralisation, l'Europe et l'aménagement du territoire*, Rapport au 1^{er} Ministre, Datar, Paris, 74p.
- COMMAILLE J., 1999, *La déstabilisation des territoires de justice* ; in : Droit et Société, n°42-43, LGDJ, Paris, pp.239-264.
- COMMAILLE J., 2000, *Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire*, PUF, Paris, 291p.
- COPETA C., 1985, *La géographie des représentations: quelques remarques...* ; in : GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., *Les représentations en actes. Actes du colloque de Lescheraines*, IGA - Université Scientifique et Médicale de Grenoble, pp.13-18.
- CORMIER-SALEM M-C., ROUSSEL Ph., 2000, *Patrimoines naturels : la surenchère* ; in : La Recherche, n° spécial 333 Biodiversité – L'Homme est-il l'ennemi des autres espèces ? , Paris, pp.106-110.
- CORNELOUP J., 1999, *Sociologie des topo-guides d'escalade* ; in : Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pp.31-37.
- COUTARD O. (dir.), *Le bricolage organisationnel. Crise des cadres hiérarchiques et innovations dans la gestion des entreprises et des territoires*, Elsevier, Paris, 150p.
- CREWS J., 1993, *Sociology vs Networks* ; in : Flux n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.55-57.
- CRIVELLI R., 1994, *Rationalité et vie quotidienne en montagne : un regard historique* ; in : Revue de Géographie Alpine n°3, t.LXXXII, Grenoble, pp.95-106.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil,

coll. Points, série Essais n°248, Paris, 500p.

CROZIER M., THOENIG J-C., 1975, *La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France* ; in : Revue Française de Sociologie, vol.16, n°1, Paris, pp.3-32.

CURAPP/CRAPS, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, 424p.

CURIEN N., 1993 (a), *Economie des services en réseau : principes et méthodes* ; in : Communications et stratégie, n°10, IDATE, Montpellier, pp.13-30.

CURIEN N., 1993 (b), *Réseau : du mot au concept* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.52-55.

CURIEN N., 2000, *L'économie des réseaux*. La Découverte, coll. Repères, Paris, 128p.

D

DADOGNET F., 1996, *Route, anti-route et méta-route* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.19-28.

DARDEL E., 1990, *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*, éd. du CTHS, Paris - à partir du texte de 1952 édité aux PUF, Paris, 199p.

DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Datar, Ministère de la fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire, Paris, 64p.

DAUPHINE A., 2004, *Espace terrestre et espace géographique* ; in : BAILLY A. et al., 2004, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, pp.51-62.

DEBARBIEUX B. (dir), 2004, *Sentiers en espaces protégés*, Rapport pour le programme Gestion des Espaces protégés du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine, Grenoble - à paraître.

DEBARBIEUX B., 1994, *Les montagnes de la science, prises entre nature et sociétés* ; in : Revue de Géographie Alpine, IGA, Grenoble, n°3, tome 82, pp.107-114.

DEBARBIEUX B., 1995 (a), *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique* ; in : L'Espace Géographique n°2-t.24, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.97-112.

DEBARBIEUX B., 1995 (b), *Le lieu, fragment et symbole du territoire* ; in : Espaces et Sociétés n°82-83, L'Harmattan, Paris, pp.13-35.

DEBARBIEUX B., 2003, *Le territoire en géographie et en géographie grenobloise* ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX Bernard, (dir.), *Le territoire en sciences sociales. Approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, Actes du séminaire "Carrefour pluridisciplinaire Territoires", UMPF – UJF – CNRS MSH Alpes, Grenoble, pp.35-51.

DEBARBIEUX B., 2004, *Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie* ; in : BAILLY et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, 5^e éd., Paris, pp.199-211.

DEBARBIEUX B., FOURNY M-C., VANIER M., 2001, *La prospective est représentation* ; in : Territoires 2020. Revue d'études et de prospectives, n°3, Datar – La Documentation Française, Paris, pp.27-43.

DEBARBIEUX B., VANIER M., 2002, *Repenser l'espace* ; in : *Ces territorialités qui se dessinent*, éd. de l'Aube, coll. Mondes en cours, série Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, pp.257-265.

DEBIZET G., 2004, *Déplacement urbains de personnes : de la planification des transports à la gestion durable de la mobilité. Mutations d'une expertise*, Thèse de géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 362p.

DEBRAY R. (dir.), 1997, *Ouverture* ; in : Cahiers de Médiologie, n°3, Gallimard, Paris, p.5.

- DECOUIGNY F., 2000, *Accès et diffusion des visiteurs sur les espaces naturels. Modélisations et simulations prospectives*, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université François Rabelais – CESA, Tours, 339p.
- DEFERT, 1972, *Les ressources et les activités touristiques*, Les cahiers du Tourisme, Aix en Provence, 53p.
- DEGENNE A., 1993, *L'analyse des réseaux sociaux : bref panorama* ; in : Flux n°13-14, Latts-Encp, Métropolis (éd.), Paris, pp.48-51.
- DEGENNE A., FORSE M., 1994, *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Armand Colin, coll. U, série Sociologie, Paris, 288p.
- DELBOS G., JORION P., 1988, *La nature ou le réel forclos*, in : CADORET A., *Chasser le naturel...*, EHESS, cahiers des études rurales n°5, Paris, pp.15-21.
- DELEUZE G., GUATTARI F., 1980, *Milles plateaux, capitalisme et schizophrénie 2*, éd. de Minuit, coll. critique, Paris, 648p.
- DELEUZE G., GUATTARI F., 1991, *Qu'est ce que la philosophie ?* éd. de Minuit, coll. critique, Paris, 208p.
- DEMATTEIS G., 1994, *Global and local geo-graphies* ; in : FARINELLI F., OLSSON G., REICHERT D., (eds), *Limits of representation*, Accedo, Munich, pp.199-214.
- DEMATTEIS G., 2002, *La territorialité active : un retour obligé à la biosphère ?* ; in : HUSSY Ch. (dir.), *La territorialité : une théorie à construire*. Colloque du 28/09/2001 en hommage à Claude Raffestin, Cahiers géographiques n°4, Université de Genève, département de géographie, Genève, p.19-25.
- DENNERY G, TIEN PHUC, 1965, *L'économie des télécommunications*, PUF, coll. SUP L'Economiste, Paris, 232p.
- DEPREST F., 1997, *Enquête sur un tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 207p.
- DESCARTES R., 1988, *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, Bordas, coll. Univers des Lettres, Paris, 160p.
- DESCARTES R., 1988, *Traité de l'Homme* ; in : *Œuvres philosophiques, 1618-1637*, éd. F. Alquié, Classiques Garnier, Paris, 856p.
- DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002, *La question de la nature et ses implications territoriales* ; in : PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002(b), *Repenser les campagnes*, éd. de l'Aube, coll. Monde en cours, série Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, pp. 217-237.
- DI GIACOMO J-P., 1981, *Commentaires à propos de "l'analyse de similitude...de C. Flament"* ; in : Cahiers de psychologie cognitive, 1, pp.429-432 ; LE BOUEDEC G., 1984, *Contribution à la méthodologie d'étude des représentations sociales* ; in Cahiers de psychologie cognitive, n°4, pp.245-272.
- DI MEO G. (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, Paris, 207p.
- DI MEO G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Economica, Anthropos, Paris, 320p.
- DI MEO G., 1995, *Les nouvelles contradictions du territoire* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, pp.169-175.
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan-Université, coll. Fac. géographie, Paris, 320p.
- DI MEO G., 2000, *Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ?* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, pp.37-48.
- DI MEO G., 2002, *L'identité : médiation essentielle du rapport espace/société* ; in : Géocarrefour, Revue de géographie de Lyon, vol.77, n°2, Lyon, pp.175-184.
- DIMANCHE M., 1998, *Les enjeux en matière de gestion de l'espace en zone sèche méditerranéenne : l'exemple des zones montagne-élevage du Languedoc-Roussillon* ; in : Montagnes Méditerranéennes, Mirabel, n°7, pp.35-42.
- DOLLFUS O., 1971, *L'analyse géographique*, PUF, coll. Que sais-je ? n°1456, Paris, pp.54-76.

- DOUGET J-M., PETIT O., 2003, *Nouveaux mécanismes de concertation appliqués aux ressources en eau : principes méthodologiques et études de cas* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.11, n°4, Elsevier, Paris, pp.434-436.
- DOUILLET A-C., 2003, *Le "territoire" en science politique au regard des autres sciences sociales* ; in : BERNARDY (de) M., DEBARBIEUX B. (dir.), 2003, *op. cit.*, pp.207-225.
- DOURLENS C., 2000, *Action collective, engagements privés : la régulation par les chartes* ; in : MICOUD A., PERONI M. (dir.), *Ce qui nous relie*, éd. de l'Aube, coll. Société et territoire, La Tour d'Aigues, pp.317-332.
- DOUSSAN I., THANNBERGER-GAILLARDE E., THIEBAUT L., 2000, *L'environnement, objet de contrat entre l'agriculture et la société ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.8, n°2, Elsevier, Paris, pp.5-16.
- DREWE E., JOIGNAUX G., 2002, *Réseaux et territoires : retour sur quelques mythes* ; in : MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., *Le territoire aménagé par les réseaux, Energie, transports et télécommunications*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, Datar, La Tour d'Aigues, pp.35-55.
- DUBOIS D., 1997, *Catégorisation et cognition : de la perception au discours*, éd. Kimé, Paris, 318p.
- DUPUY G. (dir.), 1988, *Réseaux territoriaux, Paradigme*, coll. Transports et communications, n°14, Caen, 286p.
- DUPUY G., 1985, *Systèmes, réseaux et territoires. Principes de réseautique*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Paris, pp.65-100.
- DUPUY G., 1987 (a), *Les réseaux techniques sont-ils des réseaux territoriaux ?* ; in : L'Espace Géographique, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.175-184.
- DUPUY G., 1987 (b), *Vers une théorie territoriale des réseaux : une application aux transports urbains* ; in : Annales de Géographie, n°538, Armand-Collin, Paris, pp.658-679.
- DUPUY G., 1991, *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Collin, Paris, 198p.
- DUPUY G., 1993, *Networks* ; in : Flux, n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.42-47.
- DUPUY G., 2002, *Réseau (philosophie de l'organisation)* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 19, Paris, pp.875-882.
- DURAN P., 1999, *Penser l'action publique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 212p.
- DURAN P., THOENIG JC., 1996, *L'Etat et l'action publique territoriale* ; in : Revue Française de Science Politique, vol.46, n°4, Presses de Sciences Po., Paris, pp.580-623.
- DURAND G., 1984, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire : introduction à l'archétypologie générale*, Dunod, Paris, 10^e édition, 536p.
- E**
- ELIAS N., 1970, *Was ist Soziologie ?*, Juventa, Munchen, 207p.
- ELIAS N., 1991, *La société des individus*, Fayard Pocket, coll. Agora, Paris, 310p.
- EMERIT A., 2003, *La Gestion Intégrée appliquée au domaine de l'eau : les limites de l'institutionnalisation de la concertation* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°18, Le Pradel, Mirabel, pp.107-112.
- ESTEVE Ph., 2001, *Les campagnes en politique : la fin de l'emprise agricole* ; in : Pouvoirs locaux, Institut de la décentralisation, Boulogne-Billancourt, mars 2001, p.6 – disponible en ligne: <http://www.acadie-reflex.org/txt125.html>
- ESTEVE Ph., 2003, *Participation politique : l'héritage des cités* ; in : Territoires, n°441, Adels, Paris, pp.6-8.
- ESTEVE R., 1995, *Quelle structure pour aménager, protéger et gérer les gorges de l'Ardèche* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°1, Le Pradel, Mirabel, 1995, pp.21-24.
- ETCHEVERRIA O., 1999, *Les chemins ruraux et leur revalorisation touristique-culturelle. L'exemple du pays Basque*, thèse de géographie, Paris 1 Panthéon Sorbonne, 335p.

F

- FARINELLI F., OLSSON G., REICHERT D., (dir.), 1994, *Limits of representation*, Accedo, Munich, 231p.
- FAURE M., 1998, *Patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord : savoirs et pratiques techniques* ; in : Revue de Géographie Alpine, t. LXXXVI, n°4, pp.51-60.
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2001, *Vivons le développement durable*, Actes de Journées Nationales, 26-27-28/09/2001 au PNR du Catinais français, Fédération des PNR de France, Paris, 54p.
- FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, 1995, *La charte officielle du balisage*, FFRP, Paris, 64p.
- FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, 1999, *49 fiches pour le développement de la randonnée pédestre dans les pays*, Guide conseil, FFRP, Datar, Paris, 128p.
- FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, non daté, *Relever le défi de l'expertise technique pour devenir acteur de l'aménagement du territoire*, FFRP, Paris, 4p.
- FEUVRIER J-P., 2002, *La randonnée pédestre, des origines à la pratique de masse* ; in : MERMET L., MOQUAY P. (dir.), *Accès du publics aux espaces naturels, outils d'analyse et méthodes de gestion*, Hermès Science Publications, Paris, pp.197-202.
- FISCHER C.S., 1992, *From technical networks to social networks – conversation avec Crews J., Flichy P., Lorrain D., Offner J-M.* ; in : Flux, n°9, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.46-50.
- FLAMENT C., 1965, *Théorie des graphes et structure sociale*, Mouton-Gauthier Villars, Paris, 166p.
- FLAMENT C., 1989, *Structure et dynamique des représentations sociales* ; in : JODELET D. (dir.), *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, pp.204-219.
- FLICHY P., 1991, *Une histoire de la communication moderne, espace public et vie privée*, La Découverte, Paris, 281p.
- FLOCH (Le) Y., 2001, *Le débat public sur la branche Sud du TGV Rhin-Rhône* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.71-80.
- FLÜCKIGER M., KLAUE K. (dir.), 1991, *La perception de l'environnement. Textes de bases en psychologie*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 278p.
- FONTAGNE C., 2002, *Analyse comparative des comportements de fréquentation des sentiers en espaces protégés alpins*, mémoire d'IUT Statistique UPMF – TEO UJF, Grenoble, 108p.
- FORGET P., POLYCARPE G., 1997, *Le réseau et l'infini. Essai d'anthropologie philosophique et stratégique*, Institut de Stratégie Comparée, Economica, bibliothèque Stratégique, Paris, 178p.
- FOUCAULT M., 1954-1988, *Dits et écrits*, tome III, NRF-Gallimard, Paris, 835p.
- FOUCAULT M., 1961, *Folie et déraison : histoire de la folie à l'âge classique*, Plon, Paris, 672p.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 318p.
- FOUCAULT M., 1976, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 211p.
- FRANCHINI S., MIGNOTTE A., 2003, *Etude de la fréquentation pédestre et de ses impacts sur le milieu naturel dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours : site B1' Basse Ardèche Urgonienne. Rapport final*, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Mirabel, Le Pradel, 136p.
- FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, PUF, coll. SUP, le Géographe, Paris, 223p.
- FREMONT A., 1977, *L'espace vécu et la notion de région*, communication prononcée à la conférence de l'université de Würzburg, 01/1977, tiré à part relié, Centre d'Etudes Régionales et d'Aménagement, Université de Caen, 18p.
- FRIEDBERG, 1993, *Le pouvoir et la règle*, Seuil, Paris, 404p.

G

- GADREY J., CUVELIER P., TORRES E., 1994, *Patrimoine, modèle de tourisme et développement local*, L'Harmattan, coll. Dossiers Sciences Humaines et Sociales, Paris, 223p.
- GAFSI M., 2003, *Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation au territoire* ; in : COLLECTIF, *La multifonctionnalité de l'activité agricole*, Actes du colloque de la SFER "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21-21/03/2002, Educagri éd./CIRAD, Dijon, pp.745-764.
- GAGNON C., 1994, *La recomposition des territoires. Développement local viable : récits et pratiques d'acteurs sociaux dans une région québécoise*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, 271p.
- GALES (Le) P., 1995, *Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, Revue Française de sciences politiques, n°1, Presses de Sciences Po, Paris, pp. 57-95
- GALES (Le) P., 1999, *Régulation, gouvernance et territoire* ; in : COMMAILLE J., JOBERT B. (eds.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, LGDJ, Paris, pp.203-240.
- GALLAIS J., FREMONT A., 1982, *Espaces vécus et civilisations*, éd. du CNRS, Paris, 106p.
- GALLETY J.C., ROUSSET M. (dir.), 2000, *La concertation en aménagement. Eléments méthodologiques*, Certu, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, coll. Dossiers, n°104, Lyon, 168p.
- GARAT I., 2003, *Le mythe de la cohérence territoriale*, texte lié à la communication prononcée au colloque "Territoires institutionnels, territoires fonctionnels", Mâcon, 22 et 23 septembre 2003, 5p.
- GARDIEN C., COLONNA W., 1990, *Haute-Savoie. Les nouveaux calcaires*, Glénat, coll. Vertical, Grenoble, 223p.
- GARIEPY M., MARIE M. (dir.), 1997, *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, Paris, 467p.
- GARNIER J-P., 1988, *L'espace médiatique ou l'utopie médiatisée* ; in : Espaces et Sociétés, n°50, L'Harmattan, Paris, pp.7-21.
- GAY G., 2003, *Sauve qui peut dans une région qui perd : territoires politiques contre territoire pertinent en région stéphanoise*, texte tiré de la communication prononcée au colloque "Territoires institutionnels, territoires fonctionnels", Mâcon, 22 et 23 septembre 2003, 7p.
- GAYJ-C., 1995, *Les discontinuités spatiales*, Economica, coll. Géo Poche, Paris, 112p.
- GENDRON C., TURCOTTE M-F., 2003, *Environnement et déréglementation : la modernisation à l'heure des méta-enjeux* ; in : REVUE SOCIOLOGIES PRATIQUES, 2003, *Gérer l'environnement. Le temps de l'action concertée*, Association des Professionnels en Sociologie de l'Entreprise, Paris, pp.139-156.
- GEORGE P. (dir.), 1970, *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 500p.
- GEORGE P., VERGER (dir.), 1996, *Dictionnaire de la géographie*, PUF, 6^e éd., Paris, 500p.
- GERBAUX F., 1994, *La montagne en politique*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris, 170p.
- GERBAUX F., GIRAUT F. (dir.), 2000, *L'innovation territoriale, références, formes, enjeux*, Revue de Géographie Alpine, tome 88 n°1, Grenoble, 156p.
- GERBAUX F., PAILLET A., 1999, *Développement local et gouvernance : enjeux et limites des recompositions territoriales* ; in : GERBAUX F. (dir.), *Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité*, éd. de l'Aube, Datar, coll. Société et Territoire, La Tour d'Aigues, pp.109-141.
- GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration* ; PUF, coll. Sociologies, Paris, 472p.
- GILBERT A., 1985, *L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie* ; in : L'espace géographique, tome 14, n°4, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.57-66.
- GIRAN J-P., 2003, *Les Parcs Nationaux. Une référence pour la France. Une chance pour ses territoires – rapport au 1^{er} Ministre*, La Documentation Française, Paris, 89p.

- GOBEL P., MOREAU P., 1999, *Pour une refonte de la signalétique des réseaux d'itinéraires de loisirs en espaces naturels* ; in : Cahier Espaces, n°63, Paris, pp.96-105.
- GODARD O., HUBERT B., HUMBERT G., 1992, *Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d'analyse* ; in : JOLLIVET M. (dir.), *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Editions, 590p.
- GORGEU Y., 2001, *Les plans ou chartes de paysages* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Agriculture, Forêt et Paysage, n°141, Paris, pp.43-53.
- GREVECHE M-P., 2002, *Fondements juridiques et évolution de l'accès aux espaces naturels et ruraux* ; in : MERMET L., MOQUAY P. (dir.), *Accès du public aux espaces naturels, outils d'analyse et méthode de gestion*, Hermès Science Publications, Paris, pp.67-78.
- GRUMBINE R.E., 1994, *What is ecosystem management ?* ; in : Conservation Biology, vol.8, n°1, Blackwell Science, Malden, pp.27-38.
- GUERIN J-P., 1989(b), *L'aménagement de la montagne. Politiques, discours et production d'espaces*, Ophrys, Gap, 467p.
- GUERIN J-P., 1985, *Introduction au colloque "Les représentations en actes"* ; in : GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., (dir.), *Les représentations en actes. Actes du colloque de Lescheraines*, IGA - Université Scientifique et Médicale de Grenoble, pp.5-9.
- GUERIN J-P., 1989(a), *Géographie et représentations* ; in : ANDRE Y. et al., *Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école*, Economica, coll. Anthropos, Paris, pp.3-5.
- GUERIN J-P., 1998, *Patrimoine et architecture vernaculaire* ; in : CLIVAZ M., BRUSSON J-P., (dir.), *Patrimoine rural, architecture et paysage de l'arc alpin*, Institut d'architecture, institut universitaire Kurt Bösch, université de Genève, pp.63-66.
- GUIGOU J-L., 1998, *Produire des territoires cohérents* ; in : Projet, n°254, Assas éd., Paris, pp.95-102.
- GUILLAUME M., 1999, *L'empire des réseaux*, Descartes et Cie, Paris, 157p.
- GUILLERME A., 1988, *Genèse du concept de réseau : territoire et génie en Europe de l'Ouest, 1760-1815*, Rapport pour le plan urbain, Institut français d'urbanisme, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines, Paris.
- GUILLERME A., 1996, *Chemins, routes, autoroutes* ; in : Cahiers de Médiologie n°2, Gallimard, Paris, pp.117-129.
- GUILLERME A., 1997, *Réseau : genèse d'un mot* ; in : Cahiers de Médiologie n°3, Gallimard, Paris, pp.7-15.
- GUMUCHIAN H., 1985, *Les représentations en géographie et la recherche "opérationnelle". L'isolement dans les communes rurales d'altitude de la région Rhône-Alpes* ; in : Guérin J.P., Gumuchian H. (dir.), *Les représentations en actes. Actes du colloque de Lescheraines*, IGA - Université Scientifique et Médicale de Grenoble, pp.163-166.
- GUMUCHIAN H., 1991, *Représentations et Aménagement du Territoire*, Economica, Anthropos, Paris, 143p.
- GUMUCHIAN H., 1993, *Vers une montagne plurielle ?* ; in : Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n°11, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp.193-196.
- GUMUCHIAN H., 2003, *Entre forme et sens: le territoire comme objet géographique soumis à l'observation* ; in ; Entretiens du Pradel, septembre 2002, Actes de l'Académie de l'Agriculture, Paris, tiré à part, 8p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthopos, coll. Géographie, Paris, 186p.
- GUMUCHIAN H., MAROIS C., 1998, *Manuel d'initiation à la recherche en géographie*, Université de Montréal – IGA-UJF, Grenoble, 425p.

H

- HABERMAS J., 1987, *La théorie de l'agir communicationnel. Tome 2 Critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard, Paris, vol.2., 480p.
- HAGGETT P., CHORLEY R.J., 1969, *Networks Analysis in Geography*, Arnold, London, 348p.
- HALBWACHS M., 1952, *Les cadres sociaux de la mémoire*, PUF, bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, 298p.
- HALBWACHS M., 1994, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, coll. Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, Paris, 367p.
- HARMS H., 1999, *La participation des citoyens dans les processus d'élaboration de décisions en politiques publiques* ; in : *Aménagement et Nature*, n°134, Paris, pp.117-120.
- HAUTIERE S., 2002, *Vers une nouvelle déclinaison du pouvoir politique en France* ; in : *Territoires*, n°430, Adels, Paris, pp.10-13.
- HEGEL G.W.F., 1949, *Science de la logique*, vol.2, Aubier, Paris, 581p.
- HEIDEGGER M., 1958, *Essais et conférence*, Gallimard, Paris, 349p.
- HERVIEU B., VIARD J., 2001, *L'archipel paysan : la fin de la république agricole*, éd. de l'Aube, coll. Monde en cours, série Intervention, La Tour-d'Aigues, 124p.
- HUBERT B., 2000, *L'action collective : pas seulement un exercice...mais un enjeu de recherche !* ; in : *Natures Sciences Sociétés*, vol.8, n°1, Elsevier, Paris, pp.44-45.
- HUSSERL E., 1950, *Idées directrices pour une phénoménologie pure*, Gallimard, coll. Tel, Paris, 570p.
- HUSSY Ch., 1997, *Simulation géographique des phénomènes de disjonction* ; in : *Le Globe, Revue de la Société de Géographie de Genève et du Département de Géographie de Genève*, t.137, Etre et devenir des frontières, Actes du colloque de Genève, 18-19/09/1997, Genève, pp.203-213.
- HUSSY Ch., 2002, *La territorialité, éléments pour une approche écogénétique* ; in : HUSSY Ch. (dir.), *La territorialité : une théorie à construire*. Colloque du 28/09/2001 en hommage à Claude Raffestin, Cahiers géographiques n°4, Université de Genève, département de géographie, Genève, pp.45-55.
- HUSSY J., *Le défi de la territorialité (extrait)* ; in : HUSSY Ch. (dir.), 2002, *La territorialité : une théorie à construire*, Colloque du 28/09/2001 en hommage à Claude Raffestin, Cahiers géographiques n°4, Université de Genève, département de géographie, Genève, pp.217-259.
- HUYGHE F-B., 1996, *Le médium ambigu* ; in : *Cahiers de Médiologie* n°2, Gallimard, Paris, pp.51-65.

I

- I.C.G., 1971, *Vers une gestion participative. A la recherche d'une convergence des intérêts de l'homme et de l'entreprise*, Hachette, coll. "Hommes et Entreprise", Club I.C.G., Paris, 224p.
- IFEN, 2000, *Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux, Projet de rapport sur l'état du patrimoine naturel et ses perspectives de conservation et de mise en valeur*, Ifen, Orléans, 84p.

J

- JAGLIN S., 2001, *Des ONG dans les villes africaines. Le "partenariat", un outil d'autoreproduction ?* ; in : *Mouvements*, n°13, Paris, pp.119-126.
- JEUDY H-P. (dir), 1990, *Patrimoine en folie*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France, cahier 5, Paris, 297p.
- JODELET D. (dir.), 1989, *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 424p.
- JOLLIVET M. (dir.), 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, éd. CNRS, Paris, 589p.
- JOLLIVET M., 1981, *PIREN, Programme Causses-Cévennes, Rapport d'activité, septembre 1981*, Groupe de Recherches Sociologiques, CNRS, Nanterre, 13p.

JOLLIVET M., SALLES D., 2003, *Environnement : les enjeux de la recherche en sciences sociales. Entretien avec Marcel Jollivet* ; in : REVUE SOCIOLOGIES PRATIQUES, 2003, *Gérer l'environnement. Le temps de l'action concertée*, Association des Professionnels en Sociologie de l'Entreprise, Paris, pp.9-15.

JOSEPH I., 2000, *Décrire l'espace des interactions* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, pp.49-55.

JUNYENT R., 1994, *La participation des citoyens dans les projets urbains à Barcelone* ; in : Flux, n°18, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Bû, pp.48-51.

K

KAIJSER A., 1993, *A research approach for understanding the development of infrastructural systems* ; in : Flux, n°11, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.53-54.

KALAORA B., 2003, *Conservation, outil ou art de vivre ensemble ?* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°18, Le Pradel, Mirabel, pp.121-126.

KALAORA B., GRANIER M., 1996, *Public protecteur ou public prédateur ?* ; in : Espaces, n°138, Paris, pp.44-53.

KALAORA B., SAVOYE A., 1985, *La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes* ; in : CADORET A. (dir.), *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, coll. Alternatives Paysannes, Paris, pp.6-23.

KANT E.; 1954, *La raison pure – extraits de la critique*, (1788), P.U.F., Paris, 235p.

L

LACHAUX C., 1980, *Les Parcs Nationaux*, PUF, coll. Que sais-je ? n°1827, Paris, 128p.

LACOUR C., 1985, *De l'aménagement du territoire au développement des territoires. Essai de théorisation d'une notion vague : le territoire* ; in : Région et Aménagement du Territoire, Mélanges offerts au doyen J. Lajugie, éd. Brière, Bordeaux, pp.101-126.

LAFAYE C., THEVENOT L., 1993, *Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature* ; in : Revue Française de Sociologie, Paris, vol.34, n°4, pp.495-524.

LAJARGE R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, thèse de géographie, Institut de Géographie Alpine – Université Joseph Fourier, Grenoble, 659p.

LAMOTTE M., DUVIGEAUD D., 2002, *Ecosystèmes* ; in : Encyclopaedia Universalis, corpus 7, Paris, pp.902-908.

LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V. (dir.), 2001, *Représentations spatiales et développement territorial*, Hermès Sciences Publications, Paris, 437p.

LARRERE C., LARRERE R., 1997, *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*, Aubier, coll. Alto, Paris, 355p.

LARRERE R., 1991, *L'écologie ou l'exclusion du geste de l'homme* ; in : ROGER A., GUERY F. (dir.), *Maîtres et protecteurs de la nature*, Champ Vallon, coll. Milieux, Seyssel, pp.173-196.

LARRERE R., 1994, *L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°22, Paris, 7p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>

LARRERE R., 2003, *De la protection de la nature à la co-gestion de la biodiversité*, Discours prononcé lors de la conférence pour les trente ans du parc national des Ecrins, 13p.

LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir*, Editions La Découverte, Paris, coll. Textes à l'appui/série écologie et société, 318p.

LASCOUMES P., 1999, *Les nouvelles modalités de la décision publique dans le domaine de l'environnement et la place de l'évaluation environnementale des plans et programmes. L'expérience en France* ; in : Aménagement et Nature, n°134, Paris, pp.24-26.

- LAURENS L., 2002, *Entre préservation et aliénation, les chemins ruraux permettent-ils toujours l'accessibilité aux espaces ruraux* ; in : MERMET L., MOQUAY P. (dir.), *Accès du publics aux espaces naturels, outils d'analyse et méthode de gestion*, Hermès Science Publications, Paris, pp.203-215.
- LAZEGA E., 1998, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, PUF, coll. Que sais-je, Paris, 127p.
- LECA J., 1996, *Ce que l'analyse des politiques publiques pourrait apprendre sur le gouvernement démocratique* ; in : *Revue française de science politique*, vol. 46, n°1, Presses de Sciences Po, Paris, pp.122-133.
- LECOMTE J., 1995, *Un nouveau regard sur la gestion des espaces protégés* ; in : *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n°25, Paris, 3p. ; en ligne : <http://www.inra.fr>
- LECOMTE J., 1999, *Réflexions sur la naturalité* ; in : *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n°37, Paris, 5p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>
- LECOMTE J., 2002, *A la recherche de la nature* ; in : *Courrier de l'environnement de l'Inra*, Paris, n°45, 5p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>
- LEFEUVRE J-C., 1990, *De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel* ; in : JEUDY H.P., (dir.), *Patrimoine en folie*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France, cahier 5, Paris, pp.29-75.
- LEPETIT B., 1983, *Chemins de terre et voies d'eau : 1740-1840*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 149p.
- LEVY J., 1991, *A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ?* ; in : *Espaces Temps*, n°51-52, Paris, pp.102-142.
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 442p.
- LEVY J., 1999, *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 399p.
- LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2000, *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 352p.
- LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034p.
- LEWI A., 1992, *Le sentiment de la nature chez les écrivains romantiques*, Pierre Bordas et fils, Coll. Littérature Vivante, Paris, 125p.
- LEYNAUD E., 1985, *L'Etat et la nature : l'exemple des Parcs Nationaux français. Contribution à une histoire de la protection de la nature*, Parc National des Cévennes, Florac, 69p.
- LEZIN C., 2001, *Histoire des réseaux de sentiers des réserves naturelles de la zone Arve-Giffre (1860-2001)*, IGA-UJF, Grenoble, 130p.
- Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.
- Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.
- Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 ; Loi d'Orientation Forestière.
- Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
- Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux.
- Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
- Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages.

Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Loi n°95-115 du 4 février 1995 ; loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

LORRAIN D., 1995, *The regulation of urban technical networks (theories and pending issues)* ; in : Flux, n°21, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.47-59.

LOUARN (Le) P., 2002, *Le droit de la randonnée pédestre*, Victoire éditions, coll. Environnement, Paris, 205p.

LUMMAUX J-C., 2001, *Les services d'observation opérationnels pour l'environnement (OOE) et leurs liens avec les systèmes d'observations de recherche pour l'environnement (ORE)*, Rapport de l'inspection générale de l'environnement, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris, 16p.

LUSSAULT M., 2000, *Action(s) !* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, pp.11-36.

LUSSAULT M., 1995, *L'objet environnemental dans l'action territoriale* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°1, Le Pradel, Mirabel, pp.75-81.

LUSSAULT M., 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, Diplôme d'HDR en géographie, Université François Rabelais, Tours.

LUSTIGER-THALER H., MAHEU L., HAMEL P., 1998, *Enjeux institutionnels et action collective* ; in : Sociologie et sociétés, vol.XXX, n°1, Université de Montréal, Montréal, pp.173-188.

LYNCH K., 1960, *The image of the city*, MIT Press, Cambridge – traduit en 1969, *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 222p.

LYNCH K., 1991, *Images collectives de la cité* ; in : FLÜCKIGER M., KLAUE K. (dir.), *La perception de l'environnement. Textes de bases en psychologie*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, pp.93-103.

M

MAESTRE C.J., 1979, *A propos de la notion de réseau*, Cahiers du LAMSADE, université de Paris Dauphine, n°29, 52p.

MAFFESOLI M., 1985, *La connaissance ordinaire – Précis de sociologie compréhensive*, Librairie des Méridiens, Paris, 221p.

MANNONI P., 2001, *Les représentations sociales*, PUF, Que sais-je ? n°3329, 2^e éd., Paris, 127p.

MAO P., 2003, *Les lieux des pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports*, thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2 tomes, 623p.

MAO P., REYBAUT O., 2004, *Vers une reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif, l'exemple de l'Ardèche* ; in : Les Cahiers Espaces, n°82, Paris, pp.139-145

MAQUART D., 1992, *Réseaux et territoires du politique – entretien avec Jouve B. et Offner J-M.* ; in : Flux n°8, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.40-45.

MAQUART D., BALLIGAND J-P., 1990, *La fin du territoire jacobin*, Albin Michel, Paris, 221p.

MARGAIL F., 1996, *De la correspondance à l'interopérabilité : les mots de l'interconnexion* ; in : Flux, n°25, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.28-35.

- MARGERUM R., BORN S., (2000), *Integrated environmental management : moving from theory to practice* ; in : Journal of environmental planning and management, vol.38, n°3, pp.371-392.
- MARIEM., 1982, *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Librairie des Méridiens, Paris, 176p.
- MARIE M., 1984, *Pour une anthropologie des grands ouvrages hydrauliques* ; in : Les Annales de la recherche urbaine, n°21, Dunod, Paris, pp.5-35.
- MARIE M., 1993, *Territoire, centre et marge, identité et altérité* ; in : Flux n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.41-46.
- MARIE M., 2004, *L'anthropologue et ses territoires* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, pp.89-96.
- MAUZ I., 2002, *Comment est née la conception française des parcs nationaux ?* ; in : Revue de Géographie Alpine tome 90, n°2, Grenoble, pp.33-44.
- MAUZ I., 2002, *Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*, Thèse de l'ENGREF, Paris, 511p.
- MELLA A., 1992, *Sociologie du territoire : alternative au postmodernisme* ; in : Flux n°8, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.5-16.
- MERGER M., CARRERAS A., GIUNTINI A. (dir.), 1995, *Les réseaux européens transnationaux, XIXe-XXe siècles, quels enjeux ?*, Ouest Editions, Nantes, 432p.
- MERMET L., 2001, *L'institution patrimoniale du Haut-Béarn : gestion intégrée de l'environnement ou réaction anti-environnementale ?* ; in : Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, n°21, Paris, pp.9-21.
- MERMET L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?*, L'Harmattan, Paris, coll. Environnement, 201p.
- MERMET L., 2002, *Homme ou vie sauvage ? Société locale ou bureaucratie centrale ? Faux dilemmes et vrais rapports de force*, Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, n°28, Paris, pp.13-20.
- MERMET L., MOQUAY P. (dir.), 2002, *Accès du public aux espaces naturels, outils d'analyse et méthode de gestion*, Hermès Science Publications, Paris, 393p.
- MICHEL C., 2003, *L'accès du public aux espaces naturels et agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, thèse en science de l'environnement, Engref, Paris, 2 vol., 510p.
- MICHEL J-M, 2004, *Ouverture du forum*; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, pp.9-10.
- MICOUD A., 2000, *Entre Loire et Rhône, ou comment les objets naturels peuvent faire du lien* ; in : MICOUD A., PERONI M. (dir.), *Ce qui nous relie*, éd. de l'Aube, coll. Société et territoire, La Tour d'Aigues, pp.227-239.
- MICOUD A., 2001, *La campagne comme espace public ?* ; in : Géocarrefour, Revue de géographie de Lyon, vol.76, n°1/2001, Lyon, pp.69-73.
- MICOUD A., PERONI M. (dir.), 2000, *Ce qui nous relie*, éd. de l'Aube, coll. Société et territoire, La Tour d'Aigues, 374p.
- MIGNON P., LEFEVRE B., 2002, *Enquête Sports en France - 2000*, documents de travail et traitements secondaires, INSEP, Paris.
- MIGNOTTE A., 1998, *Les différents types d'espaces protégés dans l'Arc Alpin : élaboration d'une typologie des espaces protégés de l'Arc Alpin au service de la coordination entre les gestionnaires d'espaces protégés*, mémoire de maîtrise, géographie, UJF-Grenoble, 96p.
- MIGNOTTE A., 1999, *Fonctions et significations des limites d'un parc national. Considérations générales et applications à la gestion des sentiers en Oisans et Valbonnais (Parc National des Ecrins)*, mémoire de DEA de géographie, UJF-Grenoble, 121p.

- MIGNOTTE A., 1999, *Les Réserves de biosphères* ; in : Montagnes Méditerranéennes, n°9, Le Pradel, Mirabel, pp.115-117.
- MIGNOTTE A., 2001, *Le milieu naturel : pression et indicateurs. Consultation des gardes et animateurs des réserves naturelles de Haute-Savoie*, Asters-Laboratoire TEO, CNRS-UJF, Grenoble, 46p.
- MIGNOTTE A., 2002, *Construction d'un observatoire des réserves naturelles de Haute-Savoie. Désignation d'indicateurs de la fréquentation*, Asters-Laboratoire TEO, CNRS-UJF, Grenoble, 82p.
- MIGNOTTE A., 2002, *La gestion des sentiers en réserves naturelles. Conceptions de l'espace et rapports hétérogènes à la nature*, Hermès Science Publications, Paris, pp.217-229.
- MIGNOTTE A., 2002, *Vers une gestion concertée et participative des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés*, Revue de Géographie Alpine n°2-t.90, Grenoble, pp.45-59.
- MIGNOTTE A., 2003, *Etude de fréquentation estivale du site du Grand Som, Parc Naturel Régional de Chartreuse*, Territoires, CNRS-UJF, Grenoble, 107p.
- MIGNOTTE A., CAPLAT P., VODINH J., 2002, *L'observatoire des réserves naturelles de Haute-Savoie : outil de diagnostic du territoire* ; in : Les Dossiers du Réseau Alpin, Gap, n°7, pp.63-67.
- MIGNOTTE A., ROUX E., 2002, *Gestion de l'environnement et construction des territoires : application aux espace méditerranéens*, Actes du colloque "Environnement et identité en Méditerranée", Université Pascal Paoli, Corte, 3-4-5 juillet 2002, tome 1, pp.303-319.
- MIGNOTTE A., VODINH J., 2003, *Apports et limites à l'exploration du phénomène fréquentation touristique pour le développement d'une gestion concertée. Le cas des réserves naturelles de Haute-Savoie et du programme "sentiers en espaces protégés* ; in : Montagnes Méditerranéennes n°18, Mirabel, Le Pradel, pp.13-20.
- MIGNOTTE A., VODINH J., 2003, *Quelle démarche globale de suivi pour les réserves naturelles de Haute-Savoie ? Réflexions autour de la construction d'un observatoire* ; in : Actes du 9^{ème} Forum des gestionnaires. Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels, Paris, 26/03/2003, Réserves Naturelles de France, Quétigny, pp.89-94.
- MILIAN J., LOUKIANOFF S., 2000, *Protection de la nature et durabilité. Eléments de réflexion sur les stratégies et les pratiques de conservation de la nature en France* ; in : Sud-Ouest Européen, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, n°7, Presses Universitaires du Mirail, pp.13-25.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1995, *L'environnement méditerranéen. Contribution française*, Paris, La Documentation française, 215p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ET MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2001, *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux*, MATE, Paris, 120p.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2002, *La recherche au ministère. Bilan 2001, programme 2002, priorités 2003*. Communiqué du 15 mai 2002, en ligne : <http://www.environnement.gouv.fr/actua/recherche-prospective/synthese/2001-2003.htm>
- MOIGNE (Le) J-L., 1995, *Les épistémologies constructivistes*, PUF, coll. Que sais-je ?, n°2969, Paris, 127p.
- MOISSET P., 1999, *Le tourisme peut-il contribuer à la gestion des espaces naturels ?* ; in : Les Cahiers Espace, n°62, Les Editions Touristiques Européennes, Paris, pp.6-9.
- MOLES A., 2002, *Cybernétique et sciences sociales* ; in : Encyclopædia Universalis, corpus 6, Paris, pp.992-995.
- MONDADA L., 1998, *De l'analyse des représentations à l'analyse des activités descriptives en contexte* ; in : Cahiers de praxématique, Linguistique et représentation(s), n°31, Praxiling, Université Paul Valéry, Montpellier, pp.127-148.
- MONDADA L., 2000, *La construction du savoir dans les discussions scientifiques. apports de la linguistique interactionnelle et de l'analyse conversationnelle à la sociologie des sciences* ; in : Revue suisse de sociologie, vol.26, n°3, Société Suisse de Sociologie, Seismo, Zürich, pp.615-636.

MONTALIEU JP., 1997, *Chemins de ville et de campagne : quel patrimoine ?* ; in : Revue Strates, n°9, Ladys, Paris, pp.43-52.

MOREAU P., 1999, *Retrouver le bon sens* ; in : Espaces, n°158, Paris, pp.33-36.

MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF éd., Paris, 158p.

MOSCOVICI S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, PUF, coll. Bibliothèque de psychanalyse et de psychologie clinique, Paris, 650p.

MUSSO P. (dir.), CROZET Y., JOIGNAUX G., 2002, *Le territoire aménagé par les réseaux, Energie, transports et télécommunications*, éd. de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, Datar, La Tour d'Aigues, 275p.

MUSSO P., 2001, *Genèse et critique de la notion de réseau* ; in : PARROCHIA D. (dir.), *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. milieux, Seyssel, pp.194-217.

MUSSO P., CROZET Y., JOIGNAUX G., 2001, *Réseaux et territoires : la construction d'une problématique*, Territoires 2020, DATAR, La Documentation Française, Paris, pp.101-114.

N

NAN L., 1995, *Les ressources sociales : une théorie du capital social* ; in : Revue Française de Sociologie, Paris, vol. 36, n°4, pp.685-704.

NARMAUD M., REVEAU Ph., 2001, *Plans et Chartes pour l'environnement* ; in : Aménagement et Nature, Dossier : Utilité publique et débat public, n°140, Paris, pp.81-96.

O

ODE M-N., 2002, *Signalétique et territorialité en espace naturel protégé: l'exemple du "schéma de la randonnée" dans les Gorges de l'Ardèche*, maîtrise de géographie, UJF, Grenoble, 102p.

ODUM E.P., 1953, *Fundamentals of Ecology*, Saunders, Philadelphia, 3e éd., 374p.

OFFNER J-M., 1993 (b), *Editorial : réseaux modes d'emploi* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.5-6.

OFFNER J-M., 1993 (c), *Les "effets structurants" du transport : mythe politique, mystification scientifique* ; in : L'espace géographique, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, pp.233-242.

OFFNER J-M., 1993 (a), *Le développement des réseaux techniques : un modèle générique* ; in : Flux, n°13-14, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.11-18.

OFFNER J-M., 2000 (a), *Pour une géographie des interdépendances* ; in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de L'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, pp.217-239.

OFFNER J-M., 2000 (b), *Entretien avec Jean-Marc Offner. Les Réseaux sont-ils un concept ou un sac à métaphores ?* ; in : Sciences Humaines, n°104 - avril, Auxerre, p.28.

OFFNER J-M., 2000 (c), *Réseaux et dynamiques urbaines* ; in : PAQUOT T. et al., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La découverte, Paris, pp.137-145.

OFFNER J-M., 2001, *La coopération intercommunale en Ile-de-France* ; in : 2001 Plus, Inégalités et intercommunalité en Ile de France, *Pour une territorialisation stratégique de l'action publique*, n°57, octobre 2001, Ministère de l'Équipement, Paris, pp.21-30 et pp.43-48.

OFFNER J-M., PUMAIN D. (dir.), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*. Éditions de l'Aube, coll. territoire, La Tour d'Aigues, 280p.

P

PARC NATIONAL DES ECRINS, 1990, *Programme d'Aménagement 1990-1995*, PNE, Gap, 107p.

PARC NATIONAL DES ECRINS, 1994, *Les rencontres valléennes : bilan et perspectives. Séminaire de réflexion du 24/06/1994*, PNE, Gap.

PARC NATIONAL DES ECRINS, 1995, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°2 - 11/1995, Parc National des Ecrins, Gap.

- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1996 (a), *Rapport d'activité 1995*, PNE, PNE, Gap.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1996 (b), *Charte d'environnement et de développement durable. Document cadre de partenariat entre le Parc National des Ecrins et les communes du Parc*, PNE, Gap, 8p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1997, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°5, été 1997, PNE, Gap.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1997, *Rapport d'activité 1996*, PNE, Gap, 45p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (a), *Programme d'aménagement 1999-2003*, PNE, Gap, 150p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (b), *Schéma directeur des sentiers de découverte du Parc National des Ecrins*, PNE, Gap.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1998 (c), *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°8 été 1998, PNE, Gap, p8.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1999, *L'écho des Ecrins. Le journal d'information du Parc*, n°10 - été 1999, Parc National des Ecrins, Gap.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 1999, *Programme d'aménagement 1999-2003*, PNE, Gap, 149p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 2000, *Atlas du Parc national des Ecrins*, Gip Aten - Edater, Montpellier, 65p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002, *Rapport d'activité 2001*, PNE, Gap, 53p.
- PARC NATIONAL DES ECRINS, 2003, *Rapport d'activité 2002*, PNE, Gap, 59p.
- PARROCHIA D. (dir.), 2001, *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. Milieux, Seyssel, 267p.
- PARROCHIA D., 2001, *La rationalité réticulaire* ; in : PARROCHIA D. (dir.), *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. Milieux, Seyssel, pp.7-23.
- PELLETIER P., VANIER M., 1997, *Les ciseaux du géographe, coupures et coutures du territoire* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.72, n°3, Lyon, pp.163-165.
- PENARD T., 2002, *Stratégies et concurrence dans la Net-Economie* ; in : BASLE M., PENARD T. (éd.), *eEurope : la société européenne de l'information en 2010*, Economica, Paris, 425p.
- PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002 (a), *Repenser les campagnes*, éd. de l'Aube, coll. Monde en cours, série Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, 280p.
- PERRIER-CORNET Ph. (dir.), 2002 (b), *A qui appartient l'espace rural ?*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 141p.
- PERRIER-CORNET Ph., 2001, *La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse* ; in : Territoires 2020, DATAR, La Documentation Française, Paris, pp. 61-74.
- PESEUX J-Y., 2000, *Etat des lieux des conseils scientifiques des Parcs Naturels Régionaux* ; in : Actes du séminaire de travail sur les conseils scientifiques des Parcs Naturels Régionaux de France, PNR Loire-Anjou-Touraine, Abbaye Royale de Fontevraud, 17 mars 2000, Parcs Naturels Régionaux de France, Paris, pp17-20.
- PETIT J., 2002, *L'expert, l'usager, l'acteur et la planification des déplacements. La mobilité à l'intersection de l'expertise scientifique, de l'expérience des usagers et des stratégies territoriales des acteurs de l'aménagement : étude sur la vallée de Chamonix*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble 1, 278p.
- PETIT S., 1997, *Christianisme et nature, une histoire ambiguë* ; in : Courrier de l'Environnement de l'Inra, Paris, n°31, 4p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr/dpenv/petitc31/htm>
- PFLIEGER G., 2001, *Les associations d'usagers de l'eau* ; in : Annales de la recherche urbaine, n°89, Dunod, Paris, pp.150-153.
- PIAGET J., 1926, *La représentation du monde chez l'enfant*, Alcan, Paris, 424p.
- PIAGET J., INHELDER B., 1948, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, PUF, Paris, 581p.
- PICOCHÉ J., 1990, *Dictionnaire étymologique du français*, Les usuels du Robert, Paris.

- PICON B., 1994, *Le faste et le merveilleux, l'humilité et la mélancolie. Deux discours fondateurs de la protection de la nature dans les deltas du Guadalquivir et du Rhône (1840-1910)* ; in : Strates, n°8, Ladyss, Paris, pp.39-46.
- PINCHEMEL P., PINCHEMEL G., 1988, *La face de la terre : éléments de géographie*, Armand Colin, Paris, 519p.
- PIOLLE X., 1990, *Mobilité, identités, territoires* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.65, n°3, Lyon, pp.149-154.
- PIVETEAU J.L., 1995, *Temps du territoire. Continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace*, éd. Zoé, coll. Histoire/Paysages, Carouge-Genève, 260p.
- PLASSMANN G., 1998, *Développement et gestion durables en milieu alpin. Le cas d'une ressource naturelle et particulièrement sensible - l'eau karstique : étude comparée de six pays alpins*, thèse de géographie, UJF, Grenoble, 383p.
- POCHE B., 1992, *Esthétique et Territoire – Présentation* ; in : Espaces et sociétés n°69, L'Harmattan, Paris, pp.5-8.
- POITRAS C., 1997, *Particularités locales et stratégies d'acteurs : 50 ans d'histoire du téléphone à Montréal* ; in : GARIEPY M., MARIE M. (dir.), *Ces réseaux qui nous gouvernent*, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, Paris, pp.37-57.
- PRADEAU JF., 1996, *Des conceptions de l'espace* ; in : Espaces Temps Les cahiers, *Penser/figurer. L'espace comme langage dans les sciences sociales*, n°62-63, Paris, pp. 50-58.
- PROJET DE LOI GAYMARD ; consultable en ligne : <http://www.agriculture.gouv.fr>
- PUTOIS C., VINE P., BLANC B., 2001, *Mission d'étude et de réflexion sur l'organisation des pouvoirs publics dans le domaine de la protection de l'environnement. Rapport au Premier Ministre*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris, 42p. + annexes.
- ## R
- RACINE J-B., 1990, *Valeurs et valorisations dans la pratique et l'interprétation humanistes de la géographie* ; in : BAILLY A. (dir.), *L'humanisme en géographie*, Economica, coll. Anthropos, Paris, pp.59-75.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 249p.
- RAFFESTIN C., 1986, *Ecogénèse territoriale et territorialité* ; in : AURIAC F., BRUNET R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Fondation Diderot, coll. Nouvelle Encyclopédie des sciences et techniques, Paris, pp.172-184.
- RAFFESTIN C., 1987, *Repère pour une théorie de la territorialité humaine* ; in : Cahiers du Groupe Réseaux, n°7, Latts, Noisy-le-Grand.
- RAFFESTIN C., BARAMPAMA A., 2004, *Espace et pouvoir*, in : BAILLY A. et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, coll. U Géographie, Paris, 5^e éd., pp.63-71.
- RAUTENBERG M., 1998, *Une politique culturelle des produits locaux dans la région Rhône-Alpes* ; in : Revue de Géographie Alpine, t. LXXXVI, n°4, pp.81-87.
- RAUTENBERG M., MICOUD A., BERARD L., MARCHENAY Ph. (dir.), 2000, *Campagnes de tous nos désirs*, Mission du patrimoine ethnologique, coll. ethnologie de la France, cahier 16, éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 200p.
- RAYMOND R., 2002, *Natures mises en scènes dans un espace partagé. Les espaces de grandes cultures dans le Vexin Français* ; in : COLLECTIF, 2003, *La multifonctionnalité de l'activité agricole*, Actes du colloque de la SFER "La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques", Paris, 21-21/03/2002, Educagri éd./CIRAD, Dijon, pp.457-478.
- REGNAULD H., 1998, *L'espace, une vue de l'esprit ?*, Les Presses Universitaires de Rennes, coll. Espace et Territoires, Rennes, 124p.
- REMAUX E., 2002, *La mise en place d'une forêt domaniale au Mont-Mézenc (1860-1914)*, UFR d'histoire, UMPF, Grenoble, 200p.

- REMY J., 1998, *Quelle(s) culture(s) de l'environnement ?* ; in : *Ruralia*, n°2, varia, Paris ; en ligne : <http://ruralia.revues.org>
- RESERVE NATURELLE DE France, 2004, *Evaluation des objectifs à cinq ans de RNF (1998-2003). Rapport final*, RNF/EDATER, Quétigny/Montpellier, 72p.
- REVUE TRANSPORTS, 1988, *La tribune des Transports et Société : les interconnexions. Transport et société* ; in : *Transports*, n°331, Paris, pp.430-431.
- RIBEIRO LEAL S. M., 2002, *Démocratie participative : remède ou solution ? – Le Brésil -* ; in : *Territoires*, n°430, Adels, Paris, pp.
- RIGALDIES B., CHAPPOZ Y., 1996, *Le projet de territoire*, éd. du Papyrus, coll. Les Guides Actelus, 117p.
- RIQUET P., 1987, *Le plexage de l'espace* ; in : *L'Espace Géographique*, n°3, Reclus-Montpellier, Doin éd., Paris, p.215.
- RIQUET P., 1987, *Le plexage s'innerve* ; in : *L'Espace Géographique*, n°4, Reclus-Montpellier, Doin, éd., Paris, p.309.
- RIVOIRE M., AVOCAT Ch., MAUREL L., LEFEVRE Ch., 1995, *La recomposition territoriale en questions : positions d'acteurs* ; in : *Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon*, vol.70, n°2, Lyon, pp.159-168.
- ROBERT P., 1953, *Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littre, PUF, tomes 1 et 6, Paris.
- ROBERTIE (de la) O., 2001, *Le difficile statut du propriétaire d'espace naturel*, 20p. ; en ligne : <http://www.sportsnature.org>
- ROBIC M-C., 1982, *Cent ans avant Christaller, une théorie des lieux centraux* ; in : *L'Espace géographique*, n°1, Reclus-Montpellier, Doin, éd., Paris, pp.5-12.
- ROBINET A., 1991, *Correspondance Leibniz – Clarke*, PUF, Bibliothèque de philosophie contemporaine, 2^{ème} éd., Paris, 224p.
- ROCHFORT R., 1982, *Le territoire et le référentiel habitant, de quelques préalables* ; in : *Géopoint 82*, Groupe Dupont, Avignon, pp.257-261.
- ROGER A., GUERY F. (dir.), 1991, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Champ Vallon, coll. Milieux, Seyssel, 329p.
- ROMANET F., 2000, *Acteurs et gestion des sentiers pédestres dans les réserves naturelles de Haute-Savoie*, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, 107p.
- ROMI R. 1999, *Les pratiques de concertation en matière d'environnement* ; in : CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, pp.149-159.
- RONCAYOLO M., 1982, *La ville et ses territoires*, Folio, Paris, 278p.
- ROSENZWEIG M. L., 2003, *Win-Win Ecology : How the Earth's Species Can Survive in the Midst of Human Enterprise*, Oxford University Press, 224p.
- ROSNAY (de) J., 1975, *Le macroscopie. Vers une vision globale*, Le Seuil, coll. Points Essais, Paris, 350p.
- ROSNAY (de) J., 1995, *L'homme symbiotique. Regards sur le troisième millénaire*, Seuil, Paris, 373p.
- ROUPNEL G., 1975, *Histoire de la campagne française*, Plon, coll. Terre humaine, Paris, 374p.
- ROUSSEAU J.J., 1996, *L'Emile, Profession de foi du vicaire savoyard*, Flammarion coll. GF, Paris, 636p.
- ROUX E., 1999, *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Des logiques d'acteurs différenciées*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 373p.

S

- SAGNES S., 2004, *Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie* ; in : Ethnologie française, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, pp.31-40.
- SALSBURY S., 1995, *Grands réseaux techniques, modèles de développement dans le temps: l'exemple des chemins de fer et de l'électricité* ; in : Flux n°22, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.31-42.
- SAUVIN T., 1998, *L'assise territoriale du développement durable* ; in : Natures, Sciences, Sociétés, n°2, vol.6, Elsevier, Paris, pp. 55-57.
- SCHERRER F., 1995, *Genèse et métamorphose d'un territoire d'agglomération urbaine : de Lyon au Grand Lyon* ; in : Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, pp.105-114.
- SCHERRER F., VANIER M., 1995, *Les nouvelles mailles du pouvoir local* ; in : Géocarrefour, Revue Géographique de Lyon, vol.70, n°2, Lyon, pp.91-92.
- SCHMITT B., PERRIER-CORNET Ph., BLANC M., HILAL M., (dir.), 1998, *Les campagnes et leurs villes*, Insee, Contours et caractères, Paris, 203p.
- SEATM, 2002, *Les chiffres clés du tourisme de montagne en France, 3^{ème} édition*, Direction du tourisme-SEATM, Challes les Eaux, 41p.
- SENECAL G., 1992, *Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ?*, Annales de géographie, n°563, Armand Colin, Paris, pp.28-42.
- SERIEYX H., 1996, *Mettez du réseau dans vos pyramides*, éd. Du Village mondial, 252p.
- SFEZ L., 2001, *Le réseau : du concept initial aux technologies de l'esprit contemporaines* ; in : PARROCHIA D. (dir), *Penser les réseaux*, Champs Vallon, coll. Milieux, Seyssel, pp.93-113.
- SIMONDON, 1989 (rééd. 1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, coll. L'invention philosophique, Paris, 333p.
- SOLNIT R., 2002, *L'art de marcher*, Actes Sud, (traduit de l'américain), Paris, 395p.
- SOMMIER M., 2002, *Les parcs nationaux alpins français : comment allier protection patrimoniale forte et appui au développement économique ?* ; in : PLASSMANN G., BRANCAZ E. (coord.), 2002, *Les espaces protégés des montagnes européennes – lieu de vie, d'accueil et d'échange. Documents de conférence*, Chambéry, 13-16 novembre 2002, Les dossiers du Réseau Alpin, Montanea, Réseau Alpin des Espaces Protégés, Gap, pp.94-97.
- SOUBRANE M., PASCAL M., PATIN B., 2002, *La fréquentation touristique de la zone centrale du parc national des Ecrins*, Ceddaet-PNE, Gap, 55p.
- STEHR N., 2000, *Le savoir en tant que pouvoir d'action* ; in : Sociologie et sociétés, vol. XXXII, n°1, Université de Montréal, Montréal, pp.157-170.
- STINE J. K., TARR J. A., 1998, *At the Intersection of Histories : Technology and the Environment* ; in: Technology and Culture n° 39, The Johns Hopkins University Press, pp.601-640.
- STRATHOPOULOS N., AMAR G., PENY A., 1993, *Formes et fonctions des points de réseaux* ; in : Flux n°12, Latts-Enpc, Métropolis (éd.), Paris, pp.29-47.
- SUE R., 2003, *La société civile face au pouvoir*, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 131p.
- SUPIOT A., 2001, *La contractualisation de la société* ; in : Le Courrier de l'Environnement de l'Inra, n°43, Paris, 7p., en ligne : <http://www.inra.fr/dpenv/supioc43.htm>
- SYLVESTRE J-P. (éd.), 2002, *Agriculteurs, ruraux et citoyens. Les mutations des campagnes françaises*, éd. Educagri et CNDP/CRDP, Dijon, 348p.
- SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS, *Charte 1996, Rapport d'orientation*, Lans en Vercors, 93p.

T

- TAILLEFER, 1921, *Contes de Grenoble*, Impressions de M. Audin et Cie, Lyon.
- TANSLEY A.G., 1935, *The use and abuse of vegetational concepts and terms* ; in : *Ecology*, n°16, pp.284-307.
- TARR A. J., DUPUY G., 1988, *Technology and the rise of the Networked City in Europe and America*, Temple University Press, Philadelphia, 360p.
- TARR J. A., 2001, *Urban History and Environmental History in the United States : Complementary and Overlapping Fields* ; in BERNHARDT C. (ed.), *Environmental Problems in European Cities of the 19th and 20th Century*, Waxmann, Muenster, New York/Muenchen/Berlin, pp.25-39.
- TAUVERON A., 1989, *Les Alpes du Nord au 3^e millénaire : une montagne sans montagnards ?* ; in : *Revue de Géographie Alpine* t.LXVII, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp.161-169.
- TERRASSON J-F., 1983, *Faut-il supprimer les parcs nationaux ? Oui, bien sûr!...*; in : *Faut-il supprimer les parcs nationaux*, colloque de Paris, 10-11-12/02/1983, Presses universitaires de Vincennes, St Denis, pp.28-30.
- TERRIER C., 1989, *Recherche d'un espace de référence pour l'économie régionale : d'un concept de territoire à un concept de réseau* ; in : *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, ADICUEER, Poitiers, pp.549-555.
- TEULIER-BOURGINE R., 1997, *Les représentations : médiations de l'action stratégique* ; in : AVENIER M-J. (coord.), *La stratégie "chemin faisant"*, Economica, coll. Stratégies et organisations, Paris, 393p.
- TIZON P., 1996, *Qu'est ce que le territoire ?* ; in : DI MEO G. (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, coll. Géographie Sociale, Paris, pp.17-34.
- TORRICELLI G-P., 1997, *Mouvements et réseaux : un "nouveau" monde ?* ; en ligne : <http://www.cyberato.org/colloques/iri97/torricel.htm>
- TOURAINÉ A., 1977, *Crise et conflit : lutte étudiante*, Cordes, Paris, 400p.
- TOURAINÉ A., 1994, *Le retour de l'acteur*, Fayard, coll. Livre de poche, Paris, 349p.
- TRAÏNI C., 2004, *Territoires de chasse* ; in : *Ethnologie française*, tome XXXIV, n°1, PUF, Paris, pp.41-48.
- TURCO A., 1985, *Géographie, ordre symbolique et cycle de l'information*, in : GUERIN J-P., GUMUCHIAN H., (dir.), *Les représentations en actes*, actes du colloque de Lescheraines, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp.71-83.
- TURQUIN O. (dir.), 2000, *Gestion concertée dans les espaces ruraux. Guide repère*, CEDAG, ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction de l'Espace Rural et de la Forêt), 54p.
- TURQUIN O., 2003, *La reliance ou l'art de faire dialoguer des sourds et parler des muets* ; in : *Montagnes Méditerranéennes*, n°18, Le Pradel, Mirabel, pp.117-120.
- TURRI E., 1994, *La montagne et les passions territoriales : l'exemple du Mont Baldo* ; in : *Revue de Géographie Alpine* n°3, t.LXXXII, Grenoble, pp.31-48.

V

- VALLET O., 1996, *Sur la crête des nations* ; in : *Cahiers de Médiologie* n°2, Gallimard, Paris, pp.34-37.
- VANIER M., 1995, *La petite fabrique des territoires, en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques* ; in : *Géocarrefour*, *Revue de Géographie de Lyon*, vol.70, n°2, Lyon, pp.93-104.
- VANIER M., 1997, *De l'industrie au territoire. Parcours, positions et perspectives de recherches*, Diplôme d'HDR en géographie, Université Louis Lumière, Lyon 2.
- VANIER M., 2002, *Les espaces du politique : trois réflexions pour sortir des limites di territoire* ; in : DEBARBIEUX B., VANIER M., *Ces territorialités qui se dessinent*, éd. de l'Aube, coll. Mondes en cours, série Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, pp.75-89.
- VANIER M., 2003, *Territoires vécus... de la nostalgie* ; in : *Mappemonde*, tome 71, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, 225p.

- VARLET J., 1992, *Réseaux de transports rapides et interconnexions en Europe Occidentale* ; in : L'Information Géographique, tome 3, n°56, Sedes, Paris, pp.101-114.
- VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, PUF, Paris, 262p.
- VERNIER J., 1992, *L'environnement*, PUF, coll. Que sais-je, n°2667, Paris, 127p.
- VEYRET Y. (dir.), 2001, *Les montagnes. Discours et enjeux géographiques*, Sedes, coll. Dossiers des images économiques du Monde, n°28, Paris, 140p.
- VIARD J., 1990, *Le tiers espace – essai sur la nature*, coll. Analyse institutionnelle, Méridiens Klincksieck, Paris, 152p.
- VIARD J., 1994, *La société d'archipels ou les territoires du village global*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 124p.
- VIAUX H., 1978, *La marche un sport mais aussi du tourisme* ; in : Espaces, n°32, Paris, pp.40-42.
- VIAUX H., 1996, *La FFRP, un demi siècle au service de la randonnée pédestre* ; in : Combat Nature, n°113, Périgueux, pp.19-22.
- VIRILIO P., 1997, *Un monde surexposé. Fin de l'histoire ou de la géographie ?* ; in : Le Monde Diplomatique, août 1997, Paris, p.17.
- VOURC'H A., 1999, *La capacité d'accueil. Une notion essentielle dans les sites naturels* ; in : Espaces, n°166, Paris, pp. 18-22.
- VOYNET D., 1997, *Agir localement, penser globalement : slogan mythique ou pensée opérationnelle ?* ; in : Natures Sciences Sociétés, vol.5, n°3, Elsevier, Paris, pp.55-58.

W

- WACHTER S. (dir.), 2002, *L'aménagement du territoire en cinquante tendances*, éd. De l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 217p.
- WACHTER S., 2003, *La forme et le flux. Figures urbaines et architecturales de la mobilité*, Note n°18 - série Equipement, Centre de Prospective et de Veille Scientifique, Ministère de l'Equipement, Paris, 68p. ; en ligne : http://www.equipement.gouv.fr/recherche/publications/accueil_publications.htm
- WEISS S., 2003, *Les chartes forestières de territoire, vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ?* ; in : Courrier de l'environnement de l'Inra, n°48, Paris, 8p. ; disponible en ligne : <http://www.inra.fr>
- WELLMAN B, BERKOWITZ S.D., 1988, *Social structures : a network approach*, Cambridge university press, Cambridge, 513p.
- WITTE (de) L., 2001, *La randonnée, un élément majeur de la politique des territoires. Evolution de la place des PDIPR au sein des politiques territoriales* ; in : Espaces, n°187, Paris, pp.38-45.
- WITTE (de), L., 2000, *Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Bilan de l'enquête 2000*, FFRP, Paris, 23p.

Z

- ZUANON J-P., 1989, *L'homme dans les espaces protégés* ; in : Collectif, *Travaux du Comité Scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie*, Annecy, 102p.
- ZUANON J-P., 1995, *Chronique d'un "parc oublié". Du parc de La Bérarde (1913) au parc national des Ecrins (1973)*, Revue de Géographie Alpine, coll. Ascendances, n° hors série, Grenoble, 144p.

Liste des sigles

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
APEGE	Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement
APGA	Association pour la Protection des Gorges de l'Ardèche
ASTERS	Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables et Sensibles
CDESI	Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
CG	Conseil Général
CGDRA	Contrats Globaux de Développement en Région Rhône-Alpes
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CNSGR	Comité National des Sentiers de Grande Randonnée
CORA	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
ECATE	Études, Conseils, Aide par le Travail dans l'Environnement
EMB	Espace Mont-Blanc
ENS	Espace Naturel Sensible
FFC	Fédération Française de Cyclisme
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GIE	Gestion Intégrée de l'Environnement
GIGA	Groupement Intercommunal des Gorges de l'Ardèche
GR	Sentier de Grande Randonnée
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEADER	Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PDESI	Plans Des Espaces Sites et Itinéraires (de pleine nature)
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PGHM	Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne
PNE	Parc National des Ecrins
PNR	Parc Naturel Régional
PNRC	Parc Naturel Régional de la Chartreuse
RNF	Réserve Naturelle de France
RNGA	Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche
SAU	Surface Agricole Utile
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIGARN	Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de sa Région Naturelle
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte
VTT	Vélo Tout Terrain
ZC	Zone Centrale (de Parc National)
ZP	Zone Périphérique (de Parc National)
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Table des matières

Introduction générale	6
Partie 1 Réseau et territoire : lecture socio-géographique d'une interaction conceptuelle	27
<i>Introduction de la première partie</i>	28
1. CHAPITRE 1. POUR UNE APPROCHE DU RESEAU COMME FORME SOCIO-SPATIALE	30
1.1. Pour une approche liminaire du réseau : entre étymologie, épistémologie et génie	31
1.1.1. Un signifiant originel organique et technique	31
1.1.2. Une nouvelle vision du monde : l'ouverture d'une ère de l'expansion réticulaire et de la technique	33
1.1.3. Un réseau en voie de formalisation : l'œuvre des génies	35
1.1.3.1. Le réseau comme dispositif de défense nationale	35
1.1.3.2. Une appropriation contrariée mais féconde du réseau par le génie civil	36
1.1.3.3. De la ligne au réseau : évolution des pensées et pratiques du génie hydraulique	37
1.2. L'affirmation du réseau comme nouvel espace d'action et de réflexion	40
1.2.1. Saint-Simon : le réseau comme utopie sociale organisatrice	41
1.2.2. De l'industrie à l'information, deux révolutions pour un réseau	44
1.2.3. Réseau et sciences humaines et sociales	49
1.2.3.1. Réseau et histoire des techniques	50
1.2.3.2. Réseau et économie	51
1.2.3.3. Réseau et sociologie	54
1.2.3.4. Réseau et urbanisme	59
1.2.3.5. Réseau et géographie humaine	61
1.3. Vers une définition du réseau technique	69
1.3.1. Représentations symboliques et idéologie moderne du réseau technique	69
1.3.1.1. Une représentation organique dominante	70
1.3.1.2. Une représentation technico-politique opératoire	71
1.3.1.3. Le réseau moderne ou l'utopie bio-informatique planétaire	71
1.3.1.4. L'idéologie d'un réseau libérateur : de la nécessité d'un regard critique	74
1.3.2. Un réseau technique pour réduire les intervalles du monde	77
1.3.3. Réseau et altérité : du passage physique au lien social	81
<i>Conclusion du chapitre 1</i>	84
2. CHAPITRE 2. DE LA NECESSITE DU TERRITOIRE ET DE L'ACTEUR POUR UNE "RETISTIQUE" GEOGRAPHIQUE	85
2.1. Composer au fil du réseau : de l'espace au territoire	86
2.1.1. L'espace géographique, produit d'interactions complexes	86
2.1.1.1. Vers un espace des interrelations : une question de distances	87
2.1.1.2. Réseau et organisation sociale de pratiques dans l'espace	94
2.1.2. Du territoire, pour une approche dynamique entre forme et sens	98
2.1.2.1. Des matérialités du territoire : une question de pouvoir	101
2.1.2.2. Représentation et territoire : discourir l'espace	106
2.1.2.3. Le territoire : une subtile et mouvante dialectique	113

2.2. De l'intérêt territorial stratégique de la représentation	115
2.2.1. La représentation comme information territoriale : vers une mise en forme d'un intérêt partagé	115
2.2.2. Fonctions et structuration de la représentation pour "jouer" du territoire	119
2.2.3. La territorialité : une affaire personnelle...entre autre(s)	124
2.3. Un acteur territorialisé en prise avec le réseau	129
2.3.1. Du "sujet agissant" à l'acteur territorialisé	130
2.3.2. Vers un acteur singulier - pluriel	132
2.3.2.1. Les limites des théories sociologiques classiques	132
2.3.2.2. Une approche interactionniste de l'acteur : de la nécessité du réseau	136
2.3.2.3. Stratégie et idéologie territoriales : la mobilisation des savoirs par l'acteur	141
<i>Conclusion du chapitre 2</i>	<i>145</i>
3. CHAPITRE 3. RESEAUX ET TERRITOIRES : INTERCONNEXION ET INTERTERRITORIALITE	146
3.1. Réseau vs territoire : un "vrai-faux" duel	147
3.1.1. La prédominance d'une vision fonctionnaliste de l'espace ou l'apologie du zonage	147
3.1.2. Le réseau, un "serial territorial killer" ?	153
3.2. De l'interdépendance entre aréolaire et réticulaire	158
3.2.1. Une approche systémique du réseau pour rejoindre le territoire	158
3.2.1.1. Réseau et système : une distinction nécessaire	158
3.2.1.2. Le réseau : composante dynamique du système territorial	160
3.2.2. Pour un réseau technique territorial	162
3.2.2.1. Réseau technique et organisation du territoire	162
3.2.2.2. De l'imbrication du réseau et du territoire	165
3.2.2.3. Effets structurants et/ou congruence ?	169
3.3. Articuler les territoires hétérogènes : vers une "interterritorialité" ?	174
3.3.1. Entre territoire institutionnel et territoire fonctionnel	175
3.3.2. Le réseau, vecteur d'interconnexion de territoires	181
3.3.3. La recherche d'une interterritorialité : réseau et écogénèse territoriale	185
3.3.3.1. S'acheminer vers l'interterritorialité	186
3.3.3.2. Réseau et production du territoire : un recours au processus TDR	189
<i>Conclusion du chapitre 3</i>	<i>194</i>
<i>Conclusion de la partie 1</i>	<i>195</i>
Partie 2 Les réseaux de sentiers en espaces naturels protégés : enjeux, pratiques et gestion	196
<i>Introduction de la partie 2</i>	<i>197</i>
4. CHAPITRE 4. LES ESPACES NATURELS PROTEGES : DES TERRITOIRES EN EVOLUTION	198
4.1. Protection de la nature et production exogène de territoires institutionnels	199
4.1.1. Une mission d'intérêt public : l'Etat protecteur	199
4.1.2. "Homme-Nature" ; "pro-anti" ; "endo-exo" ; ...une culture du binaire ?	201
4.1.3. Des critiques récurrentes... l'émergence d'un changement ?	205
4.2. Une évolution globale de la gestion de l'environnement	209

4.2.1. De la connaissance des milieux naturels à la gestion des territoires : une relecture des orientations de programmes de recherche	210
4.2.2. Conceptions de la gestion de l'environnement et processus de construction de territoire : proposition d'une grille de lecture	214
4.2.3. Un nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés ?	218
4.3. Une approche dynamique de l'espace protégé : le cas des réserves naturelles de Haute-Savoie	223
4.3.1. De l'importance du temps : la prise en compte d'un décalage	226
4.3.2. Evolution du modèle global et importance du réseau de sentiers	230
<i>Conclusion du chapitre 4</i>	232
5. CHAPITRE 5. LES RESEAUX DE SENTIERS : UNE "NOUVELLE VOIE" POUR LES ESPACES NATURELS ET RURAUX	233
5.1. La requalification des espaces naturels et ruraux	234
5.1.1. Une remise en cause de la dualité ville-campagne	234
5.1.2. Une évolution des fonctions des espaces ruraux	236
5.1.3. De la campagne "nourricière" à la campagne "nature et paysage"	240
5.2. Les réseaux de sentiers : objets géographiques patrimoniaux à enjeux multiples	245
5.2.1. Le sentier... dans quel sens ?	245
5.2.1.1. Aux racines du sentier	245
5.2.1.2. Le sentier et le réseau comme formes spatiales bio-physiques et symboliques	250
5.2.2. Réseaux de sentiers, entre histoire et patrimoine	252
5.2.2.1. Entre labeur et loisir : variation de vocations pour même itinéraire	253
5.2.2.2. De la volonté de création d'un patrimoine	259
5.2.3. Le réseau de sentiers : entre valeurs et bien commun, une ressource territoriale convoitée	262
5.2.3.1. Evolution de la mise en valeurs et transformation de la ressource	263
5.2.3.2. Réseau de sentiers et bien commun	267
5.3. Le cadre national de gestion des réseaux de sentiers	269
5.3.1. Une courte variante : la question de la responsabilité	269
5.3.2. Un perpétuel enjeu d'aménagement et de développement du territoire	270
5.3.2.1. Les chemins vicinaux aux 19 ^{ème} et début 20 ^{ème} siècles : les prémices d'une politique nationale	271
5.3.2.2. Le PDIPR, instrument de politique publique départementale d'aménagement du territoire	273
5.3.3. Une piste vers l'interconnexion territoriale... mais quid des espaces protégés ?	283
<i>Conclusion du chapitre 5</i>	287
6. CHAPITRE 6. LA GESTION DE RESEAUX DE SENTIERS EN ESPACES NATURELS PROTEGES DE MONTAGNE : RESERVES NATURELLES "ARVE-GIFFRE" ET PARC NATIONAL DES ECRINS	288
6.1. Méthodologie et terrains d'étude	289
6.1.1. Orientations méthodologiques et contexte global de recherche	289
6.1.2. L'enquête par entretien, un outil exploratoire	290
6.1.2.1. La production d'un discours	290
6.1.2.2. Biais et limites	292
6.1.2.3. Echantillon et grille de lecture	294

6.1.3. Terrains d'étude : des espaces protégés de montagnes et plateaux _____	299
6.1.3.1. La réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche _____	303
6.1.3.2. Les réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie _____	308
6.1.3.3. Le Parc National des Ecrins _____	314
6.2. Le réseau de sentiers en espace protégé : un outil d'aide à la gestion _____	319
6.3. Organisation de la gestion des réseaux de sentiers du Parc National des Ecrins et des réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie _____	323
6.3.1. La gestion du réseau de sentiers du PNE - secteurs de l'Oisans et du Valbonnais ____	324
6.3.1.1. Un héritage à réaffirmer _____	326
6.3.1.2. Les prémices d'une politique d'aménagement imprécise _____	327
6.3.1.3. L'organisation d'une gestion coutumière du réseau de sentiers _____	328
6.3.1.4. Un réseau de sentiers "de découverte" _____	335
6.3.2. La gestion des réseaux de sentiers des réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie _____	338
6.3.2.1. La maîtrise très relative d'une composante majeure du système territorial local par le gestionnaire des réserves naturelles _____	340
6.3.2.2. La gestion complexe du réseau de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre _____	341
<i>Conclusion du chapitre 6</i> _____	349
<i>Conclusion de la partie 2</i> _____	350
Partie 3 La gestion concertée : ajuster les hétérogénéités pour une interconnexion territoriale _____	351
<i>Introduction de la partie 3</i> _____	352
7. CHAPITRE 7.: HETEROGENEITE DES REPRESENTATIONS ET HOMOLOGIES DE LA GESTION DES RESEAUX DE SENTIERS EN ESPACES PROTEGES : UNE QUESTION DE LEGITIMITE(S) _____	353
7.1. Des représentations divergentes du réseau et de son contexte _____	354
7.1.1. Le réseau de sentiers comme voie d'accès, de fréquentation et de découverte des espaces protégés _____	355
7.1.2. Le réseau de sentiers comme outil de canalisation des flux et de contrôle de la fréquentation _____	357
7.1.3. Le réseau de sentiers comme source de perturbation écologique _____	360
7.1.4. Le réseau de sentiers comme objet patrimonial et identitaire _____	362
7.1.5. Le sentier comme ressource économique : la mise à jour d'un potentiel d'affrontement entre régulation des flux et entretien de la fréquentation _____	367
7.2. La vision du gestionnaire : formaliser pour ajuster _____	369
7.2.1. Des principes de gestion communs du réseau de sentiers _____	369
7.2.1.1. Penser le sentier comme élément d'un tout _____	370
7.2.1.2. Hiérarchiser les réseaux, sélectionner les sentiers _____	371
7.2.1.3. Guider l'interprétation de l'utilisateur _____	372
7.2.1.4. Agir sur les comportements _____	373
7.2.2. Les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie : trois catégories d'acteurs des réseaux de sentiers en espaces protégés _____	375
7.2.2.1. Les acteurs locaux _____	376
7.2.2.2. Les personnels des réserves naturelles _____	377
7.2.2.3. Le public _____	378
7.3. Légitimités et conflits entre protagonistes de la gestion des sentiers _____	381
7.3.1. Deux principaux types de légitimités _____	382

7.3.2. Sous les conflits d'usages, des conflits de légitimités et de compétences _____	385
7.3.3. L'ambiguïté de la question de la propriété dans l'ajustement des compétences et légitimités _____	389
<i>Conclusion du chapitre 7</i> _____	393
8. CHAPITRE 8. LA CONCERTATION COMME NOUVELLE MODALITE D'ACTION : SENS ET LIMITES EN ENVIRONNEMENT ET POUR LES RESEAUX TERRITORIAUX _____	394
8.1. Participation, concertation et aménagement du territoire _____	395
8.1.1. L'affirmation d'un principe en émergence _____	395
8.1.1.1. Représentation – participation : crise et renouveau de la démocratie _____	395
8.1.1.2. Mettre du "ménagement" dans les pratiques aménagistes françaises _____	397
8.1.2. Dans un foisonnement terminologique : un double éclairage notionnel _____	400
8.1.2.1. Concertation _____	400
8.1.2.2. Gouvernance _____	402
8.1.3. Une autre modalité de gestion des territoires : la gestion concertée _____	403
8.1.3.1. Gestion concertée et "reliance" _____	404
8.1.3.2. Une démarche "par" et "pour" des acteurs _____	405
8.1.3.3. La difficile co-construction d'un "bien commun" : une question d'échange des savoirs _____	406
8.2. Environnement et réseaux territoriaux : des objets de concertation _____	407
8.2.1. Un cadre d'analyse : la transformation de l'action publique _____	408
8.2.1.1. La territorialisation des politiques publiques _____	408
8.2.1.2. L'institutionnalisation de l'action collective _____	410
8.2.1.3. Une évolution de la régulation territoriale _____	411
8.2.2. Contrats, chartes et conventions : de l'art de conjuguer un modèle en matière d'environnement _____	413
8.2.2.1. Une "vague" contractuelle en vogue _____	413
8.2.2.2. L'environnement et le contrat : un domaine transversal privilégié _____	416
8.2.2.3. Une application revendiquée mais délicate en espace protégé _____	419
8.2.3. Régulation – dérégulation : vers une gouvernementalité des réseaux territoriaux _____	423
8.3. Paradoxes, interrogations et contre-effets : les revers de la médaille de la concertation _____	427
8.3.1. De la nécessité de l'Etat malgré un formalisme administratif _____	428
8.3.2. Un mythe de l'égalité _____	431
8.3.3. Des procédures coûteuses et exigeantes car toujours spécifiques _____	432
8.3.4. Compilation de procédures et opacification du contexte : la question de la légitimité _____	433
8.3.5. Concertation et instrumentalisation de la représentation _____	435
<i>Conclusion du chapitre 8</i> _____	438
9. CHAPITRE 9. GESTION CONCERTEE DE RESEAUX DE SENTIERS EN ESPACES PROTEGES : VERS L'INTERCONNEXION TERRITORIALE ? _____	439
9.1. Lecture et analyse de procédures concertées appliquées aux réseaux de sentiers en espaces protégés _____	440
9.1.1. Le schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours _____	440
9.1.1.1. Une réponse à des attentes collectives _____	440
9.1.1.2. La mise en place du schéma avec les partenaires du SIGARN _____	444
9.1.1.3. Une appropriation territoriale nuancée _____	447
9.1.1.4. Une fédération du territoire SIGARN ? _____	452

9.1.2. Le schéma de sentiers de découverte du PNE et les conventions tripartites de gestion _____	457
9.2. Deux principales clés de lecture des procédures de gestion concertée _____	462
9.2.1. Trois grandes modalités d'action collective _____	463
9.2.2. De la mobilisation stratégique d'un réseau fédérateur ou désolidarisant _____	466
9.3. Vers l'interconnexion territoriale : une trace entre deux écueils _____	470
9.3.1. Une articulation d'échelles difficile mais insuffisante _____	470
9.3.2. La signalétique : relier sans renier _____	473
9.3.3. Pour une dynamique des réseaux et des territoires _____	478
<i>Conclusion du chapitre 9</i> _____	484
<i>Conclusion de la partie 3</i> _____	485
Conclusion générale _____	486
<i>Bibliographie</i> _____	497
<i>Liste des sigles</i> _____	522
<i>Table des matières</i> _____	523
<i>Tables</i> _____	529
<i>Annexes</i> _____	532

Tables

Table des figures

Figure n°1 : Le réseau de distribution d'eau des villes romaines.....	38
Figure n°2 : Conceptions et morphologie de réseaux de transport pour des systèmes théoriques de peuplement, selon différents auteurs.....	39
Figure n°3 : Jeu des représentations et construction d'un intérêt collectif.....	116
Figure n°4 : Représentation, temps et territoire : le jeu des trois sens.....	121
Figure n°5 : Le territoire de la ville vu par l'urbanisme et l'espace naturel protégé : l'art du zonage.....	150
Figure n°6 : Réseaux et interconnexions de territoires hétérogènes : le territoire par ses interfaces.....	183
Figure n°7 : Une évolution des logiques de production territoriale : de la fragmentation à l'interconnexion.....	192
Figure n°8 : Programmes de recherches et environnement – de 1970 à nos jours.....	211
Figure n°9 : Contexte scientifique d'émergence de la notion de gestion.....	214
Figure n°10 : La réserve naturelle comme un système global tripartite : la vision des agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	227
Figure n°11 : Entre constat et prospective : l'évolution d'un modèle selon les personnels des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	231
Figure n°12 : Evaluation de l'occupation physique du territoire (hors zones interdites d'accès).....	235
Figure n°13 : Evolution des surfaces cultivées de 1970 à 2000.....	238
Figure n°14 : Randonnée, sentiers et symbolique de la nature selon la FFRP.....	249
Figure n°15 : Poids des communes dans la démarche PDIPR.....	275
Figure n°16 : Evolution des moyens humains alloués à la démarche PDIPR.....	280
Figure n°17 : Evolution des moyens financiers alloués à la démarche PDIPR.....	281
Figure n°18 : Notion centrale du PDIPR en 2000.....	282
Figure n°19 : Catégorisation par milieux naturels des réserves naturelles françaises.....	300
Figure n°20 : Le réseau de sentiers : au cœur d'une relation ternaire entre l'espace protégé, la nature et le public.....	322
Figure n°21 : Le sentier : un objet d'enjeux multiples en lien direct avec les principales missions des espaces protégés.....	322
Figure n°22 : Subventions annuelles pour la gestion des sentiers du PNE en ZC (euros sur base de calcul en francs courants).....	332
Figure n°23 : Subventions spéciales "sentiers ZC" par secteurs de 73 à 97 (%).....	333
Figure n°24 : Articulations entre principaux acteurs et relations aux réseaux de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre.....	342
Figure n°25 : La dialectique bio-physique/symbolique des réseaux de sentiers : une combinaison de représentations.....	361
Figure n°26 : La représentation de l'espace protégé des acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	377
Figure n°27 : La représentation de l'espace protégé des acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	378
Figure n°28 : La représentation de l'espace protégé des acteurs locaux selon les agents techniques des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	379
Figure n°29 : Plaquette d'information-sensibilisation "chasse et randonnée en Ardèche".....	464
Figure n°30 : Dynamiques d'évolution de la régulation du système socio-technique "réseau de sentiers".....	481

Table des encadrés

Encadré n°1 : Analyse spatiale, réseau et théorie des graphes.....	63
Encadré n°2 : Le concept en géographie.....	68
Encadré n°3 : Eléments de critiques philosophiques à l'expansion de l'idéologie moderne du réseau.....	76
Encadré n°4 : Interdépendance entre usages des sentiers et structure de réseaux : cinq idéaux types.....	257
Encadré n°5 : Les chemins dans le paysage socio-politique français aux 19 ^{ème} et début 20 ^{ème} siècles.....	271

Tables des clichés

Cliché n°1 : Le lac Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges) face au massif du Mont-Blanc : l'expérience de la haute-montagne.....	93
Cliché n°2 : Signalisation d'une proximité du PNE et identification territoriale	129
Cliché n°3 : Sentier aménagé menant au Lac du Lauvitel – secteur Oisans, zone centrale du PNE.....	247
Clichés n°4 et 5 : Le site d'escalade de l'Aiguillette d'Argentière, accessible par le sentier du Tour du Mont-Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges); une fréquentation importante à l'approche du Lac Blanc (réserve naturelle des Aiguilles Rouges).....	312
Clichés n°6, 7 et 8: Exemples d'aménagements de sentiers dans la zone centrale du Parc National des Ecrins : pavage, marche en bois et rigole de drainage.....	334
Cliché n°9 : Randonnée et canoës : la rivière comme trait d'union.....	443
Cliché n°10 : Information d'orientation au titre du schéma de la randonnée sur un itinéraire empruntant une piste de sécurité contre les incendies (plateau rive droite de l'Ardèche).....	443
Cliché n°11 : Au passage du gué de Charmassonnet.....	443
Cliché n°12 : Sentier du fond des Gorges de l'Ardèche.....	443
Cliché n°13 : Sentier montant à la Dent de Rez (plateau rive gauche de l'Ardèche).....	443
Clichés n°14 et 15 : Mobilier de signalétique du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche : porte d'entrée et lames directionnelles	445
Cliché n°16 : Mobilier de signalisation de l'entrée dans le PNE (identification par logos et pictogrammes rappelant les grands principes de la réglementation en vigueur).....	474
Cliché n°17 : Balisage d'identification de la limite de la zone centrale du PNE.....	474
Cliché n°18 : La signalétique "sentier" du Conseil Général de l'Isère.....	477

Table des tableaux

Tableau n°1 : La catégorie d'espace : quatre approches.....	89
Tableau n°2 : Structures et significations spatiales.....	110
Tableau n°3 : Le système territorial.....	160
Tableau n°4 : Synthèse des trois types de gestion de l'environnement.....	217
Tableau n°5 : Répartition des séjours et nuitées toutes saisons selon le type d'espace en 2000 (%)	239
Tableau n°6 : Comparaison entre les générations de PDIPR.....	282
Tableau n°7 : Entretien réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers du PNE.....	295
Tableau n°8 : Entretien réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.....	296
Tableau n°9 : Entretien réalisés à propos de la gestion du réseau de sentiers des réserves naturelles de montagnes de Haute-Savoie	297
Tableau n°10 : Grille de lecture des entretiens semi-directifs	298
Tableau n°11 : Les réserves naturelles de montagne en Haute-Savoie	308
Tableau n°12 : Les réserves naturelles lacustres en Haute-Savoie.....	308
Tableau n°13 : Répartition du réseau de sentiers par secteurs selon le régime foncier de propriété.....	328
Tableau n°14 : Longueurs du réseau de sentiers de découverte du PNE par communes des secteurs de l'Oisans et du Valbonnais.....	330
Tableau n°15 : Types de sentiers du massif Arve-Giffre.....	338
Tableau n°16 : Légimités "officielle" et symbolique des usagers de piste carrossable dans la réserve naturelle de Passy.....	387

Table des cartes

Carte n°1 : Localisation générale des terrains d'étude.....	25
Carte n°2 : Pays et territoires vécus.....	180
Carte n°3 : Localisation des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	224
Carte n°4 : Situation par département des PDIPR en France en 2000.....	277
Carte n°5 : Les parcs nationaux en France.....	299
Carte n°6 : Les protections réglementaires dans la région des Gorges de l'Ardèche.....	304
Carte n°7 : Présentation des Gorges de l'Ardèche.....	306
Carte n°8 : Les cinq réserves naturelles du massif Arve-Giffre (Haute-Savoie).....	309
Carte n°9 : Les secteurs du Parc National des Ecrins.....	317
Carte n°10 : Le Valbonnais et l'Oisans dans le Parc National des Ecrins.....	325
Carte n°11 : Le réseau de sentiers de découverte du PNE.....	337
Carte n°12 : Le réseau de sentiers des réserves naturelles Arve-Giffre (Haute-Savoie).....	339
Carte n°13 : Le réseau de sentiers du schéma de la randonnée des Gorges de l'Ardèche.....	442
Carte n°14 : La Via Alpina : le plus long sentier de randonnée à travers les Alpes.....	468

Annexes

ANNEXE 1 : Les randonneurs dans la population française : état des lieux démographique

ANNEXE 2 : Les statuts juridiques anciens et actuels des chemins et sentiers de France

ANNEXE 3 : Compte rendu de la journée technique juridique "sentiers de randonnée et sites E.N.S. : problèmes d'entretien et de responsabilité" – 9/09/2002, Grenoble, Conseil Général de l'Isère.

ANNEXE 4 : Convention relative à la gestion des sentiers de découverte du Parc National des Ecrins

ANNEXE 1

**Les randonneurs dans la population française :
état des lieux démographique**

Cet article est basé sur le traitement secondaire d'une enquête lourde réalisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 2000 sur les pratiques physiques et sportives des français de 15 à 75 ans (6.526 personnes interrogées). L'intérêt principal de cette enquête réside dans l'utilisation d'un questionnaire axé sur une définition très large du sport (emplois de termes ouverts, prise en compte de la pratique sporadique et relance). Cette démarche est particulièrement rentable dans l'étude des activités de pleine nature et particulièrement des activités saisonnières, des activités sortant du cadre institutionnel classique et surtout décalées de la définition traditionnelle restrictive du sport, comme nombre d'activités de montagne. Ainsi, un peu plus de huit enquêtés sur dix déclarent avoir au moins une pratique physique ou sportive, soit par extrapolation 36 millions de personnes. Au «hit-parade» des activités les plus en vogue apparaissent la marche, la natation puis le vélo¹.

La marche, au sens le plus large, arrive nettement en tête avec environ 20 millions de pratiquants, soit 46 % des français ou encore un peu plus de la moitié des sportifs. Remarquons ici que la première activité pratiquée reste néanmoins peu étudiée. Mais qu'entend-on par marche ? Lorsqu'elle est précisément analysée, cette activité apparaît composite, regroupant onze disciplines différentes déclarées, du "trekking" à la "marche utilitaire"... Un tableau synthétique permet de saisir son détail et le poids de chaque discipline déclarée et de chaque regroupement.

¹ Mignon P. et Truchot G., *La France sportive : premiers résultats de l'enquête « Pratiques sportives 2000 »*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Stat-Info, n°1, mars 2001, p. 1.

Champ : population française âgée de 15 à 75 ans.

	Regroupements de disciplines	Disciplines déclarées	Part dans la MARCHÉ en %	Extrapolation en millions de personnes
TOTAL DE LA MARCHÉ				20,1 millions
	Balade		2 %	0,4 million
		« balade »		0,2 million
		« balade détente »		0,2 million
		« balade sportive »		-
	Marche		86 %	17,3 millions
		« marche »		16,1 millions
		« marche de loisir »		1,2 million
		« marche sur route »		-
		« marche utilitaire »		-
	Randonnée		15 %	3,1 millions
		« randonnée en montagne »		1,2 million
		« randonnée pédestre »		1,1 million
		« randonnée »		0,8 million
		« trekking »		-

Lecture du tableau : il existe une différence entre pratiques et pratiquants car une personne peut déclarer plusieurs pratiques. Les disciplines et regroupements ne peuvent donc être additionnés.

La randonnée, qui comprend quatre disciplines déclarées différentes, concerne environ 3 millions de pratiquants, soit 15 % des marcheurs. Les randonneurs en montagne (dont le trekking) sont quant à eux estimés à 1,2 million d'individus. Les personnes n'ayant pas déclaré s'investir dans la randonnée en montagne étant tout de même susceptibles d'évoluer en montagne, nous allons par conséquent nous attacher à la vaste catégorie des randonneurs, clientèle existante ou potentielle du guide de montagne. Afin de décrire le randonneur, les six grandes variables socio-démographiques habituelles sont sélectionnées :

- le sexe.
- l'âge.
- le diplôme le plus élevé obtenu.
- la profession exercée ou qui a été exercée.
- l'indicateur de richesse qui est le rapport du revenu mensuel du foyer (tous revenus confondus : prestations sociales... après cotisations et avant impôts) sur le nombre de personnes vivant au sein du foyer.

- la taille de la ville de résidence.

Dans un premier temps de simples pourcentages permettent d'avoir une première photographie de la population des randonneurs.

SEXE	%
femme	43
homme	57

AGE	%
15-24 ans	15
25-33 ans	23
34-43 ans	26
44-57 ans	23
58-75 ans	14

PROFESSION	%
agriculteur/artisan	4
mère au foyer	8
ouvrier	12
employé	18
pdg, cadre sup. et autres prof. intellectuelles supérieures	18
étudiant, élève	18

prof. intermédiaire	23
---------------------	----

DIPLOME	%
aucun diplôme	5
sous le bac	34
bac et plus	42
NSP-refus	20

INDICATEUR DE RICHESSE	%
NSP-refus	10
inférieur	14
moyen inférieur	15
moyen supérieur	27
supérieur	34

TAILLE DE LA VILLE	%
rural	20
- de 50.000 habitants	19
50.000 à 200.000 hab.	7
+ de 200.000 hab.	10
agglomération parisienne hors Paris	27
Paris	11
NSP-refus	7

Avec ces quelques tris à plat se dessine un type d'agent social plutôt masculin, âgé de 25 à 57 ans appartenant aux classes moyennes ou aux classes supérieures, détenteur au minimum du baccalauréat, possédant un revenu supérieur (supérieur à 4.500 francs par personne) et habitant une importante agglomération. Cependant ces quelques pourcentages ne suffisent pas à dresser le portrait du randonneur.

Quelles sont les caractéristiques propres à ce groupe de pratiquants au sein de la population française, de la sous-population des sportifs et de celle des marcheurs ? Des tests statistiques ad hoc (khi-deux et pourcentage de l'écart maximal) montrent dans tous

les cas un profil marqué du randonneur. C'est plutôt un homme habitant une importante ville (plus de 50.000 habitants) âgé de 34 à 43 ans et qui est P.D.G., cadre supérieur, ou qui exerce une profession intellectuelle supérieure. Il a logiquement suivi des études supérieures (titulaire au minimum du bac) et possède un revenu supérieur à 7.000 francs mensuels par personne. En passant à un stade explicatif à l'aide d'une méthode adaptée (régression logistique), il est possible d'identifier et de hiérarchiser les facteurs pénalisant le goût pour l'activité randonnée au sein de la population française et de celles des sportifs et marcheurs. Dans toutes les hypothèses, le premier facteur est le capital scolaire et le deuxième facteur est le capital économique. Les modalités extrêmes « sans diplôme » et « revenu par personne inférieur à 2.750 francs mensuel » éloignent le plus du choix randonnée.

En conclusion, on constatera que les randonneurs représentent une part importante des sportifs, des marcheurs et des français avec trois millions de pratiquants. En leur sein, la sous-population des randonneurs en montagne n'est pas non plus négligeable, réunissant un peu plus d'un million de pratiquants. Par ailleurs, le profil du randonneur est très clair avec une prédominance du capital scolaire et des ressources financières sur les facteurs biologiques (sexe et âge). Reste dans un travail plus sociologique à s'intéresser aux différentes modalités de pratiques de la randonnée.

Brice Lefèvre

Chercheur au laboratoire de sociologie de l'Institut National du Sport
et aspirant-guide de haute montagne.

Quelques études de référence à lire ou à relire sur le sujet :

Randonnées

COINTET-PINELL O., DROSSO F. (1983). Chemins de terre, chemins de fer. Pour une sociologie de la randonnée pédestre. Ed. La documentation française, Paris, 146 p.

ELZIERE C. (1996). La randonnée en montagne. Ed. du Seuil, Paris, 122 p.

KOUCHNER F., DUFRIEN B. (1995). La randonnée pédestre en France. Loisirs et produits, Ed. AFIT, Paris, 103 p.

Tourisme d'aventure

AUTREMENT (1996). L'aventure, la passion des détours. Ed. Autrement, Paris, 210 p.

CAHIERS D'ESPACES (1992). Tourisme d'aventure, n°29, ETE, Paris, 127 p.

TEOROS (1994). Tourisme d'aventure, vol. 13, n°3. Ed. Université du Québec, Montréal, 58 p.

ANNEXE 2 :**Les statuts juridiques anciens et actuels des chemins et sentiers de France***L'héritage juridique des 19^e et début 20^e siècles*

Le code rural de 1900¹¹⁰⁰, distingue trois grandes catégories de chemins, dont voici un résumé :

- Les chemins vicinaux et chemins de grandes communications

Ils appartiennent à la commune et ont été déclarés nécessaires à la communication à l'intérieur d'une même commune et entre les communes. Les chemins vicinaux se divisent en deux catégories : les chemins vicinaux ordinaires, qui sont normalement à la charge de la commune, et les chemins de grande communication qui dépendent de fonds départementaux et sont sous l'autorité du préfet.

Le préfet, jusqu'en 1871, puis la Commission Départementale par la suite, sur avis des conseils municipaux, prononçaient la déclaration de vicinalité et accordaient les éventuelles modifications. Comme en témoignent les documents trouvés dans les séries O et P des archives départementales de l'Isère, les communes sollicitaient souvent l'administration préfectorale pour des demandes d'aides matérielles, humaines et financières, afin de faciliter la vie de la communauté et d'assurer les relations entre communes, entre vallées. A titre d'exemple, pour la commune de Saint-Christophe en Oisans, la Préfecture de l'Isère, accorde le 3 juin 1909, 500 Francs à la commune pour l'élargissement de la passerelle du Vénéon et du sentier muletier, établis provisoirement à la suite de l'éboulement survenu le 8 septembre 1908.

Les grandes associations touristiques récemment constituées à l'image du Club Alpin Français et du Touring Club de France ont souvent participé activement à l'amélioration des réseaux de sentiers. Dans tous les cas, les décisions prises et subventions apportées transitaient par les services départementaux.

- Les chemins ruraux

*"Ces voies de communication que nous appelons chemins ruraux, sont bien réellement des chemins publics, car ils servent ou peuvent servir à l'usage de tous et ne sont réclamés par personne au titre de propriété privée. [...] Ils ont beaucoup de rapport avec les chemins vicinaux mais la loi de 1836 leur est inapplicable"*¹¹⁰¹.

Ces chemins, dits communaux avant 1881, appartiennent aux communes. Ils ont été déclarés chemins publics ruraux par les préfets suite aux tableaux de tous les chemins publics autres que les routes départementales et chemins vicinaux, dressés par les maires, comme l'avait enjoigné la loi de 1790.

On notera que l'affectation à l'usage du public, selon ce document, pouvait s'établir notamment par la destination du chemin jointe au fait d'une circulation générale et continue. Aussi et de là, tout chemin affecté à l'usage du public était présumé appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. L'autorité municipale est ainsi chargée de la police et de la conservation de ces chemins. On remarquera que les conseils municipaux, sur propositions des Maires, avaient la possibilité de déterminer ceux des chemins ruraux qui feraient l'objet d'un arrêté de reconnaissance. Dans ce cas, les chemins reconnus devenaient imprescriptibles et la commune devait pourvoir à leur entretien, dans la mesure des moyens dont elle pouvait disposer.

Enfin, comme pour les chemins vicinaux, toute modification sur un chemin rural (reconnu ou non) était soumise à autorisation de la préfecture ou de la Commission Départementale.

D'une manière générale, les principes juridiques énoncés ci-dessus ne diffèrent guère de ceux en vigueur actuellement.

Ces chemins ruraux, que l'on dit encore communaux, constituent bien souvent l'essentiel des sentiers désignés au titre des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Comme pour bien d'autres infrastructures, le statut public de ces chemins, est souvent perçu comme

¹¹⁰⁰ Code rural, 1900, *Régime du sol. Régime des eaux. Police rurale*. Tome 1. A. Pedone éditeur.

¹¹⁰¹ Code rural, 1900, *op. cit.*

un gain de temps et d'énergie dans le cadre d'une opération de valorisation notamment. L'initiateur de l'opération n'est pas alors confronté à un ou plusieurs (le plus souvent) propriétaires privés se partageant le linéaire concerné, mais à une commune voire quelques communes. Aussi de part son statut public, le chemin ne peut être interdit au public, sauf lorsqu'il est jugé impraticable ou dangereux. A l'inverse, tout propriétaire privé peut librement fermer un sentier traversant sa parcelle.

- Les chemins d'exploitation

*"Les sentiers de desserte, désignés sous le nom de chemins d'exploitation dans le Nord, chemins vicinaux dans le Midi, chemins privés en Provence sont nécessaires à l'exploitation des immeubles, et, à raison de leur utilité, appartiennent exclusivement aux propriétaires des fonds auxquels ces voies de communications sont indispensables"*¹¹⁰².

Outre le fait que le code rural de 1900 précise les différentes dénominations de ce type de chemins selon les grandes régions de France, il indique également que selon la loi du 20 août 1881, les chemins et sentiers d'exploitations étaient présumés appartenir aux propriétaires riverains, mais leur usage était commun à tous les intéressés. Si l'idée d'un partage du linéaire entre propriétaires s'exprimait, il était néanmoins rappelé que l'usage de ces chemins pouvait être interdit au public. Aussi, tous les propriétaires étaient tenus, les uns envers les autres, de contribuer aux travaux nécessaires à leur entretien. En ce sens, ces chemins ne pouvaient être supprimés que du consentement de tous les propriétaires qui avaient le droit de s'en servir.

Enfin, on notera qu'il était possible pour un propriétaire privé de demander le classement d'un chemin d'exploitation en chemin rural, voire en chemin vicinal – le gabarit de ces derniers étant souvent plus important et leur stabilité meilleure. Ce changement de statut faisait généralement suite à une évolution des usages du sentier ou de sa fréquence d'utilisation. Les archives départementales de l'Isère mentionnent à ce propos, pour la commune de Vénosc, l'exemple d'un chemin privé donnant accès à une carrière d'anthracite. Le 24 mars 1883, une pétition faisait état de la nécessité de ce glissement de statut :

*"En vue d'obtenir la réparation du chemin privé des Curtils au Ferraret à la traversée du ruisseau du Merdaret. Chemin qui a toujours été entretenu par les intéressés et non par la Commune. Demande de classement de ce chemin en chemin rural"*¹¹⁰³.

Ces chemins d'exploitation correspondent aujourd'hui à nos chemins privés et les principes juridiques qui en régissent l'usage sont dans les grandes lignes, comme pour les chemins ruraux, similaires aux principes juridiques contemporains.

Cette parenthèse juridico-historique nous montre combien le rôle utilitaire des chemins comptait à l'époque beaucoup plus que leur rôle touristique, aujourd'hui dominant. Fondée sur des usages désormais résiduels, cette législation des chemins et sentiers dont s'inspire très largement la législation actuelle, peut être considérée comme une des difficultés de leur gestion et de leur mise en valeur. En effet, des activités de loisirs comme la randonnée notamment, font référence à des activités ne visant pas une exploitation économique directe des espaces traversés, pouvant générer des flux d'individus très importants, ne disposant, en grande majorité et pour chacun d'entre eux, d'aucun titre de propriété foncière sur ces mêmes espaces et ce faisant sur les sentiers parcourus.

Toutefois, la prégnance de la propriété privée dans la constitution des sociétés contemporaines, ne laisse augurer d'aucune modification dans les différents statuts juridiques des sentiers.

Une adaptation de ces statuts à de nouveaux usages est ainsi, tant bien que mal, réalisée.

¹¹⁰² Code rural, 1900, *op. cit.*

¹¹⁰³ Archives départementales de l'Isère, série O, commune de Vénosc. Pétition des concessionnaires de la carrière d'anthracite.

Synthèse contemporaine des statuts juridiques des chemins et sentiers

La FFRP, dans le cadre de sa mission de conservation et de valorisation des chemins et sentiers, est particulièrement attentive à leur statut juridique. Elle fournit aux acteurs de la randonnée divers fascicules et guides conseils pour le développement de cette activité dans lesquels elle distingue la nature juridique des chemins et sentiers selon qu'ils appartiennent à l'Etat et aux collectivités publiques, ou à des propriétaires privés.

Les deux tableaux ci-dessous rappellent les caractéristiques de chacun de ces statuts, en précisant les divers types de voies auxquels ils font référence.

Tableau n°1 : Cadres juridiques des voies appartenant à des propriétaires privés

Voies appartenant à des propriétaires privés	
<i>Quel que soit leur statut, ces voies ne peuvent être empruntées par les randonneurs qu'avec l'accord du propriétaire. Cet accord doit être écrit s'il s'agit d'inscrire le chemin au PDIPR. Cet accord ne constitue en aucun cas une servitude et peut être révoqué par les propriétaires.</i>	
Statuts	Textes
<p>Chemins privés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils sont affectés à l'usage privé du propriétaire comme tout bien privé. • Personne ne peut obliger le propriétaire à laisser le passage sur sa propriété, sauf si celle-ci est susceptible de faire l'objet d'une servitude d'utilité publique (voir ci-dessous). Si rien n'indique la volonté du propriétaire de fermer son fonds, il y a une tolérance de passage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Code civil • Loi PDIPR du 22/07/1983.
<p>Chemins d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils sont affectés à l'exploitation des divers fonds desservis et à la communication entre eux. • L'usage de ces chemins peut être interdit au public. • Ils ne peuvent être supprimés sans l'accord de tous les propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. L. 162-1 à L. 162-5 du code rural.
<i>Ces voies peuvent être grevées de servitude d'utilité publique, instituées par la loi dans l'intérêt général. Elles sont d'ordre public, tout irrespect de la part des propriétaires est sanctionné. Ces derniers n'ont droit qu'à indemnité pour dommage direct, matériel et certain.</i>	
<p>Servitude de passage littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le long du domaine public maritime : c'est une servitude de plein droit, à l'usage des piétons uniquement • Transversale au rivage de la mer : elle est instituée, à l'usage des piétons, après enquête publique, pour relier la voirie publique au rivage en l'absence de voie publique d'accès à moins de 500 mètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. L. 160-6 du code de l'urbanisme. • Art. L. 160-6-1 du code de l'urbanisme.
<p>Servitude de marchepied</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle greève la berge opposée à celle supportant le chemin de halage le long des cours d'eau domaniaux. • Elle est établie à l'usage de la navigation, des agents de l'entretien, de la gestion et de la police de la voie navigable, et à l'usage des pêcheurs. Elle n'a pas pour objet l'usage par les randonneurs, quels qu'ils soient. 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. 15 et suivants du code du domaine public fluvial.
<p><i>Servitude D.F.C.I. (défense des forêts contre l'incendie)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle est établie par l'Etat pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, dans les périmètres de protection des forêts contre l'incendie. • Ces voies sont des voies spécialisées, destinées à l'usage des services de secours, non ouvertes à la circulation générale. La circulation publique sur ces voies doit être limitée, sinon interdite, selon les circonstances locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. L. 321-5-1 du code forestier. • Circ. 1/08/1978 pistes défense des forêts contre l'incendie.

(sources : FFRP, 1999 et FFRP, 1995)

Tableau n°2 : Cadres juridiques des voies appartenant à des collectivités publiques

Voies appartenant à l'Etat et aux collectivités publiques			
Domaine public		Domaine privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Elles sont inaliénables et imprescriptibles. • La collectivité propriétaire est obligée de les entretenir. 		<ul style="list-style-type: none"> • Elles ne sont ni inaliénables ni imprescriptibles. • La collectivité propriétaire n'a pas d'obligation de les entretenir pour l'usage du public. 	
Statuts	Textes	Statuts	Textes
<p>Voies publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Routes nationales (domaine public de l'Etat) - Routes départementales (domaine public des départements) - Voies communales (domaine public des communes) • Elles sont affectées à la circulation publique. • Elles sont utilisables sans restriction par les randonneurs (sauf autoroutes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de la voirie routière, art. L 141-1 et L. 141-3. • Code de la route 	<p><i>Chemins du domaine privé de l'Etat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Leur affectation spécifique n'est pas l'usage du public, mais principalement l'exploitation forestière des forêts domaniales (confiée à l'ONF). • Ces voies forestières peuvent être ouvertes au public. L'usage pour la randonnée nécessite un accord et une convention avec l'ONF. La charge d'entretien dépend des termes de la convention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Code forestier
<p>Chemins de halage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils existent de droit le long des cours d'eau domaniaux, sur l'une des berges (ils sont une dépendance du domaine public fluvial de l'Etat). • Ils sont affectés : <ul style="list-style-type: none"> - A la satisfaction de toutes les exigences de la navigation - Aux pêcheurs - A l'usage des piétons - A d'autres usages avec autorisation écrite, précaire et temporaire. Un accord entre l'Etat et les collectivités locales est nécessaire pour le passage cycliste et/ou équestre. <p><i>Dans le cadre des PDIPR, en particulier avec recours à la TDENS, les départements peuvent acquérir ces chemins et y autoriser toutes formes de randonnées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Article 15 et suivants du code du domaine public fluvial. • Circulaire n°80-28 du 22/02/1980 	<p>Chemins ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils appartiennent au domaine privé des communes sans être classés voies communales. • Ils sont affectés à l'usage du public. S'ils ne le sont plus, la commune a la possibilité de les vendre, après enquête publique, sauf si une association syndicale demande de se charger de l'entretien. S'ils sont inscrits au PDIPR, trouver un chemin de substitution est obligatoire. • Leur accès peut être limité pour les véhicules à moteur par arrêté municipal (loi du 3/01/1991). 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. L. 161-1 à L. 161-13 du code rural • Loi PDIPR du 22/07/1983 • Loi n°91-2 du 3/01/1991 relative aux véhicules à moteur dans les espaces naturels • Décret n°92-258 du 20/03/1992
<p>Chemins départementaux (acquis par les départements dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils sont affectés à l'usage du public, selon les dispositions régissant les espaces naturels sensibles (ouverts au public sauf incompatibilité avec la protection des milieux). • Ils font partie du domaine public ou privé, selon qu'il y a eu aménagement ou pas (en cas d'aménagement, la jurisprudence semble indiquer qu'il y aurait de fait passage dans le domaine public). 		<ul style="list-style-type: none"> • Art. L. 142-2 et suivants du code de l'urbanisme 	

(Sources : FFRP, 1999 et FFRP, 1995)

ANNEXE 3 :**Compte rendu de la journée technique juridique "sentiers de randonnée et sites E.N.S. : problèmes d'entretien et de responsabilité"**

Lundi 9 septembre 2002, Hôtel du Département de l'Isère, Grenoble

Synthèse des travaux

Le flou juridique actuel caractérisant les activités de randonnée en espaces naturels génère de nombreuses interrogations de la part des collectivités locales, toujours soucieuses d'une potentielle mise en cause en cas d'accident sur leur territoire.

Le Conseil Général de l'Isère, dans sa volonté d'accompagnement technique et juridique des collectivités locales en matière d'aménagement et d'entretien de sentiers a donc invité près d'une cinquantaine d'acteurs de terrains (élus locaux, gestionnaires d'espaces naturels, responsables associatifs, etc.) à réfléchir et débattre autour de questions ayant trait à leur responsabilité juridique en matière de gestion de sentiers. M. Revel, vice-président du Conseil Général de l'Isère, a rappelé en introduction la nécessité d'une telle journée d'informations et d'échanges pour d'une part apporter des réponses et principes d'interventions à suivre face à la complexité des situations et imbroglios juridiques dans lesquels les acteurs locaux sont quotidiennement plongés ; et d'autre part pour assurer la mise en place et le bon fonctionnement du Plan d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée de l'Isère, dans une logique de développement touristique durable.

Ce thème particulièrement épineux de la responsabilité juridique en matière d'entretien et d'aménagement de sentiers, a été éclairé par les interventions de plusieurs juristes et par différents cas concrets exposés par les participants.

M. Fabre, conseiller honoraire à la cour de cassation et président du comité juridique du Club Alpin Français, a précisé les conséquences de la modification de la définition des délits non-intentionnels telle qu'énoncée dans la récente loi du 10 juillet 2000. Cette loi, portant distinction entre les notions d'auteurs directs et d'auteurs indirects d'un dommage, entre la faute délibérée et la faute caractérisée s'agissant de la condamnation d'un auteur indirect (c'est à dire celui qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'a pas pris les mesures propres à l'éviter), sera désormais appliquée chaque fois qu'une personne, ayant pouvoir de décision se trouvera impliquée de façon indirecte dans le mécanisme d'un accident qu'elle avait le pouvoir de contrôler. Les différents intervenants ont par ailleurs insisté sur l'importance du droit constitutionnel et fondamental d'aller et venir librement, sur lequel repose un très vaste et bien peu codifié "droit de la randonnée". Cette liberté d'aller et venir de chacun peut notamment motiver la cassure d'un arrêté de police municipale si celui-ci est jugé trop contraignant. Le pouvoir de police du maire n'est donc pas absolu. L' élu local n'est de plus jamais exonéré de sa responsabilité dès lors qu'il engage des travaux d'aménagement ou d'entretien d'un site ou itinéraire pour un usage public ; et ce quel que soit le régime de propriété foncière comme l'a indiqué M. Cau, vice-président du tribunal administratif de Grenoble. Néanmoins, M. Martin, avocat au barreau de Grenoble a souligné le faible nombre de poursuites recensées en matière de randonnée. Entre 1995 et 1999, 27 condamnations ont été prononcées au niveau national. Cette proportion réduite de condamnations au regard des nombreux dossiers constitués témoigne de la prise de conscience par la justice des difficultés rencontrées par les élus, ainsi que du caractère naturel et donc "non-aseptisé" des sites et itinéraires de promenade et de randonnée. En ce sens, M. Liagre, chef du département juridique de l'Office National des Forêts, a souligné que l'absence de comportements face à un risque objectif était généralement plus reproché que la survenance de l'accident lui-même. Il est donc indispensable pour les décideurs locaux de fournir *in situ*, une information claire, précise et complète concernant la difficulté des parcours offerts et les risques encourus par les usagers. De même, il apparaît que nombre de litiges, conflits ou situations à risques pourraient bien souvent se solutionner dans le cadre de la médiation. L'évaluation régulière et exhaustive des conditions d'usages de sites et itinéraires doit être prévue dans les plans de gestions, eux-mêmes définis en concertation avec tous les acteurs impliqués.

Enfin et d'une manière plus générale, cette journée a permis de constater encore la marginalisation

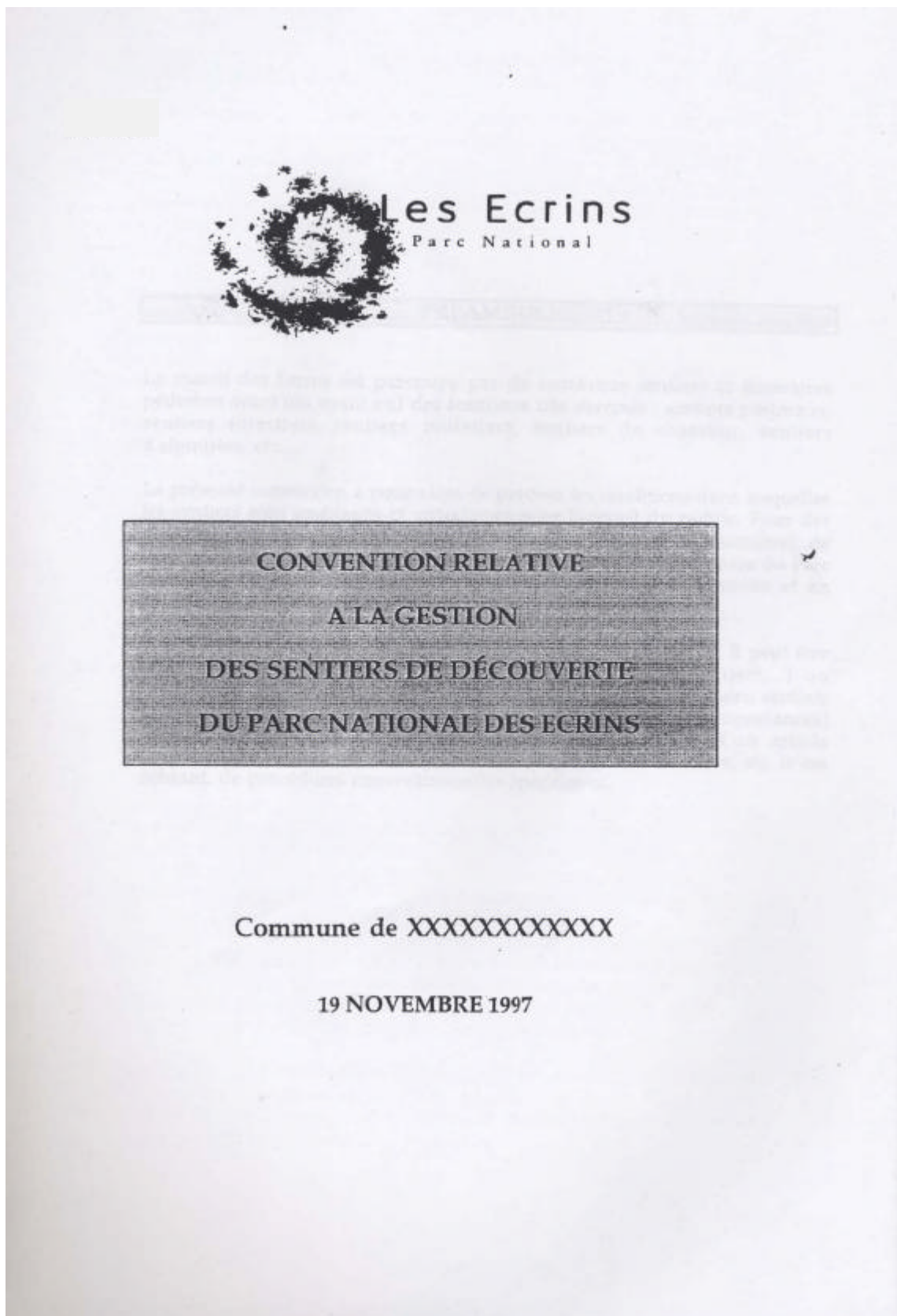
de l'idée d'acceptation du risque et la systématisation de la recherche du coupable. Le principe de responsabilité individuelle semble bien difficile à réaffirmer dès lors qu'un artifice juridique bâti sur une mosaïque de textes mêlant règles de droit privé, de droit public, etc., permet de multiplier les recours engagés par les plaignants, voire même (avec suffisamment d'habileté) de faire glisser toute responsabilité individuelle sur une responsabilité extérieure, le plus souvent administrative.

L'utilité de tels moments d'échanges et d'informations, enrichis d'expériences concrètes, s'est avérée indéniable. Si l'enjeu premier est d'aider les élus et décideurs locaux à mieux comprendre et appliquer le droit pour assurer leurs missions de service public, les réflexions et discussions produites à l'occasion de ces rencontres doivent également assister le législateur dans son travail afin qu'il prenne en compte toutes les spécificités des contextes de pratiques des activités de promenades et de randonnées, et plus largement des activités dites de pleine-nature.

Alexandre MIGNOTTE

*Attaché d'enseignement et de recherches, Université Pierre-Mendès France, Grenoble 2
Laboratoire TEO, UMR 5038 CNRS, Université Joseph Fourier, Grenoble 1*

ANNEXE 4



DÉFINITIONS

- Par "sentiers" d'un massif à la délimitation reconnue, on entend le pour d'une signalisation conventionnelle et l'ensemble des itinéraires des Parc nationaux de France.
- Elle peut être accompagnée, et notamment, de travaux de restauration de la piste-durée et des ouvrages de soutien et travaux préventifs, dans le cadre de la création d'une nouvelle piste-trace et d'ouvrages seuls dans le cas où il ne présente aucun danger.

PRÉAMBULE

Le massif des Ecrins est parcouru par de nombreux sentiers et itinéraires pédestres ayant (ou ayant eu) des fonctions très diverses : sentiers pastoraux, sentiers forestiers, sentiers muletiers, sentiers de chasseur, sentiers d'alpinistes, etc....

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les sentiers sont aménagés et entretenus pour l'accueil du public. Pour des questions de moyens disponibles (financiers, techniques et humains), de responsabilité et pour respecter les objectifs de protection de l'espace du Parc national, ces sentiers doivent être précisément définis en nombre et en longueur.

Pour autant, le réseau de sentiers traditionnels est plus diversifié. Il peut être emprunté pour des usages traditionnels (pastoraux, forestiers,...) ou touristiques (haute randonnée, alpinisme,...) et si nécessaire, certains sentiers peuvent être ponctuellement ou globalement (selon les circonstances) aménagés et équipés. Ces travaux pourront faire l'objet d'un article "conditions particulières" dans le cadre de la présente convention, ou, le cas échéant, de procédures conventionnelles spécifiques.

Le massif des Ecrins est parcouru par de nombreux sentiers et itinéraires pédestres ayant (ou ayant eu) des fonctions très diverses : sentiers pastoraux, sentiers forestiers, sentiers muletiers, sentiers de chasseur, sentiers d'alpinistes, etc.... Elle peut être accompagnée, et notamment, de travaux de restauration de la piste-durée et des ouvrages de soutien et travaux préventifs, dans le cadre de la création d'une nouvelle piste-trace et d'ouvrages seuls dans le cas où il ne présente aucun danger.

- Les sentiers de découverte touristique du parc national des Ecrins ont l'objet d'une signalisation et d'un langage spécifiques. Dans le cadre central du parc national des Ecrins, ils sont rattachés à la signalisation des parcs nationaux de France.

ARTICLE 1 - Désignation de la convention**CONVENTION**

Vu la délibération n° 23/96 du 29 novembre 1996 du Conseil d'administration du parc national des Ecrins,

Entre

L'Etablissement public de gestion du parc national des Ecrins

Et

L'Office national des Forêts, pour les forêts domaniales des Hautes-Alpes et de l'Isère

Et

La commune de XXXXXXXXXX dont une partie du territoire est située en zone centrale du parc national des Ecrins, pour les territoires la concernant

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les sentiers de découverte du parc national des Ecrins sont créés, organisés et entretenus dans la zone centrale du parc national des Ecrins.

ARTICLE 2 - Sentiers concernés

Sont concernés tous les sentiers inscrits au "schéma" prévu à l'article 3 ci-après.

ARTICLE 3 - Schéma de sentiers de découverte du parc national des Ecrins

Un "schéma des sentiers de découverte" du parc national des Ecrins est élaboré en concertation avec tous les partenaires intéressés, et notamment l'Office national des Forêts et les communes concernées. Le schéma comprend une liste descriptive et une cartographie des sentiers de découverte du parc national des Ecrins. Les tronçons de ces sentiers situés en zone périphérique peuvent y être inscrits en accord avec les communes concernées et avec l'Office national des Forêts pour les forêts domaniales dès lors qu'ils ne dépassent pas le tiers de la longueur totale de l'itinéraire.

Le schéma des sentiers de découverte du parc national des Ecrins est annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 - Dispositions réglementaires

Le schéma prévu à l'article 3 (intégrant les projets de création ou d'ouverture connus et programmés dans un délai de 5 ans) est inscrit au programme d'aménagement du parc national des Ecrins (art. 27 du Décret).

Les sentiers figurant au schéma seront proposés aux Conseils généraux de l'Isère et des Hautes-Alpes pour être inscrits aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institués par la loi du 22 juillet 1983 (art. 56 et 57).

ARTICLE 5 - Ouverture d'un sentier

L'ouverture d'un sentier qui ne figurerait pas au schéma prévu à l'article 3, doit faire l'objet d'une inscription préalable à ce schéma et d'une modification du programme d'aménagement du parc national des Ecrins. Le Comité scientifique du Parc national des Ecrins est consulté par le directeur du Parc national préalablement à l'ouverture.

Un sentier ne pourra être ouvert, dans les conditions prévues par la présente convention, que si les travaux nécessaires et la fréquentation qui sera induite ne sont pas contraires aux objectifs de protection et de gestion des richesses naturelles du parc national.

ARTICLE 6 - Abandon d'un sentier

L'abandon de la fonction touristique d'un sentier se traduit par son retrait du schéma mentionné à l'article 3 ci-avant et par la suppression de tous les équipements signalétiques le concernant. Cet abandon doit être conforme aux dispositions régissant les Plans Départementaux de Randonnée pour les sentiers qui y sont inscrits.

ARTICLE 7 - Responsabilité des sentiers

La responsabilité des sentiers relève des propriétaires des fonds ou de la collectivité publique gestionnaire du domaine public sur lesquels ils sont implantés. A savoir, dans la zone centrale du parc national des Ecrins ;

- les communes pour les sentiers traversant les propriétés communales ou empruntant le domaine public communal,
- l'Office national des Forêts pour les sentiers traversant les propriétés domaniales soumises au régime forestier,
- les propriétaires publics ou privés pour les sentiers, traversant leurs propriétés.

ARTICLE 8 - Travaux d'aménagement ou d'équipement de sentiers

La réalisation de travaux d'aménagement ou la mise en place d'équipements nouveaux sur des sentiers est soumise à l'autorisation préalable du directeur du Parc national des Ecrins. (Décret du 27 mars 1973, art. 26 et suivants). Ces travaux ne peuvent être autorisés que s'ils ne sont pas contraires aux objectifs de protection et de gestion des richesses naturelles du parc national.

ARTICLE 9 - Signalisation et balisage des sentiers

Les sentiers inscrits au schéma prévu à l'article 3 de la présente convention font l'objet d'une signalisation et d'un balisage conformes aux normes signalétiques adoptées par les Parcs nationaux de France.

La signalisation et le balisage des sentiers sont établis par le Parc national des Ecrins en accord avec les communes et l'Office national des Forêts, propriétaires.

ARTICLE 10 - L'entretien des sentiers

L'entretien (mise en service annuelle, pose et dépose annuelle de certains équipements, aménagements, équipements, entretien,...) des sentiers inscrits au schéma prévu à l'article 3 ci-avant relève :

- * De l'Office national des Forêts dans les propriétés domaniales , soumises au régime forestier,
- * Du Parc national des Ecrins, par délégation de la commune concernée, en application de la présente convention, pour le domaine communal public ou privé et en concertation avec l'organisme gestionnaire, l'Office national des Forêts, dans les terrains soumis au régime forestier.

ARTICLE 11 - Dispositions financières

1° L'entretien courant des sentiers figurant au schéma prévu à l'article 3 ci-avant, est financé

- par l'Office national des Forêts dans les propriétés domaniales soumises au régime forestier,

- par le Parc national des Ecrins dans les propriétés communales sur lesquelles la commune lui confie l'entretien des sentiers en application de la présente convention,

dans la limite des moyens disponibles et inscrits aux budgets annuels de ces établissements. L'aide d'autres partenaires publics ou privés sera recherchée pour ce faire.

- 2° Les gros travaux d'aménagement ou d'équipement feront l'objet de conventions spécifiques prévoyant des participations financières des communes ou d'autres partenaires publics ou privés.
- 3° La signalisation et le balisage des sentiers inscrits au schéma prévu à l'article 3 ci-avant sont pris en charge par le Parc national des Ecrins.
- 4° Des programmes annuels ou pluriannuels d'aménagement, d'équipement ou de réhabilitation de réseaux de sentiers valléens incluant les sentiers situés en zone centrale peuvent être élaborés par les signataires de la présente convention, pour organiser des réseaux de sentiers cohérents à l'échelle d'une vallée et être le support d'une offre touristique pertinente. Pour ce faire, il peut être recherché auprès d'autres partenaires des moyens financiers supplémentaires

ARTICLE 12 - Concertation

La gestion des sentiers inscrits au schéma prévu à l'article 3 et notamment les opérations mentionnées aux articles 5 et 6 de la présente convention, fait l'objet d'une concertation étroite entre tous les partenaires concernés : communes, Office national des Forêts, Parc national, Fédération de randonneurs et d'usagers, Club Alpin Français, Société des Touristes du Dauphiné, Accompagnateurs et guides, etc....

Le Parc national des Ecrins et l'Office national des Forêts communiquent annuellement aux communes concernées, les programmes des travaux retenus après la concertation prévue au présent article.

ARTICLE 13 - Promotion - communication

Les signataires de la présente convention conduisent ensemble et chacun pour ce qui le concerne, des actions de promotion et d'information relatives au réseau de sentier prévu à l'article 2 ci-avant. Ils mentionnent chaque fois que cela sera utile, nécessaire et possible, le caractère exceptionnel et la sensibilité écologique particulière des espaces concernés.

De même, ils s'engagent à informer, par tous les moyens à leur disposition, les randonneurs des risques encourus en montagne, milieu naturel non aménagé dans lequel subsistent des dangers réels, imprévisibles et irréductibles en toutes circonstances.

Sur les panneaux d'information qui sont implantés au départ des sentiers, sont rappelés les risques encourus, les précautions à prendre et les règles de base à respecter par les randonneurs. Ces panneaux d'information indiquent également la nature des propriétés traversées et la qualité du ou des organismes chargés de l'entretien de tout ou partie du sentier. Le logo de l'Office national des Forêts apparaît sur ces panneaux lorsque les sentiers concernés traversent une forêt domaniale.

ARTICLE 14 Dispositions antérieures

La présente convention se substitue dans toutes ses dispositions aux conventions ou accords antérieurs.

ARTICLE 15 - Durée

Les signataires de la présente convention procèdent à une évaluation du dispositif mis en place à l'issue d'une période égale à la durée d'application du Programme d'Aménagement du Parc (soit 5 ans). Cette phase permettra d'examiner les conditions de reconduction de la présente convention.

ARTICLE 16 - Conditions particulières

Les conditions particulières relatives à l'entretien du réseau de sentiers de la commune de XXXXXXXXXXXXX sont les suivantes :

Fait à Gap, le 19 novembre 1997

**Pour l'Office national des Forêts,
Le Chef du service départemental,**

**Pour le Parc national des Ecrins,
Le Directeur,**

**Pour la commune
Le Maire,**

**Entre fragmentation et interconnexion territoriale.
La gestion des réseaux de sentiers en espaces protégés rhône-alpins.**

Alexandre MIGNOTTE

*Thèse de géographie – Université Joseph Fourier, Grenoble 1
Laboratoire TERRITOIRES – UMR PACTE 5194
ED 454 – Sciences de la société, du politique et du territoire.*

Résumé

Les réseaux de sentiers sont en étroite interaction avec les territoires ruraux qu'ils sillonnent. Cet objet réticulaire est en outre mobilisé par les gestionnaires d'espaces naturels protégés dans l'optique d'une meilleure acceptation-articulation de ces territoires avec les territoires fonctionnels sur lesquels ils sont implantés. Un souci de concertation caractérise désormais la gestion des réseaux de sentiers, qui se présente comme un outil de médiation territoriale. La promotion de modalités d'action collective, participe en cela d'une recherche d'interterritorialité permettant le passage d'une logique d'affirmation territoriale unilatérale et individuelle (fragmentation) à une logique globale et négociée de co-construction territoriale (interconnexion). La question est alors de savoir si la confrontation de formes géographiques réticulaire et aréolaire peut contribuer au développement de nouvelles modalités de gestion et d'organisation des espaces protégés. L'originalité de cette recherche tient notamment à l'application du couple conceptuel réseau-territoire aux espaces naturels et ruraux, ainsi qu'à son inscription dans le champ de la gestion de l'environnement. De plus, les réseaux de sentiers n'ont que très rarement été investis scientifiquement alors qu'ils présentent de réelles potentialités en terme d'interconnexion territoriale.

Abstract

Hiking-path networks are intimately related to the rural areas they cross. They are also used by the managers of nature reserves to enhance their acceptance by, and cooperation with, the functional areas within which they have been established. The managerial approach of such networks is currently based on continual consultation with stakeholders and can be considered as a means of mediating in local-area issues. The encouragement of collective action is part of an effort to establish cooperation between local areas. This should enable unilateral, fragmented, area-based approaches to be transformed into global, interconnected, negotiated ones in which local areas develop in conjunction with one another. It thus remains to be seen whether the conflict between reticular and areolar geographical zones can contribute to the development of new managerial and organizational methods for protected areas. This study attempts to introduce a novel approach based on the pairing the notions of network and local area and applying this to environmental management. Hiking-path networks have rarely been studied scientifically, despite offering definite opportunities as regards the interconnection of local areas.

Mots clés :

Réseau, territoire, acteur, sentiers, espaces naturels protégés de montagne, gestion, concertation, interconnexion.

Keywords

Network, local area, stakeholder, hiking paths, protected mountain areas, management, cooperation, interconnection.